3 1761 11895491 6

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 830-210/025

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR SPORT AND RECREATION

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU SPORT ET DES LOISIRS

October 8, 1986 — Le 8 octobre 1986

CHARLOTTETOWN

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS — LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-210/018	Federal	Women in Sport Policy
	Fédéral	Politique concernant les femmes et le sport
830-210/020	Federal	Sport Marketing Council
	Fédéral	Conseil de marketing du sport
830-210/023	Conference	Press Communiqué
	Conférence	Communiqué de presse
830-210/025	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste de documents publics

LIBRARY DEC 3 1986 University of Toronto

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 830-210/023

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU SPORT ET DES LOISIRS

Communiqué de presse

Conférence

LIBRARY
DEC 3 1986
University of Toronto

Le 8 octobre 1986
CHARLOTTETOWN (Ile-du-Prince-Édouard)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
le 8 octobre 1986

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du sport et des loisirs ont réaffirmé leur engagement à travailler dans un esprit de coordination et de collaboration. Ils ont également convenu de la nécessité d'améliorer le mécanisme permanent de consultation.

Un comité fédéral-provincial composé de membres du Conseil interprovincial du sport et des loisirs et de hauts fonctionnaires de Condition physique et sport amateur Canada présentera un rapport visant à définir clairement les mécanismes à mettre en place pour atteindre cet objectif. Ce document sera examiné à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de 1987.

Les ministres ont accepté de créer un groupe de travail fédéral-provincial-territorial chargé d'analyser, en profondeur, les diverses recommandations découlant du Sommet canadien de la condition physique de 1986 et des travaux des six groupes de travail. Ce nouveau groupe de travail verrait à définir, aux fins d'examen par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux au cours du printemps de 1987, un plan d'action global touchant les recommandations en matière de condition physique.

.../2

Le gouvernement fédéral a l'intention de revoir son rôle à l'égard des Jeux du Canada, en fonction de son mandat dans le domaine du sport amateur. Les représentants des provinces et territoires seront consultés au cours de cet examen et un rapport préliminaire d'examen leur sera transmis au plus tard en mai 1987.

La déclaration nationale sur les loisirs ayant fait l'objet de discussions au cours de la réunion des ministres, sera renvoyée aux représentants des provinces et territoires, et de Condition physique et sport amateur Canada, aux fins de clarification.

Les ministres provinciaux et territoriaux ont discuté avec le ministre fédéral du rôle de l'université dans le développement du sport et les centres d'entraînement de haute compétition. Les deux paliers de gouvernement ont également convenu de la nécessité de se pencher sur le problème de la violence dans le sport.

Les ministres ont accepté le projet d'une étude fédérale-provinciale sur trois sujets importants: les politiques concernant les femmes et le sport; le rôle de l'université dans le développement du sport; une proposition visant à encourager le développement de la participation, en vue des jeux olympiques de 1988.

Il y a en outre eu échange d'informations sur la commercialisation du sport.

.../3

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu, unanimement, que l'obtention d'une assurance-responsabilité pour les intervenants du sport amateur représente un grave problème dans toutes les régions du Canada. Il est également ressorti qu'en plus de présenter un problème aux groupements sportifs, la question de l'assurance-responsabilité se pose dans de nombreux secteurs d'intérêt pour les gouvernements. Les ministres provinciaux et territoriaux ont accepté de collaborer avec l'honorable Otto Jelinek, ministre fédéral, en vue de définir une approche commune à ce problème.

Il a été convenu de tenir une réunion spéciale des ministres à Ottawa, au printemps de 1987. La prochaine conférence annuelle des ministres se tiendra à Ottawa en septembre 1987.

DOCUMENT: 830-210/020

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU SPORT ET DES LOISIRS

Conseil de marketing du sport

Fédéral

Le 8 octobre 1986
CHARLOTTETOWN (Ile-du-Prince-Édouard)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

DOCUMENT DE FOND

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES - 1986

OBJET: CONSEIL DE MARKETING DU SPORT

Dans un effort en vue d'augmenter l'appui financier des particuliers et du secteur privé aux organisations de sport amateur et de condition physique du Canada, le gouvernement fédéral annonçait le 27 février 1986 la création du Conseil de marketing du sport.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

Le principal objectif du Conseil de marketing du sport est de constituer une tribune où les organisations de sport amateur et de condition physique, le secteur des affaires et le gouvernement peuvent discuter de problèmes d'intérêt commun. Le sous-objectif à court terme du Conseil est d'ajuster de 70% + 30% à 50% + 50% d'ici 1988 le rapport du financement fédéral aux autres revenus réunis par les organisations.

Le Conseil de marketing du sport est financé par Condition physique et Sport amateur. Il comprend un président bénévole et des membres du conseil d'administration choisis par le Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, et son fonctionnement est assuré par un petit nombre de permanents dirigés par un président.

Le Conseil joue principalement le rôle de catalyseur entre les organisations et le secteur privé. De fait un conseil consultatif sur le marketing, le Conseil bénéficie d'un programme de contributions pour le marketing administré par Condition physique et Sport amateur. Une aide financière est accordée pour des projets tels que des études de faisabilité en éducation, des réunions, du matériel de présentation, des contrats, ainsi que les relations publiques et avec les médias.

Le Conseil compte parmi ses membres des représentants avantageusement connus du monde canadien des affaires. Représentant les industries de la fabrication, de la publicité, de l'immeuble, de la finance, des communications, de la vente au détail, du sport et des ressources naturelles, ils ont accepté avec enthousiasme de mettre leur expertise et leur influence au service des aspirations en marketing des associations nationales de sport amateur et de condition physique.

On trouvera ci-joint une liste des membres du Conseil.

[redacted] Release
[redacted] muniqué

DIX ÉMINENTS HOMMES D'AFFAIRES AU CONSEIL DE MARKETING DU SPORT

LE 28 FÉVRIER 1986

TORONTO - Le Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, l'honorable Otto Jelinek, a annoncé que dix hommes d'affaires canadiens avaient accepté de faire partie du conseil d'administration de la nouvelle agence qui a été créée pour accroître l'appui financier du secteur privé au sport amateur.

Les membres de ce nouveau conseil sont:

JOHN BASSETT, fils, entrepreneur sportif et propriétaire d'équipes sportives au Canada et aux États-Unis;

EDWARD BRONFAMN, président de Hees International et vice-président d'Edper Investment;

DAVID CLARK, président et directeur général des Soupes Campbell Ltée;

RÉMI CLOUTIER, président d'International Paper Canada Inc.;

HUGH GLYNN, président du Centre national du sport et de la récréation;

LE SÉNATEUR FINLAY MACDONALD, bien connu dans les milieux de la télévision et directeur fondateur du réseau CTV;

TERRY O'MALLEY, président de Vickers Benson Co. Ltd.;

PETER POCKLINGTON, président de Pocklington Financial Inc. et propriétaire des Oilers d'Edmonton;

ED RICARD, vice-président d'Imasco et président des Concordes de Montréal de la LCF, et

L'HONORABLE JAMES RICHARDSON, directeur de James Richardson and Sons et ancien député et ministre du cabinet fédéral.

...2

"Il est réjouissant de voir des gens si compétents accepter de faire partie de ce nouveau projet, a dit Monsieur Jelinek. Son lancement a demandé des mois de préparation et je suis convaincu qu'il sera couronné de succès".

Le Ministre a déclaré que l'expérience en affaires des nouveaux membres du conseil d'administration sera d'un précieux appui aux organisations sportives amateurs qui veulent maximiser leurs occasions de marketing.

"Mon objectif est de multiplier les occasions de marketing à l'avantage des organisations nationales de sport amateur et de loisir, tout en donnant au secteur des affaires un excellent véhicule de communication avec le consommateur canadien, dit Monsieur Jelinek. C'est un domaine qui n'a jamais été suffisamment développé".

Le sport et la condition physique ont donné à plusieurs compagnies canadiennes une excellente image auprès du public et le temps est venu d'approcher le secteur des affaires de façon professionnelle pour lui expliquer les mérites d'une association avec le sport amateur, dit Monsieur Jelinek.

Le Ministre avait annoncé au début de février la nomination de **Johnny Esaw**, Vice-président exécutif de CTV pour les sports, au poste de président du conseil d'administration du nouvel organisme, et celle de **Lou Lefaive**, jusqu'à maintenant directeur exécutif de l'Association canadienne de patinage artistique, au poste de président.

- 30 -

Réf.: Marilyn McCrea; (613) 995-1055
Jean-Paul Charbonneau; (613) 996-4510

(Also available in English)

DOCUMENT DE FOND

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES - 1986

OBJET: CONSEIL DE MARKETING DU SPORT

À la mi-janvier 1986, le Ministre mettait en branle deux initiatives visant à aider les organismes directeurs de sport à obtenir un meilleur appui financier du monde des affaires. La premiere de ces initiatives était la création du Conseil de marketing du sport, la seconde, la mise en réserve de fonds spéciaux à accorder suivant un nouvel ensemble de lignes directrices dans le cadre du système de contributions de Sport Canada/Condition physique Canada.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

Sous la présidence bénévole de M. Johnny Esaw, vice-président au sport de CTV, les 11 personnalités suivantes du monde des affaires ont été invitées par le Ministre à former le Conseil: John F. Bassett, Edward Bronfman, David Clark, Rémi Cloutier, Edmond Ricard, l'honorable James Richardson, C.P., et Lou Lefaive. M. Lou Lefaive, ancien directeur de Sport Canada, ancien président du Centre national du sport et de la récréation, et ancien président de Hockey Canada, a été nommé président à plein temps du Conseil. La première réunion de l'organisme a eu lieu le 27 février 1986. La brochure ci-jointe contient des renseignements au sujet de son mode de fonctionnement. Son personnel à temps plein comprend M. Lou Lefaive, à la présidence, M. Tom Ross, comme directeur du marketing, et Mme. Christine Pugliese, comme adjointe administrative.

Jusqu'à présent, le Conseil a tenu deux symposiums. Le premier a eu lieu à Toronto le 27 février. Il a permis de réunir environ 250 personnes du rang de chef de la direction ou de vice-jprésident au marketing. Son but était de stimuler l'intérêt pour le sport amateur en tant que véhicule promotionnel viable de produits et services. Un certain nombre de sociétés déjà engagées dans cette forme de marketing ont été invitées à venir discutter, de façon franche et ouverte, de leurs succes et aussi, parfois, de leurs échecs dans leur tentative de s'allier aux organismes de sport amateur sous divers rapports: commandit à la télévision, gérance d'événements, ou soutien de programmes. D'apres les impressions recueillies de participants, la forumle du symposium a été un franc succès.

Le second symposium a été tenu à Ottawa en juillet. Les participants étaient cette fois des professionnels d'organismes directeurs de sport désireux de faire la promotion de leur discipline. À nouveau, un certain nombre de commanditaires privés et de directeurs de maisons de publicité et de promotion ont expliqué pourquoi le secteur privé s'associait au sport et indiqué ce qu'ils attendaient des organismes de sport et de conditionnement physique en retour. Encore une fois, la réaction a été positive.

Un certain nombre d'autres symposiums sont prévus un peu partout au pays pour les mois et les années a venir. Le Conseil, parson personnel, a tenu de multiples rencontres avec les membres d'organismes particuliers de sport et de conditionnement physique afin de les renseigner et de les conseiller.

Le Conseil de marketing, par l'entremise de l'Institut de marketing du sport, a de plus pris des dispositions pour que M. Dave Wilkinson tienne des ateliers aux assemblées générales annuelles et réunions des conseils d'administration partout au pays. Des ateliers particuliers pour les personnels professionnels et bénovoles sont en train d'être conçus.

PROGRAMME DE CONTRIBUTION:

Sport Canada et Condition physique Canada ont préparé des lignes directrices qui permettent maintenant aux associations de sport amateur et de conditionnement physique de demander des contributions par lesquelles elles seront en mesure d'établir des plans et des stratégies de marketing pour elles-mêmes. Ces lignes directrices figurent en annexe.

Ces deux initiatives sont, dans l'ensemble, bien reçues par les organismes de sport et de conditionnement physique et par le secteur privé. L'approche utilisée repose sur la sensibilisation et la formation d'attitudes. Les organismes de sport et de conditionnement physique ont reconnu la nécessité de chercher à obtenir une plus grande participation du secteur privé afin de répondre à leurs besoins financiers grandissants, et le secteur privé devient plus conscient de la valeur du sport amateur et du conditionnement physique comme véhicule de ses objectifs de marketing.

Malgré les quelques succès du passé dans ce domaine, il est temps que toute cette formule soit systématisée et prenne un caractère réellement officielle. Évidemment, certains points doivent faire l'objet d'une attention particulière et certains pieges doivent être évités:

a) Veiller à ce que les commanditaires privés ne cherchent d'aucune façon à vicier les vraies valeurs du sport amateur;

b) Veiller a ce que les arrangements contractuels appropriés soient pris;

c) Faire en sorte de répondre adéquatement aux besoins du commanditaire;

d) Gérer les fonds en féducie des athlères;

e) S'occuper des obligations contractuelles entre les athlètes, leur organisme et les commanditaires;

f) Assurer la coordination des arrangements de commandite entre le siège national ou les succursales, ou les organismes provinciaux, afin de garantir la continuité de la commandite ou du moins d'éviter les conflits;

g) Surveiller la distribution et l'utilisation des fonds recueillis grâce à la commandite - notamment lorsqu'il s'agit de la gérance d'événements;

h) Surveiller le rôle des agents d'athlètes et des agents de marketing ainsi que leurs rapports avec les organismes de sport et de conditionnement physique;

i) S'assurer du caractere approprié des commanditaires en tenant compte de l'image du sport et de l'âge des participants (ex.: tabac, alcool, etc.).

Il convient peut-être, à ce moment-ci, d'examiner s'il serait souhaitable d'établir, au niveau provincial, des conseils de marketing du sport, et de définir les rapports qui devraient exister entre eux et les organismes provinciaux, de même que la relation entre eux et les organismes provinciaux, de même que la relation entre ces conseils, s'ils devaient exister, et le conseil national.


CONSEIL
SPORT
COUNCIL
MARKETING

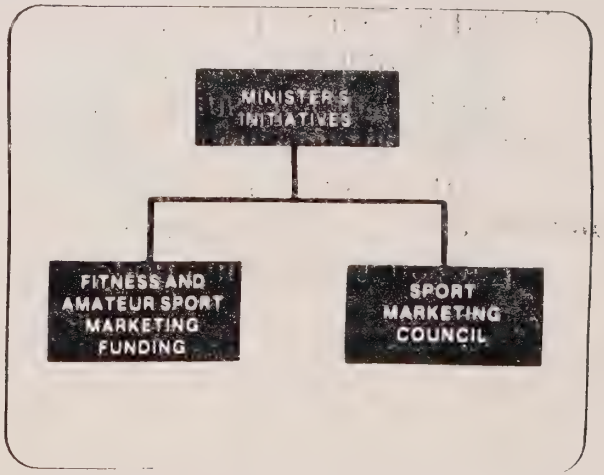


Early in my mandate I convinced that the national sport organizations should become, over a period of time, less dependent on government involvement. To that end, I believed that a stronger commitment to sport financing was needed from the Canadian corporate sector if sport were to continue to flourish.

The Federal Government's commitment to fitness and sport development remains strong but it would be unrealistic to expect it to continue to grow at past rates. Yet, the needs are ever increasing and the short fall will have to come from within sport itself and from the private sector. I believe the time has come to take new initiatives that will enable both amateur sport bodies and corporate sponsors to come to the realization that viable marketing deals can be negotiated to their mutual benefit. To this end, I have launched the Sport Marketing Council. I was very fortunate in being able to assemble a group of top Canadian business personalities to work with the Chairman, John Esaw, to provide us with advice, ideas and counsel. At the same time, I have made available to sport and fitness organizations a marketing budget to which they can apply for contributions to assist them in developing their own marketing strategies and programs.

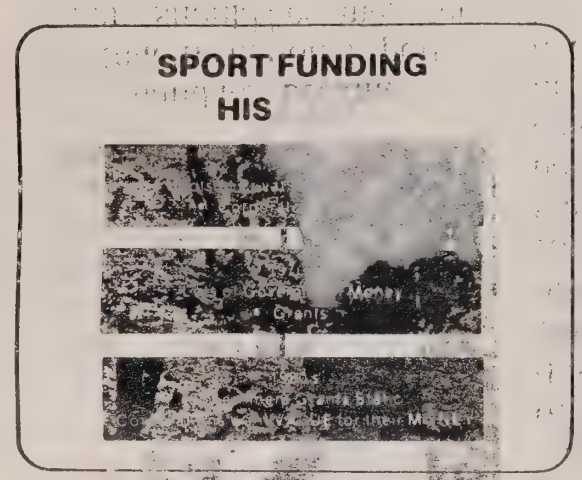
I am convinced that we are well on the road to developing the kind of cooperation between government, corporations, sport and fitness associations that augurs well for the financial stability needed to ensure meeting the high standards of excellence in amateur sport and fitness that the Canadian public has come to expect.

Otto Jelinek



THE BACKGROUND

The 1980's are signalling a change in amateur sport funding. The emphasis is on marketing sport to gain corporate interest and involvement. It wasn't always this way — in the 1960's there was a great deal of private sector money available to amateur sport primarily in the form of donations and broad corporate image making.



In 1968 the Task Force on Canadian Sport recognized the overburdened volunteer working at the kitchen table and recommended a more professional approach to management. As the first step in the process the federal government encouraged the development of The National Sport and Recreation Centre, the Coaching Association of Canada, Hockey Canada and Participaction. The infusion of federal monies, into these programs, helped sport become more proficient and cohesive.

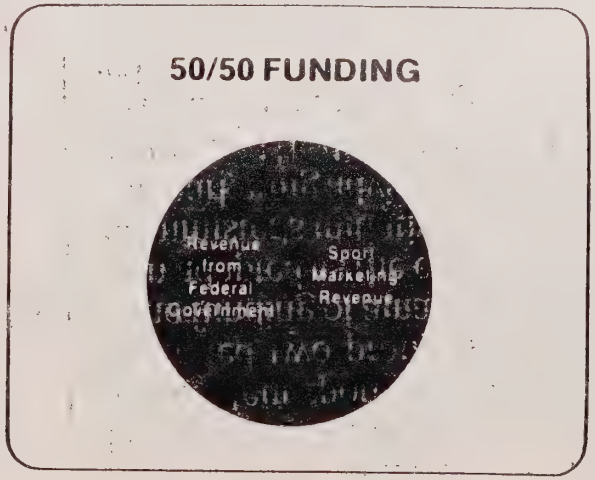
The philosophy in the early 70's advocated the development of elite athletes with an eye to the Summer Olympic Games to be held in Montreal in 1976. In order to stay abreast of other countries, a more technocratic, "production-driven" program was adopted for the development of elite athletes. With some financial security, provided by Sport Canada, coaches and administrators focussed on their product (the athletes, their performance and developmental programs). Because of this emphasis Canadian sport overlooked the links between production, marketing, finance and administration.

By focussing on the elite stream, sport lost the grass roots delivery system which could have largely overcome the funding problems that were beginning to surface by the end of the 70's. This was pointed out by the Business of Sport Program which stressed the need for a business/sport partnership. Unfortunately, the concept was ahead of its time, not accepted and quietly passed away.

OUR GOAL

The 1980's present sport with a different business climate. The corporate sector is not as eager to donate money or become involved with sponsorships. Static federal funding and increasing competition for the corporate dollar are forcing sport to offer full value for money received. Amateur sport has to look to the corporate community to augment federal funding but the emphasis of the past two decades must be balanced by a truly professional marketing approach to ensure continued development and success.

The Council's goal is to help create a solid understanding and relationship between the business community and fitness and amateur sport associations so that the associations' properties are accepted as viable additions or alternatives to the traditional advertising, sales promotion and communications media.



Specifically, for the short term, it is our aim to adjust the ratio of federal funding to revenue generated by the associations from the current 70%/30% to 50%/50% by 1988. And thereafter, to build a solid marketing base to carry over the usual post-Olympic doldrums.



While seemingly formidable, the task is quite realistic when we consider that in the mid 1980's the Canadian business community invested well over $6 billion annually in advertising and sales

THE ORGANIZATION

promotion activities. The largest amount (over 25%) went into newspapers, the smallest (under 0.2%) to sport. A modest shift of less than 1/2% into the sport wedge will achieve the short term goal.

For the longer term, considerable organizational and product development and promotion is required on the part of the associations. And a concerted sales effort will be required to convince the corporate sector that amateur sport and recreation is indeed an effective investment.

LESS THAN

1/2%

INCREASE

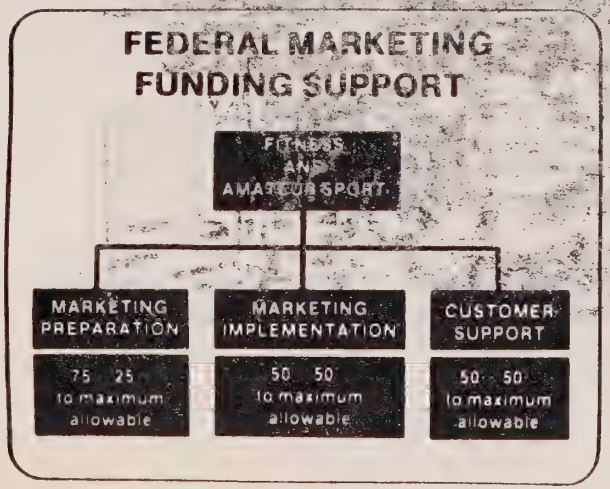
After extensive consultation with the business community and fitness and amateur sport associations, an integrated, two-pronged approach to the funding of amateur sport has been adopted as the cornerstone of the minister's initiatives. It consists of a marketing advisory service augmented by direct financial assistance for marketing - oriented activities.

The Sport Marketing Council is funded by the Minister of State for Fitness and Amateur Sport. It consists of a volunteer chairman and team of councillors selected by the minister and augmented by a small professional staff headed by the president. It acts primarily as a catalyst between the associations and the business community.



OUR CONNECTIONS

The marketing funding support program is administered by the Fitness and Amateur Sport branch of the Federal Government. It is divided into three levels of marketing readiness and costs of approved projects are shared between the branch and the associations involved. It covers such activities as education, feasibility studies, meetings, presentation materials, contracts, media and customer relations.



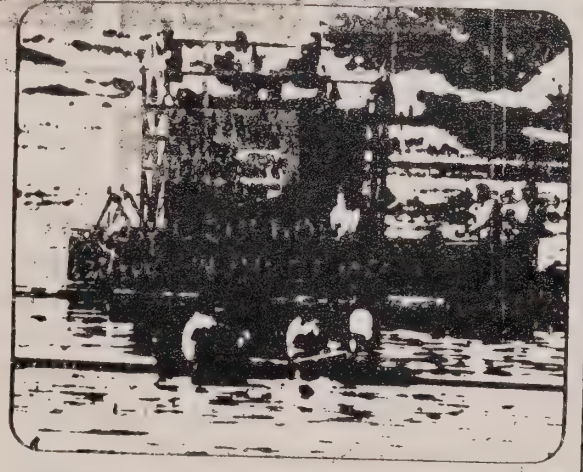


The Sport Marketing Council is housed along with 68 sport and recreation associations in the National Sport and Recreation Centre in Vanier (Ottawa), Ontario. Included are the national offices of the 27 summer and 10 Olympic Winter Sports. This close proximity enables immediate communication with the professional staffs and quick response to their marketing needs.



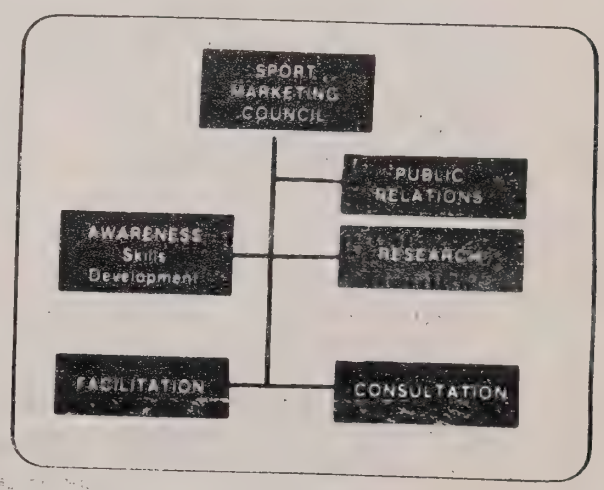
The members of the Council include some of the most prominent names in Canada's corporate community. Representing manufacturing, advertising, real estate, finance, communications, retail, sport and natural resources, they have enthusiastically offered their expertise and influence in support of the marketing aspirations of the amateur sport and fitness associations.

THE WAY WE WORK



The very considerable influence of the electronic and print media is accessible through our connections with the television networks — CTV, TVA, CBC, Global and TSN and with Candian Press, Radio Canada and the publishing industry. As a result, bringing about the effective promotion of sport and its athletes, a key ingredient in the marketing mix, is virtually assured.

The Sport Marketing Council's programs are designed to help develop the marketing abilities of the national associations by capitalizing on the strengths and overcoming the weaknesses inherent in the production-driven system. The exciting events, the high profile athletes, the exclusivity and inexpensive volunteer help can be effectively utilized. The committment to marketing, positioning and grass roots delivery systems must be strengthened. The basic techniques of successful, competitive marketing must become ingrained. There is no charge for any of the Council's services.



The public relations component is the responsibility of the chairman, the council members, the president and occasionally hired consultants. It is intended to be a low-key, highly focussed communication between sport and business. It will also work with existing agencies to extend the coverage of fitness and amateur sport.

PUBLIC RELATIONS

- Develop a mutually beneficial relationship between the corporate sector and national sport organizations.
- Increase public awareness of amateur sport.
- Publicize specific events, athletes and performances.

AWARENESS SKILLS DEVELOPMENT

National Sport Associations
- Conferences, seminars, workshops
- Organizational development

Corporate Sector
- Media and Public relations
- Regional conferences

The educational programs cover a variety of topics ranging from organizational development and motivation to pricing, sales training and servicing the sponsor. They are designed for both professional staff and volunteers and are conducted by council staff and volunteers or hired consultants. The corporate sector is briefed on dealing with amateur sport through a series of regional conferences.

FACILITATION

National Sport Associations
- Annual General Meetings
- Executive and Marketing Committee Meetings

Corporate Sector
- Sponsor/Sport Introductions

The staff of the Sport Marketing Council, and where required, hired or volunteer consultants, are available to facilitate sports marketing oriented meetings with both the associations and sponsors.

RESEARCH

- Sport Data Banks
- Business Data Banks
- Reference Data
- Consultants, Agencies, Suppliers Case Studies

The research component forms the basis for the intelligent matching of sports with corporate prospects. The Council is developing computerized sport data banks to include demographic and lifestyle

statistics, product information, organizational data and marketing history for each association. The business data banks will contain complimentary information about individual companies. A variety of selections will be available to suit the desired matching characteristics but the results are held confidential until approved for release by the associations and/or corporations involved.

Reference data banks covering a variety of available marketing services are kept in our offices and case studies covering specifics of a variety of marketing activities are available for information purposes.

The Council staff is available on appointment for a broad range of marketing-oriented consultation to both associations and business interests.

CONSULTATION

- National Sport Associations
- General marketing-oriented advice
- Limited specific program consultation
- Pilot project development

- Corporations
- Advice relative to amateur sports
- Limited liaison/coordination service with national sport organizations

And finally to recap the services of the Sport Marketing Council — some "wills" and "will nots".

WE WILL

- Assist associations to develop marketing skills and saleable properties
- Help associations to optimize their current marketing programs
- Help associations develop innovative marketing strategies to encourage more business involvement
- Help associations match up programs and products with appropriate corporate sector customers
- Help develop corporate understanding of and enthusiasm for sport marketing opportunities
- Help create a forum and interchange of ideas between associations, business and government
- Become a catalyst in making associations more financially independent

OUR COMMITTMENT

WE WILL NOT

- **Raise funds in competition with Fitness and Amateur Sport Associations**
- **Have any control over an association's — funding, promotion or marketing activities**
- **Interfere with an association's corporate customers**
- **Raise funds for The 1988 Winter Olympics**

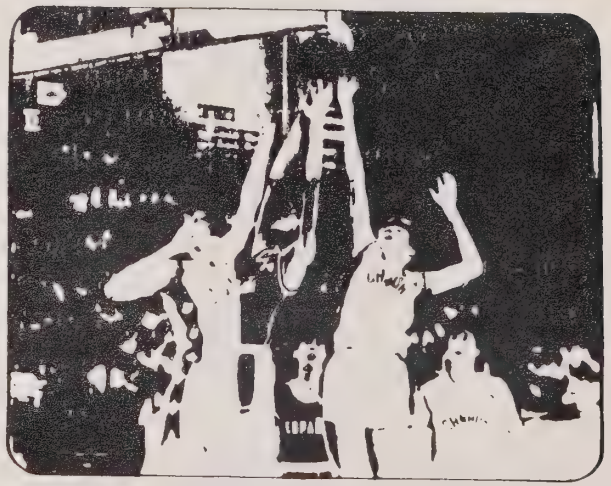
AND

- **Do an association's marketing for it**

The Sport Marketing Council is committed to the development of a mutually beneficial and profitable relationship between corporate sponsors and the amateur sport and recreation associations.

Among the many benefits expected to accrue to the associations will be:

- The development and implementation of effective strategies for sponsorship, fundraising and promotion
- Increased funding for programs, coaching, administration, athletes and events
- Increased public awareness of sport and recreation activities
- Improved perception of the international performances of our athletes and teams
- Increased interest and participation in amateur sport and recreation







The payoff to the business sector will occur in such areas as;

- Increased sales and revenues
- Improved market share
- Increased public awareness of the company and its products
- Improved employee morale
- Better employee fitness and productivity

Everybody wins — the corporations, the athletes, fitness and amateur sport associations, the general public.

For more information relative to the benefits of becoming involved with amateur sport and recreation please contact:

Sport Marketing Council
333 River Road,
Vanier, Ontario K1L 8H9
Telephone: 613/748-5696
Telex: 053 3660

Photography courtesy of the Athlete Information Bureau and the Canadian Olympic Association

Printed in Canada



Sport Marketing Council
333 River Rd., Vanier, Ontario K1L 8H9
Telephone 613/748-5696 Telex 053 3660

DOCUMENT: 830-210/023

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR SPORT AND RECREATION

Press Communiqué

Conference



October 8, 1986
CHARLOTTETOWN, Prince Edward Island

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

PRESS COMMUNIQUÉ
Charlottetown, Prince Edward Island
October 08, 1986

The federal/provincial/territorial ministers of recreation and sport re-affirmed their commitment to work together in a spirit of co-ordination and co-operation. As well, they agreed there is a need to have an on-going consultative process occuring.

A federal/provincial committee, comprised of officials of the Interprovincial Sport and Recreation Council and of the Fitness and Amateur Sport Branch of the federal government will develop a document to clearly define mechanisms for improved federal/provincial working relationships. The paper will be considered at the 1987 Conference of Federal/Provincial/Territorial Ministers.

The Ministers agreed to establish a federal/provincial/territorial Task Force to analyze in depth the various recommendations arising from the 1986 Canada Fitness Summit and the six Task Force Reports. The Task Force would be charged with establishing, for further federal/provincial/territorial ministerial consideration, during the spring of 1987, an overall action strategy that would address the fitness recommendations.

It is the intention of the federal government to review its role in the Canada Games as it relates to the federal mandate in amateur sport. Provinces/territories will be consulted during the review process and the preliminary report on the review will be circulated to the provinces/territories by the end of May 1987.

The Federal Role Statement on Recreation, as discussed during the ministerial meeting, will be referred back for further clarification by official representatives of the provinces/territories and of the Fitness and Amateur Sport Branch of the federal government.

The provincial/territorial Ministers discussed with the federal Minister the role of the university in sport development and high performance training centres. In the area of violence in sport both levels of government agreed that this is an issue that must be seriously addressed.

Ministers agreed to a further federal/provincial joint study of three important subjects: policies regarding Women in Sport; the Role of the University in Sport Development; and a proposal to encourage participation development focussed on the 1988 Olympics.

In addition, information was exchanged on sport marketing.

The federal/provincial/territorial Ministers agreed that the problem of obtaining liability insurance for amateur sport is an extremely serious problem across Canada. It was noted that in addition to being a problem for sporting groups, the problem of liability insurance exists in many other areas which are of concern to governments. The provincial/territorial Ministers agreed to work co-operatively with the federal Minister, the Honourable Otto Jelinek, toward common approaches to this problem.

It was agreed there will be a special meeting of the Ministers in Ottawa in the spring of 1987. The next annual conference of the Ministers will be held in September of 1987 in Quebec City.

DOCUMENT: 830-210/020

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR SPORT AND RECREATION

Sport Marketing Council

Federal

October 8, 1986
CHARLOTTETOWN, Prince Edward Island

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

BACKGROUND PAPER
FEDERAL-PROVINCIAL MINISTERS' CONFERENCE - 1986

SUBJECT: SPORT MARKETING COUNCIL

In an effort to increase private and corporate sector support of amateur sport and fitness organizations in Canada, the Federal Government announced the formation of the Sport Marketing Council on February 27, 1986.

BACKGROUND: The sport Marketing Council's main objective is to help create a forum in which Fitness and Amateur Sport organizations, the corporate community and government can discuss programs of mutual interest. In the short term, the Council's aim is to adjust the ratio of federal funding to otehr revenue generated by the organizations from the current 70% + 30% to 50% + 50% by 1988.

The Sport Marketing Council is funded by Fitness and Amateur Sport Canada. It consists of a volunteer chairman and council members selected by the Minister of State, Fitness and Amateur Sport, and supported by a small professional staff headed by the President.

The Council acts primarily as a catalyst between the organizations and the corporate community. In effect, a marketing advisory service, the Council is augmented by a marketing contributions programs administered by Fitness and Amateur Sport. Financial assistance is provided for such activities as education feasibility studies, meetings, presentation materials, contracts, media and customer relations.

The members of the Council include some of the most prominent names in Canada's corporate community. Representing manufacturing, advertising, real estate, finance, communications, retail, sport and natural resources, they have enthusiastically offered their expertise and influence in support of the marketing aspirations of the amateur sport and fitness associations.

Attached is a list of Council members.

Release
muniqué

JELINEK LAUNCHES FIRST EVER
SPORT MARKETING COUNCIL

FEBRUARY 28, 1986

TORONTO - Ten top level Canadian business executives have accepted a challenge from the Honourable Otto Jelinek, Minister of State for Fitness and Amateur Sport, to form a new agency created to increase private sector support of the amateur sport community. The members of the just-unveiled sport marketing council are:

JOHN BASSETT, Jr., sport entrepreneur and owner of sport teams in Canada and the United States,

EDWARD BRONFMAN, Chairman, Hees International and Deputy Chairman, Edper Investment,

DAVID CLARK, President and CEO, Campbell Soup Company Ltd.,

RÉMI CLOUTIER, President, International Paper Canada, Inc.,

HUGH GLYNN, President, National Sport and Recreation Centre,

SENATOR FINLAY MACDONALD, long-time broadcasting executive and founding director of CTV Television Network,

TERRY O'MALLEY, President, Vickers and Benson Co., Ltd.,

PETER POCKLINGTON, Chairman, Pocklington Financial Inc., and owner, Edmonton Oilers Hockey Club,

ED RICARD, Vice Chairman, Imasco and Chairman, Co., Ltd., Montreal Concordes Football Club,

HONOURABLE JAMES RICHARDSON, Director, James Richardson and Sons, former member of Parliament and cabinet minister.

...2

In making the announcement of the ten council members, the minister said "I am delighted that people of the calibre you have here before you today are so committed to sport to volunteer their names to this new venture. This project has been many months in the making and I am confident that, with these individuals at the helm, it will be very successful."

The minister emphasized that the business background of the council members will be a major contribution to the efforts of the amateur sport community to maximize marketing opportunities.

"My goal is to enhance marketing opportunities for the long-term health of Canadian sport and recreation associations and at the same time give business a good communication vehicle to reach Canadian consumers. It is an area that, in my view, has never been fully developed."

Sport and fitness themes have been successful images for many marketers and the time is right to approach the business community with a professional effort to recognize the opportunities and potential of doing business with the amateur sport community. This will result in an increase in the involvement and support of business, added the Minister.

The appointments of the chairman of the council, **Johnny Esaw**, Executive Vice President of CTV Sports, and the President of the Council, **Lou Lefaive**, former Executive Director of the Canadian Figure Skating Association were announced earlier this month.

- 30 -

Ref.: Marilyn McCrea; (613) 995-1055
Jean-Paul Charbonneau; (613) 996-4510

(Également disponible en français)

BACKGROUND PAPER
FEDERAL-PROVINCIAL MINISTERS' CONFERENCE - 1986

SUBJECT: SPORT MARKETING COUNCIL

In mid January 1986, the Minister launched two initiatives aimed at assisting sport governing bodies to develop greater corporate sector financial support. The first of these was the Sport Marketing Council, the second was the setting aside of special funds to be made available under a new set of guidelines within the Sport Canada/Fitness Canada contribution system.

BACKGROUND: Under the volunteer chairmanship of Mr. Johnny Esaw, Vice-President Sport CTV, the following 11 corporate personalities were invited by the Minister to form the Council: John F. Bassett, Edward Bronfman, David Clark, Remi Cloutier, Hugh Glynn, Senator Finlay MacDonald, O.C., Terry O'Malley, Peter Pocklington, Edmond Ricard, Hon. James Richardson, P.C. and Lou Lefaive. Mr. Lou Lefaive, a former President of the National Sport and Recreation Centre and former President of Hockey Canada was named as the full-time President. The first meeting of the Council took place on February 27, 1986. The attached brochure provides information on how the Council operates. The full-time staff of the Council consists of Mr. Lefaive as president, Mr. Tom Ross as Marketing Director and Ms. Christine Pugliese as Administrative Assistant.

To date, the Council has held two symposia, the first in Toronto on February 27th. That symposium brought together approximately 250 corporate personnel at chief executive officer level and/or vice-presidents of marketing. It was designed to stimulate the interest in amateur sport as a viable marketing vehicle for the promotion of products and services. A number of corporations, already involved, were invited to discuss, openly and frankly, their successes in, and in some cases, false starts in learning to work with amateur sport bodies in a variety of ways ranging from television sponsorship, to event management, to program support. The feedback from those attending clearly indicated that the format of the symposium was a successful one.

In July, a second symposium was held in Ottawa. The participants in that symposium were professionals within sport governing bodies who are concerned with marketing their sports. Again, a number of Canadian corporate sponsors, executives of advertising and promotion agencies, outlined why the corporate sector is involved with sport and what they expect from sport and fitness associations in return. Once again, the feedback was positive.

A number of future symposia are planned for various parts of the country in the coming months/years. The Council, through its staff, has had numerous meetings with members of individual sport and fitness bodies in order to provide advice and counsel.

The Marketing Council has further arranged, through the Sport Marketing Institute to have Mr. Dave Wilkinson conduct workshops at annual general meetings and board of directors' meetings across the country. A number of specific workshops for professional volunteer staff are now being designed.

CONTRIBUTION PROGRAM:

Sport Canada and Fitness Canada have produced the guidelines which now make it possible for amateur sport and fitness associations to apply for contributions that will allow them to develop marketing plans and strategies for their respective associations. The guidelines are attached.

These two initiatives are, by and large, being well received by both sport and fitness bodies and the private sector. The approach is one of education and attitude forming. Sport and fitness bodies have recognized the need to seek greater private sector participation in order to meet their growing financial needs and the corporate sector is becoming more sensitized to the value of amateur sport and fitness programs as a vehicle for their marketing objectives.

While there have been, in the past, some notable successes in this field it is time that this whole approach be put on a more systematic and businesslike foot. Obviously, there are a number of concerns that have to be addressed and pitfalls to be avoided:

a) Ensure that corporate sponsors do not attempt to in any way vitiate the true values of amateur sport.

b) The concerns of proper contractual arrangements.

c) Ensuring proper servicing of the sponsor's needs.

d) Management of athlete trust funds.

e) Contractual obligation between athletes, their sport organizations and sponsors.

f) The coordination of sponsorship arrangements between national and/or branches, or provincial organizations to ensure continuity in sponsorship or at least to avoid conflicts.

g) The distribution and use of monies raised through sponsorship arrangements - this is particularly important when dealing with event management.

h) The role of athlete's agents and marketing agents and their relationship with sport and fitness bodies.

i) The appropriateness of sponsors keeping in mind the image of the sport and the age of the participants (i.e. tobacco, alchohol etc.).

It is perhaps appropriate, at this time, to consider the advisability of developing, at the provincial level, sport marketing councils and the relationship that should exist between them and the provincial bodies, as well as the relationship between the provincial marketing councils, should they be developed and the national marketing council.


CONSEIL
SPORT
COUNCIL
MARKETING

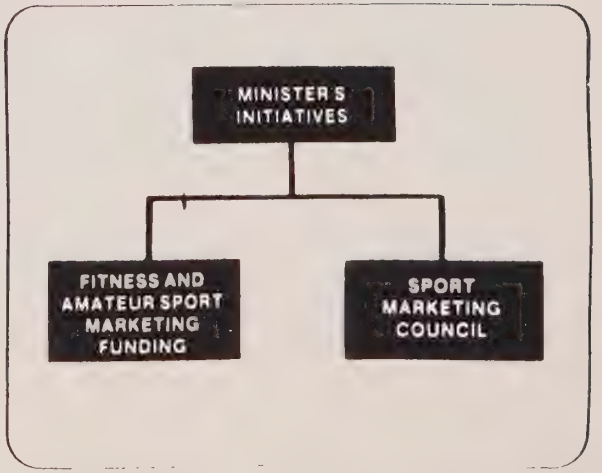


Early in my mandate I became convinced that the national sport organizations should become, over a period of time, less dependent on government involvement. To that end, I believed that a stronger commitment to sport financing was needed from the Canadian corporate sector if sport were to continue to flourish.

The Federal Government's commitment to fitness and sport development remains strong but it would be unrealistic to expect it to continue to grow at past rates. Yet, the needs are ever increasing and the short fall will have to come from within sport itself and from the private sector. I believe the time has come to take new initiatives that will enable both amateur sport bodies and corporate sponsors to come to the realization that viable marketing deals can be negotiated to their mutual benefit. To this end, I have launched the Sport Marketing Council. I was very fortunate in being able to assemble a group of top Canadian business personalities to work with the Chairman, John Esaw, to provide us with advice, ideas and counsel. At the same time, I have made available to sport and fitness organizations a marketing budget to which they can apply for contributions to assist them in developing their own marketing strategies and programs.

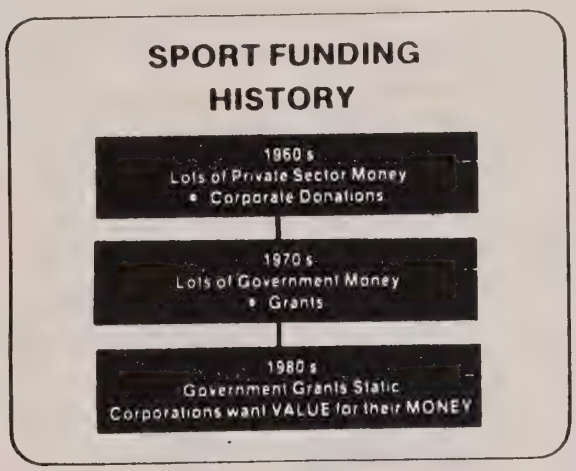
I am convinced that we are well on the road to developing the kind of cooperation between government, corporations, sport and fitness associations that augurs well for the financial stability needed to ensure meeting the high standards of excellence in amateur sport and fitness that the Canadian public has come to expect.

Otto Jelinek



THE BACKGROUND

The 1980's are signalling a change in amateur sport funding. The emphasis is on marketing sport to gain corporate interest and involvement. It wasn't always this way — in the 1960's there was a great deal of private sector money available to amateur sport primarily in the form of donations and broad corporate image making.



In 1968 the Task Force on Canadian Sport recognized the overburdened volunteer working at the kitchen table and recommended a more professional approach to management. As the first step in the process the federal government encouraged the development of The National Sport and Recreation Centre, the Coaching Association of Canada, Hockey Canada and Participaction. The infusion of federal monies, into these programs, helped sport become more proficient and cohesive.

The philosophy in the early 70's advocated the development of elite athletes with an eye to the Summer Olympic Games to be held in Montreal in 1976. In order to stay abreast of other countries, a more technocratic, "production-driven" program was adopted for the development of elite athletes. With some financial security, provided by Sport Canada, coaches and administrators focussed on their product (the athletes, their performance and developmental programs). Because of this emphasis Canadian sport overlooked the links between production, marketing, finance and administration.

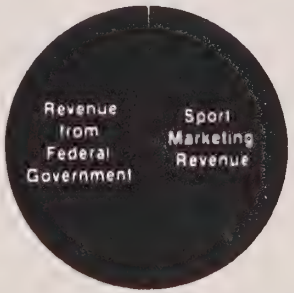
By focussing on the elite stream, sport lost the grass roots delivery system which could have largely overcome the funding problems that were beginning to surface by the end of the 70's. This was pointed out by the Business of Sport Program which stressed the need for a business/sport partnership. Unfortunately, the concept was ahead of its time, not accepted and quietly passed away.

OUR GOAL

The 1980's present sport with a different business climate. The corporate sector is not as eager to donate money or become involved with sponsorships. Static federal funding and increasing competition for the corporate dollar are forcing sport to offer full value for money received. Amateur sport has to look to the corporate community to augment federal funding but the emphasis of the past two decades must be balanced by a truly professional marketing approach to ensure continued development and success.

The Council's goal is to help create a solid understanding and relationship between the business community and fitness and amateur sport associations so that the associations' properties are accepted as viable additions or alternatives to the traditional advertising, sales promotion and communications media.

50/50 FUNDING



Specifically, for the short term, it is our aim to adjust the ratio of federal funding to revenue generated by the associations from the current 70%/30% to 50%/50% by 1988. And thereafter, to build a solid marketing base to carry over the usual post-Olympic doldrums.

OVER $6 BILLION



While seemingly formidable, the task is quite realistic when we consider that in the mid 1980's the Canadian business community invested well over $6 billion annually in advertising and sales

THE ORGANIZATION

promotion activities. The largest amount (over 25%) went into newspapers, the smallest (under 0.2%) to sport. A modest shift of less than 1/2% into the sport wedge will achieve the short term goal.

For the longer term, considerable organizational and product development and promotion is required on the part of the associations. And a concerted sales effort will be required to convince the corporate sector that amateur sport and recreation is indeed an effective investment.

LESS THAN

1/2%

INCREASE

After extensive consultation with the business community and fitness and amateur sport associations, an integrated, two-pronged approach to the funding of amateur sport has been adopted as the cornerstone of the minister's initiatives. It consists of a marketing advisory service augmented by direct financial assistance for marketing - oriented activities.

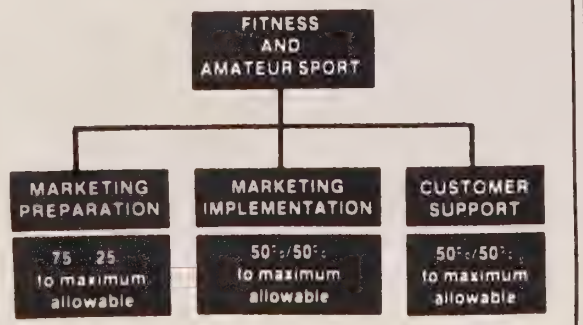
The Sport Marketing Council is funded by the Minister of State for Fitness and Amateur Sport. It consists of a volunteer chairman and team of councillors selected by the minister and augmented by a small professional staff headed by the president. It acts primarily as a catalyst between the associations and the business community.

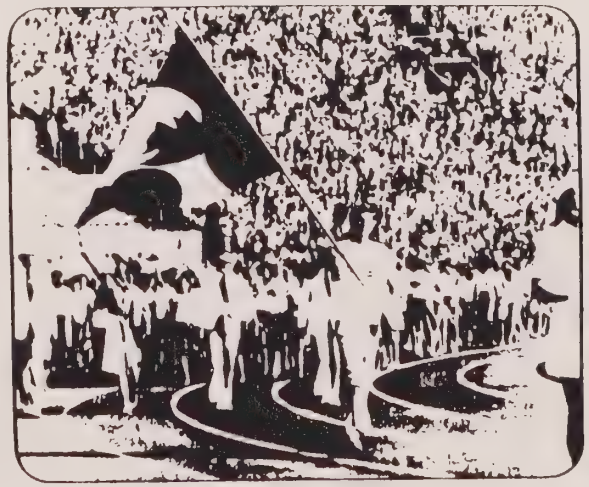


OUR CONNECTIONS

The marketing funding support program is administered by the Fitness and Amateur Sport branch of the Federal Government. It is divided into three levels of marketing readiness and costs of approved projects are shared between the branch and the associations involved. It covers such activities as education, feasibility studies, meetings, presentation materials, contracts, media and customer relations.

FEDERAL MARKETING FUNDING SUPPORT



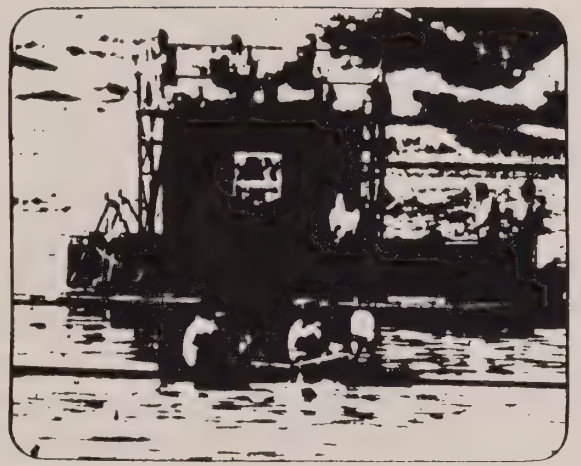


The Sport Marketing Council is housed along with 68 sport and recreation associations in the National Sport and Recreation Centre in Vanier (Ottawa), Ontario. Included are the national offices of the 27 summer and 10 Olympic Winter Sports. This close proximity enables immediate communication with the professional staffs and quick response to their marketing needs.



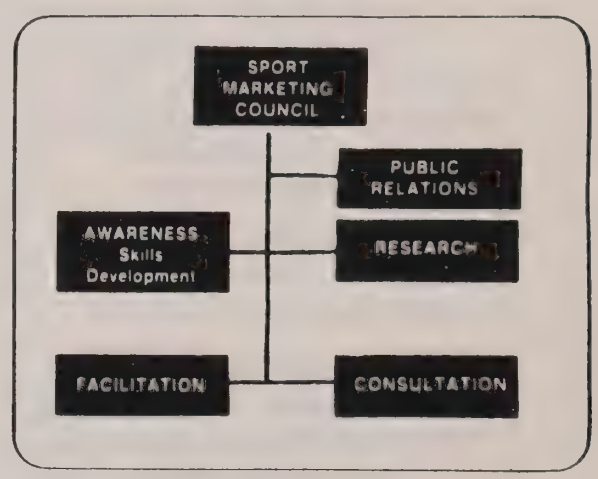
The members of the Council include some of the most prominent names in Canada's corporate community. Representing manufacturing, advertising, real estate, finance, communications, retail, sport and natural resources, they have enthusiastically offered their expertise and influence in support of the marketing aspirations of the amateur sport and fitness associations.

THE WAY WE WORK



The very considerable influence of the electronic and print media is accessible through our connections with the television networks — CTV, TVA, CBC, Global and TSN and with Candian Press, Radio Canada and the publishing industry. As a result, bringing about the effective promotion of sport and its athletes, a key ingredient in the marketing mix, is virtually assured.

The Sport Marketing Council's programs are designed to help develop the marketing abilities of the national associations by capitalizing on the strengths and overcoming the weaknesses inherent in the production-driven system. The exciting events, the high profile athletes, the exclusivity and inexpensive volunteer help can be effectively utilized. The committment to marketing, positioning and grass roots delivery systems must be strengthened. The basic techniques of successful, competitive marketing must become ingrained. There is no charge for any of the Council's services.



The public relations component is the responsibility of the chairman, the council members, the president and occasionally hired consultants. It is intended to be a low-key, highly focussed communication between sport and business. It will also work with existing agencies to extend the coverage of fitness and amateur sport.

PUBLIC RELATIONS

- **Develop a mutually beneficial relationship between the corporate sector and national sport organizations.**
- **Increase public awareness of amateur sport.**
- **Publicize specific events, athletes and performances.**

AWARENESS SKILLS DEVELOPMENT

National Sport Associations
- **Conferences, seminars, workshops**
- **Organizational development**

Corporate Sector
- **Media and Public relations**
- **Regional conferences**

The staff of the Sport Marketing Council, and where required, hired or volunteer consultants, are available to facilitate sports marketing oriented meetings with both the associations and sponsors.

RESEARCH

- **Sport Data Banks**
- **Business Data Banks**
- **Reference Data**
- **Consultants, Agencies, Suppliers Case Studies**

The educational programs cover a variety of topics ranging from organizational development and motivation to pricing, sales training and servicing the sponsor. They are designed for both professional staff and volunteers and are conducted by council staff and volunteers or hired consultants. The corporate sector is briefed on dealing with amateur sport through a series of regional conferences.

FACILITATION

National Sport Associations
- **Annual General Meetings**
- **Executive and Marketing Committee Meetings**

Corporate Sector
- **Sponsor/Sport Introductions**

The research component forms the basis for the intelligent matching of sports with corporate prospects. The Council is developing computerized sport data banks to include demographic and lifestyle

statistics, product information, organizational data and marketing history for each association. The business data banks will contain complimentary information about individual companies. A variety of selections will be available to suit the desired matching characteristics but the results are held confidential until approved for release by the associations and/or corporations involved.

Reference data banks covering a variety of available marketing services are kept in our offices and case studies covering specifics of a variety of marketing activities are available for information purposes.

The Council staff is available on appointment for a broad range of marketing-oriented consultation to both associations and business interests.

CONSULTATION

- **National Sport Associations**
- **General marketing-oriented advice**
- **Limited specific program consultation**
- **Pilot project development**

- **Corporations**
- **Advice relative to amateur sports**
- **Limited liaison/coordination service with national sport organizations**

And finally to recap the services of the Sport Marketing Council — some "wills" and "will nots".

WE WILL

- **Assist associations to develop marketing skills and saleable properties**
- **Help associations to optimize their current marketing programs**
- **Help associations develop innovative marketing strategies to encourage more business involvement**
- **Help associations match up programs and products with appropriate corporate sector customers**
- **Help develop corporate understanding of and enthusiasm for sport marketing opportunities**
- **Help create a forum and interchange of ideas between associations, business and government**
- **Become a catalyst in making associations more financially independent**

OUR COMMITTMENT

WE WILL NOT

- **Raise funds in competition with Fitness and Amateur Sport Associations**
- **Have any control over an association's — funding, promotion or marketing activities**
- **Interfere with an association's corporate customers**
- **Raise funds for The 1988 Winter Olympics**

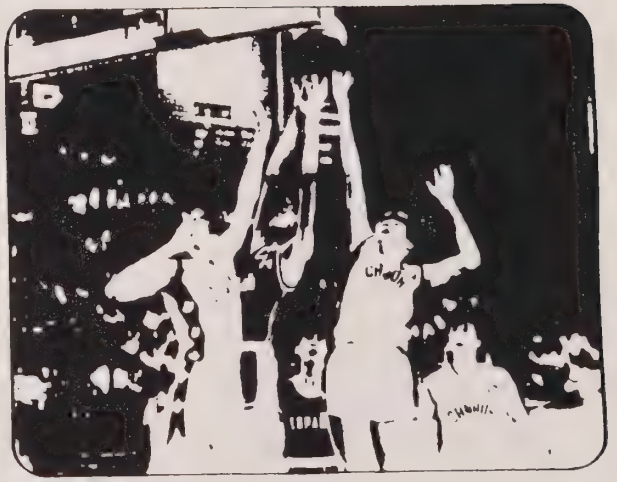
AND

- **Do an association's marketing for it**

The Sport Marketing Council is committed to the development of a mutually beneficial and profitable relationship between corporate sponsors and the amateur sport and recreation associations.

Among the many benefits expected to accrue to the associations will be:

- The development and implementation of effective strategies for sponsorship, fundraising and promotion
- Increased funding for programs, coaching, administration, athletes and events
- Increased public awareness of sport and recreation activities
- Improved perception of the international performances of our athletes and teams
- Increased interest and participation in amateur sport and recreation







The payoff to the business sector will occur in such areas as;

- Increased sales and revenues
- Improved market share
- Increased public awareness of the company and its products
- Improved employee morale
- Better employee fitness and productivity

Everybody wins — the corporations, the athletes, fitness and amateur sport associations, the general public.

For more information relative to the benefits of becoming involved with amateur sport and recreation please contact:

Sport Marketing Council
333 River Road,
Vanier, Ontario K1L 8H9
Telephone: 613/748-5696
Telex: 053 3660

Photographs courtesy of the
Athlete Information Bureau
and the Canadian Olympic Association

Printed in Canada



Sport Marketing Council
333 River Rd., Vanier, Ontario K1L 8H9
Telephone 613/748-5696 Telex 053 3660

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-210/018

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU SPORT ET DES LOISIRS

Politique concernant les femmes et le sport

Fédéral

Le 8 octobre 1986
CHARLOTTETOWN (Ile-du-Prince-Édouard)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

DOCUMENT DE FOND

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES - 1986

OBJET: POLITIQUE CONCERNANT LES FEMMES ET LE SPORT

Le gouvernement fédéral vient de publier une politique concernant les femmes et le sport qui énonce les mesures que le gouvernement fédéral a l'intention de prendre pour améliorer la situation des femmes canadiennes dans le sport.

Étant donné que les efforts pour améliorer la situation des femmes dans le sport doivent être déployés à tous les niveaux du système sportif, la coordination et la collaboration fédérales-provinciales permettraient d'atteindre l'objectif général de créer l'égalité des possibilités en ce qui concerne la participation au sport.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

Bien que le climat général au sein de la collectivité sportive reflète une plus grande réceptivité concernant la participation des femmes dans le sport, il reste à franchir de sérieux obstacles qui empêchent les femmes de jouir pleinement d'une égalité des possibilités en tant que participantes au sport ou que titulaires de postes de direction.

Depuis les 7 dernières années, Condition physique et Sport amateur administre un Programme pour les femmes qui a donné des résultats considérables. Afin de donner une plus grande direction dans le domaine de la femme et du sport et de le mettre plus en évidence, le gouvernement fédéral vient de publier une politique sur les femmes et le sport ainsi qu'un plan de mise en oeuvre qui l'accompagne.

Depuis toujours, le gouvernement fédéral a entrepris des pourparlers officieux avec les représentants des provinces et des territoires à ce sujet. Cependant, les deux paliers de gouvernement n'ont jamais adopté une stratégie convenue ou un plan d'action officiel.

Étant donné que bon nombre des problèmes dans ce domaine portent sur les possibilités générales pour les femmes de s'engager dans le sport de compétition aux échelons inférieurs du système sportif, il est logique d'établir un dialogue considérable entre le gouvernement fédéral et les provinces.

MESURES RECOMMANDÉES:

1. Distribuer aux provinces et aux territoires le document de principe du gouvernement fédéral sur les femmes et le sport ainsi que le plan de mise en oeuvre qui l'accompagne.

2. Demander au Comité fédéral-provincial des sous-ministres de déléguer la responsabilité au Comité fédéral-provincial du plan directeur sur le sport d'examiner le document de principe fédéral en vue de déterminer les conséquences possibles pour les provinces et les territoires et certains énoncés de principes conjoints ainsi que des mesures qui pourraient être entreprises par les deux niveaux de gouvernement (et leurs organismes clients respectifs).

3. Formuler des recommandations liées au point n^{o} 2 afin que les ministres les examinent à la conférence fédérale-provinciale des ministres de 1987.

FAITS À RETENIR SUR LES FEMMES DANS LE SPORT

1. De tous les entraîneurs travaillant avec les athlètes d'élite et de haute performance au Canada, seulement 7 pour cent des entraîneurs principaux ou chefs entraîneurs des équipes nationales du Canada sont des femmes, tandis que 8 pour cent seulement de tous les entraîneurs faisant partie du personnel d'entraîneurs des équipes nationales sont des femmes.

2. De tous les administrateurs sportifs travaillant au niveau national, 24 pour cent des principaux directeurs exécutifs sont des femmes, tandis que 17 pour cent seulement des directeurs techniques sont des femmes.

3. Seulement 3 des 92 membres du Comité olympique international sont des femmes.

4. Aux Jeux olympiques, le nombre d'épreuves auxquelles les femmes peuvent participer sont comme suit:

	TOTAL DES ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES SEULEMENT	OUVERTES	TOTAL POUR LES FEMMES	POURCENTAGE
JEUX D'ÉTÉ:						
1980	203	139	45	19	64	32%
1984	221	144	62	15	77	35%
1988 (Projeté)	234	150	70	14	84	36%
JEUX D'HIVER:				(PAIRES)		
1980	38	24	12	2	14	37%
1984	39	24	13	2	15	38%
1988	43	26	15	2	17	39.5%

5. Aux Jeux du Canada, le nombre total d'athlètes par sexe est le suivant:

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE
1985 ÉTÉ	2,364	1,212	3,576	34%
1987 HIVER	1,440	1,008	2,448	41%
1989 ÉTÉ	1,860	1,200	3,060	39%
Dans les Jeux du Canada planifiés jusqu'à 1991 (Option 1), le nombre d'athlètes féminines sera comme suit:				
1990 HIVER	1,170	1,060	2,230	47%
1991 ÉTÉ	2,232	1,608	3,840	42%

6. Dans les tests menés par l'Enquête condition physique Canada pour établir le niveau de condition physique des femmes de 40 à 59 ans au moyen des marches ergométriques, seulement 21 pour cent atteignaient le niveau recommandé. Pourtant, 48 pour cent des femmes dans ce groupe s'étaient dites "actives". En faisant la comparaison avec les tests menés chez les jeunes gens par la même étude, il a été établi que bien que 57 pour cent environ des garçons du groupe de 15 à 19 ans aient atteint le niveau recommandé - ce qui ne constitue pas en soi un bon résultat - les filles du même groupe d'âge affichaient un résultat encore plus piètre, 32 pour cent seulement ayant atteint le niveau recommandé.

7. Une comparaison établie en 1984 entre les taux de participation des femmes et des hommes aux activités physiques offertes par la ville d'Ottawa a établi qu'il y avait un rapport de 5 participants contre 2 participantes seulement. Les enfants et les jeunes de sexe masculin étaient proportionnellement mieux servis et participaient plus que tout autre groupe d'âge ou de sexe, tandis que les jeunes filles étaient les moins bien servies.

LA FEMME ET LE SPORT:

UNE POLITIQUE DE SPORT CANADA

Un message du Ministre

Depuis 1974, alors que Condition physique et Sport amateur parrainait la première Conférence nationale sur les femmes et le sport, mon ministère a apporté son appui à plusieurs initiatives ayant pour objet d'améliorer la situation de la femme dans le domaine du sport. Ces activités ont été entreprises, en partie, en réponse aux préoccupations et aux déclarations du gouvernement fédéral relativement à l'égalité des femmes dans tous les aspects de la vie au Canada. L'adoption en 1981 de la Charte des droits et libertés, avec ses dispositions contre la discrimination et pour l'égalité des sexes, a raffermi l'engagement du gouvernement fédéral envers l'égalité des sexes dans tous ses programmes.

Sport Canada a pour responsabilité d'aider les femmes à atteindre l'égalité dans les activités sous l'empire de son mandat, qui est:

> "d'assurer le leadership, l'orientation de la politique et l'aide financière pour le développement du sport canadien aux niveaux national et international..."

Au cours des dernières années, Sport Canada a fourni le leadership et l'aide financière à l'appui des efforts entrepris par les femmes pour améliorer leur situation dans le sport, ordinairement par l'entremise de projets administrés par le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur. Une composante clé du mandat de Sport Canada était cependant absente de ces activités, et c'est celle de l'orientation de la politique.

Cette présente politique des femmes dans le sport a été conçue pour assurer cette orientation et constituer un point de mire pour les mesures que Sport Canada adoptera en vue d'atteindre son objectif d'assurer l'égalité aux Femmes dans le sport.

Otto Jelinek

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1. INTRODUCTION	1
1.1 Pourquoi adopter une politique concernant la femme et le sport	2
1.2 Données historiques	4
2. LES PROBLÈMES	8
2.1 Les injustices liées au système et aux structures	8
2.2 La répartition des ressources	9
2.3 Les rôles traditionnels	9
2.4 La stratification du sport	10
2.5 Les responsabilités des organismes nationaux de sport	11
3. LE BUT DE SPORT CANADA	12
4. LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE DE SPORT CANADA	13
5. RÉSUMÉ	18
6. MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE	19
BIBLIOGRAPHIE	28

1. INTRODUCTION

Sport Canada a dépensé beaucoup d'énergie et d'argent pour fournir aux femmes des occasions de participer au sport de compétition, tant au niveau régional qu'au niveau de la haute performance. Des ressources ont aussi été consacrées à l'élaboration d'un réseau sportif canadien et d'une infrastructure permettant de fournir de telles occasions. Malheureusement, l'histoire a montré que les femmes ont eu beaucoup moins d'occasions que les hommes de se développer en tant que participantes ou dirigeantes, dans le domaine sportif, à tous les niveaux.

Les résultats de la recherche révèlent que les femmes sont sous-représentées dans les postes directeurs et décisionnels importants dans le milieu sportif, qu'elles soient bénévoles ou employées. Les femmes entraîneurs, bien que qualifiées, sont particulièrement absentes des hautes sphères de la compétition sportive (Gouvernement du Canada, 1982, 1985). En 1974 et en 1980, des conférences ont été consacrées à ce problème et des recommandations ont été faites aux gouvernements, aux organismes sportifs, au monde des affaires, au réseau éducatif, aux organes de diffusion et aux organismes pour femmes. Des progrès ont été enregistrés. Plus de femmes participent à des sports et plus de femmes occupent des postes de commande. Cependant, les femmes ne sont pas encore parvenues à l'égalité dans le domaine sportif.

APERÇU

Le présent document a pour objet d'établir la position du gouvernement fédéral concernant la femme et le sport et, en outre, d'orienter les efforts en vue d'améliorer la situation de la femme dans le milieu sportif. Dans la première partie du présent document, nous parlerons de la raison d'être de cette politique ainsi que des événements qui ont mené à son élaboration. La deuxième partie expose les principaux problèmes auxquels il faut s'attaquer.

Les troisième et quatrième parties énoncent le but de Sport Canada concernant les femmes et le sport, ainsi que ses lignes de conduite pour atteindre ce but. Ces principes directeurs mentionnés devraient être considérés comme constituant la voie que Sport Canada va suivre au cours des prochaines années. Cependant, il ne faudrait pas croire que ces lignes directrices demeureront statiques dans un milieu socio-économique dynamique en perpétuel devenir. Il sera nécessaire d'évaluer périodiquement le plan d'action adopté pour tenir compte des réalisations et combler les lacunes existantes.

1.1 Pourquoi adopter une politique concernant la femme et le sport?

À titre d'organisme fédéral responsable du domaine sportif, Sport Canada a reçu le mandat suivant:

Jouer un rôle de tête de file et fournir une orientation de principe et une aide financière pour développer le sport canadien sur le plan national et international; et,

Aider le Canada à réussir le mieux possible dans le domaine du sport international.

Notons que ce mandat s'applique tout autant aux femmes qu'aux hommes à l'échelle nationale et internationale. Le rôle du gouvernement fédéral, à titre d'organisme de financement important dans le domaine sportif à l'échelle nationale, consiste à veiller à ce que les fonds accordés soient dépensés de manière à atteindre ses objectifs tout en respectant son mandat.

En 1981, le Parlement canadien a adopté une résolution qui a eu pour résultat la souveraineté entière du Canada et l'adoption d'une constitution canadienne. La Charte canadienne des droits et libertés qui est enchassée dans la Constitution garantit certains droits fondamentaux à tous les Canadiens.

Les droits liés à l'égalité sont d'une importance particulière pour le présent document:

(a) La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(b) Le paragraphe (a) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques (Gouvernement du Canada, 1982).

Les dispositions de la Charte contre la discrimination et pour l'égalité mentionnent expressément les mesures gouvernementales et les lois. Mais, ce faisant, la Charte montre bien que l'égalité des sexes n'est pas un privilège que l'on peut accorder ou retirer à volonté, mais bien plutôt quelque chose qui devrait exister.

L'élaboration d'une politique concernant la femme et le sport est une tâche complexe en raison des nombreuses controverses touchant des problèmes majeurs. Néanmoins, étant un organisme important intéressé par l'avancement du sport, Sport Canada doit faire connaître sa position.

Le gouvernement fédéral possède déjà des politiques concernant des questions comme le financement des programmes de sport amateur par les fabricants de produits de tabac, les relations sportives avec l'Afrique du Sud et les langues officielles. Ces politiques existent pour que les politiques liées au sport s'accordent avec les politiques générales du gouvernement fédéral, celles-ci étant prépondérantes. Vu l'enchassement de la Charte en 1981 et les efforts de longue date du gouvernement en vue d'obtenir l'égalité des sexes, une politique concernant la femme et le sport s'accorde avec d'autres initiatives et politiques du gouvernement fédéral en faveur des femmes. La politique du gouvernement fédéral sur la femme et le sport mentionne ce but qu'est l'égalité, ainsi que les moyens généraux à utiliser pour l'atteindre.

Le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur (CPSA) a été conçu pour permettre au gouvernement fédéral d'examiner les questions liées à l'activité physique chez les femmes; cependant, en l'absence d'une politique claire et d'une orientation précise, le programme a manqué de cohérence. Une politique clairement formulée concernant la femme et le sport aidera à créer une orientation qui améliorera méthodiquement la situation de la femme dans le milieu sportif au cours des années à venir.

Une revue de certains des événements qui ont précédé la rédaction de la présente déclaration de principes apporte des preuves supplémentaires de la nécessité d'une telle politique.

1.2 Données historiques

Bien que de grandes athlètes canadiennes aient fait beaucoup pour le sport, cela ne suffit pas à camoufler le faible degré de participation des femmes en général dans le domaine sportif. Les recherches effectuées au cours des vingt dernières années nous ont dévoilé le degré limité de la participation féminine et l'existence, d'une forme flagrante ou plus subtile, de discrimination contre les femmes dans le domaine sportif.

En 1967, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a été formée pour examiner la situation de la femme en général. L'une des constatations de la Commission a confirmé ce que l'on savait déjà depuis un certain temps: dans les écoles canadiennes, moins de filles que de garçons participent à un sport quelconque (Commission royale d'enquête, 1970). Le rapport de la Commission, présenté en 1970, contenait des lignes directrices à l'intention du gouvernement et des organismes pour femmes. Suite à cela, alors que l'Organisation des Nations Unies annonçait que 1975 serait l'Année internationale de la femme, Condition physique et Sport amateur (CPSA) parrainait la première Conférence nationale sur la femme et le sport à Toronto en 1974.

Cette conférence devait permettre à un groupe d'athlètes, d'entraîneurs, d'éducateurs, d'administrateurs et de chercheurs de discuter de la situation unique de la femme dans le domaine sportif au Canada (Gouvernement du Canada, 1974). Une série de mesures et de stratégies instigatrices de changements ont été recommandées. Certaines de ces recommandations ont été mises en application tandis que d'autres ne l'ont pas été.

Une deuxième Conférence nationale sur la femme, le sport et les loisirs a eu lieu en mars 1980. À la conférence sur les athlètes féminines, parrainée par l'Institute for Human Performance de l'université Simon Fraser et par le gouvernement fédéral, on a examiné et évalué des questions concernant la femme et le sport d'un point de vue physiologique, psychologique et socio-culturel (Popma, 1980). Comme lors de la conférence tenue en 1974 à Toronto, certaines des recommandations faites ont été mises en application, tandis que d'autres ne l'ont pas été.

Cependant, il n'y a pas que cette série de recommandations qui sont ressorties des rencontres à Burnaby. Indirectement, la conférence de l'université Simon Fraser a joué un rôle de catalyseur dans la création d'un organisme sportif national pour les femmes: l'Association canadienne pour l'avancement de la femme et du sport (ACAFS), ainsi que du Programme pour les femmes de CPSA.

À l'hiver 1981, après plusieurs rencontres et un atelier auxquels ont participé des représentants des universités, de Condition physique et Sport amateur, des gouvernements provinciaux et des organismes nationaux, l'Association canadienne pour l'avancement de la femme et du sport (ACAFS) a été fondée. L'ACAFS, organisme national à but non lucratif, financé en partie par le Secrétariat d'État et par Condition physique et Sport amateur, a pour objectif de promouvoir, de concevoir et de prôner un point de vue féministe sur la femme et le sport. L'ACAFS est l'un des rares organismes sportifs canadiens à posséder un mandat clair de défenseur des droits de la femme.

Le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur a été créé en vue de concevoir et de promouvoir des moyens pour faire participer plus de femmes aux activités sportives et de conditionnement physique. Initialement, une somme de 250 000$ fut mise de côté pour financer la recherche sur la femme, l'activité physique et le mode de vie. Les résultats de cette recherche ont révélé que les femmes qui occupaient un poste de commande se trouvaient généralement à l'échelon intermédiaire ou inférieur dans tous les types d'organismes étudiés. Par conséquent, les femmes jouaient un rôle important dans l'accomplissement des tâches, mais elles étaient sérieusement sous-représentées parmi le groupe des décisionnaires (Gouvernement du Canada, 1985). Les résultats de cette recherche ont amené l'élaboration de deux composantes importantes du Programme pour les femmes de CPSA: le Programme de contributions aux associations nationales et le Programme de stages pour les femmes athlètes.

En versant des contributions aux associations nationales de sport et de loisirs, le Programme de contributions aux associations nationales vise, comme il le fait depuis le début, à encourager les femmes et les filles à participer de façon plus active aux activités sportives et de conditionnement physique. Quant au Programme de stages pour les femmes athlètes, il a pour objet de préparer les femmes à occuper des postes de gestionnaires au sein d'organismes nationaux de sport ou d'organismes nationaux liés au sport. À l'origine, le programme se concentrait sur les éventuelles administratrices sportives. Récemment, il a pris de l'ampleur et englobe maintenant les éventuels entraîneurs féminins à temps plein et possède un nouveau nom: Les femmes dans le leadership sportif. Condition physique et Sport amateur a également produit plusieurs livres et films sur la femme, le sport et l'activité physique et cet organisme continue d'en promouvoir la distribution.

En plus de ces initiatives nationales, plusieurs initiatives provinciales ont été entreprises au cours des deux dernières décennies. Par exemple, deux conférences sur la femme et le sport ont eu lieu en Alberta et un

symposium sur la femme et le sport s'est déroulé en 1974 à l'Université de Waterloo. En 1975, le ministère provincial qui s'occupe du sport, de la condition physique et des loisirs à Terre-Neuve et au Labrador a co-parrainé une Conférence de Terre-Neuve et du Labrador sur la femme et le sport. Au printemps 1985, le ministère de la Jeunesse et des Loisirs du Nouveau-Brunswick a parrainé le colloque "Femme, loisirs et sports".

Au niveau local, le maire de la ville de Toronto a créé un groupe de travail pour étudier la situation de la femme torontoise dans des domaines particuliers, dont les services et installations offerts aux Torontoises par l'organisme responsable des parcs et loisirs. L'une des conclusions importantes a été que ce dernier ne répondait pas adéquatement aux besoins de loisirs des citoyennes de Toronto (Groupe de travail du maire, 1976).

La ville d'Ottawa a lancé, en juillet 1985, un projet pilote d'une durée de deux ans, en vue de donner des occasions de faire du sport aux adolescentes de 13 à 17 ans qui sont inactives (Campbell, 1985).

Ces activités à l'échelle nationale, provinciale et locale montrent bien l'importance que revêt depuis longtemps la question de la femme dans le sport.

Ce bref retour en arrière nous a permis de passer en revue quelques-uns des événements les plus significatifs qui sont liés à la promotion de la participation de la femme au sport depuis quelques années. Bien que beaucoup de progrès aient été faits, l'examen de quelques-uns des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif démontrera qu'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour que les femmes et les filles aient des chances équitables de participer au sport.

2. LES PROBLÈMES

Lors de l'examen des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif, il est important de se rendre compte que Sport Canada peut éliminer quelques-uns, mais non la totalité, des obstacles à la participation des femmes au sport. Certains des problèmes sociaux et économiques importants qui contribuent à l'inégalité des sexes dans le domaine sportif échappent à la zone d'influence de Sport Canada. Cependant, des efforts seront faits pour changer tout ce qui peut l'être.

2.1 Les injustices liées au système et aux structures

Comme la majorité des institutions canadiennes, le sport est essentiellement dominé par les hommes. Bien que la société canadienne soit moins patriarcale qu'antérieurement, certaines injustices d'ordre structurel sont si bien enracinées dans les moeurs de la société qu'elles nous échappent.

Prenons le cas de la fillette de 10 ans qui souhaite participer à un certain sport de compétition organisé; elle a autant de talent, elle est en aussi bonne forme physique et, dans certains cas, elle est plus forte et plus rapide que son homologue de sexe masculin. Mais, en raison des règlements ou du mandat de l'organisme sportif concerné, elle ne peut prendre part au sport en question uniquement à cause de son sexe. Mentionnons également le fait que les événements sportifs inscrits au calendrier olympique pour les hommes et les femmes font qu'il y a un nombre disproportionné de participants des deux sexes. Ces types d'injustices d'ordre structurel (consistant habituellement en une absence ou un nombre limité d'occasions pour la femme de participer à un sport quelconque) ne font pas de discrimination contre une femme en particulier, mais contre les femmes en général.

Dans le cadre du présent document, les injustices liées au système sont les injustices ou les pratiques discriminatoires qui font partie d'un système sans être dirigées à dessein contre les femmes. Les injustices liées au système sont des conditions qui s'appliquent à tous, mais qui limitent les chances d'avancement de groupes particuliers de personnes. Le manque d'entraîneurs de sexe féminin auprès des athlètes de haut niveau est un exemple d'injustice lié au système. Aucun règlement n'est responsable de cet état de choses. Cependant, les conditions existantes dans le milieu sportif et la société en général empêchent les femmes de progresser.

2.2 La répartition des ressources

Se fondant sur la répartition des installations, l'argent dépensé et le temps accordé aux sports pour les femmes, bon nombre de rapports et d'études ont montré qu'il existait des inégalités. Des études menées aux États-Unis et au Canada ont montré très clairement que le récent accroissement du taux de participation féminin a été attribuable aux chances accrues qu'ont maintenant les femmes de participer à un sport (Coakley, 1978). Il est tout probable que le taux de participation des femmes à un sport quelconque va continuer à croître en même temps que la quantité des ressources qui leur sont destinées.

2.3 Les rôles traditionnels

La majorité des femmes sont, depuis longtemps, exposées à des formes informelles de discrimination. Habituellement, on n'essaie pas nécessairement de dissuader les fillettes d'être physiquement actives, mais on ne leur prodigue pas les mêmes encouragements qu'aux garçons (Coakley, 1978). À la longue, cette forme subtile de discrimination a des effets néfastes à long terme sur la qualité et sur la quantité de la participation féminine aux sports. Les rôles traditionnels attribués aux

filles et aux femmes ont eu pour résultat de limiter sérieusement leur taux de participation. Si les jeunes ne voient pas de femmes dans des rôles associés aux sports ou à l'activité physique, des stéréotypes sexuels, de nature restrictive et néfaste, commencent à se former dans leur tête. À moins que cela ne change, l'avancement des femmes dans le domaine sportif sera sérieusement entravé.

En affirmant ce qui précède, nous ne voulons pas sous-estimer l'importance d'autres mécanismes de soutien comme la façon de représenter les attitudes et les choses par le réseau éducatif et les médias. Des modèles de rôle positifs peuvent avoir un effet important sur le processus d'apprentissage. Cependant, les filles et les femmes doivent avoir l'occasion de participer aux sports pour que le modèle de rôle produise l'effet voulu.

2.4 La stratification du sport

La stratification du sport a fait l'objet de nombreuses discussions au fil des ans. Sur quoi devrait-on se fonder pour stratifier le sport? L'âge, les habiletés, le sexe ou un autre paramètre? Une certaine stratification est nécessaire pour que les participants ne se fassent pas une concurrence déloyale, mais l'on devrait éviter toute stratification qui a pour effet de désavantager un groupe particulier. Pour les besoins du présent document, la question de la stratification fondée sur le sexe sera envisagée d'un point de vue organisationnel et participatif.

2.4.1 La stratification organisationnelle

Un organisme où les sexes sont intégrés est un organisme national de sport qui s'efforce de satisfaire les besoins des deux sexes par le biais d'une seule et même structure administrative. Un organisme séparé ou unisexe est celui qui n'offre des services qu'à un seul sexe. Suivant le sport et les conditions existantes

au sein de celui-ci, un autre organisme peut fournir à l'autre sexe des services supérieurs, inférieurs ou comparables. Dans un cas comme dans l'autre, il n'existe pas de garantie que des chances égales seront accordées aux membres des deux sexes.

2.4.2 La stratification des participants

Les garçons et les filles, les hommes et les femmes, devraient-ils s'affronter en compétition? Cette question importante fait l'objet de controverse depuis que la femme s'est mise à faire du sport. Il est clair que tous les programmes sportifs doivent tenir compte des ressemblances et des différences entre les participants sur le plan de l'expérience et des caractéristiques physiques. Une fois que ces caractéristiques ont été établies, le modèle de participation le plus adéquat peut alors être utilisé, en tenant compte de la réalité de la scène sportive internationale.

2.5 Les responsabilités des organismes nationaux de sport

Les organismes nationaux de sport ont des responsabilités vis-à-vis le public en général. Ils ont le statut de monopole et comme tel, ont le droit d'être les seuls à pouvoir sanctionner une activité particulière; cependant, la responsabilité d'un comportement non discriminatoire accompagne ce statut de monopole.

Ce qui précède ne constitue pas une liste exhaustive de tous les problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif, mais cela fournit un point de départ pour la politique du gouvernement fédéral. La partie qui suit traite du but que Sport Canada veut atteindre à l'égard de la femme et du sport.

3. LE BUT DE SPORT CANADA

Maintenant que nous avons parlé des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif, nous allons nous pencher sur le but que Sport Canada s'est fixé pour ses activités liées à la femme et au sport. Ce but constitue le fondement des programmes futurs. Cependant, il est important de se rendre compte que, dans le domaine sportif, il y a des secteurs sur lesquels Sport Canada exerce un contrôle direct et d'autres secteurs sur lesquels Sport Canada ne peut que tenter d'influer. En outre, il existe des secteurs que Sport Canada ne peut ni contrôler ni influencer. Sport Canada va se concentrer sur les secteurs sur lesquels il exerce un contrôle direct ou une influence considérable. Le but de Sport Canada concernant la femme et le sport est le suivant:

L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE DOMAINE SPORTIF

À tous les échelons du système sportif, les femmes devraient avoir autant de chances que les hommes de participer aux sports. Cela ne signifie pas nécessairement que les femmes souhaitent prendre part aux mêmes activités que les hommes, mais que des activités choisies par elles devraient être offertes et gérées de façon équitable et impartiale. À tous les échelons du système sportif, les femmes doivent avoir autant de chances que les hommes de participer à un sport, de former des athlètes, de jouer un rôle d'officiel ou d'administrateur.

L'objectif de ce but est de créer un environnement dans lequel personne n'est obligé d'avoir un rôle ou un statut prédéterminé à cause de son sexe.

4. LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE DE SPORT CANADA

Les principes directeurs contenus dans la présente partie orienteront les efforts de Sport Canada au cours des prochaines années. Sport Canada s'est engagé à modifier la situation de la femme dans le domaine sportif. De plus, Sport Canada a l'intention de provoquer des changements au sein du système sportif actuel pour que les femmes aient des occasions additionnelles de se tailler une place dans le monde du sport. Cependant, pour pouvoir satisfaire adéquatement aux besoins des femmes dans le domaine sportif en tenant compte de la limitation des ressources, il sera nécessaire de canaliser ces ressources dans des champs précis. Des techniques et des mécanismes de promotion variés seront utilisés pour les divers programmes et pour les diverses situations existantes.

Vu que bon nombre des facteurs qui restreignent les femmes dans le domaine du sport sont le produit de la discrimination structurelle, Sport Canada va s'efforcer d'éliminer toute forme de discrimination semblable au sein des organismes qu'il finance. En ce qui concerne la discrimination liée au système, bien que Sport Canada ne soit pas en mesure de modifier les conventions sociales générales (c'est-à-dire la répartition des ressources personnelles, le rôle de chaque sexe, les différences qui existent au niveau de l'orientation professionnelle, de l'éducation et des attentes), il concevra des programmes qui prendront en considération et contrebalanceront les éléments du système qui limitent l'avancement des femmes dans le monde du sport.

Des mesures seront prises par deux intervenants: le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur, et Sport Canada, particulièrement par le biais de sa gamme étendue de services dans les domaines de l'aide financière et des programmes. Le processus de planification de Sport Canada intégrera une composante portant sur les femmes et le sport qui peut comprendre des plans Mieux que jamais et quadriennaux pour la haute performance, ou des plans de

développement du sport au pays, ou les deux, selon la nature de l'organisme. Les besoins des femmes et la solution des problèmes touchant leur participation à un sport devraient constituer des éléments importants à tous les niveaux de planification du sport en question.

Les énoncés qui suivent s'appliquent aux politiques et aux programmes de Sport Canada ainsi qu'aux composantes sportives du Programme pour les femmes de CPSA.

4.1 Élaboration de politiques et de programmes

Sport Canada va continuer de faire des efforts pour que toutes ses politiques et tous ses programmes soulignent et tentent de satisfaire les besoins des femmes dans le domaine sportif. À mesure que des politiques et des programmes seront élaborés ou mis à jour, les problèmes particuliers des femmes seront pris en considération.

4.2 Stratification sportive

Sport Canada privilégie le concept de programmes sportifs qui intègrent les deux sexes jusqu'à l'âge de la puberté. Pour les plus âgés, Sport Canada est en faveur de structures compétitives basées sur les habiletés. Lorsque la nature d'un sport ou d'une épreuve sportive au plus haut niveau ne justifiera pas une ségrégation des sexes, Sport Canada favorisera la compétition mixte à tous les échelons, y compris l'échelon international.

4.3 Infrastructure sportive

Sport Canada privilégie le concept de l'organisme sportif intégré c'est-à-dire de l'organisme qui régit pour les deux sexes les activités d'un même sport. L'objectif de Sport Canada est de n'appuyer qu'un organisme par sport reconnu à compter de 1988-1989.

4.4 Accroissement du nombre de dirigeantes

Sport Canada va chercher à assurer une participation accrue de femmes dans les postes de commande administratifs et techniques au niveau national, tant chez les professionnels que chez les bénévoles, de façon à intégrer les femmes dans le système sportif et à voir à ce que les femmes dotées des aptitudes et du niveau d'engagement requis occupent des postes permettant d'amener des changements concernant la femme et le sport.

4.5 Haute performance

Sport Canada s'efforcera d'égaliser l'appui et les possibilités dont bénéficient les hommes et les femmes pour faire de la compétition à l'échelle nationale et internationale. Les organismes nationaux de sport seront priés de garantir un accès égal à des services comme les entraîneurs et l'aide pour les déplacements. Les organismes responsables des grands Jeux et les organismes nationaux de sport seront encouragés à offrir, lorsque la demande le justifiera, le même genre et le même nombre d'épreuves pour les femmes et pour les hommes.

4.6 Augmentation de la participation féminine

En collaboration avec d'autres organismes et d'autres paliers de gouvernement, Sport Canada va fournir aux femmes plus d'occasions de participer au sport de compétition et cela, à tous les niveaux. Pour atteindre cet objectif, des programmes seront conçus en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement les occasions de participer à un sport.

4.7 Répartition des ressources

Des efforts accrus seront déployés pour que les ressources financières soient réparties équitablement. Dans les cas qui reflètent des injustices, Sport Canada n'accordera des fonds aux organismes nationaux de sport que si ces derniers lui garantissent que ces fonds seront répartis de manière plus équitable entre les hommes et les femmes.

4.8 Liaison

Dans le cadre du Programme pour les femmes, ainsi que de ses activités reliées à ses programmes permanents, Sport Canada va continuer d'échanger de l'information et, lorsque c'est possible, de coordonner ses activités avec d'autres organismes tels les ministères provinciaux et territoriaux responsables du secteur sportif. Des réseaux seront créés afin d'améliorer les communications sur la situation des femmes dans le domaine sportif.

4.9 Recherche

Sport Canada appuiera les chercheurs qui étudient la performance des femmes dans les activités sportives. Il appuiera également la recherche entreprise en vue d'encourager les femmes à participer au sport et à occuper des postes de commande dans le domaine sportif.

4.10 Éducation

Des efforts seront déployés afin de faire mieux connaître et mieux comprendre les problèmes et les besoins des femmes dans le domaine du sport. Il sera demandé aux dirigeants des organismes nationaux de sport de jouer un rôle important dans la modification de l'attitude de leurs membres à l'égard de la participation féminine dans le domaine sportif.

4.11 Promotion

Périodiquement, Sport Canada publiera de la documentation, ou offrira d'autres articles comme des films, relatifs à l'avancement des femmes dans le milieu sportif. À l'intérieur de ces ressources, des modèles de rôle favorisant cet avancement seront utilisés.

4.12 Appui

En collaboration avec des organismes et des groupements, Sport Canada va travailler à déterminer et à préciser les problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans l'univers du sport. Il va appuyer les activités des organismes qui militent en vue de satisfaire les besoins des femmes dans le domaine sportif.

4.13 Surveillance et évaluation

Sport Canada surveillera et évaluera les progrès accomplis vers cet objectif qu'est l'égalité de la femme dans le domaine sportif. Des mécanismes et des méthodes permettant de mesurer ces progrès seront conçus et mis en place.

5. RÉSUMÉ

Ce document a souligné certains des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif et a illustré la nécessité d'entreprendre d'autres mesures pour que les femmes et les filles jouissent des mêmes possibilités que les hommes dans le sport. Le but et les énoncés de principes montrent la voie générale que Sport Canada entend suivre pour résoudre ces problèmes.

6. MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

Mise en oeuvre de la politique: principales activités pour chacun des domaines visés par un énoncé de principes.

6.1 Élaboration de politiques et de programmes

Énoncé: Sport Canada va continuer de faire des efforts pour que toutes ses politiques et tous ses programmes soulignent et tentent de satisfaire les besoins des femmes dans le domaine sportif. À mesure que des politiques et des programmes seront élaborés ou mis à jour, les problèmes particuliers des femmes seront pris en considération.

Les activités incluront:

6.1.1 L'étude des politiques et des programmes actuels pour voir quel effet ils ont sur les femmes.

6.1.2 La participation, dès le début, dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes de Sport Canada.

6.1.3 La liaison avec les autres ministères gouvernementaux relativement à l'effet qu'ont les politiques et les programmes sur les femmes dans le domaine sportif (par example les facteurs socio-économiques).

6.2 Stratification sportive

Énoncé: Sport Canada privilégie le concept de programmes sportifs qui intègrent les deux sexes jusqu'à l'âge de la puberté. Pour les plus âgés, Sport Canada est en faveur de structures compétitives basées sur les habiletés. Lorsque la nature d'un sport ou d'une épreuve sportive au plus haut niveau ne justifiera pas une ségrégation des sexes, Sport Canada favorisera la compétition mixte à tous les échelons, y compris l'échelon international.

Les activités incluront:

6.2.1 La diffusion de la documentation appuyant cet énoncé de principes.

6.2.2 L'analyse, sport par sport, des besoins des femmes en matière de programmes, en se fondant sur cet énoncé de principes.

6.2.3 La collaboration avec les organismes nationaux de sport (ONS) afin d'établir et d'appuyer des programmes permettant de répondre à ces besoins.

6.3 Infrastructure sportive

Énoncé: Sport Canada privilégie le concept de l'organisme sportif intégré c'est-à-dire de l'organisme qui régit pour les deux sexes les activités d'un même sport. L'objectif de Sport Canada est de n'appuyer qu'un organisme par sport reconnu à compter de 1988-1989.

Les activités incluront:

6.3.1 La consultation avec les ONS qui sont séparés afin de mettre sur pied un processus d'intégration qui détermine les problèmes et en tient compte.

6.3.2 La surveillance de l'effet de la fusion des ONS sur les participantes et les dirigeantes.

6.4 Accroissement du nombre de dirigeantes

Énoncé: Sport Canada va chercher à assurer une participation accrue de femmes dans les postes de commande administratifs et techniques au niveau national, tant chez les professionnels que chez les bénévoles, de façon à intégrer les femmes dans le système sportif et à voir à ce que les femmes dotées des aptitudes et du niveau d'engagement requis occupent des postes permettant d'amener des changements concernant la femme et le sport.

Les activités incluront:

6.4.1 L'analyse des postes de commande de nature administrative et technique au sein du système sportif national afin de déterminer les exigences en matière de formation, d'aptitudes et d'expérience.

6.4.2 La conception et l'élaboration des programmes permettant d'aider les femmes à satisfaire à ces exigences.

6.4.3 La vérification que les plans des ONS renfermant des mesures répondent aux besoins en perfectionnement des administratrices, des entraîneurs féminins et des officiels féminins.

6.4.4 La promotion des possibilités pour les femmes d'assumer des postes de direction.

6.4.5 Le contrôle du nombre relatif de femmes occupant des postes administratifs et techniques au sein des ONS et la circulation régulière des statistiques sur la situation dans ce domaine.

6.5 Haute compétition

Énoncé: Sport Canada s'efforcera d'égaliser l'appui et les possibilités dont bénéficient les hommes et les femmes pour faire de la compétition à l'échelle nationale et internationale. Les organismes nationaux de sport seront priés de garantir un accès égal à des services comme les entraîneurs et l'aide pour les déplacements. Les organismes responsables des grands Jeux et les organismes nationaux de sport seront encouragés à offrir, lorsque la demande le justifiera, le même genre et le même nombre d'épreuves pour les femmes et pour les hommes.

Les activités incluront:

6.5.1 L'assemblage et l'étude des données sur les possibilités et l'appui offerts actuellement aux femmes au niveau national et international, sport par sport.

6.5.2 La vérification que les plans Mieux que jamais et quadriennaux des ONS absordent les besoins établis par cette analyse.

6.5.3 Un contrôle sur le progrès vers l'égalité des possibilités pour les femmes de faire de la compétition de haut calibre.

6.6 Augmentation de la participation féminine

Énoncé: En collaboration avec d'autres organismes et d'autres paliers de gouvernement, Sport Canada va fournir aux femmes plus d'occasions de participer au sport de compétition et cela, à tous les niveaux. Pour atteindre cet objectif, des programmes seront conçus en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement les occasions de participer à un sport.

Les activités incluront:

6.6.1 L'étude, en collaboration avec les ONS, des problèmes et des questions touchant la participation des femmes au sein du système sportif.

6.6.2 Des recommandations propres à un sport afin d'accroître la participation.

6.6.3 L'accord avec les ONS que leurs plans de développement du sport au pays renfermeront des programmes visant à améliorer qualitativement et quantitativement les occasions de participer à un sport.

6.6.4 L'appui des activités afin que ces programmes sont partagés au niveau provincial et local.

6.6.5 Le contrôle de la mise en oeuvre de ces plans de développement du sport en s'assurant que leurs résultats sont inclus dans la politique de reconnaissance des disciplines sportives.

6.7 Répartition des ressources

Énoncé: Des efforts accrus seront déployés pour que les ressources financières soient réparties équitablement. Dans les cas qui reflètent des injustices, Sport Canada n'accordera des fonds aux organismes nationaux de sport que si ces derniers lui garantissent que ces fonds seront répartis de manière plus équitable entre les hommes et les femmes.

Les activités incluront:

6.7.1 L'étude de la répartition des ressources humaines et financières, sport par sport.

6.7.2 Un appui pour la production de nouvelles ressources et la réaffectation des ressources actuelle lorsqu'il y a preuve d'injustice.

6.8 Liaison

Énoncé: Dans le cadre du Programme pour les femmes, ainsi que de ses activités reliées à ses programmes permanents, Sport Canada va continuer d'échanger de l'information et, lorsque c'est possible, de coordonner ses activités avec d'autres organismes tels les ministères provinciaux et territoriaux responsables du secteur sportif. Des réseaux seront créés afin d'améliorer les communications sur la situation des femmes dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.8.1 La création d'une liaison avec les responsables désignés au sein des ministères provinciaux et territoriaux s'occupant du sport et avec les ministères fédéraux et les organismes non gouvernementaux s'intéressant aux questions sur la situation de la femme, relativement à la planification et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes visant à améliorer les possibilités offertes aux femmes dans le sport.

6.8.2 L'instauration d'un système de communication au sein de ce réseau de responsables afin d'échanger et de partager des renseignements.

6.8.3 La coordination pour l'exécution des programmes et des projets concernant les femmes et le sport qui entraînent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale ou interministérielle.

6.9 Recherche

Énoncé: Sport Canada appuiera les chercheurs qui étudient la performance des femmes dans les activités sportives. Il appuiera également la recherche entreprise en vue d'encourager les femmes à participer au sport et à occuper des postes de commande dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.9.1 La distribution du document intitulé: "La femme, le sport et l'activité physique: recherches et bibliographie".

6.9.2 L'étude des besoins en matière de recherche axée sur les femmes qui ont été établis dans la bibliographie et d'autres sources.

6.9.3 L'évaluation, en collaboration avec le Programme de recherche appliquée dans le sport de Sport Canada, des priorités et des projets en vue de recherches pouvant être sollicitées.

6.10 Éducation

Énoncé: Des efforts seront déployés afin de faire mieux connaître et mieux comprendre les problèmes et les besoins des femmes dans le domaine du sport. Il sera demandé aux dirigeants des organismes nationaux de sport de jouer un rôle important dans la modification de l'attitude de leurs membres à l'égard de la participation féminine dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.10.1 La distribution des lignes directrices et des documents pour les activités éducatives de ONS.

6.10.2 La production et la distribution, en collaboration avec les réseaux de communication, des documents visant à renseigner le public sur les questions touchant l'égalité pour les femmes dans le domaine sportif.

6.11 Promotion

Énoncé: Périodiquement, Sport Canada publiera de la documentation, ou offrira d'autres articles comme des films, relatifs à l'avancement des femmes dans le milieu sportif. À l'intérieur de ces ressources, des modèles de rôle favorisant cet avancement seront utilisés.

Les activités incluront:

6.11.1 Le choix de certains groupes-cibles tant au sein qu'à l'extérieur du système sportif, pour l'envoi de documents de promotion de Sport Canada.

6.11.2 La production et la distribution des documents s'adressant à ces cibles.

6.11.3 L'organisation et l'appui des activités de promotion se rattachant particulièrement à un sport.

6.12 Appui

Énoncé: En collaboration avec des organismes et des groupements, Sport Canada va travailler à déterminer et à préciser les problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans l'univers du sport. Il va appuyer les activités des organismes qui militent en vue de satisfaire les besoins des femmes dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.12.1 L'évaluation et la révision continuelle des problèmes identifiés pendant l'élaboration de la politique de Sport Canada sur les femmes et le sport.

6.12.2 L'institution d'une méthode pour les ONS d'évaluer l'effet de ces questions, sport par sport.

6.12.3 L'appui des activités de promotion qui portent à la fois sur des questions générales et sur des questions propres à un sport.

6.13 Surveillance et évaluation

Énoncé: Sport Canada surveillera et évaluera les progrès accomplis vers cet objectif qu'est l'égalité de la femme dans le domaine sportif. Des mécanismes et des méthodes permettant de mesurer ces progrès seront conçus et mis en place.

Les activités incluront:

6.13.1 Des statistiques sur les principaux indices qui traduisent l'amélioration de la situation générale de la femme dans le domaine sportif.

6.13.2 L'identification des objectifs mesurables pour chaque énoncé de principes, s'il y a lieu.

6.13.3 Des indices de rendement pour surveiller la mise en oeuvre de la politque.

6.13.4 Des méthodes pour évaluer la mise en oeuvre de la politique et pour réviser cette dernière ou le plan de mise en oeuvre, ou les deux.

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de travail du maire sur la situation de la femme à Toronto, rapport final, Ville de Toronto, janvier, 1976.

Entrevue avec Mary Campbell,coordonnatrice (La femme et le sport), ville d'Ottawa, novembre, 1985.

Les femmes dans le leadership sportif: résumé de l'enquête nationale, Condition physique et Sport amateur. Programme pour les femmes, 1985.

Les femmes dans le leadership sportif: résumé de l'enquête nationale, Condition physique et Sport amateur. Programme pour les femmes, 1982.

Popma, Anne (Éditeur), The Female Athlete: Proceedings of a National Conference. Université Simon Fraser, 1980.

Compte rendu. Conférence nationale sur la femme et le sport (voir copie annexée, Toronto, du 24 au 26 mai 1974. Ottawa.

La Charte des droits et libertés: guide à l'intention des canadiens, gouvernement du Canada, 1982.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, 1970.

Coakley, J.J., Sport in Society: Issues and Controversies, St. Louis, Mosby, 1978.

GV 1
.F2
.C52

DOCUMENT: 830-210/018

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR SPORT AND RECREATION

Women in Sport Policy

Federal

October 8, 1986
CHARLOTTETOWN, Prince Edward Island

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

BACKGROUND PAPER
FEDERAL-PROVINCIAL MINISTERS' CONFERENCE - 1986

SUBJECT: WOMEN IN SPORT POLICY

The federal government has recently released a Women in Sport Policy which outlines actions the federal government intends to take to improve the status of Canadian women in sport.

As efforts to improve the status of females in sport must be undertaken at all levels of the sport system, co-ordination and collaboration on a federal-provincial basis would assist with the attainment of the overall objective of creating equal opportunities for participation in sport.

BACKGROUND: While the general atmosphere in the sport community is one of greater receptivity to female involvement in sport, there are still serious limitations which impede full and equal opportunity by females for involvement as participants or in leadership positions in sport.

Fitness and Amateur Sport has implemented a Women's Program for the past 7 years which has yielded significant results. In an effort to give greater direction and a sharper focus to the area of women and sport, the federal government has recently issued a Women in Sport Policy and an accompanying Implementation Plan.

Historically, the federal government has undertaken some informal discussions with provincial-territorial representatives on this subject; but there has never been an agreed strategy or formal action plan adopted by the two levels of government.

Given the fact that many of the problems in this area have to do with the general opportunities for involvement by females in competitive sport at the lower levels of the sport system, it makes sense for considerable federal-provincial dialogue to occur.

RECOMMENDED ACTIONS:

1. Circulate Federal Government policy paper on Women in Sport to the provinces-territories along with the accompanying Implementation Plan for information-sharing purposes.

2. Ask the federal-provincial Deputy Ministers' Committee to delegate to the Federal-Provincial Blue Print Committee on Sport the task of reviewing the federal policy paper with a view to identifying possible implications for the provinces-territories and some joint statements of policy and future action which could be undertaken by both levels of government (and their respective client organizations).

3. Prepare recommendations related to point #2 for consideration by Ministers at the 1987 federal-provincial Ministers' Conference.

FACT SHEET: WOMEN IN SPORT

1. Of coaches working with Canada's elite, high performance athletes, only 7% of the senior or Head Coaches of Canada's national teams are women, while only 8% of all coaches on the coaching staff of the national teams are women.

2. Of sport administrators employed at the national level, 24% of the chief executive officers are women, and only 17% of technical directors are women.

3. On the International Olympic Committee, only 3 of the 92 members are women.

4. In the Olympics, the number of events that women can compete in is as follows:

	TOTAL EVENTS	MEN	WOMEN ONLY	OPEN	WOMEN'S TOTAL	PERCENTAGE
SUMMER GAMES:						
1980	203	139	45	19	64	32%
1984	221	144	62	15	77	35%
1988 (Planned)	234	150	70	14	84	36%
WINTER GAMES:				(PAIRS)		
1980	38	24	12	2	14	37%
1984	39	24	13	2	15	38%
1988	43	26	15	2	17	39.5%

5. In the Canada Games the total number of athletes participating, broken down by gender, is as follows:

	MALES	FEMALES	TOTAL	PERCENTAGE
1985 SUMMER	2,364	1,212	3,576	34%
1987 WINTER	1,440	1,008	2,448	41%
1989 SUMMER	1,860	1,200	3,060	39%
In the Canada Games planned to 1991 (Option 1) places are open for females to compete as follows:				
1990 WINTER	1,170	1,060	2,230	47%
1991 SUMMER	2,232	1,608	3,840	42%

6. When the Canada Fitness Survey tested the fitness level of women aged 40-59 years using the step test, only 21% achieved the recommended level. Yet 48% of this group described themselves as "active". Comparing the results for young people in the same survey, it was found that while approximately 57% of boys in the 15-19 age group had achieved the recommended level - not a good result in itself - girls in that age range did even more poorly, with only 32% at the recommended level.

7. In a 1984 comparison of male/female participation rates in physical activities offered by the City of Ottawa, it was found that for every 5 males who participate, only 2 females participate. Male children and youth were proportionately better served and participated more than any other age and sex grouping, while female youth were the least well served.

WOMEN IN SPORT:

A SPORT CANADA POLICY

A Message from the Minister

Since 1974, when Fitness and Amateur Sport sponsored the first National Conference on Women and Sport, my department has supported a number of initiatives aimed at improving the status of women in sport. These activities were undertaken, in part, in response to federal government concerns and statements about the attainment of equality for women in all aspects of Canadian life. The adoption, in 1981, of the Charter of Rights and Freedoms, with its provisions for anti-discrimination and sex equality, added strength to the federal government's commitment to equality for the sexes in all its programs.

It is the responsibility of Sport Canada to assist women achieve equality in those activities that fall within its mandate, which is:

> "to provide leadership, policy direction and financial assistance for the development of Canadian sport at the national and international level..."

In recent years, Sport Canada has been providing leadership and financial assistance to support women's efforts to improve their status in sport, usually through projects managed by the Women's Program of Fitness and Amateur Sport. However, a key component of Sport Canada's mandate has been missing in these activities, that of policy direction.

This policy on Women in Sport has been developed to give that direction and to provide a focus for Sport Canada's actions in achieving its goal of attaining equality for Women in Sport.

Otto Jelinek

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
1. INTRODUCTION	1
1.1 Why a Policy on Women in Sport	2
1.2 Historical Background	3
2. THE ISSUES	7
2.1 Systemic and Structural Injustices	7
2.2 Resource Allocation	8
2.3 Traditional Roles	8
2.4 Stratification of Sport	8
2.5 Responsibilities of National Sport Organizations	9
3. THE GOAL OF SPORT CANADA	11
4. SPORT CANADA POLICY STATEMENTS	12
5. SUMMARY	16
6. POLICY IMPLEMENTATION	17
REFERENCES	25

1. INTRODUCTION

Sport Canada has concentrated a considerable amount of its energies and funding on the creation of opportunities for participation in competitive sport both at the domestic and high performance levels. Resources have also been directed toward the development of a Canadian sport system and infrastructure to support these opportunities. Unfortunately, history has demonstrated that opportunities for women to develop as either participants or leaders at any level in the sport system have been significantly fewer than those made available to men.

Research indicates that women are underrepresented in executive and senior decision-making positions in sport, both as volunteers and employees. Female coaches, although qualified, are notably absent at the higher levels of competition (Government of Canada, 1982, 1985). Conferences in 1974 and 1980 focussed specifically on these concerns and recommendations were directed to governments, sport governing bodies, the business community, educational systems, the media, and to women's agencies. Progress has been made. More females participate in sport, and more women are appearing in leadership positions. However, equality in sport has yet to be attained.

OVERVIEW

It is the intent of this paper to establish the federal government's position on women in sport and, further, to state a direction for action that will improve the current status of women in sport. The initial section of the paper will describe the rationale for this policy and the history leading up to it. Section 2 presents the major issues that the policy seeks to address.

Sections 3 and 4 present Sport Canada's goal for women in Sport, and its policies for achieving that goal. These policy statements should be viewed as the route that Sport Canada will follow over the next several years. However, this is not meant to imply that these policies will remain static in a changing social and economic environment. Periodic evaluation of the plan of action will be necessary to assess accomplishments as well as deficiencies.

1.1 Why a Policy on Women in Sport

As the federal government agency responsible for sport, Sport Canada's mandate is:

To provide leadership, policy direction and financial assistance for the development of Canadian sport at the national and international level; and,

To support the highest possible levels of achievement by Canada in international sport.

It is important to note that this mandate applies to both men and women at the national and international levels of the sport system. The federal government's role as a major funding partner in sport at the national level is to ensure that its funds are expended in such a way as to achieve its objectives while operating within the confines of its mandate.

In 1981, a resolution was adopted by the Government of Canada that resulted in the full sovereign independence of Canada and the adoption of a Canadian Constitution. Enshrined in the Constitution is the Canadian Charter of Rights and Freedoms which guarantees certain basic rights to all Canadians.

Of special significance to this paper are the rights related to equality:

(a) Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

(b) Subsection (a) does not preclude any law, program or activity that has as its object the amelioration of conditions of disadvantaged individuals or groups including those that are disadvantaged because of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability (Government of Canada, 1982).

The anti-discrimination and equality provisions of the Charter refer specifically to governmental actions and laws. But in so providing, the Charter makes clear that sex equality is not a privilege to be conferred or withdrawn at will, but rather a state that should exist.

The development of a policy on women in sport is a complex task due to the number of controversies surrounding the main issues. Nevertheless, as one of the major agencies concerned with the development of sport, Sport Canada must articulate its position.

The federal government already has policies relating to such areas as the sponsorship of amateur sport programs by tobacco companies, sporting contacts with South Africa and Official Languages. These policies exist to ensure that the policies relating to sport are consistent with general and overiding policies of the federal government. Given the 1981 Charter and long-standing efforts by government to create conditions of sex equality, a policy on women in sport is consistent with other federal government initiatives and policies for women. The federal government's Women in Sport Policy articulates both the goal of equality and the general means to be used to attain that goal.

The Fitness and Amateur Sport (FAS) Women's Program was designed to be a focal point within the federal government for issues related to women and physical activity. However, without the benefit of clear policy and specific direction, the program as it relates to sport has lacked overall coherence. A clearly articulated policy statement on women in sport will help to establish a direction that will methodically improve the current status of women in sport in coming years.

A look at some of the historical events that have preceded the writing of this policy paper give further evidence of the need for such a policy.

1.2 Historical Background

Although top Canadian female athletes have made a significant contribution to sport, this does not hide the reality of the lack of participation by the majority of women in sport. Research conducted over the past two decades has gradually revealed the limited degree of female participation, and the fact of both blatant and subtle forms of sex discrimination in sport.

In 1967, the Royal Commission on the Status of Women in Canada was established to inquire into the status of women generally. One of the findings confirmed what had been generally known for some time: fewer girls than boys participated in sports in Canadian schools (Royal Commission, 1970). The report, tabled in 1970, drew up guidelines for future action by government and women's organizations. As a consequence, and with the added incentive of the announcement by the United Nations that 1975 was to be International Women's Year, in 1974 Fitness and Amateur Sport (FAS) sponsored the first "National Conference on Women and Sport" in Toronto.

The aim of this conference was to discuss the unique situation of women within Canadian sport with a group of athletes, coaches, educators, administrators and researchers (Government of Canada, 1974). A series of action proposals and strategies for change was recommended. Some of these proposals have been implemented, while others have not.

A second national conference concerning women in sport and recreation was held in March, 1980. The Female Athlete Conference, co-sponsored by the Institute for Human Performance at Simon Fraser University and the federal government, discussed and evaluated issues relevant to women in sport from a physiological, psychological and socio-cultural perspective (Popma, 1980). Not unlike the outcome of the 1974 conference in Toronto, some of the recommendations put forward have been carried out, others have not.

However, this set of recommendations was not the only outcome of the meetings in Burnaby. Indirectly the Simon Fraser Conference also served as a catalyst for the founding of a women's national sport organization, the Canadian Association for the Advancement of Women and Sport (CAAW&S), and for the establishment of the Women's Program of FAS.

In the winter of 1981, as a result of several meetings and a workshop attended by representatives from universities, Fitness & Amateur Sport, provincial governments and national organizations, the Canadian Association for the Advancement of Women and Sport (CAAW&S) was founded. CAAW&S, a non-profit, national organization funded, in part, by Secretary of State and FAS, has as its objective to "promote, develop and advocate a feminist perspective on women and sport". CAAW&S is one of the few organizations in Canadian sport with a clear advocacy mandate.

The Fitness and Amateur Sport Women's Program was established to develop and promote ways of involving more women in sport and fitness activities. Originally, $250,000 to fund research in the area of women, physical activity and lifestyle was set aside. The research indicated that women in leadership positions tended to be concentrated in the middle and lower levels of all types of organizations surveyed. That is, women were playing a major role in carrying out the work, but were seriously under-represented in the decision-making process (Government of Canada, 1985, 1982). The results of this research stimulated the development of two major components of the FAS Women's Program: the National Association Contributions Program (NACP) and the Internship Program for Women Athletes.

The NACP, by providing contributions to national sport and recreation associations, aims, as it has from the outset, to encourage women and girls to participate more actively in sport and fitness activities. The purpose of the Internship Program for Women Athletes was to prepare women for leadership in sport management in national sport or sport-related organizations. Initially the program focussed on the prospective female sport administrator. Recently the scope of the program has expanded to include potential full-time women coaches, and its title has been changed to the Women in Sport and Fitness Leadership Program. Fitness and Amateur Sport has also produced several books and films on women in sport and physical activity, and continues to promote their distribution.

In addition to these national initiatives, several provincial initiatives have taken place during the last two decades. For instance, two conferences on women in sport were held in Alberta, and a Women in Sport Symposium was held at the University of Waterloo in 1974. In 1975, the Newfoundland and Labrador provincial department responsible for sport, fitness and recreation co-sponsored a conference entitled "Newfoundland and Labrador Conference on Women in Sport". In the spring of 1985, the New Brunswick Department of Youth and Recreation sponsored a symposium on "Women in Recreation and Sport".

At the local level, the Mayor of the City of Toronto commissioned a Task Force on the Status of Women in Toronto in selected areas, one of which was the services and facilities offered to the women of Toronto by the Department of Parks and Recreation. One of the major conclusions drawn was that the Department of Recreation did not adequately serve the recreation needs of the female citizens of Toronto (Mayor's Task Force, 1976).

The City of Ottawa is pioneering a two-year pilot program focussing on providing sport opportunities to currently inactive girls between the ages of thirteen and seventeen years. This project was initiated in July of 1985 (Campbell, 1985).

These activities at the national, provincial and local level are illustrative of the long-standing significance of the women in sport issue.

This brief historical picture has outlined some of the more significant occurrences related to the subject of female participation in sport over the years. Although much has been accomplished, an examination of some of the issues facing women in sport will illustrate the need for further action to ensure that women and girls have an equitable opportunity to participate in sport.

2. THE ISSUES

In considering the issues that women in sport face, it is important to recognize that Sport Canada can be instrumental in removing some, but certainly not all, of the barriers affecting women's participation in sport. Some of the larger social and economic issues that help sustain inequality in sport are beyond the sphere of influence of Sport Canada. However, efforts will be made to stimulate changes wherever possible.

2.1 Systemic and Structural Injustices

Like the majority of Canadian institutions, sport is essentially dominated by men. Although Canadian society is less patriarchal than in years gone by, some structural injustices are so deeply rooted in the general arrangements of society that they escape notice.

For example, a 10-year-old girl who wishes to play organized competitive sport may be as talented, as fit and, in some cases, stronger and faster than her male counterpart. And yet, because of the traditional rules or mandate of the sport organization in question, she is unable to participate because of her gender. Another example can be found in the disproportionate number of events on the Olympic Calendar for men and women. These kinds of structural injustices - generally in the form of a complete lack of or very limited opportunity for female sport involvement - do not discriminate against any single individual female, but discriminate against females as a group.

In the context of this paper, systemic injustices refer to injustices or discrimination that are a part of a system rather than being intentionally directed at women. Systemic injustices are conditions that apply equally to everyone but that negatively affect opportunities or advancement for specific groups of people. An example of a systemic injustice is the lack of women coaching at the high performance level. There is no rule disallowing this. However, conditions in sport and society at large have precluded their opportunity for advancement.

2.2 Resource Allocation

Numerous reports and studies have demonstrated the inequalities that exist based on facility allocation, dollars spent and time apportioned to women's sport. Studies in the U.S. and Canada have unequivocally demonstrated that the recent growth in women's participation has been due to the increase in opportunities (Coakley, 1978). As resources for women continue to grow, in all likelihood so will opportunities and hence participation.

2.3 Traditional Roles

The majority of females have, for a long period of time, been subjected to informal types of discrimination. Traditionally, young girls are not necessarily discouraged from being physically active but are not given the same kinds of encouragement that boys receive (Coakley, 1978). Over a period of time, this subtle form of discrimination has long-term detrimental effects on the quality and quantity of female participation in sport. The traditional roles ascribed to girls and women have severely restricted their participation rates. If young people do not see women in roles related to sport and physical activity, a process of restrictive and adverse sex-stereotyping begins to take shape. Unless this situation is changed, the advancement of women in sport will be severely hampered.

This statement is not intended to underestimate the importance of other support systems including the way in which attitudes and images are portrayed in both the education system and the media. Positive role models can have a significant impact on the learning process. However, opportunities for girls and women to participate in the sport system need to be available in order to make the role model effective.

2.4 Stratification of Sport

The stratification of sport has been the subject of much debate over the years. On what basis should stratification occur? Age, ability, sex or some other parameters? Some stratification is necessary to create fair

competition, but stratification which has the net effect of disadvantaging any group should be avoided. For the purposes of this paper, the issue of stratification based on sex will be considered from both an organizational and participant perspective.

2.4.1 Organizational Stratification

A sex-integrated organization is defined as a national sport organization servicing the identified needs of both sexes through a common administrative structure. Segregated or single-sex organizations are those providing service to participants of one sex. Depending on the sport and its particular circumstances, a second organization may provide services to the other sex on a greater, lesser or comparable scale. In either case, there is no guarantee that equal opportunities will be afforded to members of both sexes.

2.4.2 Participant Stratification

Should boys and girls, men and women compete against each other? This argument has persisted as a major issue in the recent history of women in sport. Clearly, all sport programs must be responsive to the similarities and differences in experience and physical characteristics among the participants in question. Once these characteristics have been established, the most suitable participation model can then be applied, given the realities of the international sport scene.

2.5 Responsibilities of National Sport Organizations

National sport organizations have a responsibility to the public at large. They have monopoly status and, as such, have the right to operate as the sole sanctioning body of a particular activity. Along with monopoly status goes the responsibility for non-discriminatory behavior.

The foregoing is not a complete listing of all of the issues facing women in sport but it does provide a starting point from which to base the federal government's policy. The following section outlines the goal of Sport Canada with respect to women in sport.

3. THE GOAL OF SPORT CANADA

This statement of the issues facing women in sport leads to consideration of the goal that Sport Canada has set for its activities relating to women in sport. The following goal establishes the framework on which future program initiatives will be based. However, it is important to recognize that, within the sport system, although there are areas over which Sport Canada has control, there are other areas which Sport Canada can only influence. In addition, areas exist over that Sport Canada has neither control nor influence. Sport Canada will focus on those areas over which it has jurisdictional control or considerable influence or both.

Sport Canada's goal with respect to women in sport is as follows:

TO ATTAIN EQUALITY FOR WOMEN IN SPORT

Equality implies that women at all levels of the sport system should have an equal opportunity to participate. Equality is not necessarily meant to imply that women wish to participate in the same activities as men but rather to indicate that activities of their choice should be provided and administered in a fair and unbiased environment. At all levels of the sport system, equal opportunities must exist for women and men to compete, coach, officiate or administer sport.

The purpose of this goal is to create an environment in which no one is forced into a pre-determined role or status because of gender.

4. SPORT CANADA POLICY STATEMENTS

This section will provide the focus for Sport Canada's actions over the next few years. Sport Canada is committed to changing the status of women in sport. Moreover, Sport Canada intends to bring about change within the existing sport delivery system in order to increase the number of opportunities for women in sport. However, in order to effectively meet the needs of women in sport, given limited resources, it will be necessary to channel resources in particular directions. Therefore, a variety of techniques and promotional vehicles will be employed for different programs and circumstances.

Inasmuch as many of the limiting factors for females in sport are the product of structural discrimination, Sport Canada will seek to eliminate such forms of discrimination in funded organizations. With respect to systemic discrimination, while Sport Canada is not in a position to change directly general social arrangements (i.e. allocation of personal resources; sex roles; differential career paths, education and expectations), programs will be designed to take account of, and to countervail, systemic limitations to female advancement in sport.

A two-pronged, action-oriented approach will be taken involving, on the one hand, the Fitness and Amateur Sport Women's Program and, on the other, Sport Canada, specifically through its wide range of financial support and program services. Planning for women in sport will be incorporated into Sport Canada's planning process, which may include High Performance Quadrennial and Best Ever Plans or Domestic Sport Development Plans, or both, depending on the nature of the organization. The needs of females, and the resolution of issues affecting their involvement in a sport, should be important components in all levels of planning for that sport.

The following statements apply to the policies and programs of Sport Canada and to the sport elements of the FAS Women's Program.

4.1 Policy and Program Development

Sport Canada will continue its efforts to ensure that the needs of women in sport are identified, promoted and supported in all of its policies and programs. As new policies and programs are developed and others are updated, the particular concerns of women will be addressed.

4.2 Sport Stratification

Sport Canada supports the concept of sport programs organized on a sex-integrated basis up to the age of puberty. Beyond puberty, philosophically Sport Canada supports the concept of competitive structures based on skill level. Where the nature of the sport or event, at the highest level of competition, does not warrant stratification on the basis of sex, Sport Canada will encourage integrated competition at all levels - including the international levels.

4.3 Sport Infrastructure

Sport Canada supports the concept of integrated sport organizations: that is, one organization that governs the activities of the sport for both men and women. It is Sport Canada's objective, by 1988-1989, to support only one organization for each recognized sport.

4.4 Leadership Development

Sport Canada will strive to increase the involvement of women in technical and administrative leadership positions at the national level both as professionals and as volunteers, so as to integrate women into the sport system; and to ensure that women with the requisite skills and commitment are placed in positions to effect change for women in sport.

4.5 High Performance Competition

Sport Canada will strive to equalize the support and the opportunities for women and men to compete at the national and international levels. National sport organizations will be asked to ensure equal access to services such as coaching and travel support. Major Games and national sport organizations will be encouraged to offer, where sufficient demand exists, the same type and number of events for women as for men.

4.6 Participation Development

Cooperatively with other agencies and other levels of government, Sport Canada will increase participation opportunities for women in all forms of competitive sport. To realize this objective, programs will be designed in order to improve both the quality and the quantity of participation opportunities.

4.7 Resource Allocation

Greater efforts will be made to ensure that financial resources are equitably allocated. In cases where inequities are demonstrated, Sport Canada contributions will be made conditional on guarantees from national sport organizations that resources be more equitably distributed among males and females.

4.8 Liaison

Sport Canada, through the FAS Women's Program, as well as through ongoing program activities, will continue to exchange information and, where possible, coordinate activities with other agencies such as provincial/ territorial ministries of sport. Networks will be established to improve communications on the status of women in sport.

4.9 Research

Sport Canada will support research initiatives that focus on the study of women's performance in sport. Research for the purposes of promoting and encouraging women's participation and leadership in sport will also be supported.

4.10 Education

Efforts will be directed to raising the level of awareness and understanding of the issues and needs facing women in sport. National sport organization leaders will be called on to play a significant role in positively changing the attitudes of their members with respect to the participation of women in sport.

4.11 Promotion

Sport Canada will periodically publish materials, or make available other items such as films, relevant to the advancement of women in sport. In these promotional materials, role models appropriate to this advancement will be used.

4.12 Advocacy

Sport Canada will work with agencies and groups to identify and clarify issues facing women in sport, and will assist in activities within agencies or organizations that advocate on behalf of the needs of women in sport.

4.13 Monitoring and Evaluation

Sport Canada will monitor and evaluate, on an ongoing basis, the progress being made towards the goal of equality for women in sport. Mechanisms and procedures for measuring progress will be designed and implemented.

5. SUMMARY

This paper has outlined some of the issues confronting women in sport and has illustrated the need for further action to ensure that females have the same opportunities in sport as males do. The goal and policy statements point to the general course that Sport Canada plans to take in addressing these issues.

6. POLICY IMPLEMENTATION

Implementation of the Policy: The major activities for each of the areas covered by a policy statement are as follows:

6.1 Policy and Program Development

Statement: Sport Canada will continue its efforts to ensure that the needs of women in sport are identified, promoted and supported in all of its policies and programs. As new policies and programs are developed and others are updated, the particular concerns of women will be addressed.

Activities will include:

6.1.1 Review of present policies and programs for impact on women.

6.1.2 Involvement, at an early stage, in the development of new Sport Canada policies and programs.

6.1.3 Liaison with other government departments on the impact of policies and programs on women in sport (e.g. social, economic factors).

6.2 Sport Stratification

Statement: Sport Canada supports the concept of sport programs organized on a sex-integrated basis up to the age of puberty. Beyond puberty, philosophically Sport Canada supports the concept of competitive structures based on skill level. Where the nature of the sport or event, at the highest level of competition, does not warrant stratification on the basis of sex, Sport Canada will encourage integrated competition at all levels - including the international levels.

Activities will include:

6.2.1 Compilation and dissemination of documentation in support of this policy statement.

6.2.2 Analysis, on a sport-specific basis, of the program needs of females, based on this policy statement.

6.2.3 Cooperation with national sport organizations (NSOs) to develop and support programs to meet these needs.

6.3 Sport Infrastructure

Statement: Sport Canada supports the concept of integrated sport organizations: that is, one organization that governs the activities of the sport for both men and women. It is Sport Canada's objective, by 1988-1989, to support only one organization for each recognized sport.

Activities will include:

6.3.1 Consultation with segregated NSOs to develop a process of integration that identifies and takes into account issues of concern.

6.3.2 Monitoring of the impact of NSO amalgamation on female leaders and participants.

6.4 Leadership Development

Statement: Sport Canada will strive to increase the involvement of women in technical and administrative leadership positions at the national level both as professionals and as volunteers, so as to integrate women into the sport system; and to ensure that women with the requisite skills and commitment are placed in positions to effect change for women in sport.

Activities will include:

6.4.1 Analysis of administrative and technical leadership positions in the national sport delivery system to identify training, skill and experience requirements.

6.4.2 Design and development of programs to assist women to meet these requirements.

6.4.3 Ensuring that NSO plans include provisions that meet the development needs of female administrators, coaches and officials.

6.4.4 Promotion of leadership opportunities to women.

6.4.5 Monitoring of relative numbers of women in administrative and technical positions in NSOs, and circulation of leadership statistics on a regular basis.

6.5 High Performance Competition

Statement: Sport Canada will strive to equalize the support and the opportunities for women and men to compete at the national and international levels. National sport organizations will be asked to ensure equal access to services such as coaching and travel support. Major Games and national sport organizations will be encouraged to offer, where sufficient demand exists, the same type and number of events for women as for men.

Activities will include:

6.5.1 Compilation and analysis of data on current opportunities and provision of support for females at the national and international levels, on a sport-specific basis.

6.5.2 Ensuring that NSO Quadrennial and Best Ever plans address the needs identified by this analysis.

6.5.3 Monitoring of progress in achieving equal opportunities to compete at the High Performance level.

6.6 Participation Development

Statement: Cooperatively with other agencies and other levels of government, Sport Canada will increase participation opportunities for women in all forms of competitive sport. To realize this objective, programs will be designed in order to improve both the quality and the quantity of participation opportunities.

Activities will include:

6.6.1 Analysis, in collaboration with the NSOs, of the problems and issues affecting female participation throughout the sport system.

6.6.2 Development of sport-specific recommendations to increase participation.

6.6.3 Agreements with NSOs that their Domestic Sport Development Plans will include programs aimed at increasing both the quality and the quantity of participation opportunities.

6.6.4 Encouragement of activities to coordinate the delivery of such programs at the provincial and community levels.

6.6.5 Monitoring of the implementation of Sport Development Plans, and reflection of their impact through the Sport Recognition System.

6.7 Resource Allocation

Statement: Greater efforts will be made to ensure that financial resources are equitably allocated. In cases where inequities are demonstrated, Sport Canada contributions will be conditional on a guarantee from national sport organizations that resources will be more equitably distributed among males and females.

Activities will include:

6.7.1 Analysis of the allocation of human and financial resources on a sport-specific basis.

6.7.2 Support for the generation of new resources and for the reallocation of present resources where inequities are demonstrated.

6.8 Liaison

Statement: Sport Canada, through the FAS Women's Program, as well as through ongoing program activities, will continue to exchange information and, where possible, coordinate activities with other agencies such as provincial/territorial ministries of sport. Networks will be established to improve communications on the status of women in sport.

Activities will include:

6.8.1 Liaison with identified contacts in the provincial and territorial ministries of sport, and with federal departments and non-government organizations concerned with status of women issues, on planning for and implementing policies and programs to improve opportunities for women in sport.

6.8.2 Establishment of a system of communicating through this network of contacts for the purposes of exchanging and sharing information.

6.8.3 Coordination of the delivery of programs and projects for women in sport that involve federal/provincial/territorial or interdepartmental cooperation.

6.9 Research

Statement: Sport Canada will support research initiatives that focus on the study of women's performance in sport. Research for the purposes of promoting and encouraging women's participation and leadership in sport will also be supported.

Activities will include:

6.9.1 Distribution and promotion of the "Women, Sport and Physical Activity: Research Bibliography" document.

6.9.2 Analysis and dissemination of women-centred research needs identified through the Bibliography and from other sources.

6.9.3 Identification, in coordination with Sport Canada's Applied Sport Research Program, of priorities and projects for possible solicited research.

6.9.4 Dissemination of information on feminist research needs and findings to relevant academic and sport organizations.

6.10 Education

Statement: Efforts will be directed to raising the awareness and understanding of the issues and needs facing women in sport. National sport organization leaders will be called on to play a significant role in positively changing the attitudes of their members with respect to participation of women in sport.

Activities will include:

6.10.1 Provision of guidelines and materials for NSO education activities.

6.10.2 Development and distribution, in collaboration with liaison networks, of materials aimed at educating the public about the issues affecting equality for women in sport.

6.11 Promotion

Statement: Sport Canada will periodically publish materials, or make available other items such as films, relevant to the advancement of women in sport. In these promotional materials, role models appropriate to this advancement will be used

Activities will include:

6.11.1 Targetting of specific audiences and groups, both within and outside the sport system, for Sport Canada promotional materials.

6.11.2 Development and distribution of materials appropriate to these targets.

6.11.3 Coordination and support of sport-specific promotional activities.

6.12 Advocacy

Statement: Sport Canada will work with agencies and groups to identify and clarify issues facing women in sport, and will assist in activities within agencies or organizations that advocate on behalf of the needs of women in sport.

Activities will include:

6.12.1 Ongoing assessment and revision of issues identified during the development of the Sport Canada Women in Sport policy.

6.12.2 Development of a process for NSOs to assess the impact of these issues on a sport-specific basis.

6.12.3 Support of advocacy activities that address both general and sport-specific issues.

6.13 Monitoring and Evaluation

Statement: Sport Canada will monitor and evaluate, on an ongoing basis, the progress being made towards the goal of equality for women in sport. Mechanisms and procedures for measuring progress will be designed and implemented.

Activities will include:

6.13.1 Maintenance of statistics on lead indicators that reflect improvement in the overall status of women in sport.

6.13.2 Setting of measurable goals for each policy statement as appropriate.

6.13.3 Identification of performance indicators for monitoring the implementation of the policy.

6.13.4 Establishment of procedures for evaluating the implementation of the policy, and for revising the policy or the implementation plan, or both.

REFERENCES

Mayor's Task Force on the Status of Women in Toronto, Final Report, City of Toronto, January, 1976.

Interview with Mary Campbell, Women in Sport Coordinator, City of Ottawa, November, 1985.

Government of Canada, Fitness and Amateur Sport. Women in Sport Leadership: Summary of National Survey. Ottawa, 1985.

Government of Canada, Fitness and Amateur Sport. Women in Sport Leadership: Summary of National Survey, 1982.

Popma, Anne (Ed.) The Female Athlete: Proceedings of a National Conference. Simon Fraser University, Vancouver, B.C., 1980.

Government of Canada, Fitness and Amateur Sport. Report of the National Conference on Women and Sport. (Toronto, May 24-26, 1974) Ottawa.

Government of Canada. Charter of Rights and Freedoms: A Guide for Canadians. Ottawa, 1982.

Royal Commission on the Status of Women in Canada. Report. Ottawa, Information Canada, 1970.

Coakley, J.J. Sport in Society: Issues and Controversies St. Louis: Mosby, 1978.

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-212/004

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN



The Ministerial Committee's Recommendation for a 3-year Action Plan in Response to the Task Force on Spousal Assault Report (May, 1985)

Northwest Territories

Fairmont Hot Springs, B.C
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

THE MINISTERIAL COMMITTEE'S RECOMMENDATIONS

FOR A

3-YEAR ACTION PLAN

IN RESPONSE

TO THE

TASK FORCE ON SPOUSAL ASSAULT REPORT (MAY, 1985)

These are summary recommendations of the Task Force as they apply to the Territorial and Federal Governments. The page numbers of the Report of the Task Force on Spousal Assault are referenced.

Cost for 1986/87 are included in the main estimates tabled in the Legislative Assembly, February, 1986.

The estimates for future years are being recommended by the Ministerial Committee and will be considered by the Government of the Northwest Territories, but have not yet been approved.

February 1986

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS **Information and Education**		
1. Develop, produce (translate where possible) and distribute information/educational and public awareness materials, pamphlets, posters, handbooks, TV and radio spots. Materials are needed for the general public (awareness); spousal assault victims and offenders; community action groups and offenders; community action groups and volunteer workers; councils and schools; nurses, social workers; RCMP and court workers. (See pgs. 17, 54-57, 87.)	The Dept. of Culture & Communications has developed a plan for the implementation of a comprehensive Public Education program consisting of: - Information Kit, - Radio Information Package; - Spousal Assault Drama Project, and, - Newsletter. COSTS: 1986/87: $81,000 1987/88: $79,000 1988/89: $30,000 Health & Welfare Canada, RCMP, Social Services, Justice will be developing pamphlets in conjunction with Culture & Communications as part of the Interagency Referral System. This cost will be absorbed by the Dept. of Social Services.	Cultural & Communications
2. Provide information (posters, pamphlets) on rights of victims of spousal assault and assistance available to them. Be aware of current community resources available (such as safe shelter). (See pgs. 17.)		
3. Collect, catalogue and distribute information available throughout North America on spousal assault for interested northern agencies, etc. (See pg. 58.)	The Women's Secretariat has established a library of resources including material collected by the Task Force, Government and private publications. These materials are catalogued and distributed to libraries or other government departments as appropriate. A central catalogue is maintained by the Secretariat.	Women's Secretariate, GNWT and Public Libraries
4. Ensure that the published materials collected by the Task Force are catalogued and available through the library system. (See pg. 58.)		

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS		
Access to Other Assistance		
7. Lead the development of a coordinated interagency referral system, and include alcohol and drug workers. (See pgs. 40-41.)	Initiated by the Department of Social Services an Interagency Referral System has been established and agreed to by RCMP, Health & Welfare canada and Territorial Departments of Health and Social Services.	Social Services, Health & Welfare Canada, RCMP
8. Participate in an interagency approach to assist victims of spousal assault. (See pgs. 19, 39, 54.)		
9. Review requirements for social assistance and exercise flexibility and lenience for victims and families in transition. Provide social assistance for victims and families in transition. (See pg. 33)	Spousal assault victims and their families currently can obtain client assistance under the Social Assistance Program. Revised regulations ensure that this will be done automatically if the family is in crisis. Transportation is provided as part of this assistance if temporary relocation is required.	Social Services
10. Fund transportation costs of victims to shelters and day-care costs, where necessary. (See pgs. 20, 33)		
Shelter and Protection		
11. Assist victims in finding immediate safe shelter where needed. (See Pg. 20)	The RCMP is prepared to comply with this approach. This will be done through the Policy Centre of the Officer in Charge, Criminal Investigation Branch, Northwest Territories.	RCMP
12. Give spousal assault victims priority for housing and day-care, where required. (See Pg. 21)	Rental housing under the northern, rental and public housing programs is generally not available for emergency use such as transition housing. Housing, however, could be released for such use on a permanent basis.	Social Services, NWTHC

RECOMMENDATION AID TO VICTIMS Shelter and Protection - Continued	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
	Social Services will ensure that counselling services are provided. "Safe Homes" will be identified in all communities providing a single room in communities with populations under 500 and two rooms in communities with populations over 500. A retainer of $900/year would be paid with a per diem rate of $30 and an estimated occupancy rate of 25 percent. "Transition Houses" in the major centres will also be required. Projected Costs (Approximate): 1986/87: $1,200,000 1987/88: $1,100,000	
15. Continue to provide physical protection to victims, consider all complaints as serious and advise victims that batterers should be prosecuted. (See pgs. 19, 20)	The RCMP is prepared to comply with this approach. This will be done through the Policy Centre of the Officer in Charge, Criminal Investigation Branch, Northwest Territories.	RCMP
Counselling		
16. Provide for professional family life counsellors to support and advise nurses, social workers, court workers, RCMP, community groups, volunteers and lay counsellors, victims and their families and offenders. (See pgs. 18, 37)	The Department currently employs a Coordinator of Family Life Education who acts in a consulting/advisory capacity to all groups/departments wishing information on family life topics.	Health

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS Counselling - Continued		
18. Extend counselling to victims provided by professionals by telephone. (See pg. 24)	However, a 24 hour emergency telephone number in each community is being provided and included in the Public Information Newsletter.	
Direction & Assistance to Community Agencies		
19. Foster development of community action groups, volunteers to support victim, and development of lay counsellors involving respected elders of communities. (See pgs. 18, 22, 25-27, 34, 54-55)	Solutions to the spousal assault problem must be community-based, taking advantage of the resources already in the community. Social Services will act in an advisory capacity and will take the initiative in forming community-based groups. Contribution funding should be made available through Social Services. COSTS: 1986/87: $155,000 1987/88: $155,000 1988/89: $155,000	Social Services,
Treatment and Assistance for Batterers		
20. Review legal aid plan to permit legal aid defence counsel to assist clients (batterers) get treatment and counselling. (See pg. 35)	Legal Aid will ensure that lawyers are made aware of counselling and treatment services for batterers. It is assumed defence counsel will recommend these services to clients.	Justice

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS **Direction & Support for Government Agents** **Social Workers** - Continued	The protocol outlining the role of social service workers in connection with other agencies has been developed. (See response to recommendations 7&8) COSTS: 1987/87: $125,000 1987/88: $140,000* 1988/89: $ 90,000* * Preliminary Estimates	
24. Enhance Social Worker Program at Thebacha College to include training in family violence cases. (See pg. 26)	This matter has been addressed and will be followed up with further recommendations to the Board of Governers of Thebacha College. The Department of Education indicates that, while the curriculum for the Social Workers Program at Thebacha College does not have a specific course in family violence, many of the courses in the program do deal with family violence. The Department of Health, through the Family Life Educator is also prepared to assist in enhancing the existing program.	Education, Social Services, Health

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS **Agents of the Law** **Judges/Prosecutors** - Continued		
28. When dealing with applications for peace bonds, bail review and sentencing of batterers, note the right of victims to remain in their own homes and communities. (See pg. 21)	Judges may order a batterer not to communicate or harass a victim by issuing a restraining order. The batterer is in civil contempt if he/she does not abide by this order, however, there may be no RCMP in the community to enforce the order and the batterer's spouse may allow the offender back in the house. Community agencies/social workers will ensure that victims are informed of their rights and told that if their spouse has been issued a restraining order he/she does not have to be allowed back into the home. They will also help the victim develop an escape plan where the batterer ignores the order.	Justice Canada
29. Hold judicial interim release hearings in appropriate spousal assault cases. (See pg. 45)	As the public/government cannot be seen to be influencing the decision of judges, these matters must be left to the discretion of the judiciary.	Justice Canada
30. Consider whether sentences act as a general deterrent to the public or a specific deterrent to the individual. (See pg. 48)		
31. Allow prosecutors and judges to spend more time in communities. (See pg. 34)	This is currently being done within the limitations of the resources of the Federal Government.	Justice Canada
32. Ensure that crown prosecutors have been trained for spousal assault cases and that they	To the extent possible this is presently done; Crown Prosecutors do	Justice Canada

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS Agents of the Law Justice & Public Services - Continued		
	The Department of Justice and Public Services will encourage the preservation of the current role of court-worker.	
36. Review legislation and prepare a draft ordinance on spousal assault. (See pg. 28)	In Canada, assault is considered an offence under the Federal Criminal Code and is not within the jurisdiction of the Northwest Territories. Therefore, there is no initiative at present for Justice to prepare legislation dealing directly with spousal assault. The Department of Justice is reviewing legislation on family law. Issues being considered include: (a) property sharing and division of property upon marriage breakdown; (b) spousal support obligations; (c) child support obligations; (d) restraining orders to prevent asset waste; (e) restraining orders to prevent harassment; (f) provisions for exclusive possession of a matrimonial home in certain circumstances; (g) separation agreements.	Justice

RECOMMENDATION	ACTION	DEPARTMENT(S) RESPONSIBLE
AID TO VICTIMS **Justice & Public Services** - Continued	The Department of Justice supports this position.	
RCMP		
38. That the Commissioner of the RCMP consider assignment of women to "G" Division postings in the RCMP. (See pg. 47)	Women members of the RCMP have been, and are, serving in the Northwest Territories.	RCMP
39. Explore diversion for batterers who might otherwise be prosecuted in courts where appropriate. (See pg. 45)	The Minister of Justice Canada has ordered that charges be laid by the police if there is sufficient evidence to support such charges. RCMP policy states in part "lay a charge when you have reasonable and probable grounds to believe an assault has occurred".	RCMP
40. Review the policy allowing RCMP to lay charges in spousal assault cases and continue to lay charges in as many cases as possible. (See pg. 44)	Diversion as an alternative may be explored at the discretion of the Judge.	
41. Consult with other professionals in community in spousal assault cases. (See pg. 46).	The RCMP have agreed to this recommendation and support the Interagency Referral System.	RCMP

TOTAL FINANCIAL IMPLICATIONS

ISSUE PAPER	1986/87	1987/88	1988/89	TOTAL
#1 - Public Information	81,000	79,000	30,000	190,000
#2 - Family Life Education	225,000	225,000	0	450,000
#3 - Interagency Referral System	0	0	0	0
#4 - Safe Shelters	1,200,000	1,100,000	0	*2,300,000
#5 - Community Action Groups	155,000	155,000	155,000	465,000
#6 - Counselling for Batterers	150,000	100,000	100,000	* 350,000
#7 - Social Services Policy/ Program Development	125,000	140,000	90,000	* 355,000
	1,936,000	1,799,000	375,000	4,110,000

* These items were 50/50 cost-shareable under the Canada Assistance Plan (CAP), Health & Welfare Canada, except for capital. Capital is not cost-shared by the Federal Government.

This is a summary version of the 3-Year Action Plan - "CHOICES." More detail will be made available to the public at a later date.

CA1
Z2
-C52

Publication

DOCUMENT : 830-212/004

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

CANADA

Recommandations du comité ministériel relativement au plan d'action triennal sur les voies de faits sur les conjoints (mai 1985)

Territoires du Nord-Ouest

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Traduction du Secrétariat

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MINISTÉRIEL RELATIVEMENT AU PLAN D'ACTION TRIENNAL FAISANT SUITE AU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VOIES DE FAITS SUR LES CONJOINTS (MAI 1985)

Le présent document contient un résumé des recommandations du groupe de travail qui touchent le gouvernement fédéral et celui des Territoires. Les numéros des pages du rapport du groupe de travail sur les voies de fait sur les conjoints auxquelles le résumé renvoie sont indiqués.

Les coûts pour 1986-1987 sont prévus dans le budget principal des dépenses déposé à l'Assemblée législative en février 1986.

Le comité ministériel a établi des prévisions qu'il a recommandées pour les années futures. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest les examinera, mais ne les a pas encore approuvées.

Février 1986

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES **Information et éducation**		
1. Établir, et produire (traduire si possible) puis distribuer du matériel, des brochures, des affiches, des guides et des messages publicitaires pour la télévision et la radio afin d'informer, d'instruire et de sensibiliser le public. Des instruments sont requis pour le public en général (sensibilisation); les conjoints victimes de voies de fait et ceux qui les commettent; les groupes d'action communautaires et les contrevenants; les groupes d'action communautaires et les bénévoles; les conseils et les écoles; les infirmières, les travailleurs sociaux; la GRC et les travailleurs judiciaires (voir pages 17, 54-57, 87).	Le ministère des Affaires culturelles et des Communications a mis au point un plan de mise en oeuvre d'un programme complet d'éducation publique comprenant : - une trousse de renseignements - une campagne de publicité à la radio - un projet d'oeuvre dramatique sur des voies de fait sur conjoints et - un bulletin de nouvelles. COÛTS : 1986-1987 : 81 000 $ 1987-1988 : 79 000 $ 1988-1989 : 30 000 $	Affaires culturelles et Communications
2. Fournir des renseignements (affiches, brochures) sur les droits des conjoints victimes de voies de fait et sur l'aide qu'ils peuvent obtenir. Les mettre au courant des ressources communautaires qui existent à l'heure actuelle (par exemple les lieux de refuge) (voir page 17).	Dans le cadre du système de renvois entre agences, Santé et Bien-être social Canada, la GRC, les Services sociaux et la Justice produiront des brochures en collaboration avec les Affaires culturelles et les Communications. Le ministère des Services sociaux absorbera les frais de ce travail.	
3. Recueillir, répertorier et distribuer, pour les organismes intéressés du Nord, etc., des renseignements recueillis partout en Amérique du Nord sur les voies de fait sur les conjoints (voir page 58).	Le Secrétariat des femmes a constitué une bibliothèque de ressources comprenant du matériel recueillis par le groupe de travail et le gouvernement ainsi que des publications de l'entreprise privée. Ces documents sont répertoriés et distribués aux bibliothèques ou autres ministères gouvernementaux au besoin. Le Secrétariat conserve un répertoire central.	Secrétariat des femmes, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et bibliothèques publiques
4. Veiller à ce que les publications obtenues par le groupe de travail soient répertoriées et distribuées par l'entremise du réseau de bibliothèques (voir page 58).		

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
5. Mettre au point des programmes de sensibilisation à l'alcool et à la drogue ainsi que des programmes scolaires sur la vie familiale (voir pages 41, 42 et 54).	Dans le cadre du programme global de santé en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation, conjointement avec le ministère de la Santé, est en voie d'élaborer un programme d'enseignement sur la vie familiale pour les écoles des Territoires du Nord-Ouest. Un programme de sensibilisation à l'alcool et à la drogue est déjà à l'essai dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest. Avant que ne soit donnés en salle de classe des cours sur la vie familiale, les enseignements suivront un programme d'orientation afin de se familiariser avec les questions délicates. Des séances d'information publiques seront organisées et des projets-pilotes d'enseignement seront lancés afin d'améliorer et d'adapter les instruments au besoin. (Voir recommandation 16)	Éducation sanitaire
Soins médicaux		
6. Que les victimes manifestes de voies de fait de la part du conjoint obtiennent immédiatement des soins médicaux (voir page 18).	Comme le précise le mandat du système de renvois entre agences, avant toute autre intervention, les victimes de voies de fait de la part d'un conjoint seront immédiatement conduites à un hôpital ou à une infirmerie pour y recevoir des soins médicaux. Les frais prévus de mise en application du mandat du système de renvois entre agences sont minimes et ils sont déjà absorbés par les Services sociaux.	Santé et Bien-être social Canada

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
Accès à d'autres formes d'aide		
7. Veiller à la mise en place d'un système coordonné de renvois entre agences et y faire participer les travailleurs de la lutte contre l'alcool et la drogue (voir pages 40 et 41).	À l'instigation du ministère des Services sociaux, on a établi un système de renvois entre agences qu'ont accepté la GRC, Santé et Bien-être social Canada et les ministères de la Santé et des Services sociaux des Territoires.	Services sociaux, Santé et Bien-être social du Canada, GRC
8. Participer à la collaboration entre agences afin de venir en aide aux victimes de voies de fait de la part d'un conjoint (voir pages 19, 39, 54).		
9. Revoir les besoins d'aide sociale et faire preuve de souplesse et d'indulgence à l'endroit des familles en transition (voir page 33).	À l'heure actuelle, les victimes de voies de fait de la part d'un conjoint et leurs familles ont droit à une aide comme clients du progamme d'aide sociale. La révision des règlements fait en sorte que ces services seront automatiquement dispensés lorsque la famille subit une crise. Si un déménagement temporaire est rendu nécessaire, le transport est fourni.	Services sociaux
10. Subventionner les frais de transport des victimes jusqu'aux refuges et les frais de garde au besoin (voir pages 20 et 33).		
Lieux de refuge et protection		
11. Aider les victimes à trouver immédiatement un lieu de refuge sûr lorsque le besoin se fait sentir (voir page 20).	La GRC est prête à respecter cette formule. Le Centre des politiques du chef du Service des enquêtes criminelles des Territoires du Nord-Ouest s'en chargera.	GRC
12. Donner, aux victimes de voies de fait de la part d'un conjoint, la priorité en matière de logement et de services de garde lorsque le besoin surgit (voir page 21).	En règle générale, les logements locatifs prévus par les programmes de logements locatifs publics du Nord ne sont pas conçus pour des situations d'urgence telles que les périodes de transition. Toutefois, il serait possible de libérer en permanence des logements à cette fin.	Services sociaux, Société d'habitation des T.N.-O.

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES	La société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest facilitera (à des fins d'hébergement) la location d'une grande maison à une famille parrainée par le ministère des Services sociaux ou une société autorisée, de manière à fournir un logement de transition au sein de la collectivité. La société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest est prête à établir un logement à Lanky Court et à offrir un bail de loyer économique. Elle contribuera en outre à la planification et à la construction d'une (ou de) maison(s) si le ministère des Services sociaux lui fournit les capitaux requis. Les besoins d'habitation sont examinés cas par cas.	
13. Offrir des solutions de rechange en matière de lieux de refuge aux victimes de voies de fait de la part de leur conjoint. Subventionner de nouveaux projets-pilotes de lieux de refuge dans les collectivités qui ont pris un engagement en ce sens en se servant, en autant que possible, des édifices qui s'y trouvent déjà (voir pages 21, 29, 30, 31, 32).	Il faut créer des lieux de refuge temporaires pour les victimes de voies de fait de la part d'un conjoint et leurs familles. Il est préférable que ces lieux de refuge soient dirigés par des groupes communautaires pour qu'ils répondent aux besoins de la collectivité.	Services sociaux
14. Subventionner les frais d'exploitation des lieux de refuge actuels (le centre d'accueil de Sappujjijit à Rankin Inlet, le centre Katimavik à Cambridge Bay, le YWCA à Yellowknife et le centre de détresse à Fort Smith) (voir page 31).	Les Services sociaux définissent en ce moment une politique ministérielle dans le cadre de laquelle ils examineront diverses possibilités en matière de lieux de refuge, notamment le financement des lieux de refuge actuels, l'établissement de nouveaux lieux de refuge ou le versement d'indemnités à des familles pour qu'elles fournissent des lieux de refu	

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
	Les Services sociaux feront en sorte que des services de conseillers soient fournis. Des "maisons sûres" seront établies dans toutes localités. Elles compteront une seule pièce dans les localités de moins de 500 habitants et deux pièces dans celles de plus de 500 habitants. Un acompte de 900 $ par année sera versé. L'indemnité journalière sera de 30 $ et le taux d'occupation prévu est de 25 p. 100. Des "maisons de transition" devront être créées dans les principaux centres. Coûts prévus (approximatifs) : 1986-1987 : 1 200 000 $ 1987-1988 : 1 100 000 $	
15. Continuer à assurer une protection physique aux victimes, considérer toutes les plaintes comme sérieuses et informer les victimes que les auteurs de voies de fait doivent être poursuivis en justice (voir pages 19 et 20).	La GRC est prête à respecter cette formule. Le Centre des politiques du chef du Service des enquêtes criminelles des Territoires du Nord-Ouest s'en chargera.	GRC
Conseillers		
16. Fournir un service de conseillers professionnels en vie familiale et mettre les infirmières, les travailleurs sociaux, les travailleurs de tribunaux, la GRC, les groupes communautaires, les bénévoles et les conseillers non professionnels, les victimes et leurs familles ainsi que les contrevenants, au courant de l'existence de ce service (voir page 18, 37).	À l'heure actuelle, le ministère compte à son service un coordonnateur de l'enseignement sur la vie familiale qui fait fonction d'expert ou de conseiller auprès de tous les groupes et les ministères souhaitant obtenir des renseignements sur des sujets se rapportant à cet aspect.	Santé

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
	Trois conseillers additionnels en vie familiale relèveraient du coordonnateur et travailleraient au sein de la collectivité pour élargir les connaissances et les aptitudes tant du public que des professionnels qui cherchent à venir en aide aux victimes de violence. Des cours en sexualité humaine, en aptitudes de communication, en parentage, en techniques de prise de décisions et en identification des valeurs constituent la clé à des modes de vie sain et à une capacité d'assumer des responsabilités. Ces deux derniers éléments sont fondamentaux pour prévenir la violence au sein de la famille. L'efficacité du programme dépendra, dans une grande mesure, de sa sensibilité aux préoccupations d'ordre culturel. Deux années d'enseignement intensif dispensé par les conseillers devraient permettre de jeter de solides bases communautaires pour lutter sans répit contre le phénomène de la violence au sein de la famille. COÛTS : 1986-1987 : 225 000 $ 1987-1988 : 225 000 $ Il faudra évaluer les besoins futurs.	
17. En collaboration avec la Société NWTel prévoir un service de secours téléphonique dans les diverses localités. Subventionner la réservation de locaux, l'installation d'appareils téléphoniques ainsi que les frais de location et d'appels interurbains. (Des bénévoles comptant une formation recevraient les appels), (voir pages 22, 26).	Il est déconseillé d'établir des services de secours téléphonique. Ces lignes feraient double emploi avec les services déjà fournis par l'Association pour la santé mentale, services qui se sont d'ailleurs révélés peut satisfaisants. Le Secrétariat des femmes diffusera des renseignements	Services sociaux, Santé

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES	concernant les subventions fédérales qui pourraient être versées aux différentes localités ou régions qui demandent ce service.	
18. Mettre à la disposition des victimes des services de conseils professionnels par téléphone (voir page 24).	Il existe néamoins, dans chaque collectivité, un numéro de téléphone qu'on peut composer en tout temps pour les cas d'urgence et ce numéro est inscrit dans le bulletin de nouvelles publiques.	
Instructions et aide aux organismes communautaires		Services sociaux
19. Favoriser la création de groupes d'action communautaires, de groupe de bénévoles pour venir en aide aux victimes et de services de conseillers non professionnels qui pourraient être notamment des anciens de la collectivité qui inspirent un grand respect (voir pages 18, 22, 25 à 27, 34, 54 et 55).	Les solutions au problème des voies de fait contre un conjoint doivent être d'inspiration locale de manière à exploiter les ressources qui existent déjà. Les Services sociaux auront une fonction de conseiller et se chargeront de constituer des groupes communautaires. Ils verseront en outre l'aide financière. COÛTS : 1986-1987 : 155 000 $ 1987-1988 : 155 000 $ 1988-1989 : 155 000 $	
Soins et aide aux auteurs de voies de fait		Justice
20. Revoir les dispositions du régime d'aide juridique de façon à permettre aux avocats de l'aide juridique chargés de défendre des auteurs de voies de fait d'aider leurs clients à obtenir des soins et des conseils (voir page 35).	L'aide juridique veillera à ce que les avocats soient au courant des services de conseils et de traitements qui existent pour les auteurs de voies de fait. On présume que les avocats de la défense recommanderont donc ces services à leurs clients.	

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES 21. Évaluer les besoins des personnes reconnues coupables de voies de fait en matière de réadaptation. Organiser une thérapie de contrôle de la colère et des services de conseils. Songer à la possibilité d'imposer comme peine l'obligation de suivre une thérapie de contrôle de la colère (voir pages 35 et 49).	Il est indispensable de décider si le simple fait d'être trouvé coupable sera suffisant pour modifier le comportement de l'auteur de voies de fait ou si d'autres mesures de réadaptation s'imposent à l'extérieur de l'établissement correctionnel. Un projet-pilote portant sur cette question et sur l'efficacité des thérapies de contrôle de la colère sera lancé. COÛTS : 1986-1987 : 150 000 $ 1987-1988 : 100 000 $* 1988-1989 : 100 000 $* * Les coûts sont approximatifs et on pourra les évaluer plus exactement une fois le projet d'évaluation terminé en 1986-1987.	Services sociaux
Instructions et aide aux agents gouvernementaux et aux travailleurs sociaux 22. Définir une politique et des modalités ministérielles régissant la prestation de services aux victimes de voies de fait de la part d'un conjoint et à leurs familles et assurer la coordination avec d'autres organismes concernés (voir pages 37 et 38). 23. Préciser les fonctions et les responsabilités dévolues aux travailleurs sociaux en vertu de la loi actuelle et organiser des ateliers de formation sur place de manière à préparer les travailleurs à traiter les cas de voies de fait contre le conjoint (voir pages 26, 36, 39 à 40)	Le ministère des Services sociaux définit actuellement une politique et des modalités en matière de voies de fait contre le conjoint pour faire en sorte que les victimes et les familles reçoivent une aide uniforme dans tous les Territoires du Nord-Ouest. Un élément de cette uniformité consistera à prendre conscience de l'existence d'autres organismes dans chaque collectivité et à travailler avec eux.	Services sociaux

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES	Le mandat définissant le rôle des travailleurs des services sociaux par rapport à d'autres organismes a été rédigé. (Voir la réponse aux recommandations 7 et 8). COÛTS : 1986-1987 : 125 000 $ 1987-1988 : 140 000 $* 1988-1989 : 90 000 $* * Évaluations préliminaires	
24. Élargir le programme de formation des travailleurs sociaux du collège Thebacha pour y inclure une formation en violence au sein de la famille (voir page 26).	La question a déjà été étudiée et il en résultera une transmission de recommandations au conseil des gouverneurs du collège Thebacha. Le ministère de l'Éducation fait valoir que même si le programme de formation des travailleurs sociaux du collège Thebacha ne comprend aucun cours portant précisément sur la violence au sein de la famille, bon nombre de cours de ce programme abordent ce genre de violence. Le ministère de la Santé est également prêt à participer à l'amélioration du programme actuel par l'entremise de l'éducateur en vie familiale.	Éducation, Services sociaux, Santé
AIDES AUX VICTIMES 25. Donner la priorité aux travailleurs sociaux autochtones qui demandent un congé d'éducation ou une aide pour perfectionner leurs aptitudes (voir page 36).	Cette question a été soumise au comité interministériel sur le perfectionnement du personnel. Les travailleurs sociaux autochtones obtiennent déjà la priorité pour ce qui est des congés d'éducation.	Éducation

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
Soins médicaux professionnels		
26. Définir des modalités et des conditions de cueillette et de garde de preuves de voies de fait contre un conjoint (voir pages 51 et 53).	La Direction générale des services médicaux de Santé et Bien-être social Canada est prête à se conformer à cette recommandation si l'on trouve les fonds nécessaires. Cette recommandation impliquerait la participation du personnel local ainsi qu'une collaboration avec le ministère de la Santé en vue d'élaborer des modalités et des conditions qui pourraient être mises en oeuvre dans tous les Territoires du Nord-Ouest.	Santé et Bien-être social
Représentants de la loi, juges et procureurs de la poursuite		
27. Que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le ministre fédéral de la Justice songent à nommer des femmes pour occuper des charges judiciaires comme celles de procureurs de la Couronne (voir page 47).	À l'heure actuelle, 3 des 7 procureurs sont des femmes.	Justice Canada, commissaire des T.N.-O.
28. Dans les cas de demandes d'obligations de ne pas troubler la paix publique, d'une révision du cautionnement et de l'imposition d'une condamnation, il faudrait tenir compte du droit des victimes de demeurer dans leur propre maison et dans leur collectivité (voir page 21).	Au moyen d'une ordonnance restrictive, le juge peut interdire à l'auteur de voies de fait de communiquer avec la victime ou de la harceler. L'auteur des voies de fait se rend coupable de désobéissance civile s'il ne respecte pas l'ordonnance. Toutefois, il est possible qu'il ne se trouve dans la collectivité aucun agent de la GRC pour faire respecter l'ordonnance et le conjoint de l'auteur de voies de fait peut autoriser le contrevenant à revenir à la maison.	Justice Canada

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES	Les organismes communautaires et les travailleurs sociaux veilleront à ce que les victimes soient informées de leurs droits et du fait que si leur conjoint est visé par une ordonnance restrictive, la victime n'est pas obligée de le laisser revenir à la maison. Ils aideront également la victime à mettre au point un plan de fuite si jamais l'auteur des voies de fait refuse d'obéir à l'ordonnance.	
29. Dans les cas de voies de faits sur un conjoint, organiser des audiences pour la mise en liberté provisoire par voie judiciaire si cette intervention convient (voir page 45).	Il ne saurait être toléré que le public ou que les gouvernements influent sur la décision des juges. Ces questions doivent donc être laissées à la discrétion des tribunaux.	Justice Canada
30. Déterminer si la peine est un moyen de dissuader le public en général ou un individu en particulier (voir page 48).		
31. Laisser les procureurs de la poursuite et les juges passer plus de temps dans les collectivités (voir page 34).	C'est ce qui se fait actuellement dans la mesure que le permettent les ressources du gouvernement fédéral.	Justice Canada
32. Veiller à ce que les procureurs de la Couronne reçoivent une formation touchant les voies de fait commises par en conjoint et à ce qu'ils consultent des professionnels et des membres de la collectivité lorsqu'ils doivent décider s'il y a lieu de porter une plainte dans de tels cas. Faire en outre en sorte que les cas de voies de fait contre un conjoint soient confiés aux procureurs de la poursuite qui manifestent un intérêt spécial pour ce genre de causes ou ont des aptitudes à cet égard (voir page 46 et 47).	C'est ce qui se fait actuellement dans la mesure du possible et les procureurs de la Couronne participent à des colloques de formation. Toutefois, le système étant actuellement débordé, il est habituellement impossible d'affecter l'un ou l'autre procureur précis aux cas de violence contre un conjoint.	Justice Canada
33. Donner une formation aux procureurs de la poursuite des Territoires du Nord-Ouest.		

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
Travailleurs judiciaires		
34. Prévoir des services de conseillers professionnels et non professionnels qui viendraient en aide aux victimes et les soutiendraient pendant le procès (voir pages 27 et 48).	En vertu de la loi actuelle, le procureur est le défenseur des victimes. Dans les causes civiles, l'aide juridique prévoit des avocats lorsqu'il y a des ordonnances restrictives ainsi que pour la garde ou le partage des biens. Les victimes pourront obtenir des renseignements des agences communautaires et des professionnels.	Justice
Justice et services publics		
35. Prévoir des travailleurs judiciaires pour répondre aux demandes des victimes et songer à élargir leurs tâches de façon à en faire des intermédiaires et des porte-parole des victimes (voir page 27).	À l'heure actuelle, le rôle des travailleurs judiciaires consiste à faciliter le processus de défense. Ils offrent des services de renvois, mais n'agissent ni comme travailleurs sociaux ni comme conseillers. Le ministère de la Justice et des Services publics favorisera le maintien du rôle actuel des travailleurs judiciaires.	Justice
36. Revoir la loi et rédiger un projet d'ordonnance sur les voies de fait sur un conjoint (voir page 28).	Au Canada, les voies de fait sont considérées comme une infraction en vertu du Code criminel fédéral et ils ne tombent pas dans le champ des compétences des Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, la Justice n'a encore entrepris aucune démarche visant à élaborer une mesure législative traitant directement des voies de fait sur un conjoint.	Justice

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES	Le ministère de la Justice examine actuellement les lois en matière de droit de la famille. Les questions étudiées sont notamment les suivantes : a) l'utilisation partagée des biens et le partage des biens lorsqu'il y a rupture de mariage; b) l'obligation de soutenir le conjoint; c) l'obligation de soutenir les enfants; d) les ordonnances restrictives pour empêcher la dilapidation des biens; e) les ordonnances restrictives interdisant le harcèlement; f) des dispositions de possession exclusive du foyer conjugual dans certaines circonstances; g) les ententes de séparation.	
37. Revoir (au moyen de consultations) l'ordonnance sur la santé mentale et décider s'il y a lieu de la modifier de manière à obliger les auteurs de voies de fait à se soumettre à un examen mental lorsqu'on les soupçonne d'avoir des problèmes psychologiques (voir page 52).	Il faut trouver un mécanisme quelconque permettant d'obliger les auteurs de voies de fait, soupçonnés d'avoir des problèmes psychologiques, à subir un examen mental tant pour leur propre protection que pour celle de la victime et de sa famille. La loi sur la santé mentale (Mental Health Act) a été modifiée au cours de la deuxième session de l'Assemblée législative en 1985. La recommandation dont il est question avait été examinée avant l'adoption de la loi. Même si aucune disposition ne traite précisément des auteurs de voies de fait, le ministère de la Santé est d'avis que les dispositions relatives à l'incarcération non volontaire sont suffisantes et qu'elles s'étendent aux personnes qu'on soupçonne d'éprouver	Justice, Santé

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
	des problèmes psychologiques et qui commettent de voies de fait sur un conjoint. Ce recours n'est toutefois justifiable que lorsque la personne est dans un état tel qu'elle représente un danger pour elle-même ou pour les autres. Le fait de priver une personne de sa liberté au moyen d'une incarcération contre son gré ne pourra en aucune circonstance constitué une atteinte à la liberté et aux droits civils de cette personne prévus par la Charte des droits. Le ministère de la Justice est d'accord avec cette position.	
GRC		
38. Que le Commissaire de la GRC songe à nommer des femmes à des postes au sein de la division "G" de la GRC (voir page 47).	Les agents féminins membres de la GRC ont toujours occupé des postes dans les Territoires du Nord-Ouest.	GRC
39. Explorer des possibilités de déjudiciarisation pour les auteurs de voies de fait qui risquent d'être poursuivis devant les tribunaux (voir page 45)	Le ministre de la Justice du Canada a ordonné que la police porte des accusations s'il existe suffisamment de preuves pour les justifier. La politique de la GRC stipule notamment qu'il faut porter une accusation lorsqu'il existe des motifs raisonnables et probables de croire qu'il y a eu voies de fait. Le juge est libre d'examiner des possibilités de déjudiciarisation comme solutions de rechange.	GRC
40. Revoir la politique autorisant la GRC à porter des accusations dans les cas de voies de fait sur un conjoint et que la GRC continue de porter des accusations dans le plus grand nombre de cas possible (voir page 44).		GRC
41. Consulter d'autres professionnels de la collectivité dans les cas de voies de fait sur un conjoint (voir page 46).	La GRC est d'accord avec cette recommandation et elle appuie le système de renvois entre agences.	GRC

RECOMMANDATION	MESURE	MINISTÈRE(S) RESPONSABLE(S)
AIDE AUX VICTIMES		
42. Donner une formation spéciale aux recrues de même qu'une formation intégrée en matière d'enquêtes sur les cas de voies de fait sur un conjoint et de préparation de dossiers (voir page 46).	La formation des recrues dans le domaine des disputes et de la violence familiales ainsi que dans celui des mauvais traitements à l'endroit d'enfants est assurée de façon constante à l'école de formation de Regina depuis le milieu des années 70. Un des instruments de formation consiste à faire venir des comédiens professionnels du Regina Globe Theatre Productions qui recréent et jouent différentes situations existant en milieu familial.	GRC
43. Prendre les déclarations de membres de la famille qui ont été témoins des voies de fait sur un conjoint (voir page 44).	Des enquêtes sur les plaintes de voies de fait sont effectuées et des accusations sont portées conformément à la politique de la GRC lorsqu'il existe des preuves suffisantes pour les soutenir, notamment sous forme de déclarations de membres du foyer.	GRC

INCIDENCES FINANCIÈRES TOTALES

DOCUMENT

N° 1 - Information publique

N° 2 - Éducation sur la vie familiale

N° 3 - Système de renvois entre agences

N° 4 - Lieux de refuge

N° 5 - Groupes d'action communautaires

N° 6 - Services de conseils aux auteurs de voies de fait

N° 7 - La politique des Services sociaux/élaboration du programme

* Ces articles sont admissibles au partage des frais dans une proportion de 50 p. 100, exception faite des immobilisations, avec Santé et Bien-être Canada en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, (RAPC). Le gouvernement fédéral ne participe pas au partage des frais des immobilisations.

Le présent document est un résumé du plan d'action triennal intitulé "CHOICES". De plus amples détails seront rendus publics à une date ultérieure.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-212/025

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Native Women and Economic Development

Manitoba

CANADIANA

Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

BACKGROUND

At the February 6, 1986 meeting of Ministers responsible for the Status of Women and their senior officials, a decision was made to include a presentation on Native women and economic development on the agenda of the Ministers' Fifth Annual Conference, to be held in June, 1986.

Manitoba, the Yukon, Ontario, and the Northwest Territories volunteered to work on the presentation, which may result in a report and recommendations being forwarded to the First Ministers' Conference in November, 1986. Manitoba also volunteered to prepare a proposal for the presentation (attached).

In mid February, the Women's Directorate circulated a proposal, which outlined possible parameters, desired outcomes, and questions for consideration in preparing the presentation. The proposal was sent to the status of women officials in the Yukon, Ontario, and Northwest Territories governments, as well to relevant departments within the Manitoba government.

For purposes of this paper, Native women include Metis, Non Status Indians and off reserve Status Indians.

INTRODUCTION

As citizens of Canada, Native women have rights under the Charter of Rights and Freedoms, the overall goal being to participate fully and equally in the Canadian economy.

Native women have always had the responsibility for contributing fully within the context of their traditional communities. Their work has been important for their own status and personal development, as well as for the economic and political development of Native societies.

An important misconception about Native women and economic development is that the traditional role of Native women was narrowly confined to home activities which were apolitical and supportive. In fact, some Native women in traditional societies held positions which were important in decision making and necessary to the survival of their people.

On the international scene, Canada has already been under scrutiny by the United Nations regarding the sections of the Indian Act which discriminate against Indian women on the basis of sex. Women, no less than men, are included when the United Nations' Universal Declaration of Human Rights proclaims "the right to life, liberty and security of person".

The arrival of Europeans in North America created severe disruptions for Native people. The effects of these are well known:

1. New production techniques and economic relations undermined the traditional economies.

2. Self-sustaining communities ceased to be economically viable, prompting steady migrations to urban areas.

3. The time honoured custom of sharing amongst families ceased to be practicable.

Native women have been seriously affected by these disruptions. Many have had to leave their communities in search of employment and in the hope of improved living conditions. A large number have become the sole income support for their families, due to family breakdowns or high unemployment. Despite deteriorating economic circumstances, Native women have struggled to keep their families together.

Secure employment offers hope for improved conditions, but in their attempts to enter the work force, Native women have experienced formidable barriers. They have faced discrimination from employers and lending institutions. They have been barred from many occupations and prevented from establishing their own businesses. Some lack the necessary education, and/or training requirements as well as and the means to acquire them.

In its broadest sense, economic development for Native women must cover human development, institutional training, education, on the job training, retraining and employment opportunities, as well as entrepreneurial and business investment opportunities. Native women must participate in the design and implementation of all economic development initiatives.

It is clear that Native women have not received the attention or the services which they urgently require.

All levels of Canadian government have failed to adequately address the economic and employment needs of Native women. Disputes over jurisdiction have left the federal and provincial governments reluctant to take responsibility for Native women who have moved off reserves. All Native women, regardless of their status and place of residence, have been similarly neglected. Provincial affirmative action programs have produced some small benefits, and should be expanded.

Two factors occurring together make the situation of Native women unique. They are:

1. There is a higher concentration of Native female lone parents than within the general population.

2. There is a higher concentration of dependent children (particularly in the 0-5 year old age group) among Native female lone parents.

The result of this confluence of factors is that these Native women and Native children have a decreased chance for employment and education, therefore poverty is perpetuated. In addition, there is well documented systemic discrimination and there are problems of access to education. The question facing all levels of government is this, "How can Canadian society justify the continued cost of entrenched poverty among Native women?"

CURRENT SITUATION

Native women carry the overwhelming responsibility for their families and communities. At the same time, they are at the lowest end of the economic scale. After consultation, Native women have identified a wide range of economic issues which impact on their situation. They include the following:

1. lack of education
2. lack of training and business skills
3. lack of access to working and venture capital
4. lack of information and communication of available government programs
5. lack of support services
6. political, gender and racial barriers
7. deficiencies in government economic programs
8. geographic isolation

An overwhelming and consistent statistic is that Native women are poor. They are generally the breadwinners in their families while on the lowest end of the wage scale regardless of where they reside. Whereas the statistics used here are for Manitoba Native women, they can be generalized to the situation of all Native women. (Stevens: 1980, Falconer: 1986) Furthermore, the statistics underestimate the Native population and do not recognize unpaid work.

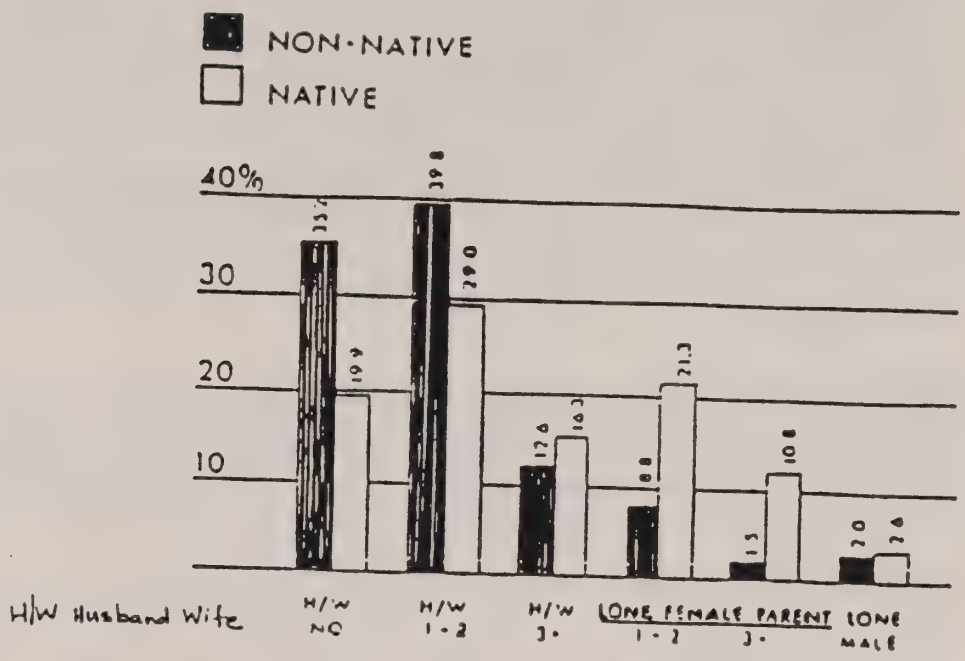
STATISTICS

Population:

Census Canada reveals that there are 66,280 Native people in Manitoba. Women comprise 51% of the total Native population. (Statistics Canada: 1981) Age distribution shows a young population. Over half the female population is between 16 and 25 years of age. (Stevens:1981, Peters:1984, Clatworthy:1981) On the other hand only 2% of the Native population live to age 65 years or more, compared with 11% for the non-native population. (Social Service Planning Council: 1984)

Family Composition:

Composition of Native & Non-Native Family



Source: Social Planning Council, Winnipeg: 1981

Native households have more children than the non-native households. Only 20% of the 5,900 Native households that were surveyed in 1981 through the Social Planning Council were childless compared to 35% of the non-native households. There was a slightly larger proportion of Native households with three or more children (17% vs 14%). Most striking is the high number of single mothers among Native families (32% vs 10%). Furthermore, 34% of these single parent families have three or more children compared to only 14% of non-native single mother families.

Education and Training:

The education level of Native women reveals that a majority of the population have less than a grade 9 education. It is clear that the education system has failed the Native population (Kirkness: 1977, Sealy: 1983, Lenton: 1979). Studies show that the Native people have been consistently streamlined into the occupational entrance courses and that they are inadequately prepared to meet the academic

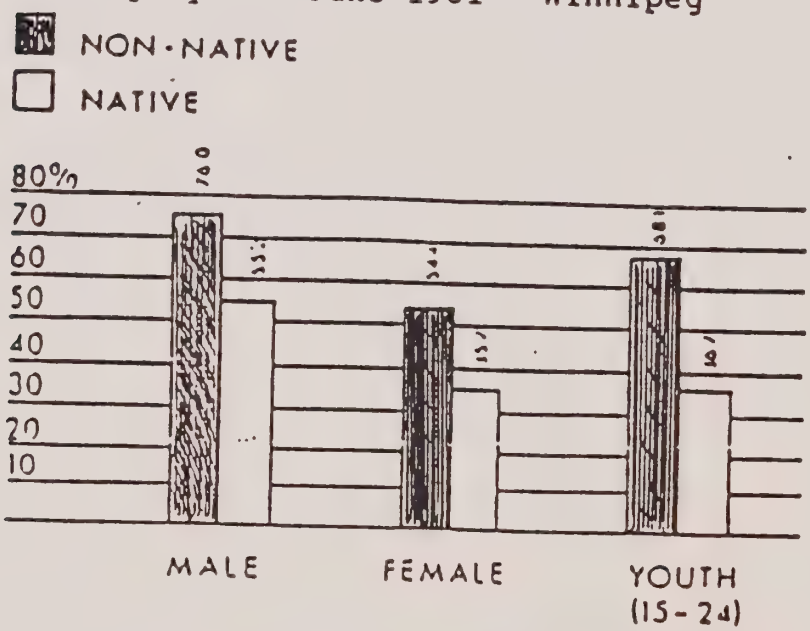
requirements of a university entrance program (Kirkness: 1979, 1977, Sealy:1983, Lenton: 1979). The stress of being alienated in the educational system by means of stereotyping and inaccurate (and omitted) history, contributes to the high drop-out rate of the Native student. But, in spite of these obstacles, on a national level, 2,145 Native women have obtained a university degree and another 22,480 have obtained some formal high school qualification or post secondary education. Still the educational needs of the Native women are so great that the existing government programs serving visible minority women cannot adequately meet these needs.

Employment:

Native women's employment tends to be irregular and sporadic. They also have long records of unemployment. Their unemployment rate is roughly four times that of the norm of the urban female population and it is most severe among the age group of 15 to 24 years.

Studies also indicate that although Native males experience great difficulties in the labour market, the problems are more acute among Native women (Clatworthy: 1981, January 1981, May 1981).

The Proportion of the Male, Female and Youth Populations Employed - June 1981 - Winnipeg



Source: Social Planning Council: 1981 Winnipeg

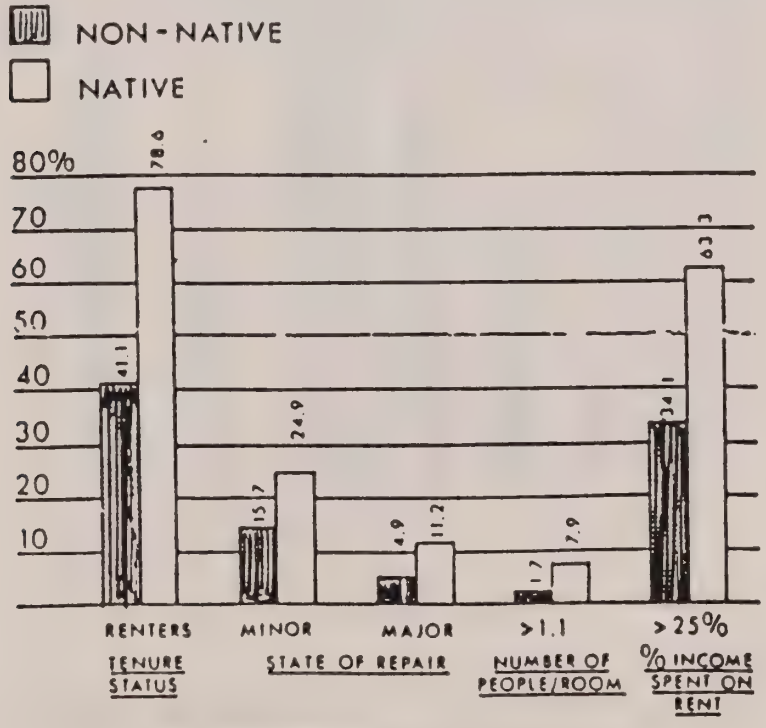
Jobs held by Native women are concentrated in low skill, low entry level and low wage occupations within the service and manufacturing industries in urban settings (Stats Canada: 1985). Native women in paid employment are predominantly in the sales, service and clerical sectors, regardless of their educational attainment level (Hull: 1983). To be a Native women, with an education, does not assure adequate employment. In the rural area jobs are scarce and the majority of Native women live on social assistance.

Family responsibilities and high birth rates contribute to the sporadic involvement in the labour force and reduced opportunities for employment and training programs. There is a real need for adequate support services including child care.

Native women work in the home raising families, performing and managing the necessary domestic chores and the never ending activity connected to volunteer community organizing. They supplement their income through canning, freezing or drying meat and fish. These tasks are largely unrecognized as employable skills even though they require the determination and managerial capabilities of any successful business operation.

Housing:

Housing Conditions of Native & Non-Native Households: Winnipeg



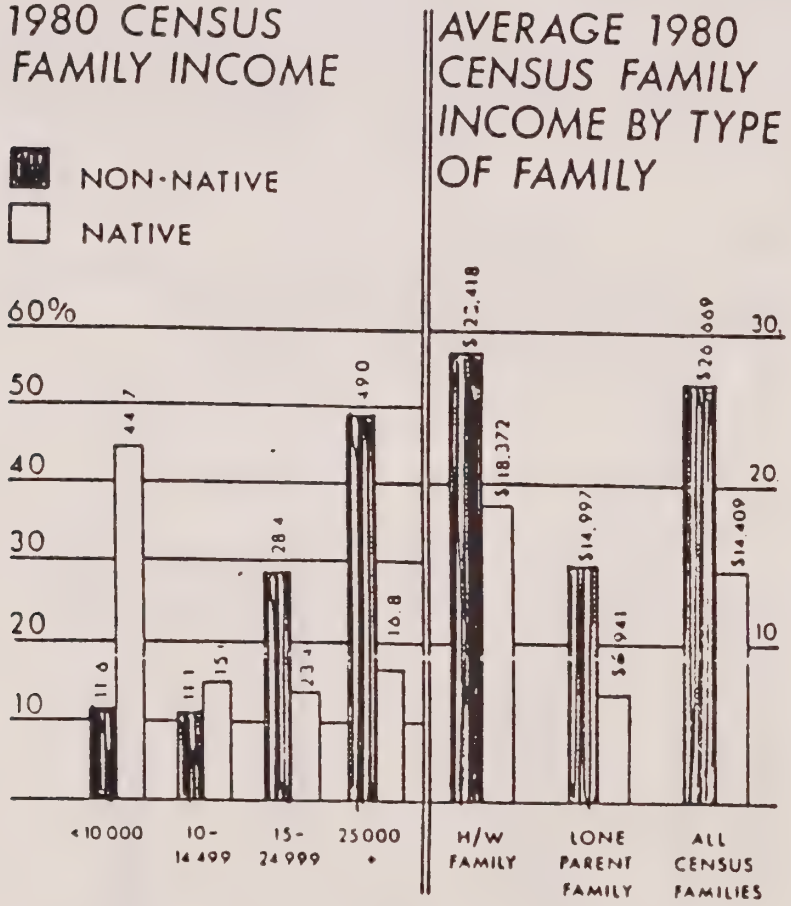
Source: University of Winnipeg: Urban Institute, 1984.

A large number of Native renters spend more than 25% of their income on shelter. Compared with non-native households, Natives are more likely to live in dwellings requiring major repairs and are more likely to experience overcrowding. Most Native families simply cannot afford to buy their own homes because of their low incomes and are therefore renters.

Income

Native women tend to have large families and are usually the main source of income for the family. The psychological impact of not having enough income to maintain a family also has long lasting detrimental effects on Native families. (National Council on Welfare: 1981) The average income for Native women is just over $6,000.

The following table illustrates the dramatic differences between the incomes of Natives and non-natives.



Source: Social Planning Council: 1981

Native family income is well below the Canadian average, most dramatically in the area of lone parent female lead families - 70% of whom live below the poverty line.

Current Trends:

1. There has been a steady migration from rural to urban areas.

2. In the past decade, training and employment possibilities for Native women have been geared towards the social and education areas.

3. As their consciousness is raised, Native women are exercising their right to self-determination in all fields...political, legal, historical, social and economic. Native women are interested, eager and willing to participate in the development of their economies. Without their active support, no economic development will proceed.

4. Whereas there is strong recognition of the value of volunteer work, Native women want to extend their range of options to include adequate paid labour in their own communities.

OVERALL RECOMMENDED DIRECTION

The status quo is not an acceptable option. It entrenches poverty, it is costly in terms of health, remedial education, income maintenance, child welfare, justice and remedial programs. Poverty is dehumanizing. The overwhelming evidence supports the move to community based development which does not exclude entrepreneurial or private economic development initiatives by individual Native women.

Community based development that is planned from the community level with access to special expertise as needed, has been successful. Community economic development must involve the community as a whole. Within that community involvement, a significant role for Native women must exist.

The Yukon proposal (see attached) is one such community based development plan. It proposes community workshops on topics ranging from confidence building to management training. It states that economic development of Native women cannot occur without personal development.

A further example of community based planning is the Manitoba Metis Investments Inc. It includes a comprehensive development plan with several components....formation of community development corporations (with Native women represented on their boards), training of economic development officers (many of whom are Native women), and the founding of a financial institution (with the backing of the Native Economic Development fund of the federal government and some input from the Province). Economic development is essential to the survival of Native communities.

RECOMMENDATIONS:

We have grouped the Native women's community issues (page 4) under three headings - preconditions, preparation and enabling. Action is needed in all areas for economic development among Native women.

Precondition phase incorporates those societal factors which must be resolved before Native women will be able to fully participate in the economic development process.

Preparation phase incorporates those factors which are part of the early involvement in economic development - they will prepare women to fully participate in developmental activities.

Enabling phase incorporates those factors which will facilitate the process of Native women participating fully in all economic development.

PRECONDITIONS

EDUCATION AND SUPPORT SERVICES

1. Upgrading of support services specific to education is needed (tutoring, counselling, adequate financing).

2. Culturally relevant, accredited schools should be the norm in the Native communities and accessible within urban areas with a high Native population.

3. Culturally relevant, safe and affordable day care is needed.

4. Safe, affordable housing is needed.

5. Health systems should be designed based on community needs.

6. Training allowances should be at an adequate level reflecting the cost of living in any area.

7. Family and societal violence has been identified as a problem and must be recognized. Appropoiate prevention and treatment programs must implemented.

PREPARATION

8. Human development skills (confidence building and personal growth) business skills and management training should be taught at the community level.

9. Modern technology should be used for community based refresher courses and upgrading.

10. Encourage entrepreneurial expertise and private sector involvement of Native women.

11. Establish a Native women's business internship program.

ENABLING:

12. Support should be given by all levels of government to core funding of Native women's organizations.

13. Native women's resource centres should be established.

14. Financial institutions are needed which can respond to the economic resource needs of Native women.

15. Access to existing financial institutions needs to be facilitated.

16. Support should be given to Native women's organizing initiatives.

17. Native women should be adequately represented on boards, commissions, etc.

18. Funding to Native organizations should be conditional on adequate representation by Native women.

19. Economic programs should be developed to meet the needs of Native women.

20. Coordinated access should be improved to permanent civil service jobs for Native women.

21. Affimative action programs should be expanded.

22. A proportion of funding within government programs should be targeted for Native women and be responsive to differing regional and local needs and circumstances.

23. Existing programs and policies should be repriorized and resources redistributed to include benefits to Native women.

24. Present negotiations (e.g. land claims, devolution, communities achieving responsiblity) should include specific reference to Native women.

25. Existing programs should be evaluated for their impact on Native women (e.g. Indian Act changes, NEDP, CJS, DRIE-ERD, IRDP, Special ARDA, Training initiatives, etc.) and modified accordingly.

26. Resource development project's hiring procedures should ensure that the population composition of the area in which they are located is reflected. This should include a percentage of jobs targeted for women.

27. Community based development projects need to be facilitated.

Summary

Native women make up 51% of the total Native population. They also make up 50% of the potential work force. The majority are under the age of twenty. They hold the responsibility of being the main breadwinners of the family and hold the lowest paying jobs.

There is a trend toward urban migration and self-determination in economic matters. Structural barriers which prevent the mobility of Native women away from poverty can be removed. Programs and policies must be based on community needs if they are to succeed.

Native women need training, relevant education, support services and access to economic opportunities. We must recognize the contributions that they have made to Canadian society and address their needs in a dignified way.

Guiding principles consistent with the United Nations Economic, Social and Cultural Organization and their forward looking strategies for women in "Equality, Development and Peace", should be reinforced.

1. Native women have the right to economic security.

2. Native women must have input in defining, initiating, designing, developing, implementing, managing and evaluating programs and service appropriate to their needs.

BIBLIOGRAPHY

Aboriginal Business Women's Workshop on Economic Development & Task Force Hearings
On Their Own Initiative: Towards An Economic Development Strategy for Canada's Native Women.
Report to the Minister and the Advisory Board of the NEDP
1985

Adams, I; Cameron, W,; Hiel, B; Penz, R.
The Real Poverty Report, M. G. Hurtig Ltd, Edmonton, 1971

Clatworthy, S. J.
Institute of Urban Studies, University of Winnipeg

Native Housing Conditions in Winnipeg, 1981

DMIC Circumstances of Native People in Selected Metropolitan Centres in Western Canada, 1981

The Effects of Length of Urban Residency on Native Labour Market Behaviour, 1982.

The Demographic Composition & Economic Circumstances of Winnipeg's Native Population, 1980

The Effects of Education on Native Behaviour in the Urban Labour Market, 1981

Patterns of Native Employment in the Winnipeg Labour Market, 1981

Issues Concerning the Role of Native Women in the Winnipeg Labour Market, 1981

Clatworthy, S. J. & Hull, J.
Native Economic Conditions in Regina & Saskatoon
Institute of Urban Studies, University of Winnipeg, 1983

Falconer, Patrick
Urban Native Community Economic Development & NEDP's Element II: Problems, Prospects and Policies, Winnipeg, 1985

Fontaine, Janet
Women's Aboriginal Network Communication Study, Winnipeg, 1985

Hull, J.
Native Women and Work, Institute of Urban Studies, University of Winnipeg, March 1983
Statistics Canada, Census Division, 1981

Kirkness, V. J.
Education of Indians in Federal & Provincial Schools in Manitoba
Dept. of Indian Affairs & Northern Development, Ottawa, 1979

The Shocking Truth About Indians in Text Books,
Manitoba Indian Brotherhood, Winnipeg, Man., 1977

Why Indian Children Fail in Provincial & Federal M. Ed.
Thesis, University of Manitoba, 1979

Lenton, S. D.
The Education of Indian Children, Long Plains, Dakota Plains, Dakota Tipi Bands. Man. 1965-1979, Sept, 1979

National Council on Welfare
The Working Poor, Minister of Supply and Services Canada, 1981

Pawley, H.
Manitoba's Position on Economic Equality for Women
Province of Manitoba, Winnipeg, 1985.

Peters, Evelyn J.
Native Households in Winnipeg, Strategies of Co-Residence & Financial Support
Institute of Urban Studies, University of Winnipeg, 1984.

Ross, David, P.
The Canadian Fact Book on Poverty 1983, The Canadian Council on Social Development Series, James Lormer & Co., Toronto 1983

Sealy, B.; Kirkness, V. J. eds
Indians Without Tipis. William Clark Ltd., Winnipeg, 1983

Special Senate Committee on Poverty
Poverty in Canada, Information Canada, 1971

United Nations
The United Nations and Humans Rights, New York, 1978

University of Guelph
Women and Development: Beyond the Decade; Guelph, Ontario, 1986

White, Pamela, M.
Native Women: A Statistical Interview
Social Trends Analysis Directorate, Dept. of Secretary of State. Minister of Supply & Services, Ottawa, 1986

Young, D. (unpublished report)
Needs Assessment of the Native Elderly Population in Winnipeg, Indian & Metis Senior Citizens Group of Winnipeg Inc. Winnipeg, 1984

NATIVE WOMEN
Background Paper

Yukon Women's Directorate
April 28, 1986

Despite recognition through international treaties/conventions on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women and despite adoption of measures by governments, such as the endorsement of principles of economic equality for women, the question needs to be asked: exactly how do these measures affect native women?

If Canadian women face systemic barriers, it must be recognized that native women face double barriers in being able to participate in the political, social, cultural, and economic life of their community and that of the dominant society.

The Yukon Women's Directorate, in consultation with the native women, have found much scepticism, but still a glimmer of hope in putting forward their views on this new federal/provincial/territorial initiative.

Yukon Picture

In the Yukon the majority of the women still live in the communities. Of the 2,060 native women, 545 live in Whitehorse and 1,215 live in the communities. Because of this and in particular the nature of land claims, the focus has been on the communities.

On focussing on the issue of "how to enhance opportunities for native women to participate fully in economic development?" the native women question it. They do not argue that economic

development is or is not important. They do not argue that many of the women's issues such as child care and pay equity need to be addressed. They do question such issues being identified for them when they are only too aware that within their communities there are no businesses, there are little or no jobs, where there is a great need for basic upgrading, a need for a proper education from kindergarten to grade 12 and needs for more training and definitely a need for a program which will allow native people to build their self-esteem.

In their own surveys, in their own workshops, native women are very aware of the many problems they face which make up a better part of their lives.

They want it clearly understood that they are at a <u>different stage</u> of development from non-native Canadian women. They want it understood that first <u>personal growth</u> must take place before community development and economic development will become a reality.

Native women can tell you this with certainty, as can many government agencies who have witnessed over the years their failures because present programs, policies, and services do not work for native people.

The <u>biggest gap</u> in meeting the needs of native people has not been met, that of <u>human development</u>.

Workshops on self-awareness are a special kind of learning experience, a simplified and concentrated "slice of life" within which people can learn, grow, and change at an accelerated rate. The over-all purpose of a Self-Awareness Workshop is to provide an opportunity for participants to do an inward self-exploration within a group setting. This setting is especially structured to provide a safe, trusting, and caring environment for <u>person growth</u>.

Time is spent purposefully creating this type of atmosphere. Expectations, hopes, and fears are explored, and guidelines are set by the group so that each member can grow at her own rate and in her own way. Each participant is entirely responsible for how much she cares to discuss or share with the group about her own personal explorations and discoveries.

Time is spent helping the participants to begin to apply what they are learning about themselves and each other to "every day life".

Benefits from Self-Awareness Workshops produce at least four interactive and ongoing direct benefits.

- It fosters a process of growth and change in the individual.
- It results in the creation of strong bonds between workshop participants which extend far beyond the workshop timeframe.
- Group members become an ongoing support system for one another.
- This group, individually and collectively becomes a valuable resource to the community for positive growth and change.

The Yukon native women have pushed for human development for years especially in light of a settlement of land claims. The Council for Yukon Indians have called for this time and time again, but action has only come on a piecemeal basis.

History

Traditionally native women had an equal role, if not more in the native society. She contributed equally to the social, cultural, political, and economic well-being of the society. Some elderly women today who understood their role in the past are perplexed

and very concerned about the drastic change in today's society. However, with the colonization of the native people the native women's traditional role soon became similar to that of the women in the dominant society and as community breakdown continued, the barriers were compounded.

It must be understood that native people faced systematic attempts by government to "do away with them". One way was the attempt at assimilation. Take young children ages five or six and send them to residential/mission schools for ten months out of the year. Do not allow them to talk to brothers or sisters and certainly do not allow them to speak their language. Send them home to their communities to face alienation of their own people who cannot understand their new ways, but can only understand that the children do not know theirs. To be told by the non-native that your ways are no good and to be told by your own people that they do not think much of you because you do not know their ways any longer, has had its toll on native people. The scars left by the residential/mission schools still are with the native people.

It too must be remembered that native people were segregated until 1962, at which time they were given the vote and their children could now go to public schools. It has only been since 1969 that Indian people on the national scale became politically aware and started dealing with major issues affecting them.

Today

There have been dramatic changes in the overall Indian "condition" nation-wide over the last ten to twenty years, according to a survey done for Indian and Northern Affairs Canada in the economic, political, and social lives of native people.[1]

---

[1] Indian and Northern Affairs, Canada, Indian Conditions: A Survey, Ottawa: Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Yet, despite what had been hoped for, improvement in the "material" aspects of living has not resulted in a "better lif for native people. Paradoxically, over the same period there h been a dramatic increase in social problems such as:

1. Life expectancy, an indicator of overall health is ten yea less than the national average.

2. 50%-60% of health problems are alcohol related.

3. Violent deaths are three to four times that of the nationa average.

4. Suicides, especially in the fifteen to twenty-four age grou are more than six times that of the national average.

The report noted a few other trends which only added impetus t the deteriorating well-being of native people.

The recent Study Team Report to the Task Force on Program Revie (Nielsen Report) gives further impetus to the status of nati people.[2]

1. 70% of the aboriginal population has less than high schoo graduation compared to 45% for the national average. 38% ha less than grade 8 compared to 20% for the country as a whole.

2. Unemployment rates for aboriginal peoples are significantl higher than for the rest of Canada, the rates are at leas twice as high, varying between 25%-55%.

3. Average individual aboriginal incomes were approximatel two-thirds of the national average in 1980.

---

[2] Indian and Native Programs: A Study Team Report to the Task Force on Program Review, 1985.

4. Less than 50% of Indian houses are fully serviced with sewer and water compared to a national rate of 90%.

While Yukon native women may not have been aware of these national statistics, nor even of Yukon's place in them, they have been only too aware of the manner in which social conditions in their communities contribute to these statistics. It has been out of their very own personal pain and anguish that the request for personal development training has been made.

Yukon Government Initiatives

The past government gave little or no regard to the "native" presence in the Yukon. Understandably, with the new government, the native people are sceptical of any response by the Y.T.G. to their needs.

The Government policy is to ensure gender, racial, and econo[illegible] equality. The Government Leader in his Budget Address made mention of the Government's commitment "to ensuring community development through manageable economic growth and the enhancement of social needs and aspirations of Yukoners".

The Government has started some initiatives, though not specific to native women, which will definitely impact on them. One is a training program for Band Management, a program that will provide a unique opportunity to develop and enhance the skills of those involved in Band Management. In many Yukon communities these are native women. Another initiative is the Native Training Corps which will assist the entry of native people into the public service. The Government is also prepared to investigate the entire field of native education in Yukon communities.

Though Government is making progress in addressing native needs in the Yukon, it is not known whether personal growth will be a

recognized component of any training provided. That is where national initiative can highlight this area so tha provincial/territorial jurisdictions can see this as a priorit before or parallel to other initiatives which promote th development of native women.

We have agreed in consultation with the Yukon Indian Women:

1. To general principles of native women's rights to ful development and advancement, recognizing first and foremost a what stage of development the majority of native women ar at.

2. To take all measures that will lead towards the elimination o barriers facing native women in their development, with a priority being personal growth, a necessary part of an training or community development program offered to native women.

3. To assure that these principles are recognized throug appropriate legislation, policies, programs, and services.

4. To assure access to good health (mental, physical, and emotional) and all other support systems which are available to all Canadians and which will aid in the overall development of women.

5. To establish a Working Group to deal with Native Women's issues in close consultation with native women's groups in each jurisdiction and the Native Women's Association of Canada. This group will follow general procedures as other working groups.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/025

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Les femmes autochtones et le développement économique

Manitoba

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

HISTORIQUE

À la réunion du 6 février 1986 des ministres responsables de la condition féminine et de leurs hauts fonctionnaires, on a décidé d'inclure à l'ordre du jour de la 5e réunion annuelle des ministres, qui se tiendra en juin 1986, une présentation sur les femmes autochtones et le développement économique.

Le Manitoba, le Yukon, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest se sont portés volontaires pour travailler à l'élaboration de cette présentation. Celle-ci pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un rapport suivi de recommandations à porter à l'attention de messieurs les premiers ministres à l'occasion de leur conférence en novembre 1986. En outre, le Manitoba s'est montré prêt également à mettre sur pied une proposition qui viendrait s'ajouter à la présentation (voir la proposition ci-jointe).

Vers la mi-février, la direction de la Main-d'oeuvre féminine a fait circuler une proposition qui présentait les paramètres éventuels, les objectifs recherchés et les questions à considérer dans l'élaboration de la présentation. Cette proposition a ensuite été transmise aux hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine au Yukon, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'aux ministères concernés au sien du gouvernement manitobain.

Dans ce document, le terme "femme autochtone" s'applique également aux Métisses, aux Indiennes non inscrites et aux Indiennes inscrites mais vivant en dehors des réserves.

INTRODUCTION

En tant que citoyennes du Canada, les femmes autochtones ont des droits, comme le stipule la Charte des droits et libertés, dont le but général est de leur permettre de participer pleinement et de façon égalitaire à l'économie canadienne.

Les femmes autochtones ont toujours participé pleinement aux activités propres à leurs communautés traditionnelles. Leur travail a été important non seulement pour leur statut et leur développement personnels, mais aussi pour le développement économique et politique des sociétés autochtones.

C'est par ignorance de la situation des femmes autochtones et de leur développement économique que l'on pense que le rôle traditionnel des femmes autochtones était de se limiter aux activités ménagères de second ordre et dépourvues de responsabilités politiques. En réalité, il y a eu des femmes qui, dans les sociétés traditionnelles, ont tenu une place très élevée leur permettant de prendre part aux décisions et de jouer un rôle essentiel à la survie de leur peuple.

Sur la scène internationale, le Canada a déjà fait l'objet d'une étude particulière menée par les Nations-Unies à cause de certains articles de la Loi sur les Indiens qui semblaient discriminatoires à l'égard des femmes indiennes car fondées sur l'inégalité des sexes. Les femmes sont, au même titre que les hommes, incluses dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations-Unies qui proclame que "toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité individuelles."

L'arrivée des Européens en Amérique du Nord a provoqué de graves changements pour les autochtones. Les effets de ces changements sont bien connus :

1. Les nouveaux moyens de production et les relations économiques ont sapé les économies traditionnelles.

2. Les villages, jusqu'alors autosuffisants, ont cessé d'être viables économiquement, ce qui a provoqué une migration constante vers les grands centres urbains.

3. La coutume du partage entre les familles, respectée de tout temps, a dû cesser.

Les femmes autochtones ont été particulièrement touchées par ces changements. Un grand nombre d'entre elles ont dû quitter leur village, à la recherche d'un emploi et avec l'espoir de meilleures conditions de vie. Beaucoup sont devenues chefs de familles, leur revenu étant le seul de la famille, soit que le couple se soit séparé ou que le mari ait perdu son emploi. En dépit des circonstances économiques qui ne cessaient de se détériorer, les femmes autochtones ont lutté afin de maintenir l'unité de leur famille.

L'acquisition d'un emploi stable permet d'espérer d'obtenir de meilleures conditions de vie; cependant, chaque fois qu'elles ont essayé d'entrer dans le monde du travail, les femmes autochtones ont rencontré des obstacles énormes. Elles ont dû faire face à la discrimination raciale de certains employeurs et des organismes de prêts. On les a empêchées d'occuper certains emplois et aussi de créer leurs propres entreprises commerciales. Certaines d'entre elles ne possèdent pas l'éducation et (ou) la formation dont elles auraient besoin mais il leur manque également les moyens qui leur permettraient de les acquérir.

Il faut comprendre le développement économique des femmes autochtones dans son sens le plus large, c'est-à-dire en y insérant le développement personnel, la formation dans un établissement reconnu, l'éducation, la formation en cours d'emploi, la possibilité d'obtention d'emplois et de recyclage ainsi que d'investissement commercial qui leur permettraient de créer des entreprises. De plus, les femmes autochtones doivent participer à la conception et à la mise en oeuvre de toutes les initiatives de développement économique.

Il ne fait aucun doute que les femmes autochtones n'ont pas encore reçu l'attention ni les services dont elles ont pourtant un besoin immédiat.

Tous les gouvernements au Canada ont échoué dans leur entreprises de fournir aux femmes autochtones l'aide économique et les emplois dont elles ont besoin. Des conflits résultant de la confusion entre ce qui était du ressort du gouvernement fédéral ou du provincial ont eu pour effet de rendre tout le monte réticent à prendre la responsabilité des femmes autochtones ayant quitté les réserves. Toutes les femmes autochtones, quels que soient leur statut ou leur lieu de résidence, ont souffert de cette même négligence. Les programmes provinciaux d'action positive ont eu quelques effets bénéfiques et devraient être renforcés.

Deux facteurs, quand ils se produisent ensemble, contribuent à rendre la situation des femmes autochtones unique. Ce sont les facteurs suivants :

1. Il y a une plus forte concentration de familles monoparentales dont le chef est une femme chez les Autochtones que dans le reste de la population.

2. Il y a une plus forte concentration d'enfants à charge (appartenant surtout à la tranche d'âge des 0 à 5 ans) dans ces familles monoparentales dirigées par des femmes.

Ce qui résulte du concours de ces deux facteurs, c'est le fait que ces femmes et ces enfants ont encore moins de chances d'obtenir une bonne éducation ou un emploi si bien que le cercle vicieux de la pauvreté se reproduit. De plus, les statistiques prouvent que le système est discriminatoire et qu'il y a des problèmes ne serait-ce que pour accéder à une bonne éducation. La question qui se pose alors pour tous les gouvernements est la suivante : "Comment la société canadienne peut-elle justifier le coût perpétuel d'une pauvreté enracinée parmi les femmes autochtones?"

SITUATION ACTUELLE

Les femmes autochtones portent la responsabilité écrasante de leur famille et de leur communauté. En même temps elles se trouvent au niveau le plus bas de l'échelle économique. Après les avoir consultées, on a pu établir une longue liste de problèmes économiques jouant un rôle déterminant dans leur situation. Parmi ceux-ci :

1. le manque d'éducation;

2. le manque de formation et de connaissances commerciales;

3. le manque de possibilité d'obtenir des fonds permettant d'investir ou de faire fonctionner une entreprise;

4. le manque d'information et de communication sur les programmes gouvernementaux existants;

5. le manque de services de soutien;

6. les obstacles politiques, sexistes et raciaux;

7. les faiblesses inhérentes aux programmes économiques offerts par le gouvernement;

8. l'isolement géographique.

Un trait dominant et constant des statistiques indique que les femmes autochtones sont pauvres. Ce sont généralement elles qui gagnent le pain de leur famille alors qu'elles se trouvent au niveau le plus bas de l'échelle sociale, où qu'elles habitent. Même si les statistiques auxquelles on se réfère ici concernent le Manitoba, on peut dire qu'elles correspondent à la situation générale des femmes autochtones (Stevens, 1980; Falconer, 1985). De plus, ces statistiques sous-estiment le nombre d'Autochtones et ne tiennent pas compte du travail bénévole.

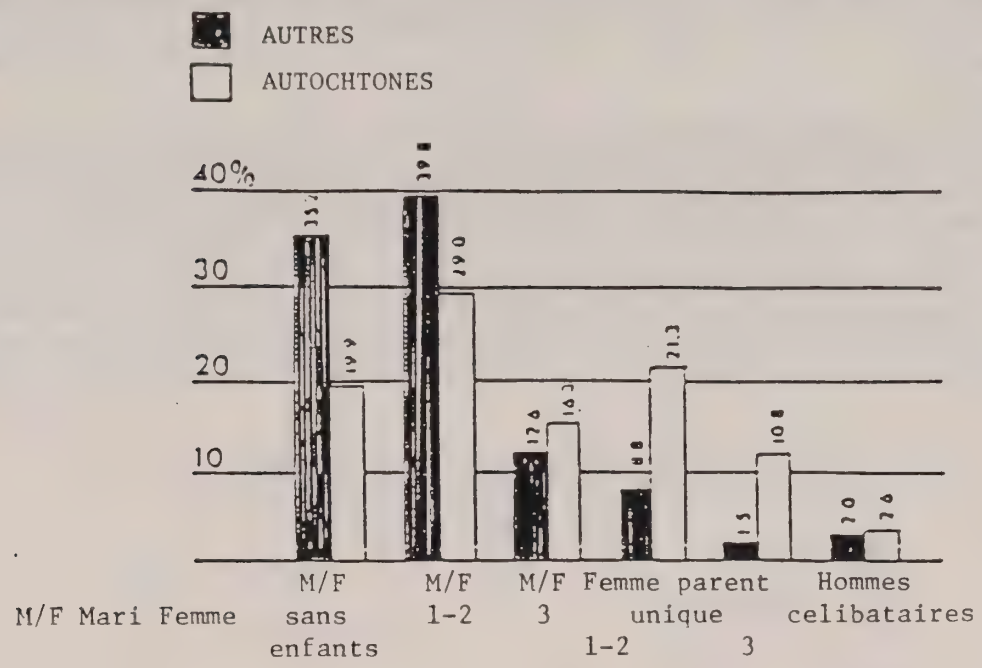
RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Population :

Le bureau du Recensement du Canada révèle qu'il y a 66 280 Autochtones au Manitoba. Les femmes représentent 51 % du nombre total des Autochtones (Statistiques Canada, 1981). La répartition par groupes d'âge fait apparaître une population jeune. Plus de la moitié des femmes ont entre 15 et 25 ans (Stevens, 1981; Peters, 1984; Clatworthy, 1981). Cependant il n'y a que 2 % d'Autochtones qui vivent jusqu'à 65 ans ou plus, comparé à 11 % dans le reste de la population (Conseil de Planification des services sociaux, 1984).

Structure familiale :

Structure comparative des familles autochtones et des autres



Référence : Conseil de Planification sociale, Winnipeg, 1981.

Les ménages autochtones ont plus d'enfants que les autres. Seulement 20 % des 5 900 ménages interrogés en 1981 par le Conseil de Planification des services sociaux n'avaient pas d'enfants comparé à 35 % des autres familles. Quant aux familles de trois enfants ou plus, elles étaient légèrement plus nombreuses chez les Autochtones (17 % contre 14 %). Ce qui est surtout frappant, c'est le grand nombre de mères célibataires parmi les Autochtones (37 % contre 10 %). De plus, 34 % de ces familles nomoparentales possèdent aux moins trois enfants contre 14 % parmi les autres Canadiens.

Éducation et formation :

Le niveau d'éducation des femmes autochtones est, pour la majorité de la population, inférieur à la neuvième année. Il ne fait aucun doute que le système scolaire n'a pas su intégrer les Autochtones (Kirkness, 1977; Sealy, 1983; Lenton, 1979). Des études montrent que les Autochtones ont été constamment orientés vers des cours de formation professionnelle et qu'ils ne sont pas bien préparés pour répondre aux exigences d'entrée à l'université (Kirkness, 1979, 1977; Sealy, 1983; Lenton, 1979). Le système scolaire, trop étranger aux cultures autochtones - il présente des stéréotypes et une histoire inexacte (quand il ne la passe pas carrément sous silence) - provoque un certain stress en partie responsable du taux élevé d'abandon parmi les élèves autochtones. Pourtant, en dépit de ces obstacles et dans l'ensemble du pays, 2 145 femmes autochtones ont pu

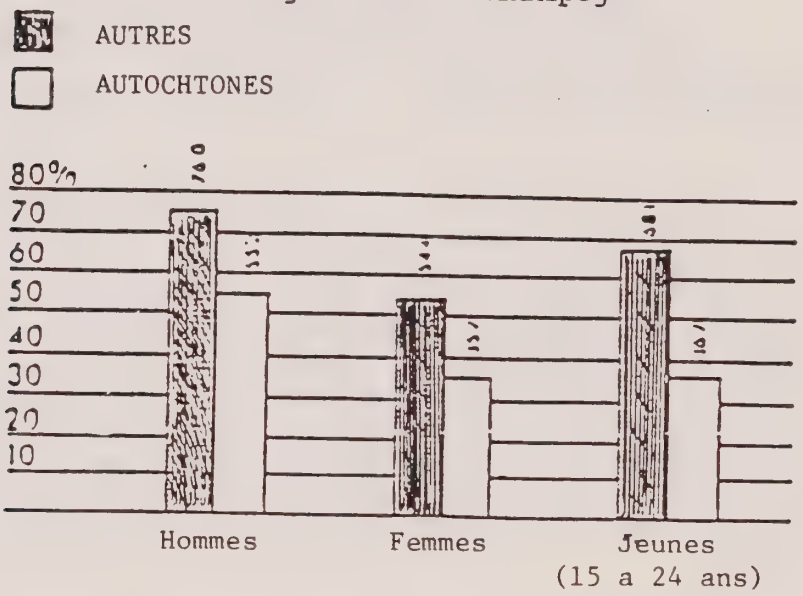
obtenir un diplôme universitaire et 22 480 une éducation et une formation secondaires ou postsecondaires. Il n'en reste pas moins que les besoins des femmes autochtones dans le domaine de l'éducation sont si grands que les programmes gouvernementaux créés pour les femmes des minorités visibles s'avèrent tout à fait insuffisants.

Emploi:

Le travail des femmes autochtones tend à être irrégulier et sporadique. Elles restent également longtemps sur les listes de chômage. Le taux de chômage est chez elles environ quatre fois plus élevé que celui de la moyenne des femmes dans les milieux urbains surtout parmi les 15-24 ans.

Des études indiquent également que, même si les hommes autochtones éprouvent de grandes difficultés sur le marché du travail, les problèmes que rencontrent les femmes sont encore plus aigus (Clatworthy, 1981, janvier 1982, mai 1981).

Proportion d'hommes, de femmes
et de jeunes ayant un emploi
- juin 1981 - Winnipeg



Référence : Conseil de Planification sociale, 1981, Winnipeg.

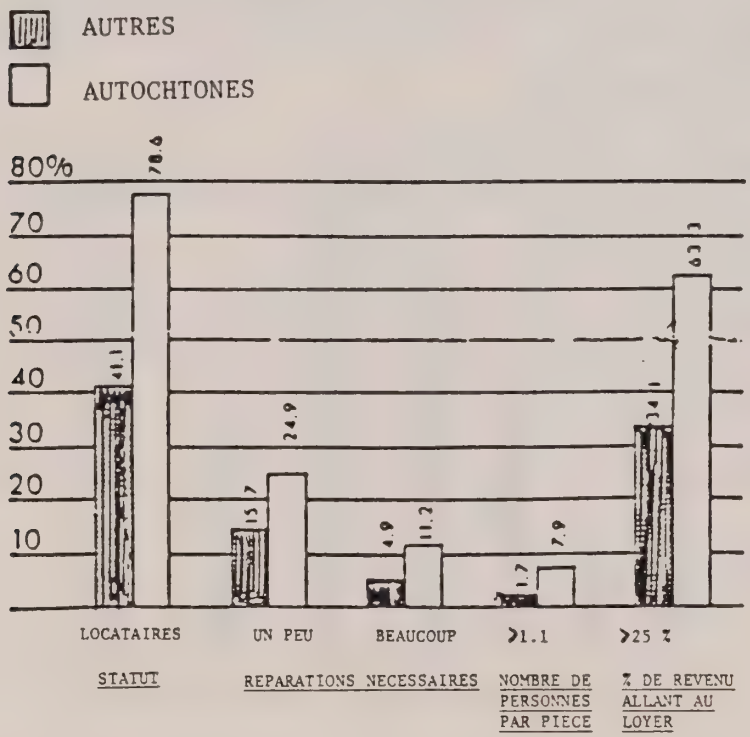
La plupart des emplois détenus par les femmes ne demandent aucune spécialisation, sont peu recherchés et à bas salaires; en milieu urbain ils se trouvent surtout dans le domaine des services et dans l'industrie manufacturière (Statistique Canada, 1985). Les femmes autochtones qui exercent un emploi rémunéré se trouvent principalement dans les divers secteurs des ventes, des services et des emplois de bureau, quel que soit le niveau d'études qu'elles aient atteint (Hull, 1983). Ainsi une femme autochtone qui a suivi des études n'est pas certaine pour autant d'obtenir un emploi correspondant à ses connaissances. Dans les milieux ruraux, les emplois sont rares et la plupart des femmes autochtones vivent du bien-être social.

D'autre part, les responsabilités familiales qui leur incombent et le haut taux de natalité jouent un rôle important dans leur participation irrégulière au monde du travail et réduisent leurs chances de trouver un emploi ou de suivre des programmes de formation. Elles ont un besoin réel d'aide dans le domaine des services et notamment en ce qui concerne la garde des enfants.

Un grand nombre de femmes autochtones travaillent chez elles : elles élèvent leur famille, font les corvées ménagères indispensables et d'adonnent bénévolement à toutes les activités reliées à l'organisation de leur communauté. Elles augmentent leur revenu en faisant des conserves, en faisant congeler ou sécher de la viande ou du poisson. Toutes ces tâches ne sont pas reconnues par les employeurs comme elles le devraient, même si elles demandent de la détermination et de l'organisation au même titre que n'importe quelle autre opération commerciale.

Logement :

Conditions de logement des Autochtones
et des autres Canadiens
"Households", Winnipeg



Référence : University of Winnipeg : Urban Institute, 1984.

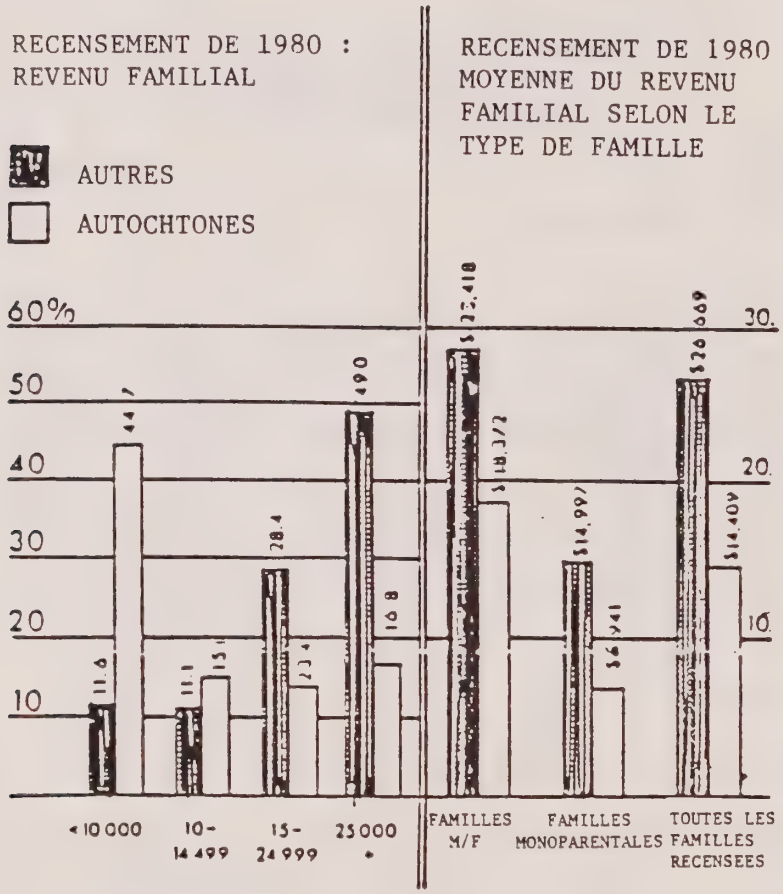
Un grand nombre de locataires autochtones dépensent plus de 25 % de leurs revenus pour se loger. Il y a plus de chance qu'ils vivent dans des logements exigeant de grosses réparations que les autres ménages

canadiens, et ils sont aussi plus nombreux à s'entasser dans un même logement. Comme leurs revenus sont bas, la plupart des familles autochtones ne peuvent tout simplement pas se permettre d'acheter leur propre maison et ils doivent par conséquent louer.

Revenus

Les femmes autochtones ont tendance à avoir des familles nombreuses et elles gagnent le revenu principal de leur famille. Les conséquences psychologiques dues au manque d'argent (on ne peut faire vivre ses enfants décemment) produisent elles aussi des effets nuisibles et persistants sur les familles autochtones (Conseil national du Bien-être, 1981). Le salaire moyen des femmes autochtones est à peine supérieur à 6 000 $.

Le tableau suivant illustre l'énorme différence qui existe entre les salaires des Autochtones et ceux des autres Canadiens.



Référence : Conseil de Planification sociale, 1981.

Les revenus des familles autochtones sont donc bien en dessous de la moyenne canadienne, particulièrement là où une femme est chef d'une famille monoparentale - 70 % d'entre elles vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

Tendances actuelles :

1. Il y a une migration constante des milieux ruraux vers les centres urbains.

2. Ces 10 dernières années, les possibilités de formation et d'emploi se sont trouvées dans les domaines éducatif et social pour les femmes autochtones.

3. Au fur et à mesure qu'elles prennent conscience de leur situation, les femmes autochtones exercent leur droit à l'autodétermination dans tous les domaines...politique, juridique, historique, social et économique. Les femmes autochtones veulent participer au développement de leur économie : elles sont intéressées, enthousiastes. Sans leur aide, aucun développement économique n'est possible.

4. Même si l'on reconnaît effectivement la valeur de leur travail bénévole, les femmes autochtones veulent élargir leur éventail de choix et y ajouter du travail rémunéré au sein de leurs communautés.

ORIENTATION GLOBALE RECOMMANDÉE

Le statu quo n'est pas un choix acceptable. Il enracine la pauvreté et coûte cher dans plusieurs domaines : la santé, le rattrapage scolaire, les compléments aux revenus, l'aide à l'enfance, le domaine judiciaire et correctionnel. La pauvreté déshumanise. Les chiffres accablants nous suggèrent d'aller vers un développement à l'échelle communautaire tout en n'excluant pas des initiatives des femmes autochtones dans le secteur privé ni leurs talents d'entrepreneurs.

Les tentatives de développement qui ont eu lieu à l'échelle communautaire et sont nées dans la communauté même, avec éventuellement l'aide d'experts, ont réussi. Tout développement économique d'une communauté doit faire appel à la participation de tous les membres de cette communauté, et dans ce domaine, il va sans dire qu'on doit donner aux femmes autochtones un rôle significatif.

La proposition avancée par le Yukon (ci-jointe) est un plan de développement communautaire répondant à ces critères. Elle suggère d'offrir dans les communautés des ateliers dont les sujets iraient de l'acquisition d'une meilleure confiance en soi aux techniques de gestion. Elle s'appuie sur l'idée selon laquelle on ne peut venir à bout du développement économique des femmes autochtones sans passer par leur développement personnel.

La Manitoba Metis Investment Inc. offre un autre exemple de planification à l'échelle communautaire. Il consiste en un plan de développement complet regroupant divers éléments : la création de sociétés de développement communautaire (les femmes autochtones siègeant aux conseils d'administration), la formation d'agents de développement économique (dont un grand nombre serait des femmes), et la fondation d'une institution financière (grâce à l'aide du fonds de développement économique des Autochtones du gouvernement fédéral et à une participation de la province). Le développement économique est une condition essentielle à la survie des communautés autochtones.

RECOMMANDATIONS :

Nous avons réuni les diverses questions concernant les femmes autochtones et le développement économique communautaire (voir p.) en trois parties principales - les conditions préalables, la préparation et la mise en place. Des mesures sont nécessaires dans tous les domaines visant au développement économique des femmes autochtones.

Parmi les conditions préalables se trouvent les facteurs de société qui doivent être résolus avant même que les femmes autochtones commencent à participer au processus de développement économique.

La phase préparatoire comprend les premiers facteurs de participation au développement économique, ceux-ci préparant les femmes à participer pleinement aux activités de développement.

La phase de mise en place comprend les facteurs qui permettront aux femmes de participer pleinement à tous les aspects du développement économique.

CONDITIONS PRÉALABLES

ÉDUCATION ET SERVICES

1. Il faut réhausser la qualité des services reliés à l'éducation (enseignement individuel, orientation et aide financière).

2. Dans leurs communautés, les Autochtones devraient recevoir une éducation dans des écoles accrédités et qui respectent leur culture; en ville, ils devraient avoir accès à des écoles semblables partout où il y a une forte concentration d'Autochtones.

3. Il faut créer des garderies aux tarifs abordables qui assurent la sécurité des enfants tout en respectant les valeurs traditionnelles des Autochtones.

4. Il faut des logements abordables et sûrs.

5. Les services médicaux devraient être conçus en fonction des besoins particuliers des diverses communautés.

6. Les allocations accordées en vue d'une formation professionnelle devraient être réalistes et correspondre véritablement au coût de la vie de la région.

7. La violence tant familiale que sociale a été reconnu comme posant un problème réel et doit être prise en considération. Des programme d'aide et de prévention doivent être mis sur pied.

PRÉPARATION

8. Enseigner, au sein même de la communauté, toutes les connaissances visant au développement personnel de l'être humain (confiance en soi et épanouissement) ainsi que les connaissances commerciales et les techniques de gestion.

9. Faire appel à la technologie moderne pour créer dans les communautés des cours de révision ou de perfectionnement des connaissances.

10. Encourager les initiatives des femmes autochtones dans le secteur privé et faire appel à leurs talents d'entrepreneurs.

11. Créer un programme d'internat commercial pour les femmes autochtones.

MISE EN PLACE :

12. Tous les gouvernements devraient apporter leur concours financier aux organismes de femmes autochtones.

13. Il faut créer des centres de ressources pour les femmes autochtones.

14. Il faut créer des institutions financières répondant aux besoins économiques des femmes autochtones.

15. Il faut faciliter l'obtention des services offerts par les institutions financières existantes.

16. Il faut favoriser toute initiative d'organisation émanant des femmes autochtones.

17. Les femmes autochtones devraient siéger en nombre suffisant aux conseils d'administration, aux commissions, etc...

18. Le financement des organismes autochtones ne devrait être accordé qu'à condition que les femmes y soient suffisamment représentées.

19. Il faut mettre en place des programmes économiques répondant aux besoins des femmes autochtones.

20. Il faut améliorer par des efforts concertés les conditions d'accès des femmes autochtones aux emplois permanents de la fonction publique.

21. Les programmes d'action positive devraient être élargis.

22. Une partie du financement alloué par l'intermédiaire des programmes gouvernementaux devrait être destinée aux femmes autochtones et tenir compte des besoins et des circonstances propres à chaque communauté ou région.

23. Parmi les politiques et les programmes déjà existants, il faut déterminer et répartir les fonds différemment de façon à ce que les femmes autochtones en bénéficient également.

24. Toute négotiation actuelle (à propos de revendications territoriales, de dévolution, de communautés obtenant la responsabilité de leur gestion) devrait tenir compte des revendications des femmes autochtones.

25. Les programmes actuels devraient être évalués en fonction de leurs répercussions sur les femmes autochtones (ex. : modifications à la Loi sur les Indiens, PDEA, SJP, DRIE-ERD, PDIR, ARDA Spécial, initiatives en matière de formation, etc...) et modifiés en conséquence.

26. Pour les projets de mise en valeur des resources, il faudrait tenir compte, en ce qui concerne l'embauchage, de la structure de la population de la région dans laquelle ils sont mis en place. Ceci signifie qu'il faudra prévoir un certain pourcentage d'emplois pour les femmes.

27. Il faut faciliter la mise en place des projets de développement dans les communautés.

Résumé

Les femmes autochtones représentent 51 % de la population autochtone totale. Elles représentent également 50 % de la main-d'oeuvre éventuelle. La plupart d'entre elles ont moins de vingt ans. C'est à elles qu'incombe la responsabilité de nourrir leur famille et pourtant elles occupent les emplois les plus mal payés.

On dénote une tendance à l'exode vers les grands centres urbains et à l'autodétermination en ce qui concerne les questions économiques. Les obstacles structurels qui empêchent les femmes autochtones de sortir de la pauvreté peuvent être supprimés. Tout programme et toute politique doit se fonder sur les besoins des communautés si l'on veut que leurs objectifs soient atteints.

Les femmes autochtones ont besoin d'être formées, de recevoir une éducation adéquate, d'obtenir des services de soutien et de bénéficier de certaines possibilités dans le domaine économique. Nous devons reconnaître leur apport à la société canadienne et subvenir à leurs besoins en toute dignité.

Les principes qui doivent nous guider et être renforcés doivent s'accorder avec ceux des Nations-Unies dans les domaines culturel, social et économique ainsi qu'avec leurs stratégies d'avenir visant à offrir aux femmes "l'égalité, le progrès et la paix".

1. Les femmes autochtones ont droit à la sécurité économique.

2. Les femmes autochtones ont un rôle à jouer pour définir, créer, organiser, étendre, mettre en oeuvre, diriger et évaluer les programmes et les services qui répondent à leurs besoins.

BIBLIOGRAPHIE

Audiences du Groupe d'étude et atelier des femmes d'affaires autochtones sur le développement économique
On Their Own Initiative: Towards An Economic Development Strategy for Canada's Native Women.
Report to the Minister and Advisory Board of the NEDP 1985

Adams, I; Cameron, W,; Hiel, B; Penz, R.
The Real Poverty Report, M. G. Hurtig Ltd, Edmonton, 1971

Clatworthy, S. J.
Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg

Native Housing Conditions in Winnipeg, 1981

DMIC Circunstances of Native People in Selected Metropolitan Centres in Western Canada, 1981

The Effects of Length of Urban Residency on Native Labour Market Behaviour, 1982

The Demographic composition & Economic Circumstances of Winnipeg's Native Population, 1980

The Effects of Education on Native Behaviour in the Urban Labour Market, 1981

Paterns of Native Employment in the Winnipeg Labour market, 1981

Issues Concerning the Role of Native Women in the Winnipeg Labour Market, 1981

Clatworthy, S. J. & Hull, J.
Native Economic Conditions in Regina & Saskatoon
Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg, 1983

Falconer, Patrick
Urban Native Community Economic Development & NEDP's Element II: Problems, Prospects and Policies, Winnipeg, 1985

Fontaine, Janet
Women's Aboriginal Network Communnication Study, Winnipeg, 1985

Hull, J.
Native Women and Work, Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg, mars 1983
Statistics Canada, Census Division, 1981

Kirkness, V. J.
Education of Indians in Federal & Provincial Schools in Manitoba
Dept. of Indian Affairs & Northern Development, Ottawa, 1979

The Shocking Truth About Indians in Text Books, Manitoba Indian Brotherhood, Winnipeg, Man., 1977

Why Indian Children Fail in Provincial & Federal M. Ed. Thesis, University of Manitoba, 1979

Lenton, S. D.
The Education of Indian Children, Long Plains, Dakota Plains, Dakota Tipi Bands. Man. 1965-1979, Sept, 1979

National Council on Welfare
The Working Poor, Minister of Supply and Services Canada, 1981

Pawley, H.
Manitoba's Position on Economic Equality for Women
Province of Manitoba, Winnipeg, 1985

Peters, Evelyn J.
Native Households in Winnipeg, Strategies of Co-Residence & Financial Support
Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg, 1984

Ross, David, P.
The Canadian Fact Book on Poverty 1983, The Canadian Council on Social Development Series, James Lormer & Co., Toronto 1983

Sealy, B.; Kirkness, V. J. eds
Indians Without Tipis. William Clark Ltd., Winnipeg, 1983

Special Senate Committee on Poverty
Poverty in Canada, Information Canada, 1971

United Nations
The United Nations and Humans Rights, New York, 1978

University of Guelph
Women and Development: Beyond the Decade; Guelph, Ontario, 1986

White, Pamela, M.
Native Women: A Statistical Interview
Social Trends Analysis Directorate, Dept. of Secretary of State. Minister of Supply & Services, Ottawa, 1986

Young, D. (unpublished report)

Needs Assessment of the Native Elderly Population in Winnipeg, Indian & Metis Senior Citizens Group of Winnipeg Inc. Winnipeg, 1984

LES FEMMES AUTOCHTONES
Document explicatif

Direction de la main-d'oeuvre féminine
du Yukon
le 28 avril 1986

En dépit de la reconnaissance, grâce aux ententes et traités internationaux, de la nécessité d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et en dépit de la création de mesures gouvernementales visant à y remédier, telles que l'adoption du principe de l'égalité des femmes en matière d'économie, nous devons nous poser la question suivante : dans quelle mesure exactement ces décisions touchent-elles les femmes autochtones?

Si les Canadiennes rencontrent des obstacles propres au système, nous devons admettre que les femmes autochtones en rencontrent deux fois plus quand elles veulent participer à la vie politique, sociale, culturelle et économique de leur communauté et à celle de la société dominante.

La Direction de la main-d'oeuvre féminine du Yukon, quand elle a consulté les femmes autochtones, a rencontré un grand scepticisme, et pourtant une étincelle d'espoir, en élaborant son point de vue face à cette nouvelle initiative des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Situation au Yukon

Au Yukon, la majorité des femmes vit encore dans les communautés. Des 2060 femmes autochtones qui y résident, 545 vivent à Whitehorse et 1215 dans les communautés. C'est à cause de ceci et particulièrement de la nature des revendications territoriales que l'on a voulu faire ressortir l'importance des communautés.

Quand on a présenté la question suivante aux femmes autochtones - comment peut-on créer les conditions qui favoriseraient votre participation totale au développement économique? - elles se sont interrogées sur la validité d'une telle question. Ce n'est pas qu'elles se demandent si le développement

économique est important ou non. Elles sont bien d'accord qu'un grand nombre de questions touchant les femmes, comme la garde des enfants et l'égalité des salaires, doivent être examinées ou étudiées.

Ce sur quoi elles s'interrogent, c'est la validité de ces questions pour elles-mêmes : en effet, elles ont bien conscience du fait qu'il n'y a pas d'entreprises dans leur communauté, peu ou pas d'emplois; elles savent qu'il existe un grand besoin de perfectionnement des connaissances de base, qu'il faut créer un système d'éducation correct allant de la maternelle à la douzième année, offrir une formatin plus complète et sans aucun doute, un programme leur permettant d'avoir davantage confiance en elles.

Dans les sondages qu'elles ont faits elles-mêmes, dans leurs ateliers, il ne fait aucun doute que les femmes autochtones sont conscientes des nombreux problèmes auxquels elles doivent faire face et qui remplissent la plupart de leur temps.

Elles veulent que l'on sache qu'elles ne sont par au même stade de développement que les autres Canadiennes. Elles veulent que l'on sache qu'il faut d'abord considérer leur développement personnel avant que le développement économique et que le développement de leur communauté puissent devenir une réalité.

Les femmes autochtones peuvent vous faire part de ceci avec assurance, comme bien des bureaux du gouvernement qui ont assisté à leurs échecs année après année; parce que les programmes, la politique et les services actuels ne sont pas adaptés à leurs besoins.

L'échec le plus évident des tentatives visant à répondre aux besoins des Autochtones concerne le développement personnel.

La création d'ateliers de sensibilisation aux problèmes de l'être humain constitue une méthode d'apprentissage particulière, fondée sur une "tranche de réalité" réduite et concentrée, à l'intérieur de laquelle on peut apprendre, s'épanouir et changer à un rythme accéléré. Le but global des ateliers de sensibilisation est de fournir la chance aux participants de s'auto-analyser

individuellement au sein d'un groupe. Ce type d'organisation a été spécialement conçu pour fournir un milieu sûr, digne de confiance, qui se prête bien au développement personnel. On prévoit du temps simplement pour créer cette atmosphère. On partage les attentes, les espoirs et les craintes de ces personnes, et l'on fait appel à l'ensemble du groupe, afin de donner à chacun la possibilité de se découvrir au rythme et de la façon qui lui convient. Chacun des parcipants assume l'entière responsabilité de sa participation active, discute avec le groupe de ses propres recherches et de ce qu'elle a découvert, et partage ses impressions.

On prévoit également du temps pour aider les participants à mettre en pratique ce qu'elles ont appris sur elles-mêmes et sur les autres, et à l'incorper à "leur vie de tous les jours".

Ces ateliers sont bénéfiques sous au moins quatre aspects reliés soit aux échanges dans le groupe, soit à la progression personnelle :

- Ils sèment la graine qui permettra à l'être humain de s'épanouir, de mûrir et de changer.

- Ils créent entre les participants des liens solides qui persistent bien au-delà du temps que dure l'atelier.

- Chaque membre devient un point d'appui permanent pour les autres.

- Ce groupe, soit les membres individuels qui le constituent, soit le groupe dans son ensemble, devient une ressource dont la valeur est inestimable pour la communauté, puisqu'elle lui permet aussi de grandir et de se transformer.

Les femmes autochtones du Yukon demandent depuis des années à ce qu'on leur permette de se développer personnellement, d'autant plus que l'on se prépare à un accord relatif aux revendications territoriales. Le Conseil des Indiens du Yukon le reclame encore et encore, mais les mesures sont restées fragmentaires jusqu'alors.

Historique

Dans les sociétés autochtones traditionnelles, la femme jouait un rôle égalitaire, sinon plus important que celui de l'homme. Elle participait, en toute égalité, au bien-être économique, politique, social et culturel de son milieu. Certaines femmes âgées de maintenant, qui savaient bien quel était leur rôle auparavant, demeurent perplexes, et très inquiètes devant les changements draconiens survenus dans la société moderne. Ainsi, suite à la colonisation, le rôle traditionnel des femmes autochtones a vite changé et est devenu le même que celui des femmes de la société dominante; puis, au fur et à mesure que se brisait la vie communautaire, les obstacles augmentaient.

Nous devons comprendre que les Autochtones ont dû faire face à des tentatives systématiques du gouvernement de se "débarasser" d'eux. L'une de ces tentatives consistait à les assimiler. Prenez de jeunes enfants de 5 ou 6 ans et envoyez-les en pension dans les écoles de missionnaires dix mois chaque année. Ne leur permettez pas de parler à leurs frères et soeurs et encore moins dans leur langue maternelle. Renvoyez-les chez eux seulement pour qu'ils voient l'aliénation de leur peuple, incapable de comprendre leurs nouvelles manières, mais sachant très bien que leurs enfants ne connaissent plus les leurs. Or ces enfants se sont fait dire tout d'abord par les Blancs que leurs habitudes n'étaient pas bonnes; puis il se sont fait dire par leur peuple qu'on ne les estimait pas beaucoup parce qu'ils ne connaissaient plus leurs traditions - voilà ce qui a sonné le glas du peuple autochtone. Les blessures causées par les pensions des missionnaires sont toujours vives au coeur des Autochtones.

Il faut aussi se souvenir que les Autochtones ont été victimes de ségrégation jusqu'en 1962, et que ce n'est qu'à cette date qu'ils ont obtenu le droit de vote et que leurs enfants ont été acceptés dans les écoles publiques. Et ça n'est que depuis 1969 que le peuple indien a pris conscience de sa situation politique au niveau national et qu'il a commencé à s'intérroger sur les principaux problèmes qui le concernent.

Aujourd'hui

Selon un sondage réalisé pour le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, on a pu observer de grands changements sur la situation sociale, économique et politique des Autochtones dans la situation générale des Indiens au cours de ces dix ou vingt dernières années.[1]

Cependant, l'amélioration des conditions matérielles de vie n'a pas produit la "vie meilleure" qu'on avait espérée pour les Autochtones. Paradoxalement il y a eu pendant cette même période une augmentation sérieuse des problèmes sociaux dont les conséquences sont les suivantes :

1. L'espérance de vie, qui est un bon indicateur de la santé générale d'une communauté, est inférieure de dix ans à la moyenne nationale.

2. 50 à 60 % des problèmes de santé sont dus à l'alcool.

3. Les morts résultant de la violence sont de trois à quatre fois supérieures à la moyenne nationale.

4. Les suicides, particulièrement parmi les jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans sont plus de six fois supérieurs à la moyenne nationale.

Ce rapport faisait état de quelques autres tendances qui ne faisaient que montrer davantage la vitesse à laquelle la situation des Autochtones se détériorait.

Le rapport récent présenté par un Groupe d'étude au Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (rapport Nielson) donne un tableau encore plus net de la situation des peuples autochtones.[2]

---

1 Affaires indiennes et du Nord canadien, Les Indiens - Situation actuelle pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.

2 Meilleure Exécution des programmes indiens et autochtones, Rapport du Groupe d'étude du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, 1985.

1. 70 % des Autochtones ne terminent pas l'école secondaire - la moyenne nationale est de 45 %. 38 % n'ont pas terminé la huitième année - 20 % dans l'ensemble du pays.

2. Le taux de chômage est nettement plus élevé parmi les Autochtones que parmi les autres Canadiens; il est en fait au moins deux fois plus élevé et varie de 25 % à 55 %.

3. Le revenu moyen d'un Autochtone représentait environ les deux-tiers de la moyenne nationale en 1980.

4. Moins de 50 % des maisons occupées par des Indiens ont le tout-à-l'égout et l'eau courante, la moyenne nationale est de 90 %.

Même si les femmes autochtones ne connaissent ni ces statistiques à l'échelle nationale ni la place que tient le Yukon dans celles-ci, elles ont parfaitement conscience de la façon dont leurs communautés contribuent à de tels résultats. C'est la douleur et l'inquiétude personnelles qui leur ont fait demander des programmes de formation visant au développement personnel.

Initiatives prises par le gouvernement du Yukon

L'ancien gouvernement ne tenait pas compte - ou presque pas - de l'existence d'Autochtones au Yukon. Il est donc facile de comprendre pourquoi les Autochtones sont sceptiques, malgré le nouveau gouvernement, et ne s'attendent pas à ce que le gouvernement du Yukon réponde à leurs besoins.

La politique du gouvernement a pour but d'assurer l'égalité à tous les citoyens, qu'il s'agisse de l'égalité des sexes, des races, ou bien des chances dans le domaine de l'économie. Le chef du gouvernement a renouvelé, au cours de sa présentation du budget, l'engagement de son gouvernement" à assurer le développement économique des communautés par l'intermédiaire d'une croissance économique acceptable et de mesures plus nombreuses visant à répondre aux besoins sociaux et aux aspirations des habitants du Yukon."

Le gouvernement a pris quelques initiatives, qui, même si elles n'ont pas été spécialement conçues pour les femmes autochtones, les toucheront sans aucun doute. L'une de ces initiatives est un programme de formation à l'intention des chefs de bandes indiennes, programme qui offrira une chance unique de faire naître et d'améliorer les compétences de tous ceux qui participent à la gestion des bandes indiennes. Dans un grand nombre de communautés autochtones, les gestionnaires sont des femmes. Une autre de ces initiatives est le Corps de Formation des Autochtones qui aidera ceux-ci à entrer dans la fonction publique. D'autre part le gouvernement se montre prêt à faire une étude complète des besoins des communautés du Yukon dans le domaine de l'éducation.

Même si le gouvernement a fait des progrès notables pour répondre aux besoins des Autochtones du Yukon, on ne sait si la question du développement personnel sera incluse dans les programmes de formation qui seront mis en oeuvre. C'est donc là qu'une initiative nationale pourrait jouer un rôle essentiel et mettre cet aspect en lumière de telle façon que les gouvernements provinciaux et (ou) territoriaux puissent adopter cette initiative comme priorité avant ou avec d'autres initiatives visant au développement des femmes autochtones.

Lorsque nous avons rencontré les femmes indiennes du Yukon, nous nous sommes mis d'accord sur les points suivants :

1. le principe général du droit des femmes autochtones à parvenir à un développement total et à une amélioration de leur situation, à condition de tenir compte d'abord et surtout du niveau de développement actuel de la majorité d'entre elles.

2. la nécessité de prendre toutes les mesures susceptibles de mener à l'élimination des obstacles qui empêchent l'épanouissement des femmes autochtones et notamment leur développement personnel, lequel devra faire partie intégrante de n'importe quel programme qui aura pour but le développement communautaire ou la formation des femmes autochtones.

3. le besoin de s'assurer que ces principes sont reconnus et inclus dans les lois, la politique, les programmes et les services.

4. la nécessité d'obtenir des services de santé (mentale, physique et affective) ainsi que tout autre service de soutien offert aux autres Canadiens qui favorisera le développement général des femmes.

5. l'établissement d'un groupe de travail qui s'occupera des problèmes des femmes autochtones en consultant les associations de femmes autochtones nationales, provinciales ou territoriales ainsi que l'Association des femmes autochtones du Canada. Ce groupe suivra les procédures habituelles des autres groupes de travail.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-212/029

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Appendices to Manitoba's Report: Implementation of the 1984 Recommendations on Wife Battering

Manitoba

LIBRARY

Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

APPENDICES TO MANITOBA'S REPORT:

IMPLEMENTATION OF THE 1984 RECOMMENDATIONS

ON WIFE BATTERING

Prepared by:
The Manitoba Women's
Directorate in Conjunction
With Wife Abuse Services
(Department of Community Services)

PRELIMINARY REPORT

ON

WIFE ABUSE

E. Jane Ursel
Principal Investigator
Department of Sociology
University of Manitoba

Institute for Social and Economic Research

May 29, 1984

APPENDIX A

- Winnipeg residents are concerned about wife abuse:
  - 85% of the respondents agree with the new directive on charging in wife abuse cases.
  - Respondents rated wife abuse as a serious crime.
  - 46% of the respondents have personally known an abused woman.
  - 54% of known cases of wife abuse are not reported to police.
  - 8% of respondents who have personally known of a wife abuse case have reported to the police.
  - The most frequent reason given for not reporting to the police was fear of reprisals.
  - 77% of the respondents estimate a moderate to high number of women involved in abusive relations.
  - 92% of the respondents estimated a moderate to high frequency of abusive events in an abusive relationship.
  - 54% of the respondents do know of some agencies which help abused women.

RESPONDENTS' ATTITUDES TO THE NEW DIRECTIVE ON CHARGING IN WIFE ABUSE CASES

QUESTION: "IN THE PAST, POLICE WOULD USUALLY CHARGE THE OFFENDER WITH ASSAULT ONLY IF THE WIFE REQUESTED IT. UNDER THE NEW DIRECTIVE, POLICE NOW CHARGE THE OFFENDER IF THERE IS SUFFICIENT EVIDENCE OF WIFE ABUSE, REGARDLESS OF THE WIFE'S WISHES. DO YOU AGREE WITH THIS NEW DIRECTIVE?

STRONGLY AGREE	AGREE	UNDECIDED	DISAGREE	STRONGLY DISAGREE	DON'T KNOW
1	2	3	4	5	8

RESPONSE:

Table 1a

Respondents' Attitudes to the New Directive for Overall Sample and By Sex.

Response	Total Sample	Men	Women
Strongly Agree	51%	46%	56%
Agree	34%	39%	31%
Undecided	8%	8%	7%
Disagree	5%	7%	6%
Strongly Disagree	1%		
N	560	250	310

Table 1b

Respondents' Attitudes to the New Directive By Age.

Response	Under 24	25-35	36-50	51 and over
Agree	89%	84%	88%	85%
Undecided	5%	7%	5%	12%
Disagree	6%	10%	7%	3%
N	84	184	129	159

OBSERVATIONS:

1. Public agreement with the new directive appears to be overwhelming: 85% of all respondents agree or strongly agree with the new directive.
2. Both men and women are strongly supportive of the new directive.
3. All age categories reveal a similar high rate of support for the new directive.

RESPONDENTS' ESTIMATES OF HARM CAUSED BY CERTAIN CRIMES

QUESTION: "IN TERMS OF HARM CAUSED, RATE THE FOLLOWING ACTS ON A SCALE OF 1 TO 10. (1 INDICATING LEAST SEVERE, 10 INDICATING MOST SEVERE.)"*

THEFT OF $1,000 OR MORE _____
CHILD ABUSE _____
FRAUD _____
DRUNKEN DRIVING CAUSING INJURY _____
WIFE ABUSE _____
VANDALISM CAUSING DAMAGE OF $1,000 OR MORE _____

*This question was asked early in the interview (question 28) as one of a number of general questions on crime; answers were recorded before the series of questions on wife abuse (questions 50 to 55) were begun.

RESPONSE:

Table 2

Respondents' Mean Estimates of Harm Caused by Certain Crimes for Overall Sample and By Sex.

Crime	Overall Sample Average	N	Men	Women
Child Abuse	9.3	564	9.1	9.4
Drunken Driving	9.2	566	9.0	9.3
Wife Abuse	8.9	563	8.7	9.1
Vandalism	7.4	563	7.2	7.5
Fraud	6.9	558	6.9	7.0
Theft	6.0	564	5.7	6.1

Note: The order of crimes appearing in the table differs from the order in the question and reflects the respondents' estimates of the severity of the crime in terms of harm caused.

OBSERVATIONS:

1. Respondents rated offenses against persons (child abuse, drunken driving and wife abuse) as more serious than property offenses.
2. While wife abuse was rated third in amount of harm caused, the differences in scores among the crimes against persons was not substantial.
3. Women tend to see more harm caused by all categories of crime than men. Women's scores are consistently higher than men's scores; however, the ordering of the crimes remains the same.

RESPONDENTS' PERSONAL KNOWLEDGE OF ABUSED WOMEN

QUESTION: "HAVE YOU EVER PERSONALLY KNOWN OF A WOMAN WHO HAS EXPERIENCED WIFE ABUSE?"

YES _____
NO _____
DON'T KNOW _____

RESPONSE:

Table 3a

Percentage of Respondents who have Personally Known an Abused Woman for Overall Sample and By Sex.

Response	Total Sample	Men	Women
Yes	46%	38%	51%
No	54%	62%	49%
N	569	252	317

Table 3b

Percentage of Respondents who have Personally Known an Abused Woman By Age.

Response	under 24	25-35	36-50	51 and over
Yes	43%	61%	51%	26%
No	57%	39%	49%	74%
N	84	184	130	166

OBSERVATIONS:

1. Nearly half the total sample (46%) reported having personally known an abused woman.
2. Women report a higher rate of personal knowledge of abused women (51%) than men (38%).
3. The 25-35 age group has the highest rate (61%) of personal knowledge of an abused woman, followed by the age group 36-50, in which 51% have reported such knowledge.

RESPONDENTS' KNOWLEDGE OF REPORTING BEHAVIOUR IN KNOWN CASES OF WIFE ABUSE

QUESTION: "WERE THE POLICE INFORMED OR DID THEY FIND OUT ABOUT THIS INCIDENT IN ANY WAY?"

NO _____

DON'T KNOW _____

YES _____ WHO TOLD THEM?

RESPONDENT _____

VICTIM _____

SOMEONE ELSE _____

POLICE FIRST TO FIND OUT ABOUT IT _____

SOME OTHER WAY _____

SPECIFY _____

RESPONSE:

Table 4

Respondents' Knowledge of Reporting Behaviour in Known Cases of Wife Abuse.

Police Informed	Known Cases	Percentage of Known Cases
Yes	93	36%
No	138	54%
Don't Know	27	10%
N	258	

OBSERVATIONS:

1. According to responses, the majority of cases were <u>not reported</u> to the police (54%).
2. Only 8% of respondents who personally knew an abused wife reported to the police.
3. The most frequent reason given by respondents for not reporting was fear of reprisals (38%). Other frequently mentioned reasons were: Believed it was a personal matter (24%); Did not want to get involved (12%); The issue was too embarrassing (10%).

RESPONDENTS' ESTIMATES OF THE NUMBER OF WOMEN INVOLVED IN ABUSIVE RELATIONS

QUESTION: "WHAT IS YOUR BEST ESTIMATE OF THE NUMBER OF WOMEN WHO ARE MARRIED OR HAVE COMMON-LAW RELATIONSHIPS WHO HAVE BEEN ABUSED BY THEIR HUSBANDS?"

MOST	MANY	SOME	FEW	VERY FEW	NONE	DON'T KNOW
1	2	3	4	5	6	8

RESPONSE:

Table 5

Respondents' Estimates of the Number of Women Involved in Abusive Relations for Overall Sample and By Sex.

Estimates of Prevalence*	Overall Sample	Men	Women
High	34%	25%	40%
Moderate	43%	43%	44%
Low	23%	32%	16%
N	512	229	283

*High estimate included those who answered most or many women. Moderate estimate included those who answered some women. Low estimate included those who answered few, very few, and no women.

OBSERVATIONS:

1. 77% of the sample estimate a moderate to high number of women involved in abusive relations.
2. Women's estimates are consistently higher than men's; 68% of men and 84% of women estimate moderate to high numbers of women involved in abusive relations.
3. If public perception of the pervasiveness of wife abuse is based upon such estimates, our findings suggest that wife abuse is seen as a pervasive social problem.

RESPONDENTS' ESTIMATES OF THE FREQUENCY OF ABUSE EVENTS IN AN ABUSIVE RELATIONSHIP

QUESTION: "IN THOSE RELATIONSHIPS WHERE WIFE ABUSE DOES TAKE PLACE, HOW OFTEN DO YOU THINK THIS ABUSE OCCURS?"

FREQUENTLY	1
OCCASIONALLY	2
RARELY	3
DON'T KNOW	8

RESPONSE:

Table 6

Respondents' Estimates of the Frequency of Abuse Events in an Abusive Relationship for Overall Sample and By Sex.

Response	Overall Sample	Men	Women
Frequently	44%	38%	48%
Occasionally	48%	49%	47%
Rarely	9%	13%	5%
N	506	233	273

OBSERVATIONS:

1. The majority of the respondents (92%) estimated a high to moderate frequency of abusive events in an abusive relationship. Less than 10% of the sample estimated that such events were rare or unusual occurences.

2. Respondents' estimates of frequency seem to concur with expert opinion that abusive behaviour is recurrent and habitual.

3. If we combine the respondents' estimates of the prevalence (see Table 5) and the frequency of abuse as a measure of their perception of the seriousness of the issue, results suggest that the respondents viewed wife abuse as a serious and pervasive social problem.

RESPONDENTS' KNOWLEDGE OF AGENCIES WHICH HELP ABUSED WOMEN

QUESTION: "DO YOU HAPPEN TO KNOW OF AGENCIES OR GROUPS AN ABUSED WIFE CAN TURN TO FOR HELP?"

YES ____
NO ____
DON'T KNOW ____

RESPONSES:

Table 7

Percentage of Respondents Who Know of Agencies Which Help Abused Women for Overall Sample and By Sex.

Response	Total Sample	Men	Women
Yes	54%	46%	60%
No	46%	54%	40%
N	541	239	302

OBSERVATIONS:

1. The majority of the respondents do know of some agencies which will assist wife abuse victims.
2. Women's knowledge of such agencies is greater than men's.

SAMPLE DESIGN

POPULATION

The 1984 Winnipeg Area Study population universe was designated as all dwelling units that were listed in the 1982 assessments file for the City of Winnipeg.

SAMPLING

A simple random sample of 741 households was selected for interviewing from a computerized list of addresses compiled by the City Planning Department, City of Winnipeg, for the 1982 assessment. The household was the primary sampling unit. Within the household the gender of a respondent was predesignated by a random procedure in order to obtain a representative sample of men and women. Eligible respondents were between 18 and 80 years of age.

A sample size of 573 for a population of 220,000 households provides an error level of 4.1 percent, 19 times out of 20. This level of precision is comparable to the Gallup Poll, and is the standard of scientific precision in survey research. Refusals were 22.6 percent.

To assess representativeness, gender, income, age, and household size are compared to what is known about the population of Manitoba from secondary sources such as the 1981 census and the 1982 tax files. The sample proves to be reasonably representative of the Winnipeg population. Where significant differences appear* weighting may be applied if it is judged appropriate.

*The sample is over-represented in the 25-44 age group, and in households consisting of 4-5 persons. The sample is under-represented in the 45-64 and 65+ age levels and households consisting of 1 person.

APPENDIX B

THE NEW DIRECTIVE AND THE JUDICIAL PROCESSING OF WIFE ABUSE CASES IN MANITOBA

E. Jane Ursel
Department of Sociology
and
Institute for Social and Economic Research
University of Manitoba

August 1, 1984

This document is based upon a study of reported and charged wife abuse cases in Manitoba in 1983. There were four major sources of data used for this report. They were the 1983 Spouse Abuse Statistics, Winnipeg Police Department (see Appendix C), a study of 373 wife abuse cases using police reports and court records, data collected from "car sheet calls" labeled "domestic" for one district over a period of six months, and RCMP quarterly reports.

THE PROBLEM OF ATTRITION

In light of the new directive, some dispute has occurred about attrition/prosecution rates in wife abuse cases in Manitoba. In order to shed some light on this debate, we will look at the attrition and prosecution rates in wife abuse cases in this province and compare them to studies that have been done on assault cases in Canada.

The major points of attrition or case loss are:

1. Victim/witness discretion - decision/ability to report or not;
2. Police discretion - decision/ability to clear reported case by charge;
3. Crown Attorney discretion - decision/ability to proceed to court;
4. Court decision - conviction/guilty plea vs. dismissal or acquittal.

While case loss occurs at all four points in the process, criminal statistics cannot give any indication of the attrition rate at the first point. However, victimization surveys do provide us with some measure. The preliminary findings of the Canadian Urban Victimization Survey indicate that 66 percent of all assault cases are not reported. For comparison, a series of questions on wife abuse were included in the 1984 Winnipeg Area Study (WAS). The WAS questions differed from the Victimization Survey because they were based on personal knowledge of abuse rather than personal experience of abuse. Of the respondents who reported personally knowing of an abused woman and of the reporting behaviour in that case, 60 percent stated they were not reported.*

The second step in the legal process in which case loss occurs is at the police level. Police must decide which of the reported cases will result in the laying of charges. The new directive requires that decisions to charge now be based solely on evidence rather than victims' requests. The third step in which attrition occurs is at the Crown Attorney's level. The Crown determines which cases will proceed to court. Forty-one percent of all wife abuse charges in Winnipeg disposed of in 1983 were stayed by the Crown.

---

*The higher rate of reported cases in the WAS may well be a reflection of the "second hand" nature of the information. Respondents were reporting on cases they knew about, and the likelihood of knowing about a case would increase with reporting to the police.

The fourth point at which case loss occurs is in the courts. Some of those cases brought to court result in conviction/guilty pleas, while other cases are dismissed or result in acquittals. It is at this level that debate has occurred concerning the new directive and its impact upon the courts. It has been suggested that the high attrition rate in wife abuse cases is evidence that the current directive on charging is leading to an "inappropriate use" of the courts.

To determine just how high the charge-to-conviction attrition rate is in the case of wife abuse relative to other crimes, we have compared the Winnipeg data with a study of attrition in assault cases in Ontario (Connidis: 1979, Canadian Journal of Criminology). Connidis' study of all assault charges in Ontario for one year revealed a charge-to-conviction attrition rate of 47 percent (charge loss). The Winnipeg Data (Table 1) indicate that the charge-to-conviction attrition rate was 58 percent (charge loss) or 53 percent (case loss). The above figures include loss at both the prosecutorial level and in the courts. The only data available for court attrition in the Ontario study was for all indictable offenses, and revealed an attrition rate of 25 percent (case loss). The Winnipeg court room attrition rate in wife abuse cases was 17 percent charge loss and 20 percent case loss.

TABLE 1

Wife Abuse Charge Attrition Rate in All Completed Cases in Winnipeg 1983

Level		Number	Percent
	Charges Disposed 1983	693	100
Prosecutorial	Stayed	281	41
Court	Dismissed	104	15
	Acquitted	18	2
	Total Charge Loss	403	58%

Because individuals frequently have more than one charge, and a number of charges can be dismissed or stayed without the case being lost, an analysis of case attrition is useful (Table 2).

TABLE 2

Wife Abuse Case Attrition Rate in a Sample of 373 Completed Cases in Winnipeg, 1983

Level		Number	Percent
	Cases Disposed 1983	373	100
Prosecutorial	Stayed	124	33
Court	Dismissed	71	19
	Acquitted	4	1
	Total Case Loss	199	53%

The charge-to-attrition rate for wife abuse cases in Winnipeg is 6 percent to 11 percent higher than the attrition rate for all assault cases in the Ontario study. This difference is remarkably small, considering that the impact of the new directive has resulted in a massive increase in wife abuse cases coming to court. In conclusion, the guilty plea/conviction rate in wife abuse cases in Winnipeg is 42 percent by charge and 47 percent by case--about 10 percent lower than the guilty plea/conviction rate in Connidis' study. It is difficult to argue that a 10 percent difference in conviction rates is sufficient evidence of inappropriate use of the courts, particularly in light of other studies which indicate that the conviction rate in assault cases is higher than other crime categories--for example, property offenses.

THE APPROPRIATENESS OF LEGAL INTERVENTION

In assessing the appropriateness of legal intervention in wife abuse cases, a number of questions arise:

1. Are police charging indiscriminately as a result of the new directive?
2. Are the offenses really serious?
3. Are the accused really harmful?
4. Are the consequences serious?

In answer to the first question, a study was conducted by the Victim Services Program of the Winnipeg Police Department. Data was collected from "car sheet calls" labelled domestic for one district over a period of six months.

The study shows the ratio of charges laid to the number of domestic calls police attend, and indicates the amount of time spent on each call.

TABLE 4

Charge Rate for Domestic Calls in District 3 for the First Half of 1983

Month	Number of Domestic Calls	Arrests	
		Number	Percent
January	220	15	7
February	127	8	6
March	188	24	13
April	148	18	12
May	155	12	8
June	174	18	10
Total	1,012	95	9%

A 9 percent arrest rate suggests that the police are not charging indiscriminately. Furthermore, the record of time spent per case, an average of 47 minutes on calls without arrest and an average 193 minutes on arrest calls, indicates that a considerable amount of time is spent in handling cases and screening out those cases cleared by charge. In conclusion, this study suggests that domestic cases are not being indiscriminately dumped into the courts.

In addressing the second question concerning seriousness of offenses, the 1983 police statistics are helpful (see Appendix C). The charge data indicate that 81 percent of the charges laid fell within four categories: aggravated assault; assault; assault causing bodily harm; and possession of a dangerous weapon, the former being three potentially indictable offenses (at the discretion of the Crown) and the latter an indictable offense. Our sample study of 373 completed cases reveals that 65 percent of the accused had prior records. In determining the type of prior record the police reports were less complete, recording "type" in only 101 cases. However, on the basis of the limited information available, we found that 45 percent had a prior record for domestic assault, and 20 percent for general assault.

Another measure of the seriousness of the offense is the seriousness of the consequences. A short-run measure of this would be the number of victims requiring medical care as a result of the incident. Our sample study revealed that 36 percent of the victims were taken to the hospital by the police. It is

important to note that this is a conservative measure, because if the police advised medical care and the victim refused, or if the victim went for medical care on her own initiative, this would not be recorded in the police reports. A further, less orthodox, but no less significant measure of consequences is the number of children directly or indirectly involved in such incidents. Sixty percent of the cases occurred in relationships with dependent children. Although there is still much to be learned about domestic violence, there is concensus among the experts and within the research literature that the pattern of violence repeats itself generationally. Thus, every cycle of violence that can be broken through intervention reaps an even greater reward in the subsequent generation. A recent study conducted by the United States National Police Foundation indicates that charging plays an important role in breaking the cycle of violence. The study of 314 domestic assault cases in Minneapolis found that of the three forms of intervention utilized (arrest, separation, and advise*) the arrest intervention had the lowest recidivism rate (American Sociological Review 1984, Volume 49).

RCMP STATISTICS

The RCMP quarterly reports on wife abuse charges provide us with some information about the impact of the new directive in areas outside of Winnipeg. Manitoba's population is roughly divided in half, with 50 percent residing in Winnipeg and 50 percent in other parts of the province. This provides a similar population base for comparison of Winnipeg Police reports and RCMP reports. In 1983, the Winnipeg Police laid 824 charges, while the RCMP laid 563. The RCMP received 751 calls, and appear to have a higher charge-to-call ratio than the Winnipeg police. Accurate determination of this rate is difficult because the RCMP statistics record number of individuals involved rather than number of individuals charged. However, as a result of conversations with Chief Superintendent Mullock, Officer in Charge, Criminal Investigation Branch, and Constable Hollis, the officer in charge of detachment reports, I have been able to devise a formula for estimating the number of individuals charged.** Based on these estimates,

---

*Advise refers to the process of verbal mediation discouraging the behaviour through talking about abuse and its legal implications, and making referrals.

**I was informed by the above officers that in the overwhelming majority of cases, the number of individuals involved in a given incident is two: the victim and the assailant; there are a small percentage of cases in which a third party is involved. Thus, the number of individuals charged is estimated at one half the number of individuals involved plus a built-in correction factor of 10 percent to account for the occasional case in which a third party would be involved. The formula is therefore:

$N - 10\%(N) \div 2$ (with N being number of individuals involved)

we have calculated the approximate charge-to-call ratio reported by the RCMP for 1983 (Table 5).

TABLE 5

Charge-to-Call Ratio in Wife Abuse Cases Reported by the RCMP for 1983

	Number of Calls	Estimated Number of Individuals Charged	Estimated Charge-to-Call Ratio
First Quarter	182	104	57%
Second Quarter	170	132	78%
Third Quarter	232	146	63%
Fourth Quarter	167	125	75%
Year End Total	751	507	68%

The RCMP statistics also seem to indicate a higher conviction rate than the Winnipeg data, but again we cannot calculate this accurately because of ambiguities in the data. The quarterly reports do state the number of new cases each period, but in reporting dispositions they do not identify the charged population size which includes carry-over cases from previous quarters.* Knowing only the number of convictions per quarter and not the size of the accumulating charged population, we cannot calculate the charge-to-conviction rate for 1983. However, the first quarterly report does provide us with a discrete population. In the first quarter, 118 charges were laid, 63 of those were disposed of within that quarter, and 49 resulted in convictions, producing a 78 percent charge-to-conviction rate. While this is a remarkably high conviction rate relative to Winnipeg, the inability to determine subsequent quarter conviction rates does not permit us to determine whether this is a consistent pattern or an unusual event.

The comparison between the Winnipeg statistics and the RCMP statistics is not ideal because of the necessity of using estimates with the RCMP data. Bearing that limitation in mind, however, some clear differences emerge. The Winnipeg charge-to-call ratio is 9 percent (Table 4) while the RCMP charge-to-call ratio is conservatively estimated at 68% (Table 5). The Winnipeg charge-to-conviction

*This problem has been rectified for the compilation of 1984 statistics.

rate is 42 percent; the RCMP data reveal a charge-to-conviction rate of 78 percent (for one quarter). When comparing these statistics we must keep in mind that the Winnipeg police receive a much higher number of calls than do the RCMP, the call data for District 3 for six months (1,012) being much greater than the total number of calls (751) received by the RCMP in the whole year for all detachments. If we were to assume that the 9 percent charge rate in District 3 is roughly representative of other districts, we can estimate that the Winnipeg police received approximately 6,300 calls in 1983 compared to the 751 RCMP calls. Given roughly similar population bases, the Winnipeg police have charged 629 individuals in 1983, the RCMP an estimated 507 individuals.

While the differences between the Winnipeg data and the RCMP data are striking, we do not, at this point, have sufficient evidence to explain these differences. The following possibilities should, however, be explored in future research. First, we must consider that some or all of the differences could be explained as an artifact of different data collection and recording procedures. We do know that the call data in Winnipeg are based on all calls labelled "domestic" while the RCMP only submits data on wife abuse cases. Further differences which we are not aware of at this point might also exist. Secondly, it is possible that the differences may be attributable, in part, to different call patterns in rural and urban areas. The proximity of urban households increases the likelihood of a third party (neighbour) calling if they overhear a noisy confrontation which may or may not involve an actual assault. This is much less likely to happen in a rural area. It is also possible that rural individuals, less accustomed to police presence and intervention, may only call under desperate circumstances, increasing the likelihood of calls resulting in charges. If such a tendency does exist, it may also explain the higher conviction rate. Finally, it is possible that the Winnipeg police interpret and enforce the directive differently than the RCMP. However, until the above possibilities are explored, the differences cited cannot be explained.

SUMMARY

The data compiled from the first year of enforcement of the new directive indicate that wife abuse is as serious a crime as are other crimes against persons, and that the attrition rate in the judicial processing of these cases does not differ substantially from other assault cases. Therefore, the new directive does not appear to be creating any legal or judicial anomaly leading to "inappropriate use" of the courts.

What the new directive has done is bring many more cases of wife abuse to the attention of the courts. While wife abuse is a violent crime like other assault offenses requiring legal intervention, it is also different in a number of important ways: First, the assaults usually occur behind closed doors with the victim being the only witness available to testify. Secondly, the victim is involved in an intimate relationship with the assailant, and is usually economically dependent upon her assailant. These characteristics, in combination with other social pressures, reduce the likelihood of testimony by the victim relative to other assault cases. Thirdly, in the short run at least, the victim and the accused usually reconcile, substantially increasing the likelihood of re-occurrence of the crime relative to other assault cases. Finally, if such reconciliation results in a perpetuation of the cycle of violence, large numbers of children will be exposed to one of the most effective training grounds for violence known in our society.

Our analysis of 373 completed cases suggests that there is a lack of information concerning sentencing resources, especially counselling. Our data indicate that court-referred or mandated counselling was rare: only 35 cases or 20 percent of those not lost through attrition were referred to counselling as a requirement in the final disposition. More telling perhaps is that not one of these referrals was to abuser counselling programs currently operating in Winnipeg. The majority of referrals were to alcohol abuse counselling programs, and while we do not dispute the importance of such referrals, the police reports indicate that 61 percent of the cases were <u>not</u> alcohol related.

The specific characteristics of domestic violence identified above undeniably create special problems in the judicial processing of wife abuse cases. The consequences of these crimes and their related problems, however, should suggest an increased commitment to legal intervention, combined with a pursuit of more constructive and comprehensive forms of intervention. At the prosecutorial and judicial level, this could mean an exploration of the effects of greater use of counselling referrals and dispositions in conjunction with, rather than in lieu of, judicial procedure.

APPENDIX C

RCMP QUARTERLY REPORTS

	First Quarter	Second Quarter	Third Quarter	Fourth Quarter
Total Number of Calls Received	182	170	232	167
Total Number of Charges Laid	118	135	182	128
Total Number of Charges Stayed	10	6	21	13
Total Number of Charges Dismissed	1	2	9	4
Total Number of Convictions	49	38	77	51
Total Number of Charges Still Before the Courts	55	93	93	113
Actual Number of Individuals Involved	231	294	323	276
Repeat Calls to Same Residence	19	11	16	14
Reasons for Charges Not Laid, Stayed, or Dismissed:				
a. Not Sufficient Evidence to Lay Charge	24	16	32	23
b. Crown Attorney Instructed Counselling	2	3	0	0
c. Wife Refused to Testify	25	5	22	11
d. Assaults Occurred Prior to Present Instructions Being Received	3	-	-	-
e. Stayed by Crown - Reason Unknown	-	-	5	9

1983 SPOUSE ABUSE STATS 1983*

Winnipeg Police Department

TOTAL NUMBER OF MEN CHARGED: 607
TOTAL NUMBER OF WOMEN CHARGED: 22
TOTAL: 629

TOTAL NUMBER OF PERSONS DETAINED: 500
TOTAL NUMBER RELEASED ON APPEARANCE NOTICE: 129

*Stats documented on 84/04/02

MONTHLY BREAKDOWN

January	No Record	April	47	July	48	October	66
February	31	May	63	August	68	November	62
March	59	June	59	September	51	December	75

CASES PER DISTRICT

District 1:	179	District 2:	33	District 3:	212
District 4:	92	District 5:	49	District 6:	64

BREAKDOWN OF CHARGES AND DISPOSITIONS (Note: One person may be charged with more than one offence.)

.	ACBH	ASSAULT	PWOPP	AGGRAV. ASSAULT	ASSAULT WEAPON	MISCHIEF WIL/DAM.	UTTER THREATS	BREACH CT. ORDER	B&E W/ INTENT	ASSAULT P.O.	POINT F/ARM	SEXUAL ASSAULT	OTHER	TOTAL
NO. OF CHARGES	262	256	107	40	35	31	27	23	14	7	3	4	15	824
STAYED	89	81	48	8	13	14	7	4	9	1	-	3	4	281
DISMISSED	39	17	11	6	5	3	1	-	2	-	-	-	-	104
ACQUITTAL	7	5	3	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	18
PAID FINE	36	23	2	-	-	1	1	-	1	4	-	1	2	71
SUSP. SENTENCE	21	20	4	2	2	1	2	6	1	-	-	-	-	61
PROBATION	16	11	1	1	1	4	-	1	-	-	-	-	-	35
COND. DISCHARGE	11	43	3	1	2	6	2	4	1	1	-	-	-	73
INCARCERATION	12	4	2	2	2	-	-	-	-	-	2	-	-	25
ABSOLUTE DISC.	5	14	-	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	22
PEACE BOND	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
CASES NOT DISPOSED	26	17	33	15	10	0	14	5	0	1	1	0	9	131
CONVICTION/ GUILTY PLEA	45%	49%	16%	40%	28%	45%	38%	67%	21%	83%	100%	25%	33%	

APPENDIX D

Funding Criteria: Shelter Programs and Community Groups

Preamble: Over the past year the provincial government has increased funding to the rural regions in an effort to assist in the development of wife abuse services to victims of family violence. Grants have been allocated on a regional basis resulting in the growth of three types of services:

a) staffed shelters or crisis offices with a network of safe homes

b) crisis offices with a minimum of one coordinator assisted by a cadre of volunteers and

c) community groups utilizing volunteers and safe homes

The first purpose of the clarification and revision of criteria for services is designed to provide a more equitable distribution of funds based on existing services, developing services and the population distribution of the seven rural regions.

It is recognized that ideally each region should have a comprehensive shelter program or a crisis office with a network of safe homes providing emergency shelter and crisis input for victims of family violence. It is also acknowledged that a period of time will be required for the province to build in the financial resources required to meet the extent of budgetary demands of existing and developing programs and groups. Future funding should reflect meaningful financial sharing by the federal government.

Due to realistic limitations in provincial financial resources, it is important to attempt to assure that well-developed programs continue to exist as a resource to the region. At the same time it is important to recognize how community groups within each region interconnect, complement and supplement the existing programs by highlighting and responding to family violence issues within their communities.

The second purpose of the clarification and revision of criteria is to provide a guideline for development of services. The guideline is intended to provide a model of a comprehensive service based on the three previously defined examples of services that are possible. The guideline will serve to provide a check list for well established services. For new and/or developing services, it may prove helpful in terms of pointing out gaps in service or providing a realistic limit in terms of how extensively services should be developed based on the population base, availability of service resources, and the time and energy available on the part of the community group.

The Department of Community Services "Family Violence Program"

recognizes the importance of the Manitoba Committee on Wife Abuse in the development of regional services. The Family Violence Program endorses and encourages the use of this resource for its consultative, networking and training capacity.

DIRECTIONS FOR USE OF THE LARGE WHITE PROGRAM DESCRIPTION SHEET:

For each type of program outlined (e.g.) Staffed Shelter Crisis Office with Safe Homes, read across the large sheet for

1) the essential services that can be considered the parts of a program (e.g.) a crisis line, shelter or office, transportation etc. and the auxiliary services, that is, the kinds of services that can supplement basic services offered (children's group, resource library, etc.

2) the organizational structure section describes the components that can be in place in order to carry out the services listed as well as describing what needs to be in place in order to accomplish outreach and net working tasks

3) the outreach and net working section describes ways in which
   i) myths surrounding wife abuse can be overcome
   ii) locally based community support for the program can be achieved
   iii) cooperation and support for the battered wife can be accomplished

Explanations for each type of program have been described on the colour coded sheets:

PROGRAM TYPE "A" = PINK SHEETS
PROGRAM TYPE "B" = GREEN SHEETS
PROGRAM TYPE "C" = YELLOW SHEETS

Points of Clarification: Type "A" Program

A. STAFFED SHELTER/CRISIS OFFICE WITH SAFE HOMES

Essential Services:

1) Crisis Line - the program operates a twenty-four hour crisis line from within the shelter, or utilizes a beeper and on-call system for staff of the crisis office.

2) Shelter or office with network of safe homes (self-explanatory).

3) Transportation - the program has transportation or accesses transportation for abused wives unable to make their own way to the program to receive services.

4) Women's Support Group - the program operates a women's support group for clientele on a regular basis.

5) Data Collection - statistics regarding wife abuse are maintained by the program and are included with budget updates to the province. Programs will be given provincial stats for public education purposes.

Auxiliary Services:

1) Children's Group - operated in conjunction with the women's support group by a staff member or volunteer with a background or experience in child care/child development.

2) Resource Library - pamphlets, articles, books available to clientele and staff. Specific material is available for staff and volunteers on support groups for women and children that can be used as a guideline for facilitating these groups.

3) Second stage Housing - longer term housing available to clientele and monitored by staff.

Organizational Structure:

1) Staff (self-explanatory)

2) Volunteer Input - areas where volunteer input may be utilized are listed. Volunteer input is intended to supplement the services provided by staff and thereby free staff to devote more time to counselling efforts.

3) Stable Incorporated Board -

suggested committees - finance/fundraising - attempt to include committ
members who have experience in accounting/bookke
grant preparation, fundraising experience.

- Professional advisory - potential membership could include doctor, nurse, social workers employed in the community.

  Purpose: share expertise, provide greater opportunity for linkage between program and service providers.

  Note: Members of professional advisory committee should 1) have an inservice to ensure that they are familiar with the shelter program and the purpose and extent of the services offered, or 2) participate in volunteer training to clarify issues involved and develop an appreciation for the kinds of responses that are appropriate.

Outreach and Networking:

1) Public education - staff and/or trained volunteer speakers present material on wife abuse/family violence, local statistics, program development to: community groups, schools, professionals.

   Purpose:
   - consciousness raising re the issues
   - community acceptance and support for the program
   - generate financial, material and volunteer support

2) Linkage With Men's Treatment Group - program and men's group facilitator should be knowledgeable regarding the efforts of each service.

   Purpose: Greater ability to ensure progress is being made within each service concerning "shared" clientele.

3) Community Networking With Related Services - providing and accepting referrals (with consent where appropriate). Providing feedback to referral souce where necessary.

   Purpose:
   - improve services to clientele
   - encourage cooperative effort between services
   - consciousness raising of professional re the issues

Points of Clarification: Type "B" Program

B. CRISIS OFFICE (COORDINATOR/VOLUNTEERS) WITH SAFE HOMES

Essential Services:

1) Crisis Response Capacity - crisis calls are responded to by trained volunteers supervised by the coordinator. Beeper and/or an "on-call" system could be utilized. If possible a weekly updated volunteer "on-call" list could be given to the local police/R.C.M.P./hospital to disperse wife abuse calls to the designated "on-call" volunteer.

2) Availability of Transportation - coordinator ensures volunteers have options to suggest for women without transportation in crisis situation (paying particular attention to the safety factor of all persons involved).

3) Safe Homes - the crisis office has available a network of safe homes to be used in emergencies.

4) Data Collection - statistics regarding wife abuse are maintained by the office and are included with budget updates to the province. Programs will be given provincial statistics for public education purposes.

Auxiliary Services:

1) Women's Support Group - if manageable, the office is encouraged to hold a weekly support group for women facilitated by the coordinator and/or a trained volunteer.

   Purpose: To decrease the isolation experienced by battered women - group format can increase efficiency of staff time

2) Resource Library - material available to staff, volunteers and clientele - specific material will provide guidelines for working with women individually and in groups.

Organizational Structure:

1) Coordinator for Crisis Office - (self-explanatory).

2) Volunteer Input - areas where volunteer input may be utilized. Volunteer input is intended to assist the coordinator in offering basic emergency services to battered wives.

3) Stable Incorporated Board -

   suggested committees - finance/fundraising - attempt to include committee members who have experience in at least one of the following areas (accounting/bookkeeping grant preparation, fundraising).

- volunteer recruitment - attempt to include committee members who are "high-profile" in the community and could assist in the process of generating volunteers for the office.

- professional advisory committee - membership could include service providers in the community; e.g. doctor, nurse, social workers.

  Purpose: share expertise, provide greater linkage between office and service providers.

  Note: An inservice orientation should be required to ensure that members of this committee share basic knowledge regarding the issues pertaining to wife abuse, and that they understand the purpose and extent of services provided by the office.

Outreach and Networking:

1) Public Education - coordinator, volunteers and board members (where possible) receive public education training from the Manitoba Committee on Wife Abuse regarding wife abuse/family violence.

   Purpose:
   - community consciousness raising
   - community acceptance and support for the crisis office
   - generated financial, material and volunteer support

2) Linkage With Men's Treatment Group (if available)

   Purpose:
   - to ensure a cooperative effort exists between the coordinator and the facilitator of the men's group
   - both services are aware of purpose of services offered
   - monitor extent of progress being made by "shared" clientele (woman and spouse)

3) Community Networking With Related Services - providing and accepting referrals (with consent where appropriate) - providing feedback to referral source when beneficial to client.

   Purpose:
   - improve services to clientele
   - encourage cooperative effort between services
   - consciousness raising of professionals regarding issues

Points of Clarification: Type "C" Program - Community Groups

Essential Services:

1) Option (A) Use of Provincial Toll Free Number - calls to the Manitoba Committee on Wife Abuse from the community group's area are referred back to a contact person who is part of the group for emergency response input. Group accepts responsibility for keeping Manitoba Committee on Wife Abuse crisis line aware of who the community contact person will be.

Option (B) Use of central telephone number in community to disperse calls (e.g.) hospital, police (if available and willing to cooperate). "On-call" group member notifies central telephone number (hospital/police) of personal telephone number where the volunteers can be reached. Manitoba Committee on Wife Abuse would need to be aware of central phone number being used.

and

Connection with regional shelter (if available) for referral purposes when required - the community group works in cooperation with the regional shelter or crisis office to:

a) share training opportunities

b) ensure battered woman and her children receives protection required (e.g.) safe home vs. shelter or crisis office input, transportation, follow-up by community volunteer if woman leaves and then returns to her community.

2) Network of Safe Homes - provide emergency shelter for short-term assistance to women and their children.

3) Data Collection - community group keeps a record of crisis calls, in-person contact, public education activities and includes the statistics with budget updates to the province. Community group will be given provincial statistics for public education purposes.

Organizational Structure:

1) Volunteers - members of the community group receive volunteer crisis training and/or speakers training via the Manitoba Committee on Wife Abuse.

Volunteer input may be focused in the following areas:

- public speaking regarding wife abuse/family violence
- fundraising tactics to supplement grants
- transportation for women to emergency services (shelter)
- child care - while abused woman attends appointments

Advocacy - responding to crisis calls
- accompany woman to appointments (e.g.) doctor, lawyer, court

2) Incorporation as a community group or linkage with an incorporated body:

Option 1) the community group may wish to become incorporated

Purpose: to ensure credibility in the community and financial accountability for spending of grants and donations

- financial donors to the group receive a tax deductible receipt for the donation

Option 2) Linkage with an incorporated body (i.e.) a shelter or incorporated crisis office.

Purpose: same as above

Outreach and Networking:

1) Public Education - Community group members focus on raising community awareness regarding wife abuse/family violence issues through public speaking engagements, workshops, guest speakers, etc.

Purpose: - gain public support for group's activities
- generate financial, material and volunteer support

2) Networking with available community service providers for required referral/consultation purposes - connection between the group and community workers is intended to foster co-operation between the two resources for the benefit of the battered woman. Community workers (e.g.) public health, probation, child and family services, mental health, etc., may be able to suppliment the work being accomplished by the group by acting as a resource for workshops, facilitating a women's or men's group, providing consultative services to volunteers if knowledgeable regarding wife abuse issues.

TYPE OF PROGRAM	ESSENTIAL SERVICES	ORGANIZATIONAL STRUCTURE	OUTREACH AND NETWORKING
Staffed Shelter/Crisis Office With Safe Homes	1) crisis line (evenings and weekends) 2) shelter or office with network of safe homes 3) transportation 4) women's support group 5) data collection Auxiliary Services 1) children's group 2) resource library 3) second stage housing	1) Staff - position descriptions in relation to service priorities for wife abuse victims 2) Volunteer Input - public education speakers - transportation - participation in fundraising Advocacy - crisis line - accompany to appointments/courts/court monitoring 3) Stable Incorporated Board Committees - finance/fundraising - professional advisory for consultation purposes	1) public education 2) linkage with men's treatment group 3) community networking with related services - R.C.M.P., hospital, C.A.S., Mental health, Probation Service
Crisis Office Coordinator Volunteers, with Safe Homes	1) crisis response capacity 2) availability of transportation 3) safe homes 4) data collection Auxiliary Services 1) women's support group 2) resource library	1) One Staff Person (minimum) - Coordinator Capacity - position description in relation to service priorities for wife abuse victims 2) Volunteer Input - public education speakers - transportation - child care - participation in fundraising Advocacy - crisis line/service - accompany to appointments court monitoring 3) Stable Incorporated Board Committees - finance/fundraising - volunteer recruitment - professional advisory for consultation purposes	1) public education 2) linkage with men's treatment group 3) community networking with related services - R.C.M.P., hospital, C.A.S., Mental health, Probation Service
Community Groups	1 a) use of Provincial Toll Free Number b) one central telephone number in community to disperse calls (e.g.) hospital/R.C.M.P. and connection with Regional shelter for referral purposes (if available) 2) network of safe homes 3) data collection Auxiliary Service Women's Support Group	1) Volunteers - public education speakers - fundraising input - transportation - child care Advocacy - crisis call response - accompany to appointments 2) Incorporation as a community group or linkage with an incorporated body	1) public education 2) networking with available community service providers for required referral/consultation purposes

RESPONSE FORM FOR FEEDBACK ON CRITERIA

1. Do you agree with the concept of establishing standardized criteria to assist in serving as a guideline for funding decisions?

   YES

   NO

   COMMENTS:

TYPE OF PROGRAM SECTION:

2. Recognizing that different communities can support different levels of service we have outlined other general categories of programming. Do you think the general categories outlined are adequate?

   YES

   NO

   If no, do you think there should be more or less categories?

   LESS

   MORE

   SUGGESTIONS:

ESSENTIAL SERVICES SECTION:

3. a) Under "essential services" the kinds of services outlined for each of the three general types of programs are designed to include a possible range of services. In some programs/communities the range of services are already realized, in other cases they may constitute a goal for program development.

b) Do you find the range of services adequate?

YES

NO

COMMENTS:

NOTE: "Auxiliary Services" means the kinds of services that would assist in making a program more comprehensive.

ORGANIZATIONAL STRUCTURE SECTION:

4. a) Do you think the components listed within the "organizational structure" category for each type of program are adequate?

YES

NO

COMMENTS:

b) The idea of a professional advisory committee attached to the board is suggested as one way of improving the responsiveness of traditional services to battered women and your program. Do you think that this could be a helpful means of achieving this goal?

YES

NO

COMMENTS:

OUTREACH AND NETWORKING SECTION:

5. Do you think the components outlined in this section are adequate?

YES

NO

COMMENTS:

GENERAL QUESTION:

6. What do you think the relationship should be between the criteria developed and the amount of money allocated to each program?

(A) the criteria should serve as a general guideline for funding.

(B) the criteria should be used to point rate programs (e.g.) "X" amount of services = "X" amount of funds

(C) the criteria should serve as a guideline for programs.

COMMENTS:

APPENDIX E

Funding for Residential Services in Manitoba

In Manitoba there are a variety of delivery systems and types of residential services for wife abuse survivors. In keeping with our government's Community Option philosophy all residential wife abuse services are non governmental agencies run by a community board who are primarily dependent upon governmental funding. Three major sources of government funding are:

Capital & operational costs	-	Department of Housing
Fee waiver & program costs	-	Department of Community Services
Per diems	-	Provincial or municipal social assistance or Department of Indian Affairs

Shelters -

There are four services in the province which provide 24 hour 365 day a year crisis refuge. There is a guide line of 10 days for a client's residence, however, the length of stay is negotiable based upon the clients need. All four shelters are in receipt of the above listed major sources of revenue. The Manitoba Department of Housing has purchased and provides maintenance at no charge for three of the shelters in the province. The fourth shelter has entered into a fixed sum, all inclusive rental's arrangement with C.M.H.C. They are currently in negotiation to have Manitoba Housing purchase the facility. All shelters receive a fee waiver grant to cover the costs of clients.

Safe Homes -

There is a network of safe homes in our province. These homes are recruited screened and supervised by twenty local family violence/wife abuse committees located throughout the province. The safe homes are funded on a per diem basis and the organizing crisis committee is funded on a grant basis by the Department of Community Services.

There are a number of crisis centers with sufficient space and services to provide an in-house safe home capacity. In these cases the crisis center receiv the same per diem as other safe homes.

Second Stage Housing -

Our province has adopted a policy approving the use of social housing for second stage programs. There are currently two operational in the province with a third to be opened in Winnipeg within the next month or two. The policy promotes integrated living with built in support/counselling services. In large centers a sponsor agency can apply to the local housing authority for a limited number (8-10) of units within a large housing complex. One of the units will be designated as a drop in center (the center for programs and counselling), the other units will be living units with special security systems installed. The Department of Housing will provide for the rental costs of the drop in center. The Department of Community Services will provide grants to the sponsor agency to cover program and staff costs. The second stage residents will pay rent according to the usual social housing agreements.

In small centers the policy will permit local wife abuse committees to apply to local housing authorities for a unit or two for their clients. In these cases support and counselling will probably be located in the crisis center offices run by the local committees with grants from community services to cover these costs.

Funding Chart - Residential Wife Abuse Services in Manitoba

Program	Funding Mechanism	Funding	Legislation
Shelters	Per diems	35.00 - 41.76[1.]	Social Assistance Act, Canada Assistance Plan Act, Indian Affairs Act
	Capital costs	87,000 - 124,000	Housing & Renewal Corporation Act
	Operational costs	10,000 - 18,000	
	Fee waiver grants	4,000 - 13,000	Financial Administration Act
	Program grants	12,000 - 40,000	
Safe Homes	Per diems	12.50 adult[2.] 6.50 child	Social Assistance Act, Canada Assistance Plan Act Indian Affairs Act
	Administrative grants	3,000 - 10,000[3.]	Financial Administration Act
Second Stage Housing	Capital costs - living units	413,000	Housing & Renew Corporation Act
	Capital costs - Drop-in centre	59,000	
	Program costs Drop-in centre	40,000	Financial Administration Act

1. The rate range reflects adjustments due to size of facility and eligibilit for northern allowance. These rates have been approved by the provincial government and are now under negotiation at the municipal level.

2. These rates are now under negotiation at the provincial level.

3. These are estimated costs of the percentage of our overall grants to crisi centres maintaining a network of safe homes.

Financement des services d'hébergement des femmes maltraitées au Manitoba

Programme	Financement	Montant	Législation
Maisons de refuge	Allocations journalières	35,00 $ - 41,76 $[1]	Loi sur l'Assistance sociale, Régime d'assistance publique au Canada, Loi sur les Affaires indiennes
	Immobilisations	87 000 - 124 000 $	Loi sur la Société d'habitation et de rénovation
	Frais d'exploitation	10 000 - 18 000 $	
	Frais d'hébergement	4 000 - 13 000 $	Loi sur l'administration financière
	Coût des programmes	12 000 - 40 000 $	
Familles d'accueil	Allocations journalières	12,50 $ pour les adultes[2] 6,50 $ pour les enfants	Loi sur l'Assistance sociale, Régime d'assistance publique au Canada, Loi sur les Affaires indiennes
	Subventions pour frais administratifs	3 000 $ - 10 000 $[3]	Loi sur l'administration financière
Logements provisoires	Immobilisations - logements	413 000 $	Loi sur la Société d'habitation et de rénovation
	Immobilisations - centre d'accueil	59 000 $	
	Coût des programmes - centre d'accueil	40 000 $	Loi sur l'administration financière

1. Le montant varie en fonction de l'importance de l'établissement et du droit à l'indemnité pour le Nord. Ces taux ont été approuvés par le gouvernement provincial et sont actuellement en cours d'examen au niveau municipal.

2. Ces taux sont en cours d'examen au niveau municipal.

3. Montant estimatif des subventions versées aux centres d'accueil qui gèrent un réseau de familles d'hébergement.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/029

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Annexes au rapport du Manitoba: La mise en oeuvre des recommandations de 1984 sur les femmes battues

Manitoba

LIBRARY

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

ANNEXES AU RAPPORT DU MANITOBA :

LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

DE 1984 SUR LES FEMMES BATTUES

Préparé par la :
Direction manitobaine de
la main-d'oeuvre féminine
en collaboration avec le
Ministère des Services
communautaires (section
des femmes victimes de
violence conjugale)

ANNEXE A

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

SUR

LES FEMMES MALTRAITÉES

E. Jane Ursel
Enquêteuse principale
Département de sociologie
Université du Manitoba

Institut de recherche économique et sociale

29 mai 1984

SOMMAIRE

- Les habitants de Winnipeg sont sensibles au problème des femmes maltraitées.

- Quatre-vingt-cinq pour cent des personnes interrogées approuvent la nouvelle directive qui prévoit l'inculpation des individus qui font subir des mauvais traitements aux femmes.
- Les enquêtés estiment que le fait de maltraiter une femme constitue un délit grave.
- Quarante-six pour cent des enquêtés ont connu une femme maltraitée.
- Cinquante-quatre pour cent des cas notoires de mauvais traitements infligés à une femme ne sont pas dénoncés à la police.
- Seulement 8 % des enquêtés ayant constaté un cas de mauvais traitements infligés à une femme en ont averti la police.
- La crainte des représailles est la raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer ce silence.
- Soixante-dix-sept pour cent des enquêtés estiment qu'il y a un nombre relativement élevé de femmes qui sont victimes de violence conjugale.
- Quatre-vingt-douze pour cent des enquêtés estiment que la fréquence des mauvais traitements dans un cas de violence conjugale est moyenne ou élevée.
- Cinquante-quatre pour cent des enquêtés connaissent l'existence d'organismes d'assistance aux femmes maltraitées.

RÉACTIONS DES ENQUÊTÉS À L'ÉGARD DE LA NOUVELLE DIRECTIVE QUI PRÉVOIT L'INCULPATION DES INDIVIDUS RESPONSABLES DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS À UNE FEMME

QUESTION : "JUSQU'À PRÉSENT, LA POLICE NE POUVAIT INCULPER LE DÉLINQUANT QUE SUR LA DEMANDE EXPRESSE DE LA VICTIME. EN VERTU DE LA NOUVELLE DIRECTIVE, LA POLICE PEUT DÉSORMAIS INCULPER LE DÉLINQUANT SI ELLE RECUEILLE SUF FISAMMENT DE PREUVES À CET EFFET ET INDÉPENDAMMENT DES SOUHAITS EXPRIMÉS PAR LA VICTIME. QUE PENSEZ-VOUS DE CETTE NOUVELLE DIRECTIVE ?"

TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE	INDIFFÉRENT	DÉFAVORABLE	TRÈS DÉFAVORABLE	NE SAIT PAS
1	2	3	4	5	8

Tableau 1a

RÉPONSE :

Réactions des enquêtés à l'égard de la nouvelle directive (pour l'ensemble de l'échantillon et par sexe)

Réaction	Total de l'échantillon	Hommes	Femmes
Très favorable	51 %	46 %	56 %
Favorable	34 %	39 %	31 %
Indifférent	8 %	8 %	7 %
Défavorable	5 %	-	-
Très défavorable	1 %	7 %	6 %
Nombre total d'enquêtés	560	250	310

Tableau 1b

Réactions des enquêtés à l'égard de la nouvelle directive (par tranche d'âge)

Réaction	Moins de 24 ans	25 à 35 ans	36 à 50 ans	51 ans et plus
Favorable	89 %	84 %	88 %	85 %
Indifférent	5 %	7 %	5 %	12 %
Défavorable	6 %	10 %	7 %	3 %
Nombre total d'enquêtés	84	184	129	159

REMARQUES :

1. Il semble que l'opinion publique ait réservé un accueil généralement très favorable à la nouvelle directive : 85 p. 100 de l'ensemble des enquêtés l'approuvent, ou y sont même très favorables.

2. La nouvelle directive a été autant approuvée par les hommes que par les femmes.

3. Elle a fait l'objet d'une forte approbation pour toutes les tranches d'âge considérées.

ÉVALUATION, PAR LES ENQUÊTÉS, DU PRÉJUDICE OCCASIONNÉ PAR UN CERTAIN NOMBRE DE DÉLITS

QUESTION : "QUELLE EST, SELON VOUS, LA GRAVITÉ DU PRÉJUDICE OCCASIONNÉ PAR CHACUN DES ACTES SUIVANTS (NOTER DE 1 À 10, DANS L'ORDRE CROISSANT, SELON LE DEGRÉ DE GRAVITÉ)*"

VOL DE 1 000 $ OU PLUS _____
MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS À UN ENFANT _____
FRAUDE _____
CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE ENTRAÎNANT DES BLESSURES _____
MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS À UNE FEMME _____
ACTES DE VANDALISME ENTRAÎNANT DES DOMMAGES DE 1 000 $ OU PLUS _____

*Cette question a été posée au début de l'entretien; elle était la 28e d'une série de questions générales sur le thème des délits; les réponses ont été notées avant de passer à une série de questions sur le thème des mauvais traitements infligés à une femme (questions 50 à 55).

RÉPONSE :

Tableau 2

Évaluations moyennes, par les enquêtés, du préjudice occasionné par un certain nombre de délits (pour l'ensemble de l'échantillon et par sexe)

Délit	Moyenne de l'ensemble de l'échantillon	Nombre d'enquêtés	Hommes	Femmes
Mauvais traitements infligés à un enfant	9,3	564	9,1	9,4
Conduite en état d'ivresse	9,2	566	9	9,3
Mauvais traitements infligés à une femme	8,9	563	8,7	9,1
Vandalisme	7,4	563	7,2	7,5
Fraude	6,9	558	6,9	7
Vol	6	564	5,7	6,1

Remarque : Le classement des délits n'est pas le même dans le tableau et dans la question, les délits dans le tableau étant classés en fonction de la gravité du préjudice causé (de l'avis des enquêtés).

REMARQUES :

1. Les enquêtés ont considéré que les actes de violence commis sur des personnes (mauvais traitements infligés à un enfant ou à une femme et conduite en état d'ivresse) étaient plus graves que les atteintes à la propriété.
2. Dans la catégorie des délits commis contre la personne, les évaluations chiffrées du préjudice, faites par les enquêtés pour chacun des actes, étaient relativement comparables (les mauvais traitements infligés à une femme viennent en troisième position).
3. Dans l'ensemble, les femmes ont donné une cotation supérieure à celle des hommes pour tous les types de délit envisagés. Les notes accordées par les femmes sont nettement plus élevées que celles des hommes; le classement des délits est cependant le même pour les deux sexes.

NOMBRE D'ENQUÊTÉS AYANT CONNU UNE FEMME MALTRAITÉE

QUESTION : "AVEZ-VOUS CONNU UNE FEMME MALTRAITÉE ?"

OUI _____
NON _____
NE SAIT PAS _____

RÉPONSE :

Tableau 3a

Pourcentage d'enquêtés ayant connu une femme maltraitée (pour l'ensemble de l'échantillon et par sexe).

Réponse	Total de l'échantillon	Hommes	Femmes
Oui	46 %	38 %	51 %
Non	54 %	62 %	49 %
Nombre total d'enquêtés	569	252	317

Tableau 3b

Pourcentage d'enquêtés ayant connu une femme maltraitée (par tranche d'âge)

Réponse	Moins de 24 ans	25 à 35 ans	36 à 50 ans	51 ans et plus
Oui	43 %	61 %	51 %	26 %
Non	57 %	39 %	49 %	74 %
Nombre total d'enquêtés	84	184	130	166

REMARQUES :

1. Quarante-six pour cent de tous les enquêtés (presque la moitié) ont déclaré avoir connu une femme maltraitée.

2. Le pourcentage de femmes (51 p. 100) ayant connu une femme maltraitée est plus élevé que pour les hommes (38 p. 100).

3. C'est dans la tranche d'âge des 25 à 35 ans qu'on constate la plus forte proportion de personnes (61 p. 100) ayant connu une femme maltraitée; vient ensuite la tranche des 36 à 50 ans (51 p. 100).

COMPORTEMENT DES ENQUÊTÉS AYANT CONNU L'EXISTENCE D'UN CAS DE FEMME MALTRAITÉE

QUESTION : "LA POLICE A-T-ELLE ÉTÉ AVERTIE, D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE, D'UN CAS DE FEMME MALTRAITÉE DONT VOUS AURIEZ DÉCOUVERT L'EXISTENCE ?

NON _____
NE SAIT PAS _____
OUI _____ DANS CE CAS, COMMENT L'A-T-ELLE APPRIS ?
- PAR L'ENQUÊTÉ LUI-MÊME _____
- PAR LA VICTIME _____
- PAR UNE TIERCE PERSONNE _____
- ELLE EN A ÉTÉ LA PREMIÈRE INFORMÉE _____
- AUTRE _____
- PRÉCISEZ : _____

RÉPONSE :

Tableau 4

Comportement des enquêtés ayant connu l'existence d'un cas de femme maltraitée

La police a-t-elle été avertie ?	Nombre de cas connus	Pourcentage par rapport au nombre de cas connus
Oui	93	36 %
Non	138	54 %
Ne sait pas	27	10 %
Nombre total d'enquêtés	258	

REMARQUES :

1. On constate, d'après les réponses, que dans la majorité des cas(54 p. 100) la police n'a pas été avertie.

2. Huit pour cent seulement des enquêtés ayant connu une femme maltraitée ont signalé le cas à la police.

3. La crainte de représailles est la raison la plus fréquemment invoquée par les enquêtés pour justifier leur silence (38 p. 100 des cas). Parmi les autres raisons souvent citées : l'enquêté a cru qu'il s'agissait d'une affaire personnelle (dans 24 p. 100 des cas); il n'a pas voulu s'interposer (dans 12 p. 100 des cas); il a estimé que le problème était trop délicat (dans 10 p. 100 des cas).

ESTIMATION, PAR LES ENQUÊTÉS, DU NOMBRE DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

QUESTION : "QUEL EST À VOTRE AVIS LA PROPORTION DE FEMMES QUI SONT MARIÉES (OU VIVENT MARITALEMENT) AVEC DES HOMMES QUI LES MALTRAITENT ?"

LA PLUPART	BEAUCOUP	QUELQUES-UNES	PEU	TRÈS PEU	AUCUNE	NE SAIT PAS
1	2	3	4	5	6	8

RÉPONSE :

Tableau 5

Estimation, par les enquêtés, du nombre de femmes victimes de violence conjugale (pour l'ensemble de l'échantillon et par sexe)

Proportion estimée(*)	Total de l'échantillon	Hommes	Femmes
Élevée	34 %	25 %	40 %
Moyenne	43 %	43 %	44 %
Faible	23 %	32 %	16 %
Nombre total d'enquêtés	512	229	283

(*) Proportion élevée : correspond à ceux ayant répondu que la plu part ou beaucoup de femmes étaient victimes de violence conjugale.
Proportion moyenne : correspond à ceux ayant répondu, qu'à leur avis, quelques de femmes étaient victimes de violence conjugale.
Faible proportion : correspond à ceux ayant répondu, qu'à leur avis, aucune, peu ou très peu de femmes étaient victimes de vio lence conjugale.

REMARQUES :

1. Soixante-dix-sept pour cent des personnes interrogées estiment que le pourcentage de femmes qui sont victimes de violence conjugale est de moyen à élevé.

2. Les évaluations faites par les femmes sont nettement supérieures à celles des hommes; 68 p. 100 des hommes (contre 84 p. 100 de femmes) estiment que le pourcentage de femmes victimes de violence conjugale est de moyen à élevé.

3. Si nous nous fondons sur ces estimations pour évaluer l'opinion que se fait le public de la question des femmes maltraitées, nous pouvons en conclure qu'il s'agit d'un problème social que l'on considère comme étant assez généralisé.

ESTIMATION, PAR LES ENQUÊTÉS, DE LA FRÉQUENCE DES MAUVAIS TRAITEMENTS DANS UN CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

QUESTION : "QUELLE EST À VOTRE AVIS LA FRÉQUENCE DES MAUVAIS TRAITEMENTS DANS LES CAS DE VIOLENCE CONJUGALE ?"

ÉLEVÉE	1
MOYENNE	2
FAIBLE	3
NE SAIT PAS	8

RÉPONSE :

Tableau 6

Estimations, par les enquêtés, de la fréquence des mauvais traitements dans un cas de violence conjugale (pour l'ensemble de l'échantillon et par sexe)

Réponse	Total de l'échantillon	Hommes	Femmes
Élevée	44 %	38 %	48 %
Moyenne	48 %	49 %	47 %
Faible	9 %	13 %	5 %
Nombre total d'enquêtés	506	233	273

REMARQUES :

1. La majorité des enquêtés (92 p. 100) ont répondu, qu'à leur avis, la fréquence des mauvais traitements dans un cas de violence conjugale était de moyenne à élevée. Dix pour cent seulement des personnes interrogées ont estimé que ces incidents étaient rares, voire inhabituels.

2. Les réponses des enquêtés semblent correspondre au point de vue des experts selon lequel les comportements de violence conjugale sont répétitifs et courants.

3. Un rapprochement entre le tableau 5 et celui-ci permet de se faire une idée de la gravité que les enquêtés attribuent au délit de violence conjugale, et indique qu'ils considèrent que le problème des femmes maltraitées est grave et relativement fréquent dans la société.

NOMBRE D'ENQUÊTÉS CONNAISSANT L'EXISTENCE D'ORGANISMES D'AIDE AUX FEMMES MALTRAITÉES

QUESTION : "CONNAISSEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS OU DES ORGANISMES AUXQUELS UNE FEMME MALTRAITÉE PEUT S'ADRESSER POUR OBTENIR DE L'AIDE ?"

RÉPONSE :
OUI _____
NON _____
NE SAIT PAS _____

Tableau 7

Pourcentage d'enquêtés connaissant l'existence d'organismes d'aide aux femmes maltraitées (pour l'ensemble de l'échantillon et par sexe)

Réponse	Total de l'échantillon	Hommes	Femmes
Oui	54 %	46 %	60 %
Non	46 %	54 %	40 %
Nombre total d'enquêtés	541	239	302

REMARQUES :

1. La majorité des enquêtés connaissent effectivement certains organismes de secours pour les femmes maltraitées.

2. Il y a plus de femmes que d'hommes qui connaissent l'existence de tels organismes.

STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON

POPULATION

La population retenue pour l'enquête menée en 1984 dans la région de Winnipeg (Winnipeg Area Study) a été constituée à partir d'une liste de logements établie d'après le rôle de l'impôt foncier établi par la Ville de Winnipeg en 1982.

ÉCHANTILLONNAGE

Les 741 ménages sélectionnés au hasard pour former l'échantillon, ont été extraits d'une liste d'adresses informatisée constituée par le service d'urbanisme de la Ville de Winnipeg pour le rôle de l'impôt foncier en 1982. Le ménage représentait l'unité primaire d'échantillonnage. La personne interrogée au sein du ménage (à savoir l'homme ou la femme) a été désignée par tirage au sort, afin d'obtenir un échantillon représentatif d'hommes et de femmes. Les personnes retenues pour répondre à l'enquête étaient âgés de 18 ans à 80 ans.

Le pourcentage d'erreur constaté dans le cas d'un échantillon de 573 ménages pour une population de 220 000 ménages est de 4,1 p. 100, 19 fois sur 20. Une telle précision est comparable à celle d'un sondage Gallup, et elle constitue la norme d'exactitude scientifique en matière d'enquête. Le pourcentage de refus a été de 22,6 p. 100.

Afin de garantir une certaine représentativité, on compare les données de base (la proportion d'hommes et de femmes, le revenu, l'âge et la taille du ménage) à certaines données concernant la population du Manitoba, recueillies d'après des sources secondaires, tels que le recensement de 1981 et le rôle de l'impôt foncier de 1982. Il semble que l'échantillon soit relativement représentatif de la population de Winnipeg. On pourra envisager, le cas échéant, de recourir à une procédure de pondération dans les cas où l'on constaterait des différences importantes.*

* L'échantillon fait apparaître une sur-représentation des personnes âgées de 25 à 44 ans et des ménages constitués de 4 à 5 personnes. Par contre, il y a sous-représentation des personnes de 45 à 64 ans, des plus de 65 ans et enfin des personnes vivant seules.

LA NOUVELLE DIRECTIVE ET LES PROCÉDURES JUDICIAIRES APPLICABLES DANS LES CAS DE VIOLENCE CONTRE DES FEMMES AU MANITOBA

E. Jane Ursel
Département de Sociologie
et
Institut de recherche économique et sociale
Université du Manitoba

1er août 1984

ANNEXE B

Le présent document s'inspire d'une étude menée au Manitoba en 1983 sur les cas signalés de femmes maltraitées, ayant ou non donné lieu à inculpation. Les quatre prin- cipales sources de données utilisées pour établir ce rapport sont les suivantes : les statistiques de 1983 sur la violence conjugale, recueillies par la police de Winnipeg (annexe C); une étude réalisée sur 373 cas de femmes maltraitées à partir de rapports de police et de comptes rendus d'audience; les renseignements recueillis à partir des "registres d'appels des voitures-patrouilles", appels faits à partir du domicile, pour un certain district sur une période de six mois et, enfin, les rapports trimestriels de la GRC.

LE PROBLÈME DES AFFAIRES ABANDONNÉES

Après l'adoption de la nouvelle directive, une polémique s'est engagée sur la question du rapport entre le nombre des affaires qui sont abandonnées et celui des affaires qui font l'objet de poursuites judiciaires, en ce qui concerne les femmes maltraitées au Manitoba. Pour éclaircir le débat, nous examinerons la situation dans cette province et nous comparerons avec les résultats des études relatives aux affaires d'agression pour l'ensem- ble du Canada.

Les principales circonstances de l'abandon d'une affaire sont les suivantes :

1. Le silence de la victime ou du témoin - tient à la décision prise par l'un ou l'autre de signaler ou non l'affaire, ou à leur aptitude à le faire;
2. Le silence de la police - tient à la décision qu'elle prend de déposer ou non une accusation, ou à son aptitude à le faire;
3. Le silence du Procureur de la Couronne - tient à la décision qu'il prend d'entamer des poursuites, ou à son aptitude à le faire;
4. La décision du tribunal : condamnation ou verdict de culpabilité, rejet d'instance ou acquittement.

Une affaire peut être abandonnée à n'importe lequel des quatre stades de ce processus, mais les statistiques pénales ne nous donnent aucune indication du taux d'abandon enregistré au premier stade. Des enquêtes sur les victimes d'agression fournissent cependant un certain nombre de renseignements à cet égard. Les constatations préliminaires du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain montrent que 66 p. 100 des cas d'agression ne sont pas signalés. Une série de questions sur les femmes maltraitées ont été ajoutées à la Winnipeg Area Study (WAS) de 1984, afin d'établir des comparaisons. Les questions contenues dans la WAS portaient davantage sur la connaissance que l'enquêté pouvait avoir eu d'affaires de femmes maltraitées, alors que celles du Sondage sur la victimisation faisaient plutôt appel à une expérience personnelle vécue. Soixante pour cent des enquêtés ayant déclaré avoir connu une femme victime de mauvais traitements n'ont pas signalé l'affaire à la police.*

L'affaire peut également être abandonnée par de la police. En effet, cette dernière doit décider quels sont, parmi les cas signalés, ceux qui vont être suivis d'un dépôt d'accusation. Selon la nouvelle directive, les décisions d'inculpation seront désormais prises uniquement à partir des preuves constatées et non plus en fonction des demandes formulées par la victime. L'affaire peut aussi être abandonnée par le Procureur de la Couronne, c'est-à-dire à la troisième étape du processus

---

* La proportion plus importante de cas signalés dans la WAS pourrait bien indiquer que les renseignements ont été communiqués par une tierce partie. Compte tenu du fait que les enquêtés signalaient des cas dont ils avaient entendu parler, les cas signalés à la police étaient probablement plus connus que les autres.

judiciaire. C'est la Couronne qui détermine quelles affaires seront portées devant les tribunaux. À Winnipeg, 41 p. 100 des inculpations pour mauvais traitements infligés à une femme, qui ont été prononcées en 1983, ont fait l'objet d'une suspension d'instance prononcée par les tribunaux de la Couronne.

En quatrième et dernier lieu, les affaires peuvent également être abandonnées au moment où elles sont portées devant les tribunaux. Certaines d'entre elles font l'objet de verdicts de culpabilité, tandis que d'autres sont rejetées ou débouchent sur une ordonnance de non-lieu. C'est précisément sur cette dernière étape que porte le débat qui s'est engagé au sujet de la nouvelle directive et de son influence sur les tribunaux. Il a été dit en effet que l'importance du nombre d'affaires qui sont abandonnées dans des cas de femmes maltraitées prouve que la directive actuellement en vigueur sur l'inculpation entraîne une "utilisation inadéquate" des tribunaux.

Afin de déterminer la proportion des inculpations pour mauvais traitements infligés à une femme n'ayant pas fait l'objet de condamnation par rapport aux autres délits, nous avons comparé les données de l'étude de Winnipeg (WAS) à une étude du taux d'abandon dans les affaires d'agression en Ontario (Connidis : 1979, Canadian Journal of Criminology). L'étude de Connidis, qui portait sur toutes les accusations d'agression prononcées en Ontario pendant un an, a montré que 47 p. 100 des inculpations n'avaient pas fait l'objet de condamnation. Dans le cas de l'étude de Winnipeg (tableau 1), on voit que cette proportion est de 58 p. 100 en ce qui concerne les inculpations n'ayant pas abouti (abandon d'inculpation) ou de 53 p. 100 pour les affaires n'ayant pas abouti (abandon d'affaire). Ces chiffres tiennent compte des causes n'ayant pas eu de suite, tant au stade des poursuites judiciaires qu'à celui des tribunaux. Les seules données fournies par l'étude de Connidis sur le nombre d'affaires portées devant les tribunaux et qui n'aboutissent pas ont montré que, pour l'ensemble des infractions majeures, 25 p. 100 de ces affaires n'aboutissaient pas. Le taux d'abandon constaté par les tribunaux de Winnipeg dans les affaires de mauvais traitements infligés à une femme étaient de 17 p. 100 en ce qui concerne les inculpations n'ayant pas abouti et de 20 p. 100 dans le cas des affaires n'ayant pas abouti.

TABLEAU 1

Taux d'abandon des inculpations prononcées pour mauvais traitements infligés à une femme (par rapport au total des affaires réglées) à Winnipeg
1983

Étape		Nombre	Pourcentage
Poursuites	Inculpations prononcées en 1983	693	100
	Inculpations suspendues	281	41
et	Inculpations rejetées	104	15
	Acquittements	18	2
Tribunaux	Nombre total d'inculpations abandonnées	403	58 %

Comme il est fréquent que les inculpés se trouvent simultanément sous le coup de plusieurs chefs d'accusation et qu'un certain nombre de ces derniers puissent être rejetés ou suspendus sans que l'affaire soit abandonnée pour autant, il convient de procéder à une analyse du taux des affaires ne faisant pas l'objet d'une condamnation (Tableau 2).

TABLEAU 2

Taux d'abandon des affaires de mauvais traitements infligés à une femme, sur la base d'un échantillon de 373 affaires réglées à Winnipeg en 1983.

Étape		Nombre	Pourcentage
Poursuites	Inculpations prononcées en 1983	124	33
et	Inculpations suspendues	71	19
	Inculpations rejetées	4	1
Tribunaux	Acquittements		
	Nombre total d'inculpations abandonnées	199	53 %

Le taux des affaires de femmes maltraitées à Winnipeg qui ne font pas l'objet d'une condamnation est supérieur de 6 à 11 p. 100 au taux correspondant cité dans l'étude de Connidis pour l'ensemble des affaires d'agres- sion. Il s'agit là d'un écart minime, si l'on tient compte du fait que la nouvelle directive a eu pour conséquence d'augmenter de façon très sensible le nombre d'affaires qui ont été portées devant les tribunaux. En conclusion, la proportion des affaires de femmes maltraitées ayant débouché sur un verdict de culpabilité ou une condamnation, à Winnipeg, est de 42 p. 100 par inculpation et de 47 p. 100 par affaire; autrement dit, cette proportion est inférieure d'environ 10 p. 100 au taux correspondant mentionné dans l'étude de Connidis. On ne saurait prétendre que cette différence de 10 p. 100 constatée dans les taux de condamnation suffit à prouver l'utilisation inadéquate des tribunaux, surtout si l'on tient compte d'autres études qui montrent que, proportionnellement, le nombre des condamnations prononcées dans les affaires d'agression est plus élevé que pour les autres catégories de délits, notamment les atteintes à la propriété.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION JURIDIQUE

Le problème de l'opportunité d'une intervention juridique dans les cas de mauvais traitements infligés à une femme soulève un certain nombre de questions :

1. La police fait-elle preuve de suffisamment de discernement dans le dépôt des accusations depuis l'adoption de la nouvelle directive ?
2. Les infractions commises sont-elles réellement graves ?
3. Les accusés sont-ils vraiment nuisibles ?
4. Leurs actes ont-ils eu des conséquences graves ?

Les services d'assistance aux victimes, de la police de Winnipeg, ont mené une étude en réponse à la première question. Les registres d'appels des voitures patrouilles d'un district donné ont été examinés sur une période de six mois. Les résultats de cette étude ont permis de déterminer un rapport entre le nombre des appels faits à partir du domicile de la victime, et auxquels la police répond, et le nombre des accusations prononcées, ainsi que le temps consacré à chaque appel.

TABLEAU 4

Rapport entre le nombre des inculpations prononcées et le nombre d'appels téléphoniques reçus dans le District n° 3 au cours du premier semestre 1983.

Mois	Nombre d'appels reçus depuis le domicile de la victime	Arrestations	
		Nombre	Pourcentage
Janvier	220	15	7
Février	127	8	6
Mars	188	24	13
Avril	148	18	12
Mai	155	12	8
Juin	174	18	10
Total	1 012	95	9 %

Le taux d'arrestation de 9 p. 100 montre que les accusations de la police ne sont pas portées au hasard. De plus, les chiffres relatifs au temps consacré à chaque appel (en moyenne 47 minutes pour les appels sans arrestation et 193 minutes pour les appels débouchant sur une arrestation) montrent que la police passe énormément de temps sur chaque cas, surtout pour essayer de déterminer ceux qui devront faire l'objet d'une inculpation. En conclusion, cette étude montre que les affaires de violence conjugale au foyer ne sont pas toutes systématiquement portées devant les tribunaux.

En ce qui concerne la deuxième question, celle de la gravité des infractions, les statistiques de la police en 1983 nous donnent un certain nombre de renseignements utiles (voir annexe C). On constate que 81 p. 100 des inculpations prononcées ont porté sur quatre catégories de crimes : voies de faits graves; agression; agression causant des lésions corporelles et possession d'armes offensives constituant une menace pour la paix publique, ce dernier délit étant dans tous les cas considéré comme un acte criminel, alors que la qualification des trois premiers est laissée au jugement de la Cour. L'étude que nous avons réalisée sur un échantillon de 373 affaires réglées a montré que 65 p. 100 des accusés avaient des antécédents judiciaires. Les rapports de police n'ont permis de déterminer la nature exacte des infractions commises dans le passé par ces individus que dans 101 cas. Certains éléments d'information nous ont tout de même permis de constater que 45 p. 100 de ces accusés avaient déjà été inculpés pour des actes de violence conjugale, et 20 p. 100 pour des actes d'agression de nature générale.

La gravité de l'infraction commise peut également se mesurer aux conséquences qu'elle entraîne. Dans le court terme, le nombre de victimes nécessitant des soins médicaux à la suite de l'incident peut constituer une bonne indication. Toujours d'après l'étude réalisée sur l'échantillon, on constate que 36 p. 100 des victimes ont été conduites à l'hôpital par la police. Il faut cependant faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces résultats; en effet, les rapports de police ne tiennent pas compte des cas où la victime refuse de se faire soigner, alors que les agents le lui ont conseillé, ou encore des cas où elle va d'elle-même consulter un médecin. Une autre façon, peut-être moins orthodoxe, mais non moins efficace de mesurer les conséquences des affaires de violence conjugale consiste à évaluer le nombre d'enfants directement ou indirectement mêlés à ces incidents. Soixante pour cent des affaires se sont produites dans des familles où il y avait des enfants à

charge. Il reste encore beaucoup à apprendre sur la violence en milieu familial, mais les experts sont d'accord pour dire que la violence se retrouve d'une génération à l'autre; cette thèse est d'ailleurs reprise dans les ouvrages spécialisés. En conséquence, chaque fois qu'un cycle de violence peut être rompu grâce à une intervention, les répercussions positives n'en sont que plus nombreuses pour la génération suivante. Une étude récemment menée par la "United States National Police Foundation" montre que l'inculpation contribue grandement à briser le cycle de la violence. Une étude réalisée à Minneapolis sur 314 affaires de violence conjugale a montré que sur trois des formes d'intervention (l'arrestation, la séparation et le conseil*), c'est dans les cas où il y avait eu arrestation que l'on enregistrait le plus faible taux de récidive (American Sociological Review 1984, Volume 49).

STATISTIQUES DE LA GRC

Les rapports trimestriels de la GRC sur les inculpations prononcées à la suite de mauvais traitements infligés à une femme nous permettent d'évaluer l'incidence de la nouvelle directive ailleurs qu'à Winnipeg. La population du Manitoba se divise à peu près en deux parties, 50 p. 100 des habitants vivent à Winnipeg et 50 p. 100 ailleurs dans la province. Cette structure démographique nous permet donc d'établir des comparaisons entre les conclusions des rapports de la police de Winnipeg et celles des rapports de la GRC. En 1983, la police de Winnipeg a prononcé 824 inculpations, contre 563 pour la GRC. La GRC a reçu 751 appels et il semble qu'elle ait prononcé davantage d'inculpations, proportionnellement au nombre d'appels reçus, que la police de Winnipeg. Il est difficile de déterminer avec précision le rapport entre le nombre d'appels reçus et le nombre d'inculpations prononcées par la suite compte tenu du fait que les statistiques de la GRC portent sur le nombre de personnes mêlées à l'incident plutôt que sur celui des individus effectivement inculpés. Toutefois, mes conversations avec le surintendant en chef Mullock, officier responsable de la Direction des enquêtes criminelles, et avec l'agent Hollis, responsable des rapports fournis par les différents détachements, m'ont permis de mettre au point une formule pour évaluer le nombre d'individus effectivement inculpés.** En nous fondant sur ces estimations, nous avons calculé de manière approximative le ratio inculpations/appels constaté en 1983 par la GRC (Tableau 5).

---

* Le conseil est un procédé de médiation verbale destiné à décourager la récidive par une discussion sur le thème de la violence conjugale et ses conséquences juridiques, et qui consiste à référer les agresseurs à des services d'orientation.

** Ces deux officiers m'ont appris que, dans la grande majorité des cas, seules deux personnes étaient mêlées à chaque incident : la victime et son agresseur; le pourcentage des affaires où l'on constate la présence d'une tierce partie est relativement faible. En conséquence, pour évaluer le nombre d'individus inculpés (Na), il suffit de diviser par deux le nombre total des individus impliqués (Ni) et d'ajouter un facteur de correction de 10 p. 100 pour tenir compte des rares occasions où il y a participation d'une tierce partie, d'où la formule suivante :

$$Na = \frac{Ni}{2} + 10\ \%$$

TABLEAU 5

Ratio entre les inculpations et les appels reçus concernant des affaires de femmes maltraitées signalées à la GRC en 1983

	Nombre d'appels	Nombre estimatif d'individus inculpés	Ratio estimatif entre les inculpations et les appels
Premier trimestre	182	104	57 %
Deuxième trimestre	170	132	78 %
Troisième trimestre	232	146	63 %
Quatrième trimestre	167	125	75 %
Total de l'année	751	507	68 %

Les statistiques de la GRC semblent également révéler un taux de condamnation plus élevé que celles de la police de Winnipeg. Les rapports de la GRC mentionnent le nombre d'affaires nouvelles survenant au cours de chaque trimestre, mais le nombre des inculpations correspondant à chacun de ces trimestres englobe les individus inculpés aux trimestres précédents.* Ne disposant que du nombre de condamnations prononcées chaque trimestre, et non des chiffres cumulés relatifs aux personnes condamnées, nous ne sommes pas en mesure de calculer le ratio inculpations/appels. Toutefois, le rapport du premier trimestre nous donne des chiffres non cumulés. Au cours de cette première période, 118 condamnations ont été prononcées, dont 63 ont été réglées avant la fin de ce même trimestre, et 49 ont abouti à des condamnations, ce qui nous donne un ratio inculpations/condamnations de 78 p. 100. Cette proportion est très nettement supérieure à celle constatée dans la région de Winnipeg, mais nous ne saurions dire s'il s'agit là d'une tendance régulière ou d'un simple accident, compte tenu du fait que nous ne disposons pas des taux de condamnation des trimestres suivants.

La comparaison entre les statistiques de la police de Winnipeg et celles de la GRC n'est pas judicieuse, car, dans le cas de la GRC, nous sommes contraints de nous fonder sur des estimations. Toutefois, nous constatons certains écarts très marqués. Le ratio inculpations/appels est de 9 p. 100 dans les statistiques de la police de Winnipeg (Tableau 4) contre 68 p. 100 (estimation provisoire) d'après la GRC (Tableau 5). Quant au ratio inculpations/condamnations, il est de 42 p. 100 d'après les statistiques de la police de Winnipeg, contre 78 p. 100 (pour un trimestre) d'après les statistiques de la GRC. Il ne faut pas oublier toutefois, lorsque nous comparons ces chiffres, que la police de Winnipeg reçoit beaucoup plus d'appels que la GRC : en effet, le district n° 3, par exemple, a reçu 1 012 appels en six mois, ce qui est un chiffre beaucoup plus élevé que celui des 751 appels reçus par l'ensemble des détachements de la GRC en une année complète. En supposant que le taux d'inculpation de 9 p. 100 dans le district n° 3 soit plus ou moins représentatif

* Ce problème a été corrigé au moment où les statistiques de 1984 ont été rassemblées.

des autres districts, nous pouvons estimer que la police de Winnipeg a reçu environ 6 300 appels en 1983, contre 751 pour la GRC. En 1983, la police de Winnipeg a inculpé 629 individus, contre 507 pour la GRC (estimation), et ce d'après des populations relativement comparables.

Nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments pour parvenir à expliquer les écarts impressionnants constatés entre les chiffres de la police de Winnipeg et ceux de la GRC. Toutefois, nous avançons ici quelques hypothèses qui devraient à l'avenir faire l'objet de recherches plus approfondies. En premier lieu, nous devons considérer qu'une partie de ces différences, voire toutes, pourraient tenir aux différentes méthodes de collecte des données employées par les deux corps policiers. En effet, les statistiques de Winnipeg sont fondées sur tous les appels reçus (faits à partir du domicile), tandis que la GRC ne mentionne que les affaires de mauvais traitements infligés à une femme. À cet égard, il y a peut-être encore d'autres différences que nous ne connaissons pas. En deuxième lieu, on pourrait également expliquer les écarts constatés par les différences de comportement en milieu urbain et en milieu rural. En milieu urbain, une tierce partie (par exemple un proche voisin qui entend du bruit) est susceptible d'appeler la police en pensant qu'il s'agit d'une querelle de ménage, même s'il n'y a pas nécessairement de violence conjugale. Cette éventualité est beaucoup plus rare en milieu rural. On peut également supposer que les personnes habitant en milieu rural, beaucoup moins habituées à la présence et à l'intervention de la police que les gens de la ville hésitent davantage à appeler la police sauf si les circonstances sont vraiment dramatiques, ce qui augmente d'autant les chances qu'un appel débouche sur une inculpation. Si elle se confirmait, cette tendance pourrait également expliquer le taux de condamnation plus élevé. Il est possible enfin que la police de Winnipeg et la GRC interprètent et appliquent différemment la nouvelle directive.

RÉSUMÉ

Un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle directive, les données recueillies indiquent que la brutalité envers les femmes est aussi grave que tous les autres crimes contre la personne et que le nombre d'affaires abandonnées au cours du processus judiciaire n'est pas beaucoup plus faible dans des cas de femmes maltraitées que pour les autres causes d'agression. Il ne semble donc pas que la nouvelle directive soit de nature à créer une quelconque anomalie juridique ou judiciaire conduisant à une "mauvaise utilisation" des tribunaux.

En fait, la nouvelle directive aura eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'affaires de femmes victimes de violence portées devant les tribunaux. Comme toute autre forme d'agression, la violence conjugale est un délit qui nécessite une intervention juridique, mais elle présente un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, les agressions se produisent généralement "à huis clos", la victime étant la seule personne en mesure de témoigner. Deuxièmement, il existe entre la victime et son agresseur une certaine relation intime, à laquelle s'ajoute en général une relation de dépendance économique. Compte tenu de ces éléments et de plusieurs autres pressions sociales qui s'exercent, la probabilité d'obtenir un témoignage de la part de la victime est beaucoup plus faible que pour les autres affaires d'agression. Troisièmement, il arrive souvent que la victime et l'accusé se réconcilient, du moins à court terme, ce qui accroît fortement la probabilité de récidive par rapport aux autres formes d'agression. Enfin, si cette réconciliation perpétue le cycle de la violence, un très grand nombre d'enfants vivront dans un environnement qui est, de tous ceux que connaît notre société, le plus propice à l'apprentissage de la violence.

D'après l'analyse que nous avons faite des 373 affaires réglées, on constate un manque d'information quant aux sentences possibles, notamment en matière d'orientation. Nos données montrent que les sessions d'orientation obligatoires ou sur ordonnance du tribunal ne sont pas fréquentes : 35 affaires seulement, soit 20 p. 100 des affaires n'ayant pas été abandonnées, ont donné lieu à une décision judiciaire finale recommandant la tenue de sessions d'orientation. De plus, on constate qu'aucun de ces renvois ne faisait référence à des programmes d'orientation destinés aux individus coupables de violence conjugale et offerts à Winnipeg. Dans leur grande majorité, ces renvois concernaient des organismes d'aide aux alcooliques; bien que nous ne voulions pas contester l'importance de tels renvois, les rapports de police indiquent que 61 p. 100 des cas n'avaient aucun lien avec un abus d'alcool.

Les caractéristiques propres à la violence conjugale que nous avons énumérées précédemment donnent indéniablement lieu à certains problèmes particuliers dans le processus judiciaire applicable aux cas de mauvais traitements infligés à une femme. Toutefois, les conséquences de tels actes et les problèmes qui s'y rattachent devraient justifier de plus nombreuses interventions juridiques, ainsi que la recherche de formes d'interventions plus constructives et plus globales. On pourrait envisager par exemple, au stade des poursuites judiciaires et des tribunaux, d'étudier les effets d'une plus grande utilisation des services de consultation et d'orientation, qui remplacerait ou qui irait de pair avec la procédure judiciaire.

ANNEXE C

RAPPORTS TRIMESTRIELS DE LA GRC

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Nombre total d'appels reçus	182	170	232	167
Nombre total d'inculpations prononcées	118	135	182	128
Nombre total d'inculpations suspendues	10	6	21	13
Nombre total d'inculpations rejetées	1	2	9	4
Nombre total de condamnations	49	38	77	51
Nombre total d'inculpations qui sont encore en instance	55	93	93	113
Nombre réel d'individus impliqués	231	294	323	276
Nombre de récidives (évalué d'après les appels téléphoniques)	19	11	16	14
Motifs de non-inculpation, de suspension d'instance ou de rejet de l'inculpation :				
a. Manque de preuves	24	16	32	23
b. Le procureur de la Couronne a ordonné des sessions d'orientation	2	3	0	0
c. La femme a refusé de témoigner	25	5	22	11
d. Il s'agissait d'agressions survenues avant les présentes instructions	3	–	–	–
e. Rejet par la Couronne (motif inconnu)	–	–	5	9

STATISTIQUES RELATIVES AUX CAS DE VIOLENCE CONJUGALE POUR L'ANNÉE 1983*

Services de police de Winnipeg

NOMBRE TOTAL D'HOMMES INCULPÉS : 607
NOMBRE TOTAL DE FEMMES INCULPÉES : 22
TOTAL : 629

NOMBRE TOTAL D'INDIVIDUS DÉTENUS : 500
NOMBRE TOTAL D'INDIVIDUS RELÂCHÉS AVEC AVIS DE COMPARUTION : 129

(*Date des statistiques 02/04/84)

VENTILATION MENSUELLE

Janvier : Pas de chiffres	Avril : 47	Juillet : 48	Octobre : 66
Février : 31	Mai : 63	Août : 68	Novembre : 62
Mars : 59	Juin : 59	Septembre : 51	Décembre : 75

NOMBRE DE CAS PAR DISTRICT

District n° 1 : 179 District n° 2 : 33 District n° 3 : 212
District n° 4 : 92 District n° 5 : 49 District n° 6 : 64

DÉTAIL DES INCULPATIONS ET DES DÉCISIONS

(Remarque : Une même personne peut faire l'objet de plus d'une inculpation)

	AGRESSION CAUSANT DES LÉSIONS	AGRESSION	PAOMPP[1]	VOIES DE FAIT GRAVES	AGRESSION ARMÉE	MÉFAIT PUBLIC	MENACES VERBALES	NON-RESPECT D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE	EECF[2]	VOIE DE FAIT CONTRE UN AGENT DE LA PAIX	MENACES AVEC ARME À FEU	AGRESSION SEXUELLE	AUTRES	TOTAL
NOMBRE D'INCULPATIONS	262	256	107	40	35	31	27	23	14	7	3	4	15	824
SUSPENDUES	89	81	48	8	13	14	7	4	9	1	–	3	4	281
REJETÉES	39	37	11	6	5	3	1	–	2	–	–	–	–	104
ACQUITTEMENTS	7	5	3	1	–	–	–	2	–	–	–	–	–	18
AMENDE	36	23	2	–	–	1	1	–	1	4	–	1	2	71
SURSIS	21	20	4	2	2	3	2	6	1	–	–	–	–	61
PROBATION	16	11	1	1	1	4	–	1	1	–	–	–	–	35
LIBÉRATION CONDITIONNELLE	11	43	3	1	2	6	2	4	1	1	–	–	–	73
INCARCÉRATION	12	4	2	2	2	–	–	–	–	–	2	–	–	25
LIBÉRATION INCONDITIONNELLE	5	14	–	2	–	–	–	1	–	–	–	–	–	3
ENGAGEMENT DE NE PAS TROUBLER LA PAIX PUBLIQUE	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3
AFFAIRES NON RÉGLÉES	26	17	33	15	10	0	14	5	0	1	1	0	9	131
CONDAMNATION/DÉCLARATION DE CULPABILITÉ	43 %	49 %	16 %	40 %	28 %	45 %	38 %	67 %	21 %	83 %	100 %	25 %	33 %	

[1] Possession d'armes offensives constituant une menace pour la paix publique

[2] Entrée par effraction avec intention de commettre un forfait

ANNEXE D

Critères de financement : Programmes d'accueil et groupes communautaires

Introduction : L'année dernière, le gouvernement provincial a augmenté ses octrois aux régions rurales afin de favoriser la création de services aux femmes victimes de violence conjugale. Les subventions, accordées sur une base régionale, ont donné lieu à la création de trois catégories de services :

a) les maisons de refuge ou bureaux d'accueil dotés d'un personnel permanent et doublés d'un réseau de familles d'accueil,

b) les bureaux d'urgence gérés par un coordonnateur au moins, assisté d'un volant de bénévoles,

c) les groupes communautaires s'appuyant sur un réseau de bénévoles et de familles d'accueil.

L'exercice d'éclaircissement et de révision des critères de financement des services a d'abord pour objet de permettre une répartition plus équitable des fonds, en fonction des services existants ou à venir et de la répartition de la population entre les sept régions rurales.

On reconnaît qu'idéalement, chaque région devrait offrir un programme complet d'accueil ou disposer d'un bureau placé au centre d'un réseau de familles d'accueil pouvant recevoir les femmes victimes de violence conjugale. On admet, en outre, qu'il faudra un certain temps à la province pour rassembler les ressources financières nécessaires au financement des programmes, existants et à venir, et des groupes. Tout financement ultérieur devrait être proportionnel à la participation financière notable du gouvernement fédéral.

À cause des contraintes financière évidentes auxquelles est soumise la province, il importe de veiller à ce que chaque région continue d'offrir des programmes parfaitement structurés. Dans la même veine, il est tout aussi important de savoir comment les groupes communautaires de chaque région articulent et complètent les programmes existants en mettant en lumière les cas de violence conjugale, au sein de leur communauté, et en intervenant à cet égard.

L'exercice d'éclaircissement et de révision des critères doit également permettre d'élaborer des lignes directrices en matière de création de services. Celles-ci devront fournir un modèle de services complets fondés sur les trois exemples possibles, donnés ci-dessous. De plus, elles serviront de liste de vérification pour savoir comment créer un service répondant aux besoins. Qu'il s'agisse de services déjà existants ou de services à créer, ces lignes directrices permettront de dégager les lacunes ou de déterminer, de façon réaliste, le genre de service à offrir en fonction de la population, des ressources ainsi que du temps et de l'énergie que les groupes communautaires peuvent consacrer à une telle entreprise.

On reconnaît, dans le cadre du programme "Violence au foyer" du ministère des Services communautaires, l'importance du rôle qu'est appelé à jouer le Comité manitobain d'aide aux femmes maltraitées dans la mise en oeuvre des services régionaux. Qui plus est, le recours à ce comité est tout à la fois endossé et encouragé dans le cadre du programme "Violence au foyer", car le comité offre une capacité non négligeable pour ce qui est de la consultation en général, de la formation du personnel et de la création des réseaux de familles d'accueil.

FEUILLE BLANCHE (GRAND FORMAT) DÉCRIVANT LES PROGRAMMES :

Pour chaque catégorie de programme (p. ex. : maison de refuge ou bureau d'accueil doté d'un personnel permanent et doublé de familles d'accueil), voici ce qui est indiqué, dans le sens de la largeur :

1) Les services essentiels qu'on peut estimer comme faisant partie du programme (p. ex. : ligne téléphonique d'urgence, maison de refuge ou bureau d'accueil, services de transport, etc.), ainsi que les services auxiliaires, à savoir le genre de services qu'on peut greffer sur les services de base (groupes d'assistance aux enfants, bibliothèque, etc.).

2) La colonne "organisation" décrit les éléments pouvant être mis en place pour assurer les services énumérés et précise ce qu'il faut mettre en oeuvre pour les fonctions "interventions extérieures et renforcement du réseau".

3) La colonne "Interventions extérieures et renforcement du réseau" décrit comment :
   i) surmonter les mythes entourant le phénomène des femmes maltraitées,
   ii) obtenir l'appui de la communauté pour la tenue des programmes,
   iii) obtenir la collaboration et le soutien de tous à l'égard des femmes maltraitées.

On trouvera des explications pour chacune des catégories de programmes sur les feuilles de couleur :

PROGRAMME DE LA CATÉGORIE "A" : FEUILLES ROSES
PROGRAMME DE LA CATÉGORIE "B" : FEUILLES VERTES
PROGRAMME DE LA CATÉGORIE "C" : FEUILLES JAUNES

Éclaircissements : Programme de la catégorie "A"

A. MAISONS DE REFUGE DOTÉES D'UN PERSONNEL PERMANENT OU BUREAU D'ACCUEIL AVEC RÉSEAU DE FAMILLES D'ACCUEIL

Services essentiels :

1) Lignes téléphonique d'urgence - Le programme repose sur l'utilisation, 24 heures sur 24, d'une ligne téléphonique d'urgence dans la maison de refuge, ou d'un téléavertisseur avec système de "bénévole de service", géré par le personnel du bureau d'accueil.

2) Maison de refuge ou bureau avec réseau de familles d'accueil (sans commentaire).

3) Transport - Un service de transport ou d'accès au transport est offert aux femmes maltraitées qui ne peuvent se rendre sur les lieux où le service est offert.

4) Groupe de soutien aux femmes - Un groupe de soutien aux femmes est offert, de façon régulière dans le cadre du programme.

5) Collecte de données - Il s'agit des statistiques qu'on établit sur les femmes maltraitées et qu'on joint au budget révisé adressé à la province. En retour, les responsables des programmes recevront les statistiques provinciales qui leur serviront pour l'éducation du public.

Services auxiliaires :

1) Groupe d'assistance aux enfants - Service offert en parallèle avec celui du groupe de soutien aux femmes, par un membre du personnel ou un bénévole ayant une certaine expérience dans le domaine du développement ou des soins des enfants.

2) Bibliothèque - Collection de brochures, d'articles et d'ouvrages que peuvent consulter la clientèle et le personnel. Le personnel et les bénévoles travaillant dans les groupes de soutien aux femmes et aux enfants peuvent avoir accès à certains documents particuliers sur lesquels ils pourront s'appuyer pour conduire leur action.

3) Logements provisoires - Logements, placés sous la surveillance du personnel, offerts à la clientèle pour une période plus longue que dans le cas des autres formes d'accueil.

Organisation :

1) Personnel - (sans commentaire.)

2) Bénévoles - Les éventuels secteurs d'intervention des bénévoles sont énumérés. Les bénévoles peuvent aider le personnel permanent et, par conséquent, permettre à ce dernier de consacrer plus de temps à la consultation et à l'orientation.

3) Conseil d'administration dûment constitué -

Comités suggérés - Gestion financière et financement : doit être composé de membres possédant une expérience dans le domaine de la comptabilité, de la tenue de livres, de la préparation de demandes de subventions et dans l'organisation de campagnes de financement.

- Consultatif professionnel : on devrait pouvoir compter, parmi les membres, sur des médecins, des infirmières et des travailleurs sociaux employés dans la collectivité.

Objet : Partager les connaissances, favoriser la liaison entre le programme et ceux qui sont chargés d'offrir les services.

Remarque : Les membres du comité consultatif professionnel devraient pouvoir : 1) se prévaloir d'un service interne qui les familiariserait avec le programme d'accueil ainsi qu'avec le but et l'étendue des services offerts, ou, 2) participer à des séances de formation à l'intention des bénévoles portant sur la clarification de toutes les questions qui se posent à eux, et leur permettant de se faire une idée du genre de réponse appropriée.

Interventions extérieures et renforcement du réseau :

1) Éducation du public - S'adressant à des groupes communautaires, à des écoles ou à des associations de professionnels, des membres du personnel ou des bénévoles formés donnent des exposés sur le thème de la violence conjugale ou familiale, communiquent les statistiques dressées pour leur région et parlent d'élaboration de programmes.

   Objet : - Favoriser une prise de conscience du problème exposé.
   - Faire en sorte que la collectivité accepte les programmes et les appuie.
   - Obtenir une aide financière et matérielle, de même que l'appui de bénévoles.

2) Liaison avec les groupes de traitement des hommes - Les responsables des groupes de traitement des hommes et ceux chargés de la gestion du programme doivent connaître les services offerts par les uns et les autres.

   Objet : Accroître les chances d'améliorer les services offerts par chacun à une clientèle "commune".

3) Liens entre la collectivité et les services connexes - Assurer et accepter les renvois (avec accord préalable le cas échéant). Au besoin, communiquer après coup avec celui ou celle ayant référé la personne.

   Objet : - Améliorer les services à la clientèle
   - Encourager la coopération entre les services
   - Favoriser une prise de conscience par les professionnels.

Éclaircissements : Programmes de la catégorie "B"

B. BUREAUX D'ACCUEIL (COORDONNATEUR/BÉNÉVOLES) ET FAMILLES D'ACCUEIL .

Services essentiels :

1) Ligne téléphonique d'urgence - Ce sont des bénévoles formés qui, sous la supervision du coordonnateur, répondent aux appels d'urgence. On peut se servir de téléavertisseurs et avoir recours à un système de "bénévoles de service". Dans la mesure du possible, on peut essayer de remettre une liste à jour des bénévoles "de service" au corps de police municipal, à la GRC et aux hôpitaux qui seront chargés de transférer les appels provenant de femmes victimes de mauvais traitements.

2) Services de transport - Le coordonnateur doit veiller à ce que les bénévoles puissent proposer certaines formules de transport aux femmes en situation de crise qui ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens (veiller à l'aspect sécurité de toutes les personnes concernées).

3) Familles d'accueil - Le bureau d'accueil peut, en cas d'urgence, faire appel à des familles d'accueil membres d'un réseau.

4) Collecte des données - Le bureau recueille des statistiques sur les femmes maltraitées et les joint au budget actualisé qu'il adresse à la province. En retour, il reçoit les statistiques provinciales qui lui serviront pour l'éducation du public.

Services auxiliaires :

1) Groupes de soutien des femmes - Le bureau est invité, si possible, à mettre sur pied un groupe de soutien hebdomadaire pour les femmes, animé par le coordonnateur ou par un bénévole formé, ou par les deux.

   Objet : Alléger l'état d'isolement dans lequel se trouvent les femmes maltraitées - l'efficacité du personnel peut varier selon la constitution du groupe.

2) Bibliothèque - Documentation mise à la disposition du personnel, des bénévoles et de la clientèle - on pourra s'appuyer sur certains documents pour travailler avec les femmes, individuellement ou en groupe.

Organisation :

1) Coordonnateur du bureau d'accueil - (Sans commentaire.)

2) Bénévoles - Les bénévoles peuvent être appelés à intervenir sur certains aspects. Ils doivent aider le coordonnateur dans la prestation des services d'urgence de base.

3) Conseil d'administration dûment constitué -

   Comités suggérés - Gestion financière et financement : doit être composé de membres possédant une expérience dans le domaine de la comptabilité, de la tenue de livres, de la préparation de demandes de subventions et dans l'organisation de campagnes de financement.

- Recrutement des bénévoles : chercher à attirer des membres, pour ce comité, qui soient très connus dans la collectivité et en mesure d'aider le bureau à recruter des bénévoles.

- Consultatif professionnel : on devrait pouvoir compter, parmi les membres, sur des médecins, des infirmières et des travailleurs sociaux employés dans la collectivité.

  Objet : Partager des connaissances, resserrer les liens entre les responsables du programme et ceux qui sont chargés d'offrir les services.

  Remarque : Un service d'orientation interne devrait veiller à ce que les membres du comité consultatif soient informés des questions relatives au problème des femmes maltraitées et s'assurer qu'ils comprennent le but et l'étendue des services offerts par le bureau.

Interventions extérieures et renforcement du réseau :

1) Éducation du public - Le coordonnateur, les bénévoles et les membres du conseil (si possible) doivent recevoir une formation dans le domaine de l'éducation du public. Cette formation, dispensée par le Comité manitobain d'aide aux femmes maltraitées, porte sur le problème des femmes maltraitées et de la violence conjugale.

   Objet : - Favoriser une certaine prise de conscience par les membres de la collectivité.
   - Faire en sorte que les membres de la collectivité acceptent l'idée d'un bureau d'accueil et l'appuient.
   - Obtenir une aide financière et matérielle, de même que l'appui de bénévoles.

2) Liaison avec le groupe de traitement des hommes (s'il existe)

   Objet : - Faire en sorte que le coordonnateur du programme et le responsable du groupe de traitement des hommes travaillent de concert.
   - Faire en sorte que chacun soit au courant des services offerts par l'autre.
   - Suivre les progrès réalisés par la clientèle "commune" (femmes et conjoints).

3) Liens entre la collectivité et les services connexes - Assurer et accepter les renvois (avec accord préalable le cas échéant). Au besoin, communiquer après coup avec celui ou celle ayant référé la personne.

   Objet : - Améliorer les services à la clientèle.
   - Encourager la coopération entre les services
   - Favoriser une prise de conscience par les professionnels.

Éclaircissements : Programme de la catégorie "C" - Groupes communautaires

Services essentiels :

1) Option A - Ligne téléphonique provinciale gratuite - Les appels adressés au Comité manitobain d'aide aux femmes maltraitées et provenant de la région couverte par le groupe communautaire sont transmis à une personne ressource qui fait partie de l'équipe d'intervention d'urgence. Le groupe s'engage à indiquer au Comité d'aide aux femmes maltraitées qui est la personne ressource en question.

   Option B - Numéro de téléphone central d'un service communautaire à partir duquel on réachemine les appels reçus (par exemple, hôpital ou police, s'ils sont en mesure de coopérer et s'ils y sont prêts). La personne "de service", membre du groupe, indique au service en question (hôpital, police) le numéro de téléphone personnel des bénévoles. Le Comité manitobain d'aide aux femmes maltraitées devrait être tenu informé du numéro de téléphone central.

   et

   Liaison avec la maison de refuge régionale (s'il en existe une) pour les cas où il est nécessaire d'y référer les personnes dans le besoin. Le groupe communautaire travaille en collaboration avec la maison de refuge ou le bureau d'accueil régional pour :

   a) lui communiquer les possibilités de formation;

   b) s'assurer que les femmes maltraitées et leurs enfants reçoivent la protection nécessaire, autrement dit qu'on les place dans des familles d'accueil, dans des maisons de refuge, qu'on les oriente vers les bureaux d'accueil, qu'on assure leur transport et qu'un bénévole des services communautaires les prenne en charge lorsqu'elles réintègrent leur collectivité.

2) Réseau de familles d'accueil - Permet de trouver immédiatement un refuge temporaire aux femmes maltraitées et à leurs enfants.

3) Collecte de données - Le groupe communautaire conserve la trace des appels d'urgence, des consultations en personne et des activités d'éducation du public, et il fait parvenir les statistiques ainsi établies à la province, en même temps que le budget révisé. En retour, il reçoit les statistiques provinciales afin de s'en servir pour l'éducation du public.

Organisation :

1) Bénévoles - Le Comité manitobain d'aide aux femmes maltraitées offre aux bénévoles du groupe communautaire une formation qui leur apprend à mieux répondre aux situations d'urgence et à mieux parler en public.

   Cette formation peut porter sur les points suivants :

   - Préparation d'exposés sur la violence conjugale ou familiale.
   - Organisation de campagnes de financement en complément des subventions.

- Transport des femmes maltraitées jusqu'aux lieux où sont offerts les services d'urgence (maison de refuge).
- Prise en charge des enfants pendant que leur mère est à l'extérieur.

Rôle de soutien :
- Répondre aux appels d'urgence.
- Accompagner la personne à ses rendez-vous (médecin, avocat, tribunal).

2) Constitution en société ou liens avec un organisme constitué en société :

1re option : Le groupe communautaire peut souhaiter se constituer en société.

Objet : Asseoir sa crédibilité dans la collectivité et avoir une meilleure base financière quant à l'emploi des dons et subventions.

- Les dons monétaires accordés au groupe sont déductibles de l'impôt.

2e option : Le groupe établit des liens avec un organisme constitué en société (maison de refuge ou bureau d'accueil).

Objet : Même chose que ci-dessus.

Interventions extérieures et renforcement du réseau

1) Éducation du public - Le personnel du groupe communautaire s'efforce de sensibiliser le public au problème de la violence conjugale et familiale, en organisant des exposés et des ateliers, en invitant des conférenciers, etc.

Objet :
- Gagner l'appui du public.
- Obtenir une aide financière et matérielle et attirer des bénévoles.

2) Création d'un réseau avec les services communautaires appropriés pour les besoins d'orientation et de consultation. Le but est de développer la coopération entre le groupe et ceux qui offrent ces services dans l'intérêt des femmes maltraitées. Il faudrait que le personnel des services communautaires (santé publique, probation, aides aux familles et aux enfants, santé mentale, etc.) soit en mesure de compléter le travail accompli par le groupe, en collaborant à l'organisation d'ateliers et d'associations de femmes et d'hommes et en apportant des services de consultation aux bénévoles qui ont déjà des connaissances dans le domaine de la violence conjugale.

GENRE DE PROGRAMME	SERVICES ESSENTIELS	ORGANISATION	INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU
Groupes communautaires	1) a) Ligne téléphonique provinciale gratuite b) Un numéro de téléphone central d'un service à partir duquel on réachemine les appels reçus (hôpital, police), et liaison avec la maison de refuge régionale (s'il en existe une) pour y référer les personnes dans le besoin 2) Réseau de familles d'accueil 3) Collecte de données Service auxiliaire Groupe de soutien aux femmes	1) Bénévoles - éducation du public - financement - transport - prise en charge des enfants Rôle de soutien - réponse aux appels d'urgence - accompagnement aux rendez-vous 2) Groupe communautaire constitué en société, ou liens avec un organisme constitué en société	1) Éducation du public 2) Renforcement du réseau avec les services communautaires connexes pour les besoins d'orientation et de consultation

GENRE DE PROGRAMME	SERVICES ESSENTIELS	ORGANISATION	INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU
Maison de refuge ou bureau doté d'un personnel permanent, en liaison avec un réseau de familles d'accueil	1) Ligne téléphonique d'urgence (soirs et fins de semaine) 2) Maison de refuge ou bureau d'accueil et réseau de familles d'accueil 3) Transport 4) Groupe de soutien 5) Collecte de données Services auxiliaires 1) Groupe d'accueil des enfants 2) Bibliothèque 3) Logement provisoire	1) Personnel permanent - fonctions en rapport avec les principaux besoins des victimes 2) Bénévoles - éducation du public - transport - financement Rôle de soutien - ligne téléphonique d'urgence - accompagnement des victimes à leurs rendez-vous, suivi des audiences 3) Conseil d'administration dûment constitué Comités : - gestion financière, financement - conseiller(s) professionnel(s) pour les besoins de consultation	1) Éducation du public 2) Liaison avec les groupes de traitement des hommes 3) Liaison avec les services communautaires connexes - GRC, hôpitaux, C.A.S., santé mentale, services de probation
Coordonnateur et bénévoles du bureau d'accueil, en liaison avec les familles d'accueil	1) Capacité de réponse aux situations de crise 2) Moyens de transport 3) Familles d'accueil 4) Collecte de données Services auxiliaires 1) Groupe de soutien aux femmes 2) Bibliothèque	1) Un permanent (au minimum) - rôle de coordination - fonctions en rapport avec les principaux besoins des victimes 2) Bénévoles - éducation du public - transport - prise en charge des enfants - financement Rôle de soutien - ligne téléphonique d'urgence et service d'accueil - accompagnement aux rendez-vous, suivi des audiences 3) Conseil d'administration dûment constitué Comités - gestion financière, financement - recrutement de bénévoles - conseiller(s) professionnel(s) pour les besoins de consultation	1) Éducation du public 2) Liaison avec les groupes de traitement des hommes 3) Liaison avec les services communautaires connexes - GRC, hôpitaux, C.A.S., santé mentale, services de probation

ÉVALUATION DES CRITÈRES EMPLOYÉS

1. Êtes-vous d'accord pour qu'on s'appuie sur des critères normalisés pour toutes les décisions concernant le financement ?

   OUI

   NON

   OBSERVATIONS :

GENRE DE PROGRAMME

2. Conscients du fait que le niveau des services varie selon la collectivité qui les assure, nous avons défini des catégories générales de programmes. Pensez-vous que ces catégories répondent aux besoins ?

   OUI

   NON

   Dans la négative, pensez-vous qu'il devrait y avoir plus ou moins de catégories ?

   MOINS

   PLUS

   SUGGESTIONS :

SERVICES ESSENTIELS

3. a) Les "services essentiels" recouvrent les services qu'il est possible d'assurer dans trois grandes catégories de programmes. Dans les cas de certains programmes ou groupes communautaires, ces services sont déjà assurés en totalité; dans d'autres cas, ils peuvent constituer les objectifs qui présideront à la mise sur pied des programmes.

b) Estimez-vous que les services prévus répondent aux besoins ?

OUI

NON

OBSERVATIONS :

REMARQUE : Par "services auxiliaires", on entend les services qui permettent de compléter un programme offert.

ORGANISATION

4. a) Approuvez-vous l'organisation des services assurés dans chaque catégorie de programme ?

OUI

NON

OBSERVATIONS :

b) Nous avons pensé que la présence d'un comité consultatif professionnel auprès du conseil d'administration permettrait d'améliorer les services habituellement assurés aux femmes maltraitées ainsi que le programme que vous aurez choisi. Êtes-vous d'accord ?

OUI

NON

OBSERVATIONS :

INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU

5. Jugez-vous que les activités décrites dans cette colonne répondent aux besoins ?

   OUI

   NON

   OBSERVATIONS :

QUESTION GÉNÉRALE

6. Quel devrait être, à votre avis, le rapport entre les critères employés et les montants alloués à chaque programme ?

   A) Ces critères devraient servir d'orientation générale pour le financement des programmes.

   B) Ces critères devraient servir à établir le budget des programmes. Par exemple, pour X services, il faudrait prévoir un budget X.

   C) Ces critères devraient servir à définir l'orientation générale des programmes.

   OBSERVATIONS :

ANNEXE E

Financement des services d'hébergement au Manitoba

Au Manitoba, il existe toute une gamme de systèmes d'accueil et de services d'hébergement pour les femmes maltraitées. Conformément à la philosophie de notre gouvernement, qui est de se tourner vers les communautés, tous les services d'accueil des femmes maltraitées sont des organismes non gouvernementaux dirigés par un conseil d'administration et qui dépendent principalement de l'aide financière du gouvernement. Ces principales sources de financement sont de trois ordres :

Immobilisations et frais d'exploitation	- Ministère du Logement
Prise en charge des frais d'hébergement et coût des programmes	- Ministère des Services communautaires
Allocations journalières	- Aide sociale provinciale ou municipale ou ministère des Affaires indiennes

Maisons de refuge

On compte, dans la province, quatre organismes qui offrent des abris, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, aux personnes dans le besoin. En théorie, la personne accueillie est hébergée 10 jours, mais la durée du séjour peut être négociée en fonction de ses besoins. Les quatre organismes bénéficient des aides financières citées ci-dessus. Le ministère du Logement du Manitoba a acheté trois de ces établissements, qu'il entretient à sa charge. Le quatrième verse un loyer global d'un montant fixe à la SCHL. Il est actuellement question qu'il soit acheté par le Ministère. Les quatre maisons reçoivent une subvention qui leur permet d'absorber le coût d'hébergement de leurs clients.

Familles d'accueil

On trouve, au Manitoba, tout un réseau de familles d'accueil. La sélection et la supervision de ces foyers sont assurées par vingt comités régionaux spécialisés dans les questions de violence familiale et conjugale et répartis dans toute la province. Les foyers bénéficient d'une allocation journalière et le comité reçoit une subvention du ministère des Services communautaires.

Plusieurs centres d'accueil disposent de la place et des services suffisants pour héberger les personnes en détresse. Ces centres reçoivent la même allocation journalière que les familles d'accueil.

Logement provisoire

Notre province a adopté une politique qui permet d'utiliser des logements sociaux pour les programmes d'hébergement provisoire. Deux centres fonc- tionnent actuellement dans la province, et un troisième devrait ouvrir à Winnipeg dans un mois ou deux. La politique en vigueur favorise l'intégration en matière de logement avec les services de secours et de consultation. Dans les villes importantes, un orga- nisme de parrainage peut se faire attribuer, par les services de logement locaux, un nombre limité d'unités (entre 8 et 10) dans un grand complexe résidentiel. Une de ces unités servira de centre d'accueil (programmes et conseils)

et les autres constitueront des logements équipés d'un système de sécurité particulier. Le minis- tère du Logement assume les frais de location du centre d'accueil. Le ministère des Services communautaires verse une subvention à l'organisme de parrainage, jusqu'à concurrence des frais relatifs aux programmes et au personnel. Les personnes héber- gées en logement provisoire versent un loyer conformément aux règles en vigueur pour les logements sociaux.

Dans les villes plus petites, la politique en vigueur permet aux comités locaux de défense des femmes maltraitées de se faire attribuer par les services de logement une ou deux unités pour leurs clientes. Dans ce cas, les services de secours et de consultation sont généralement assurés dans les bureaux d'accueil de ces comités, et ces derniers reçoivent une subvention des services communautaires pour couvrir leurs dépenses.

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 830-212/031

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Immigrant & Visible Minority Women in Ontario

Employment Issues

Ontario



Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

IMMIGRANT & VISIBLE MINORITY WOMEN

IN ONTARIO

EMPLOYMENT ISSUES

ONTARIO WOMEN'S DIRECTORATE

MAY 1986

INDEX

Page

I. INTRODUCTION 1

II. ISSUE 2

i. Immigrant Women 2
ii. Visible Minority Women 2

III. PROFILE 3

i. Immigrant Women 3
ii. Visible Minority Women 4

IV. BARRIERS 5

1. Occupational Segregation 5
2. Employment Equity 6
3. Language and Training Programs 7
   a) Language 7
   b) Training 10
4. Information 11
5. Recognition of Qualifications/Certification 12
6. Childcare 13
7. Human Rights 13

CONCLUSION 14

BIBLIOGRAPHY 15

I. INTRODUCTION

The acknowledgement by Canadian governments and indeed by Canadian society in general, of the need to address women's issues through specifically designed programs and policies, has been a relatively recent development. However, through a combination of persistent persuasion and legislation, of voluntary and mandatory programs, womens' issues are now addressed in almost all areas which are of importance to the advancement of women as equal partners in Canadian society in both the private and public sectors. This is not to say that there is still not opposition to the development of programs designed to assist or promote women, or that discrimination no longer exists. It is, however, generally accepted that women's issues are not going to diminish in importance and that these issues must be factored into almost any policy or program development. With this achievement, it is felt, at least in the province of Ontario, that it is now time to move from an exclusive focus on women in general, to addressing the particular needs of immigrant and visible minority women who confront the double jeopardy of sexual and racial/ethnic discrimination.

This paper will focus on some particular issues related to two special needs womens' groups -- namely immigrant and visible minority women.

In attempting to select the best approach to highlighting the concerns and issues faced by immigrant and visible minority women, there were a number of factors to be considered:

- whether to address all problem areas (eg. health, labour-related, education, legal)
- to focus on one area and use that area to highlight the main issues
- to simply address the issues faced by these two groups or to suggest an action plan to be worked out by various levels of government to provide solutions.

While not wishing to diminish issues relating to health and education, it was decided for purposes of this paper, to concentrate on the economic and employment related issues.

As a result, this paper will focus on that range of issues faced by these two groups in the employment area. The employment area was chosen because it illustrates effectively and completely the range of issues faced by the two groups.

II. ISSUE

Having selected employment for immigrant and visible minority women as the focus for the paper, the challenge then becomes to identify the areas of commonality and those where significant or small differences occur.

Immigrant women do include a visible minority component. This has been especially the case in the most recent decade of immigration in which the Caribbean, Guyana and Asia have become a major source of immigrant women to Ontario.

In addition, it is significant that many visible minority women are Canadian citizens who have been born and educated here. The problems they confront as women and as racial minorities differ in some respects from those faced by immigrant women.

i) Immigrant Women

The profile of Canadian immigration has changed significantly from being predominantly of U.K. and European origin to one in which immigrants now come from the Caribbean, southern Europe and Asia.

As a result of this change in immigration patterns traditional women's employment issues of:

- access to well paid jobs
- pay equity
- childcare
- training
- compensation for housework etc,

are often exacerbated by barriers of:

- language
- racial prejudice
- cultural differences.

ii) Visible Minority Women

While it is often the case that immigrant women may also be of a visible minority group, this is not necessarily always true. A second and third generation visible minority woman may continue to face problems of racial discrimination. This discrimination, moreover, is often expressed on two levels:

- overt, based on prejudice or bias
- systemic, which is impersonal or institutional

The former type of discrimination can be illustrated by examining the results of research into hiring practices in Toronto which have found that white applicants had three times the opportunity of being offered employment as black applicants (Henry and Ginsberg 1985). The latter, systemic type is harder to pinpoint, but is apparent in requirements for 'Canadian experience' or knowledge of English when such requirements may be unrelated to the performance of a particular job. As a result, the central issues for visible minority women as they relate to full and equal participation in the Canadian labour force, are overlayed with barriers of racial and sexual discrimination.

This paper will discuss the barriers to full and equal employment, and indeed barriers to entry into the labour force, experienced by the two groups of women. We will attempt to indicate those cases in which the issue or the barrier is similarly experienced, and those cases in which there is a significant or subtle difference.

III PROFILE

Before addressing the various barriers, it is important to attempt to profile the two women's groups discussed in the paper.

It should be noted, however, that there is relatively little data available on either immigrant or visible minority women and the special problems facing them as a result of their status and condition within Canadian society.

However, as a result of the growing concern felt by governments in Canada at all levels, and particularly by the Ontario government since immigrant settlement patterns have shown the majority of immigrants finally choose to settle in Ontario, more studies are being done on problems faced by the immigrant in general, and by particular groups of immigrants such as refugees and immigrant women.

The Ontario Ministry of Citizenship and Culture has developed an Ethnocultural Data Base which contains detailed cross-tabulations of ethnocultural characteristics by demographic and socio-economic characteristics, through which it will be possible to chart some of the major trends which can now only be guessed at or concluded. Many of the figures used in this paper are from this Data Base which is composed of profile studies on immigrant women in Ontario.[1]

i) Immigrant Women

The 1981 Census revealed that approximately 963,000 immigrant women were living in Ontario, representing 53% of all immigrant women in Canada. (MCC 1986:3)

---

1 1986, Ethnocultural Data Base Materials: Series III Special Report No. 4 A Profile of Immigrant Women in Ontario. Ontario Ministry of Citizenship and Culture (ref. MCC. 1986)

The years between 1971-81 saw a change in the immigration pattern so that the British Isles, which accounted for 1/3 of the total number of women immigrating prior to 1971, accounted for only 13.8% in the 1971-81 period. In the 1971-81 period, the Caribbean and Guyana accounted for the major source of immigrant women (16.8%). The 1971-81 period saw fewer numbers of immigrants from most European sources, except Portugal, and an increase in numbers from Asia, particularly India and the Philippines (MCC 1986:6-11)

The Ontario Ministry of Citizenship and Culture's statistics show that of a total of 243,545 immigrant women entering the Province between 1971-81, 56% settled in Toronto. (MCC 1986:12).

ii) Visible Minority Women

At their 1983 Ontario conference, visible minority women defined themselves as non-white, ethnic minorities in the context of a predominantly white society (Ontario Women's Directorate et al 1983). In Ontario, when we refer to visible/racial minority groups, we generally refer to a group of people that are visibly different from the dominant group, fewer in number, and with little or no access to social, economic, political or religious power within our society.

The visible minority population represents 5% of the total Ontario population.[2] Chinese women constitute the largest proportion of visible minority women in Ontario at 25% followed by Black and Native women at 18% each. About three-quarters of visible minority women in Ontario live in the Toronto area. These include Black, South Asian, Indonesian, Filipino, Korean, Chinese and Japanese. Visible minority women constitute 10% of the total population in the Toronto area. (Women's Bureau 1983).

---

2 Immigrant women who are not considered "visible minorities" but suffer similar degrees of discrimination have begun to work together with visible minority women. They feel that in many situations they confront the same problems as visible minorities. For example some Portuguese women may suffer discrimination that is not unlike that suffered by a "visible minority."

IV. BARRIERS

The following issues will be discussed as they relate to immigrant and visible minority women:

- occupational segregation
- access to language and training programs
- access to information
- recognition of qualifications (certification)
- childcare

While many of these issues can also be discussed in the context of visible minority women, issues of more pertinence as identified at 1983 conference to this group include,

- employment equity
- human rights

1. Occupational Segregation

While the issue of labour force segregation is common to all Canadian women, the situation of immigrant women is characterized by their location at the top and bottom ends of the labour market. In the Ontario professional/technical sector, a slightly larger proportion of jobs are held by immigrant women (21.7%) than by non-immigrant women (25.3%). (MCC 1986:40). This is partly due to the immigration selection process which chooses women with this type of training and experience. (Seydegart and Spears 1985: 44). However, a disproportionate number of immigrant women are located in the lowest paying sectors of the Canadian labour force where they outnumber non-immigrant women by three to one (ibid).

At the core of most employment issues affecting immigrant women in Canada - ghettoization, low wages, inaccessibility of training, and deprofessionalization, (under or non utilization of professional qualifications) there is often the assumption that immigrant women accept and deserve to stay at the bottom of the employment totem pole because of their low educational status. Although immigrant women constitute nearly one quarter of Ontario's population (4% are women of colour) current affirmative action programs which address sex and equality do not deal explicitly with the issue of race and ethnic origins. In addition, employers are now beginning to ask that visible minorities be included in affirmative action plans that previously targetted only women.

In Ontario there is a striking concentration of some groups of immigrant women, particularly those who do not speak English (ie. principally Portuguese, Italian, Latin American and Chinese) in the "processing", product packaging and service occupations, which are characterized by low pay and poor working conditions.

Immigrant women comprise 15% of the total workforce in processing and manufacturing whereas non-immigrant women represent only 6% of this job sector.

The employment patterns of immigrant women in Ontario are also characterized by an occupational segregation based upon their geographical origins, so that:

- 36.5% of women from North and Central America and 31.1% of women from South East Asia are located in the managerial, administrative, professional and scientific job categories, whereas 7.8% of women from Southern Europe and 13.7% of women from South America are located in these categories of employment.

- 60% of women from Southern Europe and South America are located in processing, manufacturing and service occupations

- Women from Africa, the British Isles, the Caribbean and Guyana have high percentages in the clerical and related occupations. (MCC 1986: 39).

The incomes of women in Ontario of different origins shows a similar pattern to the above:

- the lowest average employment income is earned by women from South America ($7,431) followed by women from Southern Europe ($8,262)

- the highest average employment income is earned by women from Central Europe ($10,331) and South East Asia ($10,017) (MCC 1986:43)

Many immigrant women who settle in Ontario have high levels of education. Yet their incomes are not commensurate:

- the highest incomes of women with university educations are found among those from Eastern Europe ($16,594) and the British Isles ($16,495)

- the lowest incomes of women with university educations are received by women from South Asia ($12,210) and South America ($10,798)
  (ibid)

2. Employment Equity

Visible minority women, consider employment equity to be a major priority because of its potential to eliminate overt and systemic discrimination. The solution sought is two-pronged:

- need for equal opportunity to allow visible minority women to seek and find employment which utilizes their educational skills and experience

- demand for equal pay for jobs which require similar effort and skills as those of men and non-visible minority women.

A 1981 study, on job segregation in Metropolitan Toronto found that women of West Indian origin earned $6,000 less than "majority Canadian" women and $3,000 less than the women of Portuguese origin. When education and factors such as language and work experience were taken into account, visible minority women earned less by several thousand dollars. (Reitz et al 1981: 14).

A number of reports such as Immigrant Women in Canada, A Right to Recognition (1981), Equality Now (1984), the Royal Commission Report, Equality in Employment (1984) and Beyond Dialogue (1985) have all recommended employment equity programs for visible minorities and others. The Royal Commission report, which was partially implemented in 1985, extends employment equity policy to visible minorities in Crown corporations, federally regulated employers and federal contractors. As of April 1986 at its third reading, no enforcement clauses had been included in Bill C-62 as article 33-2 of the Canadian Human Rights Code is said to empower the Canadian Human Rights Commission with the ability to initiate complaints regarding employment equity.

Visible minority women are also demanding that affirmative action programs be mandatory as voluntary programs have to date had little impact on changing the overall position of women.[3] The Ontario Human Rights Code Section 13 - (1) and the Charter of Rights and Freedoms Section 15 - (2) make specific provisions for programs such as affirmative action and employment equity. The Ontario provision permits:

"The implementation of a special program designed to relieve hardship for economically disadvantaged persons or groups to achieve or attempt to achieve equal opportunity."

3. Language & Training Programs

a) Language

There is an unquestionable relationship between the employment status of immigrant women and their ability to speak English. Without fluency in French or English, they face the prospect of having

---

3 Ontario Women's Directorate, Ontario Human Rights Commission and Race Relations Division. Proceedings of the Visible Minority Women Conference on Racism, Sexism and Work. 1983 and Coalition of Visible Minority Women. A brief to the Hon. Ian Scott Attorney General Province of Ontario January 27, 1986.

to take "dead-end" employment in domestic work, piecework, assembly work and janitorial work.

The proportion of immigrant women unable to speak English or French well enough to conduct a conversation varies from 1.2% of early immigrants (pre 1946) to 14.0% for the most recent immigrants (1971 - 1981) (MCC 1986:25).

Those immigrants who do not speak English are forced to rely on relatives and friends for assistance in securing employment. The limitations contained therein are obvious. In addition they are unable to express their need for better working conditions and remain confined to cheap labour ghettoes. As a result, there is also an identified need to include discussion on race relations issues in English as a Second Language and English in the Workplace training.

In their consultations across Canada, Seydegart and Spears identified 3 groups of immigrant women who would benefit from language instruction in French or English:

1. Recent immigrants who have no knowledge of English or French.

2. Immigrants who have been in Canada many years without learning the language and who now have life patterns which make it difficult for them to acquire a new language.

3. Immigrants who speak a dialect of English or French other than standard Canadian English or French.

At present through a federally sponsored program, a fulltime, six month language training course with a training allowance is available to those who:

- are "destined for the labour market",
- require English or French to find "suitable" employment, and
- are independent immigrants.

Successive briefs from immigrant women's group, conference proceedings and reports on the special needs of immigrant women have identified what are perceived to be problems with the federal programs. Many immigrant women do not pass the three hurdles mentioned above. In the first place, it is felt that for instance, Canada Employment Centres counsellors make decisions which often have the effect of excluding a woman with children from working outside of the home. Second, because many immigrant women have low levels of education, employment counsellors may decide that "suitable" employment for these women is located in job sectors where knowledge of English or French is unnecessary. In many cases, a woman may not know that she should discuss with or inform the counsellor of her personal goals. Third, while sponsored female immigrants may be eligible for language training, they are not eligible for a training allowance or a travel allowance.

or inform the counsellor of her personal goals. Third, while sponsored female immigrants may be eligible for language training, they are not eligible for a training allowance or a travel allowance.

The majority of new immigrants now fall into the sponsored category.[4] This is significant because even if they are allowed to enter a program, they cannot afford to do so without a training allowance. The cost of transportation and child care which is not included in the allowance is also a burden to immigrants.

In addition, the training allowance itself is below the welfare level and is therefore inadequate, especially in urban centres such as Toronto, where housing consumes the major portion of a low income. While part-time language courses are available in many communities, most immigrant women must begin to work full time soon after their arrival and find the double burden of housework and wage work prevent their attendance at these courses.

English-in-the-Workplace Programs (EWP) have as their purpose the improvement of communications in multicultured workplaces. There has been a determined effort in some quarters to move the emphasis away from traditional ESL at the workplace to a new EWP approach which places responsibility on the employer as well as on the employee to address issues of communication at the workplace. EWP courses are now being made increasingly available for both workers and supervisory staff within multicultural workplaces, but it is a program which is still being developed.

The purpose of EWP is threefold:

1. to assist organizations to respond to a changing workforce and to make adjustments in procedures and policies.

2. to enable immigrant workers to participate more fully at work.

3. to enable supervisors to communicate more effectively with immigrant workers.

---

4 In 1983, 55% of immigrants to Canada were sponsored and 66% of those sponsored immigrants were women. (Immigration Statistics 1983, Seydegart & Spears 1985)

b) Training

Immigrant and many visible minority women are among the groups of workers most affected by changes in the labour market. Adaptations to changes in the workplace as a result of the constant technological innovation of the 1980's has had a major impact on the "secondary" labour force, of whom immigrant and visible minority women form a part. In addition, the potential impact of the introduction of free trade upon these groups of women may be significant. A large proportion of these women work in the textile industry in Ontario. If free trade is introduced, it is likely that most of these women will need to be retrained.

A lack of fluency in English or French combined with a limited education and sponsored status, prevents many immigrant women from participating in the skill training with allowance programs offered by the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC). In this regard, there are a number of concerns which immigrant and visible minority women's groups in Ontario have raised regarding the new Canadian Jobs Strategy (CJS) of CEIC:

i) There is an over-reliance by government on employers to provide on-the-job training. Instead there should be a focus on training by non-profit community-based groups where there are more support services and less biased teaching methods.

ii) Training allowances in CJS programs are less than the minimum wage and therefore are inadequate to meet the financial needs of a woman.

iii) There is not a specific focus under CJS for training women in non-traditional fields, which is vital, as new technology eliminates traditionally female jobs.

iv) The "re-entry" CJS definition requires women to have been at home for 3 years. Immigrant women cannot afford to be unemployed for this length of time and may take low paying, low-status jobs rather than waiting out that 3 year period unemployed.

v) More emphasis on job creation as a follow-up to job training is a necessity.

vi) There are few developmental funds available for the establishment of community-based training programs.

vii) Job Development training requires that adults be unemployed 24 out of the last 30 weeks. This effectively denies access to training for immigrant women who cannot be out of work for lengthy periods.

viii) There is presently no method to ensure quality of training under the CJS.

ix) The establishment of local advisory councils will decentralize decision making and may make it difficult for local women's training groups to be represented.

Aside from the above specific concerns regarding CJS, immigrant women confront other more generalized barriers to access to training:

- information about training programs often does not reach immigrant women,
- it is felt that immigrant women are often steered away from training programs both by Canadian Employment Centre counsellors and their own community contacts,
- many skills training programs do not provide child care, thus limiting the participation of many immigrant women,
- lack of focus on non-traditional occupational training, and
- inadequate support for special bridging programs that in the past have successfully provided necessary orientation to the demands of the changing, highly technical labour market.

4. Information

One of the key factors forcing immigrant and often visible minority women into a disadvantaged position in Canadian society is the difficulty they confront in accessing information concerning labour laws, human rights, education, employment opportunities and related services. Immigrant women seeking employment are dependent upon an immigrant services counsellor, or as is frequently the case, the hearsay of their acquaintances.

Canada Employment Centres often do not provide services in a third language (e.g. Italian or Portuguese in Toronto). In addition, ethnic agencies which do provide information in third languages suffer from understaffing due to lack of funding. In many cases their staff are undertrained and sometimes insensitive to women's needs.

While the Race Relations Division of the Ontario Human Rights Commission is involved in a number of public education activities with racial and ethnic communities whose object is to:

- disseminate information about Human Rights legislation, outlining the assistance it can offer to visible minorities in the area of employment, housing, services, etc.; and

- identify major issues/concerns that members of a particular racial or ethnic community may have and to develop strategies to deal with those issues,

the problem of access is still cited.

In addition, because of the particular situation of many immigrant and visible minority women, it is felt that specialized information should be developed for them containing listings of

- training programs of short duration
- community outreach programs
- literacy and language training.

5. Recognition of Qualifications/Certification

It is generally recognized that the issue of certification is one which requires extensive study. While the problem is one which is keenly felt by many immigrant women, visible minority women feel their problem is exacerbated by discrimination based on ethnicity or race. While complaints could be dealt with through the Ontario Human Rights Commission, it is generally felt this is not the most effective way with which to deal with the problem.

Overall, there is a large proportion of immigrant women who are less well educated on average than Canadian born women: 33% of immigrant women in Ontario have less than a grade 9 education versus 17% of Canadian born women. However, 6% of immigrant women in Ontario have a university education - the highest educated originating in South Asia and South East Asia (MCC 1986:35).

Whereas, on the one hand, an inability to speak English and lack of education may relegate immigrant women to the lower end of the labour market, on the other hand, higher levels of education and language fluency may not have the opposite effect. Many immigrants who are accepted by Canada Immigration for their education and skills find that employers mistrust foreign qualifications. In addition, the professional organizations entrusted with legislated rights to grant accreditation of non-Canadian credentials, underestimate training from non-Western countries and create barriers to entry into professional occupations.

Newcomers who lack Canadian experience or an "equivalent" standard of education may be forced into manual or entrance level professional

jobs. This dampens their process of integration and in some cases creates permanent barriers to their occupational mobility.

It was also found that a lack of "Canadian experience" was often cited as an excuse for not hiring visible minority or immigrant women, and even when a woman might be accepted into Canada because of her qualifications, those same qualifications were not considered the equivalent of Canadian experience.

6. Child Care

The lack of affordable childcare in the community and at educational institutions offering training and language programs, make the participation of women in these programs difficult. Although 33% of immigrant women in Ontario have no children, the average immigrant woman has a slightly larger family than the Canadian born family. The high participation rate of immigrant women in the labour market and their low average earnings have made affordable childcare a major employment issue for immigrant and visible minority women, as it is for Canadian women generally.

7. Human Rights

Studies show that in 1983, one-third of all complaints to the Canadian Human Rights Commissions (CHRC) were based on race, colour and national/ethnic origin. In addition 57% of complaints regarding harassment were on these grounds. However, these statistics may not be an adequate reflection of the true extent of the problem since visible minority women have consistently asserted that they do not regard the federal or provincial human rights commissions as a viable means of redress, and claim that there seems to be a general sense of disinterest in their situation.

While this problem is not exclusively related to employment, it is frequently cited by visible minority women as being an additional and serious barrier with which they must contend in achieving their employment goals.

CONCLUSION

This paper sets out what are considered to be the major barriers to employment for immigrant and visible minority women.

In highlighting these problem areas, the intention is to focus attention on the very real and special needs of these groups of women which will have to be addressed by governments at all levels, by the private sector, and by society as a whole.

Strategies for solutions are being developed at various levels and in a number of areas.

A concerted effort is required to study the issue fully and completely, in cooperation with the groups involved, and then to work out a coordinated and integrated strategy or framework within which the solutions can be found.

Piecemeal and individual solutions or programs can help but are ultimately only band-aid. A comprehensive approach is needed if the issue is to be effectively dealt with.

However, such an approach would have to deal with the issue of settlement patterns of Canada's immigrant communities which have tended to concentrate in Ontario and Quebec and to a lesser but significant extent in British Columbia. In addition, there are other problems not raised directly in this paper having to do with health, legal and social issues, but which are related and no less pertinent.

It is recommended, therefore, that each province develop a strategy for dealing with the special needs and issues of their immigrant and visible minority women populations, and that a meeting with the federal minister responsible be held to discuss specific fiscal and program measures which could be implemented to address these issues. Ontario, for its part, will deal specifically with the area of certification/recognition of qualifications, and will report back to the next meeting of Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for Women's Issues on this matter.

BIBLIOGRAPHY

1984 Abella, Rosalie, Equality in Employment, A Royal Commission Report, Supply and Services Canada, Ottawa.

1979 Advisory Council on Multiculturalism, et. al., Report of Joint Task Force on Immigrant Women, Ministry of Culture and Recreation, Ontario.

1979 Arnopoulos, Sheila McLeod, The Problems of Immigrant Women in the Canadian Labour Force, Canadian Advisory Council on the Status of Women, Ottawa.

1986 Association for Community-Based Training and Education for Women (ACTEW). Effect of the New Canadian Job Strategy on Women: A Brief to the Federal Minister of Employment and Immigration, The Honourable Flora MacDonald, February, 1986.

1985 Billingsley, Brenden and Leon Musynski (sp.) No Discrimination Here: Toronto Employers and the Multiracial Workforce. Social Planning Council of Metropolitan Toronto and the Urban Alliance on Race Relations.

1984 Boyd, Monica, "At a Disadvantage; the Occupational Attainments of Foreign Born Women in Canada", International Migration Review, Winter.

1985 Brief from Immigrant and Visible Minority Women. Unpublished. Presented to Federal Ministers June 3, 1985.

1981 Canada, Multiculuralism Directorate, Department of the Secretary of State. The Immigrant Women in Canada: A Right to Recognition Part 1: Report of the Proceedings of the Conference, Toronto, Ontario, March 20-22, 1981. Ottawa Minister of Supply and Services Canada Cat. 20. C: 96-15/1981-1.

1981 Canada, Multiculturalism Directorate, Department of the Secretary of State. The Immigrant Women in Canada: A Right to Recognition Part II: Report of the Proceedings of the Conference, Toronto, Ontario, March 20-22, 1981. Ottawa Minister of Supply and Services Canada Cat. 20. C: 96-15/1982-2.

1984 Canada. House of Commons. Equality Now. Report of the Special Committee on Visible Minorities in Canadian Society. Hull, Quebec: Canadian Government Publishing Centre. Minister of Supply and Services Canada, 1984.

1985 City of Toronto. Task Force on Contract Compliance.

1986 Coalition of Visible Minority Women. Brief to Ian Scott, Attorney General, Province of Ontario, January 27, 1986.

1981 Cohen, Leah. A Review of Women's Participation in the Non-Traditional Occupations. Ministry of Supply and Services, Canada, Ottawa.

1982 The Canadian Charter of Rights and Freedoms

1983 Employment and Immigration Canada, A Discussion paper on a New Framework for Immigrant Language Training. Canada Employment and Immigration, Ottawa.

1984 Employment and Immigration Canada. Aide-Memoire, Ontario Region.

1984 Employment and Immigration Canada. Background Paper on Future Immigration Levels, Ministry of Supply and Services, Ottawa.

1985 Employment and Immigration, Canada. Immigration Statistics, 1983. Ministry of Supply and Services, Canada.

1985 Frances, Henry and Effie Ginzberg. Who Gets the Work: A Test of Racial Discrimination in Employment. Urban Alliance on Race Relations and the Social Planning Council of Metropolitan Toronto.

1984 Government of Canada, Response of the Government of Canada to "Equality Now, The Report of the Special Parliamentary Committee on Visible Minorities in Canada Society", Ministry of Supply and Services. Ottawa.

1986 Government of Canada. Towards Equality. Ministry of Supply and Services, Canada.

1983 Intercede. Implementation of the Special Policy on Foreign Domestic Workers. A brief to the Minister of Employment and Immigration Canada.

1981 Jain, Harish Race and Sex Discrimination in the Workplace: An Analysis of Theory, Research and Public policy in Canada. Affirmative Action Directorate Canada Employment and Immigration Commission. Ottawa.

1979 Janke, Bunder and Yaron, Ronny. A Report on Conditions in the Labour Market and Training Opportunities for Non-English Speaking Immigrant Women in Metro Toronto. Working Women Community Centre Toronto.

1985 Livingstone, C. and Richardson, K. The Needs of Community-Based Training Programs for Women in Metro Toronto: Some Recommendations. Submitted to The Association of Community-Based Training and Education for Women (ACTEW)

1985 National Action Committee on the Status of Women. Brief on the Canadian Jobs Strategy. September, 1986.

1986 Ontario Ministry of Citizenship and Culture. Ethnocultural Database Materials Series III. Special Report Number 4. A profile of Immigrant Women in Ontario, 1981. Commissioned from the Housing, Family and Social Statistics Division. Statistics Canada.

1981 Ontario Human Rights Code.

1979 Ontario Ministry of Labour. Problems of Immigrant Women, Past and Present, Ontario Ministry of Labour, Toronto.

1980 Ontario Status of Women Council, Employment Strategies for Women in the 1980's, Toronto.

1983 Ontario Women's Directorate, Ontario Human Rights Commission, Race Relations Division. The Proceedings of: The Visible Minority Woman Conference on Racisim, Sexism and Work. September 30 - October 2, 1983. Toronto.

1981 Reitz J., L. Calzavara and D. Dasko, Ethnic Inequality and Segregation in Jobs Toronto Centre for Urban and Community Studies. University of Toronto.

1985 Report of the Parliamentary Committee on Equality rights. Equality for All. Supply and Services, Canada.

1983 Secretary of State. Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women: Report of Canada. Ottawa.

1985 Seydegart, K. and G. Spears, Beyond Dialogue: Immigrant Women in Canada, 1985-1990. A Plan for Action arising from a National Consultation Commissioned by Multiculturalism Canada, Erin Research Inc.

1981 Statistics Canada Census Data.

1984 Statistics Canada. Canada's Immigrants, Ministry of Supply and Services, Ottawa.

1983 Task Force on Service to the Public, Index to Federal Programs and Services, 1983, Minister of Supply and Services.

1981 Task Force on Labour Market Development, Labour Market Development in the 1980's, Supply and Services, Canada.

1983 Women's Bureau. Ontario Women's Directorate. Statistical Profile of Visible Minorities in Ontario. Based on 1981 Census.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/031

Traduction du Secrétariat

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Les immigrantes et les femmes faisant partie de minorités visibles en Ontario

L'emploi

Ontario

LIBRARY
OTTAWA

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

LES IMMIGRANTES ET LES FEMMES FAISANT PARTIE DE MINORITÉS VISIBLES EN ONTARIO

L'EMPLOI

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE DE L'ONTARIO

MAI 1986

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

II. OBJET

i. Les immigrantes
ii. Les femmes appartenant à des minorités visibles

III. CARACTÉRISTIQUES

i. Les immigrantes
ii. Les femmes appartenant à des minorités visibles

IV. LES OBSTACLES

1. La ségrégation professionnelle
2. L'équité d'emploi
3. Les cours de langue et les programmes de formation
   a) Les cours de langue
   b) La formation
4. L'information
5. La reconnaissance des compétences et l'accréditation
6. La garde des enfants
7. Les droits de la personne

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

I. INTRODUCTION

Ce n'est que depuis peu que les gouvernements et la société en général au Canada reconnaissent la nécessité de traiter des problèmes touchant les femmes au moyen de programmes et de politiques spécialement conçus à leur intention. Aujourd'hui, grâce à une série de mesures incitatives et législatives et de programmes volontaires et obligatoires, les questions qui préoccupent les femmes sont traitées dans le cadre de presque tous les secteurs où leurs progrès en tant que partenaires égales au sein de la société canadienne aussi bien dans les secteurs privé et public sont importants. Il serait cependant faux de dire que plus rien ne s'oppose à la mise en oeuvre de programmes conçus pour aider ou promouvoir les femmes, ou que toute discrimination a disparu, mais il est généralement reconnu que les questions préoccupant les femmes ne vont pas diminuer en importance et qu'il faudra en tenir compte dans l'élaboration de plus ou moins chaque politique ou programme. Ayant franchi cette étape, on estime, du moins en Ontario, qu'il est temps de situer le débat au-delà des problèmes des femmes en général et de traiter des besoins particuliers des immigrantes et des femmes faisant partie de minorités visibles qui font face au double fléau de la discrimination sexuelle et raciale/ethnique.

Le présent document porte sur certaines questions particulières touchant deux groupes de femmes ayant des besoins spéciaux -- soit les immigrantes et les femmes faisant partie de minorités visibles.

Un certain nombre de questions ont dû être posées avant de pouvoir choisir la meilleure façon de faire valoir les préoccupations et les problèmes auxquels sont confrontés ces deux groupes de femmes : fallait-il

- aborder tous les secteurs où se manifestent des problèmes (p. ex., santé, marché du travail, éducation, problèmes juridiques)?
- faire porter le débat sur un seul secteur et s'en servir pour exposer les principaux problèmes?
- simplement traiter des problèmes auxquels font face ces deux groupes, ou préconiser un plan d'action pouvant être mis en oeuvre par divers paliers de gouvernement afin de trouver des solutions?

Loin de vouloir minimiser l'importance des problèmes liés à la santé et à l'éducation, nous avons convenu, aux fins de ce document, de nous en tenir aux questions touchant l'économie et l'emploi.

L'essentiel du présent document portera donc sur l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés ces deux groupes dans le secteur de l'emploi. Ce secteur a été choisi parce qu'il illustre efficacement et entièrement la gamme des problèmes touchant les deux groupes.

II. OBJET

Une fois le thème du document arrêté, soit celui des problèmes liés à l'emploi auxquels se heurtent les immigrantes et les femmes faisant partie de minorités visibles, il reste alors à définir les similitudes et les divergences, petites ou grandes, des problèmes des deux groupes.

Le groupe des immigrantes comporte des minorités visibles. Ce phénomène s'est manifesté particulièrement durant la dernière décennie, alors que où l'un des plus grands contingents d'immigrantes en Ontario est provenu des Caraïbes, de la Guyane et de l'Asie.

Il est en outre important de souligner que bon nombre de femmes membres de minorités visibles sont des citoyennes canadiennes nées et éduquées ici. Les problèmes auxquels elles se heurtent en tant que femmes et en tant que membres de minorités raciales diffèrent à certains égards de ceux auxquels font face les immigrantes.

i) Les immigrantes

Les caractéristiques de l'immigration canadienne ont évolué sensiblement. Autrefois d'origine principalement britannique et européenne, les immigrants arrivent maintenant de la région des Caraïbes, des pays du sud de l'Europe et de l'Asie.

En raison de cette évolution de l'immigration, les problèmes traditionnels des femmes en matière d'emploi, tels :

- l'accès à des emplois bien rémunérés,
- l'équité salariale,
- la garde des enfants,
- la formation, et
- la rémunération des travaux ménagers, etc.,

sont souvent aggravés par des obstacles comme :

- la langue,
- les préjugés raciaux, et
- les différences culturelles.

ii) Les femmes appartenant à des minorités visibles

Bien qu'il arrive souvent que des immigrantes fassent partie de minorités visibles, tel n'est pas nécessairement toujours le cas. En effet, les descendantes d'une deuxième ou troisième génération de familles appartenant à des minorités visibles connaissent parfois encore des problèmes de discrimination raciale. Cette discrimination se situe en outre souvent à deux niveaux :

- une discrimination manifeste, fondée sur des préjugés ou des opinions préconçues, et
- une discrimination systémique, c'est-à-dire impersonnelle ou institutionnelle.

Le premier type de discrimination se révèle à l'examen des résultats de recherches qui ont été effectuées sur les pratiques d'emploi à Toronto, où il s'est avéré que les blancs qui faisaient des demandes d'emploi avaient trois fois plus de chances de se voir offrir un poste que leurs homologues noirs (Henry and Ginsberg 1985). Le deuxième type, la discrimination systémique, est plus difficile à cerner, mais se manifeste dans les critères de recrutement, c'est-à-dire lorsqu'on exige une "expérience canadienne" ou une connaissance de l'anglais même lorsque ces conditions ne sont pas liées à l'exécution d'une tâche particulière. Conséquemment, pour les femmes appartenant à des minorités visibles, les obstacles à leur participation égale et entière à la population active canadienne sont amplifiées par l'existence d'une discrimination raciale et sexuelle.

Ce document examine les obstacles au plein emploi et à l'égalité d'emploi, ainsi que les obstacles à l'accès à la population active, auxquels se heurtent les deux groupes de femmes. Nous tenterons d'indiquer les cas où les deux groupes font face aux mêmes problèmes ou obstacles, et les cas où il existe une différence sensible ou subtile.

III. CARACTÉRISTIQUES

Avant de traiter des divers obstacles, il importe de définir les caractéristiques des deux groupes de femmes étudiés dans ce document.

Il faut toutefois souligner qu'il existe relativement peu de données sur les immigrantes ou sur les femmes appartenant à des minorités visibles, ou même sur les problèmes spéciaux auxquels elles se heurtent en raison de leur statut et de leur condition au sein de la société canadienne.

Néanmoins, depuis que les divers paliers de gouvernement au Canada se préoccupent de plus en plus de cette question, surtout en Ontario vu que les données sur l'établissement des immigrants révèlent que la majorité choisissent de s'installer pour de bon dans notre province, un nombre croissant d'études sont réalisées sur les problèmes auxquels font face les immigrants en général, et particulièrement les groupes d'immigrants tels les réfugiés et les immigrantes.

Le ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario a élaboré une base de données ethnoculturelles qui comporte des tableaux à double entrée sur les caractéristiques ethnoculturelles, en fonction de caractéristiques démographiques et socio-économiques, au moyen de laquelle il sera possible de représenter graphiquement certaines des tendances principales que nous pouvons tout juste discerner à l'heure actuelle. Bon nombre des chiffres utilisés dans ce document proviennent de cette base de données, qui comporte des études sur les caractéristiques des immigrantes en Ontario.[1]

i) Les immigrantes

Le recensement de 1981 révèle qu'environ 963 000 immigrantes vivaient en Ontario, soit 53 p. 100 de toutes les immigrantes du Canada. (Ministère des Affaires civiques et culturelles, 1986:3)

De 1971 à 1981, les caractéristiques de l'immigration ont évolué de telle manière que la proportion des immigrantes venues des Îles Britanniques est passée du tiers du nombre total d'immigrantes, avant 1971, à seulement 13,8 p. 100 entre 1971 et 1981. Au cours de cette décennie, les Caraïbes et la Guyane sont devenues la principale source d'immigrantes (16,8 p. 100), alors que de moins en moins d'immigrants arrivaient de la plupart des pays européens, sauf du Portugal, et qu'un nombre croissant arrivait d'Asie, principalement de l'Inde et des Philippines (MACC 1986:6-11)

Les statistiques du ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario révèlent que sur un total de 243 545 immigrantes arrivées dans la province entre 1971 et 1981, 56 p. 100 se sont établies à Toronto. (MACC 1986:12).

---

1 1986, Ethnocultural Data Base Materials: Series III Special Report No. 4 A Profile of Immigrant Women in Ontario. Ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario, (réf., MCC. 1986)

ii) Les femmes appartenant à des minorités visibles

À leur conférence de 1983 tenue en Ontario, les femmes appartenant à des minorités visibles se sont définies comme étant des minorités ethniques non blanches vivant dans une société majoritairement blanche (Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et al., 1983). En Ontario, lorsque nous parlons de groupes minoritaires visibles/raciaux, nous songeons généralement à un groupe de personnes qui diffère visiblement du groupe dominant, qui est moins nombreux et qui a un accès limité, sinon aucun, au pouvoir social, économique, politique et religieux au sein de notre société.

Les minorités visibles représentent 5 p. 100 de la population totale de l'Ontario.[2] Les Chinoises constituent la plus grande proportion de femmes appartenant à des minorités visibles en Ontario, soit 25 p. 100, et sont suivies des Noires et des femmes autochtones, dans une proportion équivalente de 18 p. 100. Près des trois quarts des femmes appartenant à des minorités visibles en Ontario vivent à Toronto et dans les environs; elles sont noires, sud-asiatiques, indonésiennes, philippines, coréennes, chinoises et japonaises. Les femmes appartenant à des minorités visibles représentent 10 p. 100 de la population totale de la ville de Toronto et de ses environs (Bureau de la main-d'oeuvre féminine, 1983).

IV. LES OBSTACLES

Les questions suivantes seront abordées dans la mesure où elles intéressent les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles :

- la ségrégation professionnelle
- l'accès aux programmes de langue et de formation
- L'accès à l'information
- la reconnaissance des compétences (l'accréditation)
- la garde des enfants.

---

2 Les immigrantes qui ne sont pas considérées comme appartenant à des "minorités visibles" mais qui se heurtent au même genre de discrimination ont décidé de faire front comun avec les femmes appartenant à des minorités visibles. Elles estiment qu'elles font face, dans bien des cas, aux mêmes problèmes que ces dernières. Par exemple, certaines femmes d'origine portugaise sont parfois confrontées à des préjugés similaires à ceux auxquels se heurtent certaines "minorités visibles".

Bon nombre de ces questions pouvant également être examinées dans le cas des femmes appartenant à des minorités visibles, d'autres préoccupations touchant de plus près ce dernier groupe ont été définies comme suit à la conférence de 1983 :

- l'équité d'emploi
- les droits de la personne.

1. La ségrégation professionnelle

Bien que la ségrégation au sein du marché du travail soit un problème commun à toutes les Canadiennes, la situation des immigrantes se caractérise par le fait qu'elles se situent aux échelons supérieurs et inférieurs de la population active. En Ontario, le secteur professionel et technique comporte une proportion légèrement plus grande d'emplois occupés par des immigrantes (21,7 p. 100) que par des non-immigrantes (25,3 p. 100) (MACC 1986:40). Cette situation s'explique en partie par le processus de sélection des immigrants, qui permet de choisir des femmes possédant ce genre de formation et d'expérience (Seydegart et Spears 1985:44). On retrouve toutefois un nombre disproportionné d'immigrantes dans les secteurs les moins rémunérés de la main-d'oeuvre canadienne, où elles sont trois fois plus nombreuses que les non-immigrantes (ibid.).

Pour expliquer la source de la plupart des problèmes d'emploi auxquels les immigrantes font face au Canada - formation de ghettos, salaires peu élevés, inaccessibilité de la formation et déprofessionnalisation (c'est-à-dire sous-utilisation ou non-utilisation des compétences professionnelles), d'aucuns avancent l'hypothèse que ces femmes acceptent et méritent de demeurer au plus bas échelon de la main-d'oeuvre en raison de leur manque d'instruction. Bien que les immigrantes constituent près du quart de la population de l'Ontario (dont 4 p. 100 sont des femmes de couleur), les programmes d'action positive axés sur l'égalité des sexes n'abordent pas explicitement le problème des origines raciales et ethniques. En outre, les employeurs commencent à demander que les minorités visibles soient incluses dans les programmes d'action positive autrefois uniquement destinés aux femmes.

En Ontario, il est frappant de constater que certains groupes d'immigrantes, particulièrement celles qui ne parlent pas anglais (c.-à-d., surtout les Portugaises, les Italiennes, les Sud-américaines et les Chinoises), se retrouvent concentrés dans les industries de la transformation de matière premières et de l'emballage de produits et dans celle des services, emplois mal

rémunérés et offrant des conditions de travail médiocres.

Les immigrantes forment 15 p. 100 de la main-d'oeuvre totale dans les industries de la transformation et de la fabrication, alors que les non-immigrantes ne représentent que 6 p. 100 de ce secteur d'emploi.

Les caractéristiques d'emploi des immigrantes en Ontario révèlent également l'existence d'une ségrégation professionnelle fondée sur l'origine géographique, qui se résume comme suit :

- 36,5 p. 100 des femmes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale, et 31,1 p. 100 des femmes venant du Sud-est asiatique occupent des emplois dans les domaines de la gestion et de l'administration, et dans les catégories professionnelles et scientifiques, alors que seulement 7,8 p. 100 des femmes venant du sud de l'Europe et 13,7 p. 100 de femmes venant d'Amérique du Sud détiennent des emplois dans ces catégories.

- 60 p. 100 des femmes venant du sud de l'Europe et de l'Amérique du Sud occupent des emplois dans le domaine de la transformation, de la fabrication et des services.

- Les immigrantes venant d'Afrique, des Îles Britanniques, des Caraïbes et de la Guyane représentent un pourcentage élevé parmi les femmes occupant des emplois de bureau et autres emplois connexes (MACC 1986:39).

Les mêmes caractéristiques se répètent en ce qui concerne la rémunération des femmes de diverses origines ethniques en Ontario :

- Les revenus d'emploi moyens les plus bas sont ceux des femmes venant d'Amérique du Sud (7 431 $) et du sud de l'Europe (8 262 $).

- Les revenus d'emploi moyens les plus élevés sont ceux des femmes venant des pays d'Europe centrale (10 331 $) et du Sud-est asiatique (10 017 $) (MACC 1986:43).

Bien que bon nombre des immigrantes qui s'établissent en Ontario aient un niveau d'instruction élevé, leurs revenus sont loin d'y correspondre :

- Les femmes qui possèdent un diplôme universitaire et qui ont les revenus les plus élevés viennent de l'Europe de l'Est (16 594 $) et des Îles Britanniques (16 495 $).

- Les femmes qui possèdent un diplôme universitaire et qui ont les revenus les moins élevés viennent du sud de l'Asie (12 210 $) et de l'Amérique du Sud (10 798 $) (ibid.).

2. L'Équité d'emploi

Les femmes appartenant à des minorités visibles considèrent l'équité d'emploi comme une priorité majeure puisque c'est grâce à l'application de ce principe que la discrimination manifeste et la discrimination systémique pourront être éliminées. La solution envisagée comporte deux volets :

. L'égalité des chances, qui aidera les femmes appartenant à des minorités visibles à chercher et à trouver des emplois leur permettant de faire valoir leur instruction et leur expérience.

. L'égalité salariale pour des emplois nécessitant un effort et des compétences analogues à ceux fournis par les hommes et par les femmes n'appartenant pas à des minorités visibles.

Une étude effectuée en 1981 sur la ségrégation professionnelle dans la région métropolitaine de Toronto révèle que les femmes d'origine antillaise gagnaient 6 000 $ de moins que les Canadiennes "de la majorité" et 3 000 $ de moins que les femmes d'origine portugaise. Compte tenu de leur niveau d'instruction et de facteurs tels la langue et l'expérience professionnelle, les femmes appartenant à des minorités visibles gagnaient plusieurs milliers de dollars de moins (Reitz et al. 1981:14).

Un certain nombre de rapports comme Les immigrantes au Canada : le droit à la reconnaissance (1981), L'égalité ça presse! (1984), le Rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi (1984) et Beyond Dialogue (1985) ont recommandé la création de programmes d'équité en matière d'emploi à l'intention des minorités visibles et autres minorités. Le Rapport de la Commission royale, dont les recommandations ont été partiellement mises en oeuvre en 1985, étend la portée de la politique d'équité en matière d'emploi aux minorités visibles travaillant au sein des sociétés d'État, chez les employeurs réglementés par des instances fédérales et chez les entrepreneurs faisant affaire avec le gouvernement fédéral. En avril 1986,

au moment de la troisième lecture du projet de loi C-62, aucune disposition exécutoire n'avait été ajoutée, étant donné, prétendait-on, que l'article 33-2 du Code canadien des droits de la personne confère à la Commission canadienne des droits de la personne le pouvoir de déposer des plaintes concernant l'équité en matière d'emploi.

Les femmes appartenant à des minorités visibles exigent également que les programmes d'action positive deviennent obligatoires puisque les programmes volontaires n'ont pas tellement réussi jusqu'à maintenant à changer la situation des femmes en général.[3] L'article 13-(1) du Code ontarien des droits de la personne et l'article 15-(2) de la Charte des droits et libertés permettent explicitement d'établir des programmes d'action positive et d'équité en matière d'emploi. La disposition de la charte ontarienne autorise la mise en oeuvre d'un programme spécialement conçu pour atténuer les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent des personnes ou des groupes économiquement défavorisés en vue de leur offrir ou de tenter de leur offrir l'égalité des chances.

3. Les cours de langue et les programmes de formation

a) Les cours de langue

Il existe un lien indiscutable entre les conditions d'emploi des immigrantes et leur connaissance de l'anglais parlé. À défaut de posséder une connaissance suffisante de l'anglais ou du français, elles se voient obligées d'accepter des emplois n'offrant aucune perspective de carrière tels le service domestique, le travail rémunéré à la pièce, l'assemblage et le travail de nettoyage et d'entretien.

La proportion d'immigrantes incapables de converser suffisamment bien en anglais ou en français varie de 1,2 p. 100 pour les immigrantes de longue date (avant 1946) à 14 p. 100 pour les nouvelles immigrantes (1971 - 1981) (MACC 1986:25).

---

3 Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, Commission ontarienne des droits de la personne et Division des rapports entre les races. Proceedings of the Visible Minority Women Conference on Racism, Sexism and Work, 1983 et Coalition of Visible Minority Women. A Brief to the Hon. Ian Scott, Attorney General, Province of Ontario, January 27, 1986

Les immigrantes qui ne parlent pas anglais doivent compter sur l'aide de parents et d'amis pour se trouver un emploi. On peut facilement concevoir les contraintes qui leur sont imposées. Qui plus est, elles sont incapables d'exprimer leur besoin d'avoir de meilleures conditions de travail et doivent donc demeurer confinées dans des emplois peu rémunérés. C'est pourquoi il est évidemment nécessaire d'examiner les problèmes de rapports raciaux dans le cadre des programmes d'anglais langue seconde et d'anglais en milieu de travail.

À l'issue de consultations tenues partout au pays, Seydegart et Spears ont pu définir trois groupes d'immigrantes qui auraient avantage à recevoir une formation linguistique en anglais ou en français :

1. Les nouvelles immigrantes qui ne possèdent aucune connaissance de l'anglais ou du français.

2. Les immigrantes qui vivent au Canada depuis un certain nombre d'années sans avoir appris la langue, et dont le mode de vie rend maintenant difficile l'apprentissage d'une nouvelle langue.

3. Les immigrantes qui parlent un dialecte de l'anglais ou du français différent de l'anglais ou du français parlé au Canada.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral parraine un programme comprenant un cours de formation linguistique à temps plein d'une durée de six mois assorti d'une allocation de formation, qui est offert à ceux :

- qui sont "destinés à entrer sur le marché du travail",
- qui doivent parler anglais ou français pour trouver un emploi "convenable", et
- qui sont des immigrants indépendants.

Divers documents émanant de groupes d'immigrantes, de travaux de conférence et de rapports sur les besoins spéciaux des immigrantes ont permis de définir les lacunes qui semblent caractériser les programmes fédéraux. On s'est aperçu, entre autres, que bon nombre d'immigrantes ne répondent pas aux trois critères susmentionnés. Premièrement, il semble, par exemple, que les conseillers en emploi des bureaux de placement du Canada prennent des décisions qui ont souvent pour effet d'empêcher une femme ayant des enfants de travailler à l'extérieur du foyer. Deuxièmement, vu le peu d'instruction que possèdent bon nombre d'immigrantes, les conseillers

en emploi décident parfois que les seuls emplois "convenables" pour ces femmes se trouvent dans des secteurs où la connaissance de l'anglais ou du français n'est pas nécessaire. Bien souvent, ces femmes ne savent pas qu'elles devraient discuter de leurs objectifs professionnels avec le conseiller. Troisièmement, même si les immigrantes parrainées sont admissibles à la formation linguistique, elles ne peuvent cependant pas recevoir d'allocations de formation ou de déplacement.

La majorité des nouveaux immigrants font partie de la catégorie des immigrants parrainés.[4] Il s'agit là d'un point important, étant donné que même si ces immigrants sont admissibles à des programmes, ils ne peuvent se permettre d'y participer s'ils ne bénéficient pas également d'une allocation de formation. Les frais de déplacement et de garde d'enfants, qui ne sont pas inclus dans l'allocation, représentent un fardeau supplémentaire pour les immigrants.

De surcroît, cette allocation de formation procure un revenu qui se situe en deçà du seuil d'accès à l'aide sociale et s'avère donc insuffisante pour vivre, surtout dans des villes comme Toronto où le coût du logement accapare la plus grande partie d'un faible revenu. Bien que des cours de langue soient offerts à temps partiel dans bon nombre de collectivités, la plupart des immigrantes sont obligées de travailler à temps plein dès leur arrivée, et le double fardeau des travaux ménagers, et du travail rémunéré les empêche de suivre ces cours en même temps.

Les programmes de cours d'anglais en milieu de travail ont pour objet d'améliorer les communications dans les milieux de travail multiculturels. Récemment, certains ont cherché à modifier l'orientation traditionnelle des cours d'anglais langue seconde pour en faire des cours d'anglais en milieu de travail, de façon à rendre l'employeur aussi bien que l'employé responsables de trouver des solutions au problème des communications au travail. Ces nouveaux cours sont de plus en plus dispensés aux travailleurs ainsi qu'au personnel de supervision dans les milieux de travail multiculturels, mais le programme n'en est encore qu'à ses premiers pas.

---

4 En 1983, 55 p. 100 des immigrants au Canada étaient parrainés, et 66 p. 100 d'entre eux étaient des femmes (Statistiques sur l'immigration 1983, Seydegart et Spears 1985).

L'objectif du programme est triple :

1. Aider les organismes à répondre à l'évolution de la population active et à adapter en conséquence leurs procédures et leurs politiques.

2. Aider les travailleurs immigrants à participer davantage aux activités se déroulant dans leur milieu de travail.

3. Aider les superviseurs à communiquer plus efficacement avec les travailleurs immigrants.

b) La formation

Les immigrantes de même que bon nombre de femmes provenant de minorités visibles représentent deux des groupes de travailleurs les plus touchés par l'évolution du marché du travail. L'adaptation aux changements provoqués par les incessantes innovations technologiques des années 80 dans le milieu de travail a considérablement influé sur la main-d'oeuvre "secondaire", constituée en partie d'immigrantes et de femmes appartenant à des minorités visibles. Il est également possible que ces groupes de femmes soient sensiblement touchés par les répercussions qu'aura éventuellement le libre-échange. En effet, étant donné qu'une grande proportion de ces femmes travaillent dans l'industrie du textile en Ontario, il est fort probable que la majorité d'entre elles devront se recycler si un régime de libre-échange est institué.

L'incapacité de s'exprimer couramment en anglais ou en français, le manque d'instruction et le statut d'immigrante parrainée font que bon nombre d'immigrantes ne participent pas aux programmes de formation professionnelle assortis d'une allocation qui sont offerts par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC). À cet égard, des groupes d'immigrantes et de femmes appartenant à des minorités visibles de l'Ontario ont soulevé un certain nombre de questions concernant la nouvelle stratégie de Planification de l'emploi de la CEIC :

i) Le gouvernement compte beaucoup trop sur les employeurs pour offrir des programmes de formation au travail. L'accent devrait plutôt être mis sur la formation offerte par des groupes à but non lucratif dans les collectivités, où les services d'aide sont plus nombreux et les méthodes d'enseignement moins partiales.

ii) Les allocations de formation au titre des programmes de la Planification de l'emploi sont inférieures au salaire minimum et donc insuffisantes pour répondre aux besoins financiers d'une femme.

iii) La Planification de l'emploi ne prévoit rien de particulier pour encourager la formation des femmes dans des domaines d'emploi non traditionnels, ce qui est essentiel à notre époque où la nouvelle technologie élimine les emplois traditionnellement occupés par des femmes.

iv) La définition de la "réintégration" au titre de la Planification de l'emploi exige que la femme soit restée au foyer pendant trois ans. Or, les immigrantes ne peuvent se permettre de ne pas travailler pendant si longtemps et vont souvent accepter des emplois médiocres et peu rémunérés plutôt que de rester sans emploi pendant trois ans.

v) Il importe de mettre davantage l'accent sur la création d'emplois pour compléter l'effort de formation.

vi) Les fonds destinés à la mise en oeuvre de programmes de formation dans les collectivités sont trop peu nombreux.

vii) Pour pouvoir suivre des cours de perfectionnement professionnel, un adulte doit avoir été au chômage pendant 24 des 30 dernières semaines. Ici encore, cette condition a pour effet d'exclure l'accès des immigrantes à la formation puisqu'elles ne peuvent se permettre d'être sans emploi pendant de longues périodes.

viii) Il n'existe actuellement aucun contrôle de la qualité concernant la formation au titre de la Planification de l'emploi.

ix) La mise en place de conseils consultatifs locaux décentralisera le processus décisionnel et risque de rendre difficile la représentation de groupes locaux de formation destinée aux femmes.

En plus de ces problèmes précis liés à la Planification de l'emploi, les immigrantes se heurtent à d'autres obstacles plus généraux en ce qui concerne leur accès à la formation :

. L'information concernant les programmes de formation n'atteint pas toujours les immigrantes;

- il semble que les immigrantes sont souvent écartées des programmes de formation par les conseillers des centres d'emploi du Canada et par les personnes ressources de leur propre collectivité;

- rares sont les programmes de formation qui offrent des services de garde d'enfants, ce qui limite la participation de bon nombre d'immigrantes;

- trop peu d'importance est accordée à la formation destinée à des emplois non traditionnels; et

- l'appui en faveur de prestations d'assistance transitoire spéciales est inadéquat, alors que par le passé, ces programmes ont réussi à donner l'orientation voulue face aux besoins nouveaux suscités par un marché du travail en évolution et hautement spécialisé.

4. L'information

L'une des principales raisons pour lesquelles les immigrantes et, souvent, les femmes appartenant à des minorités visibles sont confinées dans une situation défavorable au sein de la société canadienne est qu'elles ont difficilement accès à l'information concernant les lois du travail, les droits de la personne, l'éducation, les perspectives d'emploi et les services connexes. Les immigrantes à la recherche d'un emploi doivent compter sur l'aide d'un conseiller des services à l'immigration ou, comme c'est souvent le cas, sur les ouï-dire de leur entourage.

Les centres d'emploi du Canada n'offrent pas toujours leurs services dans une troisième langue (p. ex., en italien ou en portugais à Toronto). De leur côté, les organismes ethniques qui fournissent de l'information dans une troisième langue n'ont pas, pour des raisons financières, le personnel suffisant. Dans bon nombre de cas, leur personnel ne possède pas une formation adéquate et se montre parfois insensible aux besoins des femmes.

Même si la Division des rapports entre les races de la Commission ontarienne des droits de la personne participe à un certain nombre d'activités d'éducation publique avec les collectivités raciales et ethniques dans le but :

- de diffuser l'information concernant les lois sur les droits de la personne, en expliquant quel genre d'aide elle peut offrir aux minorités visibles en matière d'emploi, de logement, de services etc.; et

. de définir les principaux problèmes et préoccupations auxquels peuvent se heurter les membres d'une collectivité raciale ou ethnique particulière, et d'élaborer des stratégies visant à les résoudre,

le problème de l'accès persiste.

Enfin, vu la situation particulière de bon nombre d'immigrantes et de femmes appartenant à des minorités visibles, on estime qu'il y aurait lieu d'élaborer des trousses d'information spécialisée contenant des listes

- de programmes de formation de courte durée;
- de programmes communautaires d'extension des services de main-d'oeuvre; et
- de programmes d'alphabétisation et de formation linguistique.

5. La reconnaissance des compétences et l'accréditation

Il est généralement reconnu que la question de l'accréditation requiert un examen approfondi. Si le problème est aigu pour bon nombre d'immigrantes, il l'est davantage pour les femmes appartenant à des minorités visibles, qui doivent en outre faire face à la discrimination fondée sur l'ethnie ou sur la race. Bien que les plaintes pourraient être traitées par l'intermédiaire de la Commission ontarienne des droits de la personne, il semble généralement que ce ne soit pas le meilleur moyen de régler le problème.

Dans l'ensemble, il y a une grande proportion de femmes moins instruites en moyenne parmi les immigrantes que parmi les Canadiennes de naissance : 33 p. 100 des immigrantes en Ontario ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 17 p. 100 des Canadiennes de naissance. Par ailleurs, 6 p. 100 des immigrantes en Ontario possèdent un diplôme universitaire - celles qui ont fait les études les plus avancées étant originaires du sud et du sud-est asiatique (MACC 1986:35).

Alors que, d'une part, l'incapacité de parler anglais et le manque d'instruction peuvent reléguer les immigrantes au plus bas échelon du marché du travail, on constate, d'autre part, qu'une instruction plus poussée et la capacité de parler anglais n'entraînent pas nécessairement le résultat contraire. En effet, bon nombre d'immigrants qui sont acceptés par Immigration Canada en raison de leur instruction et de leurs compétences découvrent que les employeurs se méfient des compétences acquises à l'étranger. En

outre, les associations professionnelles, qui ont le pouvoir juridique de reconnaître des accréditations non canadiennes, sous-estiment la formation obtenue dans des pays non occidentaux, créant ainsi des obstacles aux immigrants qui veulent accéder à des carrières professionnelles.

Les nouveaux venus qui ne possèdent pas l'expérience canadienne ou une instruction de calibre "équivalent" peuvent être forcés d'accepter des emplois manuels ou des fonctions de débutants dans des carrières professionnelles. De telles conditions nuisent à leur processus d'intégration et, dans certains cas, créent des obstacles permanents à leur mobilité professionnelle.

On a également constaté que des employeurs prétextent souvent le manque "d'expérience canadienne" pour ne pas embaucher des immigrantes ou des femmes appartenant à des minorités visibles, et que même après qu'une femme ait été admise au Canada en raison de ses compétences, celles-ci ne sont pas jugées comme l'équivalent de l'expérience canadienne.

6. La garde des enfants

L'absence de services de garde d'enfants abordables au sein des collectivités et dans les établissements d'enseignement offrant des programmes de formation et des cours de langue rend difficile la participation des femmes. Même si 33 p. 100 des immigrantes en Ontario n'ont pas d'enfants, l'immigrante moyenne a une famille légèrement plus nombreuse que les familles nées au Canada. Le taux de participation élevé des immigrantes à la population active et leurs faibles revenus moyens ont fait que la question des services de garde d'enfants abordables est devenue une préoccupation majeure en matière d'emploi pour les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles, tout comme elle l'est pour les Canadiennes en général.

7. Les droits de la personne

Des études révèlent qu'en 1983, un tiers de toutes les plaintes reçues par la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) avaient pour cause des distinctions illicites fondées sur la race, la couleur et l'origine nationale ou ethnique. En outre, 57 p. 100 des plaintes concernant le harcèlement avaient les mêmes origines. Cependant, ces statistiques ne reflètent sans doute pas adéquatement la véritable envergure du problème, puisque les femmes appartenant à des minorités visibles ont toujours soutenu qu'elles ne considéraient pas les commissions

fédérale ou provinciales des droits de la personne comme des recours valables et estiment que personne en général ne semble s'intéresser à leur situation.

Bien que ce problème ne soit pas exclusivement lié à l'emploi, il est fréquemment souligné par les femmes appartenant à des minorités visibles comme étant un autre sérieux obstacle avec lequel elles doivent composer pour réaliser leurs objectifs professionnels.

CONCLUSION

Ce document expose les obstacles à l'emploi qui sont considérés comme les plus importants dans le cas des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles.

Le fait de souligner ces problèmes marque la volonté d'attirer l'attention sur les besoins très réels et particuliers de ces groupes de femmes, problèmes sur lesquels devront se pencher les divers paliers de gouvernement, le secteur privé et l'ensemble de la société.

Divers intervenants s'emploient en ce moment à élaborer des stratégies dans un certain nombre de domaines en vue de trouver la solution à ces problèmes.

Il importe de concerter les efforts pour examiner à fond cette question, de concert avec les groupes intéressés, et d'élaborer ensuite une stratégie ou un cadre de travail coordonné et intégré qui permettra de trouver les solutions appropriées.

Des mesures ou programmes fragmentaires et individuels peuvent certes aider, mais ne représentent en définitive que des solutions temporaires. Il faut plutôt envisager une démarche globale si l'on veut régler efficacement le problème.

Toutefois, pareille démarche devra tenir compte des habitudes d'établissement des collectivités d'immigrants au Canada, qui ont été portées à se concentrer en Ontario et au Québec et, dans une moindre mesure mais en nombre tout de même assez important, en Colombie-Britannique. Il existe de surcroît d'autres problèmes qui n'ont pas été soulevés directement dans ce document et qui ont trait à la santé et aux domaines juridique et social, mais qui sont néanmoins connexes et tout aussi pertinents.

Conséquemment, il est recommandé que chaque province élabore une stratégie en vue de traiter des besoins et des problèmes particuliers de leur population d'immigrantes et de femmes appartenant à des minorités visibles, et qu'une réunion ait lieu avec le ministre fédéral responsable de ces questions pour discuter des mesures fiscales et des programmes précis qui pourraient être mis en oeuvre afin de régler ces problèmes. Pour sa part, l'Ontario abordera particulièrement la question de l'accréditation et de la reconnaissance des compétences, et fera

part de ses conclusions à la prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine.

BIBLIOGRAPHIE

1984 Abella, Rosalie, Rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1979 Advisory Council on Multiculturalism, et. al., Report of Joint Task Force on Immigrant Women, Ministry of Culture and Recreation, Ontario.

1979 Arnopoulos, Sheila McLeod, Les problèmes des femmes immigrantes sur le marché du travail canadien, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa.

1986 Association for Community-Based Training and Education for Women (ACTEW). Effect of the New Canadian Job Strategy on Women: A brief to the Federal Minister of Employment and Immigration, The Honourable Flora MacDonald, février 1986.

1985 Billingsley, Brenden and Leon Musynski (sp.) No Discrimination Here: Toronto Employers and the Multiracial Workforce. Social Planning Council of Metropolitan Toronto and the Urban Alliance on Race Relations.

1984 Boyd, Monica, "At a Disadvantage; the Occupational Attainments of Foreign Born Women in Canada", International Migration Review, Winter.

1985 Brief from Immigrant and Visible Minority Women. Non publié. Présenté à des ministres fédéraux, le 3 juin 1985.

1981 Canada, Direction du multiculturalisme, ministère du Secrétariat d'État, Les immigrantes au Canada : le droit à la reconnaissance, Partie I : Actes de la Conférence, Toronto (Ontario), les 20, 21, 22 mars 1981, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1981 Canada, Direction du multiculturalisme, ministère du Secrétariat d'État. Les Immigrantes au Canada : le droit à la reconnaissance, Partie II : Recommandation de la Conférence, Toronto (Ontario), les 20, 21, 22 mars 1981, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1984 Canada. Parlement, Chambre des Communes. L'égalité ça presse! Rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne. [Ottawa] : Imprimeur de la Reine.

1985 City of Toronto. Task Force on Contract Compliance.

1986 Coalition of Visible Minority Women. Brief to Ian Scott, Attorney General, Province of Ontario, 27 janvier 1986.

1981 Cohen, Leah. A Review of Women's Participation in the Non-Traditional Occupations. Approvisionnements et Services, Canada, Ottawa.

1982 La Charte canadienne des droits et libertés.

1983 Emploi et immigration Canada, Document de travail pour une nouvelle politique globale concernant les cours de langue à l'intention des immigrants. Emploi et Immigration, Ottawa.

1984 Employment and Immigration Canada. Aide-mémoire, Ontario Region.

1984 Emploi et immigration Canada, Document de fond sur les futurs niveaux d'immigration : document complémentaire au rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1985 Emploi et immigration Canada, Statistiques d'immigration, 1983, Approvisionnements et Services, Ottawa.

1985 Frances, Henry and Effie Ginzberg. Who Gets the Work: A Test of Racial Discrimination in Employment. Urban Alliance on Race Relations and the Social Planning Council of Metropolitan Toronto.

1984 Canada, Réponse du gouvernement du Canada à L'égalité, ça presse, le rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne, Approvisionnements et Services, Ottawa.

1986 Canada, Cap sur l'égalité, Approvisionnements et Services, Ottawa.

1983 INTERCÈDE, La mise en oeuvre de la politique spéciale concernant les employés de maison étrangers : conclusions et recommandations en vue de redresser la situation. Mémoire à l'intention du ministre d'Emploi et Immigration Canada.

1981 Jain, Harish, Race and Sex Discrimination in the Workplace: An Analysis of Theory, Research and Public policy in Canada. Direction de l'action positive, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, Ottawa.

1979 Janke, Bunder and Yaron, Ronny. A Report on Conditions in the Labour Market and Training Opportunities for Non-English Speaking Immigrant Women in Metro Toronto. Working Women Community Centre Toronto.

1985 Livingstone, C. and Richardson, K. The Needs of Community-Based Training Programs for Women in Metro Toronto: Some Recommendations. Submitted to The Association of Community-Based Training and Education for Women (ACTEW).

1985 National Action Committee on the Status of Women. Brief on the Canadian Jobs Strategy. Septembre 1986.

1986 Ontario Ministry of Citizenship and Culture. Ethnocultural Database Materials Series III. Special Report Number 4. A profile of Immigrant Women in Ontario, 1981. Commandé par la Division. Statistique Canada.

1981 Code ontarien des droits de la personne.

1979 Ontario Ministry of Labour. Problems of Immigrant Women, Past and Present, ministère du Travail de l'Ontario.

1980 Ontario Status of Women Council, Employment Strategies for Women in the 1980's, Toronto.

1983 Ontario Women's Directorate, Ontario Human Rights Commission, Race Relations Division. The Proceedings of: The Visible Minority Woman Conference on Racism, Sexism and Work. 30 septembre au 2 octobre 1983, Toronto.

1981 Reitz, J.,L. Calzavara and D. Dasko, Ethnic Inequality and Segregation in Jobs, Toronto Centre for Urban and Community Studies. University of Toronto.

1985 Canada. Parlement. Chambre des communes. Sous-comité sur les droits à l'égalité, Égalité pour tous : rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1983 Canada, ministère du Secrétariat d'État, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Ottawa.

1985 Seydegart, K. et G. Spears, Beyond Dialogue: Immigrant Women in Canada, 1985-1990. Plan d'action découlant d'une consultation nationale commandée par Multiculturalisme Canada, Erin Research Inc.

1981 Données du recensement de Statistique Canada.

1984 Statistique Canada. Les immigrants au Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1983 Canada. Groupe de travail sur le service au public, Répertoire 1983 des programmes et services du gouvernement fédéral, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1981 Canada. Groupe d'étude de l'évolution du marché du travail, L'évolution du marché du travail dans les années 1980, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

1983 Women's Bureau. Ontario Women's Directorate. Statistical Profile of Visible Minorities in Ontario. Fondé sur les données du recensement de 1981.

CA1
Z2
-C52

Government
Publications

DOCUMENT : 830-212/033
Traduction du Secrétariat

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Les préoccupations économiques des femmes autochtones de l'Ontario

Ontario

[illegible]

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

INTRODUCTION

La population autochtone du Canada possède une dimension culturelle, historique, politique et constitutionnelle unique dans notre pays. Bien qu'ils proviennent du groupe diversifié que constituent les Premières nations, les autochtones partagent une volonté commune de préserver leur héritage tout en se forgeant un avenir économique au sein du monde moderne.

Les femmes autochtones ont toujours joué un rôle important au sein de leurs collectivités en tant que protectrices de la famille et des "traditions". Ce sont elles également qui ont dû soutenir la plus grande part du choc causé par la dislocation dont ont souffert les sociétés autochtones partagées entre leur propre culture et celle du monde moderne.

Les conditions économiques et sociales difficiles auxquelles sont soumises les femmes autochtones s'amplifient les unes les autres. Ces femmes sont en effet doublement handicapées, du fait qu'elles sont à la fois autochtones et femmes. Bon nombre d'entre elles sont l'unique soutien de famille, luttant pour élever seules deux ou trois enfants. Bon nombre doivent se contenter d'un revenu peu élevé et ont peu d'espoir d'avancement professionnel. Dans les collectivités éloignées, les possibilités de formation et d'emploi sont rares et sont axées pour la plupart sur les besoins des hommes. Dans les régions urbaines, où il existe davantage de programmes et de services pour les femmes, celles qui sont autochtones hésitent souvent pour des raisons d'aliénation culturelle.

Malgré tout, les femmes autochtones ont fait corps et ont ainsi trouvé moyen de s'exprimer, et sont déterminées à faire valoir leurs intérêts. Elles l'ont clairement démontré en parvenant à faire disparaître les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens en vertu desquelles les femmes qui épousaient des non-autochtones perdaient ainsi leurs droits d'Indiennes inscrites.

Tout programme ou initiative mis en oeuvre pour régler les besoins spéciaux des femmes autochtones doivent répondre aux conditions établies par ces femmes elles-mêmes. Celles-ci se plaignent fréquemment que les critères d'admissibilité -- que ce soit pour des subventions, des prêts, des places de formation ou des programmes d'emploi -- sont trop souvent conçus en fonction de règles bureaucratiques plutôt qu'en fonction des autochtones.

Il importe également que les programmes économiques soient intégrés aux mesures sociales. Les chercheurs autochtones ont effectué des études poussées sur le coût social que représentent l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence familiale, les démêlés avec la justice, les ruptures familiales et l'alinéation en général que connaissent les collectivités autochtones.

Si l'on choisit d'ignorer l'urgence de ces problèmes sociaux, on risque fort de les voir saborder les programmes économiques qui seront mis en place. Par contre, si aucune perspective économique n'est offerte, ou quoi que ce soit en ce sens, il est parfois assez difficile de commencer à soulager les plaies sociales.

On peut établir une garderie sur une réserve éloignée, mais si les mères n'ont rien à faire, elles ne feront probablement que sentir une atteinte portée à leur rôle. Ou encore on peut créer un programme de formation dans un centre d'accueil urbain, mais si les mères ne peuvent trouver de logement ou de garderie, elles ne pourront y participer.

Les femmes autochtones veulent prendre elles-mêmes les moyens de s'aider. L'Association des femmes autochtones de l'Ontario (AFAO), par exemple, a effectué des recherches sur les préoccupations économiques, sociales et éducatives des femmes au niveau de la base, et a organisé des ateliers en vue de susciter de nouvelles idées en matière de développement économique. Le mouvement autochtone s'est politisé davantage depuis les années 60, et ce fut également le cas chez les femmes autochtones. Le "réseau" de femmes autochtones engagées et compétentes qu'on trouve en Ontario et ailleurs au pays constitue une ressource qu'on ne peut désormais ignorer.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Au recensement de 1981, l'Ontario comptait un peu plus de 56 000 femmes autochtones, dont 36 000 étaient des Indiennes inscrites. Les autres étaient des Indiennes non inscrites et des Métisses, et 530 seulement étaient des Inuit.[1]

Cependant, les chiffres concernant le recensement de la population des Métis et des Indiens non inscrits ont été contestés par des groupes autochtones et autres. Pour sa part, le Groupe d'étude de l'Ontario sur les autochtones en milieu urbain avançait dans son rapport de 1981 le chiffre "prudent" de 117 000 Métis et Indiens non inscrits en 1978. Le groupe de travail avait inclus dans son estimation les personnes qui s'identifiaient à leur origine autochtone mais qui étaient davantage intégrées à la société non autochtone que les personnes de l'échantillon recensé par le gouvernement.[2]

Ainsi, en se fondant sur l'évaluation prudente du groupe de travail et en reconnaissant qu'il n'existe pas de statistiques à l'appui, le nombre de femmes autochtones en Ontario devrait être plus près de 98 500 que de 56 000.

Il convient de souligner qu'à l'intérieur de cette estimation, le nombre d'Indiennes inscrites augmente de jour en jour. En effet, depuis la modification tant attendue de la Loi sur les Indiens, des milliers de femmes qui avaient été privées de leurs droits après avoir épousé des non-autochtones réclament maintenant le statut qui leur revient de droit, aussi bien pour elles-mêmes que pour leurs enfants.

Bien que nous ayons regroupé toutes les femmes autochtones pour les fins du présent document, elles ne constituent cependant pas un groupe homogène. De cultures autochtones diverses, elles ne parlent pas les mêmes langues et dialectes. Certaines vivent dans des réserves et d'autres à l'extérieur, certaines dans de grandes villes et d'autres dans de petites localités du Nord, et certaines se déplacent ici et là.

Dans les statistiques suivantes, on entend par "Indien" les Indiens inscrits; quant au terme "autochtone", il comprend aussi bien les Indiens inscrits que les Métis et les Indiens non inscrits. La plupart des données sont tirées du recensement.

* Près de 45 p. 100 des Indiens inscrits en Ontario vivaient à l'extérieur des réserves en 1981, et 57 p. 100 d'entre eux étaient des femmes.[3]

* Près des trois cinquièmes des Indiens inscrits en 1979 vivaient dans le nord de l'Ontario. Des 115 collectivités d'Indiens inscrits de l'Ontario, 85 étaient rurales, éloignées ou isolées.[4]

* L'âge moyen des femmes autochtones au Canada en 1981 était de 24 ans, comparativement à 34 ans pour les autres Canadiennes.[5] En Ontario, 36 p. 100 de tous les autochtones étaient âgés de moins de 15 ans en 1981, comparativement à 22 p. 100 parmi la population non autochtone.[6]

* Le nombre moyen de personnes par famille indienne en Ontario en 1981 était de 3,8, comparativement à 3,2 pour les familles non autochtones. Dans les réserves, la moyenne était de 4,2 personnes. Au Canada, la taille des familles indiennes était de 25 p. 100 plus grande que celle des autres familles.[7]

* Trente-sept pour cent de la population indienne de l'Ontario (comprenant les personnes de plus de 15 ans n'étudiant pas à temps plein) avaient moins de neuf ans de scolarité en 1981, comparativement à 19,5 p. 100 parmi la population en général. Dans les réserves, la moyenne était de 49 p. 100. (Une scolarité de moins de neuf ans est considérée comme seuil approximatif de l'analphabétisme fonctionnel.)[8]

* Une enquête effectuée en 1980 par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario a révélé que 39 p. 100 des répondantes âgées de 18 ans et plus (Indiennes inscrites, Métisses et Indiennes non inscrites) n'avaient que leur scolarité primaire.[9]

* Près d'une famille indienne sur cinq en Ontario était dirigée par une femme seule, comparativement à 9 p. 100 pour les autres familles.[10] Au Canada, 17 p. 100 des familles autochtones (Indiens inscrits, Métis et Indiens non inscrits) étaient dirigées par des femmes.[11]

* Au Canada, les familles autochtones monoparentales dirigées par des femmes avaient reçu environ 58 p. 100 du revenu que reçoivent les mêmes familles non autochtones. Le revenu moyen des familles autochtones monoparentales dirigées par des femmes en 1980 était d'environ 8 200 $ comparativement à 14 000 $ pour les mêmes familles non autochtones. Les familles de 2 à 4 personnes dirigées par des femmes seules dans les régions urbaines avaient reçu à peine plus que la moitié du revenu des mêmes familles non autochtones.[12]

* Le revenu individuel moyen des Indiens en Ontario était de 7 800 dollars en 1980, soit environ trois cinquièmes du revenu moyen de 13 300 dollars gagné par la tranche de la population comparable non autochtone (personnes âgées de 15 ans et plus recevant un revenu). Le revenu moyen des Indiennes était de 5 746 dollars, soit moins que les deux tiers du revenu moyen de 9 697 dollars que reçoivent leurs homologues masculins.[13]

* La Commission ontarienne de la main-d'oeuvre estimait en 1984 que la majorité des Indiens gagnaient moins de 10 000 dollars par an. Le Groupe de travail ontarien sur les autochtones vivant en milieu urbain révélait que 57 p. 100 de ses répondants âgés de 15 ans et plus avaient un revenu annuel inférieur à 7 000 dollars.

* Les paiements de transfert des gouvernements (y compris les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social) représentaient la principale source de revenu de près de 30 p. 100 des Indiens de l'Ontario, comparativement à environ 13 p. 100 pour la population en général, d'après les données recueillies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.[14] Diverses autres sources donnent des chiffres beaucoup plus élevés. Une étude effectuée en 1977 en Ontario estimait que 70 p. 100 des Indiens vivant dans les réserves recevaient des prestations d'aide sociale.[15]

* Le taux de chômage pour les femmes autochtones de l'Ontario en 1981 s'élevait à près de 16 p. 100, comparativement à 12 p. 100 pour leurs homologues masculins et à moins de 7 p. 100 pour les femmes non autochtones.

* Le taux de participation à la population active (la main-d'oeuvre par rapport à la population âgée de 15 ans et plus) chez les femmes autochtones était de 46 p. 100, alors qu'il était de 70 p. 100 chez leurs homologues masculins et de 55 p. 100 chez les femmes non-autochtones.[16] Le Groupe de travail ontarien sur les autochtones en milieu urbain révélait que 54 p. 100 de ses répondantes étaient sans emploi au moment où l'étude a été réalisée, comparativement à 43 p. 100 des répondants masculins.

ÉDUCATION ET FORMATION

Des recherches effectuées par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario et parrainées par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) ont révélé la nécessité pour bon nombre de femmes autochtones de suivre certains cours d'initiation à la vie professionnelle, y compris de connaissances pratiques.

L'étude réalisée en 1983 sur les besoins d'emploi et de formation des femmes autochtones en Ontario révélait que 46 p. 100 des Indiennes inscrites, des Métisses et des Indiennes non inscrites sur qui portait l'enquête avaient déclaré avoir besoin d'une formation de base préparatoire à l'emploi, même si elles possédaient déjà les compétences propres à une tâche particulière.[17]

L'enquête, effectuée auprès de 240 femmes, a également établi qu'il était nécessaire de leur accorder des prestations d'assistance transitoire pour payer les frais de logement, de transport, de vêtement et de garde d'enfants jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur premier chèque de paie. L'enquête a de plus soulevé la crainte de voir s'aggraver la situation de la famille si la mère occupe un emploi peu spécialisé et peu rémunéré, alors que les prestations d'aide sociale lui procurent une certaine sécurité. La moitié des femmes interrogées étaient prestataires, sous une forme ou sous une autre, de l'aide sociale.

Près des trois quarts des femmes ont déclaré qu'il existait un besoin de cours pratiques de base, y compris l'enseignement ménager, dans leurs collectivités. Presque toutes les femmes appuyaient l'idée de programmes de formation professionnelle spécialement conçus pour les femmes autochtones et offerts de préférence dans leurs propres collectivités.

L'Ontario a mis sur pied certains projets qui offrent une combinaison de cours sur les connaissances pratiques, de recyclage scolaire ou professionnel, et de formation professionnelle pour les femmes autochtones.

Des programmes tels New Opportunity for Women (NOW) à Kenora (65-75 p. 100 de femmes autochtones), Wanepuhnud à Toronto, Nokee Kwe à London et Key North à Sudbury sont tous différents. Élaborés localement, ils sont financés de diverses manières, habituellement conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, avec parfois la contribution du secteur privé.

Ces programmes mettent tous l'accent sur l'attention individuelle, l'entraide et l'expérience pratique. Ils comportent parfois aussi un volet commercial (p. ex., l'atelier de Nokee Kwe vend ses service de reliures et de plastification). Il s'agit de programmes conçus sur une petite échelle et qui se veulent aussi souples et innovateurs que possible dans le cadre des restrictions imposées par la réglementation gouvernementale qui régit des facteurs tels les groupes cibles et les taux de réussite.

Les femmes autochtones et les personnes ressources travaillant avec elles en vue d'élaborer de nouveaux programmes ont formulé les suggestions suivantes : diviser en "semestres" les cours de formation de longue haleine afin de permettre aux femmes des collectivités éloignées de retourner chez elles à intervalles réguliers; assouplir les conditions concernant la taille minimum des classes pour certains programmes offerts dans des régions éloignées où l'accès à la formation est limité; permettre d'offrir des cours de formation plus longs que la normale et moins structurés pour les femmes qui en éprouvent le besoin; et mettre moins l'accent sur l'évaluation conventionnelle des programmes et des stagiaires.

Aussi valables que puissent être les programmes de qualification de base, ils sont encore peu nombreux et ne peuvent desservir qu'un petit nombre de clients à la fois. En outre, bien qu'il répondent à un besoin important, ils ne peuvent aider les femmes autochtones qui sont déjà sur le marché du travail et qui sont confinées dans des emplois peu rémunérateurs en raison de la discrimination raciale ou sexuelle dont elles font l'objet. Ils ne peuvent aider non plus les femmes autochtones au niveau scolaire, qui ne reçoivent pas l'encouragement dont elles auraient besoin pour s'inscrire à des cours de formation hautement spécialisés ou à des cours menant à des professions libérales, et pour pouvoir ainsi donner toute leur mesure.

RESSOURCES

Le gouvernement de l'Ontario a dépensé environ 266,2 millions de dollars pour des programmes et des services destinés aux autochtones en 1983-1984, dernière année pour laquelle il existe des données financières détaillées.[18]

La contribution du gouvernement fédéral s'est élevée à 129,1 millions de dollars (67,7 millions de dollars en remboursements et 62 millions de dollars en transferts au titre du financement des programmes établis pour le soins de santé et l'enseignement postsecondaire). La part nette de l'Ontario a donc atteint 136,8 millions de dollars.

Le groupe d'étude sur les programmes destinés aux Indiens et aux autochtones, du Groupe de travail fédéral chargé de l'examen des programmes, a révélé que les dépenses fédérales au titre des programmes et services destinés précisément ou en grande partie aux autochtones du Canada se sont élevées à près de 2,8 milliards de dollars en 1984-1985. Les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord comptent pour environ les trois quarts de cette somme, mais les dépenses totales sont réparties sur plus de 11 ministères fédéraux.

Les dépenses effectuées dans les réserves par le programme des Affaires indiennes ont atteint près de 1,4 milliard de dollars à l'échelle nationale, l'Ontario ayant reçu 242 millions de dollars de ce montant.[19]

Point n'est besoin de s'étendre sur le problème du chevauchement de compétences en matière d'affaires autochtones. Le grand nombre d'ententes fédérales-provinciales de partage des frais et de contrats touchant les programmes destinés aux autochtones témoigne des complications et des compromis qu'engendre nécessitent cette situation.

Le gouvernement de l'Ontario estime qu'à moins que des lois fédérales, des droits issus de traités ou des règlements légalement adoptés par les bandes indiennes ne prévalent, les autochtones devraient bénéficier des mêmes services que ceux dont jouissent les autres résidents de la province.

Le gouvernement s'est engagé à appuyer l'enchâssement des droits à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones là où ces droits sont prévus dans des ententes, et poursuit à cet égard des négociations avec Ottawa et les associations autochtones.

La politique provinciale en matière d'affaires autochtones est sous la direction et la coordination du ministre responsable des affaires autochtones, mais la prestation des services et des programmes relève des ministères d'exécution.

Les programmes économiques spécialement conçus pour les femmes autochtones sont rares. Bien qu'il existe des programmes d'accessibilité générale auxquels les femmes autochtones sont admissibles, il est difficile de déterminer dans quelle mesure ils sont efficaces puisque, dans la plupart des cas, on ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de femmes autochtones qui y participent.

Il importe donc, pour fins de planification future, de compiler et coordonner des données sur les autochtones en général et sur les femmes autochtones en particulier, tant au sein du gouvernement qu'à l'échelle de la province.

La Comission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) s'est vu attribuer des objectifs en matière d'équité pour les autochtones et pour les femmes dans le cadre de la stratégie fédérale de planification de l'emploi annoncée en 1985. Toutefois, aucune affectation particulière de fonds n'a été prévue

pour les autochtones ou pour les femmes, et -- facteur de la plus haute importance pour les femmes autochtones -- rien n'a été prévu pour permettre d'harmoniser les critères aux besoins particuliers des groupes cibles.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) dirige le programme de stratégies de mise en valeur des ressources humaines par les collectivités indiennes, initiative analogue aux programmes de la CEIC au titre de la Planification de l'emploi, mais précisément destinée aux Indiens inscrits. Le fonds ne comporte aucun volet spécial pour les femmes, mais on demande au personnel d'encourager les propositions soumises par les femmes et par les jeunes.

Le Programme fédéral de développement économique des autochtones (PDEA) est un fonds de 345 millions de dollars créé il y a deux ans pour soutenir le développement économique généré par les autochtones. Jusqu'à maintenant, environ 40 millions de dollars ont été alloués sous forme de projets, dont 5,3 millions en Ontario. Le PDEA a récemment établi de nouveaux critères en vue de garantir la participation des femmes autochtones, en demandant aux requérants de décrire en détail comment les femmes autochtones seront appelées à prendre part à un projet donné et de quelle manière elles en bénéficieront.

La Direction des affaires autochtones du ministère ontarien des Affaires civiques et culturelles (ACC) gère le Programme de soutien économique des autochtones de l'Ontario, fonds destiné au développement économique à but non lucratif des collectivités autochtones. La direction possède également un fonds distinct pour les projets émanant des collectivités, y compris pour les projets de la petite entreprise.[20] Dans le cadre de son Programme de financement des services spéciaux, la Direction accorde des subventions de base à l'Association des femmes autochtones de l'Ontario. La CEIC détache un coordonnateur du développement de l'emploi auprès de l'Association.

Il existe au sein de la Fonction publique fédérale un programme d'action positive pour les autochtones et pour les femmes. La Fonction publique de l'Ontario s'est également dotée d'un programme semblable pour les femmes. La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et le ministère des Affaires du Nord ont récemment financé un atelier sur le développement économique à l'intention des femmes autochtones, qui était organisé par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario.

L'atout principal des programmes de subventions pour le développement économique des autochtones est leur capacité de susciter non seulement de l'emploi à long terme généré par les entreprises autochtones, mais aussi la création d'institutions autochtones, telles des sociétés financières susceptibles de favoriser à leur tour le développement.

Or, l'accès à de telles subventions semble plus facile pour les organismes ou entreprises qui sont déjà constitués en sociétés et qui possèdent l'infrastructure et l'expertise voulues pour élaborer des plans financiers et commerciaux, réaliser des études de faisabilité, etc. Les petits groupes de femmes autochtones non "organisés" ne font pas partie de cette catégorie et vont souvent hésiter à soumettre des propositions.

Nous reconnaissons que le fait de mettre l'accent sur le financement par actions, le profit et la propriété dans le cadre de la nouvelle orientation du développement des entreprises autochtones puisse poser des problèmes à bon nombre de femmes autochtones qui veulent créer des projets pouvant s'autofinancer avec le temps, si possible, mais, qui, par tradition, sont davantage orientées vers la collectivité et la coopération. Voilà un secteur que nous devrons examiner afin de le rendre plus souple.

Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario appuie un certain nombre de projets dont bénéficient directement les femmes autochtones. Bien que les programmes d'hébergement provisoire pour femmes et enfants, les services d'orientation et autres programmes de ce genre ne soient pas directement liés à l'emploi, ils font partie d'un effort de développement des collectivités qu'il importe de soutenir. Le ministère a également subventionné des projets de formation préalable à la spécialisation et de cours pratiques de base destinés aux autochtones.

Un certain nombre de programmes sociaux sont gérés par l'entremise des bandes ou du réseau des centres d'accueil pour les Indiens (la Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario reçoit un financement de base de la Direction des affaires autochtones; les centres d'accueil reçoivent de l'aide du Secrétariat d'État).

Les 23 centres d'accueil constituent un carrefour fort utile en milieu urbain, où l'on peut canaliser des programmes tels le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones (ministère du Procureur général, avec la participation financière du ministère fédéral de la Justice), le programme d'aide aux familles des jeunes contrevenants autochtones (ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario), le programme de liaison pour les détenus autochtones (Services correctionnels) et le Programme de logement sans but lucratif (Société canadienne d'hypothèques et de logement).

L'AVENIR

Il faudra déployer un effort spécial pour combler le fossé qui sépare la situation économique de tant de femmes autochtones de celle du reste de la société. L'Ontario élabore en ce moment une stratégie en vue de promouvoir le développement

économique de toute la collectivité autochtone. Les femmes autochtones tiendront une place importante dans l'ensemble de ce plan d'action.

Dans le discours du Trône prononcé à Queen's Park au printemps dernier, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à mettre sur pied un programme de participation économique des autochtones en vue d'offrir des perspectives aux entrepreneurs autochtones. Ce programme doit aider les populations autochtones de l'Ontario à conserver et à renforcer leurs traditions culturelles uniques, grâce au développement économique.

L'Ontario reconnaît que pour développer le potentiel économique des autochtones, la plus grande part du travail incombera aux autochtones eux-mêmes, mais que le gouvernement a pour rôle d'offrir davantage de possibilités de développement -- sous forme de cours de formation, de capital d'amorçage, de programmes d'aide.

Dans la perspective de l'autonomie gouvernementale des collectivités autochtones, le développement économique devient le catalyseur qui les encouragera à subvenir à leurs propres besoins. Quant aux priorités immédiates, le développement économique devrait être axé sur les cours d'initiation à la vie professionnelle et sur la formation professionnelle afin que les autochtones puissent postuler des emplois dans un marché du travail où l'on ne cesse d'exiger de nouvelles compétences et expertises.

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a défini la population des femmes autochtones comme groupe cible. À cette fin, elle a nommé un conseiller de direction chargé particulièrement des questions touchant les femmes autochtones, et a mis sur pied un programme communautaire

d'extension des services de main-d'oeuvre, dont le siège se trouve à Thunder Bay et qui est spécialement conçu à l'intention des femmes autochtones. Bien que ces dernières partagent bon nombre des problèmes que connaissent l'ensemble des autochtones et certains des problèmes des femmes non autochtones, elles représentent un groupe ayant des besoins et des problèmes particuliers qui nécessitent qu'on y porte une attention spéciale.

La Direction générale travaillera de concert avec l'Office des affaires autochtones et les ministères d'exécution du gouvernement de l'Ontario en vue de promouvoir la canalisation vers les femmes autochtones de l'aide au titre des programmes sociaux et économiques qui touchent directement leur bien-être et qui leur sont souvent inaccessibles en raison de facteurs culturels, économiques ou autres.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/033
Traduction du Secrétariat

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Les préoccupations économiques des femmes autochtones de l'Ontario

Ontario

LIBRARY

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

INTRODUCTION

La population autochtone du Canada possède une dimension culturelle, historique, politique et constitutionnelle unique dans notre pays. Bien qu'ils proviennent du groupe diversifié que constituent les Premières nations, les autochtones partagent une volonté commune de préserver leur héritage tout en se forgeant un avenir économique au sein du monde moderne.

Les femmes autochtones ont toujours joué un rôle important au sein de leurs collectivités en tant que protectrices de la famille et des "traditions". Ce sont elles également qui ont dû soutenir la plus grande part du choc causé par la dislocation dont ont souffert les sociétés autochtones partagées entre leur propre culture et celle du monde moderne.

Les conditions économiques et sociales difficiles auxquelles sont soumises les femmes autochtones s'amplifient les unes les autres. Ces femmes sont en effet doublement handicapées, du fait qu'elles sont à la fois autochtones et femmes. Bon nombre d'entre elles sont l'unique soutien de famille, luttant pour élever seules deux ou trois enfants. Bon nombre doivent se contenter d'un revenu peu élevé et ont peu d'espoir d'avancement professionnel. Dans les collectivités éloignées, les possibilités de formation et d'emploi sont rares et sont axées pour la plupart sur les besoins des hommes. Dans les régions urbaines, où il existe davantage de programmes et de services pour les femmes, celles qui sont autochtones hésitent souvent pour des raisons d'aliénation culturelle.

Malgré tout, les femmes autochtones ont fait corps et ont ainsi trouvé moyen de s'exprimer, et sont déterminées à faire valoir leurs intérêts. Elles l'ont clairement démontré en parvenant à faire disparaître les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens en vertu desquelles les femmes qui épousaient des non-autochtones perdaient ainsi leurs droits d'Indiennes inscrites.

Tout programme ou initiative mis en oeuvre pour régler les besoins spéciaux des femmes autochtones doivent répondre aux conditions établies par ces femmes elles-mêmes. Celles-ci se plaignent fréquemment que les critères d'admissibilité -- que ce soit pour des subventions, des prêts, des places de formation ou des programmes d'emploi -- sont trop souvent conçus en fonction de règles bureaucratiques plutôt qu'en fonction des autochtones.

Il importe également que les programmes économiques soient intégrés aux mesures sociales. Les chercheurs autochtones ont effectué des études poussées sur le coût social que représentent l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence familiale, les démêlés avec la justice, les ruptures familiales et l'aliénation en général que connaissent les collectivités autochtones.

Si l'on choisit d'ignorer l'urgence de ces problèmes sociaux, on risque fort de les voir saborder les programmes économiques qui seront mis en place. Par contre, si aucune perspective économique n'est offerte, ou quoi que ce soit en ce sens, il est parfois assez difficile de commencer à soulager les plaies sociales.

On peut établir une garderie sur une réserve éloignée, mais si les mères n'ont rien à faire, elles ne feront probablement que sentir une atteinte portée à leur rôle. Ou encore on peut créer un programme de formation dans un centre d'accueil urbain, mais si les mères ne peuvent trouver de logement ou de garderie, elles ne pourront y participer.

Les femmes autochtones veulent prendre elles-mêmes les moyens de s'aider. L'Association des femmes autochtones de l'Ontario (AFAO), par exemple, a effectué des recherches sur les préoccupations économiques, sociales et éducatives des femmes au niveau de la base, et a organisé des ateliers en vue de susciter de nouvelles idées en matière de développement économique. Le mouvement autochtone s'est politisé davantage depuis les années 60, et ce fut également le cas chez les femmes autochtones. Le "réseau" de femmes autochtones engagées et compétentes qu'on trouve en Ontario et ailleurs au pays constitue une ressource qu'on ne peut désormais ignorer.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Au recensement de 1981, l'Ontario comptait un peu plus de 56 000 femmes autochtones, dont 36 000 étaient des Indiennes inscrites. Les autres étaient des Indiennes non inscrites et des Métisses, et 530 seulement étaient des Inuit.[1]

Cependant, les chiffres concernant le recensement de la population des Métis et des Indiens non inscrits ont été contestés par des groupes autochtones et autres. Pour sa part, le Groupe d'étude de l'Ontario sur les autochtones en milieu urbain avançait dans son rapport de 1981 le chiffre "prudent" de 117 000 Métis et Indiens non inscrits en 1978. Le groupe de travail avait inclus dans son estimation les personnes qui s'identifiaient à leur origine autochtone mais qui étaient davantage intégrées à la société non autochtone que les personnes de l'échantillon recensé par le gouvernement.[2]

Ainsi, en se fondant sur l'évaluation prudente du groupe de travail et en reconnaissant qu'il n'existe pas de statistiques à l'appui, le nombre de femmes autochtones en Ontario devrait être plus près de 98 500 que de 56 000.

Il convient de souligner qu'à l'intérieur de cette estimation, le nombre d'Indiennes inscrites augmente de jour en jour. En effet, depuis la modification tant attendue de la Loi sur les Indiens, des milliers de femmes qui avaient été privées de leurs droits après avoir épousé des non-autochtones réclament maintenant le statut qui leur revient de droit, aussi bien pour elles-mêmes que pour leurs enfants.

Bien que nous ayons regroupé toutes les femmes autochtones pour les fins du présent document, elles ne constituent cependant pas un groupe homogène. De cultures autochtones diverses, elles ne parlent pas les mêmes langues et dialectes. Certaines vivent dans des réserves et d'autres à l'extérieur, certaines dans de grandes villes et d'autres dans de petites localités du Nord, et certaines se déplacent ici et là.

Dans les statistiques suivantes, on entend par "Indien" les Indiens inscrits; quant au terme "autochtone", il comprend aussi bien les Indiens inscrits que les Métis et les Indiens non inscrits. La plupart des données sont tirées du recensement.

* Près de 45 p. 100 des Indiens inscrits en Ontario vivaient à l'extérieur des réserves en 1981, et 57 p. 100 d'entre eux étaient des femmes.[3]

* Près des trois cinquièmes des Indiens inscrits en 1979 vivaient dans le nord de l'Ontario. Des 115 collectivités d'Indiens inscrits de l'Ontario, 85 étaient rurales, éloignées ou isolées.[4]

* L'âge moyen des femmes autochtones au Canada en 1981 était de 24 ans, comparativement à 34 ans pour les autres Canadiennes.[5] En Ontario, 36 p. 100 de tous les autochtones étaient âgés de moins de 15 ans en 1981, comparativement à 22 p. 100 parmi la population non autochtone.[6]

* Le nombre moyen de personnes par famille indienne en Ontario en 1981 était de 3,8, comparativement à 3,2 pour les familles non autochtones. Dans les réserves, la moyenne était de 4,2 personnes. Au Canada, la taille des familles indiennes était de 25 p. 100 plus grande que celle des autres familles.[7]

* Trente-sept pour cent de la population indienne de l'Ontario (comprenant les personnes de plus de 15 ans n'étudiant pas à temps plein) avaient moins de neuf ans de scolarité en 1981, comparativement à 19,5 p. 100 parmi la population en général. Dans les réserves, la moyenne était de 49 p. 100. (Une scolarité de moins de neuf ans est considérée comme seuil approximatif de l'analphabétisme fonctionnel.)[8]

* Une enquête effectuée en 1980 par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario a révélé que 39 p. 100 des répondantes âgées de 18 ans et plus (Indiennes inscrites, Métisses et Indiennes non inscrites) n'avaient que leur scolarité primaire.[9]

* Près d'une famille indienne sur cinq en Ontario était dirigée par une femme seule, comparativement à 9 p. 100 pour les autres familles.[10] Au Canada, 17 p. 100 des familles autochtones (Indiens inscrits, Métis et Indiens non inscrits) étaient dirigées par des femmes.[11]

* Au Canada, les familles autochtones monoparentales dirigées par des femmes avaient reçu environ 58 p. 100 du revenu que reçoivent les mêmes familles non autochtones. Le revenu moyen des familles autochtones monoparentales dirigées par des femmes en 1980 était d'environ 8 200 $ comparativement à 14 000 $ pour les mêmes familles non autochtones. Les familles de 2 à 4 personnes dirigées par des femmes seules dans les régions urbaines avaient reçu à peine plus que la moitié du revenu des mêmes familles non autochtones.[12]

* Le revenu individuel moyen des Indiens en Ontario était de 7 800 dollars en 1980, soit environ trois cinquièmes du revenu moyen de 13 300 dollars gagné par la tranche de la population comparable non autochtone (personnes âgées de 15 ans et plus recevant un revenu). Le revenu moyen des Indiennes était de 5 746 dollars, soit moins que les deux tiers du revenu moyen de 9 697 dollars que reçoivent leurs homologues masculins.[13]

* La Commission ontarienne de la main-d'oeuvre estimait en 1984 que la majorité des Indiens gagnaient moins de 10 000 dollars par an. Le Groupe de travail ontarien sur les autochtones vivant en milieu urbain révélait que 57 p. 100 de ses répondants âgés de 15 ans et plus avaient un revenu annuel inférieur à 7 000 dollars.

* Les paiements de transfert des gouvernements (y compris les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social) représentaient la principale source de revenu de près de 30 p. 100 des Indiens de l'Ontario, comparativement à environ 13 p. 100 pour la population en général, d'après les données recueillies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.[14] Diverses autres sources donnent des chiffres beaucoup plus élevés. Une étude effectuée en 1977 en Ontario estimait que 70 p. 100 des Indiens vivant dans les réserves recevaient des prestations d'aide sociale.[15]

* Le taux de chômage pour les femmes autochtones de l'Ontario en 1981 s'élevait à près de 16 p. 100, comparativement à 12 p. 100 pour leurs homologues masculins et à moins de 7 p. 100 pour les femmes non autochtones.

* Le taux de participation à la population active (la main-d'oeuvre par rapport à la population âgée de 15 ans et plus) chez les femmes autochtones était de 46 p. 100, alors qu'il était de 70 p. 100 chez leurs homologues masculins et de 55 p. 100 chez les femmes non-autochtones.[16] Le Groupe de travail ontarien sur les autochtones en milieu urbain révélait que 54 p. 100 de ses répondantes étaient sans emploi au moment où l'étude a été réalisée, comparativement à 43 p. 100 des répondants masculins.

ÉDUCATION ET FORMATION

Des recherches effectuées par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario et parrainées par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) ont révélé la nécessité pour bon nombre de femmes autochtones de suivre certains cours d'initiation à la vie professionnelle, y compris de connaissances pratiques.

L'étude réalisée en 1983 sur les besoins d'emploi et de formation des femmes autochtones en Ontario révélait que 46 p. 100 des Indiennes inscrites, des Métisses et des Indiennes non inscrites sur qui portait l'enquête avaient déclaré avoir besoin d'une formation de base préparatoire à l'emploi, même si elles possédaient déjà les compétences propres à une tâche particulière.[17]

L'enquête, effectuée auprès de 240 femmes, a également établi qu'il était nécessaire de leur accorder des prestations d'assistance transitoire pour payer les frais de logement, de transport, de vêtement et de garde d'enfants jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur premier chèque de paie. L'enquête a de plus soulevé la crainte de voir s'aggraver la situation de la famille si la mère occupe un emploi peu spécialisé et peu rémunéré, alors que les prestations d'aide sociale lui procurent une certaine sécurité. La moitié des femmes interrogées étaient prestataires, sous une forme ou sous une autre, de l'aide sociale.

Près des trois quarts des femmes ont déclaré qu'il existait un besoin de cours pratiques de base, y compris l'enseignement ménager, dans leurs collectivités. Presque toutes les femmes appuyaient l'idée de programmes de formation professionnelle spécialement conçus pour les femmes autochtones et offerts de préférence dans leurs propres collectivités.

L'Ontario a mis sur pied certains projets qui offrent une combinaison de cours sur les connaissances pratiques, de recyclage scolaire ou professionnel, et de formation professionnelle pour les femmes autochtones.

Des programmes tels New Opportunity for Women (NOW) à Kenora (65-75 p. 100 de femmes autochtones), Wanepuhnud à Toronto, Nokee Kwe à London et Key North à Sudbury sont tous différents. Élaborés localement, ils sont financés de diverses manières, habituellement conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, avec parfois la contribution du secteur privé.

Ces programmes mettent tous l'accent sur l'attention individuelle, l'entraide et l'expérience pratique. Ils comportent parfois aussi un volet commercial (p. ex., l'atelier de Nokee Kwe vend ses service de reliures et de plastification). Il s'agit de programmes conçus sur une petite échelle et qui se veulent aussi souples et innovateurs que possible dans le cadre des restrictions imposées par la réglementation gouvernementale qui régit des facteurs tels les groupes cibles et les taux de réussite.

Les femmes autochtones et les personnes ressources travaillant avec elles en vue d'élaborer de nouveaux programmes ont formulé les suggestions suivantes : diviser en "semestres" les cours de formation de longue haleine afin de permettre aux femmes des collectivités éloignées de retourner chez elles à intervalles réguliers; assouplir les conditions concernant la taille minimum des classes pour certains programmes offerts dans des régions éloignées où l'accès à la formation est limité; permettre d'offrir des cours de formation plus longs que la normale et moins structurés pour les femmes qui en éprouvent le besoin; et mettre moins l'accent sur l'évaluation conventionnelle des programmes et des stagiaires.

Aussi valables que puissent être les programmes de qualification de base, ils sont encore peu nombreux et ne peuvent desservir qu'un petit nombre de clients à la fois. En outre, bien qu'il répondent à un besoin important, ils ne peuvent aider les femmes autochtones qui sont déjà sur le marché du travail et qui sont confinées dans des emplois peu rémunérateurs en raison de la discrimination raciale ou sexuelle dont elles font l'objet. Ils ne peuvent aider non plus les femmes autochtones au niveau scolaire, qui ne reçoivent pas l'encouragement dont elles auraient besoin pour s'inscrire à des cours de formation hautement spécialisés ou à des cours menant à des professions libérales, et pour pouvoir ainsi donner toute leur mesure.

RESSOURCES

Le gouvernement de l'Ontario a dépensé environ 266,2 millions de dollars pour des programmes et des services destinés aux autochtones en 1983-1984, dernière année pour laquelle il existe des données financières détaillées.[18]

La contribution du gouvernement fédéral s'est élevée à 129,1 millions de dollars (67,7 millions de dollars en remboursements et 62 millions de dollars en transferts au titre du financement des programmes établis pour le soins de santé et l'enseignement postsecondaire). La part nette de l'Ontario a donc atteint 136,8 millions de dollars.

Le groupe d'étude sur les programmes destinés aux Indiens et aux autochtones, du Groupe de travail fédéral chargé de l'examen des programmes, a révélé que les dépenses fédérales au titre des programmes et services destinés précisément ou en grande partie aux autochtones du Canada se sont élevées à près de 2,8 milliards de dollars en 1984-1985. Les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord comptent pour environ les trois quarts de cette somme, mais les dépenses totales sont réparties sur plus de 11 ministères fédéraux.

Les dépenses effectuées dans les réserves par le programme des Affaires indiennes ont atteint près de 1,4 milliard de dollars à l'échelle nationale, l'Ontario ayant reçu 242 millions de dollars de ce montant.[19]

Point n'est besoin de s'étendre sur le problème du chevauchement de compétences en matière d'affaires autochtones. Le grand nombre d'ententes fédérales-provinciales de partage des frais et de contrats touchant les programmes destinés aux autochtones témoigne des complications et des compromis qu'engendre nécessitent cette situation.

Le gouvernement de l'Ontario estime qu'à moins que des lois fédérales, des droits issus de traités ou des règlements légalement adoptés par les bandes indiennes ne prévalent, les autochtones devraient bénéficier des mêmes services que ceux dont jouissent les autres résidents de la province.

Le gouvernement s'est engagé à appuyer l'enchâssement des droits à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones là où ces droits sont prévus dans des ententes, et poursuit à cet égard des négociations avec Ottawa et les associations autochtones.

La politique provinciale en matière d'affaires autochtones est sous la direction et la coordination du ministre responsable des affaires autochtones, mais la prestation des services et des programmes relève des ministères d'exécution.

Les programmes économiques spécialement conçus pour les femmes autochtones sont rares. Bien qu'il existe des programmes d'accessibilité générale auxquels les femmes autochtones sont admissibles, il est difficile de déterminer dans quelle mesure ils sont efficaces puisque, dans la plupart des cas, on ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de femmes autochtones qui y participent.

Il importe donc, pour fins de planification future, de compiler et coordonner des données sur les autochtones en général et sur les femmes autochtones en particulier, tant au sein du gouvernement qu'à l'échelle de la province.

La Comission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) s'est vu attribuer des objectifs en matière d'équité pour les autochtones et pour les femmes dans le cadre de la stratégie fédérale de planification de l'emploi annoncée en 1985. Toutefois, aucune affectation particulière de fonds n'a été prévue

pour les autochtones ou pour les femmes, et -- facteur de la plus haute importance pour les femmes autochtones -- rien n'a été prévu pour permettre d'harmoniser les critères aux besoins particuliers des groupes cibles.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) dirige le programme de stratégies de mise en valeur des ressources humaines par les collectivités indiennes, initiative analogue aux programmes de la CEIC au titre de la Planification de l'emploi, mais précisément destinée aux Indiens inscrits. Le fonds ne comporte aucun volet spécial pour les femmes, mais on demande au personnel d'encourager les propositions soumises par les femmes et par les jeunes.

Le Programme fédéral de développement économique des autochtones (PDEA) est un fonds de 345 millions de dollars créé il y a deux ans pour soutenir le développement économique généré par les autochtones. Jusqu'à maintenant, environ 40 millions de dollars ont été alloués sous forme de projets, dont 5,3 millions en Ontario. Le PDEA a récemment établi de nouveaux critères en vue de garantir la participation des femmes autochtones, en demandant aux requérants de décrire en détail comment les femmes autochtones seront appelées à prendre part à un projet donné et de quelle manière elles en bénéficieront.

La Direction des affaires autochtones du ministère ontarien des Affaires civiques et culturelles (ACC) gère le Programme de soutien économique des autochtones de l'Ontario, fonds destiné au développement économique à but non lucratif des collectivités autochtones. La direction possède également un fonds distinct pour les projets émanant des collectivités, y compris pour les projets de la petite entreprise.[20] Dans le cadre de son Programme de financement des services spéciaux, la Direction accorde des subventions de base à l'Association des femmes autochtones de l'Ontario. La CEIC détache un coordonnateur du développement de l'emploi auprès de l'Association.

Il existe au sein de la Fonction publique fédérale un programme d'action positive pour les autochtones et pour les femmes. La Fonction publique de l'Ontario s'est également dotée d'un programme semblable pour les femmes. La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et le ministère des Affaires du Nord ont récemment financé un atelier sur le développement économique à l'intention des femmes autochtones, qui était organisé par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario.

L'atout principal des programmes de subventions pour le développement économique des autochtones est leur capacité de susciter non seulement de l'emploi à long terme généré par les entreprises autochtones, mais aussi la création d'institutions autochtones, telles des sociétés financières susceptibles de favoriser à leur tour le développement.

Or, l'accès à de telles subventions semble plus facile pour les organismes ou entreprises qui sont déjà constitués en sociétés et qui possèdent l'infrastructure et l'expertise voulues pour élaborer des plans financiers et commerciaux, réaliser des études de faisabilité, etc. Les petits groupes de femmes autochtones non "organisés" ne font pas partie de cette catégorie et vont souvent hésiter à soumettre des propositions.

Nous reconnaissons que le fait de mettre l'accent sur le financement par actions, le profit et la propriété dans le cadre de la nouvelle orientation du développement des entreprises autochtones puisse poser des problèmes à bon nombre de femmes autochtones qui veulent créer des projets pouvant s'autofinancer avec le temps, si possible, mais, qui, par tradition, sont davantage orientées vers la collectivité et la coopération. Voilà un secteur que nous devrons examiner afin de le rendre plus souple.

Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario appuie un certain nombre de projets dont bénéficient directement les femmes autochtones. Bien que les programmes d'hébergement provisoire pour femmes et enfants, les services d'orientation et autres programmes de ce genre ne soient pas directement liés à l'emploi, ils font partie d'un effort de développement des collectivités qu'il importe de soutenir. Le ministère a également subventionné des projets de formation préalable à la spécialisation et de cours pratiques de base destinés aux autochtones.

Un certain nombre de programmes sociaux sont gérés par l'entremise des bandes ou du réseau des centres d'accueil pour les Indiens (la Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario reçoit un financement de base de la Direction des affaires autochtones; les centres d'accueil reçoivent de l'aide du Secrétariat d'État).

Les 23 centres d'accueil constituent un carrefour fort utile en milieu urbain, où l'on peut canaliser des programmes tels le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones (ministère du Procureur général, avec la participation financière du ministère fédéral de la Justice), le programme d'aide aux familles des jeunes contrevenants autochtones (ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario), le programme de liaison pour les détenus autochtones (Services correctionnels) et le Programme de logement sans but lucratif (Société canadienne d'hypothèques et de logement).

L'AVENIR

Il faudra déployer un effort spécial pour combler le fossé qui sépare la situation économique de tant de femmes autochtones de celle du reste de la société. L'Ontario élabore en ce moment une stratégie en vue de promouvoir le développement

économique de toute la collectivité autochtone. Les femmes autochtones tiendront une place importante dans l'ensemble de ce plan d'action.

Dans le discours du Trône prononcé à Queen's Park au printemps dernier, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à mettre sur pied un programme de participation économique des autochtones en vue d'offrir des perspectives aux entrepreneurs autochtones. Ce programme doit aider les populations autochtones de l'Ontario à conserver et à renforcer leurs traditions culturelles uniques, grâce au développement économique.

L'Ontario reconnaît que pour développer le potentiel économique des autochtones, la plus grande part du travail incombera aux autochtones eux-mêmes, mais que le gouvernement a pour rôle d'offrir davantage de possibilités de développement -- sous forme de cours de formation, de capital d'amorçage, de programmes d'aide.

Dans la perspective de l'autonomie gouvernementale des collectivités autochtones, le développement économique devient le catalyseur qui les encouragera à subvenir à leurs propres besoins. Quant aux priorités immédiates, le développement économique devrait être axé sur les cours d'initiation à la vie professionnelle et sur la formation professionnelle afin que les autochtones puissent postuler des emplois dans un marché du travail où l'on ne cesse d'exiger de nouvelles compétences et expertises.

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a défini la population des femmes autochtones comme groupe cible. À cette fin, elle a nommé un conseiller de direction chargé particulièrement des questions touchant les femmes autochtones, et a mis sur pied un programme communautaire

d'extension des services de main-d'oeuvre, dont le siège se trouve à Thunder Bay et qui est spécialement conçu à l'intention des femmes autochtones. Bien que ces dernières partagent bon nombre des problèmes que connaissent l'ensemble des autochtones et certains des problèmes des femmes non autochtones, elles représentent un groupe ayant des besoins et des problèmes particuliers qui nécessitent qu'on y porte une attention spéciale.

La Direction générale travaillera de concert avec l'Office des affaires autochtones et les ministères d'exécution du gouvernement de l'Ontario en vue de promouvoir la canalisation vers les femmes autochtones de l'aide au titre des programmes sociaux et économiques qui touchent directement leur bien-être et qui leur sont souvent inaccessibles en raison de facteurs culturels, économiques ou autres.

CA1
ZZ
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 830-212/034

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Training Policies and Programs for Women

Ontario

LIBRARY

Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

I. TRAINING FOR TOMORROW

A) Women & Technological Change

It has become an economic truism that the key to prosperity in a global village of high technology and international trade wars is competitiveness — a competitiveness driven not only by efficiency and productivity, but by adaptability.

With technologies and trade patterns changing year by year, it is no longer enough to train a workforce with skills that will fit into the industries and institutions of today. Many of those skills will not last a lifetime anymore; therefore, there is the challenge to find places for workers who are displaced, and people to fill the places created by the demand for new skills.

Training and retraining, both on-the-job and in school, can help to do both. It can also promote social objectives within the economy, given the proper impetus. The economically-disadvantaged, for example, who are without work or without prospects in a low-skill, low-paying job, may be channeled through training into an "opportunity" employment market.

An economy in the throes of dynamic change may cause disruption in some sectors, but it also creates new growth areas. Any training should have two major objectives: to anticipate and match the needs for skills development, and to ensure that access to training is fair and equitable.

The first objective entails cooperation between government, private business and training institutions; the second involves initiatives which draw disadvantaged groups into the training system by overcoming traditional barriers.

For the 44 per cent of the Ontario workforce which is female, training is a pivotal issue. Women have been joining the labour force in unprecedented numbers in the last 25 years — the labour force participation rate has gone from 31 to 54 per cent.[1]

But their participation has been largely confined to a narrow cluster of traditional occupations in the clerical, sales and service field. The 32 per cent wage gap between men and women working full-time in the province in 1982 is partially a reflection of this occupational segregation of women.

It has become almost a political truism to say that one of the ways to improve women worker's economic status is to get more of them to move out of the so-called pink-collar job ghettos. But without access to training programs to give them more marketable skills in more non-traditional areas, many women with untapped potential will remain trapped where they are.

Where they are — that is, the economic sector where the majority of women in Ontario work — is vulnerable to some negative impacts of technological change, but it is also primed for rapid growth.

The Ontario Task Force on Employment and New Technology (1985) estimates that 80 per cent of all new jobs created over the next decade will be in the service sector. Eighty-two per cent of the province's employed women work in the service sector; they fill half of the 3.2 million jobs in that industry.[2]

However, women's placement in jobs within this sector tends to be outside the critical growth path. For example, a recent study of Ontario occupational trends in high-technology companies identified seven occupations as "critical", and found that women were employed "in very small numbers" in them.[3] This not surprising when the general distribution of women in the Canadian labour

force is examined. Almost one-third of women workers are concentrated in clerical jobs.

Women in the clerical field have been directly affected by the introduction of computer technology into the office. A study of women and information technology, published in 1981, recounted the effects of the introduction of word processors, facsimile transmission and electronic filing into a corporate head office: a reduction in clerical employment from 78 per cent of total employment in the Information Services Department to 46 per cent over an eight-year period. Of the 130 displaced clerks, only two were promoted to the professional or managerial ranks.[4]

In the banking sector, the study found that clerical jobs expanded during the 1960s with the introduction of new technology which allowed for increased services. However, many of those newly-created clerical jobs are now being overtaken by automation.

Clearly, the changing workplace and the new technology that goes with it represent both risk and opportunity. Not so long ago, it was fair to assume that a worker who lost her job through layoff could find another one someplace else using the same resume. But if a job <u>function</u> is being eliminated across an industry, that may not be possible anymore.

Training on-the-job may provide a chance for that worker to make a lateral transfer within her firm, allowing her company to hold on to an experienced, reliable employee. Or retraining outside the workplace will allow her to develop another job skill.

But will this training take place? The record is not encouraging. Fewer than one in three people in the provincial workforce has taken full-time training in a post-secondary institution, and the Ontario Manpower Commission found in a

survey of employer-sponsored training in 1984 that fewer than one-fifth of Ontario firms sponsor any kind of general skills, qualifying or upgrading training for their employees.

B) Education and Training

One of the factors in the occupational segregation of women is education. That is not to say that the female workforce in Ontario is poorly educated — far from it. But the fields of study chosen by many women have limited their career choices after graduation.

A higher percentage of women than men in Ontario have completed high school, and women make up the majority of students in the province's colleges of applied arts and technology. At the university level, a slightly larger proportion of men in the Ontario workforce (15 per cent) had attained a university degree than women (12 per cent) in 1984.

Data on full-time undergraduate enrolment in Ontario universities in 1983-84 indicates that 78 per cent of women were enrolled in arts and science, education, fine and applied arts, humanities and social sciences, compared to 61 per cent of men. In the traditionally male fields of engineering, applied science, mathematics and physical science, only 7 per cent of women were enrolled, compared to 28 per cent of men.[5] Similar patterns apply to enrolment in the colleges, where one in ten full-time female students is in secretarial and related clerical programs, but only one in twenty is in a technology program, while fully half of all male students are in technology programs. Similarly, in apprenticeship programs women comprise over 40 per cent of apprentices in the service trades and less than 1 per cent in construction trades or in motive power trades.[6]

The importance of mathematics and science education as preparation for careers in the expanding occupational groups — engineering, computer science, etc. — is well recognized. The tendency for girls to drop math and science in high school has also been documented. A recent review of secondary school course enrolment data from the Ontario Ministry of Education found "a striking amount of sex segregation at all grade levels ... girls drop out of science and math, while boys drop out of history and languages."[7] In a submission presented to the Ontario Cabinet in 1985, the Ontario Teacher's Federation cited studies by the Science Council of Canada and the Toronto Board of Education that affirm the need for science and mathematics education, and documents the low participation of girls in these courses.[8]

Encouraging young women to opt for non-traditional career paths in education and training will contribute to an improvement in employment and economic equity for women. But exclusive emphasis on career "choice" ignores the impact of under-employment.

While under-employment is more difficult to "prove", and the costs to the economy are less obvious than unemployment, the scarcity of women in managerial and administrative positions is some indication of the under-utilization of female resources in the marketplace. Certainly the issue of under employment is one which requires further study, to determine the incidence of it among women and men and the causes.

In the area of training and employment development programs, women's participation has been much lower than their participation in the labour force or among the unemployed would justify. Although women in Canada made up 42 per cent of the labour force and 41 per cent of the unemployed in 1983, they represented 26 per cent of trainees in all federally sponsored institutional

training programs and 23 per cent in industrial training. In some Ontario training programs, the participation levels for women are higher than the Canada-wide figures. For example, in the two largest segments of Futures, a youth training program, enrollment was 48% female in 1985. Women accounted for 67% of students in the Technical Upgrading Program in the same year; 33% of enrollment in the Training in Business and Industry program was female in 1984. Simple enrollment counts, however, do not necessarily indicate equity. It continues to be important to collect data on costs of training, length of the program and net result to the trainee in terms of improved economic position.

A study prepared for Status of Women Canada in 1984 examined in detail the ways in which federal training and employment programs failed to meet the needs of unemployed and employment-disadvantaged women. The study found that over the five-year period 1979 to 1983, women's participation decreased in institutional, industrial and apprenticeship training[9]. Lack of long-term strategies and inadequate funding were among the problems cited in the report.

C) The Canadian Jobs Strategy

The Canadian Jobs Strategy, announced by the Federal Government in July 1985, moves from focusing on skills shortages to a system whereby job training, job creation and economic development are linked. The Strategy places increasing reliance on the private sector in place of the public sector to provide employment development opportunities. Its focus is on long-term training targetted specifically to particular client groups. These include: the long-term unemployed, unemployed youth, re-entry women, workers facing technological change and communities suffering from economic decline and/or the collapse of a traditional single industry. In addition, four designated target groups are women, native people,

persons with disabilities and visible minority groups. Fair access to participation by target group members at the local, regional and national level is a basic requirement of each of the new programs.

The Strategy includes several initiatives to improve the training of women:

- the job re-entry program targetted to women seeking employment after an absence from the workforce;
- improved part-time training opportunities; and
- increased training and dependent care allowances.

While these initiatives should improve the accessibility of training for women, the increased reliance on the private sector which is a central characteristic of the Strategy poses potential barriers in itself. Ontario agrees that the private sector should play a greater role in the actual provision of training and in setting priorities for institutional training, but recognizes that the private sector will require considerable public support both to recognize the full economic benefits attached to human resource development, and to meet the public goal of access for disadvantaged groups.

In a brief to the Federal Government, one community-based organization in Ontario has expressed its concern about the private sector's ability to meet the training needs of target groups, on the grounds that the interests of the two will frequently diverge:

> It is not enough to offer only skills training. Employment-disadvantaged women require help in making the transition from chronic unemployment and under-employment to success in the labour market....What is profitable for a company may not be in the best interests of training. To minimize costs, employers may be tempted to exclude those most in need of training in favour of more educated, experienced women.[10]

In its discussions with the Federal Government, Ontario has placed priority on ensuring that its provincial education and training infrastructure retain a central role in the organization, provision and quality-control of training in the province. In addition to emphasizing the role of the colleges of applied arts and technology, the Ontario Government is co-operating with business and industry to develop comprehensive training plans to increase short-term on-the-job training for the employed workforce, including women and employees in the service sector.

II OVERCOMING THE BARRIERS

Access to training involves more than creating a program that is "open" to everyone. In dealing with special needs or the economically-disadvantaged, there are factors which militate against participation. These factors, whether they are financial, educational or social, must be overcome before access can be considered fair and equitable.

A) Financial Support

The financial factors are the most obvious. Poor people cannot afford to "top up" training allowances that are inadequate. Some training programs have actually paid allowances that are lower than social assistance benefits,[11] which provides negative incentive to break the welfare cycle. Social assistance recipients also have drug and other benefits which training schemes do not provide.

If there is no special consideration given to the costs of child care, it will be difficult for sole support mothers to participate. Female family heads form one of the most disadvantaged groups in Canadian society: their average yearly income in 1983 was about $15,000, compared to $33,000 for their male counterparts. If there is no consideration given to the costs of transportation,

especially in remote and northern communities, the take-up on training programs is going to be limited.

Training subsidies that are based on Unemployment Insurance benefits have a discriminatory effect since women earn less on average than men and therefore receive lower U.I. benefits. The federal training allowance scale implemented with the Canadian Jobs Strategy constitutes an improvement in this area, while recent federal-provincial discussions on enhancing the employability of social assistance recipients could also strengthen the economic status of many women.

Policies governing training allowances and wage rates in employment programs should also recognize the significant portion of women who hold part-time jobs (26 per cent of the Canadian female labour force in 1984). Part-time employment should be viewed as complementary to the programs since it contributes to the trainees' financial stability, work experience and self-esteem. Flexibility in scheduling training to accommodate part-timers is essential for improving access.

B) Program Design and Delivery

A recent study of enrolment by women in federally-sponsored training programs found that female participation in institutional and industrial training has actually declined in recent years, despite new policy and program initiatives.[12] Since we are losing ground in this area, it is important to examine the kinds of systemic barriers that tend to keep women out of training programs.

Entry requirements: We have already noted the problem in education — that women may lack the mathematics or science credits necessary for certain job training programs. However, it should be possible to "bridge" into these programs with an intensive academic upgrading pre-training component.

Language: For many immigrant women and some aboriginal women, English as a second language courses are necessary. However, they are not necessarily accessible.

A full-time six-month language training course with training allowance is available for independent immigrants who are destined for the labour market and who need English or French to find suitable employment. But many immigrant women do not meet the criteria because they are sponsored, because they have children at home and are not considered to be destined for employment or because it is assumed they can do without language training in a low-level job.

There are part-time language programs available in many communities, but financial constraints prevent many women from taking advantage of them. As well, there may be social and cultural restrictions which limit opportunity for some women.

Life Skills: Women who have never been in the workforce or who are returning after a long interval at home may need support in terms of life skills training (for example, assertiveness and self-esteem, work habits, personal money management, career planning). A pre-training course could meet this need, or individual counselling during the training phase.

Content: Teaching methods or course content that are sexist or that ignore women's experiences and perspective may alienate women. In response to this issue, the Ontario Ministry of Education has undertaken to develop sex-equitable educational software.

Scheduling: This factor has already been mentioned in relation to part-time workers. The guiding principle should be flexibility.

Focus: Traditionally, government training policies have focussed on manufacturing and trades occupations, where the trainees were largely male, and an incidental array of jobs in the female ghettos - typist, cashier, maid — where the trainees were largely female. Some progress was made when emphasis began to be place on encouraging the participation of women in the male-dominated programs, which led women into jobs that paid very well and would improve the occupational distribution of women.

Training programs aimed at projected growth areas such as information processing, food service and accommodation, transportation and health care, should ensure that women see beyond the traditional jobs — data entry clerk, waitress, reservations clerk — to the better-paid, more responsible positions usually filled by men — computer technician, hotel manager, transportation supervisor.

C) Attitudes and Information

The national public education campaign geared to youth being discussed by the federal/provincial/territorial Ministers Responsible for Women's Issues would, if established, assist in providing information on career opportunities, new and emerging occupations, relevant education and training requirements, the

permanence of women in the labour force, the consequences of occupational choice regarding life-time earning potential, and the reality of the two-earner family. Support for counsellors and teachers will be important to ensure the success of such a campaign. Counsellors and counselling activities are sometimes relegated to a lower level of priority within the education and training system; counselling, since it is costly, may be mistakenly viewed as an extra responsibility or service, rather than a key component of successful programs.

Non-sexist career counselling that is in tune with the worklife realities that women face can be of enormous benefit. The Ontario Ministries of Education and Colleges and Universities have made significant advances in ensuring that counselling services are free of stereotypes through the funding of research projects, the preparation and circulation of documents and policies and through the Ministry of Education's computerized Student Guidance Information System. Much of this effort has been directed towards the removal of stereotypes from materials and curricula. Less has been done on increasing educators' awareness of women's worklife realities. It is particularly important for front-line workers to be fully aware of both the need for women to do serious long-range career planning that includes consideration of a full range of occupations, and of the special barriers that women must overcome to achieve their goals.

Recognition of the importance of role models in counselling led to the creation of the pilot project, Open Doors, by the Ontario Women's Directorate. Through this program, women in a wide variety of occupations visit all grade levels within the public education system to talk about their careers. The film, "Here Today...Where Tomorrow?", produced by the Directorate, uses peer role models to dramatize the importance of career planning for high school girls. The Directorate, the Ontario Ministry of Education and the Ministry of Colleges and

Universities are presently discussing a new pilot project which would link female secondary school students with young women in non-traditional fields in post-secondary education and training. Young students in this program might participate in seminars or visit their partners' college or university. Public education efforts, non-sexist counselling, and projects using role models to create positive images will help to minimize barriers due to sex-role stereotyping in society.

III RESULTS

A well-trained and productive workforce is essential to give the provincial economy its leading edge. Human resources have always been a strength and a priority in the Ontario economy; now more than ever the thrust must be towards updating, upgrading and realigning those resources.

Training initiatives to take Ontario through the last decade of this century and into the next must include all sectors of the labour force, not just the most upwardly-mobile or the most easily reeducated.

To ensure that women are accorded fair access to any new training initiatives, and to improve their participation in existing programs, a number of steps should be taken:

Targets

While specific measures can and should be implemented to overcome barriers to participation by women in training programs, identifying women as a target group provides a necessary focus — both for those who are providing the training and those who are being encouraged to take advantage of it.

There is a serious risk that new initiatives will simply perpetuate the status quo unless programs are geared to ensuring that a certain proportion of those benefitting are female.

Monitoring

Monitoring participation in training activities and success rates (i.e. did the trainee find a new placement or move on to further training?) is an important concomittant to targetting.

Data should be gathered and evaluated on enrolment by sex, by program, including length of program and per diem costs; jobs for which training is provided, by sex; and placement rates by sex.

Research should also include an evaluation of all bridging, or preparatory, programs to assess the role of these programs in the overall training strategy, and a study of the admissions criteria in certificate and diploma courses with low female participation.

Strategies

The Ontario Government is in the process of reviewing its training strategies, including measures which will serve to maximize participation by groups with special barriers.

To lower some of the barriers affecting women's access to training, the following measures should be taken:

1) Supplement training allowances to provide a positive incentive for those on social assistance or in minimum-wage jobs to participate.

2) Make adequate financial provision for child care expenses and transportation costs for trainees.

3) Give priority to pre-training or bridging programs, particularly in the areas of literacy and numeracy training and life skills.

4) Build flexibility into scheduling of programs, including accommodation for part-time workers seeking skills upgrading. Included in the notion of flexibility would also be the option of shorter-term training courses.

5) Provide additional resources for counselling in conjunction with training programs.

6) Continue efforts within the educational system to encourage female students to keep their career options open.

7) Develop training program materials and teaching aids specifically with women trainees in mind.

8) Provide language training as a component of training for immigrant women.

REFERENCES

1. Statistical data derive from Statistics Canada publications unless otherwise noted.

2. George Radwanski, Background Notes on the Service Sector in Ontario, interim report, Ministry of Treasury and Economics, Toronto, May, 1986. The report included in the service sector all economic activity other than agriculture, forestry, fishing, hunting, trapping, oil wells, mines, quarries, and manufacturing.

3. Edward Harvey, from a presentation prepared for the I.D.E.A. Corporation, Toronto, March 1984.

4. Heather Menzies, Women and the Chip, Case Studies of the Effects of Informatics on Employment in Canada, Institute for Research on Public Policy, Montreal, 1981.

5. Ontario Ministry of Colleges and Universities, University Student Information System.

6. Ontario Ministry of Colleges and Universities, Skills Development Division.

7. Jane Gaskell, "Women and education: branching out" in Towards Equality (Proceedings of a Colloquium on the Economic Status of Women in the Labour Market, November 1984), Economic Council of Canada, Ottawa, 1985, p. 46.

8. Ontario Teachers Federation, The Clouded Crystal, Toronto, 1985, p. 8.

9. Karyo Communications Inc. for Status of Women Canada, Not Working: Strategy for Improving Women's Status in Federal Government Employment Programs, Ottawa, 1984, p.8.

10. Association for Community-Based Training and Education for Women, "Effect of the New Canadian Jobs Strategy on Women," Toronto, 1986, p.8.

11. Lin Buckland, "Education and training: Equal opportunities or barriers to employment?" Research Studies of the Commission on Equality in Employment, Ottawa, 1985, p. 143.

12. Buckland, p. 142.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/034

Traduction du Secrétariat

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Politiques et programmes de formation pour les femmes

Ontario

Fairmont Hot Springs (C.-B.)

Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

I. FORMATION ET AVENIR

A) Les femmes et le virage technologique

Maintenant que le monde entier s'est mis à l'heure de la technologie de pointe et que les pays se font entre eux une guerre commerciale sans merci, c'est devenu un truisme de dire que la clé de la prospérité est la compétitivité, obtenue non seulement à force d'efficience et de productivité, mais aussi à force de souplesse, de capacité à s'adapter.

La technologie et le commerce évoluant d'année en année, il ne suffit plus de se borner à former la main-d'oeuvre uniquement pour les besoins actuels : souvent, cette formation n'est plus, comme autrefois, valable pour une vie entière. Le défi d'aujourd'hui, c'est de trouver des emplois aux travailleurs "déplacés" et de trouver aussi de la main-d'oeuvre qualifiée pour les emplois qui se créent dans de nouveaux domaines.

La formation et le recyclage, sur le tas comme à l'école, peuvent nous aider à relever le défi tout en contribuant, avec l'impulsion voulue, à promouvoir les

objectifs sociaux. Par exemple, les personnes défavorisées sur le plan économique, et qui sont sans emploi ou qui n'ont qu'un emploi peu exigeant, mal rénuméré et sans débouchés, peuvent être recyclées dans des secteurs prometteurs.

Le bouleversement économique peut perturber certains secteurs mais ouvrir des perspectives dans d'autres. Tout programme de formation devrait viser deux grands objectifs : prévoir et satisfaire les besoins en formation d'un part, et de l'autre, veiller à ce que tous aient un accès équitable à la formation.

Le premier objectif suppose la coopération entre l'État, l'entreprise privée et les établissements de formation; le deuxième suppose des initiatives propres à attirer, en supprimant les obstacles traditionnels, les groupes défavorisés dans les programmes de formation.

En Ontario, les femmes représentent 44 p. 100 de la population active et la question de la formation est pour elles d'une importance cruciale; ces vingt-cinq dernières années, beaucoup plus de femmes que jamais auparavant sont arrivées sur le marché du travail, de sorte que leur pourcentage est passé de 31 à 54 p. 100.[1]

Mais toutes ces femmes se retrouvent à peu près toujours dans les mêmes secteurs, soient ceux des emplois de bureau, des ventes et des services, ce qui explique en partie l'écart salarial de 32 p. 100 qui existait en 1982 entre les travailleuses et les travailleurs à plein temps de la province.

C'est devenu pratiquement un truisme aussi de dire qu'une façon d'améliorer la situation économique de la travailleuse est de la faire sortir des ghettos de "cols roses". Mais, faute d'avvoir accès à des programmes de formation dans des emplois "non traditionnels", bien des femmes bourrées de talent resteront coincées où elles sont.

Le secteur économique où la majorité des travailleuses se retrouvent en Ontario est justement très vulnérable aux répercussions économiques du virage technologique mais il est aussi susceptible d'une croissance très rapide.

Le Groupe de travail sur l'emploi et la nouvelle technologie (1985) estime que 80 p. 100 de tous les emplois créés durant la prochaine décennie le seront dans le secteur des services; or, c'est là qu'on retrouve 82 p. 100 des travailleuses de la province, qui occupent la moitié des 3,2 millions d'emplois de ce secteur.[2]

Cependant, les emplois occupés par les femmes ne sont pas ceux où les perspectives sont appelées à s'ouvrir. Par exemple, une récente étude sur les tendances en matière d'emploi dans les entreprises de technologie de pointe de l'Ontario indique sept emplois comme ayant, à cet égard, une position "critique", et révèle en même temps qu'on trouve très peu de femmes dans ces emplois.[3] Cela n'a rien d'étonnant quand on examine la répartition générale des travailleuses sur le marché du travail au Canada : près des deux tiers d'entre elles font du travail de bureau.

Le travail de ces femmes-là a été directement touché par l'introduction de l'ordinateur au bureau. Une étude publiée en 1981 sur les effets de l'arrivée des machines de traitement de texte, des bélinographes et du classement informatisé au siège social d'une entreprise,

révèle qu'en huit ans, l'effectif total du personnel de soutien au service d'information est passé de 78 p. 100 à 46 p. 100 et que, des 130 commises "déplacées", deux seulement avaient accédé à la catégorie professionnelle ou à la catégorie de gestion.[4]

La même étude révèle que l'arrivée de la nouvelle technologie durant les années 60 a fait augmenter le nombre d'emplois de bureau dans le secteur des ventes en permettant l'augmentation des services offerts mais que, par la suite, beaucoup de ces nouveaux emplois ont été éliminés par l'automatisation.

Il est donc évident que la nouvelle technologie est source de risques aussi bien que de chances. Il n'y a pas si longtemps encore, une travailleuse mise à pied pouvait, avec les mêmes qualifications, arriver à se trouver un emploi semblable ailleurs, mais si une fonction d'un emploi disparaît dans tout l'ensemble d'un secteur, alors ce ne sera peut-être plus possible.

La formation sur le tas pourrait permettre à cette travailleuse de se trouver un autre emploi du même niveau au même endroit, et l'entreprise en question pourrait ainsi conserver une employée expérimentée et

fiable. Autre possibilité : un programme de formation externe permettrait à cette même travailleuse d'acquérir d'autres compétences.

Mais est-ce que cette formation se donne? Les chiffres ne sont pas encourageants. Moins d'un travailleur sur trois dans la province a suivi de la formation à temps plein dans un établissement de formation postsecondaire et un sondage effectué en 1984 par la Commission ontarienne de la main-d'oeuvre révèle que moins d'une entreprise sur cinq en Ontario a un programme de formation générale ou de perfectionnement à l'intention de ses employés.

B) Instruction et formation

Un des facteurs responsables de la ségrégation professionnelle des femmes est l'instruction. Ce n'est pas que la travailleuse ontarienne en manque - mais les choix que font les femmes en matière d'études limitent considérablement leurs perspectives de carrière par la suite.

En Ontario, plus de femmes que d'hommes ont terminé leur cours secondaire et il y a plus de femmes que d'hommes dans les collèges provinciaux d'arts appliqués et de technologie; dans l'ensemble, un pourcentage seulement un peu plus élevé de travailleurs (15 p. 100) que de travailleuses (12 p. 100) avaient un diplôme universitaire en 1984.

Les statistiques sur les inscriptions aux études à plein temps dans les universités de l'Ontario en 1983-1984 indiquent que 78 p. 100 des femmes, comparativement à 61 p. 100 des hommes, étaient inscrites dans les programmes d'arts et de science, d'éducation, d'arts appliqués et Beaux-arts, de lettres et de sciences sociales. Dans les disciplines "masculines" du génie, des sciences appliquées, des mathématiques et de la physique, il y avait seulement 7 p. 100 de femmes comparativement à 28 p. 100 d'hommes.[5] Ces chiffres valent aussi pour les collèges, où une étudiante à plein temps sur dix est inscrite à un cours de secrétariat ou quelque activité connexe tandis qu'une sur vingt est inscrite dans les techniques; comparativement, une bonne moitié des étudiants sont dans les techniques. De même, dans les programmes d'apprentissage, 40 p. 100 des femmes sont dans les services et moins de 1 p. 100 dans le bâtiment ou les moteurs.[6]

L'importance des cours de mathématiques et de science pour pouvoir accéder aux domaines prometteurs - génie, informatique, etc. - est reconnue; la tendance qu'ont les filles à laisser tomber les cours de mathématiques et de science dès l'école secondaire est prouvée. Examinant récemment des données sur les inscriptions au niveau secondaire, le ministère ontarien de l'Éducation a constaté une remarquable ségrégation entre les sexes à tous les niveaux : les filles laissent tomber les cours de science et de mathématiques tandis que les garçons laissent tomber les cours d'histoire et de langues.[7] Dans un mémoire au Cabinet ontarien en 1985, la Fédération des enseignants de l'Ontario fait état d'études du Conseil des sciences du Canada et du Conseil scolaire de Toronto qui font valoir la nécessité des cours de science et de mathématiques et donnent des chiffres sur le faible nombre de filles qui suivent ces cours.[8]

Encourager les jeunes femmes à se diriger vers des carrières "non traditionnelles" contribuera certainement à améliorer leurs chances d'emploi et leur situation matérielle.

Vient ensuite le problème du sous-emploi. Bien que le sous-emploi soit plus difficile à "prouver" et que les pertes qu'il entraîne soient moins évidentes que celles du chômage, le petit nombre de femmes qui occupent des postes de gestion ou d'administration dit assez à quel point les capacités des femmes sont sous-exploitées. Il est évident que le problème mérite d'être approfondi afin qu'on sache dans quelle mesure il frappe les femmes et les hommes et qu'on en détermine les causes.

Par ailleurs, la participation des femmes aux programmes d'emploi et de création d'emploi est bien moindre que le nombre de travailleuses ou de chômeuses le justifierait. Au Canada, les femmes représentaient en 1983 42 p. 100 de la population active et 41 p. 100 de la population en chômage et malgré cela, elles ne comptaient que pour 26 p. 100 des stagiaires de tous les programmes fédéraux de formation en établissement et 23 p. 100 de ceux des programmes de formation de l'entreprise. Dans certains programmes de formation de l'Ontario cependant, le pourcentage de participation des femmes est plus élevé que les pourcentages nationaux. Par exemple, dans les deux éléments les plus importants du programme de formation Avenirs (Futures), qui s'adresse aux jeunes,

il y avait 48 p. 100 de femmes en 1985. La même année, 67 p. 100 des personnes inscrites au programme de perfectionnement technique étaient des femmes et en 1984, les femmes comptaient pour 33 p. 100 des personnes inscrites au programme de formation commerciale. Mais les chiffres sur la répartition par sexe des participants aux programmes ne signifient pas nécessairement qu'il y ait égalité des chances. Il est important de continuer à recueillir des données sur le coût de la formation, la durée des programmes et le gain matériel que le stagiaire a pu en retirer.

Une étude préparée pour Condition féminine Canada en 1984 montre comment les programmes fédéraux de formation d'emploi n'ont pu satisfaire les besoins des chômeuses et des femmes désavantagées sur le marché du travail. De 1979 à 1983, le nombre de femmes inscrites au programme de formation en établissement, de formation en entreprise et de formation par stage a effectivement diminué,[9] ce qu'on attribue, entre autres, au manque de stratégies à long terme et de financement adéquat.

C) La Planification de l'emploi

La stratégie dite "Planification de l'emploi", annoncée par le gouvernement fédéral en juillet 1985, ne met pas l'accent sur la pénurie de travailleurs spécialisés mais cherche plutôt à lier entre eux la formation, la création d'emploi et le développement économique. Cette stratégie compte surtout sur le secteur privé, plutôt que sur le secteur public, pour créer des emplois; elle vise surtout la formation à long terme pour diverses clientèles, dont les chômeurs de longue date, les jeunes sans emploi, les femmes qui retournent sur le marché du travail, les travailleurs victimes du virage technologique et les collectivités qui souffrent d'un déclin économique suite à la disparition d'une industrie dont elles tiraient leur subsistance. En outre, le gouvernement fédéral a défini quatre groupes-cibles, soient les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles, et il a décrété que ces groupes devaient avoir aux niveaux local, régional et national, un accès équitable à chacun des nouveaux programmes.

La Planification de l'emploi comprend plusieurs initiatives pour assurer une meilleure formation aux femmes :

. un programme qui vise expressément à aider les femmes à revenir sur le marché du travail;
. plus de cours à temps partiel; et
. de meilleures indemnités pour la formation et pour le soin des personnes à charge.

Ces initiatives devraient rendre la formation plus accessible aux femmes, mais le fait de s'en remettre davantage au secteur privé, l'élément essentiel de la stratégie, pourrait constituer un obstacle en soi. L'Ontario est d'accord que le secteur privé devrait jouer un plus grand rôle dans la prestation effective de la formation et dans ~~l'établissement~~ des priorités pour la formation en établissement mais reconnaît cependant que le secteur privé aura besoin d'une aide publique considérable tant pour reconnaître les avantages économiques du perfectionnement des ressources humaines que pour réussir à assurer aux groupes défavorisés l'accès aux programmes de formation.

Dans un mémoire au gouvernement fédéral, une organisation communautaire de l'Ontario a mis en doute la capacité du secteur privé de répondre aux besoins des groupes-cibles en matière de formation, arguant que l'intérêt du premier irait fréquemment à l'encontre de l'intérêt des seconds :

> "Il ne suffit pas d'offrir de la formation. Les femmes défavorisées sur le marché de l'emploi ont besoin d'aide pour passer du chômage et du sous-emploi chronique à un bon emploi....Ce qui est le plus profitable pour une entreprise ne sert pas nécessairement au mieux les intérêts des personnes qui ont besoin de formation. Pour réduire les coûts au minimum, les employeurs pourront être tentés d'écarter les personnes qui ont le plus besoin de formation en faveur de femmes plus instruites et plus expérimentées."[10]
> (Traduction)

Dans ses discussions avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a tenu avant tout à s'assurer que son infrastructure actuelle d'éducation et de formation va continuer à jouer un rôle central dans l'organisation, la prestation et le contrôle de la qualité de la formation dans la province. Outre qu'il met l'accent sur le rôle des collèges d'arts appliqués et de technologie, l'Ontario coopère également avec l'entreprise à l'élaboration d'un plan pour faire augmenter les occasions de formation sur le tas à court terme, notamment pour les femmes et les personnes qui travaillent dans le secteur des services.

II SUPPRIMER LES OBSTACLES

Ouvrir l'accès à la formation ne signifie pas simplement ouvrir à tout le monde l'accès aux programmes; les personnes économiquement défavorisées ont des problèmes - financiers, sociaux ou des problèmes d'éducation - qui les empêchent de participer aux programmes en question et auxquels il faut remédier avant de pouvoir parler d'accès juste et équitable pour tout le monde.

A) Aide financière

De tous ces problèmes, celui de l'argent est le plus évident. Les pauvres ne peuvent pas "compléter de leur poche" des indemnités de formation insuffisantes. Il est même arrivé que les indemnités payées pour suivre des programmes de formation aient été moins élevées que les prestations de la sécurité sociale[11], ce qui n'encourage certainement pas les intéressés à briser le cycle du recours à la sécurité sociale. En outre, les assistés sociaux ont leurs médicaments payés et ont également droit à d'autres avantages qu'ils perdent quant ils suivent un programme de formation.

Par ailleurs, s'il n'y a pas d'indemnité pour la garde des enfants, il sera difficile aux mères seules de participer aux programmes de formation. Les mères seules constituent l'un des groupes les plus défavorisés de la société canadienne : en 1983, leur revenu annuel moyen était d'environ 15 000 $, comparativement à 33 000 $ pour un homme dans la même situation. Si l'on ne prévoit pas d'indemnité pour le transport, surtout dans les régions éloignées et dans le Nord, les inscriptions seront plutôt rares.

De plus, les indemnités de formation sont calculées en fonction des prestations de l'assurance-chômage et sont, effectivement, discriminatoires puisque les femmes gagnent moins que les hommes en moyenne et touchent par conséquent des prestations moins élevées. Le barême prévu dans la Planification de l'Emploi constitue une amélioration à cet égard et il se peut que la situation économique de bien des femmes se trouve améliorée à la suite des récentes discussions fédérales-provinciales sur l'employabilité des prestataires de la sécurité sociale.

Il devrait également être tenu compte, dans les politiques régissant les indemnités de formation et les taux de salaire payés dans le cadre des programmes d'emploi, du grand nombre de femmes qui ont un emploi à temps partiel (26 p. 100 des travailleuses canadiennes en 1984). Le travail à temps partiel devrait être considéré comme complémentaire au programme de formation puisqu'il contribue à assurer la stabilité financière des stagiaires, à enrichir leur expérience et à leur donner confiance en elles. Il est par conséquent essentiel de prévoir les horaires des cours en fonction des heures du travail à temps partiel pour permettre à ces femmes d'avoir accès aux programmes de formation.

B) Conception et exécution des programmes

On s'est récemment aperçu que, ces dernières années, le nombre de femmes inscrites à des programmes de formation en établissement ou en entreprise et parrainés par le gouvernement fédéral avait diminué malgré les nouvelles politiques et les nouveaux programmes mis de l'avant.[12] Puisque tel est le cas, il est donc important de se pencher sur les "obstacles systémiques" qui empêchent les femmes d'avoir accès aux programmes de formation.

Préalables : Nous avons déjà parlé de ce problème au chapitre de l'éducation, c'est-à-dire que les femmes n'ont pas les cours de mathématiques ou de science nécessaires pour suivre certains programmes de formation; il devrait pourtant être possible d'offrir des cours intensifs qui permettraient d'avoir ensuite accès aux programmes de formation.

Langue Bien des immigrantes et quelques autochtones auraient besoin de cours d'anglais comme langue seconde mais ceux-ci ne sont pas toujours accessibles.

Les immigrants autonomes qui se destinent au marché du travail et qui ont besoin de parler l'anglais ou le français pour se trouver un emploi convenable ont droit à une allocation pour suivre, à plein temps, un cours de langue durant six mois. Beaucoup d'immigrantes ne sont pas considérées comme se destinant au marché du travail parce qu'elles sont parrainées, parce qu'elles ont de jeunes enfants à la maison ou encore parce qu'on estime qu'elles n'ont pas besoin de cours de langue pour aller occuper un emploi au plus bas échelon.

Il s'offre, en bien des endroits, des cours de langue à temps partiel mais beaucoup de femmes n'ont pas les moyens financiers de les suivre. De plus, certaines femmes sont soumises à des contraintes sociales ou culturelles.

Connaissances pratiques Les femmes qui n'ont jamais eu d'emploi rémunéré ou qui reviennent sur le marché du travail après une longue absence, peuvent avoir besoin d'aide sur le plan pratique (par exemple, cours d'affirmation de la personnalité, d'organisation du travail, de gestion du budget personnel, de planification de la carrière). Ce genre de cours pourrait s'offrir avant la formation ou alors être offert sous forme de séance individuelle d'orientation pendant la formation.

Contenu Un enseignement existe ou qui ne tient pas

compte du "vécu" des femmes peut rebuter celles-ci; le ministère de l'Éducation de l'Ontario a donc entrepris de concevoir des cours dont la matière ne soit absolument pas sexiste.

Horaire : Nous en avons déjà parlé au sujet des travailleuses à temps partiel; le grand principe à suivre, c'est la souplesse.

Clientèle : Les politiques gouvernementales en matière de formation ont toujours mis l'accent sur le secteur manufacturier et le secteur commercial, où les stagiaires sont en grande majorité des hommes, de même que sur toute une gamme d'emplois dans les ghettos "féminins" - dactylos, caissières, serveuses - où la grande majorité des stagiaires étaient des femmes. On a commencé à faire des progrès quand on a encouragé les femmes à participer aux programmes "masculins", ce qui leur a ouvert l'accès à des emplois très bien rémunérés et a contribué à équilibrer leur répartition à l'intérieur des catégories d'emploi.

Il faudrait prendre garde, dans les programmes de préparation à l'emploi dans les secteurs appelés à grandir, par exemple ceux du traitement de l'information, de la restauration et de l'hôtellerie, des transports et des soins de santé, à ouvrir aux femmes des perspectives autres que celles de leurs emplois

"féminins" habituels - "poinçonneuse" de données, serveuse, préposée aux réservations - et regarder plutôt vers les emplois mieux rémunérés, qui comportent plus de responsabilité, qu'occupent habituellement les hommes - informaticien, directeur d'hôtel, contrôleur des transports.

C) Attitudes et information

La campagne nationale de sensibilisation envisagée par les ministres responsables de la Condition féminine contribuerait certainement à renseigner les jeunes sur les perspectives de carrière, les emplois nouveaux, les préalables en matière d'éducation et de formation, la nécessité pour les femmes de travailler toute leur vie, les conséquences financières du choix de carrière et le fait qu'aujourd'hui, il est souvent nécessaire que les deux membres du couple aient un emploi rénuméré.
L'appui des orienteurs et des enseignants est essentiel au succès de la campagne. L'importance de l'orientation est quelquefois négligée car, comme il s'agit d'un service coûteux, on a tendance, à tort, à le considérer comme une charge supplémentaire plutôt que comme un élément essentiel au succès des programmes d'enseignement.

Et pourtant, une orientation professionnelle non sexiste, qui tient compte des réalités que les femmes rencontreront sur le marché du travail, pourra être pour elles d'une utilité extrême. Le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Université de l'Ontario ont, en finançant des projets de recherche, en rédigeant et en faisant circuler divers documents et politiques et en créant un système d'information des étudiants, fait beaucoup pour s'assurer que les services d'orientation ne sont pas sexistes. On s'est efforcé, en particulier, de supprimer tous les stéréotypes sexistes des manuels et des programmes de cours; par contre, on s'est moins occupé de renseigner les éducateurs sur les réalités du monde du travail pour les femmes. Il est particulièrement important que les personnes directement en contact avec les étudiantes soient parfaitement conscientes de la nécessité pour les femmes de planifier leur carrière à long terme en examinant une gamme aussi étendue que possible d'occupations, et qu'elles soient parfaitement renseignées aussi sur les obstacles particuliers que les femmes doivent surmonter pour atteindre leurs buts.

Reconnaissant l'importance d'avoir des modèles à suivre, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a créé un projet expérimental appelé "Portes ouvertes", dans le cadre duquel des femmes occupant toutes sortes d'emplois se rendent visiter des classes de tous les niveaux dans les écoles publiques pour parler de leur métier. Dans son film "Here Today...Where Tomorrow?", la Direction a recours à des jeunes filles pour bien faire comprendre aux étudiantes du cours secondaire l'importance de planifier sa carrière.

La Direction générale, le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités envisagent actuellement de jumeler, à titre expérimental, des étudiantes du cours secondaire avec des étudiantes et des stagiaires inscrites à des programmes d'éducation ou de formation postsecondaire dans des disciplines "masculines". Les jeunes étudiantes pourraient participer à des ateliers ou visiter le collège ou l'université de leur partenaire plus âgée. La sensibilisation du public, l'orientation non sexiste, l'utilisation de modèles positifs contribueront à éliminer, dans la société, les obstacles attribuables au sexisme.

III RÉSULTATS

Une main-d'oeuvre bien formée et productive est essentielle à la santé de l'économie de la province. En Ontario, la qualité des ressources humaines a toujours été un point fort et un objectif; il est plus que jamais nécessaire de perfectionner nos travailleurs et d'en assurer la répartition selon les besoins.

D'ici l'an 2000 et au-delà, il faudra s'occuper d'assurer une formation adéquate à tous les travailleurs et non seulement aux plus prometteurs ou aux plus facilement recyclables.

Pour assurer aux femmes la place qui leur revient dans ces programmes et améliorer leur taux de participation aux programmes existants, il convient de prendre diverses mesures.

Objectifs

Il est possible, et nécessaire, de prendre des mesures précises pour abattre les obstacles qui empêchent les femmes de participer aux programmes de formation mais il faut d'abord commencer par considérer les femmes comme un groupe-cible, tant pour aider les services qui vont assurer la formation que pour aider les personnes qu'on veut attirer.

La situation actuelle ne changera probablement pas si les programmes ne sont pas conçus pour attirer au moins un certain nombre de femmes.

Suivi

L'établissement d'objectifs doit s'accompagner d'un suivi : il faut vérifier combien de femmes participent aux programmes de formation et sur quoi elles débouchent (un nouvel emploi? une formation plus poussée?).

De même, il faut tenir des statistiques sur le nombre d'hommes et de femmes inscrits à chaque programme en indiquant la durée du programme et les frais quotidiens, les emplois pour lesquels la formation est offerte en indiquant si le stagiaire est un homme ou une femme, et enfin le nombre d'hommes ou de femmes qui se sont par la suite trouvé un emploi; ces statistiques doivent être analysées.

Il faudra également évaluer tous les programmes préparatoires pour voir quel rôle ils jouent réellement, et étudier aussi les critères d'admissibilité aux programmes sanctionnés par un certificat ou par un diplôme et auquel très peu de femmes sont inscrites.

Stratégies

Le gouvernement de l'Ontario est en train de revoir ses stratégies en matière de formation et songe en particulier à prendre des initiatives pour attirer les groupes qui rencontrent des obstacles particuliers.

Pour éliminer certains de ces obstacles pour les femmes, il faudrait prendre les mesures suivantes :

1) augmenter les indemnités de formation afin d'attirer les assistées sociales et les femmes qui travaillent au salaire minimum;

2) prévoir une indemnité suffisante pour le soin des enfants et le transport;

3) donner la priorité aux cours préparatoires, particulièrement ceux qui apprennent à lire, à écrire et compter et ceux qui donnent des notions pratiques;

4) prévoir, pour les travailleuses à temps partiel, des horaires flexibles, et notamment des cours abrégés;

5) prévoir les ressources nécessaires pour assurer un service d'orientation jumelé aux programmes de formation;

6) continuer, dans les écoles, à encourager les étudiantes à se garder ouvertes autant de carrières que possible;

7) concevoir les manuels et les aides pédagogiques expressément pour des femmes;

8) prévoir, dans le cadre des programmes de perfectionnement, des cours de langues pour les immigrantes.

RÉFÉRENCES

1. Sauf indication contraire, les statistiques sont tirées des publications de Statistique Canada.

2. George Radwanski, Renseignement généraux sur le secteur tertiaire de l'Ontario, rapport provisoire, ministère du Trésor et de l'Économie, Toronto, mai 1986. Le rapport englobe dans le secteur tertiaire toutes les activités économiques autres que l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, la chasse, le piégeage, l'exploitation pétrolière, l'exploitation minière, l'exploitation de carrières et la fabrication.

3. Edward Harvey, tiré d'un exposé préparé pour I.D.E.A. Corporation, Toronto, mars 1984.

4. Heather Menzies, Women and the Chip, Case Studies of the Effects of Informatics on Employment in Canada, Institut de recherches politiques, Montréal, 1981.

5. Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, Système d'information des étudiants de niveau universitaire.

6. Ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, Division de la formation professionnelle.

7. Jane Gaskell, "Les femmes et l'éducation : nouvelles orientations" dans Pour un partage équitable : Compte rendu du Colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail, novembre 1984, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1985.

8. Fédération des enseignants de l'Ontario, Le cristal opaque, Toronto, 1985.

9. Karyo Communications Inc., pour Condition féminine Canada, Not Working: Strategy for Improving Women's Status in Federal Government Employment Programs, Ottawa, 1984.

10. Association for Community-Based Training and Education for Women, "Effect of the New Canadian Jobs Strategy on Women", Toronto, 1986, p. 8.

11. Lin Buckland, "Education and Training: Equal opportunities or barriers to employment?" Études de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi, Ottawa, 1985, p. 143.

12. Buckland, p. 142.

CA1
Z2
-C52

Canada
Publications

DOCUMENT: 830-212/048

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Opening Statement

Honourable Judy Wasylycia-Leis

Minister Responsible for the Status of Women

Manitoba



Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

OPENING STATEMENT

HONOURABLE JUDY WASYLYCIA-LEIS
MINISTER RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

JUNE 4, 1986

FAIRMONT HOT SPRINGS

MANITOBA WOMEN'S DIRECTORATE

I WELCOME THIS OPPORTUNITY TO ADDRESS THIS MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN. I WOULD FIRST OF ALL LIKE TO THANK OUR HOSTS, THE HONOURABLE TERRY SEGARTY AND THE HONOURABLE WALTER MCLEAN. THE STANDARD OF HOSPITALITY FOR THESE ANNUAL CONFERENCES HAS ALWAYS BEEN EXCEPTIONAL AND THE BEAUTY OF OUR NATURAL SURROUNDINGS TODAY ADDS TO THAT WARM WELCOME.

ME VOICI DONC AVEC CE GOUPE, TITULAIRE D'UNE NOUVELLE FONCTION. JE SUIS NOUVELLE MINISTRE ET, À CE TITRE, JE SUIS HEUREUSE D'AVOIR L'OCCASION DE TRAVAILLER AVEC MES COLLÈGUES DES AUTRES MINISTÈRES. TOUT COMME CELUI DE MA PROVINCE, MON ENGAGEMENT PERSONNEL VIS-À-VIS DES QUESTIONS RELATIVES À LA CONDITION FÉMININE RESTE PROFOND. ICI, AU MANITOBA, NOUS PENSONS QUE CES RENCONTRES NOUS OFFRENT DES OCCASIONS RÉELLES DE FAIRE PROGRESSER NOTRE CAUSE ET ATTEINDRE NOTRE BUT, À SAVOIR L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES. LE SUJET QUE NOUS PRÉSENTONS AUJOURD'HUI - UNE STRATÉGIE PROFESSIONNELLE POUR LES FEMMES - NOUS PARAÎT ÊTRE AU COEUR DE L'ACCOMPLISSEMENT DE CET OBJECTIF.

WE HAD HOPED THAT THE LAST FIRST MINISTERS CONFERENCE WOULD BE A REAL STEP TOWARDS GIVING WOMEN'S ISSUES THE NATIONAL PRIORITY THEY REQUIRE. THE RESULTS WERE VERY DISAPPOINTING. A HURRIED DISCUSSION HELD DURING THE CLOSING MINUTES OF THE CONFERENCE IS NOT A HEARTENING INDICATION THAT WOMEN'S ECONOMIC ISSUES ARE HIGH ON THE NATIONAL AGENDA.

I ASK THAT YOU, MY FELLOW MINISTERS, JOIN ME IN RECOMMENDING TO PRIME MINISTER MULRONEY THAT WOMEN'S ISSUES BE GIVEN HIGHER PRIORITY ON THE AGENDA OF THE NEXT FIRST MINISTERS CONFERENCE, HERE IN BRITISH COLUMBIA IN NOVEMBER, AND BE GIVEN SUFFICIENT TIME AND ATTENTION FOR A SUBSTANTIVE DISCUSSION. IN RECOMMENDING THIS HIGH PRIORITY WE MUST ENSURE THAT THE DISCUSSIONS HERE ARE SUBSTANTIVE. WE MUST HAVE CONCRETE POLICY RECOMMENDATIONS--AN ACTION PLAN--TO GO FORWARD TO THE NOVEMBER FMC. WE MUST DEMONSTRATE THAT WE, AS STATUS OF WOMEN MINISTERS, HAVE MADE PROGRESS IN OUR DISCUSSIONS IN THE PAST YEAR.

AT THE LAST FMC, MANITOBA TABLED A POSITION PAPER, "ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN". IN THAT PAPER, WE STATED OUR GENERAL CONCERNS REGARDING NATIONAL POLICY AFFECTING WOMEN. MASSIVE CUTS IN TRANSFER PAYMENTS, DE-INDEXING OF FAMILY ALLOWANCE, AND LACK OF ACTION ON PAY EQUITY AND CHILD CARE CONTINUE TO INDICATE TO US THAT THERE ARE CHALLENGES THAT WE AS THE MINISTERS RESPONSIBLE MUST BE PREPARED TO OVERCOME IN REACHING AGREEMENT ON FUTURE DIRECTIONS.

WE MUST ALSO ACHIEVE REAL PROGRESS IN THOSE AREAS THAT WE, AS STATUS OF WOMEN MINISTERS, HAVE FOCUSSED ON OVER THE LAST YEAR. OUR WORKING GROUPS ON CHILD CARE AND WIFE ABUSE MUST GO BEYOND STUDIES AND REPORTS. OUR DISCUSSIONS TODAY ON IMMIGRANT AND VISIBLE MINORITY WOMEN AND NATIVE WOMEN MUST ENSURE THEIR PLACE IN THE LABOUR FORCE STRATEGY THAT WE TAKE FORWARD IN NOVEMBER.

THE TIME FOR STUDY OF THESE ISSUES IS LONG PAST. WE MUST DEMONSTRATE THAT WE HAVE CONCRETE, AGREED TO, OBJECTIVES TO ENSURING ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN. WE CANNOT AFFORD TO DISCUSS WHETHER OR NOT GOVERNMENTS SHOULD WORK TOGETHER ON A LABOUR FORCE STRATEGY FOR WOMEN. THE URGENCY OF THIS ISSUE, IN OUR VIEW, MAKES CO-ORDINATED NATIONAL ACTION CRUCIAL. OTHERWISE, THE RESULTS WILL CONTINUE TO BE ISOLATED EFFORTS BY INDIVIDUAL JURISDICTIONS--OR WORSE, NO ACTION AT ALL--THAT MAKE THE PROGRESS TOWARDS LABOUR FORCE EQUALITY PAINFULLY SLOW.

MANITOBA ALSO FEELS STRONGLY THAT TRAINING IS ONLY ONE ASPECT OF LABOUR FORCE EQUALITY FOR WOMEN. WITHOUT CO-ORDINATED SUPPORTIVE MEASURES IN OTHER POLICY AREAS, SUCH AS PAY EQUITY AND CHILD CARE, TRAINING FOR WOMEN BECOMES AN ISOLATED AND MUCH LESS EFFECTIVE FACTOR IN ACHIEVING EQUALITY IN THE LABOUR FORCE.

MANITOBA HAS ALWAYS ACTIVELY PUSHED FOR INTERGOVERNMENTAL STRATEGIES FOR WOMEN'S ECONOMIC EQUALITY. PRESENT INEQUITIES AND DISADVANTAGES EXPERIENCED BY WOMEN IN CANADA ARE WELL-DOCUMENTED, PARTICULARLY IN THE CASE OF LABOUR FORCE PARTICIPATION. WE BELIEVE THAT A JOINT LABOUR STATEGY PAPER SHOULD GO FORWARD FROM THIS CONFERENCE TO THE FIRST MINISTERS CONFERENCE WHICH IDENTIFIES COMMON BARRIERS THAT WOMEN FACE AND WHICH MAKES RECOMMENDATIONS FOR JOINT ACTION.

MANITOBA ALSO BELIEVES THAT LABOUR FORCE STRATEGY MUST BE SENSITIVE TO AND ADDRESS THE NEEDS OF WOMEN WHO FACE A DOUBLE JEOPARDY. WE WILL BE PRESENTING A PAPER LATER TODAY ON NATIVE WOMEN AND ECONOMIC DEVELOPMENT AS WILL B.C. ON IMMIGRANT AND VISIBLE MINORITY WOMEN. WE WILL BE ENDORSING THE DISCUSSION PAPER AND RECOMMENDATIONS PREPARED BY BRITISH COLUMBIA ON IMMIGRANT AND VISIBLE MINORITY WOMEN: THAT LANGUAGE TRAINING BE ACCESSIBLE; THAT EMPLOYMENT NEEDS OF IMMIGRANT WOMEN BE INCORPORATED INTO EMPLOYMENT PROGRAMS; AND THAT FINANCIAL SUPPORT BE GIVEN TO SELF-HELP COMMUNITY GROUPS.

IN OUR PAPER ON NATIVE WOMEN WE WILL BE URGING THE ACCEPTANCE OF THE OVERALL RECOMMENDATION OF COMMUNITY BASED ECONOMIC DEVELOPMENT. WE HAVE WORKED IN CONSULTATION WITH THE THREE OTHER JURISDICTIONS WHO DESIGNATED INTEREST: ONTARIO, THE NORTH WEST TERRITORIES AND THE YUKON. THE MANY RECOMMENDATIONS CONTAINED IN THE DISCUSSION PAPER REFLECT THE BROAD SPECTRUM OF CONCERNS THAT MUST BE ADDRESSED IF NATIVE WOMEN ARE TO PARTICIPATE FULLY IN THE DEVELOPMENT OF THIS COUNTRY.

IN CONSIDERING THE DEVELOPMENT OF AN OVERALL DOCUMENT ON LABOUR FORCE STRATEGY FOR THE FIRST MINISTERS CONFERENCE WE WOULD RECOMMEND AGREEMENT TO THE FOLLOWING BARRIERS:

1. SHORTAGE OF EMPLOYMENT

THE AGGREGATE SHORTAGE OF EMPLOYMENT IN CANADA IS A BARRIER TO WOMEN'S LABOUR FORCE EQUALITY. WOMEN WHO ARE PRESENTLY UNEMPLOYED HAVE DIFFICULTY FINDING WORK, AND THOSE WHO ARE EMPLOYED ARE UNABLE TO ADVANCE OR MAKE JOB CHANGES TO IMPROVE THEIR SITUATIONS.

2. OCCUPATIONAL SEGREGATION

THE CLUSTERING OF MOST WORKING WOMEN INTO A FEW OCCUPATIONAL GROUPINGS HAS BEEN A CONSISTENT TREND FOR DECADES. PROGRESS IN CHANGING THESE TRENDS IS EXTREMELY SLOW.

3. INADEQUATE CHILD CARE SERVICES

ALTHOUGH MANY FAMILIES HAVE BOTH PARENTS IN THE PAID LABOUR FORCE, WOMEN CONTINUE TO HAVE MAJOR RESPONSIBILITY FOR THE CARE OF CHILDREN. WHEN QUALITY, RELIABLE CHILD CARE IS UNAVAILABLE, WOMEN'S LABOUR FORCE PARTICIPATION SUFFERS DISPROPORTIONATELY.

4. LACK OF ACCESS TO APPROPRIATE TRAINING

THE TRAINING THAT MANY WOMEN RECEIVE REPEATS LONG-ESTABLISHED PATTERNS OF OCCUPATIONAL SEGREGATION. TOO OFTEN, THE KIND OF TRAINING AVAILABLE PRESUMES THAT WOMEN HAVE ADEQUATE FINANCIAL RESOURCES, GEOGRAPHIC MOBILITY, AND NO DEPENDENTS.

FEW WOMEN, ESPECIALLY OLDER ALREADY-EMPLOYED WOMEN, FIT THIS SCENARIO.

DEVELOPMENTS IN MICROTECHNOLOGY ARE AFFECTING OCCUPATIONS IN WHICH WOMEN ARE THE MAJORITY OF WORKERS, MAKING APPROPRIATE TRAINING AND RETRAINING A PARTICULARLY CRUCIAL ISSUE.

5. ECONOMIC INEQUALITY

WOMEN'S AVERAGE EARNINGS ARE SIGNIFICANTLY LOWER THAN THE EARNINGS OF THEIR MALE COUNTERPARTS. THIS MEANS THAT LESS MONEY IS AVAILABLE FOR TRAINING OR EDUCATIONAL OPPORTUNITIES THAT WOULD IMPROVE WOMEN'S LABOUR MARKET SITUATIONS.

6. SOCIALIZATION/EDUCATION

MANY GIRLS AND YOUNG WOMEN CONTINUE TO HAVE LIMITED IDEAS ABOUT THEIR FUTURE EMPLOYMENT AND LONG-TERM ECONOMIC SELF-SUFFICIENCY. THIS MEANS THAT PRESENT INEQUITIES CONTINUE TO BE PERPETUATED.

7. INCOME SUPPORT

MANY WOMEN ARE IN THE POSITION OF NEEDING INCOME SUPPORTS FOR TRAINING AND EDUCATION, DUE TO ECONOMIC INEQUALITIES DISCUSSED ABOVE. HOWEVER, FEW INCOME SUPPORT PROGRAMS TAKE INTO FULL CONSIDERATION THE PARTICULAR SITUATIONS OF MANY WOMEN AS PARENTS, PART-TIME WORKERS, OR HAVING LITTLE OR NO GEOGRAPHICAL MOBILITY BECAUSE OF FAMILY RESPONSIBILITIES.

8. Additional Barriers

There are significant numbers of women who face additional barriers to labour force equality. Language barriers faced by immigrant women, physical and attitudinal barriers experienced by women with disabilities, the geographical isolation of northern and rural women, racism directed at Native and visible minority women, the multiple barriers faced by abused women and poor women; all of these compound the difficulties faced by women.

In anticipation of the preparation of a joint proposal, I am presenting some points for discussion. Manitoba's proposals centre primarily around the Canadian Jobs Strategy; no doubt other provinces have also done work in this general area, and would have their own recommendations to offer.

1. The first proposal specifically relates to the Canadian Jobs Strategy and asks for a more balanced approach to provision of training, between entrepreneurial and non-profit agencies providing these services. Non-profit and public sector agencies have built up considerable expertise in training women for a changing work force, and this expertise will be lost or underutilized unless these agencies are also actively encouraged and assisted to participate in CJS programs.

2. THE SECOND PROPOSAL IS FOR A COMPREHENSIVE MONITORING SYSTEM TO ENSURE THAT THE STATED AIMS OF NATIONAL TRAINING POLICIES ARE HAVING THE DESIRED EFFECT OF MAKING REAL AND LASTING CHANGES IN THE ECONOMIC SITUATION OF CANADIAN WOMEN. PROVISION OF TRAINING THAT REFLECTS AND REINFORCES THE PRESENT SITUATION OF WOMEN WILL ONLY COMPOUND PRESENT PROBLEMS. WE MUST SATISFY OURSELVES THAT TRAINING POLICY IS ADDRESSING THE REAL PROBLEMS, IS COST-EFFECTIVE, AND IS GUIDED BY INFORMED, LONG-TERM PLANNING FOR ECONOMIC CHANGE.

3. OUR THIRD PROPOSAL IS FOR BROADER INPUT INTO THE PLANNING OF NATIONAL TRAINING POLICY, ESPECIALLY IN THE SELECTION OF CRITERIA FOR PROJECTS DELIVERING TRAINING FOR WOMEN. PROVINCIAL GOVERNMENTS, TRAINING INSTITUTIONS, WOMEN'S ORGANIZATIONS AND OTHER NON-PROFIT AGENCIES HAVE VALUABLE EXPERIENCE AND EXPERTISE WHICH SHOULD NOT BE BY-PASSED. THE INFLUENCE OF A RANGE OF ACTORS ON THE POLICY PROCESS CAN ENSURE LONG-TERM POSITIVE CHANGE IN THIS CRITICAL AREA.

4. OUR FOURTH PROPOSAL CALLS FOR MECHANISMS TO IMPROVE ACCESS TO TRAINING. CURRENTLY, RESOURCES AND CENTRES WHICH SEEK TO PROVIDE BASIC SKILLS, CONFIDENCE-BUILDING, CAREER OPTIONS, AND OTHER BRIDGING PROGRAMS FALL BETWEEN THE CRACKS. SUCH A THRUST MUST BE AN INTEGRAL PART OF NATIONAL TRAINING POLICY AND AN AREA FOR FEDERAL/PROVINCIAL ACTION.

5. FINALLY, WE WOULD RECOMMEND THAT A TRAINING STRATEGY INCLUDE MEASURES RELATING TO THE EDUCATION AND CAREER ASPIRATIONS OF YOUNG GIRLS, PROVISIONS TO MEET THE CHILD CARE AND LANGUAGE DIFFICULTIES FACING IMMIGRANT WOMEN, SPECIALIZED SUPPORT SERVICES FOR SINGLE PARENT WOMEN, AND SPECIAL CONSIDERATION FOR THE CONCERNS OF NATIVE WOMEN.

AS WELL, MANITOBA HAS PREPARED A LIST OF SPECIFIC STRATEGIES WHICH WE WILL CIRCULATE. THESE INCLUDE AREAS WHERE WE HAVE IDENTIFIED THE POTENTIAL FOR BOTH JOINT AND INDIVIDUAL JURISDICTIONAL ACTION.

NOUS VOUDRIONS QUE LES STRATÉGIES QUE NOUS PROPOSONS SOIENT ÉTUDIÉS ATTENTIVEMENT ET TRAITÉES TRÈS SÉRIEUSEMENT DANS LES RÉUNIONS QUI SE TIENDRONT ICI. MÊME SI NOUS N'AVONS PAS TOUJOURS LA MÊME PERCEPTION NI LES MÊMES PRIORITÉS FACE AUX QUESTIONS TOUCHANT LA CONDITION FÉMININE, NOUS DEVONS FAIRE TOUT NOTRE POSSIBLE POUR TRAVAILLER ENSEMBLE À ÉTABLIR CE QUI EST NOTRE BUT COMMUN, À SAVOIR L'ÉGALITÉ DE TOUS LES CANADIENS ET CANADIENNES DANS TOUS LES DOMAINES DE LA SOCIÉTÉ.

IN CONCLUDING, I WOULD LIKE TO AGAIN EMPHASIZE OUR BELIEF IN THE IMPORTANCE OF A DOCUMENT GOING FROM THIS CONFERENCE TO THE FMC IN NOVEMBER. THE DOCUMENT SHOULD ADDRESS BARRIERS AND RECOMMENDATIONS TO OVERCOME BARRIERS. IT SHOULD INCLUDE THE CONCERNS OF DOUBLE JEOPARDY WOMEN: NATIVE, IMMIGRANT AND VISIBLE MINORITY WOMEN AND IT SHOULD ADDRESS SOME OF THE DIFFICULTIES WITH THE CANADIAN JOB STRATEGY.

AS MINISTERS, WE MUST ALWAYS KEEP IN MIND THAT OUR REAL GOAL IS NOT ONLY INCREASED NUMBER OF WOMEN RECEIVING TRAINING. WE MUST CONCERN OURSELVES WITH THE QUALITY OF THAT TRAINING, THE NECESSARY STRUCTURAL AND SOCIETAL SUPPORTS, AND THE LONG-TERM EFFECTS OF SUCH POLICY UPON THE ECONOMIC SITUATION OF WOMEN. UNLESS OUR EFFORTS GENUINELY IMPROVE THE OVERALL STATUS OF WOMEN, WE CANNOT CLAIM SUCCESS.

THANK YOU

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/048

5e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
ANNUELLE DES MINISTRES RESPONSABLES
DE LA CONDITION FÉMININE

Allocution d'ouverture
de l'honorable Judy Wasylycia-Leis
ministre responsable de la condition féminine

Manitoba

Fairmont Hot Springs (C.-B.)

Du 4 à 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

ALLOCUTION D'OUVERTRURE

DE L'HONORABLE JUDY WASYLYCIA-LEIS

MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE

LE 4 JUIN 1986

FAIRMONT HOT SPRINGS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MAIN-D'OEUVRE

FÉMININE DU MANITOBA

C'est avec plaisir que je prends la parole devant cette assemblée de ministres responsables de la condition féminine. En premier lieu, je désire remercier nos hôtes, l'honorable Terry Segarty et l'honorable Walter McLean. Les conditions d'hospitalité ont toujours été exceptionnelles à ces conférences annuelles et la beauté de la nature qui nous entoure aujourd'hui complète cet accueil chaleureux.

Me voici donc avec ce groupe, titulaire d'une nouvelle fonction. Je suis nouvelle ministre et, à ce titre, je suis heureuse d'avoir l'occasion de travailler avec mes collègues des autres ministères. Tout comme celui de ma province, mon engagement personnel vis-à-vis des questions relatives à la condition féminine reste profond. Ici, au Manitoba, nous pensons que ces rencontres nous offrent des occasions réelles de faire progresser notre cause et d'atteindre notre but, à savoir l'égalité pour les femmes. Le sujet que nous présentons aujourd'hui - une stratégie professionnelle pour les femmes - nous paraît être au coeur de l'accomplissement de cet objectif.

Nous avions espéré que la dernière conférence des Premiers ministres contribuerait réellement à donner aux questions concernant les femmes la priorité qu'elles doivent obtenir à l'échelle nationale. Les résultats furent extrêmement décevants. La discussion qui a eu lieu à la hâte au cours des derniers instants de cette conférence ne nous

permet pas de croire que les questions économiques intéressant les femmes se situent au sommet de la liste des priorités nationales.

Je demande donc à mes homologues de se joindre à moi pour recommander au Premier ministre Mulroney de faire en sorte que ces questions se voient accorder un degré de priorité plus élevé sur l'ordre du jour de la prochaine conférence des Premiers ministres qui aura lieu ici même en Colombie-Britannique en novembre et qu'on prévoit leur consacrer suffisamment de temps pour donner lieu à une discussion complète. Or, pour être en mesure de formuler une telle recommandation, nous devons veiller à ce que nos discussions d'aujourd'hui soient utiles. Nous devons nous doter de recommandations concrètes concernant le plan d'action que nous transmettrons à la CPM de novembre. Nous devons démontrer que grâce à nos discussions, en tant que ministres de la Condition féminine, nous avons accompli des progrès au cours de la dernière année.

À la dernière CPM, le Manitoba a déposé un exposé de principe intitulé "Égalité économique des femmes". Dans ce document, nous précisions nos inquiétudes générales concernant les politiques nationales qui touchent les femmes. Les réductions considérables au chapitre des paiements de transfert, la désindexation des allocations familiales et l'absence de mesures favorisant le salaire égal et

les garderies sont des preuves que nous devons, en qualité de ministres responsables du secteur, être prêts à relever des défis si nous voulons nous entendre sur une orientation future.

Il nous faut également accomplir des progrès réels dans les domaines auxquels nous nous sommes intéressés au cours de la dernière année. Nos groupes de travail sur les garderies et la violence faite aux femmes doivent dépasser le stade des études et des rapports. Nos discussions d'aujourd'hui sur les immigrantes, les femmes faisant partie des minorités visibles et les femmes autochtones doivent leur assurer une place au sein de la stratégie du marché du travail que nous proposerons en novembre. Le moment d'étudier ces questions est depuis longtemps révolu. Nous devons démontrer que nous adhérons à des objectifs concrets et communs pour procurer l'égalité économique aux femmes. Nous ne pouvons nous permettre de nous demander si les gouvernements doivent ou non collaborer à l'élaboration d'une stratégie du marché du travail pour les femmes. À notre avis, l'urgence du problème rend une intervention nationale coordonnée indispensable. S'il en était autrement, nous nous retrouverions de nouveau avec des efforts isolés de chaque administration ou, pire encore, une absence de mesures. Or, ces deux voies rendent péniblement lente l'évolution vers l'égalité sur le marché du travail.

Le Manitoba croit fermement que la formation n'est qu'un seul élément pouvant servir à promouvoir l'égalité des femmes sur le marché du travail. Faute de mesures coordonnées de soutien dans d'autres secteurs, notamment sur le plan de l'égalité salariale et des garderies, la formation des femmes devient un élément isolé qui perd beaucoup de son efficacité pour ce qui est de favoriser l'égalité sur le marché du travail.

Le Manitoba a toujours réclamé des stratégies intergouvernementales favorisant l'égalité économique des femmes. Les injustices et les difficultés que rencontrent aujourd'hui les femmes de ce pays sont bien connues, surtout dans le cas de la participation au marché du travail. Nous croyons que les participants à la présente conférence doivent transmettre à la Conférence des Premiers ministres une stratégie conjointe du marché du travail. Cette dernière devra cerner les obstacles communs auxquels les femmes se heurtent habituellement et recommander des interventions conjointes.

Le Manitoba estime en outre que la stratégie du marché du travail doit traduire une sensibilité aux besoins des femmes qui sont doublement désavantagées et s'y intéresser. Nous présenterons plus tard au cours de la journée un document sur les femmes autochtones et le développement économique tandis que la Colombie-Britannique en présentera

un sur les immigrantes et les femmes faisant partie de minorités visibles. Nous appuierons le document de travail rédigé par la Colombie-Britannique ainsi que les recommandations qui s'y trouvent et qui visent à rendre la formation linguistique accessible, à intégrer les besoins des immigrantes au chapitre de l'emploi à des programmes d'emploi et à verser une aide financière aux groupes communautaires d'entraide.

Dans notre document sur les femmes autochtones, nous prônerons l'adoption d'une recommandation générale ayant pour but d'axer le développement économique sur la collectivité. Nous avons travaillé en consultation avec les trois autres administrations qui ont montré un intérêt, soit l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Les nombreuses recommandations qu'on retrouve dans le document de travail s'expliquent par l'ampleur de l'éventail de préoccupations qu'il faudra examiner si l'on veut que les femmes autochtones participent pleinement à l'évolution de notre pays.

Nous recommandons que l'élaboration d'une stratégie globale du marché du travail en vue de la conférence des Premiers ministres parte de la reconnaissance des obstacles suivants :

1. LA PÉNURIE D'EMPLOIS

La pénurie généralisée d'emplois au Canada constitue un obstacle à l'égalité des femmes sur le marché du travail. Celles qui sont actuellement en chômage ont de la difficulté à trouver un emploi tandis que celles qui en ont déjà un sont incapables d'obtenir de l'avancement ou de changer d'emploi pour améliorer leur situation.

2. LA SÉGRÉGATION PROFESSIONNELLE

Depuis des décennies, la plupart des travailleuses se retrouvent dans quelques groupes professionnels. Ces tendances ne changent que très lentement.

3. DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS INADÉQUATS

Dans bon nombre de familles, les deux parents occupent un emploi rémunéré, mais la femme continue d'assumer les principales responsabilités à l'égard de la garde des enfants. La participation des femmes au marché du travail est réduite dans une mesure disproportionnée lorsqu'il n'existe pas de services de garde d'enfants fiables et de qualité.

4. L'ABSENCE D'UNE FORMATION ADÉQUATE

La formation donnée à de nombreuses femmes perpétue les habitudes enracinées de ségrégation professionnelle. Cette formation prend trop souvent pour acquis que les femmes ont les ressources financières suffisantes, une mobilité géographique et aucune personne à charge. Or, peu de femmes, surtout parmi celles d'âge mûr qui occupent déjà un emploi, répondent à toutes ces conditions.

Les progrès en microtechnologie touchent les domaines dans lesquels les femmes constituent la majorité des travailleurs, ce qui rend d'autant plus indispensable la formation et le recyclage.

5. LES INJUSTICES ÉCONOMIQUES

Les gains moyens des femmes sont considérablement inférieurs à ceux de leurs collègues de sexe masculin. Par conséquent, elles ont moins de ressources financières pour se payer la formation et des études qui amélioreraient leur situation sur le marché du travail.

6. LA SOCIALISATION ET L'ÉDUCATION

De nombreuses jeunes filles et jeunes femmes n'ont pas suffisamment d'ambitions concernant leur emploi futur et leur autonomie financière à long terme. Les injustices actuelles sont donc perpétuées.

7. LE SOUTIEN DU REVENU

En raison des injustices économiques dont il vient d'être question, bon nombre de femmes ont besoin d'un soutien du revenu pour être en mesure de suivre une formation ou des cours. Toutefois, peu de programmes de soutien du revenu tiennent pleinement compte de la situation particulière dans laquelle se trouvent de nombreuses femmes en tant que parents ou travailleuses à temps partiel ou encore d'une mobilité géographique réduite, sinon absente, en raison de responsabilités familiales.

8. AUTRES OBSTACLES

Un grand nombre de femmes se heurtent à d'autres obstacles à l'égalité sur le marché du travail. Les obstacles linguistiques rencontrés par les immigrantes, les obstacles à caractère physique sur lesquels butent

les femmes souffrant d'incapacités et ceux que représentent les attitudes à leur endroit, l'isolement géographique des femmes dans le Nord et en milieu rural, le racisme dont sont victimes les femmes autochtones et celles qui font partie de minorités visibles ainsi que les multiples obstacles que doivent surmonter les femmes victimes d'abus ou pauvres. Tous ces obstacles exacerbent les difficultés que rencontrent les femmes.

En prévision d'une proposition conjointe, j'aimerais qu'on discute de certains points. Les propositions du Manitoba gravitent d'abord autour de la Planification de l'emploi. Il ne fait aucun doute que d'autres provinces ont également effectué un travail général semblable et qu'elles auront leurs propres recommandations à formuler.

1. La première proposition se rapporte précisément à la Planification de l'emploi et elle traduit le voeu qu'un équilibre plus juste s'établisse entre la prestation de services de formation par l'entreprise privée d'une part et par les organismes à but non lucratif d'autre part. Les organismes à but non lucratif et ceux du secteur public ont acquis une compétence considérable en matière de formation des femmes en vue d'un marché du travail en évolution. Or, cette compétence sera

inutile ou insufisamment exploitée à moins qu'on encourage et aide réellement ces organismes à participer aux programmes de la PE.

2. La deuxième proposition a trait à la mise en place d'un système de contrôle complet pour veiller à ce que les objectifs avoués des politiques de formation nationales donnent les résultats voulus, c'est-à-dire qu'elles entraînent une amélioration véritable et durable de la situation économique des Canadiennes. Toute formation qui reprendrait ou perpétuerait la situation actuelle des femmes ne ferait qu'aggraver les problèmes. Nous devons avoir la certitude que la politique de formation s'attaque aux vrais problèmes, qu'elle est rentable et qu'elle repose sur une sage planification à long terme des changements économiques.

3. Notre troisième proposition favorise un élargissement de la participation à la planification de la politique de formation nationale, surtout sur le plan des critères retenus pour les projets de formation des femmes. Les gouvernements provinciaux, les établissements de formation, les organisations féminines et les autres organismes à but non lucratif ont acquis une expérience et une compétence valables qu'il ne faudrait pas négliger. L'influence de différents intervenants sur le processus d'élaboration de politiques peut entraîner

une évolution intéressante à long terme dans ce domaine fondamental.

4. Notre quatrième proposition touche la mise en place de mécanismes qui amélioreraient l'accès à la formation. À l'heure actuelle, les ressources et les centres devant servir à enseigner les aptitudes de base, à inculquer la confiance en soi et à offrir des possibilités de carrière et d'autres programmes complémentaires ne sont que des palliatifs. Ces efforts doivent être intégrés à une politique nationale de formation et faire l'objet d'une intervention fédérale-provinciale.

5. En dernier lieu, nous recommandons que la stratégie de formation comporte des mesures liées à l'éducation et aux aspirations de carrière des jeunes filles, des dispositions pour atténuer les difficultés que posent la garde d'enfants et l'obstacle linguistique aux immigrantes, des services d'aide spécialisée aux femmes seules qui ont charge d'une famille et une attention particulière aux problèmes des femmes autochtones.

Le Manitoba a en outre dressé une liste d'interventions précises et nous la distribuerons. On y trouve notamment énumérés les secteurs dans lesquels les administrations pourraient prendre à la fois des mesures conjointes et distinctes.

Nous voudrions que les stratégies que nous proposons soient étudiées attentivement et traitées très sérieusement dans les réunions qui se tiendront ici. Même si nous n'avons pas toujours la même perception ni les mêmes priorités face aux questions touchant la condition féminine, nous devons faire tout notre possible pour travailler ensemble à établir ce qui est notre but commun, à savoir l'égalité de tous les Canadiens et Canadiennes dans tous les domaines de la société.

En terminant, j'aimerais de nouveau insister sur l'importance que nous attachons à la transmission d'un document de cette conférence à la CPM de novembre. Le document doit porter sur les obstacles et formuler des recommandations pour les surmonter. Il doit s'intéresser aux femmes qui sont doublement désavantagées, soit les femmes autochtones, les immigrantes et les femmes qui font partie de minorités visibles et examiner certaines difficultés que suscite la Planification de l'emploi.

En tant que ministres, nous devons toujours nous rappeler que notre objectif en fin de compte n'est pas seulement d'accroître le nombre de femmes qui reçoivent de la formation. Nous devons veiller à la qualité de cette formation et à l'établissement des mécanismes de soutien structuraux et sociaux nécessaires. Nous devons en outre surveiller les incidences à long terme d'une telle politique

sur la situation économique des femmes. Nous ne pourrons prétendre avoir réussi si nos efforts n'améliorent pas véritablement la situation des femmes dans l'ensemble.

Je vous remercie.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-212/054

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Press Release

Federal



Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

June 6, 1986
86-07

For Immediate Release

FIFTH ANNUAL MEETING OF STATUS OF WOMEN MINISTERS CONCLUDES IN BRITISH COLUMBIA

Vancouver, B.C. -- 'The fifth annual meeting of federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women reinforces my belief in the importance and value of intergovernmental consultations on issues of concern to women,' said Walter F. McLean, federal Minister Responsible for the Status of Women. The two-day meeting, which concluded today, was held in Fairmont Hot Springs, British Columbia, and co-hosted by Walter McLean and Terry Segarty, British Columbia's Status of Women Minister.

Among the items on the agenda was the Ministers' review of the final report of the federal/provincial/territorial working group on wife battering. 'The working group's first report, issued in 1984, examined existing services for battered women and identified initiatives to be addressed by various governments over a two-year period,' explained Mr. McLean. 'The 1986 review covers the activities undertaken in reply to the 1984 recommendations and targets some areas for further attention by governments.'

Ministers also focussed on an initiative endorsed at the Halifax First Ministers' Conference in November 1985 regarding women's labour force equality. Mr. McLean noted that as a first step, Ministers examined obstacles to training related to women. This work will ultimately form the basis for further discussion of women's economic equality at the next First Ministers' Conference.

Studies already undertaken by Status of Women Ministers in the area of child care were also discussed at the meeting, in conjunction with the recently released report of the Cooke Task Force on Child Care, and the ongoing public hearings of the Special Committee on Child Care.

The meeting also included presentations about the needs and concerns of native women, immigrant women and visible minority women. 'This is the first time Status of Women Ministers have co-ordinated consideration of the particular situation of these three distinct groups,' remarked Mr. McLean. 'I feel confident that the new ground we have broken in areas of shared responsibility will help us with priorities for future action.'

.../2

Summing up the meeting, Mr. McLean said, 'The spirit of co-operation and the candid give-and-take that characterized previous meetings of Canada's Ministers Responsible for the Status of Women were certainly evident at this year's gathering. We were able to accomplish a great deal in a limited amount of time. Moreover, we have scheduled an ambitious program of action over the next 12 months that renews our commitment to advancing the status of Canadian women.'

- 30 -

For more information, contact:

Françoise Guenette
Minister's Office
(819) 953-0925
(604) 689-9333 (June 6)

aussi disponible en français

Date: June 6, 1986
No. 86-07

For Immediate Release

FIFTH ANNUAL MEETING OF STATUS OF WOMEN MINISTERS CONCLUDES IN BRITISH COLUMBIA

Vancouver, B.C. -- 'The fifth annual meeting of federal, provincial and territorial Ministers Responsible for the Status of Women reinforces my belief in the importance and value of intergovernmental consultations on issues of concern to women,' said Walter F. McLean, federal Minister Responsible for the Status of Women. The two-day meeting, which concluded today, was held in Fairmont Hot Springs, British Columbia, and co-hosted by Walter McLean and Terry Segarty, British Columbia's Status of Women Minister.

Among the items on the agenda was the Ministers' review of the final report of the federal/provincial/territorial working group on wife battering. 'The working group's first report, issued in 1984, examined existing services for battered women and identified initiatives to be addressed by various governments over a two-year period,' explained Mr. McLean. 'The 1986 review covers the activities undertaken in reply to the 1984 recommendations and targets some areas for further attention by governments.'

Ministers also focussed on an initiative endorsed at the Halifax First Ministers' Conference in November 1985 regarding women's labour force equality. Mr. McLean noted that as a first step, Ministers examined obstacles to training related to women. This work will ultimately form the basis for further discussion of women's economic equality at the next First Ministers' Conference.

Studies already undertaken by Status of Women Ministers in the area of child care were also discussed at the meeting, in conjunction with the recently released report of the Cooke Task Force on Child Care, and the ongoing public hearings of the Special Committee on Child Care.

The meeting also included presentations about the needs and concerns of native women, immigrant women and visible minority women. 'This is the first time Status of Women Ministers have co-ordinated consideration of the particular situation of these three distinct groups,' remarked Mr. McLean. 'I feel confident that the new ground we have broken in areas of shared responsibility will help us with priorities for future action.'

.../2

Summing up the meeting, Mr. McLean said, 'The spirit of co-operation and the candid give-and-take that characterized previous meetings of Canada's Ministers Responsible for the Status of Women were certainly evident at this year's gathering. We were able to accomplish a great deal in a limited amount of time. Moreover, we have scheduled an ambitious program of action over the next 12 months that renews our commitment to advancing the status of Canadian women.'

- 30 -

For more information, contact:

Françoise Guenette
Minister's Office
(819) 953-0925
(604) 689-9333 (June 6)

aussi disponible en français

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT : 830-212/054

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

Communiqué

Fédéral

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

le 6 juin 1986

86-07

CLÔTURE DE LA CINQUIÈME RENCONTRE ANNUELLE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

VANCOUVER (C.-B.) -- «La cinquième rencontre annuelle fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine ne fait que me convaincre davantage de l'importance et de la valeur des discussions intergouvernementales sur les questions qui préoccupent les femmes», a déclaré M. Walter F. McLean, ministre fédéral responsable de la condition féminine. La rencontre de deux jours, dont les hôtes étaient Walter McLean et Terry Segarty, ministre responsable de la condition féminine de la Colombie-Britannique, s'est déroulée à Fairmont Hot Springs, en Colombie-Britannique et s'est terminée aujourd'hui.

Figurait à l'ordre du jour l'examen par les Ministres du rapport final du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues. «Ce rapport, soumis en 1984, passait en revue les services existants pour les femmes battues et proposait aux différents gouvernements une série d'initiatives à entreprendre au cours des deux années suivantes», a expliqué M. McLean. «Le rapport final (1986) examine les activités entreprises suite aux recommandations du rapport de 1984 et propose de nouveaux champs d'action aux gouvernements.»

Les Ministres ont également abordé une initiative approuvée à la Conférence des premiers ministres à Halifax en novembre 1985, laquelle portait sur l'égalité des femmes sur le marché du travail. M. McLean a indiqué que comme première étape, les Ministres ont examiné la question des obstacles à la formation. Ce travail servira éventuellement d'assise à une discussion plus approfondie sur l'égalité économique des femmes lors de la prochaine Conférence des premiers ministres.

Les études déjà entreprises par les ministres responsables de la condition féminine dans le domaine de la garde des enfants ont également fait l'objet d'un examen. À cet égard, les Ministres n'ont pas manqué de discuter du rapport du groupe d'étude Cooke sur la garde des enfants et des audiences publiques du Comité spécial sur la garde des enfants qui sont actuellement en cours.

Les Ministres se sont aussi penchés sur les besoins et les préoccupations des immigrantes, des femmes appartenant à une minorité raciale et des femmes autochtones. «C'est la première fois que les ministres responsables de la condition féminine unissent leurs efforts pour examiner la situation particulière de ces trois groupes», a fait remarquer M. McLean. «J'ai bon espoir que ce climat encourageant nous aidera à faire avancer ces importants dossiers.»

Faisant le bilan de la rencontre, M. McLean a déclaré: «J'ai constaté avec plaisir que l'esprit de coopération et les francs échanges qui ont caractérisé les précédentes rencontres se sont manifestés lors de celle-ci. Nous avons pu accomplir beaucoup en peu de temps. En outre, nous avons établi un ambitieux programme d'action pour les 12 prochains mois, renouvelant ainsi notre engagement à faire avancer la cause des femmes au Canada.»

- 30 -

Pour renseignements:
Françoise Guenette
Cabinet du Ministre
(819) 953-0925
(604) 689-9333 (le 6 juin)

Also available in English

communiqué

Date: le 6 juin 1986

N° 86-07

CLOTURE DE LA CINQUIÈME RENCONTRE ANNUELLE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

VANCOUVER (C.-B.) -- «La cinquième rencontre annuelle fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine ne fait que me convaincre davantage de l'importance et de la valeur des discussions intergouvernementales sur les questions qui préoccupent les femmes», a déclaré M. Walter F. McLean, ministre fédéral responsable de la condition féminine. La rencontre de deux jours, dont les hôtes étaient Walter McLean et Terry Segarty, ministre responsable de la condition féminine de la Colombie-Britannique, s'est déroulée à Fairmont Hot Springs, en Colombie-Britannique et s'est terminée aujourd'hui.

Figurait à l'ordre du jour l'examen par les Ministres du rapport final du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues. «Ce rapport, soumis en 1984, passait en revue les services existants pour les femmes battues et proposait aux différents gouvernements une série d'initiatives à entreprendre au cours des deux années suivantes», a expliqué M. McLean. «Le rapport final (1986) examine les activités entreprises suite aux recommandations du rapport de 1984 et propose de nouveaux champs d'action aux gouvernements.»

Les Ministres ont également abordé une initiative approuvée à la Conférence des premiers ministres à Halifax en novembre 1985, laquelle portait sur l'égalité des femmes sur le marché du travail. M. McLean a indiqué que comme première étape, les Ministres ont examiné la question des obstacles à la formation. Ce travail servira éventuellement d'assise à une discussion plus approfondie sur l'égalité économique des femmes lors de la prochaine Conférence des premiers ministres.

Les études déjà entreprises par les ministres responsables de la condition féminine dans le domaine de la garde des enfants ont également fait l'objet d'un examen. À cet égard, les Ministres n'ont pas manqué de discuter du rapport du groupe d'étude Cooke sur la garde des enfants et des audiences publiques du Comité spécial sur la garde des enfants qui sont actuellement en cours.

Les Ministres se sont aussi penchés sur les besoins et les préoccupations des immigrantes, des femmes appartenant à une minorité raciale et des femmes autochtones. «C'est la première fois que les ministres responsables de la condition féminine unissent leurs efforts pour examiner la situation particulière de ces trois groupes», a fait remarquer M. McLean. «J'ai bon espoir que ce climat encourageant nous aidera à faire avancer ces importants dossiers.»

Faisant le bilan de la rencontre, M. McLean a déclaré: «J'ai constaté avec plaisir que l'esprit de coopération et les francs échanges qui ont caractérisé les précédentes rencontres se sont manifestés lors de celle-ci. Nous avons pu accomplir beaucoup en peu de temps. En outre, nous avons établi un ambitieux programme d'action pour les 12 prochains mois, renouvelant ainsi notre engagement à faire avancer la cause des femmes au Canada.»

- 30 -

Also available in English

Pour renseignements:
Françoise Guenette
Cabinet du Ministre
(819) 953-0925
(604) 689-9333 (le 6 juin)

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-212/060

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

Press Release

British Columbia



Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

PRESS RELEASE

FOR IMMEDIATE RELEASE

JUNE 6, 1986

THE HONOURABLE TERRY SEGARTY, MINISTER OF LABOUR AND MINISTER RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN IN BRITISH COLUMBIA, CO-HOSTED THE FIFTH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL/PROVINCIAL/ TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN WITH THE HONOURABLE WALTER F. MCLEAN, FEDERAL MINISTER RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN, WHICH WAS HELD JUNE 4-6, 1986 AT FAIRMONT HOT SPRINGS IN BRITISH COLUMBIA.

"AT THIS CONFERENCE, CONSTRUCTIVE AND MEANINGFUL DIALOGUE TOOK PLACE AMONG MINISTERS ON ISSUES SUCH AS TRAINING OPPORTUNITIES FOR WOMEN AND WIFE ASSAULT, AMONG OTHERS. RECOMMENDATIONS WERE MADE AND STRATEGIES DISCUSSED TO IMPROVE THE STANDING OF WOMEN IN BRITISH COLUMBIA" SAID MR. SEGARTY.

HE STATED THAT "BRITISH COLUMBIA'S RECENTLY-ANNOUNCED PLAN FOR PROGRESS RECOGNIZES THE NEED TO ACHIEVE FULL EQUALITY OF OPPORTUNITY IN THE SOCIAL, POLITICAL AND ECONOMIC LIFE OF OUR PROVINCE.

UNDER THE PROVINCE'S ECONOMIC RENEWAL STRATEGY, THE GOVERNMENT HAS ALREADY UNDERTAKEN INITIATIVES WHICH WILL HELP WOMEN TAKE ADVANTAGE OF NEW JOB OPPORTUNITIES AND ACCESS TRAINING.

FLEXIBLE AND CREATIVE WOMEN'S INITIATIVES ARE NEEDED TO ENHANCE ACCESS TO TRAINING.

"JOBTRAC IS A RECENTLY-ANNOUNCED PROGRAM WHICH IS DESIGNED TO ASSIST ALL PEOPLE IN THEIR SEARCH FOR JOB TRAINING, AND JOBS, AND IS TARGETED TO WOMEN."

"IN ADDITION, THE GOVERNMENTS OF BRITISH COLUMBIA AND CANADA SIGNED A $90 MILLION THREE-YEAR AGREEMENT WHICH IS DESIGNED TO HELP INCOME ASSISTANCE RECIPIENTS IN BRITISH COLUMBIA MANY OF WHOM ARE WOMEN, PARTICIPATE FULLY IN EMPLOYMENT AND TRAINING PROGRAMS AVAILABLE THROUGH THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS."

SEGARTY STATED THAT "THE GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, IN CONJUNCTION WITH OUR FEDERAL AND PROVINCIAL COUNTERPARTS, WILL DISCUSS WAYS TO INCREASE WOMEN'S ACCESS TO TRAINING AND TO OVERCOME MANY OF THE OBSTACLES FACED BY WOMEN IN THE PURSUIT OF TRAINING OPPORTUNITIES."

"AT THE CONFERENCE, THREE AREAS OF WIFE ASSAULT WERE NAMED FOR FURTHER ACTION: EDUCATION ON THE INCIDENCE OF WIFE ASSAULT, THE RECOGNITION OF WIFE ASSAULT AS A CRIMINAL OFFENCE AND THE TREATMENT OF WIFE BATTERERS."

MR. SEGARTY SAID HE WAS PARTICULARLY PLEASED THAT HIS COLLEAGUE, THE ATTORNEY GENERAL FOR BRITISH COLUMBIA, THE HONOURABLE BRIAN SMITH, PARTICIPATED IN THE CONFERENCE. "WIFE ASSAULT IS NOT A NEW PROBLEM" SAID MR. SMITH. "IN BRITISH COLUMBIA, WE HAVE NEW POLICIES TO RESPOND TO WIFE ASSAULT AND THE JUSTICE SYSTEM IS NOW TREATING IT LIKE ANY OTHER FORM OF ASSAULT: A CRIME."

SUBSTANTIAL WORK IS BEING DONE IN BRITISH COLUMBIA, AND INDEED ACROSS CANADA, TO IMPROVE THE STANDING OF WOMEN. THIS CONFERENCE PROVIDED AN OPPORTUNITY FOR OPEN DISCUSSION ON CURRENT AND FUTURE STRATEGIES TO ADDRESS THE CONCERNS AND NEEDS OF WOMEN IN BRITISH COLUMBIA.

"AS MINISTER RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN, I WILL UNDERTAKE THE NECESSARY MEASURES IN THOSE AREAS WHERE FUTURE ACTION IN BRITISH COLUMBIA IS CRITICAL" SEGARTY SAID.

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-212/060

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE



Communiqué

Colombie-Britannique

Fairmont Hot Springs (C.-B.)
Du 4 au 6 juin 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

COMMUNIQUÉ

PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 6 juin 1986

L'HONORABLE TERRY SEGARTY, MINISTRE DU TRAVAIL ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, A PRÉSIDÉ AVEC L'HONORABLE WALTER F. McLEAN, MINISTRE FÉDÉRAL RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE, LA 5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE, QUI A EU LIEU DU 4 AU 6 JUIN 1986 À FAIRMONT HOT SPRINGS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

«LES MINISTRES PRÉSENTS ONT EU DES ENTRETIENS CONSTRUCTIFS ET IMPORTANTS SUR DIVERSES QUESTIONS COMME LES POSSIBILITÉS DE FORMATION POUR LES FEMMES ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. À L'ISSUE DES DISCUSSIONS, DES RECOMMENDATIONS ONT ÉTÉ FORMULÉES ET DES STRATÉGIES PROPOSÉES EN VUE D'AMÉLIORER LA SITUATION DES FEMMES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE», A PRÉCISÉ M. SEGARTY.

IL A AJOUTÉ QUE DANS SON «PLAN D'ACTION» ANNONCÉ RÉCEMMENT, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE RECONNAÎT LA NÉCESSITÉ D'ASSURER L'ÉGALITÉ TOTALE DES CHANCES SUR LE PLAN SOCIAL, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS NOTRE PROVINCE. EN VERTU DE LA STRATÉGIE DE REVITALISATION ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE, LE GOUVERNEMENT A DÉJÀ PRIS DES MESURES EN VUE D'AIDER LES FEMMES À PROFITER DES NOUVELLES POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET DE FORMATION. IL FAUT COMPTER SUR DES MESURES SOUPLES ET INNOVATRICES POUR FACILITER L'ACCÈS DES FEMMES À LA FORMATION.

«AINSI, LE PROGRAMME JOBTRAC VISE À AIDER TOUS CEUX QUI CHERCHENT DES OCCASIONS DE FORMATION ET DES EMPLOIS, LES FEMMES EN PARTICULIER.»

«EN OUTRE, LES GOUVERNEMENTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU CANADA ONT CONCLU UN ACCORD TRIENNAL DE 90 MILLIONS DE DOLLARS PERMETTANT D'AIDER LES PRESTATAIRES DE SOUTIEN DU REVENU DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DONT UN GRAND NOMBRE SONT DES FEMMES, À PARTICIPER PLEINEMENT AUX PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX D'EMPLOI ET DE FORMATION.»

M. SEGARTY A MENTIONNÉ QUE «LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ÉTUDIERA, AVEC LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX, DES MOYENS EN VUE DE FACILITER L'ACCÈS DES PROGRAMMES DE FORMATION AUX FEMMES ET D'ÉLIMINER NOMBRE DES OBSTACLES AUXQUELS SE HEURTENT LES FEMMES AYANT BESOIN DE FORMATION.»

«À LA CONFÉRENCE, ON A IDENTIFIÉ POUR L'AVENIR TROIS ASPECTS DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES: L'INFORMATION SUR LES RÉPERCUSSIONS DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, LA RECONNAISSANCE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES EN TANT QU'ACTE CRIMINEL ET LE TRAITEMENT DES HOMMES QUI BRUTALISENT LES FEMMES.»

M. SEGARTY S'EST MONTRÉ PARTICULIÈREMENT HEUREUX QUE SON COLLÈGUE, LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, L'HONORABLE BRIAN SMITH, AIT PU PARTICIPER À LA CONFÉRENCE. «LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES NE DATE PAS D'HIER, A FAIT OBSERVER M. SMITH. EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS AVONS ADOPTÉ DE NOUVELLES LIGNES DE CONDUITE POUR

RÉAGIR À CE PROBLÈME, ET LE SYSTÈME PÉNAL TRAITE MAINTENANT CES ACTES DE VIOLENCE AU MÊME TITRE QUE TOUTE AUTRE FORME DE VOIES DE FAIT; EN FAIT, C'EST UN CRIME.»

D'IMPORTANTS TRAVAUX SONT ACCOMPLIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, ET DANS TOUT LE CANADA, POUR AMÉLIORER LA CONDITION FÉMININE. CETTE CONFÉRENCE NOUS A DONNÉ L'OCCASION DE DISCUTER OUVERTEMENT DES STRATÉGIES ACTUELLES ET FUTURES PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

«EN TANT QUE MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE, JE PRENDRAI LES MESURES NÉCESSAIRES DANS LES DOMAINES OÙ IL IMPORTE QUE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE INTERVIENNE», A CONCLU M. SEGARTY.

- 30 -

CA1
Z2
-C52

17.12.86

DOCUMENT: 830-212/065

Public

5TH ANNUAL CONFERENCE OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

5e CONFÉRENCE ANNUELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE

LIBRARY

Fairmont Hot Springs, B.C.
June 4-6, 1986

Fairmont Hot Springs, C.-B.
Du 4 au 6 juin 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-212/004	Northwest Territories	The Ministerial Committee's Recommendations for a 3-Year Action Plan in Response to the Task Force on Spousal Assault - Report May 1985
	Territoires du Nord-Ouest	Recommandations du comité ministériel relativement au plan d'action triennal sur les voies de faits sur les conjoints (mai 1985)
830-212/008	Yukon	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Yukon Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section du Yukon Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/2-1986
830-212/009	British Columbia Colombie-Britannique	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - British Columbia Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de la Colombie-Britannique Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/3-1986

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-212/010	Alberta	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Alberta Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de l'Alberta Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/4-1986
83 212/011	Saskatchewan	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Saskatchewan Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de la Saskatchewan Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/5-1986
830-212/012	Manitoba	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Manitoba Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section du Manitoba Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/6-1986

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-212/013	Ontario	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Ontario Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de l'Ontario Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/7-1986
83 -212/014	New Brunswick Nouveau-Brunswick	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - New Brunswick Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section du Nouveau-Brunswick Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/9-1986
830-212/015	Nova Scotia Nouvelle-Ecosse	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Nova Scotia Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de la Nouvelle-Ecosse Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/10-1986

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-212/016	Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Prince Edward Island Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de l'Île-du-Prince-Édouard Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/11-1986
830-212/017	Newfoundland and Labrador Terre-Neuve et Labrador	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Newfoundland and Labrador Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section de Terre-Neuve et Labrador Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/8-1986
830-212/018	Federal Fédéral	Implementation Report on the 1984 Federal-Provincial-Territorial Report on Wife Battering - Federal Section Rapport sur la mise en application des recommandations du rapport fédéral-provincial-territorial sur les femmes battues - section fédérale Available from / Disponible de: Status of Women Canada 151 Sparks Street La Promenade Building R. 1005 Ottawa, Ontario K1A 0C3 (613) 995-7385 Catalogue no. SW21-9/1-1986
830-212/025	Manitoba	Native Women and Economic Development Les femmes autochtones et le développement économique

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-212/029	Manitoba	Appendices to Manitoba's Report: Implementation of the 1984 Recommendations on Wife Battering Annexes au rapport du Manitoba: la mise en oeuvre des recommandations de 1984 sur les femmes battues
830-212/031	Ontario	Immigrant and Visible Minority Women in Ontario - Employment Issues Les immigrantes et les femmes faisant parties de minorités visibles en Ontario - L'emploi
830-212/033	Ontario	Economic Issues Facing Native Women in Ontario Les préoccupations économiques des femmes autochtones de l'Ontario
830-212/034	Ontario	Training Policies and Programs for Women Politiques et programmes de formation pour les femmes
830-212/043	Ontario	Ethnocultural Data Base Materials Series III - Special Report #4. A profile of Immigrant Women in Ontario, 1981 Copies available from / Exemplaires disponible à: Publications Services Section 5th Floor 800 Bay Street Toronto, Ontario M7A 1N8
830-212/048	Manitoba	Opening Statement - Honorable Judy Wasylycia-Leis, Minister Responsible for the Status of Women Allocution d'ouverture de l'honorable Judy Wasylycia-Leis, ministre responsable de la condition féminine
830-212/054	Federal Fédéral	Press Release Communiqué
830-212/060	Colombie-Britannique British Columbia	Communiqué Press Release
830-212/065		List of Public Documents Liste des documents publics

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-213/ 014

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS
OF CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS

Notes for Remarks by the Honourable Harvie Andre, P.C., M.P.

Minister of Consumer and Corporate Affairs

Federal

Thunder Bay, Ontario
September 15-17, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Information

Consommation et Corporations Canada
Consumer and Corporate Affairs Canada

S-86-43

NOTES FOR REMARKS

BY

THE HONOURABLE HARVIE ANDRE, P.C., M.P.

MINISTER OF CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS

TO THE

MEETING OF FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS

OF CONSUMER AFFAIRS

THUNDER BAY, SEPTEMBER 16, 1986

Canada

On behalf of the federal department of Consumer and Corporate Affairs, let me first welcome you all to these proceedings. As a 'new boy' in the room, I can only offer the full co-operation of my department in dealing with future issues and opportunities.

These opening remarks are often used to review the accomplishments of the past year. There will be other opportunities for retrospection over the next two days, so I would like to break with that tradition if I may.

Next year, Consumer and Corporate Affairs Canada will be twenty years old. Provinces have also been in the consumer protection business as long, some longer. It would seem appropriate in light of this history to reflect on a broader set of questions that I know concerns all of us here.

The most basic of these questions is the general role and direction of government policy in consumer affairs as we approach the 1990s.

Meetings like this, which bring together ministers responsible for consumer affairs from across the country, provide an especially welcome opportunity for this kind of reflection. They allow us the time to step back from the day-to-day rush of issues and problems and revisit some of our fundamental goals and objectives. Without this kind of assessment, from time to time, government departments and agencies tend to continue doing what they have always done.

...2

All governments in Canada have significant interests in consumer protection and consumer affairs. We in this room represent the political will and the accumulated experience at both the federal and provincial levels. If we share our ideas and concerns, we will be in a better position to predict the future and prepare for it.

As you well know, there have been dramatic changes in the marketplace over the past twenty years. These changes, these new market forces, have been shaped by governments just as much as they have helped change the nature of government policies in consumer affairs.

But, in some respects, it can be argued that governments have not fully recognized the changes to consumers themselves. Even compared to the late 1970s, Canadian consumers today are more educated and, therefore, better informed. The consumer market is also altered by the increasing presence of women in the paid labour force and the aging of the Canadian population. Governments must respond to new areas of consumer protection that arise out of shifting demographics.

Generally, consumers today are more self-reliant and more selective in product choices. Skeptical of advertising, more discerning of product quality, consumers overall are much more deliberate in making their decisions.

These changes in consumer attitudes and behaviour have not been lost on the business community. Business seems to have developed an awareness of the need to deal directly and

...3

openly with consumers. Many businesses provide direct access to consumers through innovations such as 1-800 toll-free numbers and the like. They react more quickly to complaints and tend to seek out customer viewpoints much more than they ever have before. Take for example the special telephone numbers provided for fan and viewer votes during television shows. These actually allow viewers to contribute to show content and programming.

Some of this new business behaviour is a result of changes in the marketplace itself. Product life-spans are getting shorter, competitive forces are more intense and there seems to be much less brand loyalty and more volatility in the market. Successful marketing means business must have a better understanding of consumers and a demonstrated commitment to them.

There are also many more channels of redress open to the consumer than there have ever been before. Ralph Nader was a pioneer in consumer advocacy twenty years ago when consumer interests, to the extent they were advocated, were left to governments... more often after the fact, cleaning up problems... rather than a more proactive approach.

Today, the advocacy role is shared through a variety of national, provincial and even local groups. Consumer redress may be as close as the action line column of a local newspaper, while marketplace television shows help improve consumer knowledge.

...4

The consumer has also come to expect better warranties on products, insurance plans even for things like holiday package purchases, and home builders liability for structural problems in a new home. In some of these areas governments have forced change, while in others consumer groups and even the industries themselves have taken the innovative steps.

The past twenty years have also seen some fundamental changes to the structure of our economy. New methods of production and marketing, rapidly changing technologies, and an increasing interdependence of national and international economies, have all had an impact on the market and on the relationship between consumer and producer.

For instance, look at the new technology of robots. Consumer protection and service are one area of concern; but what about regulations for safety and liability. How do you sue a robot? Will manufacturers be responsible for a robot gone wild?

In short, consumers have changed, the market has changed, and business practices have changed in response to them. The strong lines of conflict between consumers and producers seem to be giving way to the realization that they may be each other's best allies.

Well-informed consumers can work successfully with producers: consumers, to get the right products of the right quality; and producers, to protect their market share.

...5

In light of this, I think it's safe to say we should probably update our understanding of the consumer 'interest' and how it should be protected. We need to ask ourselves what the most constructive role for governments should be, and what new directions should be called for.

Further, if change continues at the pace we have seen in the past ten years, we must be able to predict where the current system will fail consumers, and plug those holes before consumers fall through them.

I don't have answers for these questions. I'm not even sure I have all the right questions.

How much responsibility do we leave with consumers to protect their own interests, and how much to the producers? Do we have the right balance between enforcing good practices and encouraging the appropriate behaviour? How much should we be legislating the marketplace as our method of intervention, or are there more effective means to intervene that are not so restrictive of freedom or consumer choices?

Perhaps we should be developing programs to encourage a closer relationship between consumers and producers. Perhaps we should be focussing more on the framework in which consumers and producers relate, rather than on the actors themselves.

We have moved a long way past caveat emptor, the prevailing creed only a few decades ago.

...6

Certainly, there will continue to be those who espouse this philosophy or who set out to deliberately cheat consumers. We, as Governments will continue to have responsibility to deal quickly and appropriately with these situations as they arise.

A more important role for governments, as we move into the 1990s, is to ensure product safety. Despite the increasing sophistication of consumers, they do not have the experience or technical understanding to assess product safety. But, they do have the right to expect that products meet acceptable standards before reaching the market.

Technologies bring new products of greater complexity and sophistication and potentially new safety and health hazards. In fact, I believe that the first priority of governments through the 1990s will be protecting public safety, both in terms of products and in the workplace. How can we use the new relationships and understandings being forged in the marketplace to generate new means of promoting consumer safety?

In this regard, there have been some recent successes. Careful study and the co-ordinated efforts of industry, labour and the two levels of government have produced the Workplace Hazardous Materials Information System. This co-operative success story -- which will provide greater protection for workers with the full support of industry -- is a process that I hope we can repeat in other areas.

...7

While we must deal with these fundamental issues, that does not mean that government action comes to a halt while discussions take place. The federal government has moved forward with a number of initiatives designed to amend the framework within which the market functions. Competition policy, patent and copyright and bankruptcy legislation... I look forward to elaborating on these areas later today and tomorrow.

Colleagues, I know that there is a great deal we can do together. We have similar interests and, I hope, a commitment to working closely to achieve the desired ends. I look forward to our discussion over the next two days, and a working relationship that can build the right consumer protection framework for the 1990s.

Thank you.

- 30 -

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-213/014

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Notes pour une allocution prononcée par

l'honorable Harvie Andre de la Consommation et des Corporations

Fédéral

Thunder Bay (Ontario)
Du 15 au 17 septembre 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Information

Consommation et Corporations Canada
Consumer and Corporate Affairs Canada

D-86-43

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

L'HONORABLE HARVIE ANDRE

MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

À L'OCCASION DE LA

RÉUNION DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

DE LA CONSOMMATION

THUNDER BAY, LE 16 SEPTEMBRE 1986

Canada

Au nom du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, j'aimerais d'abord vous souhaiter la bienvenue à cette rencontre. En tant que "nouveau venu" dans cette salle, je ne puis que vous offrir l'entière collaboration de mon ministère dans les activités à venir.

Les mots de bienvenue servent souvent à faire le point sur l'année écoulée. Comme l'occasion de faire une rétrospective se représentera au cours des deux prochains jours, permettez-moi de briser cette tradition.

L'an prochain, Consommation et Corporations Canada aura vingt ans. Certaines provinces s'occupent elles aussi de protection des consommateurs depuis une vingtaine d'années; d'autres, depuis plus longtemps encore. À la faveur de cette expérience, il semblerait opportun de nous pencher aujourd'hui sur un plus large éventail de questions qui nous intéressent tous au plus haut point.

Au coeur de ces questions résident le rôle et l'orientation de la politique gouvernementale en matière de consommation à l'approche des années 1990.

Les rencontres comme celle-ci, qui réunissent les ministres responsables de la consommation dans tout le pays, sont tout indiquées pour une telle réflexion. Elles nous permettent de prendre du recul par rapport à l'avalanche

...2

routinière de dossiers et de problèmes et de revoir certains de nos buts et objectifs fondamentaux. S'ils ne font pas ce genre de bilan de temps à autre, les ministères et organismes gouvernementaux continuent trop souvent sur leur lancée.

Tous les gouvernements au Canada s'intéressent de près au domaine de la consommation et à la protection des consommateurs. Nous, dans cette salle, nous représentons la volonté politique et l'expérience accumulée aux niveaux fédéral et provincial. Si nous partageons nos idées et nos préoccupations, nous serons mieux à même de prévoir l'avenir et de nous y préparer.

Vous n'ignorez pas que le marché a connu des bouleversements profonds au cours des vingt dernières années. Cette évolution, ces nouvelles tendances ont été façonnées par les gouvernements tout comme elles ont elles-mêmes aidé à changer la nature des politiques gouvernementales en matière de consommation.

Mais, à certains égards, on peut objecter que les gouvernements n'ont pas pleinement reconnu l'évolution intervenue chez les consommateurs. Les consommateurs canadiens d'aujourd'hui sont plus avertis et, donc, mieux informés que ne l'étaient même ceux des années soixante-dix. La participation accrue des femmes sur le marché du travail ainsi que le vieillissement de la population canadienne ont aussi influencé le marché de la consommation. Les gouvernements doivent répondre aux nouvelles attentes de protection du consommateur engendrées par ces évolutions

...3

démographiques. Ils sont plus autonomes et plus sélectifs dans le choix de leurs produits. Méfiants de la publicité, plus conscients de la qualité, les consommateurs prennent généralement des décisions beaucoup mieux pesées.

Cette évolution dans les attitudes et le comportement des consommateurs n'a pas échappé au monde des affaires. Les gens d'affaires semblent avoir pris conscience de la nécessité de traiter directement et franchement avec les consommateurs. Beaucoup d'entreprises donnent un accès direct aux consommateurs par des innovations comme les numéros d'appel sans frais 1-800 et d'autres initiatives semblables. Ils réagissent plus rapidement aux plaintes et veulent connaître le point de vue du consommateur beaucoup plus que jamais auparavant. Un exemple de ceci est les numéros de téléphone mis à la disposition des auditeurs, lors d'émissions télévisées. Ces lignes téléphoniques permettent aux téléspectateurs d'apporter leur contribution à la programmation et au contenu des émissions.

Ce nouveau comportement des entreprises découle de l'évolution du marché lui-même. La durée de vie des produits raccourcit, les forces concurrentielles se font plus vives et, semble-t-il, la fidélité aux marques a fortement diminué et la volatilité du marché a beaucoup augmenté. Pour réussir une mise en marché, il faut mieux comprendre les consommateurs et montrer qu'ils ont de l'importance.

...4

Le consommateur dispose de beaucoup plus de voies de recours que jamais auparavant. Il y a vingt ans, Ralph Nader a été l'un des premiers champions de la cause des consommateurs, à une époque où leurs intérêts, quand ils étaient défendus, étaient confiés aux gouvernements... Le plus souvent, il s'agissait de réparer les pots cassés plutôt que d'adopter une approche plus créative.

Aujourd'hui, la défense des consommateurs est l'affaire de plusieurs groupes nationaux, provinciaux et même locaux. Les droits des consommateurs passent bien souvent par le courrier des lecteurs du journal local, tandis que des émissions télévisées sur la consommation informent le grand public.

Le consommateur s'attend désormais à de meilleures garanties sur les produits. Il désire que des régimes d'assurance couvrent des domaines aussi variés que les voyages à forfait et la responsabilité des constructeurs de nouvelles habitations. Dans certains de ces domaines, les gouvernements ont imposé des changements, tandis que, dans d'autres, des groupes de consommateurs et même les entreprises ont pris les devants.

La structure de notre économie a également connu certains bouleversements fondamentaux au cours des vingt dernières années. Les nouvelles méthodes de fabrication et de mise sur le marché, l'évolution rapide de la technologie et l'interdépendance grandissante des économies nationales

...5

et internationales...tout cela s'est répercuté sur le marché et sur les rapports entre consommateurs et fabricants.

Prenez par exemple, la nouvelle technologie de la robotisation. On doit se soucier de la protection du consommateur et des services auxquels il a droit. Mais qu'en est-il de la sécurité et de la responsabilité? Comment poursuit-on un robot en justice? Le fabricant devra-t-il être tenu responsable si le robot se déchaîne?

Bref, les consommateurs ont évolué, le marché a changé et les pratiques commerciales se sont adaptées. Le régime d'affrontement entre consommateurs et fabricants semble céder le pas à la réalisation, par ces deux groupes, qu'il est préférable pour eux d'être des alliés.

Les consommateurs avertis et les fabricants, parviennent à collaborer, ceux-là pour obtenir les produits et la qualité souhaités, ceux-ci pour garder leur part du marché.

Cela étant, je crois qu'on peut dire qu'il faudrait réviser notre notion de "l'intérêt" du consommateur et de la façon de le défendre. Nous devons nous demander quel devrait être le rôle le plus positif des gouvernements et quelles voies nouvelles il faudrait emprunter.

En outre, si le rythme auquel se produit le changement depuis vingt ans se poursuit, nous devrons être en mesure de prévoir exactement les trous du système actuel et de les boucher avant que les consommateurs n'y tombent.

...6

Je n'ai pas de réponses à ces questions. Je ne suis même pas sûr d'avoir toutes les bonnes questions.

Quelle part de responsabilité laisserons-nous aux consommateurs dans la défense de leurs propres intérêts... et quelle part laisserons-nous aux fabricants? Avons-nous réalisé un juste équilibre entre les mesures coercitives et les mesures incitatives?

Jusqu'à quel point devrions-nous légiférer dans le domaine commercial? Existe-t-il des moyens d'intervention plus efficaces qui ne restreindraient pas autant la liberté ou les choix des consommateurs?

Peut-être devrions-nous élaborer des programmes propres à resserrer les liens entre consommateurs et fabricants. Peut-être devrions-nous privilégier davantage le cadre dans lequel s'inscrivent les rapports entre consommateurs et fabricants, plutôt que les acteurs eux-mêmes.

Nous sommes maintenant bien loin du **caveat emptor**, le crédo qui prévalait il y a seulement quelques décennies. Certes, il y aura toujours des gens pour défendre cette doctrine ou pour tromper délibérément les consommateurs. Mais, nous, en tant que gouvernements, nous continuerons de régler le plus rapidement et au mieux les problèmes qui se présenteront.

À l'approche des années 1990, les gouvernements auront un rôle plus important à jouer : assurer la sécurité des produits. Malgré leur raffinement croissant, les consommateurs n'ont pas l'expérience ou les compétences techniques

...7

voulues pour évaluer la sécurité des produits. Mais, ils sont en droit de s'attendre à ce que les produits répondent à des normes acceptables avant d'arriver sur le marché. La technologie nous apporte des nouveaux produits beaucoup plus complexes et sophistiqués et éventuellement, de nouveaux risques pour la santé et la sécurité.

Or, je crois que la première priorité des gouvernements, dans les années 1990, sera d'assurer la sécurité du public en ce qui concerne les produits et le milieu de travail. Comment pouvons-nous utiliser les nouveaux rapports et la nouvelle conscience qui se développent dans le domaine commercial, pour favoriser la sécurité des consommateurs?

À ce chapitre, on a marqué des points récemment. Des études minutieuses et les efforts conjugués des employeurs et des employés, ainsi que des deux paliers de gouvernement ont permis de mettre sur pied le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Cette heureuse collaboration -- qui nous permettra de mieux protéger les travailleurs avec l'appui total des employeurs -- pourra, je l'espère, se répéter dans d'autres domaines.

Certes, nous devons nous pencher sur ces problèmes fondamentaux, mais cela ne veut pas dire que l'action gouvernementale doive être interrompue pendant les débats. Le gouvernement fédéral a pris plusieurs initiatives destinées à modifier le cadre dans lequel fonctionne le

...8

marché. La politique de concurrence, les brevets et le droit d'auteur ainsi que la Loi sur la faillite, voilà des domaines que je compte aborder plus tard aujourd'hui ou demain.

Chers collègues, je sais que nous pouvons en faire beaucoup ensemble. Nos intérêts sont les mêmes et, je l'espère, nous avons à coeur de collaborer étroitement à la réalisation de nos objectifs. Je compte sur nos débats des deux prochaines journées et sur une relation de travail qui permettra d'établir le cadre propice à la protection des consommateurs dans les années 1990.

Merci.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-213/015

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS

Communique

Conference

Thunder Bay, Ontario
September 17, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

--Thunder Bay, Ontario, Wednesday, September, 17, 1986.
Federal, provincial and territorial ministers responsible for consumer and corporate affairs met here over the past two days for consultation and information exchange on a wide range of topics relating to important consumer issues and business practices.

The ministers agreed that although problems differed by jurisdiction, there was a need to examine opportunities and methods that could lead to wider harmony and increase uniformity of legislation and regulation affecting the common interest of Canadian consumers.

During a round-table discussion on consumer issues, the ministers agreed to the creation of an intergovernmental deputy ministers' committee. These senior officials were instructed to report on ways and means to achieve cooperation and harmonization of consumer programs and policies.

The ministers agreed that the deputy ministers should immediately examine credit disclosure requirements, including credit card interest, and emerging issues related to prepaid services.

Ministers also exchanged information and experiences on a variety of approaches taken to avoid consumer financial loss such as industry compensation funds and bonds.

As well, the conference identified areas for further intergovernmental consultation and cooperation. For example, on proposed amendments to the Bankruptcy Act, ministers agreed that deputy ministers should consult on the details of the proposal in the near future.

The agenda also provided an opportunity for ministers to exchange views on federal legislation regarding proposed amendments to the Patent Act relating to pharmaceuticals, the Interest Act, and the new Competition Act.

-30-

For more information: Ab Campion, Ontario Ministry of Consumer and Commercial Relations (416) 963-0339 and
Bob Parkins, Consumer and Corporate Affairs Canada (613) 997-3530.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-213/015

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Communiqué

Conférence

Thunder Bay (Ontario)
le 17 septembre 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

--Thunder Bay (Ontario), mercredi le 17 septembre 1986. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la consommation et des corporations se sont réunis à Thunder Bay au cours des deux derniers jours afin de discuter d'un grand nombre de questions importantes ayant trait à la consommation et aux activités commerciales.

Les ministres ont conclu que même si les problèmes peuvent varier d'une juridiction à l'autre, il importe d'étudier les possibilités et les moyens d'harmoniser davantage les lois et règlements relatifs à la consommation au Canada.

A cette fin, les ministres ont convenu de créer un comité intergouvernemental de sous-ministres chargé de faire rapport sur les meilleurs moyens de coopérer en ces matières.

Les ministres ont convenu que des sous-ministres devraient immédiatement se pencher sur les exigences de divulgation du crédit, y compris les taux imputés aux détenteurs de carte de crédit, et les nouvelles préoccupations soulevées par les services payés d'avance.

Les ministres ont également discuté de différents moyens visant à protéger le consommateur contre les pertes financières, soit les fonds d'indemnisation et les cautionnements.

De plus, il a également été décidé à la conférence que certains sujets feraient l'objet de consultations intergouvernementales plus approfondies. Les ministres sont d'avis que des sous-ministres devraient se réunir bientôt pour discuter plus en détail des modifications proposées à la Loi sur la faillite.

Les ministres ont également eu l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les modifications proposées à la Loi sur les brevets référant aux produits pharmaceutiques, à la Loi sur l'intérêt et à la nouvelle Loi sur la concurrence.

- 30 -

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Ab Campion, ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario, au (416) 963-0339, ou à
Bob Parkins, ministère de la Consommation et des Corporations du Canada, au (613) 997-3530.

CA1
Z2
-C52

02.12.86

DOCUMENT: 830-229/012

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS OF TOURISM

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DU TOURISME

November 18-19, 1986 — Les 18 et 19 novembre 1986

WINNIPEG

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS — LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-229/010	Conference / Conférence	Press Communiqué / Communiqué de presse
830-229/012	Secretariat / Secrétariat	List of Public Documents / Liste des documents publics

LIBRARY

DOCUMENT: 830-229/010

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DU TOURISME

Communiqué de presse

Conférence

Les 18 et 19 novembre 1986
WINNIPEG (Manitoba)

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

WINNIPEG, le 19 novembre 1986 -- À l'occasion de leur 41 ième conférence annuelle, les ministres du tourisme du Canada ont décidé de travailler conjointement à tirer pleinement profit des possibilités de développement économique de l'industrie touristique. À ces fins, ils ont convenu de mettre sur pied l'Institut de recherche sur le tourisme du Canada, entériné les orientations fédérales et provinciales actuelles en matière de commercialisation internationale et ont fait part de leur priorité, qui est celle du développement du produit touristique. Cette conférence était coprésidée par les gouvernements du Canada et du Manitoba.

M. Bernard Valcourt, ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a dit que l'établissement de l'Institut de recherche permettait d'aborder un problème fondamental de l'industrie, soit de disposer de bonnes données, essentielles à la prise de décisions judicieuses, qu'il s'agisse de commercialisation ou de développement du produit. Pour aider à régler ce problème et y réussir, l'Institut doit s'assurer la participation pleine et entière du secteur privé.

L'Institut de recherche sur le tourisme du Canada relèvera du Conference Board du Canada. Cet Institut effectuerait de la recherche fondamentale, agirait comme balise de l'industrie, et aiderait le secteur privé à exploiter les possibilités de croissance actuelles et futures. Le financement de l'Institut proviendra à parts égales des secteurs public et privé.

Les ministres ont approuvé en principe une série d'améliorations des grandes enquêtes statistiques réalisées à l'heure actuelle, dans le secteur du tourisme. Ils ont en outre entériné l'instauration, par Statistique Canada, d'un satellite national provenant des comptes nationaux

.../2

du Canada. La coprésidente de la conférence, la ministre du Tourisme du Manitoba, M^me^ Maureen Hemphill, a dit que «Grâce à la mise sur pied du compte satellite national, l'industrie pourra enfin faire clairement état de l'incidence économique importante du tourisme sur l'économie canadienne. On a souvent ignoré le rôle très important que joue ce secteur en matière de production de revenu et de création d'emplois».

Les ministres ont mis en lumière l'incidence importante des orientations dans d'autres domaines comme le transport, les parcs et la fiscalité sur le secteur du tourisme. Les ministres continueront de tenir leurs collègues d'autres ministères au fait des répercussions de tout changement de politique de leurs secteurs sur le tourisme.

Après avoir examiné les progrès accomplis au chapitre de la recherche et de la commercialisation internationale, les ministres se sont mis d'accord sur la nécessité de consacrer davantage d'efforts au développement du produit. Pour garantir le maintien de la croissance récemment observée, il faut offrir plus de produits de qualité. Les discussions ont porté sur des sujets très variés et en particulier sur les débouchés commerciaux des produits propres aux régions. Au nombre des problèmes répertoriés, les participants ont abordé divers besoins: examiner le financement de l'industrie, continuer les efforts des secteurs public et privé visant l'amélioration des possibilités de carrière dans le secteur et diversifier la gamme de produits offerts aux consommateurs touristiques de plus en plus exigeants.

Les ministres ont souligné l'importance d'organismes du secteur privé bien établis qui offrent à l'ensemble de l'industrie l'esprit d'entreprise et les services dont elle a besoin.

M. Valcourt a déclaré: «Il faut d'abord une recherche sérieuse, une commercialisation efficace, de bons produits et un secteur privé dynamique et bien organisé.

M. Valcourt a confirmé son engagement envers les ententes actuelles sur le développement touristique. Les ministres ont toutefois convenu de

.../3

revoir bilatéralement le fonctionnement des ententes en vigueur. Cet examen tiendra compte de façon appropriée des besoins régionaux et de l'évolution des débouchés commerciaux.

Les ministres ont entériné la proposition de l'Ontario d'accorder une attention particulière, de concert avec le secteur privé et les associations touchées, au problème de l'ouverture du tourisme aux personnes atteintes d'un handicap. La première réunion d'un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action et des recommandations doit avoir lieu en janvier 1987. Faisant état du nombre croissant de touristes handicapés, les ministres ont constaté que de nombreux progrès ont été réalisés dans tous les domaines de compétence; il faut néanmoins faire encore davantage.

Les ministres ont félicité la Colombie-Britannique du succès de l'Expo 86 et ont fait remarquer que cette exposition a permis d'accroître dans une large mesure la présence du Canada dans la totalité sur le marché touristique international.

L'Alberta a donné un compte rendu sur les Jeux olympiques de 1988 qui a porté sur les principales réalisations à ce jour. La province a également présenté cette manifestation comme une occasion de préserver le prestige international du Canada.

Pour conclure, le ministre Valcourt a rendu hommage à la coopération provinciale et territoriale pour ce qui est d'aborder conjointement avec le secteur privé les nombreuses difficultés de l'industrie touristique.

Ministers endorsed Ontario's proposal that along with the private sector and involved associations, the issue of travel for disabled people required particular attention. The first meeting of a working group to develop an action plan and recommendations is planned for January 1987. Citing the increasing number of disabled travellers, Ministers concurred that while much progress has been made, in all jurisdictions, more must be done.

Ministers congratulated British Columbia on Expo '86 and noted the significantly increased exposure the fair created for all of Canada in the international marketplace.

A presentation by Alberta on the Olympics '88 highlighted the progress to date and the opportunity the event offers to maintain Canada's high profile internationally.

In conclusion, Minister Valcourt expressed appreciation for provincial and territorial cooperation in addressing jointly with the private sector the many challenges the tourism industry faces.

Ministers emphasized the important role which policies in other areas such as transportation, parks, culture and taxation play in the tourism sector. They will continue to impress upon colleagues in other portfolios the impact on tourism of policy and program initiatives in their areas.

After reviewing the progress made in research and international marketing, Ministers agreed that a higher priority should be given to product development. More quality products are essential if the industry's recent growth is to continue. The wide-ranging discussion highlighted the market potential of specific regional products. Among the issues identified were the need to examine industry financing, to continue public and private sector efforts to improve career possibilities within the industry, and the need to introduce additional product offerings for increasingly discriminating consumers.

Ministers stressed the importance of strong private sector organizations to provide the leadership and industry-wide services that are required for continued growth.

"You begin with solid research. Then you need effective marketing, sound products, and an active, well-organized private sector", Minister Valcourt said.

The federal minister confirmed his commitment to existing tourism development agreements. However, Ministers agreed to review the operation of existing agreements on a bilateral basis. This will be done with due regard to regional needs and changing market opportunities.

.../3

WINNIPEG, November 19, 1986 -- Canada's Tourism Ministers, at their 41st Annual Conference, resolved to work together to take full advantage of the economic development potential of the tourism industry. To that end, they agreed to create a Canadian Tourism Research Institute, endorsed current federal and provincial international marketing strategies and indicated their priority was product development. The Conference was co-hosted by the Government of Canada and the Government of Manitoba.

Federal Minister of State (Small Businesses and Tourism), Bernard Valcourt, said that creating the Research Institute addressed a fundamental problem of the industry. "Having sound information is basic to making good decisions whether they are in marketing or in product development. The Institute, which must have the full participation of the private sector to succeed, will help solve that problem."

The Canadian Tourism Research Institute will be established within the Conference Board of Canada. The Institute would do basic research, serve as a focus for the industry, and help the private sector build on present and future growth opportunities. Funding is to come equally from the public and private sectors.

Ministers agreed in principle on a number of improvements to major statistical surveys now carried out in the tourism sector. They also endorsed the creation of a tourism satellite account by Statistics Canada, as part of Canada's national economic accounts. "When the Satellite account is created", said Minister Maureen Hemphill of Manitoba, "the industry will, for the first time, be able to clearly demonstrate its major contribution to the economy. As a revenue generator and as a job-creator, the tourism industry has often been overlooked."

.../2

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

DOCUMENT: 830-229/010

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS OF TOURISM

Press Communiqué

Conference

November 18-19, 1986
WINNIPEG, Manitoba

02.12.86

DOCUMENT: 830-229/012

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS OF TOURISM

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DU TOURISME

November 18-19, 1986 — Les 18 et 19 novembre 1986

WINNIPEG

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS — LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-229/010	Conference Conférence	Press Communiqué Communiqué de presse
830-229/012	Secretariat Secrétariat	List of Public Documents Liste des documents publics

CA1
Z2
-C52

29.10.86

DOCUMENT: 830-213/017

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Thunder Bay, Ontario
September 15-17, 1986

Thunder Bay (Ontario)
Du 15 au 17 septembre 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-213/014	Federal	Notes for Remarks by the Honourable Harvie André, P.C., M.P. Minister of Consumer and Corporate Affairs
	Fédéral	Notes pour une allocution prononcée par l'honorable Harvie André de la Consommation et des Corporations
830-213/015	Conference	Communiqué
	Conférence	Communiqué
830-213/017	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	List des documents publics

CA1
Z2
-C52

29.10.86

DOCUMENT: 830-213/017

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Thunder Bay, Ontario
September 15-17, 1986

Thunder Bay (Ontario)
Du 15 au 17 septembre 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-213/014	Federal	Notes for Remarks by the Honourable Harvie André, P.C., M.P. Minister of Consumer and Corporate Affairs
	Fédéral	Notes pour une allocution prononcée par l'honorable Harvie André de la Consommation et des Corporations
830-213/015	Conference	Communiqué
	Conférence	Communiqué
830-213/017	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	List des documents publics

CA.
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-224/021
860-184/021

CONFERENCE OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS
OF AGRICULTURE

Farm Debt Review Legislation

Manitoba

MANITOBA

Victoria, British Columbia
August 25 - 27, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

FARM DEBT REVIEW LEGISLATION

MR. CHAIRMAN, I APPRECIATE THE OPPORTUNITY TO EXPRESS MY VIEWS AND THOSE OF OTHER PROVINCIAL GOVERNMENTS WITH RESPECT TO THE FEDERAL GOVERNMENT'S FARM DEBT REVIEW ACT.

MINISTERS, I'M SURE, ARE AWARE THAT MANITOBA, LIKE OTTAWA HAS ALSO DEVELOPED LEGISLATION, AIMED AT REGULATING THE PROCEDURES USED BY SECURED CREDITORS TO REALIZE ON CERTAIN ESSENTIAL FARM ASSETS, INCLUDING LAND, FARM MACHINERY AND EQUIPMENT AND LIVESTOCK. I AM OPTIMISTIC THAT OUR LEGISLATION, THE FAMILY FARM PROTECTION ACT, WILL PROVIDE EFFECTIVE SUPPORT TO MANY FARMERS WHO ARE VICTIMS OF A FORECLOSURE OR OTHER REALIZATION PROCEEDING.

IN CONTRAST TO THE FEDERAL GOVERNMENT, THE PROVINCE OF MANITOBA HAS ALLOWED FOR A THOROUGH DEBATE OF ITS LEGISLATION IN THE LEGISLATIVE ASSEMBLY; IT HAS ENCOURAGED AND RECEIVED INPUT FROM FARMERS, FARM ORGANIZATIONS AND CREDIT INSTITUTIONS; AND IT WILL TAKE THE TIME NECESSARY TO ENSURE EFFECTIVE IMPLEMENTATION OF ITS ACT.

AGRICULTURE MINISTERS, I KNOW, ARE DEEPLY CONCERNED ABOUT THE CURRENT FINANCIAL CRISIS IN THE AGRICULTURAL INDUSTRY. IT IS RECOGNIZED THAT THE ROOT PROBLEM IS ONE OF DEPRESSED AND DECLINING FARM INCOME, AND THAT THE SOLUTION LIES IN SIGNIFICANTLY INCREASING THAT INCOME. NEVERTHELESS, WE ALL ACKNOWLEDGE THAT AN INCREASING NUMBER OF PRODUCERS ARE FACING AN IMMEDIATE DANGER -- POSSIBLE LOSS OF THEIR FARMS DUE TO DEFAULT ON THEIR LOAN PAYMENTS. MINISTERS AND OUR OFFICIALS ARE WELL AWARE OF THE HORRIFYING CONSEQUENCES OFTEN ASSOCIATED WITH FARM FINANCIAL DISTRESS AND BANKRUPTCY -- THE DEPRIVATION OF FAMILIES, THE NERVOUS BREAKDOWNS, THE MARRIAGE BREAKUPS AND, IN SOME CASES, THE SUICIDES.

THERE IS GENERAL AGREEMENT, I BELIEVE, THAT FARMERS WHO ARE FACING FORECLOSURE OR OTHER REALIZATION PROCEEDINGS REQUIRE SUBSTANTIAL SUPPORT AND ASSISTANCE. WHETHER THE FEDERAL <u>FARM DEBT REVIEW ACT</u> WILL FURNISH THIS SUPPORT IS CERTAINLY OPEN TO QUESTION.

A FEW MONTHS AGO, IMMEDIATELY PRIOR TO THE INTRODUCTION OF OTTAWA'S FARM DEBT LEGISLATION, THE FEDERAL-PROVINCIAL WORKING GROUP ON FARM FINANCE MET IN ORDER TO REVIEW THE PROPOSED BILL. ON BEHALF OF ALL MINISTERS, I'D LIKE TO COMPLIMENT ALL MEMBERS OF THE WORKING GROUP FOR THEIR CONSCIENTIOUS EFFORT, IN IDENTIFYING PROVINCIAL VIEWS AND CONCERNS WITH RESPECT TO THE FARM DEBT REVIEW ACT.

THE GROUP OUTLINED A NUMBER OF ISSUES PERTAINING TO THE DRAFTING AND IMPLEMENTATION OF THE LEGISLATION. THESE INCLUDE, FOR EXAMPLE:

-- THE NEED TO CLARIFY THE TERM "FARMER" AND "FARM DEBT" IN THE LEGISLATION

-- THE NEED TO CLARIFY THE STAGE OF A DEBT RECOVERY ACTION WHICH MUST BE REACHED IN ORDER FOR THE ACTION TO BE EXEMPT FROM THE STAY OF PROCEEDINGS

-- TREATMENT OF UNSECURED CREDITORS DURING A STAY OF PROCEEDINGS

-- IMPLICATIONS WHICH ARISE FROM THE ABSENCE OF PENALTIES IN THE ACT

-- AVAILABILITY OF OPERATING CREDIT DURING AND AFTER A STAY OF PROCEEDINGS

-- ALLOCATION OF COSTS, ATTRIBUTABLE TO THE DEBT REVIEW PROCESS, TO DEBTORS AND CREDITORS

-- AND SO ON.

ONE COULD RAISE OTHER SPECIFIC ISSUES. FOR INSTANCE, WILL THE FEDERAL DEBT REVIEW BOARDS TAKE AN AGGRESSIVE APPROACH IN NEGOTIATING WITH CREDITORS OR A RELATIVELY PASSIVE ONE? WHAT IS THE RELATION BETWEEN THE FEDERAL DEBT REVIEW BOARDS, THE RURAL TRANSITION PROGRAM AND THE POSSIBLE DISCONTINUATION OF FCC'S MORATORIUM ON FORECLOSURES? SHOULD OTTAWA ESTABLISH A SPECIFIC FUND -- APART FROM MONIES EARMARKED FOR FCC CLIENTS -- TO FACILITATE ARRANGEMENTS BETWEEN CREDITORS AND FARM DEBTORS? AND WHAT ABOUT OPERATING CREDIT? IS IT NOT TIME FOR OTTAWA TO FULFIL ITS COMMITMENT TO ESTABLISH A NATIONAL OPERATING LOAN GUARANTEE PROGRAM, A PROGRAM THAT COULD BE OF SUBSTANTIAL BENEFIT TO FARMERS IN SEVERE FINANCIAL DISTRESS?

REFLECTING MY PERSONAL VIEW, I RAISE THE QUESTION, FRANKLY, AS TO WHETHER THE FEDERAL BOARDS ARE INTENDED TO SAVE AS MANY FARMERS AS POSSIBLE OR WHETHER THEY HAVE BEEN SET UP TO PAVE THE WAY FOR THE EXIT OF 15% TO 20% OF CANADA'S FARMERS.

I WOULD EXPECT THAT MR. WISE AND HIS DEPARTMENT WILL RESPOND TO THESE ISSUES AND CONCERNS.

IN ADDITION, CERTAIN PROVINCES, INCLUDING MANITOBA, QUEBEC AND ONTARIO, AND POSSIBLY ALSO SASKATCHEWAN, ARE CONCERNED ABOUT THE CONSULTATIVE PROCESS -- OR SHOULD I SAY THE LACK OF A CONSULTATIVE PROCESS -- ASSOCIATED WITH THE ENACTMENT AND IMPLEMENTATION OF THE FEDERAL LEGISLATION. LIKE THE PROVERBIAL "BULL IN THE CHINA SHOP", OTTAWA PUSHED ITS LEGISLATION THROUGH PARLIAMENT, WITHOUT ADEQUATE CONSULTATION WITH THE PROVINCES, AND ITS IMPLEMENTATION PROCEDURE HAS BEEN ABOUT THE SAME.

PROVINCIAL MEMBERS OF THE FEDERAL-PROVINCIAL WORKING GROUP EXPRESSED VERY WELL THE CONCERN AND FRUSTRATION OF CERTAIN PROVINCIAL GOVERNMENTS. MEMBERS STATED, AND I QUOTE:

"THE ISSUES (RAISED IN THIS REPORT) NEED TO BE RESOLVED PRIOR TO THE PROGRAM BEING IMPLEMENTED IF THE FEDERAL REVIEW SYSTEM IS TO SERVE FARMERS AND CREDITORS WELL. THIS IS PARTICULARLY IMPORTANT GIVEN THE IMPACT OF THE REVIEW BOARDS ON PROVINCIAL PROGRAMS AND THE IMPORTANCE OF PROVINCIAL COLLABORATION TO THE SUCCESS OF THE REVIEW PROCESS.

IT IS RECOMMENDED THEREFORE THAT THE TIME FRAME FOR IMPLEMENTATION PROVIDE FOR THE RESOLUTION OF THE ISSUES BEFORE THE BILL IS PROCLAIMED."

UNFORTUNATELY, IT APPEARS THAT THE FEDERAL LEGISLATION HAS BEEN IMPLEMENTED WITHOUT MEANINGFUL CONSULTATION WITH THE PROVINCES. WHILE NO PROVINCE EXPECTS THE FEDERAL GOVERNMENT TO POSTPONE IMPLEMENTATION INDEFINITELY, I'M LEFT WITH THE QUESTION: WHY THE HASTE? CERTAIN PROVINCES HAVE SIGNIFICANT INTERESTS AND CONCERNS AT STAKE. SASKATCHEWAN, FOR EXAMPLE, ADMINISTERS MORATORIUM LEGISLATION PERTAINING TO FORECLOSURES ON FARM LAND;

MANITOBA WILL BE PASSING LEGISLATION SHORTLY DEALING WITH REALIZATION PROCEDURES USED BY FARM CREDITORS, AND IT CURRENTLY HAS IN PLACE THE FARM MACHINERY AND EQUIPMENT ACT, A PIECE OF LEGISLATION WHICH MAY BE SUBSTANTIALLY AFFECTED BY THE FEDERAL LEGISLATION; AND QUEBEC HAS SPECIAL CONCERNS BY VIRTUE OF ITS ROLE AS A GUARANTOR OF A LARGE PORTION OF FARM DEBT USED IN THAT PROVINCE.

I RAISE THE QUESTION THEN: WOULD IT NOT HAVE BEEN PREFERABLE FOR THE FEDERAL GOVERNMENT TO SIT DOWN WITH REPRESENTATIVES OF THE PROVINCES, TO EXAMINE ISSUES OF MUTUAL CONCERN, TO ATTEMPT TO RESOLVE OUTSTANDING PROBLEMS AND THEN TO IMPLEMENT THE FEDERAL LEGISLATION? MY VIEW IS THAT IT WOULD HAVE BEEN A MORE SENSIBLE APPROACH THAN THE ONE TAKEN BY THE FEDERAL GOVERNMENT -- NAMELY BARGING AHEAD AND TRYING TO DECIDE WHAT TO DO ALONG THE WAY.

THE HASTE WITH WHICH OTTAWA HAS PROCEEDED IS ALL THE MORE PUZZLING IN VIEW OF THE ABSENCE OF AN EFFECTIVE ADMINISTRATIVE STRUCTURE TO IMPLEMENT ITS LEGISLATION. TO MY

KNOWLEDGE, NEITHER A PERMANENT GENERAL MANAGER NOR AN ADMINISTRATIVE STAFF HAVE BEEN APPOINTED IN MANITOBA. THEREFORE, THE FEW MEMBERS APPOINTED TO THE FEDERAL BOARD IN MANITOBA ARE HARDLY IN A POSITION, AT THIS TIME, TO PROVIDE ANY MEANINGFUL HELP TO OUR FARMERS.

IN CLOSING, MR. CHAIRMAN, I'D LIKE TO SAY THAT IN SPITE OF THESE PROBLEMS, I AM HOPEFUL THAT WE CAN WORK TOGETHER MORE COOPERATIVELY IN THE FUTURE THAN WE HAVE IN THE RECENT PAST. THIS APPROACH, I BELIEVE, WILL WORK TO THE BENEFIT OF ALL FARMERS IN CANADA. I LOOK FORWARD, THEN, TO MEANINGFUL DISCUSSION AND CONSULTATION ON THIS ISSUE.

THANK YOU.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-224/021
860-184/021
Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES
DE L'AGRICULTURE

Loi sur l'examen de l'endettement agricole

Manitoba

Victoria (Colombie-Britannique)
Du 25 au 27 août 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

LOI SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE SUIS HEUREUX DE CETTE POSSIBILITÉ QUI M'EST DONNÉE D'EXPOSER LE POINT DE VUE DE MON GOUVERNEMENT ET CELUI D'AUTRES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT LA LOI FÉDÉRALE SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE.

JE SUIS CERTAIN QUE LES MINISTRES SONT AU COURANT QUE LE MANITOBA, TOUT COMME LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, A ÉLABORÉ SA PROPRE LOI DESTINÉE À RÉGLEMENTER LES MODALITÉS EN VERTU DESQUELLES LES CRÉANCIERS GARANTIS PEUVENT LIQUIDER CERTAINS BIENS AGRICOLES ESSENTIELS, NOTAMMENT LES TERRES, LA MACHINERIE, L'ÉQUIPEMENT ET LE BÉTAIL. J'AI BON ESPOIR QUE NOTRE LOI SUR LA PROTECTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES SERA D'UN PRÉCIEUX SECOURS AUX NOMBREUX AGRICULTEURS VICTIMES D'UNE SAISIE OU D'AUTRES PROCÉDURES DE LIQUIDATION.

CONTRAIREMENT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LE MANITOBA A FAIT EN SORTE QUE SA LOI FASSE L'OBJET D'UN DÉBAT EXHAUSTIF À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. IL A REÇU DES OBSERVATIONS D'AGRICULTEURS, D'ORGANISATIONS AGRICOLES ET D'INSTITUTIONS DE CRÉDIT APRÈS LES AVOIR ENCOURAGÉS EN CE SENS ET IL PRENDRA LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR ASSURER UNE MISE EN APPLICATION SATISFAISANTE DE LA LOI.

JE SAIS QUE LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SONT TRÈS PRÉOCCUPÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE QUI FRAPPE ACTUELLEMENT L'INDUSTRIE AGRICOLE. ON RECONNAÎT QU'IL S'AGIT FONDAMENTALEMENT D'UN PROBLÈME IMPUTABLE À LA FAIBLESSE OU À LA BAISSE DU REVENU AGRICOLE ET QUE LA SOLUTION CONSISTE JUSTEMENT À L'AUGMENTER. QUOI QU'IL EN SOIT, NOUS SOMMES TOUS CONSCIENTS QU'UN NOMBRE CROISSANT DE PRODUCTEURS FONT FACE À UN DANGER IMMÉDIAT, SOIT CELUI DE PERDRE LEUR EXPLOITATION AGRICOLE EN RAISON DE L'INCAPACITÉ DE REMBOURSER LES PRÊTS OBTENUS. LES MINISTRES ET LEURS FONCTIONNAIRES SE RENDENT BIEN COMPTE DES RÉPERCUSSIONS TERRIBLES QUE PEUVENT ENTRAÎNER LES PROBLÈMES FINANCIERS OU LA FAILLITE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE, SOIT DES PERTES POUR LES FAMILLES, DES DÉPRESSIONS NERVEUSES, UN ÉCLATEMENT DES MARIAGES ET MÊME, DANS CERTAINS CAS, DES SUICIDES.

JE CROIS QUE NOUS SOMMES GÉNÉRALEMENT D'ACCORD QUE LES AGRICULTEURS MENACÉS PAR LA FAILLITE OU LA LIQUIDATION ONT BESOIN D'UN SOUTIEN ET D'UNE AIDE CONSIDÉRABLES. IL Y A CEPENDANT LIEU DE SE DEMANDER SI LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE RÉPONDRA À CE BESOIN.

IL Y A QUELQUES MOIS, IMMÉDIATEMENT AVANT LE DÉPOT DU PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR L'ENDETTEMENT AGRICOLE, LE GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGRICULTURE S'EST RÉUNI AFIN D'EXAMINER CE PROJET DE LOI. AU NOM DE TOUS LES MINISTRES, JE FÉLICITE TOUS LES MEMBRES DU GROUPE EN QUESTION D'AVOIR DÉLIBÉREMENT FAIT UN EFFORT POUR CERNER LES POINTS DE VUE ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PROVINCES À L'ÉGARD DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE.

LE GROUPE A FAIT RESSORTIR CERTAINS ASPECTS SE RAPPORTANT À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI. CE SONT NOTAMMENT LES SUIVANTS :

-- LA NÉCESSITÉ DE CLARIFIER LA DÉFINITION DE CE QU'EST UN "AGRICULTEUR" ET UNE "DETTE AGRICOLE" DANS LA LOI;

-- LA NÉCESSITÉ DE PRÉCISER À QUEL STADE DU RECOUVREMENT DE LA DATTE INTERVIENT LA MISE À L'ABRI D'UNE SUSPENSION DES PROCÉDURES;

-- LE SORT RÉSERVÉ AUX CRÉANCIERS ORDINAIRES LORSQU'IL Y A SUSPENSION DES PROCÉDURES;

-- LES CONSÉQUENCES DE L'ABSENCE DE SANCTIONS DANS LA LOI;

-- LA DISPONIBILITÉ DU CRÉDIT D'EXPLOITATION PENDANT ET APRÈS LA SUSPENSION DES PROCÉDURES;

-- LA RÉPARTITION DES FRAIS DÉCOULANT DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA DETTE ENTRE LES DÉBITEURS ET LES CRÉANCIERS;

-- AINSI QUE D'AUTRES ASPECTS.

D'AUTRES QUESTIONS PRÉCISES MÉRITERAIENT ÉGALEMENT D'ÊTRE EXAMINÉES. PAR EXEMPLE, LES COMMISSIONS FÉDÉRALES D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE ADOPTERONT-ELLES UNE ATTITUDE DÉTERMINÉE OU RELATIVEMENT PASSIVE AU COURS DES NÉGOCIATIONS AVEC LES CRÉANCIERS? QUEL RAPPORT EXISTE-T-IL ENTRE LES COMMISSIONS FÉDÉRALES D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE, LE PROGRAMME DE RÉORIENTATION DES AGRICULTEURS ET LA FIN POSSIBLE DU GEL DES SAISIES IMPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE? LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT-IL CONSTITUER UN FONDS SPÉCIAL, DISTINCT DE CELUI QUI EST PRÉVU POUR LES CLIENTS DE LA SCA, AFIN DE FACILITER LES ENTENTES ENTRE LES CRÉANCIERS ET LES DÉBITEURS AGRICOLES? QUE SE PASSE-T-IL DANS LE CAS DU CRÉDIT D'EXPLOITATION? LE TEMPS N'EST-IL PAS VENU POUR OTTAWA DE REMPLIR L'ENGAGEMENT DE METTRE SUR PIED UN PROGRAMME NATIONAL DE GARANTIE DES PRÊTS D'EXPLOITATION QUI POURRAIT ÊTRE TRÈS UTILE AUX AGRICULTEURS AUX PRISES AVEC DE GRAVES PROBLÈMES FINANCIERS?

PERSONNELLEMENT, JE ME DEMANDE TRÈS FRANCHEMENT SI LES COMMISSIONS FÉDÉRALES DOIVENT SERVIR À SAUVER LE PLUS D'AGRICULTEURS POSSIBLE OU PLUTÔT À PAVER LA VOIE À UN ABANDON PAR QUELQUE 15 À 20 P. 100 DES AGRICULTEURS CANADIENS?

JE SOUHAITE QUE M. WISE ET SON MINISTÈRE RÉPONDENT À CES QUESTIONS ET APAISENT NOS INQUIÉTUDES.

PAR AILLEURS, CERTAINES PROVINCES, NOTAMMENT LE MANITOBA, LE QUÉBEC, L'ONTARIO ET PEUT-ÊTRE LA SASKATCHEWAN SONT PRÉOCCUPÉS PAR LE PROCESSUS DE CONSULTATION, OU PLUTÔT L'ABSENCE DE CONSULTATION, QUI A CARACTÉRISÉ L'ADOPTION ET LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI FÉDÉRALE. AGISSANT COMME "UN ÉLÉPHANT DANS UN MAGASIN DE PORCELAINE", LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À FAIT ADOPTER SA LOI PAR LE PARLEMENT À TOUTE VITESSE SANS CONSULTER SUFFISAMMENT LES PROVINCES ET IL S'EST COMPORTÉ DE MANIÈRE ANALOGUE LORSQU'EST VENU LE TEMPS DE LA MISE EN OEUVRE.

LES REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX QUI FAISAIENT PARTIE DU GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL ONT BIEN TRADUIT LES CRAINTES ET LA FRUSTRATION DE CERTAINS GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.

ILS ONT DÉCLARÉ QUE LES PROBLÈMES SOULEVÉS DANS LE RAPPORT DEVAIENT ÊTRE RÉGLÉS AVANT LA MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME SI L'ON VEUT QUE LE SYSTÈME D'EXAMEN FÉDÉRAL SOIT UTILE AUX AGRICULTEURS ET AUX CRÉANCIERS. IL DOIT EN ÊTRE AINSI SURTOUT EN RAISON DE L'INCIDENCE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS D'EXAMEN SUR LES PROGRAMMES PROVINCIAUX ET DE L'IMPORTANCE D'UNE COLLABORATION DES PROVINCES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PROCESSUS D'EXAMEN.

IL EST PAR CONSÉQUENT RECOMMANDÉ QUE L'ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE SOIT SUFFISAMMENT LONG POUR PERMETTRE DE RÉGLER CES PROBLÈMES AVANT LA PROMULGATION DE LA LOI.

TOUTEFOIS, IL SEMBLE MALHEUREUSEMENT QUE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI FÉDÉRALE SE SOIT FAITE SANS CONSULTATION VALABLE AVEC LES PROVINCES. MÊME SI AUCUNE PROVINCE NE S'ATTEND À CE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SURSOIT INDÉFINIMENT À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI, JE ME DEMANDE TOUJOURS POURQUOI IL EST SI PRESSÉ? CERTAINES PROVINCES ONT DES INTÉRÊTS CONSIDÉRABLES EN JEU. LA SASKATCHEWAN, PAR EXEMPLE, S'EST DOTÉE D'UNE LOI IMPOSANT UN GEL DES SAISIES DE TERRES AGRICOLES. LE MANITOBA ADOPTRA PROCHAINEMENT UNE LOI PORTANT SUR LES MÉTHODES DE LIQUIDATION

EMPLOYÉES PAR LES CRÉANCIERS AGRICOLES ET IL EXISTE DÉJÀ UNE LOI SUR LES MACHINES ET LE MATÉRIEL AGRICOLES SUR LAQUELLE LA LOI FÉDÉRALE RISQUE D'AVOIR DE GRANDES RÉPERCUSSIONS. LE QUÉBEC ÉPROUVE DES APPRÉHENSIONS SPÉCIALES EN RAISON DE SON RÔLE COMME GARANT D'UNE BONNE PART DES DETTES AGRICOLES DANS CETTE PROVINCE.

JE POSE DONC LA QUESTION SUIVANTE : N'AURAIT-IL PAS ÉTÉ PRÉFÉRABLE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DISCUTE AVEC DES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES, QU'IL EXAMINE DES QUESTIONS D'INTÉRÊT RÉCIPROQUE, QU'IL CHERCHE DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES QUI PERSISTENT PUIS QU'IL PROCÈDE À LA MISE EN APPLICATION DE SA LOI? À MON AVIS, CETTE DÉMARCHE AURAIT ÉTÉ BEAUCOUP PLUS LOGIQUE QUE CELLE RETENUE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET QUI CONSISTE À FONCER PUIS À DÉCIDER CE QU'ON VA FAIRE EN COURS DE ROUTE.

L'EMPRESSEMENT MIS PAR OTTAWA EST D'AUTANT PLUS INCOMPRÉHENSIBLE QU'IL N'EXISTE AUCUNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE SATISFAISANTE AUX FINS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI. À CE QUE SACHE, AUCUN DIRECTEUR GÉNÉRAL PERMANENT ET AUCUN PERSONNEL ADMINISTRATIF N'A ÉTÉ DÉSIGNÉ POUR LE MANITOBA. PAR CONSÉQUENT, LES QUELQUES MEMBRES QUI FONT PARTIE DE LA COMMISSION FÉDÉRALE AU MANITOBA PEUVENT DIFFICILEMENT, À L'HEURE ACTUELLE, ÊTRE DE QUELQUE UTILITÉ À NOS AGRICULTEURS.

EN TERMINANT, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE DÉSIRE AJOUTER QUE MALGRÉ CES PROBLÈMES, J'AI BON ESPOIR QU'À L'AVENIR LA COLLABORATION PRENDRA UNE PLUS GRANDE PLACE QU'ELLE NE L'A FAIT RÉCEMMENT. J'ESTIME QU'UNE TELLE FAÇON DE PROCÉDER SERAIT PLUS AVANTAGEUSE POUR TOUS LES AGRICULTEURS DU CANADA. J'OSE DONC ESPÉRER QUE NOUS AURONS DES DISCUSSIONS ET DES CONSULTATIONS VALABLES SUR CE POINT.

JE VOUS REMERCIE.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-224/022
860-184/022

CONFERENCE OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS
OF AGRICULTURE

Tripartite Stabilization for the Red Meat Sector

LIBRARY

New Brunswick

Victoria, British Columbia
August 25 - 27, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

TRIPARTITE STABILIZATION FOR THE RED MEAT SECTOR

PRESENTED AT THE

PROVINCIAL AGRICULTURE MINISTERS' MEETING

VICTORIA, B.C.

August 25, 1986

BY

HON. HAZEN MYERS, MINISTER
DEPARTMENT OF AGRICULTURE
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

TRIPARTITE STABILIZATION FOR THE RED MEAT SECTOR

Federal and provincial governments have traditionally provided a broad range of services and support programs for the Canadian agricultural industry with the total financial commitment exceeding $4.0 billion in 1985. Programs for enhancing income or price stabilization form an important component of the total public intervention.

The federal mechanism for providing agricultural stabilization underwent a significant change with the passing of Bill C-25 by Parliament in June, 1985 to provide for tripartite programs. During the latter months of 1985, emphasis was placed on the negotiation of separate but similar tripartite schemes for beef, hogs and lamb.

While New Brunswick is supportive of the concept of tripartite stabilization, our province has a number of concerns with respect to program criteria and implementation.

1. The fact that all tripartite schemes must be based on national weighted average costs and prices remains a major concern to the Atlantic region. There is no provision for regional differences in cost of production. Higher feed costs in this region make it impossible for New Brunswick to participate in tripartite schemes for red meat and particularly so for hogs. The competitive position of our hog industry would tend to decline over the long term.

2. New Brunswick is also concerned with the proliferation of new assistance programs that impact on the red meat sector. Section 2.1 of the Agreement states that Provinces shall not offer during the term of this agreement a separate stabilization plan nor Adhoc assistance for that commodity, subject to the phase-in mechanism outlined in Section 2.3. According to our information, several participating provinces have introduced new programs. Regardless of the actual signing date, any programs announced after August 1, 1990 can be considered as having been introduced after agreement was reached between province and the federal government on the terms for tripartite agreements. Agriculture Canada has taken no remedial action to date even though this practice appears to be in conflict with the terms of the Agreement.

We realize that a national review is underway to assess the impact of all existing programs on the red meat sector and look forward to receiving the study report. In the meantime, clarification is required as to whether or not this practice is acceptable under the terms of tripartite agreement.

3. Section 2.2 of the Agreement states that Canada shall not offer equivalent forms of compensation for an agricultural commodity, in lieu of stabilization, to producers in those provinces not a party to this agreement. We are concerned that Agriculture Canada seems to be using this clause as a reason to force non-participating provinces to become party to tripartite stabilization, while disregarding problems outlined in item 2 above. When discussing joint support for other programs, Agriculture Canada has tended to make their involvement conditional on the province becoming a participant in tripartite stabilization. Also, no further payments are to be offered under ASA 90.

4. The diverse nature of the livestock industry in Canada leads to a strong linkage with regional economic development. Fundamental principles for Regional Economic Development were outlined and endorsed by all First Ministers at their Regina Conference in February 1985. It was agreed that regional development should be viewed as high priority by both levels of government and that this can be achieved by focussing on realistic development opportunities that exist in each region of Canada. With this in mind, it should be our objective to ensure that these principles are given priority in all programs designed to further develop and strengthen the agricultural industry. Tripartite Stabilization should be sensitive to regional concerns and differences.

New Brunswick requests that the above noted concerns be addressed soon so that we might be in a better position to participate in tripartite stabilization schemes for red meat commodities..

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-224/022
860-184/022

CONFÉRENCE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES
DE L'AGRICULTURE

La stabilisation tripartite des prix pour l'industrie de la viande rouge

Nouveau-Brunswick

Victoria (Colombie-Britannique)
Du 25 au 27 août 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

LA STABILISATION TRIPARTITE DES PRIX POUR L'INDUSTRIE DE LA VIANDE ROUGE

PRÉSENTÉ À LA

RÉUNION DES MINISTRES PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE

VICTORIA (C.-B.)

LE 25 AOÛT 1986

PAR

L'HONORABLE HAZEN MYERS

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LA STABILISATION TRIPARTITE DES PRIX POUR L'INDUSTRIE DE LA VIANDE ROUGE

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux offrent depuis toujours toute une gamme de services et de programmes de soutien à l'industrie agricole canadienne. En 1985, cette aide a dépassé 4 milliards de dollars. Les programmes visant à accroître les revenus ou à stabiliser les prix constituent un élément important de l'intervention de l'État.

Le mécanisme du fédéral quant à la stabilisation des prix en agriculture a été considérablement modifié lorsque le Parlement a adopté, en juin 1985, le projet de loi C-25 afin de mettre en place des programmes tripartites. Au cours des derniers mois de 1985, les efforts ont surtout été consacrés à la négociation de programmes tripartites distincts, mais semblables, pour le boeuf, le porc et l'agneau.

Bien que le Nouveau-Brunswick appuie le concept de la stabilisation tripartite des prix, nous éprouvons certaines inquiétudes quant aux exigences du programme et à sa mise en oeuvre.

1. Le fait que tous les programmes tripartites doivent être fondés sur les coûts et les prix moyens pondérés à l'échelle nationale demeure une grande préoccupation pour la région de l'Atlantique. Il n'a aucunement été prévu de prendre en considération les différences régionales dans le coût de production. Les coûts plus élevés des provendes dans notre région empêche le Nouveau-Brunswick de participer à des programmes tripartites pour la viande rouge, en particulier pour le porc, car la force concurrentielle de notre industrie porcine aurait ainsi tendance à diminuer à long terme.

Le Nouveau-Brunswick s'inquiéte aussi de la multiplication des nouveaux programmes d'aide qui ont des répercussions sur l'industrie de la viande rouge. La section 2.1 de l'Entente indique que les provinces ne doivent pas offrir, pendant la durée de cette entente, un autre programme de stabilisation des prix ni une autre aide pour une denrée précise, sous réserve du processus d'introduction graduelle expliqué à la section 2.3. Selon nos renseignements, plusieurs provinces participantes ont adopté de nouveaux programmes. Indifféremment de la date de signature, tout programme annoncé après le 1er août 1985 peut être considéré comme ayant été introduit après que la province et le gouvernement fédéral aient conclu des ententes tripartites. Agriculture Canada n'a, à ce jour, pris aucune mesure de redressement, bien que cette pratique semble entrer en conflit avec les modalités de l'Entente.

Nous savons qu'une étude nationale est en cours pour évaluer les retombées de tous les programmes existants pour l'industrie de la viande rouge et nous attendons avec impatience le rapport de cette étude. Entre temps, il est nécessaire de déterminer clairement si oui ou non cette pratique est acceptable en vertu des modalités d'une entente tripartite.

3. La section 2.2 de l'Entente stipule que le Canada n'offrira pas de forme équivalente de compensation pour une denrée agricole, en remplacement d'un programme de stabilisation des prix, aux producteurs des provinces qui ne participent pas à cette entente. Nous nous inquiétons du fait qu'Agriculture Canada semble se servir de cette clause pour forcer les provinces non participantes à adopter la stabilisation tripartite tout en ne tenant pas compte des problèmes mentionnés au point 2 ci-haut. Lors des négociations pour une aide conjointe à d'autres programmes, Agriculture Canada a eu tendance à imposer l'adoption de la stabilisation tripartite des prix comme condition à sa contribution. De plus, aucun autre paiement ne sera offert dans le cadre de l'entente auxiliaire 1990.

4. La diversité qui caractérise l'industrie du bétail au Canada fait que cette dernière est étroitement liée au développement économique régional. Des principes fondamentaux du développement économique régional ont été formulés et adoptés par tous les premiers ministres lors de la conférence de Régina en février 1985. On avait alors convenu que le développement régional devait être considéré comme une priorité, tant pour le fédéral que pour le provincial, et que cela pouvait être concrétisé en concentrant les efforts sur les possibilités réalistes de développement dans chaque région du pays. Ainsi, nous devrons veiller à ce que l'on accorde la priorité à ces principes pour tous les programmes conçus pour développer et renforcer davantage l'industrie agricole. Les programmes tripartites de stabilisation des prix doivent tenir compte des difficultés et des différences régionales.

Le Nouveau-Brunswick demande que ces préoccupations soient rapidement étudiées afin que nous puissions être dans une meilleure position pour participer à des programmes tripartites de stabilisation des prix pour les produits de la viande rouge.

CA1
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 830-224/023
860-184/023

CONFERENCE OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS
OF AGRICULTURE

Feed Freight Assistance



New Brunswick

Victoria, British Columbia
August 25 - 27, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

FEED FREIGHT ASSISTANCE

PRESENTED AT THE

FEDERAL-PROVINCIAL AGRICULTURE MINISTERS' CONFERENCE

VICTORIA, B.C.

AUGUST 26 - 27, 1986

BY

HON. HAZEN MYERS, MINISTER
DEPARTMENT OF AGRICULTURE
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

FEED FREIGHT ASSISTANCE

Livestock producers in New Brunswick and throughout the Atlantic region continue to face higher feed costs than their competition in central and western Canada. While grain production is on the increase in New Brunswick, livestock and poultry feeders still find it necessary to purchase over 60% of their feed grain requirements from outside sources. Associated transportation charges lead to an added cost ranging from $40.00 to $60.00 per tonne even with the benefit of Feed Freight Assistance.

By way of background, the Feed Freight Assistance Program was introduced in Canada in 1941 to encourage the movement of prairie grain to Eastern Canada and British Columbia and at that time covered 90% of the transportation cost. In 1966, the Livestock Feed Assistance Act was proclaimed and the program was continued with the objective of equalizing feed costs throughout Canada. Ontario corn was designated for coverage in 1967.

By 1976, the level of FFA coverage had slipped to 59% of the total transportation cost. Due to inflation and increased transportation charges during the late 1970's and early 1980's, and with approximately the same amount of total dollars involved, the rate of assistance has been allowed to erode to where the FFA program now only covers about 23% of the total transportation cost on eligible grain shipments. Intraregional farm-to-farm sales were added in 1984, but protein crops are still excluded.

For the fiscal year 1984-85, total expenditures under FFA for the Atlantic provinces amounted to approximately $7.6 million on about 470,000 metric tonnes.

The Maritime Farmers Council and Departments of Agriculture from the Atlantic Region developed a strategy for achieving livestock feed self-sufficiency in the region by the year 1996. The strategy calls for doubling cereal grain production, increasing the production of protein crops and forage quality improvement. An enhanced FFA program is needed until self-sufficiency is achieved in the Maritime provinces and over a longer term in Newfoundland.

Agriculture Canada recently announced a five year $35.0 million federal commitment to assist the region in addressing the long term strategy for increasing livestock feed production. FFA is to be maintained until feed self-sufficiency is achieved. We welcome this announcement and our Department is now engaged in developing an action plan for maximizing New Brunswick's contribution toward the achievement of this objective.

However, simply maintaining the Feed Freight Assistance program at its current level will not provide the needed support to our livestock and poultry sector during the development period. While feed self-sufficiency will eventually result in reduced feed costs for the region, our livestock feeders cannot continue to pay the additional $40.-$60. per tonne in the interim.

We are concerned that the level of assistance through FFA may continue to decline. If the federal government's commitment to maintaining FFA means that the total amount of funding will remain the same, then increasing transportation costs will have the effect of further reducing the level of assistance. Over the ten year develoment period, FFA coverage could erode to less than 15%.

The "At and East" Freight Assistance program should be reviewed to determine if the level of assistance can be adjusted while still maintaining a consistant flow of grain through the ports of Saint John and Halifax. The "At and East" subsidy is based on Section 272 of the Railway Act and is used to assist the movement of western grain and flour to export position through Eastern ports.

The federal government is also urged to examine its current policy of requiring that all water movement of grain to Eastern ports be by vessels of Canadian registry. The waiver system currently in place, provides for foreign vessels to be used only under special circumstances where the supply of Canadian ships is temporarily insufficient. This policy has implications for reduced competition with resulting higher shipping costs by water. As rail rates to Atlantic Canada are based on the water rate, any reduction in the water rate should lead to reduced rail rates and hence lower feed grain transportation costs to our livestock feeders.

The federal government and the Canadian Livestock Feed Board should review the current rate schedule applicable under the FFA program to various points of destination within the region to determine if they are equitable in terms of the current pattern of grain movement.

With a significant upward adjustment in the level of FFA, New Brunswick would be in a position to consider participation in tripartite stabilization for red meat commodities.

In summary, we are proposing that the level of assistance under FFA be increased to the Atlantic region during the next ten year development period. This will be required if the livestock sector is to remain competitive while feed self-sufficiency is achieved. A number of ways to improve cost-effectiveness have been suggested.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-224/023
860-184/023

CONFÉRENCE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES
DE L'AGRICULTURE

Aide au transport des provendes

Nouveau-Brunswick

Victoria (Colombie-Britannique)
Du 25 au 27 août 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

AIDE AU TRANSPORT DES PROVENDES

DISCOURS PRONONCÉ PAR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, M. HAZEN MYERS,

À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES

DE L'AGRICULTURE

À VICTORIA (COLOMBIE-BRITANNIQUE),

LES 26 ET 27 AOÛT 1986.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

AIDE AU TRANSPORT DES PROVENDES

Les producteurs de bétail du Nouveau-Brunswick et de toute la région atlantique sont toujours aux prises avec des coûts de provendes plus élevés que leurs concurrents du Centre et de l'Ouest du Canada. Bien que la production de céréales soit à la hausse au Nouveau-Brunswick, les engraisseurs de bétail et de volailles se voient toujours forcés d'acheter plus de 60 p. cent de leurs approvisionnements en provendes à l'extérieur de la province. Les frais de transport associés à ces achats augmentent le coût d'une tonne de céréales de 40 $ à 60 $, et ce en dépit de l'aide accordée pour le transport des provendes.

Rappelons que le Programme d'aide au transport des provendes a vu le jour en 1941 pour encourager le transport des céréales depuis les Prairies vers les provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique. Le programme couvrait alors 90 p. cent des coûts du transport. En 1966, la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme a été promulguée et le programme s'est poursuivi avec pour objectif d'uniformiser les coûts des provendes à la grandeur du pays. En 1967, l'on choisissait de couvrir les frais de transport du maïs de l'Ontario.

En 1976, les frais de transport n'étaient toutefois plus couverts que dans une proportion de 59 p. cent. L'inflation et l'augmentation des frais de transport enregistrées à la fin des années 70 et au début des années 80 ont fait que le niveau de l'aide fournie par le Programme d'aide au transport des provendes, bien que ce dernier offrait environ les mêmes sommes d'argent, s'est érodé et ne couvre plus à présent que 23 p. cent du coût total du transport des chargements de céréales admissibles. Les ventes entre exploitations agricoles d'une même région ont été admissibles au programme à partir de 1984, mais les protéagineux en sont toujours exclus.

Pour la région atlantique, le total des dépenses effectuées dans le cadre du programme au cours de l'année financière 1984-1985 se chiffraient à environ 7,6 millions de dollars pour quelque 470 000 tonnes métriques.

Le Conseil des agriculteurs des Maritimes et les ministères de l'Agriculture des diverses provinces de l'Atlantique ont élaboré une stratégie devant permettre à notre région d'atteindre l'auto-suffisance en matière de provendes dès 1996. Selon cette stratégie, il nous faudra doubler notre production de céréales, augmenter notre production de protéagineux et améliorer la qualité de nos fourrages. Un programme amélioré d'aide au transport des provendes sera donc nécessaire aux Maritimes pour ces dix prochaines années et il est à prévoir que la province de Terre-Neuve en aura besoin pour plus longtemps encore.

Agriculture Canada s'est récemment engagé à contribuer 35 millions de dollars, répartis sur une période de cinq ans, pour aider notre région à mettre sur pied cette stratégie à long terme pour l'augmentation de la production des provendes. Le Programme d'aide au transport des provendes restera en vigueur jusqu'à ce que l'auto-suffisance en matière de provendes soit atteinte. Nous nous réjouissons de cette contribution du gouvernement fédéral et notre ministère travaille maintenant à concevoir un plan d'action visant à maximaliser l'apport du Nouveau-Brunswick à la réalisation de cet objectif.

Cependant, le simple maintien de l'actuel Programme d'aide au transport des provendes ne fournira pas l'aide dont notre industrie du bétail et notre industrie avicole auront besoin au cours de la période de développement. Et bien que l'auto-suffisance, une fois atteinte, nous permettra de bénéficier de coûts de provendes réduits, nos producteurs ne pourront, en attendant ce moment, continuer à débourser les 40 $ à 60 $ supplémentaires la tonne métrique de provendes.

Nous craignons que le niveau d'aide accordé en vertu du Programme d'aide au transport des provendes ne cesse de fléchir. Si l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral de maintenir l'aide au transport des provendes signifie que le montant global de financement va demeurer inchangé, l'accroissement des coûts de transports fera alors diminuer encore davantage le niveau d'aide. Sur la période de développement de dix ans, le pourcentage d'aide au transport des provendes pourrait diminuer pour atteindre moins de 15 p. cent.

Il y aurait lieu de réviser le Programme d'aide au transport "à l'est de ce point" en vue de déterminer si on pourrait rajuster le niveau d'aide tout en assurant qu'un nombre constant de chargements de grain passent par les ports de Saint John et de Halifax. La subvention "à l'est de ce point" se fonde sur l'article 272 de la Loi sur les chemins de fer et vise à encourager l'utilisation des ports de l'Est pour le transport du grain et de la farine provenant de l'Ouest et destinés à être exportés.

On a également demandé au gouvernement fédéral de se pencher sur sa politique actuelle exigeant que le transport du grain par voie maritime jusqu'aux ports de l'Est se fasse à bord de navires immatriculés au Canada. Le système de dispense en place actuellement prévoit l'utilisation de navires étrangers dans des circonstances exceptionnelles seulement et lorsque le nombre de navires canadiens est provisoirement insuffisant. Cette politique a des répercussions négatives sur la concurrence et cela se reflète par des coûts accrus d'expédition par voie maritime. Comme les tarifs du transport par voie ferrée aux provinces canadiennes de l'Atlantique sont calculés en fonction des tarifs du transport par voie maritimes, toute réduction des tarifs par voie maritime devrait entraîner des tarifs réduits par voie ferrée et, ainsi, des coûts réduits pour le transport des provendes à nos producteurs de bétail.

Il y aurait lieu pour le gouvernement fédéral et l'Office canadien des provendes de réviser le barème des taux actuels en vigueur dans le cadre du Programme d'aide au transport des provendes à diverses destinations à l'intérieur de la région, afin de déterminer si les taux sont équitables considérant la structure actuelle du transport du grain.

Un relèvement important du taux d'aide au transport des provendes permettrait au Nouveau-Brunswick d'envisager de contribuer à la stabilisation tripartite pour les produits de viande rouge.

Pour résumer, nous proposons d'accroître le niveau d'aide en vertu du Programme d'aide au transport des provendes pour la région de l'Atlantique pour la période de développement de dix ans. Cela est indispensable si nous voulons que l'industrie du bétail demeure concurrentielle pendant qu'on tente d'atteindre l'auto-suffisance en matière de provendes. De nombreux moyens ont été avancés pour améliorer la rentabilité.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-224/024

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS AND
DEPUTY MINISTERS OF AGRICULTURE



Draft Speech by Mr. Michel Pagé

Minister of Agriculture, Fisheries and

Food of Quebec

Quebec

Victoria, British Columbia
August 26-27, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

FEDERAL PROVINCIAL CONFERENCE OF AGRICULTURE MINISTERS

OF CANADA,

VICTORIA, AUGUST 26 AND 27, 1986

DRAFT SPEECH BY MR. MICHEL PAGE

MINISTER OF AGRICULTURE, FISHERIES AND

FOOD OF QUEBEC

DEAR COLLEAGUES,

I WOULD LIKE TO BEGIN BY THANKING OUR HOST, MR. HEWITT, AND BY CONGRATULATING HIM ON HIS RECENT APPOINTMENT AS BRITISH COLUMBIA'S MINISTER OF AGRICULTURE AND FOOD. I WOULD ALSO LIKE TO EXTEND SPECIAL GREETINGS TO MY COLLEAGUES FROM ONTARIO, NEW BRUNSWICK AND PRINCE EDWARD ISLAND, WHO EXTENDED THEIR GRACIOUS HOSPITALITY TO ME DURING THE SUMMER.

MY MEETINGS WITH YOU, AND THE VISITS OF MY DEPUTY-MINISTER, MR. LEBLOND, IN ALBERTA, SASKATCHEWAN AND MANITOBA, HAVE BEEN VALUABLE OPPORTUNITIES FOR SHARING POINTS OF VIEW ON MANY OF THE SUBJECTS ON THE AGENDA AT THIS CONFERENCE. I BELIEVE SUCH MEETINGS ARE VERY IMPORTANT. THEY ARE ESSENTIAL IF WE ARE TO ACHIEVE OUR OBJECTIVES, NAMELY, TO COORDINATE THE INTERVENTIONS OF OUR RESPECTIVE GOVERNMENTS IN ORDER TO REACH A TRULY NATIONAL AGRICULTURAL DEVELOPMENT POLICY.

IT WAS IN THIS SAME SPIRIT OF CONSULTATION THAT I ASKED OFFICIALS IN MY DEPARTMENT TO PLAY AN ACTIVE ROLE IN THE SIX COMMITTEES RESPONSIBLE FOR LAYING THE FOUNDATIONS OF THIS NATIONAL POLICY IN THE AREAS OF DISASTER RELIEF, FINANCING, TRADE, RESEARCH AND RESOURCE CONSERVATION.

THE REPORTS OF THESE TASK FORCES, AS WELL AS THE PERSONAL CONTACTS MY DEPUTY-MINISTER AND I HAVE HAD WITH MANY OF THE PARTICIPANTS AT THIS CONFERENCE, HAVE ENABLED ME TO BRING THE PROBLEMS OF CANADIAN AGRICULTURE INTO SHARPER FOCUS AND ARRIVE AT CERTAIN GROUND RULES WHICH, AS I SEE IT, COULD GUIDE OUR EFFORTS TO COORDINATE OUR RESPECTIVE INTERVENTIONS.

WE OUGHT TO DRAW A LESSON FROM THE SUBSIDY WAR CURRENTLY BEING WAGED BY THE UNITED STATES AND THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY. WE WILL SOLVE NONE OF THE PROBLEMS FARMERS ARE CURRENTLY EXPERIENCING BY ACTING UNILATERALLY OR BY THREATENING REPRISALS. ON THE CONTRARY, WE MUST DEFINE AN INTERVENTION STRATEGY WHICH MEETS THE NEEDS OF EACH REGION AND WHICH RESPECTS THE RESPONSIBILITIES OF EACH LEVEL OF GOVERNMENT. IT IS IN THIS VEIN THAT I WOULD LIKE TO SUBMIT MY THROUGHTS TO YOU.

WE MUST ALWAYS BEAR IN MIND THAT AGRICULTURE IS A <u>FIELD OF SHARED JURISDICTION</u> BETWEEN THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. AS A RESULT, BOTH LEVELS OF

GOVERNMENT HAVE THE RIGHT AND THE RESPONSIBILITY TO PROMOTE AGRICULTURAL DEVELOPMENT, THROUGH LAWS,REGULATIONS AND ASSISTANCE PROGRAMS OR MEASURES. THE FEDERAL GOVERNMENT'S ROLE IS PARTICULARLY CRUCIAL IN MATTERS OF INTERPROVINCIAL AND INTERNATIONAL TRADE. NATIONAL MARKETING BOARDS AND THE CANADA-U.S. DISCUSSIONS ON FREE TRADE ARE EXAMPLES OT THE EXERCISE OF THIS FEDERAL AUTHORITY. ON THE OTHER HAND, PROVINCIAL AUTHORITY TO INTERVENE CAN BE EXERCISED IN THE FIELDS OF FINANCING, MARKETING, RESEARCH OR PRODUCTION ASSISTANCE, OF COURSE, BUT ALSO WITH RESPECT TO INCOME STABILIZATION. WE MUST NEVER AGREE TO ANY MEASURE WHICH WOULD DENY THESE FUNDAMENTAL PROVINCIAL RIGHTS.

THIS DOES NOT MEAN THAT GOVERNMENTS, WHETHER FEDERAL OR PROVINCIAL, CAN EXERCISE THEIR AUTHORITY WITHOUT RESTRICTION OR LIMITATION, CANADA IS A FEDERATION AND THE GOVERNMENT I REPRESENT HAS BEEN GIVEN A MANDATE TO WORK TO STRENGTHEN THE TIES BETWEEN QUEBEC AND THE OTHER PROVINCES, ON THE OTHER THAT OBJECTIVE IS ONE THAT I PERSONNALLY CHERISH MOST. FURTHERMORE, WE BELIEVE THAT THE PROVINCES, IN CARRYING OUT THEIR RESPONSIBILITIES, SHOULD AVOID IMPLEMENTING MEASURES WHICH COULD HAVE THE EFFECT OF RESTRICTING <u>INTERPROVINCIAL TRADE</u> OR OF HAVING A NEGATIVE IMPACT ON OTHER PROVINCES' FARM ECONOMIES. THE FEDERAL GOVERNMENT, FOR ITS PART, SHOULD SEE TO IT THAT IT ACTS (ESPECIALLY WHERE THE PAYMENT OF SUBSIDIES IS CONCERNED) <u>EQUITABLY</u> VIS-A -VIS THE PRODUCERS OF THE SAME PRODUCT IN VARIOUS PROVINCES.

THE SECOND CONCERN I HAVE ARISES OUT OF THE CURRENT WORLD ECONOMIC SITUATION, WHICH IS AFFECTING US SO SEVERELY. THE WORLD MARKET IS TOO VOLATILE, AND PRICES ON THAT MARKET ARE SET TOO ARTIFICIALLY. WE WOULD BE ACTING IRRESPONSIBLY WERE WE TO TERMINATE OUR FARM SUPPORTS, OR DO AWAY WITH THE PROTECTIVE MEASURES PROVIDED UNDER OUR LAWS, IN THE UNCERTAIN HOPE THAT WE WOULD THEREBY MAKE GAINS ON INTERNATIONAL MARKETS. FOR THIS REASON, I FEEL IT IS ESSENTIAL, TO MAINTAIN THE RIGHT OF BOTH THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS TO INTERVENE FINANCIALLY IN AGRICULTURAL DEVELOPMENT. THAT RIGHT SHOULD BE RECOGNIZED AT ALL TIMES DURING THE BILATERAL OR MULTILATERAL TRADE LIBERALIZATION NEGOTIATIONS IN WHICH THE FEDERAL GOVERNMENT IS TAKING PART, IN ADDITION, THE FEDERAL GOVERNMENT SHOULD AT THESE NEGOTIATIONS, PROTECT THE GAINS MADE IN THE AGRICULTURAL SECTOR, ESPECIALLY WITH RESPECT TO SUPPLY MANAGEMENT AND INCOME SUPPORT PROGRAMS. THE FINANCIAL DISASTER GRAIN FARMERS ARE CURRENTLY EXPERIENCING SHOWS JUST HOW VITAL SUCH PROTECTIVE MEASURES ARE.

OUR DISCUSSIONS OVER THE NEXT TWO DAYS, ON CANADA'S FARM POLICY, THE MEASURES TO BE TAKEN TO DEAL WITH THE GRAIN PRICE CRISIS, GRAIN TRANSPORTATION POLICIES, SUPPLY MANAGEMENT AND INCOME STABILIZATION PROGRAMS, MAY BE WITHOUT PRACTICAL EFFECT IF WE FAIL TO ARRIVE AT A CONSENSUS, AT THE OUTSET, ON THESE ESSENTIAL ELEMENTS:

- RESPECT FOR THE RIGHT OF PROVINCES TO INTERVENE ACCORDING TO THE PARTICULAR NEEDS OF FARMERS IN EACH REGION AND ACCORDING TO THE CHOICES OF ELECTED GOVERNMENTS;

- MAXIMUM REDUCTION IN INTERPROVINCIAL TRADE RESTRICTIONS;

- COMPLETE EQUITY IN FEDERAL INTERVENTIONS;

- PRESERVATION OF GAINS MADE BY FARMERS IN SUPPLY MANAGEMENT AND INCOME STABILIZATION.

UNTIL NOW, WE HAVE FAILED TO CREATE THE CLIMATE OF COOPERATION AND CONFIDENCE NEEDED TO SET UP A GENUINE NATIONAL POLICY. THE PAST FEW YEARS HAVE SEEN A MUSHROOMING OF ACCUSATIONS AGAINST CERTAIN PROVINCES FOR SUBSIDIZING THEIR AGRICULTURE, TO THE DETRIMENT OF FARMERS IN OTHER REGIONS. A PERMANENT STATE OF INTERPROVINCIAL WAR EXISTS IN THE NATIONAL MARKETING BOARDS AND IN THE RED MEAT SECTOR/ EACH SIDE CITES "SUPPOSED COMPRATIVE ADVANTAGES" TO CLAIM A LARGER SHARE OF THE CANADIAN MARKET.

YET, THE ANALYSIS OF FARM EXPENDITURES THAT HAVE BEEN CONDUCTED SINCE 1980 BY THE VARIOUS PROVINCIAL GOVERNMENTS AND BY THE FEDERAL GOVERNMENT ARE QUITE CONCLUSIVE: ALL FARMERS IN CANADA NEED SIGNIFICANT GOVERNMENT SUPPORT, BOTH FEDERAL AND PROVINCIAL. TRUE, IN THE EARLY NINETEEN EIGHTIES, GOVERNMENT SUPPORT (EXPRESSED AS A PERCENTAGE OF MONETARY INCOME) WAS HIGHER IN QUEBEC AND THE MARITIME PROVINCES. SINCE THEN, HOWEVER, THE REVERSE HAS BEEN TRUE, THANKS TO THE MASSIVE FLOW OF FEDERAL FUNDS TO PROVINCES WHERE AGRICULTURE IS BASED ESPECIALLY ON GRAIN PRODUCTION.

THE ANALYSIS OF GOVERNMENT MEASURES ALSO SHOWS AN IMPORTANT FACT WHICH MUST BE PURSUED. OF ALL THE MEASURES OF AN ECONOMIC NATURE, STABILIZATION ACCOUNTS FOR ONLY 20 % OF EXPENDITURES. FEDERAL STABILIZATION MEASURES ARE FAR LESS COSTLY THAN TRANSPORTATION ASSISTANCE PROGRAMS, WHICH ARE CONCENTRATED IN A FEW PROVINCES. THE PRINCIPLE OF INTERREGIONAL UNIFORMITY WHICH SOME WOULD LIKE TO APPLY TO STABILIZATION TEHREFORE HAS NO SENSE WHEN ALL FEDERAL MEASURES ARE CONSIDERED.

AT THE PROVINCIAL LEVEL, VARIOUS FORMS OF PRODUCTION DEVELOPMENT ASSISTANCE MAKE UP 50 % OF EXPENDITURES. THIS DEMONSTRATES THAT, IN PRACTICE, PROVINCIAL GOVERNMENTS HAVE FOUND AND WILL CONTINUE TO FIND METHODS TO SUPPORT THEIR AGRICULTURE BASED ON THEIR SPECIFIC OBJECTIVES.

CALL THESE METHODS WHAT YOU WILL: BOTTOM, ANGLE, SIDE, BACK OR FRONT LOADING. IN THE FINAL ANALYSIS, THEY ALL HAVE THE SAME OBJECTIVE: HIGHER FARM INCOMES.

YOU SHOULD BE AWARE THAT SINCE 1980, THE QUEBEC GOVERNMENT HAS BORNE ALONE THE COST OF ASSISTANCE GRANTED TO QUEBEC FARMERS. WHILE QUEBEC'S EXPENDITURE ROSE FROM $323 TO $457 MILLION, FEDERAL EXPENDITURES IN QUEBEC INCHED UP FROM $326 TO $339 MILLION. FEDERAL EXPENDITURES IN QUEBEC ROSE 4 % COMPARED TO 86 % IN ALBERTA, 76 % IN SASKATCHEWAN, 64 % IN MANITOBA AND 22 % IN ONTARIO. TODAY, QUEBEC FARMERS RECEIVE GOVERNMENT SUPPORT AMOUNTING TO 25.9 % OF THEIR INCOME. THIS IS LOWER THAN THE LEVEL OF SUPPORT ENJOYED BY FARMERS IN THE MARITIMES, SASKATCHEWAN, AND ALBERTA. FURTHERMORE, THE PROVINCIAL GOVERNMENT'S SHARE IS HIGHEST IN QUEBEC, WHICH PROVIDES 57 % OF ALL FUNDS SPENT BY BOTH GOVERNMENTS ON AGRICULTURE. IN CANADA AS A WHOLE, THE PROVINCIAL SHARE IS ONLY 39%. AND I REMIND YOU THAT THE TOTAL AMOUNT OF SUPPORT IS LOWER IN QUEBEC THAN IN SIX OTHER PROVINCES. THE FINANCIAL EFFORT WE ARE UNDERTAKING TO DEVELOP OUR AGRICULTURE SHOULD NOT BE VIEWED AS THE CAUSE OF A SUPPOSED BIDDING WAR AMONG PROVINCIAL TREASURIES. THE REALITY IS THAT WE ARE MAKING UP FOR THE LOW LEVEL OF FEDERAL TRANSFERS TO QUEBEC.

I AM NOT QUOTING THESE FIGURES IN AN EFFORT TO DENY THE OTHER PROVINCES THE RIGHT TO RECEIVE FEDERAL MONIES BUT RATHER TO DISPEL CERTAIN PRECONCEIVED NOTIONS CONCERNING THE QUEBEC GOVERNMENT'S ATTITUDE. IT IS NOT OUR DESIRE, NOR IS IT WITHIN OUR MEANS, TO TAKE OVER THE MARKETS ENJOYED BY FARMERS OF THE OTHER PROVINCES. WHEN WE WERE ELECTED LAST DECEMBER, WE TOLD FARMERS THAT OUR PRIME OBJECTIVE WAS NOT TO INCREASE SELF-SUFFICIENCY BUT RATHER TO MAKE EXISTING AGRICULTURAL OPERATIONS PROFITABLE. HOWEVER, IT IS OUR FIRM INTENTION TO CONTINUE OFFERING QUEBEC FARMERS ALL THE SUPPORT THEY REQUIRE TO ENHANCE QUEBEC'S AGRICULTURAL RESOURCES. IN OUR EFFORTS, WE WILL HIGHLIGHT INCREASED PRODUCTIVITY, FARM FINANCING AND INCOME STABILIZATION.

NOR ARE WE DENYING THE FEDERAL GOVERNMENT'S RIGHT TO INTERVENE FINANCIALLY IN A GIVEN FIELD OF PRODUCTION. HOWEVER, IN THE NAME OF NATIONAL EQUITY, WE FIRMLY INTEND TO CLAIM OUR SHARE OF FEDERAL PROGRAMS, ESPECIALLY WHERE FARM INCOME STABILIZATION IS CONCERNED. UNDER CURRENT ECONOMIC CONDITIONS, IT IS EVERY PROVINCE'S RIGHT AND DUTY TO PROVIDE FARMERS WITH THE ASSISTANCE PROGRAMS IT CONSIDERS NECESSARY, WHETHER THEY BE RELATED TO MARKETING, TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT OR INCOME STABILIZATION. IF, FOR ITS PART, THE FEDERAL GOVERNMENT FEELS IT NECESSARY TO INTERVENE IN THESE AREAS, IT MUST DO

SO IN AN EQUITABLE MANNER, THAT IS, BY MAKING ITS PROGRAMMS ACCESSIBLE TO ALL CANADIAN FARMERS.

IT IS WITHIN THIS SPIRIT THAT I TACKLED THE ISSUES APPEARING ON THE AGENDA OF OUR CONFERENCE, AND IT IS THIS SPIRIT OF EQUITY THAT LEADS ME TO SHARE MY CONCERNS WITH MY PRAIRIE COLLEAGUES REGARDING THE CRISIS CONFRONTING THE GRAIN MARKET. REST ASSURED THAT I RECOGNIZE THE PRESSING NEED TO ASSIST THE THOUSANDS OF GRAIN FARMERS WHO RUN THE RISK OF GOING BANKRUPT IN THE COMING YEARS. ON THE OTHER HAND, I WILL REQUEST THAT THESE EMERGENCY MEASURES APPLY AS WELL TO QUÉBEC'S GRAIN FARMERS WHO ARE ALSO SEVERELY AFFECTED BY THIS CRISIS.

IN THE NAME OF THAT EQUITY, WE HAVE RECOGNIZED, THAT THE HISTORICAL ADVANTAGE AFFORDED UNDER THE CROW RATE BE REPLACED BY GRAIN TRANSPORT SUBSIDY. HOWEVER, WE WILL NEVER AGREE TO LET THE IMPLEMENTATION OF THIS MEASURE REDUCE THE COMPETITIVE CAPACITY OF QUEBEC GROWERS, WHO HAVE BUILT UP THEIR OPERATIONS UNDER THE FEED GRAIN MARKET CONDITIONS PREVAILING BEFORE 1982.

THE SEARCH FOR A UNIFORM BALANCE ON THE NATIONAL LEVEL FORCES US TO BE VERY CAUTIOUS IN TRADE TALKS EITHER WITH THE UNITED STATES OR IN THE MULTILARERAL FRAMEWORK OF

GATT. WE MUST DO EVERYTHING IN OUR POWER TO ENSURE THE LARGEST POSSIBLE ACCESS TO INTERNATIONAL MARKETS FOR CANADIAN PRODUCTS, ESPECIALLY FOR GRAINS AND RED MEATS. HOWEVER, IN ORDER TO ATTAIN THIS GOAL, WE DO NOT HAVE THE RIGHT TO SACRIFICE THE DAIRY PRODUCTION AND POULTRY FARMING.

FINALLY, WITH RESPECT TO THE INCOME STABILIZATION ISSUE, THE TIME HAS COME TO TERMINATE THE EXCESSIVELY LENGTHY DEBATE OVER THE COORDINATION OF FEDERAL AND PROVINCIAL PROGRAMS. THE ANALYSIS OF FARM EXPENDITURES INITIATED BY THE AGRICULTURAL DEVELOPMENT COMMITTEE DESTROYED THE PRECONCEIVED NOTIONS CIRCULATING AMONGST SEVERAL CIRCLES TO THE EFFECT THAT PROVINCIAL PROGRAMS LEAD TO SUBSIDY BIDDING WARS AND THE BALKANIZATION OF MARKETS.

THE APPROACH ADOPTED TO DATE IN TRIPARTITE AGREEMENTS MUST BE MODIFIED SINCE IT SEVERELY DISADVANTAGES PROVINCES WHICH CHOSE TO REPLACE BOTTOM LOADING MEASURES USED IN OTHER PROVINCES BY STABILIZATION PROGRAMS. THE REAL VICTIMS OF THE OPPOSITIONAL, DOGMATIC ATTITUDE THAT CURRENT PROPOSALS FOR TRIPARTITE STABILIZATION WANT TO IMPOSE UPON US ARE THE FARMERS. HARDEST HIT ARE BEEF PRODUCERS NOT ONLY IN QUEBEC BUT ALSO IN SASKATCHEWAN AND MANITOBA, WHO WANT TO MAINTAIN THEIR LEGITIMATE RIGHT TO PARTICIPATE

IN INSURANCE PROGRAMS ALREADY AVAILABLE TO THEM. THESE PRODUCERS HAVE CLEARLY CONVEYED TO US THEIR DESIRE TO PARTICIPATE TO THE CANADIAN FARM INCOME STABILIZATION PROGRAMS UNDER THE CONDITION THAT THESE PROGRAMS MIGHT BE COMPLEMENTED BY PROVINCIAL MEASURES RESPONDING TO THEIR SPECIFIC NEEDS. THESE PRODUCERS AND THEIR GOVERNMENT SHOULD BE PENALIZED FOR HAVING FULFILLED THEIR RESPONSIBILITIES.

THE LEADER OF THE QUEBEC GOVERNMENT ROBERT BOURASSA RECENTLY EXPRESSED, TO THE PROVINCIAL PREMIERS, HIS DESIRE TO SEE QUEBEC ENDORSE THE CANADIAN CONSTITUTION. HIS PROPOSALS WERE HAILED AS AN IMPORTANT STEP IN SOLVING THE CONSTITUTIONAL CONFLICTS THAT HAVE UNDERMINED THE CANADIAN FEDERATION IN RECENT YEARS. I ASSURE YOU THAT IT IS IN THIS SAME SPIRIT OF COLLABORATION AND WITH THE SAME SINCERE DESIRE TO REACH A NATION-WIDE AGREEMENT IN MATTERS OF AGRICULTURAL POLICY THAT I HAVE PRESENTED MY THOUGHTS TODAY.

CAI
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-224/024

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
ET DES SOUS-MINISTRES DE L'AGRICULTURE

Projet d'allocution de Monsieur Michel Pagé, Ministre de l'Agriculture, des Pécheries et de l'Alimentation du Québec

Québec

Victoria (Colombie-Britannique)
Les 26 et 27 août 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DU CANADA A VICTORIA, LES 26 ET 27 AOUT 1986

PROJET D'ALLOCUTION DE MONSIEUR MICHEL PAGÉ, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

CHERS COLLÈGUES,

PERMETTEZ-MOI D'ABORD DE REMERCIER NOTRE HÔTE, MONSIEUR HEWITT, ET DE LE FÉLICITER DE SA NOMINATION TOUTE RÉCENTE AU POSTE DE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. JE VOUDRAIS AUSSI SALUER DE FAÇON SPÉCIALE, MES COLLÈGUES DE L'ONTARIO, DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD QUI M'ONT FAIT L'HONNEUR DE LEUR HOSPITALITÉ AU COURS DE L'ÉTÉ.

LES RENCONTRES QUE J'AI EUES AVEC VOUS, DE MÊME QUE LES VISITES QU'A EFFECTUÉES MONSIEUR LEBLOND, MON SOUS-MINISTRE, EN ALBERTA, EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA, ONT ÉTÉ DES OCCASIONS PRÉCIEUSES DE PARTAGER NOS POINTS DE VUE SUR PLUSIEURS DES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE CONFÉRENCE. J'ACCORDE BEAUCOUP D'IMPORTANCE À CES RENCONTRES; JE LES CONSIDÈRE ESSENTIELLES À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF QUE NOUS NOUS SOMMES FIXÉS, SOIT D'HARMONISER LES INTERVENTIONS DE NOS GOUVERNEMENTS POUR EN ARRIVER À UNE VÉRITABLE POLITIQUE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.

C'EST DANS LE MÊME ESPRIT DE CONCERTATION QUE J'AI DEMANDÉ AUX FONCTIONNAIRES DE MON MINISTÈRE DE PARTICIPER ACTIVEMENT AU TRAVAIL DES SIX COMITÉS CHARGÉS D'ÉTABLIR LES BASES DE CETTE POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE SECOURS EN CAS DE SINISTRES, DE FINANCEMENT, DE COMMERCE, DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION DES RESSOURES.

LES RAPPORTS DE CES GROUPES DE TRAVAIL, DE MÊME QUE LES CONTACTS PERSONNELS QUE NOUS AVONS EUS, MON SOUS-MINISTRE ET MOI-MÊME, AVEC PLUSIEURS DES PARTICIPANTS À CETTE CONFÉRENCE, M'ONT PERMIS DE MIEUX CERNER LA PROBLÉMATIQUE DE L'AGRICULTURE CANADIENNE ET DE DÉGAGER CERTAINES RÈGLES DE BASE QUI POURRAIENT, À MON AVIS, ORIENTER NOTRE EFFORT D'HARMONISATION DE NOS INTERVENTIONS RESPECTIVES.

LA GUERRE DES SUBSIDES QUE SE LIVRENT PRÉSENTEMENT LES ÉTATS-UNIS ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, DOIT NOUS SERVIR DE LEÇON. NOUS NE RÈGLERONS AUCUN DES PROBLÈMES QUE VIVENT PRÉSENTEMENT LES AGRICULTEURS PAR DES INTERVENTIONS UNILATÉRALES OU PAR DES MENACES DE REPRÉSAILLES. NOUS DEVONS, AU CONTRAIRE, NOUS DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION COMMUNE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE CHAQUE RÉGION ET QUI RESPECTE LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE NIVEAU DE GOUVERNEMENT. C'EST DANS CET ESPRIT QUE JE VOUS SOUMETS MES RÉFLEXIONS.

NOUS DEVRONS TOUJOURS GARDER À L'ESPRIT QUE L'AGRICULTURE CONSTITUE <u>UN CHAMP DE JURIDICTION PARTAGÉE</u> ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES. EN CONSÉQUENCE, IL EST DU DROIT ET DE LA RESPONSABILITÉ DES DEUX NIVEAUX DE GOUVERNEMENT D'ASSURER, PAR DES LOIS, RÈGLEMENTS, PROGRAMMES OU MESURES D'ASSISTANCE, LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE. LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST PARTICULIÈREMENT DÉTERMINANT DANS LES QUESTIONS DE COMMERCE INTERPROVINCIAL ET INTERNATIONAL. C'EST GRÂCE À CE POUVOIR QU'ONT ÉTÉ CRÉÉS LES OFFICES NATIONAUX DE COMMERCIALISATION OU QU'ONT ÉTÉ AMORCÉES LES DISCUSSIONS CANADO-AMÉRICAINES SUR LE LIBRE-ÉCHANGE. DE L'AUTRE CÔTÉ, LE DROIT D'INTERVENTION DES PROVINCES PEUT S'EXERCER, BIEN SÛR, DANS LES DOMAINES DU FINANCEMENT, DE LA MISE EN MARCHÉ, DE LA RECHERCHE OU DE L'ASSISTANCE À LA PRODUCTION, MAIS AUSSI DANS LE DOMAINE DE LA STABILISATION DES REVENUS. AUCUNE MESURE QUI VOUDRAIT NIER CES DROITS FONDAMENTAUX DES PROVINCES, NE DEVRAIT RECEVOIR NOTRE ASSENTIMENT.

CELA NE SIGNIFIE PAS QUE LES GOUVERNEMENTS, FÉDÉRAL OU PROVINCIAUX, PEUVENT EXERCER LEURS POUVOIRS, SANS AUCUNE CONTRAINTE OU RESTRICTION. LE CANADA EST UNE FÉDÉRATION ET LE GOUVERNEMENT QUE JE REPRÉSENTE A REÇU LE MANDAT DE TRAVAILLER AU RESSERREMENT DES LIENS ENTRE LE QUÉBEC ET LES AUTRES PROVINCES D'UNE PART ET, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, D'AUTRE PART. IL S'AGIT LÀ D'UN OBJECTIF QUI ME TIENT PARTICULIÈREMENT À COEUR. AUSSI, NOUS CROYONS QUE, DANS L'EXERCICE DE LEURS RESPONSABILITÉS, LES PROVINCES DOIVENT ÉVITER DE METTRE EN PLACE DES MESURES QUI ONT POUR EFFET DE RESTREINDRE LES ÉCHANGES INTERPROVINCIAUX OU D'AFFECTER, DE FAÇON NÉGATIVE, L'ÉCONOMIE AGRICOLE DES AUTRES PROVINCES. POUR SA PART, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT S'ASSURER QUE SES INTERVENTIONS (EN PARTICULIER CELLES IMPLIQUANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS) SE FASSENT DANS LE RESPECT DE L'ÉQUITÉ ENTRE LES PRODUCTEURS D'UN MÊME PRODUIT ET ENTRE LES DIFFÉRENTES PROVINCES.

MON AUTRE PRÉOCCUPATION M'EST DICTÉE PAR LA CONJONCTURE MONDIALE QUI NOUS AFFECTE SI SÉVÈREMENT PRÉSENTEMENT. LE MARCHÉ MONDIAL EST TROP VOLATILE, LES PRIX Y SONT DÉTERMINÉS DE FAÇON TROP ARTIFICIELLE. IL SERAIT IRRESPONSABLE, DE NOTRE PART, DE METTRE UN TERME À NOTRE SUPPORT AUX AGRICULTEURS OU DE FAIRE DISPARAÎTRE LES MESURES DE PROTECTION QUE NOS LOIS LEUR ACCORDENT DANS L'ESPOIR INCERTAIN DE FAIRE DES GAINS SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX. POUR CETTE RAISON, JE CROIS QU'IL EST ESSENTIEL QUE LE DROIT, DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX D'INTERVENIR FINANCIÈREMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, SOIT SAUVEGARDÉ. CETTE PRÉOCCUPATION DEVRA ÊTRE OMNIPRÉSENTE DANS LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES OU MULTILATÉRALES AUXQUELLES LE GOUVERNEMENT CANADIEN PARTICIPE EN VUE DE LIBÉRALISER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX. DANS CES NÉGOCIATIONS, LE GOUVERNEMENT CANADIEN DEVRA, PAR AILLEURS, PROTÉGER LES ACQUIS DU SECTEUR AGRICOLE ET, TOUT PARTICULIÈREMENT, LES PROGRAMMES DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET LES PROGRAMMES DE SOUTIEN DES REVENUS. LE DÉSASTRE FINANCIER QUE CONNAISSENT PRÉSENTEMENT LES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES NOUS DÉMONTRE À QUEL POINT DE TELLES MESURES DE PROTECTION SONT VITALES.

LES DISCUSSIONS QUE NOUS AURONS, AU COURS DES DEUX PROCHAINS JOURS, SUR LA POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE , SUR LES MESURES À ADOPTER POUR FAIRE FACE À LA CRISE DU PRIX DES CÉRÉALES, SUR LES POLITIQUES DE TRANSPORT DES GRAINS, LES PROGRAMMES DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DE STABILISATION DES REVENUS, RISQUENT D'ÊTRE INUTILES SI, DÈS LE DÉPART, NOUS N'AVONS PAS UN CONSENSUS SUR CES ÉLÉMENTS ESSENTIELS:

- LE RESPECT DU DROIT DES PROVINCES D'INTERVENIR SELON LES BESOINS PARTICULIERS DES AGRICULTEURS DE CHAQUE RÉGION ET SELON LES CHOIX DES GOUVERNEMENTS ÉLUS;
- LA RÉDUCTION MAXIMALE DES CONTRAINTES AUX ÉCHANGES INTERPROVINCIAUX;
- UNE ÉQUITÉ TOTALE DANS LES INTERVENTIONS FÉDÉRALES;
- LE MAINTIEN DES ACQUIS DES AGRICULTEURS EN MATIÈRE DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DE STABILISATION DES REVENUS.

NOUS N'AVONS PAS RÉUSSI, JUSQU'À MAINTENANT, À CRÉER LE CLIMAT DE COLLABORATION ET DE CONFIANCE NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE NATIONALE. AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LES ACCUSATIONS SE SONT MULTIPLIÉES À L'EFFET QUE CERTAINES PROVINCES SUBVENTIONNAIENT EXAGÉRÉMENT LEUR AGRICULTURE, AU DÉTRIMENT DES AGRICULTEURS DES AUTRES RÉGIONS. AU SEIN DES OFFICES NATIONAUX DE COMMERCIALISATION OU DANS LE SECTEUR DES VIANDES ROUGES, LES GUERRES INTERPROVINCIALES SONT PERMANENTES, CHACUN S'APPUYANT SUR DE "SUPPOSÉS AVANTAGES COMPARATIFS" POUR RÉCLAMER UNE PART ACCRUE DU MARCHÉ CANADIEN.

L'ANALYSE DES DÉPENSES AGRICOLES EFFECTUÉES, DEPUIS 1980, PAR LES DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, EST POURTANT TRÈS CONCLUANTE: TOUS LES AGRICULTEURS CANADIENS ONT BESOIN D'UN SUPPORT IMPORTANT DE LEURS GOUVERNEMENTS, TANT PROVINCIAL QUE FÉDÉRAL. IL EST VRAI, QU'AU DÉBUT DES ANNÉES QUATRE-VINGT, LE SUPPORT GOUVERNEMENTAL (EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DES RECETTES MONÉTAIRES) ÉTAIT PLUS IMPORTANT AU QUÉBEC ET DANS LES MARITIMES. CETTE SITUATION A, DEPUIS, ÉTÉ RENVERSÉE AVEC L'AFFLUX MASSIF DE FONDS FÉDÉRAUX DANS LES PROVINCES OÙ L'AGRICULTURE COMPTE SURTOUT SUR LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE.

L'ANALYSE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES ILLUSTRE ÉGALEMENT UN FAIT IMPORTANT QU'IL FAUDRA APPROFONDIR. PARMI L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS DE NATURE ÉCONOMIQUE, LA STABILISATION COMPTE POUR SEULEMENT 20 % DES BUDGETS. POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, CETTE FORME D'INTERVENTION EST LOIN DERRIÈRE LES PROGRAMMES D'AIDE AU TRANSPORT, CONCENTRÉS DANS QUELQUES PROVINCES. LE PRINCIPE DE L'UNIFORMITÉ INTERRÉGIONALE QU'ON VEUT APPLIQUER DANS LA STABILISATION N'A DONC AUCUNE SIGNIFICATION LORSQU'ON CONSIDÈRE L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS FÉDÉRALES.

POUR LES PROVINCES, LES DIVERSES FORMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS CONSTITUENT 50 % DES BUDGETS. CECI PROUVE QUE, DANS LA PRATIQUE, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ONT TROUVÉ ET CONTINUERONT À TROUVER, LES MOYENS DE SUPPORTER LEUR AGRICULTURE EN FONCTION DE LEURS OBJECTIFS PARTICULIERS. CES MOYENS PEUVENT ÊTRE APPELÉS BOTTOM, ANGLE, SIDE, BACK OR FRONT LOADING; ILS ONT FINALEMENT TOUS LE MÊME OBJECTIF: ACCROÎTRE LES REVENUS DES AGRICULTEURS.

VOUS DEVEZ RÉALISER QUE, DEPUIS 1980, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A SUPPORTÉ SEUL LA HAUSSE DU COÛT DE L'AIDE ACCORDÉE AUX AGRICULTEURS DU QUÉBEC; PENDANT QUE LES DÉPENSES QUÉBÉCOISES AUGMEN-

TAIENT DE 323 $ À 457 $ MILLIONS, LES DÉPENSES FÉDÉRALES AU QUÉBEC PASSAIENT DE 326 $ À 339 $ MILLIONS; LA HAUSSE DES DÉPENSES FÉDÉRALES AU QUÉBEC A ÉTÉ DE 4 % ALORS QU'ELLE A ATTEINT 86 % EN ALBERTA, 76 % EN SASKATCHEWAN, 64 % AU MANITOBA ET 22 % EN ONTARIO. LES AGRICULTEURS DU QUÉBEC BÉNÉFICIENT AUJOURD'HUI D'UN SUPPORT GOUVERNEMENTAL QUI CORRESPOND À 25,9 % DE LEURS RECETTES. IL S'AGIT LÀ D'UN SUPPORT INFÉRIEUR À CELUI QUE REÇOIVENT LES AGRICULTEURS DES MARITIMES, DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA. ET C'EST CHEZ NOUS, TOUTE PROPORTION GARDÉE, QUE LA PART DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST LA PLUS ÉLEVÉE. LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FOURNIT 57 % DE TOUS LES MONTANTS DÉPENSÉS PAR LES DEUX GOUVERNEMENTS POUR L'AGRICULTURE; DANS L'ENSEMBLE DU CANADA, LA PART DES PROVINCES N'EST QUE DE 39 %. ET JE VOUS RAPPELLE QUE LE SUPPORT TOTAL EST PLUS FAIBLE AU QUÉBEC QUE DANS SIX AUTRES PROVINCES CANADIENNES. L'EFFORT FINANCIER QUE NOUS CONSENTONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE AGRICULTURE, NE DOIT ÊTRE PERÇU COMME LA CAUSE D'UNE SUPPOSÉE SURENCHÈRE ENTRE LES TRÉSORS PROVINCIAUX; EN RÉALITÉ, NOUS SUPPLÉONS À LA FAIBLESSE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC.

JE NE CITE PAS CES CHIFFRES POUR NIER AUX AUTRES PROVINCES LE DROIT DE RECEVOIR DES ARGENTS FÉDÉRAUX MAIS PLUTÔT POUR DISSIPER CERTAINS PRÉJUGÉS CONCERNANT L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. NOUS NE VOULONS PAS, ET NOUS N'EN AVONS D'AILLEURS PAS LES MOYENS, NOUS ACCAPARER LE MARCHÉ DÉTENU PAR LES AGRICULTEURS DES AUTRES PROVINCES CANADIENNES. NOUS AVONS ÉTÉ ÉLUS, EN DÉCEMBRE 1985, EN DISANT AUX AGRICULTEURS, QUE NOTRE OBJECTIF PREMIER ÉTAIT, NON PAS D'AUGMENTER L'AUTOSUFFISANCE, MAIS PLUTÔT DE RENTABILISER LES ENTREPRISES AGRICOLES EXISTANTES. PAR CONTRE, NOUS AVONS LA FERME VOLONTÉ DE CONTINUER À OFFRIR AUX AGRICULTEURS DU QUÉBEC TOUT LE SUPPORT DONT ILS ONT BESOIN POUR VALORISER LES RESSOURCES AGRICOLES DU QUÉBEC. NOUS METTRONS L'ACCENT, DANS NOS PROGRAMMES, SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ, SUR LE FINANCEMENT AGRICOLE ET SUR LA STABILISATION DES REVENUS.

NOUS NE NIONS PAS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SON DROIT D'INTERVENIR FINANCIÈREMENT DANS UNE PRODUCTION DONNÉE. MAIS AU NOM DE L'ÉQUITÉ NATIONALE, NOUS AVONS LA FERME INTENTION DE RÉCLAMER NOTRE PART DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET CE, SURTOUT AU NIVEAU DE LA STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES. CHAQUE PROVINCE A LE DROIT ET LE DEVOIR, DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE, DE METTRE À LA DISPOSITION DES AGRICULTEURS, LES PROGRAMMES D'AIDE QU'ELLE JUGE NÉCESSAIRES, QUE CE SOIT AU NIVEAU DE LA MISE EN MARCHÉ, DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE OU DE LA STABILISATION DES REVENUS. ET SI, DE SON CÔTÉ, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL JUGE NÉCESSAIRE D'INTERVENIR DANS CES DOMAINES, IL DOIT LE FAIRE DE FAÇON ÉQUITABLE, C'EST-À-DIRE EN RENDANT SES PROGRAMMES ACCESSIBLES À TOUS LES AGRICULTEURS CANADIENS.

C'EST DANS CET ESPRIT QUE J'AI ABORDÉ LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDE DU JOUR DE NOTRE CONFÉRENCE. C'EST CET ESPRIT D'ÉQUITÉ QUI ME FAIT PARTAGER L'INQUIÉTUDE DE MES COLLÈGUES DES PRAIRIES, FACE À LA CRISE DU MARCHÉ CÉRÉALIER. SOYEZ ASSURÉS QUE JE RECONNAIS L'URGENCE DE VENIR EN AIDE AUX MILLIERS DE CÉRÉALICULTEURS QUI RISQUENT DE FAIRE FAILLITE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES. JE DEMANDERAI, PAR CONTRE, QUE CES MESURES D'URGENCE S'APPLIQUENT ÉGALEMENT AUX CÉRÉALICULTEURS DU QUÉBEC QUI SONT AUSSI SÉVÈREMENT TOUCHÉS PAR LA CRISE ACTUELLE.

C'EST AU NOM DE CET ÉQUITÉ QUE NOUS AVONS ACCEPTÉ QUE L'AVANTAGE HISTORIQUE DU TARIF STATUTAIRE DU NID-DE-CORBEAU PUISSE ÊTRE REMPLACÉ PAR UNE SUBVENTION AU TRANSPORT DES GRAINS. PAR CONTRE, NOUS N'ACCEPTERONS PAS QUE L'APPLICATION DE CETTE MESURE VIENNE RÉDUIRE LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DES ÉLEVEURS QUÉBÉCOIS QUI ONT CONSTRUIT LEURS ENTREPRISES DANS LES CONDITIONS DU MARCHÉ DES PROVENDES, PRÉVALANT AVANT 1982.

LA RECHERCHE DU MÊME ÉQUILIBRE NATIONAL NOUS OBLIGERA À ÊTRE TRÈS PRUDENTS DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES, QUE CE SOIT AVEC LES ÉTATS-UNIS OU DANS LE CADRE MULTILATÉRAL DU GATT. TOUT DOIT ÊTRE MIS EN OEUVRE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS DES PRODUITS CANADIENS AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX, PARTICULIÈREMENT POUR LES CÉRÉALES ET LES VIANDES ROUGES. PAR CONTRE, NOUS N'AVONS PAS LE DROIT DE SACRIFIER, À CET OBJECTIF LES PRODUCTIONS LAITIÈRE ET AVICOLE.

ENFIN, DANS LE DOSSIER DE LA STABILISATION DES REVENUS,LE TEMPS EST VENU DE METTRE UN TERME À CE TROP LONG DÉBAT DE L'HARMONISATION DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX. L'ANALYSE DES DÉPENSES AGRICOLES, QU'A AMORCÉE LE COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, A DÉTRUIT LES PRÉJUGÉS QU'ON VÉHICULE DANS PLUSIEURS MILIEUX À L'EFFET QUE LES PROGRAMMES PROVINCIAUX CONDUISENT À LA SURENCHÈRE DES SUBSIDES ET À LA BALKANISATION DES MARCHÉS.

L'APPROCHE QU'ON A UTILISÉE, JUSQU'À MAINTENANT, DANS LES ENTENTES TRIPARTITES, DOIT ÊTRE MODIFIÉE PARCE QU'ELLE CAUSE UN SÉVÈRE PRÉJUDICE AUX PROVINCES QUI ONT CHOISI DE REMPLACER, PAR DES PROGRAMMES DE STABILISATION, LES MESURES DE "BOTTOM LOADING" QU'ON UTILISE DANS D'AUTRES PROVINCES. LES VÉRITABLES VICTIMES DE L'ATTITUDE CENTRALISATRICE ET DOCTRINALE QU'ON VEUT NOUS IMPOSER AVEC LES PROJETS ACTUELS DE STABILISATION TRIPARTITE, SONT LES PRODUCTEURS AGRICOLES. CE SONT, EN PARTICULIER, LES PRODUCTEURS DE BOEUF, NON SEULEMENT DU QUÉBEC, MAIS AUSSI CEUX DE LA SASKATCHEWAN OU DU MANITOBA QUI VEULENT CONSERVER LEUR DROIT LÉGITIME DE PARTICIPER AUX PROGRAMMES D'ASSURANCE DÉJÀ À LEUR DISPOSITION. CES PRODUCTEURS NOUS ONT CLAIREMENT EXPRIMÉ QU'ILS DÉSIRAIENT PARTICITER AUX PROGRAMMES CANADIENS DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES, À LA CONDITION QUE CES PROGRAMMES PUISSENT ÊTRE COMPLÉTÉS PAR DES MESURES PROVINCIALES CONFORMES À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES. CES PRODUCTEURS, ET LEUR GOUVERNEMENT, NE DOIVENT PAS ÊTRE PÉNALISÉS PARCE QU'ILS ONT ASSUMÉ LEURS RESPONSABILITÉS.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT QUE JE REPRÉSENTE, MONSIEUR ROBERT BOURASSA, EXPRIMAIT RÉCEMMENT, AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES CANADIENNES, SON DÉSIR DE VOIR LE QUÉBEC ADHÉRER À LA LOI DU CANADA. ALORS, LES PROPOSITIONS QU'IL A FAITES, ONT ÉTÉ REÇUES COMME UN PAS IMPORTANT DANS LA SOLUTION DES CONFLITS CONSTITUTIONNELS QUI ONT MINÉ LE CANADA, AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES. SOYEZ ASSURÉS QUE C'EST DANS LE MÊME ESPRIT DE COLLABORATION, AVEC LE MÊME DÉSIR SINCÈRE D'EN ARRIVER À UNE ENTENTE NATIONALE EN MATIÈRE DE POLITIQUE AGRICOLE, QUE JE VOUS AI PRÉSENTÉ MES RÉLEXIONS.

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT: 830-224/028
860-184/028

CONFERENCE OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS
OF AGRICULTURE

Feed Freight Assistance Program

Newfoundland



Victoria, British Columbia
August 25 - 27, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

FEED FREIGHT ASSISTANCE PROGRAM

The Feed Freight Assistance Program is of vital importance to the survival of the livestock and poultry industry in Newfoundland and Labrador.

The livestock and poultry sector of the agriculture industry in our Province has experienced significant growth over the past decade with its value of farm cash receipts now accounting for approximately 87% of total farm cash receipts in 1985. The cost of feed is, by far, the major expense in the cost of production for both the hog and feather industry. Transportation costs associated with importing the feed grains and protein are a major factor in this regard.

The Feed Freight Assistance Program subsidizes a portion of the transportation costs associated with moving feed grains to grain deficient areas of the country, including Newfoundland. Newfoundland is totally dependent on imported feed grains and proteins and no change is forecast in this regard in the foreseeable future.

The majority of feed grain moved into Newfoundland is by water, however, there is still a significant portion by rail. A report on possible future methods of transporting grain to Newfoundland is currently being prepared by The Livestock Feed Board of Canada. This was percipitated, in part, by Canadian National's decision to convert all boxcar traffic to containerization and higher rates associated with such.

The Feed Freight Assistance Program must keep pace with changing transportation rates and transportation modes. The balance of transportation costs (transportation less F.F.A.) must be equivalent with Maritime and Quebec points. The Maritimes have been advocating increased feed grain production, however, their situation is quite different from ours. Feed Freight Assistance must be made available in appropriate amounts for our Province for many years to come. Many of our hog and feather producers established partly because programs offered by the Government of Canada encouraged them to do so. They depend on fair Feed Freight Assistance rates to survive.

Prime Minister Brian Mulroney, in a letter to Premier Peckford late in 1985 states, "My Government's recognition of the importance of feed freight assistance to your province's agriculture sector was reflected in the recent discussion of this matter by my Cabinet. It was decided that reductions in this program cannot be contemplated given the dependence of the Atlantic region on feed grains from other parts of Canada". While we are relieved the Prime Minister has stated there will be no reductions in Feed Freight Assistance, it's effect will erode if the program does not keep pace with rising transportation rates.

The Feed Freight Assistance Program does not include protein supplements. Due to our geographic location, the costs of transporting protein supplements to Newfoundland are higher than the Maritimes; the results being higher costs of feed imports. The program should be expanded to include these protein supplements.

The Feed Freight Assistance Program may not be considered important for some, it is essential for the survival of the industry in Newfoundland. The funding of the program pales in comparison to the dollars spent on the western grain stabilization program, to name just one.

One of the objectives of the Livestock Feed Board of Canada, as stated in the Livestock Feed Assistance Act is "to ensure.....(d) fair equalization of feed grain prices in Eastern Canada and in British Columbia." This is all we request, to be treated as an equal partner in this country. Feed Freight Assistance must be maintained, kept pace with changing transportation rates and modes and expanded to include protein supplements if this objective of the Livestock Feed Board of Canada is to be met.

CA1
Z2
-C52

AGRICULTURE

DOCUMENT: 830-224/028
860-184/028

CONFÉRENCE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES
DE L'AGRICULTURE

Programme d'aide au transport des céréales fourragères

LIBRARY

Terre-Neuve

Victoria (Colombie-Britannique)
Du 25 au 27 août 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGERES

Les Programme d'aide au transport des céréales fourragères revêt une importance capitale pour la survie l'élevage et de l'agriculture à Terre-Neuve et au Labrador.

Le secteur de l'élevage et de l'agriculture de l'industrie agride terre-neuvienne a connu une croissance remarquable depuis les dix dernères années; en effet, les recettes en espèces représentaient environ 87 p. 100 des recettes totales de l'agriculture en 1985. Les dépenses au titre des provendes compte pour la majeure partie, des coût de production dans l'industrie de l'élevage du porc et dans l'agriculture et dans ces dépenses, du coût de transport des provendes et des protéines représentent un factueur important.

En vertu du Programme d'aide au transport des céréales fouragères, d'une partie des coûts du transport des céréales vers les régions où les production de grain est insuffisante, ce qui inclut Terre-Neuve, est subventionnée. Terre-Neuve importe la totalité des céréales fourragères et des protéines dont elle a besoin pour son industrie de l'élevage et la situation n'est pas appelée à changer, du moins pas dans un proche avenir.

La plus grande partie des céréales fourragères importées par Terre-Neuve est transportée par bateau, mais il y en a une bonne partie qu est aussi transportée par chemin de fer. A l'heure actuelle, l'Office canadien des provendes prépare un rapport sur les méthodes de transport des céréales fourragères à Terre-Neuve qui pourraient être utilisées à l'avenir. La nécessité de ce rappport s'est manifesté de facon particulière, surtout après le Canadien National eut annoncé que toutes les marchandises transportées par wagon couvert séraient dorénavant transportées par conteneur, méthode de transport beaucoup plus coûteuse.

Le Programme d'aide au transport des céréales fouragères soit suivre l'évolution des tarifs et des modes de transport. Le solde des coûts de transport soit le coût de transport moins l'aide accordée au transport des céréales doit correspondre au coût dans les Maritimes et au Québec. Les Maritimes ont encouragé l'augmentation de la production des céréales fourragères, mais leur situation est fort différente de celle de Terre-Neuve, où l'aide au transport doit encore être accessible et appropriée pour plusieurs années encore. Un bon nombre de nos éleveurs de porcs et de volaille ont lancé leur exploitation en raison des programmes d'encouragement afferts par le gouvernement du Canada; pour eux, la survie de leur entreprise tient à une aide équitable pour le transport des céréales fourragères.

Dans une lettre envoyée au Premier ministre Pickford vers la fin de 1985, le Premier ministre Mulroney déclarait: (Traduction)..."Mon gouvernement reconnait l'importance de l'aide au transport des céréales fourragères pour l'agriculture de vote Province et l'a prouvé au cours des discussions qui ont eu lieu récemment à ce sujet au Cabinet. Il y a alors été décidé qu'aucune réduction de ce programme ne saurait être envisagée compte tenu de la dépendance des provinces de l'Atlantique à l'endroit des céréales d'autres parties du Canada..." Certes, la décision Premier ministre Mulroney de ne pas réduire l'aide du transport des céréales nous satisfait, mais ses effets ne se feront bientôt plus sentir si le Programme ne suit pas l'augmentation des tarifs de transport.

Le Programme d'aide au transport des céréales ne s'applique pas aux compléments protéigues compte tenu de la situation giographique de Terre-Neuve, les coûts de transport des compléments y sont plus élevés qu'ailleurs dans les Maritimes; de ce fait, le coût des céréales fourragères importés, est donc plus élevé. Pour cette raison, le Programme devrait donc être étudier aux compléments protéigues.

Pour certains, le Programme d'aide au transport des céréales fourragères peut n'avoir qu'une importance secondaire, mais pour Terre-Neuve, il s'agit d'un instrument la survie de l'industrie agricole. Le financement exigé en vertu du programme est bien moins important si on le compare aux crédits consacrés au programme de stabilisation du grain de l'ouest, pour ne prendre que cet exemple.

Aux termes de l'article 5 d) de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, l'une des fonctions de l'Office canadien des provendes est d'assurer une péréquotion équitable des prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. Tout ce que nous demandons c'est d'être traité au Canada en partenaire à part entière et rien de plus lorsque cette fonction de l'Office canadien des provendes soit remplie, l'aide au transport des céréales doit être maintenue, adaptée à l'évolution des tarifs et des modes de transport et étendue aux compléments protéigues.

20.06.86

DOCUMENT: 830-231/013

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MINISTRES
SUR LES QUESTIONS
CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

OTTAWA, Ontario
June 12, 1986

OTTAWA (Ontario)
Le 12 juin 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-231/005	New Brunswick	Statement of the Honourable Richard Hatfield Premier of New Brunswick (Delivered by the Honourable Les Hull)
	Nouveau-Brunswick	Déclaration de l'honorable Richard Hatfield Premier ministre du Nouveau-Brunswick (prononcée par l'honorable Les Hull)
830-231/007	ICNI	Reaffirmation of the Inuit Position on Aboriginal Rights and Self-Government
	CIAN	Réaffirmation de la position des Inuit à l'égard des droits aborigènes et l'autonomie gouvernementale
830-231/011	Yukon & Northwest Territories	Joint Statement by the Honourable Tony Penikett, Government Leader, Government of Yukon and The Honourable Dennis Patterson Deputy Government Leader, Government of the Northwest Territories on Federal Comprehensive Claims Policy
	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Déclaration conjointe de l'honorable Tony Penikett, Leader du gouvernement du Yukon et de l'honorable Dennis Patterson, leader adjoint du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur la politique fédérale des revendications globales
830-231/013	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

Traduction du Secrétariat

Document : 830-231/011

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Déclaration conjointe de l'honorable Tony Penikett, leader du gouvernement du Yukon

et de

l'honorable Dennis Patterson, leader adjoint du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur la politique fédérale des revendications globales

OTTAWA (Ontario)
Le 12 juin 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont grandement en faveur d'une nouvelle politique fédérale des revendications globales inspirées du rapport du groupe de travail Coolican. Nous incitons le gouvernement du Canada à adopter et à mettre en oeuvre rapidement une nouvelle politique nationale des revendications globales de manière à favoriser la collaboration dans le cadre de négociations visant un règlement juste et équitable des revendications des autochtones dans le Nord.

La nouvelle politique fédérale doit reconnaître la diversité des besoins et des aspirations des peuples autochtones du Canada et traduire suffisamment de souplesse pour englober la précieuse variété de cultures autochtones au pays. Nos régions ne cherchent pas toutes la même forme d'autonomie gouvernementale ou de règlement en matière de droits ancestraux. La démarche des deux territoires est unique. Il est possible d'adopter dans le Nord une forme d'autonomie gouvernementale qui ne conviendrait pas dans les provinces. L'évolution en ce sens doit être acceptée et encouragée. La nouvelle politique doit par conséquent tenir compte de la situation concrète dans le Nord.

Nous soulignons que les peuples autochtones du Canada, et surtout ceux du Nord, ont fermement rejeté la tentative visant à abolir des droits. Cette dernière est devenue un des principaux obstacles au règlement des revendications tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous croyons que les règlements de revendications globales dans le Nord ne seront satisfaisants que s'ils liquident les griefs passés et établissent un contrat social précisant les droits et les responsabilités des parties. Nous croyons qu'il faut affirmer les droits et non les abolir. Il s'agit donc non pas d'abolir des droits, mais de lever le voile d'incertitude concernant les terres et les ressources.

../2

Le processus de mise en oeuvre constitue un élément capital de tout règlement. La nouvelle politique devra mettre l'accent sur cet aspect des règlements de revendications.

Nous croyons en outre qu'il serait utile de mettre en oeuvre des accords auxiliaires sur des revendications précises dans le Nord préalablement au règlement. À notre avis, la recherche d'accords finals, globaux et intégraux suscite des difficultés administratives qui peuvent entraîner un gaspillage en raison de la préparation insuffisante pour la mise en oeuvre. Nous estimons qu'en partageant de nouvelles responsabilités, il sera possible de répondre aux besoins sur les plans de la formation et des ressources, d'obtenir des avantages sur-le-champ et d'éviter les lacunes inhérentes à la stratégie axée sur un seul "grand dénouement".

Nous acceptons la nécessité de faire en sorte que les peuples autochtones disposent de ressources convenables pour atteindre les objectifs sociaux et économiques mis de l'avant dans le rapport Coolican.

Des efforts accrus ont récemment été déployés dans les deux territoires en vue de sensibiliser davantage le public aux revendications. Il devait en être ainsi afin de rassurer le grand public qu'il sera tenu compte de ses intérêts au cours des négociations.

Chaque territoire a lancé une campagne coordonnée de relations publiques et d'information à laquelle participent à la fois les gouvernements et les groupes autochtones.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest conviennent que la mise sur pied d'un bureau du commissaire des revendications répondrait au besoin pressant de nommer un surveillant du processus.

.../3

Au Canada, il n'y a eu que deux règlements de revendications depuis 1973. Les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest croient que la meilleure manière de parvenir à des règlements justes et rapides des revendications autochtones et de rendre les autochtones autonomes sur le plan économique consiste à se doter d'une nouvelle politique fédérale des revendications globales reposant sur les principes énoncées.

Le leader
du gouvernement du Yukon

Tony Penikett

Le leader adjoint
du gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Dennis Patterson

KE
3242

Document: 830-231/011

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Joint Statement by the Honourable Tony Penikett
Government Leader
Government of Yukon

and

The Honourable Dennis Patterson
Deputy Government Leader
Government of the Northwest Territories
on
Federal Comprehensive Claims Policy

OTTAWA, Ontario

June 12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

The Governments of Yukon and the Northwest Territories express their strong support for a new federal comprehensive claims policy based on the Coolican Task Force Report. We urge the Government of Canada to move quickly to adopt and implement a new national comprehensive claims policy to promote co-operative negotiations to achieve fair and just settlements of aboriginal claims in the North.

In recognizing the diversity of needs and aspirations of Canada's aboriginal peoples, a new federal policy must be sufficiently flexible to embrace the rich diversity of aboriginal cultures across the country. Not all of our regions aspire to the same form of self-government or desire the same settlement of aboriginal rights. The two territories are proceeding in unique ways. There is an opportunity in the North to deal with aboriginal self-government in a manner not possible in the provinces. These processes should be allowed and encouraged to continue. The new policy must therefore reflect the Northern situation.

With respect to the concept of extinguishment, we note the attempt to extinguish rights has been firmly rejected by the aboriginal people of Canada, especially Northerners. It has become a primary obstacle to resolving claims in both the Yukon and the Northwest Territories. We believe effective settlements of comprehensive claims in the North must resolve past grievances and establish a social contract defining the rights and responsibilities of the parties. We support the belief that rights should be affirmed rather than extinguished. The issue should therefore not be extinguishment of rights but the removal of uncertainty respecting land and resources.

.../2

The implementation process is a vital part of any settlement. Any new policy should emphasize this aspect of claims settlements.

It is also our view that there is merit in pre-settlement implementation of claims sub-agreements on a case-by-case basis in the North. We believe that the attempt to conclude final, all-encompassing, one-time agreements creates administrative difficulties owing to lack of preparation for implementation and may lead to a waste of resources. We feel that by sharing in new responsibilities, training and resource requirements can be met, immediate benefits can be realized, and the inherent failings of a 'final moment' strategy avoided.

We recognize the need to ensure that aboriginal peoples have an adequate resource base to meet the social and economic objectives discussed in the Coolican Report.

In both Territories, efforts to provide the public with more information about claims have been stepped up recently. This is in recognition of the fact that the general public requires assurances that their interests are being taken into account at negotiations. A co-ordinated public relations and information strategy involving governments and aboriginal groups is being pursued in both Territories.

On the matter of a Commissioner of Claims, both the Yukon and Northwest Territorial governments agree that the establishment of such an office will provide a much-needed overseer of the process.

.../3

Canada has witnessed only two settlements of claims since 1973. The governments of the Yukon and Northwest Territories believe that just and expeditious settlements of aboriginal claims and native economic self-sufficiency can best be achieved in the framework of a new federal comprehensive claims policy based on the principles we have cited.

Tony Penikett
Government Leader
Yukon

Dennis Patterson
Deputy Government Leader
Northwest Territories

CA1
Z2
C57

Document: 830-231/007

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS

ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Reaffirmation of the Inuit Position on Aboriginal Rights and Self-Government

Resolution of the Annual
General Assembly of
the Inuit Tapirisat
of Canada, 1986

I.C.N.I.

OTTAWA, Ontario

June 12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

REAFFIRMATION OF THE INUIT POSITION ON THE ENTRENCHMENT OF RIGHTS OF THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA TO SELF-GOVERNMENT AND DIRECTION AND PRIORITIES CONCERNING OTHER CONSTITUTIONAL AGENDA ITEMS

WHEREAS Inuit recognize that the 1985 First Ministers Conference succeeded in realizing substantial progress on the question of entrenching the rights of the Aboriginal Peoples of Canada to self-government;

WHEREAS Inuit now believe that there is broad support among the participants to proceed with the entrenchment of the rights of the aboriginal peoples to self-government, and that there are few obstacles left to attaining a constitutional accord to this effect;

WHEREAS the 1987 First Ministers Conference is the last to be guaranteed by virtue of section 37.1 of the Canadian Constitution;

WHEREAS a number of outstanding and significant agenda items of the 1983 Constitutional Accord on Aboriginal Rights remain to be discussed and resolved;

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED:

THAT this Assembly affirms that the entrenchment of the rights of the aboriginal peoples to self-government remain the priority in the constitutional reform process leading up to the 1987 First Ministers Conference;

THAT this Assembly directs the Inuit Committee on National Issues to pursue amendments on aboriginal self-government which:

a) will recognize and affirm the right of the aboriginal peoples to self-government;

b) will commit the provincial and federal governments, to the extent that each has authority, to negotiate agreements on the powers and jurisdiction of aboriginal self-government;

c) will adequately address Inuit concerns over provincial involvement which could directly or indirectly result in expanding provincial authority in matters relating to aboriginal self-government;

d) will provide constitutional protection for negotiated self-government agreements;

e) will not prejudice, abrogate, or derogate from any rights to self-government, or any other rights of the aboriginal peoples;

AND THAT this Assembly further directs the Inuit Committee on National Issues to review, develop, and table at the appropriate time, proposed amendments concerning:

a) language and cultural rights;

b) economic, financial, and fiscal aspects of resourcing government negotiated under the self-government amendments to Part II of the constitution;

AND THAT this Assembly reaffirms its confidence in, and the mandate of, the Inuit Committee on National Issues and its Co-Chairpersons as the national representatives of Inuit in the constitutional reform process.

Moved by: Jobie Epoo

Seconded by: Sam Omik

passed unanimously

Inuit Tapirisat of Canada,
Annual General Assembly
Inukjuak, Quebec
April 1986

Document: 830-231/007

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MINISTRES

SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Réaffirmation de la position des Inuit à l'égard des droits aborigènes et de l'autonomie gouvernementale

Résolution de l'assemblée générale annuelle de l'Inuit Tapirisat du Canada, 1986

C.I.A.N.

OTTAWA (Ontario)

Le 12 juin 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

RÉAFFIRMATION DE LA POSITION DES INUIT SUR LA CONSÉCRATION DU DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA A L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

ET

ORIENTATION ET PRIORITÉS CONCERNANT D'AUTRES ARTICLES A L'ORDRE DU JOUR CONSTITUTIONNEL

ATTENDU que les Inuit reconnaissent que la Conférence des Premiers ministres en 1985 a accompli des progrès considérables dans la voie de l'enchassement du droit des peuples autochtones du Canada à l'autonomie gouvernementale;

ATTENDU que les Inuit sont d'avis qu'il existe une volonté généralisée des participants d'enchasser le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et que peu d'obstacles empêchent encore un accord constitutionnel en ce sens;

ATTENDU que la Conférence des Premiers ministres de 1987 sera la dernière à avoir lieu en vertu de l'article 37.1 de la Constitution canadienne;

ATTENDU qu'il reste encore à étudier et à régler un certain nombre de points importants laissés en suspens par l'accord constitutionnel de 1983 sur les droits aborigènes;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU:

QUE cette assemblée affirme que l'enchassement du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale demeure une priorité dans le cadre du processus de révision constitutionnelle devant déboucher sur la Conférence des Premiers ministres de 1987;

QUE cette assemblée charge le Comité inuit sur les affaires nationales de chercher des modifications se rapportant à l'autonomie gouvernmentale qui:

a) reconnaîtront et affirmeront le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale;

b) engageront les gouvernements provinciaux et fédéraux à négocier, dans la mesure de leurs competences respectives, des accords sur les pouvoirs et les compétences des gouvernements autochtones autonomes;

c) répondront adéquatement aux inquiétudes des Inuit à l'égard de la participation provinciale qui risquerait d'étendre, directement ou indirectement, les pouvoirs des provinces dans des secteurs touchant l'autonomie gouvernmentale des autochtones;

d) assureront une protection constitutionnelle aux accords d'autonomie gouvernmentale négociés;

e) ne causeront aucun préjudice et ne porteront atteinte à aucun droit à l'autonomie gouvernementale ou à quelque autre droit des peuples autochtones et ne supprimeront aucun de ces droits;

ET QUE cette assemblée demande au Comité inuit sur les affaires nationales d'étudier, de rédiger et de déposer, en temps opportun, des projets de modifications relatifs:

a) aux droits linguistigues et culturels;

b) aux aspects économiques, financiers et fiscaux des ressources des gouvernements négociés dans le cadre de modifications à la Partie II de la Constitution se rapportant à l'autonomie gouvernementale;

ET QUE cette assemblée réitère sa confiance au Comité inuit sur les affaires nationales et à ses coprésidents comme porte-parole nationaux des Inuit dans le processus de révision constitutionnelle et qu'elle confirme leur mandat.

Proposée par: Jobie Epoo

Appuyée par: Sam Omik

Adoptée à l'unanimité

Assemblée générale de
l'Inuit Tapirisat du Canada

Inukjuak (Québec)

Avril 1986

CA1
22
-C52

Document: 830-231/005

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MINISTRES

SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Déclaration de l'honorable Richard Hatfield
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
(prononcée par l'honorable Les Hull

OTTAWA (Ontario)

Le 12 juin 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Au cours des dernières années, la question de l'égalité des femmes autochtones a évolué en fonction des progrès dans le dossier des questions constitutionnelles intéressant les autochtones. Au départ, l'égalité des sexes visait la Loi sur les Indiens. Or, la Charte des droits et libertés a concrétisé cette égalité.

Par ailleurs, l'article 25 de la Charte met les "droits ou libertés - ancestraux, issus de traités ou autres" des peuples autochtones à l'abri des dispositions de la Charte. Pour cette raison, les préoccupations des femmes autochtones à l'égard de l'égalité des sexes ont été ravivées. La solution convenue en 1983 consistait à prévoir, à l'article 35, une garantie des droits ancestraux et issus de traités.

A ce moment-là, on croyait que cette modification blocquait toute échappatoire que pouvait avoir créée l'article 25 en matière d'égalité des sexes. Nous songeons toutefois maintenant à une modification à la Constitution qui établirait peut-être un droit conditionnel à l'autonomie gouvernementale. Une telle modification ne serait pas touchée par la garantie d'égalité des sexes prévue à l'article 35, mais, d'autre part, les dispositions de la Charte relatives à l'égalité risquent de ne pas s'appliquer en raison de l'article 25. C'est pourquoi, les femmes autochtones craignent que les garanties actuelles d'égalité des sexes ne soient insuffisantes.

Cette inquiétude des femmes autochtones, soulève une question plus globale. Eu égard à l'article 25, la Charte s'appliquerait-elle à des administrations autochtones constituées en vertu d'une modification à la Partie II? Je crois que nous devons réfléchir à la nécessité d'une disposition prévoyant explicitement l'application de la Charte à toute modification relative à l'autonomie gouvernementale. En réglant ce problème plus global, il va de soi que nous réglerions également la question de l'égalité des femmes autochtones.

Document: 830-231/005

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS

ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Statement of The Honourable Richard Hatfield
Premier of New Brunswick
(delivered by the Honourable Les Hull)

OTTAWA, Ontario

June 12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

The issue of sexual equality for aboriginal women has evolved over the past few years in response to constitutional developments regarding aboriginal peoples. Initially, sexual equality was sought with respect to the Indian Act. Such equality was attained as a result of the Charter of Rights and Freedoms.

At the same time, section 25 of the Charter preserves "aboriginal, treaty or other rights or freedoms" of the aboriginal peoples from the operation of the Charter. For this reason, the concerns of aboriginal women about sexual equality were rekindled. The solution agreed upon in 1983 was a guarantee of equality in section 35 with regard to aboriginal and treaty rights.

At the time, it appeared that that amendment plugged any loophole concerning sexual equality that may have been created by section 25. However, we are now contemplating an amendment to the Constitution that would establish a contingent right to self-government. Such an amendment would not fall within the scope of the guarantee of sexual equality provided by section 35, yet the Charter provisions of equality may be inapplicable due to the operation of section 25. Thus, aboriginal women are concerned that the existing guarantees of sexual equality are not yet adequate.

This concern on the part of aboriginal women raises an even broader question - in view of section 25, would the Charter apply to aboriginal governments established under an amendment to Part II? I believe that we need to consider the necessity of making explicit provision for the application of the Charter in an amendment on self-government. In dealing with this broader question, we would, of course, also be dealing with the sexual equality issue for aboriginal women.

DOCUMENT: 830-230/017

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Communiqué de presse

Conférence

Le 17 juin 1986
Winnipeg (Manitoba)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Winnipeg
Le 17 juin 1986

Les ministres fédéraux et provinciaux chargés du commerce international, dont des représentants des Territoires, ont mis fin à leur rencontre à Winnipeg cet après-midi.

Au cours de cette rencontre, qui a duré un jour, on a examiné les récentes activités et réalisations du Canada, en matière de commerce international, en vue de mettre en oeuvre la stratégie commerciale nationale sur laquelle se sont entendus les premiers ministres lors de leur rencontre de février 1985, à Regina.

On s'est entendu sur le fait qu'en dépit de la tendance protectionniste qui a cours dans le monde entier, la stratégie commerciale nationale du Canada était encore en bonne voie.

Les ministres ont discuté de la coordination continue des efforts fédéraux et provinciaux en vue d'accroître la compétitivité commerciale et de mettre sur pied à bon prix des activités internationales de promotion et de commercialisation. Ils ont passé en revue, en particulier, les questions de la représentation des provinces à l'étranger, de la rationalisation du financement de l'exportation et de l'amélioration de la consultation sur la planification, la commercialisation et la coordination des ressources physiques et humaines.

Les ministres se sont entendus unanimement pour chercher de nouvelles mesures qui pourraient être prises collectivement en vue d'éliminer le chevauchement des efforts, tant au Canada qu'à l'étranger, dans l'aide aux exportateurs canadiens.

Les ministres ont aussi étudié l'état de questions actuellement épineuses entre le Canada et un certain nombre de ses partenaires commerciaux. Parmi ces questions, on a traité des problèmes commerciaux actuels avec les États-Unis, du bois mou de construction et des bardeaux jusqu'au projet de loi américain sur les fermes et à la législation commerciale générale proposée par les États-Unis.

On a aussi examiné des questions controversées avec d'autres pays. Parmi les éléments discutés, mentionnons l'importation d'automobiles, le contrôle de l'importation de l'acier, les actions sur le boeuf et le veau et les politiques relatives au textile et à l'habillement.

Les ministres provinciaux ont confirmé que toutes les provinces mettront en oeuvre des politiques sur les vins et les spiritueux, apportant ainsi une solution à un long litige avec les partenaires commerciaux du Canada.

Le ministre Kelleher a passé en revue les étapes menant au lancement des négociations commerciales multilatérales (NCM) en Uruguay, en septembre 1986, y compris les éléments qui doivent être négociés.

Les ministres se sont réunis en privé, au déjeuner, pour discuter de l'initiative commerciale actuelle avec les États-Unis.

Les membres présents à la rencontre se sont entendus sur l'importance des exportations pour le Canada et sur le besoin de continuer à travailler de façon coordonnée afin de maintenir et d'augmenter le rendement des exportations au pays.

Les ministres se sont mis d'accord pour tenir leur prochaine rencontre à Québec, en octobre 1986.

DOCUMENT: 830-230/019

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

WINNIPEG, Manitoba
June 17, 1986

WINNIPEG (Manitoba)
Le 17 juin 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-230/017	Conference / Conférence	Press Communiqué / Communiqué de presse
830-230/019	Secretariat / Secrétariat	List of Public Documents / Liste des documents publics

CA1
Z2
C52

DOCUMENT: 830-230/017

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Press Communiqué

Conference

June 17, 1986
Winnipeg, Manitoba

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

Winnipeg
June 17, 1986

Federal and Provincial Ministers responsible for international trade, including representatives of the Territories, concluded their meeting in Winnipeg this afternoon.

The one-day meeting reviewed Canada's recent international trade performance and progress made against the National Trade Strategy, which was agreed to by First Ministers at their Regina meeting in February 1985.

There was agreement that despite the tendency towards protectionism world wide, Canada's National Trade Strategy is still on track.

The Ministers discussed the continued coordination of federal and provincial efforts to improve trade competitiveness and to develop cost effective international marketing and promotion activities. In particular, the Ministers reviewed provincial representation abroad, streamlining export financing, and improved consultation in regard to planning, marketing and coordination of human and physical resources.

All Ministers agreed to explore further steps that could be taken collectively to eliminate duplication of effort both in Canada and abroad in assisting Canadian exporters.

Ministers also examined the status of current trade irritants between Canada and a number of its trading partners. These included current trade issues with the United States including softwood lumber, shingles and shakes to the U.S. Farm Bill and proposed U.S. omnibus trade legislation.

Trade issues of concern to other countries were also reviewed. These included automobile imports, steel import monitoring, actions on beef and veal, and textile and clothing policy.

Provincial Ministers confirmed that all provinces will be implementing policies on spirits and wines which will resolve a long standing contentious issue with Canada's trading partners.

Minister Kelleher reviewed the steps leading to the launch of multilateral trade negotiations (MTN) in September 1986 in Uruguay including a review of items for negotiation.

Ministers met privately at lunch to discuss the current trade initiative with the United States.

The meeting agreed on the importance to Canada of exports and the requirement to continue to work in a coordinated fashion to maintain and expand Canada's export performance.

Ministers agreed to hold their next meeting in Quebec City in October 1986.

DOCUMENT: 830-226/011

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CULTURE ET DES RICHESSES HISTORIQUES

Communiqué

Calgary (Alberta)
Les 11 et 12 septembre 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES
RESPONSABLES DE LA CULTURE ET DES RICHESSES HISTORIQUES
CALGARY - LES 11 ET 12 SEPTEMBRE 1986

Les ministres conviennent de venir en aide aux créateurs canadiens

Calgary -- Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la Culture et des Ressources historiques, au terme de leur conférence annuelle, ont convenu de faire porter leurs efforts en priorité, au cours de la prochaine année, sur un train de mesures qui reconnaissent le rôle central et le statut des artistes dans la vie culturelle canadienne et de chercher de nouvelles formules de financement au Canada.

L'honorable Dennis Anderson, ministre de la Culture de l'Alberta, et l'honorable Flora MacDonald, ministre des Communications du Canada, coprésidaient les réunions, dont les travaux témoignaient d'un esprit de collaboration constant et d'une volonté ferme de répondre aux besoins exprimés par les secteurs de la culture et des richesses historiques du Canada.

Les Ministres ont examiné la situation de l'artiste et ont passé en revue le rapport du Groupe de travail Siren-Gélinas et les travaux des provinces, en particulier ceux du Comité parlementaire au Québec à ce sujet. Ils ont réitéré la nécessité de prendre des mesures et ont insisté en particulier sur le droit d'auteur, les mesures fiscales, les conditions de travail et les avantages sociaux.

En outre, les ministres ont étudié le rapport du Groupe de travail Bovey sur le financement des arts au Canada. Ils reconnaissent que la situation économique difficile empêchera peut-être les gouvernements d'agir suivant les recommandations du Rapport Bovey, mais ils estiment qu'il est souhaitable de faire en sorte que le financement des activités culturelles réponde aux besoins présents et futurs. Les ministres ont à nouveau insisté sur le rôle de premier plan que doivent jouer les gouvernements en vue d'obtenir de toutes les sources possibles des moyens de financement accrus, ce qui s'entend des contributions des organismes privés, des administrations municipales ainsi que des recettes. Ils ont également insisté sur l'importance d'élaborer des formules pour aider le secteur des arts à augmenter ses revenus.

Comme l'étude des répercussions qu'auront les recommandations contenues dans les deux rapports doit être poursuivie, les ministres ont convenu de constituer un comité conjoint chargé d'examiner les rapports et d'élaborer des propositions pour donner suite aux recommandations. Les sous-ministres vont établir, d'ici le 31 octobre 1986, la structure et le mandat de ce comité conjoint. Les ministres ont exprimé le voeu que par leurs efforts concertés et l'appui qu'ils recevront de leurs collègues du Cabinet, ils favoriseront la création d'un climat qui assurera aux artistes toute la dignité et la sécurité auxquelles ils ont droit.

Les ministres n'ont pas oublié les questions relatives au patrimoine. Ils envisagent de collaborer à l'examen de moyens qui permettraient de protéger et de préserver comme il se doit les sites du patrimoine et les objets façonnés qui ont une importance nationale ou régionale.

A ce propos, des fonctionnaires se réuniront sous peu pour discuter des rapports des organismes chargés de la protection du patrimoine ainsi que leurs rôles et activités par rapport aux objectifs et politiques du fédéral et des provinces en matière de préservation des richesses historiques.

Les ministres ont réitérés leur priorité, qui est de renforcer les industries culturelles du Canada et d'augmenter l'accès au marché culturel intérieur. A ce sujet, c'est avec plaisir que les ministres ont signalé que l'élaboration concertée des programmes fédéraux sur le film et l'édition représentaient deux grandes réalisations fédérales-provinciales au cours de l'année dernière; ces programmes - le Programme d'aide aux longs métrages et au doublage et le Programme d'aide au développement industriel de l'édition canadienne - constituent un outil de premier ordre pour répondre aux besoins exprimés par les producteurs de films et les éditeurs. Les ministres espèrent que les effets concertés des programmes actuels et nouveaux des gouvernements fédéraux et provinciaux stimuleront le développement du potentiel de production cinématographique et d'édition du Canada.

Les ministres se sont dit heureux que leurs efforts au cours des deux dernières années aient permis la reconnaissance, dans tous les milieux, de la contribution de la culture au bien-être économique du Canada. Les ministres ont accepté le rapport de l'étude fédérale-provinciale sur l'impact économique des arts d'interprétation, commandée en 1985, qui fait ressortir la contribution des arts d'interprétation à l'économie du Canada (Voir annexe).

Les ministres ont accepté avec plaisir l'offre de l'Ile-du-Prince-Édouard d'accueillir à Charlottetown, en septembre 1987, la prochaine conférence plénière, dont le thème sera la Culture et les Petites collectivités.

Mme MacDonald et M. Anderson se sont dit très satisfaits du climat positif et stimulant qui a caractérisé la réunion et ont déclaré espérer que les efforts concertés et l'engagement commun permettront de raffermir la souveraineté culturelle du Canada, favorisant la création d'un climat et d'une infrastructure dont profiteront les créateurs canadiens.

DIMENSIONS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DE LA CULTURE

Au Canada, en 1985, il y avait plus de 450 groupes professionnels dans le domaine des arts d'interprétation qui recevaient des subventions du secteur public.

- **Les dépenses de fonctionnement totales de ces groupes s'élevaient, en 1985, à plus de 220 millions de dollars.**

- Ces groupes se sont produits devant un auditoire total de près de **14 millions de personnes.**

- Le coût total des billets pour assister aux spectacles et représentations dépassait les **100 millions de dollars.**

- Cinquante-six (56) pour cent des dépenses de fonctionnement de ces groupes était consacré aux cachets et salaires; au total, quelque **22 000** emplois étaient ainsi créés.

Tiré du rapport du Comité directeur, Dimensions économiques du secteur de la culture, septembre 1986.

C41
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-226/011

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES

Communique

Calgary, Alberta
September 11-12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS

RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES

CALGARY - SEPTEMBER 11-12, 1986

Ministers to focus on measures supportive of Canadian creators

Calgary -- Concluding their annual conference, federal, provincial and territorial Ministers responsible for culture and historical resources agreed to centre their efforts and give priority during the next year to measures supporting the central role and status of artists in Canada's cultural life and to explore funding alternatives and opportunities in Canada.

The meetings, co-chaired by the Honourable Dennis Anderson, Alberta Minister of Culture, and the Honourable Flora MacDonald, federal Minister of Communications, were characterized by a continuing spirit of cooperation and a commitment to responding to the needs of Canada's cultural and historical communities.

Ministers addressed the issue of the status of the artist by reviewing work done by the Siren-Gélinas Task Force and provinces, notably Quebec's Parliamentary Committee hearings on the subject. Reaffirming the urgency to act, Ministers placed particular emphasis on copyright, fiscal measures, working conditions and social benefits.

The Ministers also reviewed the report of the Bovey Task Force on Funding of the Arts in Canada. While recognizing that economic constraints may affect the ability of governments to respond to the degree espoused by the Bovey Report, Ministers acknowledged the desirability of ensuring that funding for cultural activity meets existing and future needs. They reaffirmed governments' leadership role to aid arts organizations in securing adequate funding from all sources, including enhanced contributions from the private sector and municipal governments. They also stressed the importance of developing means to assist the arts community in increasing self-generated revenues.

Recognizing that further work is needed in order to assess the implications of both these issues, the Ministers agreed to establish a joint committee to develop proposals for responding to the various recommendations. Deputy Ministers have been directed to develop a structure and terms of reference for the joint committee by October 31, 1986. The Ministers expressed the hope that by working together and by enlisting the support of their Cabinet colleagues, they will foster an environment in which Canada's artists may enjoy the dignity and security that is their due.

Ministers placed special emphasis on heritage issues. Together, they intend to cooperate in reviewing means to provide adequate protection and preservation of heritage sites and artifacts of national and regional importance. In particular, officials will be meeting shortly to discuss the interrelationship of heritage agencies and the roles and activities relative to provincial and federal objectives and policies in historical preservation.

Ministers reiterated their ongoing priority to strengthen Canada's cultural industries and to enhance access to the domestic cultural market. In this regard, Ministers were pleased to note the cooperative development of the federal film and book publishing programs which represent two major federal-provincial accomplishments of the past year. These programs, the Feature Film and Dubbing Assistance Program and the Book Publishing Industry Development Program, provide an important response to the needs of film-makers and publishers. Ministers hope that the combined effect of existing and new provincial and federal programs will stimulate the expansion of film-making and publishing capability in Canada.

The Ministers expressed satisfaction that their work during the past two years has resulted in widespread recognition of the contribution that culture makes to Canada's economic well-being. The Ministers endorsed the report of the federal-provincial study on the economic impact of the performing arts, commissioned in 1985, which details the significant contribution of the performing arts to the Canadian economy (see attached fact sheet for highlights).

Ministers welcomed Prince Edward Island's offer to host the next plenary conference in September 1987 in Charlottetown, under the theme Culture and Small Communities.

Summing up, Miss MacDonald and Mr. Anderson said they were pleased with the positive and stimulating climate that prevailed throughout the meeting, and are confident that this cooperative effort and shared commitment will strengthen Canada's cultural sovereignty by nurturing an environment and infrastructure supportive of Canadian creators.

- 30 -

ECONOMIC DIMENSIONS OF THE CULTURE SECTOR

In Canada in 1985, there were over 450 professional performing arts group which received public support

---

- These publicly supported professional performing arts groups in Canada had total operating expenditures for 1985 of over **$220 million**
- Their performances were seen by audiences totalling nearly **14 million people**
- These audiences spent over **$100 million** to purchase tickets
- Fifty-six percent of the groups' operating expenditures went to personnel costs, and these groups supplied an estimated **22,000 jobs**

Source: Report of the Steering Committee, Economic Dimensions of the Culture Sector, September, 1986.

DOCUMENT: 830-226/010

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONABLES DE LA CULTURE ET DES RICHESSES HISTORIQUES

Notes pour l'allocution de l'honorable Flora MacDonald

Fédéral

Calgary (Alberta)
Les 11 et 12 septembre 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

BONJOUR MESDAMES ET MESSIEURS,

EN NOTRE NOM À TOUS, JE TIENS À REMERCIER M. DENNIS ANDERSON, QUI NOUS REÇOIT ICI À CALGARY. J'ESPÈRE QUE NOTRE BREF SÉJOUR NOUS PERMETTRA DE MIEUX CONNAÎTRE CETTE VILLE DYNAMIQUE ET ACCUEILLANTE.

CALGARY COMMUNIQUE À SA POPULATION L'OPTIMISME NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE PROJETS AMBITIEUX. C'EST AINSI QU'EN 1908, L'ÉDITEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'EYE OPENER DE CALGARY, BOB EDWARDS, EXPLIQUAIT L'IDÉALISME FERVENT DE SON JOURNAL; "SI L'EYE OPENER A TANT D'IDÉAUX ÉLEVÉS, A-T-IL DIT, C'EST EN PARTIE PARCE QUE CALGARY EST JUCHÉE À PLUS DE 3 000 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER."

C'EST POUR MOI UN GRAND PLAISIR D'AVOIR L'OCCASION DE RENCONTRER MES HOMOLOGUES PROVINCIAUX DÈS MAINTENANT, AU TOUT DÉBUT DE MON MANDAT DE MINISTRE DE COMMUNICATIONS, ET D'ACCUEILLIR PARMI NOUS LES AUTRES NOUVEAUX MEMBRES DE NOTRE "FAMILLE" CULTURELLE. COMME MOI-MÊME, CINQ D'ENTRE VOUS ONT ÉTÉ NOMMÉS RÉCEMMENT À LEUR POSTE ET PARTICIPENT À LEUR PREMIÈRE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE ET TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CULTURE.

TOUT COMME MOI, VOUS CONNAISSEZ LES GRANDES RÉALISATIONS CANADIENNES AU CHAPITRE DE LA CULTURE ET AUSSI LES DÉFIS QUE NOUS DEVONS RELEVER ENSEMBLE.

IL NE FAUT PAS CEPENDANT QUE LES ÉVÉNEMENTS, LES SITUATIONS, LE BESOIN DE RÉAGIR AUX INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR LES MÉDIAS ET TOUS LES PROBLÈMES INÉVITABLES QUI SURGISSENT RETIENNENT TOUTE NOTRE ATTENTION. TOUT NOTRE TEMPS SERAIT ALORS CONSACRÉ À S'AJUSTER AUX ÉVÉNEMENTS AU DÉTRIMENT DE LA VISION DE CE QUE NOUS VOULONS VÉRITABLEMENT ACCOMPLIR.

LA VISION FONDAMENTALE QUE NOUS POURSUIVONS ET QUI INSPIRE NOS ACTIONS EST CELLE QUI SOUTIENT L'ÉDIFICATION D'UN PAYS.

A CET ÉGARD, LA CULTURE EST L'UNE DES PRINCIPALES PIERRES ANGULAIRES DE NOTRE DÉMARCHE.

NOTRE CULTURE NOUS DÉFINIT. JE NE CROIS PAS QU'IL EXISTE AU CANADA DE CRISE D'IDENTITÉ. PAR CONSÉQUENT, JE NE SUIS PAS D'AVIS QUE NOTRE CULTURE MONTRE DES SIGNES DE FAIBLESSE OU DE FRAGILITÉ. J'ESTIME AU CONTRAIRE QU'ELLE EST FORTE ET VIGOUREUSE.

TOUTEFOIS, À CETTE ÉPOQUE OÙ LES DISTINCTIONS ENTRE LA CULTURE ET LE DIVERTISSEMENT D'UNE PART, ET LES AFFAIRES, LE COMMERCE ET LA TECHNOLOGIE D'AUTRE PART, S'ESTOMPENT, LA FORCE DES VALEURS FONDAMENTALES ET LA VOLONTÉ FACE AUX OBJECTIFS NE SUFFISENT PAS. LES INSTRUMENTS QUI RENDENT POSSIBLES LES ÉCHANGES CULTURELS DOIVENT ÊTRE FORTS. ILS DOIVENT L'ÊTRE SUFFISAMMENT POUR PERMETTRE AUX CANADIENS DE COMMUNIQUER ENTRE EUX À GRANDE ÉCHELLE. NOUS DEVONS ÊTRE EN MESURE DE NOUS SITUER COLLECTIVEMENT ET DE PARTAGER NOS ORIENTATIONS D'AVENIR.

CETTE TÂCHE, NOUS SEULS POUVONS L'ACCOMPLIR. IL N'EXISTE AUCUN PROGRAMME QUI PUISSE SE SUBSTITUER À CETTE DÉMARCHE QUI, COMME PEUPLE, NOUS EST ESSENTIELLE. NOUS N'AVONS D'AUTRE POLITIQUE CULTURELLE QUE D'ASSURER UNE TRIBUNE À CEUX ET CELLES QUI CRÉENT, QUI DIVERTISSENT, OU QUI COMMENTENT NOS RÉALITÉS ET NOTRE MONDE. VOILÀ LA TÂCHE, DIFFICILE MAIS SATISFAISANTE, À LAQUELLE JE CONSACRERAI TOUTES MES ÉNERGIES.

LES RÉALISATIONS DE NOS CRÉATEURS ET CRÉATRICES N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI ÉCLATANTES. IL SUFFIT DE SONGER AUX PROGRÈS ACCOMPLIS. IL Y A À PEINE 40 ANS, IL N'EXISTAIT POUR AINSI DIRE AUCUNE TROUPE DE THÉÂTRE PROFESSIONNELLE AU CANADA ANGLAIS. AUJOURD'HUI, LA SEULE VILLE DE CALGARY EN COMPTE UN GRAND NOMBRE. LES LONGS MÉTRAGES, QU'ILS SOIENT EN ANGLAIS OU EN FRANÇAIS ÉTAIENT QUASI INEXISTANTS. LES OEUVRES D'AUTEURS CANADIENS DE LANGUE ANGLAISE ÉTAIENT RARES TOUT COMME LES ENREGISTREMENTS SONORES CANADIENS. AUJOURD'HUI, L'ABONDANCE DES PRODUITS CULTURELS DANS TOUS CES DOMAINES D'ACTIVITÉ EST FRAPPANTE.

NOS DIFFICULTÉS SE SITUENT AU NIVEAU DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES PRODUCTEURS DE CES OEUVRES. ILS DEMEURENT VULNÉRABLES. LES PROGRÈS ET LES RÉALISATIONS DES DERNIÈRES DÉCENNIES SONT ASSOMBRIS PAR CETTE SITUATION.

J'ESTIME ESSENTIEL QUE CETTE ÉNERGIE CRÉATRICE QUE NOUS TROUVONS CHEZ NOUS REJOIGNE LA POPULATION. SI NOUS VOULONS RENFORCER CES VALEURS FONDAMENTALES SUR LESQUELLES S'APPUIE NOTRE IDENTITÉ PROPRE, NOUS DEVONS EN EFFET ÉTABLIR ENTRE NOUS DES LIENS PLUS EFFICACES AU NIVEAU DE LA CRÉATION. IL S'AGIT DE PLUS DE LA SEULE FAÇON VIABLE D'AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DE CES INSTRUMENTS D'EXPRESSION CULTURELLE, SUR LESQUELS S'APPUIE NOTRE DÉVELOPPEMENT.

LE MANDAT DU GOUVERNEMENT EST D'APPUYER LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES, DE FOURNIR LES STIMULANTS ET DE DÉGAGER LES OBSTACLES AFIN QUE PUISSENT S'ÉPANOUIR LA KYRIELLE VARIÉE DE CENTRES DE CRÉATION ET DE SOURCES D'EXPRESSION QUI EXISTENT AU PAYS. C'EST EN QUELQUE SORTE CE QUE LES GOUVERNEMENTS ONT FAIT AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE, DANS LE DOMAINE DU SPORT, EN ENCOURAGEANT DES CHAMPIONS OLYMPIQUES QUI PEUVENT MONTRER, TANT AUX CANADIENS QU'AU MONDE ENTIER, LE NIVEAU D'EXCELLENCE DONT NOUS SOMMES CAPABLES.

D'EMBLÉE, NOTRE GOUVERNEMENT A RECONNU QUE LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS EXIGERAIT UNE COLLABORATION ÉTROITE ET SUIVIE AVEC LES PROVINCES. CET ESPRIT DE COLLABORATION, NOUS L'AVONS OBTENU.

DANS UN PREMIER TEMPS, NOUS AVONS CHERCHÉ À CRÉER UN CLIMAT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT NATUREL ET RATIONNEL DES INDUSTRIES CULTURELLES DU PAYS, EN PARTICULIER DANS LES DOMAINES NÉVRALGIQUES DE L'ÉDITION ET DU CINÉMA.

LES PROGRÈS ACCOMPLIS À CET ÉGARD ONT TOUT LIEU DE NOUS SATISFAIRE. LES RAPPORTS DES COMITÉS INTERGOUVERNEMENTAUX DE CONCERTATION SUR LE CINÉMA ET L'ÉDITION RENDENT COMPTE DE CERTAINS DES RÉSULTATS DE CETTE COLLABORATION.

DES CONSULTATIONS AVEC TOUS LES PALIERS DE GOUVERNEMENT ET DES DISCUSSIONS AVEC LES INDUSTRIES ONT PERMIS D'ÉTUDIER LES PROBLÈMES STRUCTURELS DE L'INDUSTRIE DU CINÉMA ET D'IDENTIFIER LES MOYENS DE DONNER AU CANADA UN RÔLE PLUS IMPORTANT EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION. CES CONSULTATIONS ONT ÉTÉ CRUCIALES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX LONGS MÉTRAGES ET AU DOUBLAGE DOTÉ D'UN BUDGET DE 165 MILLIONS DE DOLLARS, ET POUR LA RÉVISION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDITION CANADIENNE.

LES ASSISES DES DEUX PROGRAMMES ÉTANT MAINTENANT ÉTABLIES, LA PRÉSENTE CONFÉRENCE NOUS PERMETTRA D'ÉTUDIER L'ORIENTATION ET LES TRAVAUX FUTURS DES COMITÉS.

EN OUTRE, NOTRE COLLABORATION A DONNÉ LIEU À DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES DANS LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNÉES STATISTIQUES PRÉCIEUSES. NOTRE ÉTUDE SUR L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE DES ARTS AU CANADA FOURNIRA, POUR LA PREMIÈRE FOIS, DES DONNÉES PERTINENTES, COHÉRENTES ET COMPLÈTES SUR LES DIVERSES ACTIVITÉS CULTURELLES DE MÊME QUE DES DONNÉES INDISPENSABLES POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES. À MON AVIS, LA VALEUR DE CETTE INFORMATION JUSTIFIE LA POURSUITE DE NOS TRAVAUX.

JUSQU'À MAINTENANT, NOUS AVONS PORTÉ NOTRE ATTENTION SUR LES INDUSTRIES CULTURELLES CANADIENNES -- SUR LES MOYENS DE CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À LEUR PLEIN ÉPANOUISSEMENT -- ET NOUS POUVONS ÊTRE FIERS DE NOTRE CONTRIBUTION À CE TITRE. TOUTEFOIS, SI NOUS RECONNAISSONS TOUJOURS LA NÉCESSITE D'UN SECTEUR CULTUREL VIGOUREUX ET FLORISSANT, LE MOMENT EST VENU, À MON AVIS, D'ÉLARGIR LE CADRE DE NOTRE DÉMARCHE.

NOUS DEVONS MAINTENANT NOUS PENCHER DE FAÇON PARTICULIÈRE SUR LES ÉLÉMENTS MOTEURS DE NOS INDUSTRIES CULTURELLES, LES HOMMES ET LES FEMMES QUI APPORTENT À CES INDUSTRIES LEUR ÉNERGIE CRÉATRICE: SOIENT NOS ARTISTES ET NOS CRÉATEURS.

VOILÀ UN DÉFI DE TAILLE QUI NOUS EST LANCÉ: COMMENT FAIRE VALOIR NOS RESSOURCES HUMAINES ET EN FAIRE LE MEILLEUR USAGE POSSIBLE? LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ARTISTE EST UNE QUESTION COMPLEXE, QUE TOUS LES PALIERS DE GOUVERNEMENT ÉTUDIENT ACTUELLEMENT EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LE MILIEU ARTISTIQUE LUI-MÊME.

PAR CONSÉQUENT, JE CROIS QU'AU COURS DE L'ANNÉE QUI VIENT NOUS DEVRIONS CONCENTRER NOTRE ATTENTION SUR LES PROBLÈMES DU FINANCEMENT DES ARTS ET SUR LE STATUT DE L'ARTISTE.

JE ME RÉJOUIS QUE LES GROUPES DE TRAVAIL CHARGÉS DE CES DEUX QUESTIONS CRUCIALES AIENT PU PUBLIER LEURS RAPPORTS AVANT LA PRÉSENTE CONFÉRENCE. ET C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE J'ACCUEILLE PARMI NOUS LE PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DES ARTS, M. EDMUND BOVEY, QUI NOUS FERA PART DEMAIN DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE. NOUS POURRONS ALORS DISCUTER DU CONTENU DU RAPPORT.

DANS SA VASTE ÉTUDE, LE GROUPE DE TRAVAIL DE M. BOVEY A FAIT L'EXAMEN DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT, DES OBJECTIFS DES MILIEUX ARTISTIQUES, DES BESOINS FUTURS DANS LES DOMAINES DES ARTS ET DE LA CULTURE, ET DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE. ELLE FAIT RESSORTIR NETTEMENT LES AVANTAGES, TANT CULTURELS QU'ÉCONOMIQUES, QUE PEUT APPORTER À TOUS LES CANADIENS UN SECTEUR CULTUREL VIGOUREUX ET DYNAMIQUE.

LE RAPPORT BOVEY SOULIGNE QUE, POUR DES RAISONS HISTORIQUES ET PRATIQUES, LES MODÈLES AMÉRICAINS ET EUROPÉENS DE FINANCEMENT DES ARTS NE PEUVENT PAS S'APPLIQUER À LA SITUATION CANADIENNE. LE PREMIER S'APPUIE PRESQUE UNIQUEMENT SUR LE SECTEUR PRIVÉ ET LE SECOND SUR L'ÉTAT. IL CONCLUT QUE LA SEULE APPROCHE RÉALISTE EST D'AMÉLIORER LE SYSTÈME CANADIEN DE FINANCEMENT MIXTE, DE RENFORCER LE LIEN ENTRE LE GRAND PUBLIC ET LES MILIEUX ARTISTIQUES, ET ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ ET LES TROIS PALIERS DE GOUVERNEMENT. DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SE RÉSUME DONC À DÉTERMINER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE RAISONNABLE À ATTENDRE DE CHAQUE SOURCE.

LE RAPPORT DE M. BOVEY EST ÉTROITEMENT LIÉ À PLUSIEURS AUTRES ÉTUDES, NOTAMMENT AU RÉCENT RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE STATUT DE L'ARTISTE. LES DEUX DOCUMENTS TÉMOIGNENT D'UN EFFORT SANS PRÉCÉDENT, VISANT À COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DE LA VIE CULTURELLE AU CANADA.

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE STATUT DE L'ARTISTE, COPRÉSIDÉ PAR MM. PAUL SIREN ET GRATIEN GÉLINAS, CONTIENT 37 RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ARTISTES CANADIENS. L'EXAMEN A PORTÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES, LES DROITS DES CRÉATEURS, LEURS AVANTAGES SOCIAUX, LES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL, L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ARTISTIQUE. DE TOUTE ÉVIDENCE, BON NOMBRE DES POINTS ABORDÉS DANS SES RECOMMANDATIONS RELÈVENT DE LA COMPÉTENCE DES PROVINCES, TANDIS QUE D'AUTRES RÉCLAMENT L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. AUSSI, LA MISE EN OEUVRE RATIONNELLE ET COHÉRENTE DE SES RECOMMANDATIONS EXIGERA-T-ELLE LA COLLABORATION ÉTROITE DES DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT.

COMME LE RAPPORT BOVEY, LE RAPPORT SIREN-GÉLINAS DÉGAGE LES LIENS QUI EXISTENT ENTRE LES ARTS ET LA QUALITÉ DE LA VIE COLLECTIVE D'UN PAYS. EN OUTRE, IL FAIT RESSORTIR QUE LA PLUPART DES CANADIENS RECONNAISSENT L'IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION DES ARTISTES À L'AFFIRMATION DE NOTRE IDENTITÉ NATIONALE ET ADMETTENT QUE LES CRÉATEURS NE SONT PAS TOUJOURS RÉTRIBUÉS COMME ILS LE DEVRAIENT.

LE RAPPORT BOVEY ET LE RAPPORT SIREN-GÉLINAS, QUI ABORDENT LES MÊMES SUJETS SOUS UNE PERSPECTIVE DIFFÉRENTE, NE PEUVENT PAS ÊTRE EXAMINÉS SÉPARÉMENT. LE PREMIER TRAITE DES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE, ALORS QUE LE SECOND INSISTE SUR L'ASPECT DES RESSOURCES HUMAINES, C'EST-À-DIRE LES CONDITIONS D'ÉPANOUISSEMENT DES ARTISTES ET DES CRÉATEURS.

L'EFFICACITÉ DE TOUTE DÉMARCHE QUE NOUS ENTREPRENDRONS POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DÉPENDRA DONC DE LA COLLABORATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ, LE GRAND PUBLIC ET LES MILIEUX DES ARTS.

JE M'EN VOUDRAIS DE NE PAS MENTIONNER UNE AUTRE QUESTION QUI DEMEURE PRIORITAIRE POUR LE GOUVERNEMENT, SOIT LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION DU DROIT D'AUTEUR. LE GOUVERNEMENT A FAIT CONNAÎTRE LES GRANDES LIGNES DE SON APPROCHE, DANS SA RÉPONSE DU 7 FÉVRIER DERNIER, ET LA RÉDACTION DU NOUVEAU TEXTE LÉGISLATIF SE POURSUIT. UNE FOIS EN VIGUEUR, CETTE LÉGISLATION AMÉLIORERA SENSIBLEMENT LA SITUATION DES CRÉATEURS ET DES CRÉATRICES.

J'AI BON ESPOIR QU'AU COURS DE NOS DISCUSSIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN, NOUS CONVIENDRONS DE L'IMPORTANCE PRIORITAIRE À ACCORDER AU RÔLE DES CRÉATEURS ET DES CRÉATRICES DANS L'ÉLABORATION DE NOS POLITIQUES CULTURELLES. CE N'EST QU'AINSI QUE LES CANADIENS POURRONT PROFITER PLEINEMENT DE L'ACTIVITÉ DE LEURS ARTISTES.

JE NE DOUTE PAS QUE NOS DÉLIBÉRATIONS SERONT ANIMÉES DU MÊME ESPRIT DE COLLABORATION QUI A CARACTÉRISÉ LES TROIS CONFÉRENCES PRÉCÉDENTES ET, BIEN ENTENDU, TOUTES LES DISCUSSIONS DE NOS GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE CULTURE.

J'ESPÈRE QU'ENSEMBLE NOUS SAURONS CRÉER DES CONDITIONS QUI AIDERONT LES ARTISTES CANADIENS À PRENDRE LA PLACE QUI LEUR REVIENT DE DROIT ET À S'AFFRANCHIR DES CONTRAINTES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES QUI ENTRAVENT LA CRÉATION ARTISTIQUE.

LA TÂCHE QUI NOUS ATTEND M'INSPIRE BEAUCOUP D'ENTHOUSIASME ET JE SAIS QUE C'EST UN SENTIMENT QUE VOUS PARTAGEZ TOUS. J'AI CONFIANCE QUE NOUS ARRIVERONS ENSEMBLE À FAIRE PLUS QUE RÊVER DE GRANDS OBJECTIFS.

JE VOUS REMERCIE.

DI-86-8188F/A

Cal
Z2
C52

DOCUMENT: 830-226/010

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES

Statement by The Honourable Flora MacDonald

Federal



Calgary, Alberta
September 11-12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

GOOD AFTERNOON, LADIES AND GENTLEMEN.

ON BEHALF OF US ALL, I WOULD LIKE TO THANK DENNIS ANDERSON FOR WELCOMING US TO CALGARY. I HOPE THAT DURING OUR BRIEF STAY WE SHALL HAVE AN OPPORTUNITY TO EXPERIENCE THE DYNAMISM OF THE CITY AND THE WARMTH OF ITS PEOPLE.

CALGARY INSPIRES OPTIMISM IN THE FACE OF AMBITIOUS PROJECTS. ASKED IN 1908 WHY HIS NEWSPAPER, THE CALGARY <u>EYE OPENER</u>, DISPLAYED SUCH RELENTLESS IDEALISM, ITS EDITOR AND PUBLISHER, BOB EDWARDS, REPLIED: "ONE OF THE REASONS WHY THE <u>EYE OPENER</u> HAS SO MANY HIGH IDEALS IS THAT CALGARY IS OVER 3,000 FEET ABOVE THE LEVEL OF THE SEA."

I AM DELIGHTED TO MEET MY PROVINCIAL COUNTERPARTS SO EARLY IN MY MANDATE AS MINISTER OF COMMUNICATIONS, AND TO WELCOME THE OTHER NEW MEMBERS OF OUR CULTURAL "FAMILY". LIKE MYSELF, FIVE OF YOU ARE NEW TO YOUR PORTFOLIOS AND ARE PARTICIPATING IN YOUR FIRST FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE ON CULTURE.

YOU ARE AS AWARE AS I AM OF CANADA'S GREAT CULTURAL ACCOMPLISHMENTS AND OF THE CHALLENGES WE MUST FACE TOGETHER.

BUT WE CANNOT BE SO SWEPT UP BY THE PACE OF EVENTS AND THE NEED TO REACT TO PRESS STORIES AND ALL THE INEVITABLE PROBLEMS THAT WE SPEND OUR FULL TIME MANAGING WHAT IS HAPPENING OR LOSE THE VISION OF WHAT WE ARE TRYING TO DO.

INEVITABLY, THIS VISION IS ONE OF NATION-HOOD, OF NATION-BUILDING.

CANADIAN CULTURE IS ONE OF THE MAIN BUILDING-BLOCKS.

OUR CULTURE IS WHO WE ARE. I DON'T BELIEVE THERE IS AN IDENTITY CRISIS IN THIS COUNTRY. AND, CONSEQUENTLY, I DON'T BELIEVE EITHER THAT OUR CULTURE IS WEAK, OR FRAGILE. I BELIEVE THAT IT IS BUOYANT AND STRONG.

BUT, IN AN AGE OF MASS CULTURE, WHERE CULTURE AND ENTERTAINMENT MERGE WITH FINANCE, BUSINESS, AND TECHNOLOGY, THE UNDERLYING SPIRIT AND STRENGTH OF PURPOSE IS NOT ENOUGH. THE INSTRUMENTS OF CONVEYING CULTURAL EXCHANGE HAVE TO BE STRONG, STRONG ENOUGH AT LEAST TO ENABLE CANADIANS TO COMMUNICATE WITH ONE OTHER ON THE MASS LEVEL, SO THAT WE CAN CONVEY TO ONE OTHER OUR SENSE OF WHERE WE ARE AND WHERE WE MIGHT BE GOING.

NO ONE ELSE CAN DO THAT FOR US. THERE IS NO PROGRAM THAT COULD BE SUBSTITUTED FOR THAT TASK WHICH IS ESSENTIAL TO THIS NATION. WE DON'T HAVE AN OFFICIAL CULTURAL POLICY, EXCEPT TO ENABLE THE PEOPLE WHO ARE CREATING, ENTERTAINING, AND COMMENTING ON OURSELVES AND OUR WORLD TO HAVE THE FLOOR. THAT IS A DIFFICULT BUT JOYOUS TASK TO WHICH I DEVOTE MYSELF WITH ALL THE ENERGIES I CAN MUSTER.

THE ACHIEVEMENTS OF OUR CREATORS HAVE NEVER BEEN AS PROMINENT. THINK OF THE PROGRESS... 40 YEARS AGO THERE WAS VIRTUALLY NO PROFESSIONAL THEATRE IN ENGLISH-SPEAKING CANADA. TODAY, THERE IS AN ABUNDANCE OF COMPANIES IN CALGARY ALONE. THERE WAS NO FEATURE FILM INDUSTRY IN EITHER LANGUAGE, HARDLY ANY BOOKS BY CANADIANS AVAILABLE IN ENGLISH, AND HARDLY ANY CANADIAN RECORDINGS... TODAY, THE CULTURAL PRODUCT IS DRAMATICALLY EVIDENT IN ALL AREAS.

OUR PROBLEMS ARE IN THE FINANCIAL SECURITY OF THE PRODUCERS. THEY REMAIN FRAIL... THE PROGRESS AND ACHIEVEMENTS OF THE LAST DECADES ARE HOSTAGE TO THIS REALITY.

I BELIEVE IT IS ESSENTIAL FOR CANADIAN CREATIVE ENERGIES TO CONNECT TO CANADIAN AUDIENCES... IN EFFECT, FOR US TO CONNECT CREATIVELY WITH EACH OTHER MORE EFFECTIVELY... IN THE INTERESTS OF EMPHASIZING THE UNDERLYING STRENGTH OF WHO WE ARE. THIS IS ALSO THE ONLY VALID WAY TO IMPROVE THE FINANCIAL STATUS OF THE BASIC INSTRUMENTS OF OUR CULTURE, ON WHICH ITS DEVELOPMENT DEPENDS.

THIS IS THE TASK OF GOVERNMENT -- TO HELP WITH THE FRAMEWORK, THE INCENTIVES, AND TO FREE UP THE STRUCTURES, SO THAT THE MYRIAD OF DIFFERENT CENTRES OF CREATIVITY AND SOURCES OF EXPRESSION IN THE COUNTRY CAN FLOURISH. IT IS NOT UNLIKE WHAT WE HAVE, AS GOVERNMENTS, ACHIEVED -- IN A DECADE -- IN THE ENCOURAGEMENT OF THE OLYMPIC CHAMPIONS WHO REPRESENT TO OURSELVES AND TO THE REST OF THE WORLD THE BEST THAT WE CAN BE.

FROM THE OUTSET, OUR GOVERNMENT RECOGNIZED THAT ACHIEVING THESE GOALS WOULD REQUIRE CONTINUING CLOSE CO-OPERATION WITH THE PROVINCES. THAT SPIRIT OF CO-OPERATION HAS NOT BEEN LACKING.

THE INITIAL FOCUS WAS TO PROMOTE AN ENVIRONMENT THAT WOULD FAVOUR THE NATURAL AND LOGICAL DEVELOPMENT OF THE NATION'S CULTURAL INDUSTRIES, PARTICULARLY THE STRATEGICALLY IMPORTANT PUBLISHING AND FILM INDUSTRIES.

WE CAN BE SATISFIED WITH THE PROGRESS WE HAVE MADE ON THIS FRONT. SOME OF THE RESULTS OF OUR COLLABORATION ARE HIGHLIGHTED IN THE REPORTS OF THE INTERGOVERNMENTAL STEERING COMMITTEES ON FILM AND BOOKS.

CONSULTATIONS WITH ALL LEVELS OF GOVERNMENT, AND DISCUSSIONS WITH THE INDUSTRIES FOCUSED ON STRUCTURAL PROBLEMS IN THE FILM INDUSTRY AND MEASURES TO ENSURE A GREATER CANADIAN ROLE IN DISTRIBUTION. THESE CONSULTATIONS WERE VITALLY IMPORTANT IN DEVELOPING THE $165 MILLION FEATURE FILM AND DUBBING ASSISTANCE PROGRAM AND IN REDESIGNING THE CANADIAN BOOK PUBLISHING DEVELOPMENT PROGRAM.

THE FOUNDATIONS FOR BOTH PROGRAMS HAVE NOW BEEN LAID. THE FUTURE DIRECTION AND OPERATIONS OF THE COMMITTEES WILL BE DISCUSSED DURING THIS CONFERENCE.

OUR COLLABORATIVE EFFORTS HAVE ALSO RESULTED IN SUBSTANTIAL PROGRESS IN COLLECTING AND ANALYZING RELEVANT STATISTICS THAT WERE LONG LACKING. OUR STUDY OF THE ECONOMIC IMPACT OF THE ARTS IN CANADA IS PRODUCING THE FIRST USEFUL, COHERENT AND COMPREHENSIVE DATA ON THE VARIOUS CULTURAL DISCIPLINES. THIS INFORMATION IS ESSENTIAL FOR POLICY-MAKING, AND I SUPPORT THE CONTINUATION OF THE STUDY.

TO THIS POINT, WE HAVE CONCENTRATED OUR ATTENTION ON CANADA'S CULTURAL INDUSTRIES -- TO PROMOTING AN ENVIRONMENT IN WHICH THEY MAY ACHIEVE THEIR FULL POTENTIAL -- AND WE CAN BE PROUD OF THE STRIDES WE HAVE MADE IN DEVELOPING THE CULTURAL INFRASTRUCTURE. HOWEVER, WHILE STILL RECOGNIZING THE NECESSITY FOR STRONG AND FLOURISHING CULTURAL INDUSTRIES, IT IS NOW TIME, IN MY VIEW, TO WIDEN THE SCOPE OF OUR ENDEAVOURS.

WE MUST FOCUS OUR ATTENTION ON THOSE WHO ARE THE HEART AND SOUL OF THE CULTURAL INDUSTRIES, THE MEN AND WOMEN WHO SUSTAIN THE CREATIVE PROCESS, THE PEOPLE WHO MAKE IT ALL HAPPEN: OUR ARTISTS AND CREATORS.

WE FACE A DIFFICULT CHALLENGE: HOW TO DEVELOP AND MAKE THE BEST USE OF OUR HUMAN RESOURCES. THE ECONOMIC AND SOCIAL STATUS OF THE ARTIST IS A COMPLICATED ISSUE, NOW BEING CONSIDERED BY ALL LEVELS OF GOVERNMENT, IN CLOSE CO-OPERATION WITH THE PRIVATE SECTOR AND THE ARTS COMMUNITY ITSELF.

I BELIEVE, THEREFORE, THAT OUR FOCUS FOR THE COMING YEAR SHOULD BE THE RELATED ISSUES OF FUNDING OF THE ARTS AND STATUS OF THE ARTIST.

I AM PLEASED THAT THE REPORTS OF THE TASK FORCES DEALING WITH THESE TWO CRUCIAL MATTERS HAVE BEEN RELEASED IN ADVANCE OF THIS CONFERENCE. I AM ESPECIALLY HAPPY TO WELCOME TO OUR MEETING EDMUND BOVEY, CHAIRMAN OF THE TASK FORCE ON FUNDING OF THE ARTS. MR. BOVEY WILL SPEAK TO US TOMORROW ABOUT THE FINDINGS AND RECOMMENDATIONS OF THE TASK FORCE. WE SHALL THEN HAVE AN OPPORTUNITY TO DISCUSS THE REPORT.

IN ITS WIDE-RANGING STUDY, MR. BOVEY'S TASK FORCE CONSIDERED GOVERNMENT POLICIES, THE OBJECTIVES OF THE ARTS COMMUNITY, FUTURE CULTURAL AND ARTISTIC NEEDS, AND THE ECONOMIC ENVIRONMENT. WHAT CLEARLY EMERGED IS, THAT ALL CANADIANS STAND TO BENEFIT, CULTURALLY AND ECONOMICALLY, FROM A STRONG AND VIBRANT CULTURAL SECTOR.

THE BOVEY REPORT STRESSES THAT THE AMERICAN AND EUROPEAN SYSTEMS OF ARTS FUNDING -- THE FORMER RELYING ALMOST EXCLUSIVELY ON THE PRIVATE SECTOR AND THE LATTER ON THE STATE -- DO NOT, FOR HISTORICAL AND PRACTICAL REASONS, OFFER SUITABLE MODELS FOR CANADA. IT CONCLUDED THAT THE ONLY REALISTIC APPROACH IS TO REFINE CANADA'S EXISTING MULTIPLE-SOURCE FUNDING SYSTEM -- THE PARTNERSHIP BETWEEN CONSUMER AND ARTS COMMUNITY, AND BETWEEN THE PRIVATE SECTOR AND THE THREE LEVELS OF GOVERNMENT. RESPONDING TO THE TASK FORCE'S RECOMMENDATIONS RESOLVES ITSELF, THEREFORE, INTO DETERMINING WHAT SHARE OF THE FUNDING REQUIREMENTS EACH PARTNER CAN REASONABLY BE EXPECTED TO ASSUME.

MR. BOVEY'S REPORT IS CLOSELY LINKED TO SEVERAL OTHER STUDIES, PARTICULARLY THE RECENTLY RELEASED REPORT OF THE TASK FORCE ON THE STATUS OF THE ARTIST. BOTH ARE IMPORTANT ELEMENTS OF AN IMMENSE, UNPRECEDENTED EFFORT TO UNDERSTAND THE DYNAMICS OF CANADIAN CULTURE.

THE REPORT OF THE TASK FORCE ON THE STATUS OF THE ARTIST, CO-CHAIRED BY PAUL SIREN AND GRATIEN GÉLINAS, MAKES 37 RECOMMENDATIONS TO IMPROVE THE SOCIO-ECONOMIC CONDITIONS OF CANADIAN ARTISTS. IT EXAMINED TAXATION, CREATORS' RIGHTS, EMPLOYMENT STATUS, SOCIAL BENEFITS, HEALTH AND SAFETY, EDUCATION AND TRAINING, AND FREEDOM OF ARTISTIC EXPRESSIONS. CLEARLY, MANY OF THEIR RECOMMENDATIONS TOUCH MATTERS WITHIN THE JURISDICTION OF THE PROVINCES, WHILE OTHERS WOULD REQUIRE ACTION BY THE FEDERAL GOVERNMENT. IT IS EQUALLY CLEAR, THEREFORE, THAT A RATIONAL, COHERENT RESPONSE TO THEIR RECOMMENDATIONS WILL REQUIRE CLOSE CO-OPERATION BETWEEN BOTH LEVELS OF GOVERNMENT.

AS DOES THE BOVEY REPORT, THE SIREN-GÉLINAS REPORT UNDERLINES THE CONNECTION BETWEEN THE ARTS AND THE QUALITY OF A NATION'S LIFE. IT ALSO STRESSES THAT MOST CANADIANS RECOGNIZE THE IMPORTANCE OF ARTISTS' CONTRIBUTION TO OUR SENSE OF NATIONAL IDENTITY AND AGREE THAT CREATORS ARE NOT ALWAYS ADEQUATELY REWARDED.

THE BOVEY REPORT AND THE SIREN-GÉLINAS REPORT CANNOT BE EXAMINED IN ISOLATION, BECAUSE THEY APPROACH THE SAME SET OF ISSUES FROM DIFFERENT ENDS OF A CONTINUUM. THE BOVEY REPORT EXAMINES THE ECONOMIC AND INSTITUTIONAL FOUNDATIONS OF CULTURAL ACTIVITY. THE SIREN-GÉLINAS REPORT FOCUSES ON HUMAN RESOURCES, ON THE CONDITIONS NECESSARY TO THE FLOURISHING OF THE INDIVIDUAL ARTIST AND CREATOR.

THE SUCCESS OF ANY COHERENT PLAN TO ADDRESS THE RECOMMENDATIONS OF BOTH TASK FORCES DEPENDS ON EFFECTIVE DIALOGUE AND PARTNERSHIP AMONG GOVERNMENTS, THE PRIVATE SECTOR, THE CONSUMER AND THE ARTS COMMUNITY.

I WOULD BE REMISS IF I DID NOT REFER TO THE CONTINUING PRIORITY WE ARE ATTACHING TO INTRODUCING REVISIONS TO CANADA'S COPYRIGHT LEGISLATION. THE GOVERNMENT'S RESPONSE OF FEBRUARY 7 SETS OUT OUR APPROACH IN GENERAL TERMS AND LEGISLATIVE DRAFTING IS UNDERWAY. ONCE PASSED, THIS LEGISLATION WILL CONTRIBUTE SIGNIFICANTLY TO THE ECONOMIC WELL-BEING OF CREATORS.

I AM CONFIDENT THAT, IN OUR DISCUSSIONS TODAY AND TOMORROW, WE WILL AGREE THAT THE CENTRAL ROLE OF CREATORS SHOULD BE GIVEN THE HIGHEST PRIORITY IN FORMULATING CULTURAL POLICY. ONLY THUS WILL CANADIANS BENEFIT FULLY FROM THE WORK OF THE CREATORS IN THEIR MIDST.

I AM CONFIDENT THAT WE SHALL SUSTAIN THE SAME SPIRIT OF CO-OPERATION THAT MARKED THE THREE PRECEDING CONFERENCES AND, INDEED, ALL DEALINGS BETWEEN OUR GOVERNMENTS IN CULTURAL MATTERS.

I HOPE THAT BY WORKING TOGETHER WE SHALL FOSTER AN ENVIRONMENT IN WHICH CANADA'S ARTISTS MAY ENJOY THE DIGNITY THAT IS THEIR DUE AND THE REASONABLE FREEDOM FROM ECONOMIC, SOCIAL AND INSTITUTIONAL CONSTRAINTS THAT IS ESSENTIAL TO THE FLOURISHING OF THE CREATIVE PROCESS.

I LOOK FORWARD WITH RELISH TO THE TASKS AHEAD, I KNOW YOU ALL SHARE MY ENTHUSIASM. I AM CONFIDENT THAT, TOGETHER, WE WILL DO GOOD THINGS AND GO BEYOND DREAMS TO ACHIEVE OUR OBJECTIVES.

THANK YOU.

- 30 -

SP-86-8188E/A

C41
22
C52

DOCUMENT: 830-226/009

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES

Introductory Remarks

Manitoba

CANADIANA

Calgary Alberta
September 11-12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

INTRODUCTORY REMARKS
HONOURABLE JUDY WASYLYCIA-LEIS
MINISTER OF CULTURE, HERITAGE AND RECREATION
PROVINCE OF MANITOBA

MEETING OF FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL MINISTERS
RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HERITAGE

CALGARY, ALBERTA
SEPTEMBER 11 AND 12, 1986

I AM PLEASED TO HAVE AN OPPORTUNITY TO ADDRESS THIS FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HERITAGE. ALTHOUGH MY APPOINTMENT AS MINISTER OF CULTURE, HERITAGE AND RECREATION IN MANITOBA HAS BEEN RECENT (APRIL 17,1986) I BRING TO THE POSITION A LONG FELT PERSONAL CONCERN FOR OUR CULTURE AND CULTURAL WORKERS.

I BELIEVE THAT THIS CONFERENCE ON CULTURE AND HERITAGE COMES AT A MOST OPPORTUNE TIME. A TIME FOR REVIEW, DIALOGUE AND DECISION MAKING. WE ARE CURRENTLY FACED WITH A WEALTH OF INFORMATION FROM VARIOUS TASK FORCE REPORTS ALONG WITH SOME DIFFICULT ISSUES THAT WILL AFFECT THE FUTURE OF ARTS, CULTURE, AND HERITAGE. AT PRESENT THERE ARE SOME NINE REPORTS

THAT EITHER HAVE BEEN COMPLETED OR ARE BEING COMPLETED. THAT EXPLORE ACTIVITIES THAT AFFECT ARTISTS, CULTURAL INDUSTRIES AND HERITAGE INSTITUTIONS. ALSO, THE REVISION OF COPYRIGHT LEGISLATION AND BILATTERAL TRADE NEGOTIATIONS ARE TWO OTHER INITIATIVES THAT ARE CONCURRENT AND VITAL TO OUR CULTURE AS A PEOPLE AND A NATION.

AT THIS CONFERENCE WE NOW HAVE THE OPPORTUNITY TO EXPLORE THESE INITIATIVES AND ISSUES AND REACH SOME CONSENSUS ON THE MEANS BY WHICH CULTURE, IT'S INDUSTRIES AND WORKERS CAN HAVE THE ASSURANCE OF A BETTER FUTURE. WITHIN THIS BROAD CONTEXT I WOULD LIKE TO MAKE SOME COMMENTS FROM THE MANITOBA PERSPECTIVE.

THE TASK FORCE ON FUNDING OF THE ARTS (BOVEY REPORT) HAS TAKEN ON A DIFFICULT CHALLANGE AND HAS COME FORWARD WITH SOME VERY POSITIVE RECOMMENDATIONS THAT ADDRESS LEVELS OF FUNDING GROWTH AND MECHANISMS TO MAINTAIN THAT GROWTH. THE TASK FORCE HAS CALLED ON ARTS FUNDING PARTNERS TO POOL THEIR EFFORTS TO ATTAIN AN OVERALL FUNDING GROWTH GOAL OF SOME 5% PER ANNUM (CONSTANT DOLLARS) FOR THE NEXT FOURTEEN YEARS TO 2000. THIS AND MANY OTHER RECOMMENDATIONS WE SUPPORT AND APPLAUD THE TASK FORCE EFFORT.

HOWEVER I DO EXPRESS CONCERN OVER THE COMMITMENT THAT THE FEDERAL GOVERNMENT SHARES IN SUPPORTING ARTS AND

CULTURE. OVER THE PAST TWO YEARS WE HAVE SEEN SUBSTANTIAL DECREASES OF SUBSIDIES TO ARTISTIC AND CULTURAL ACTIVITIES AS EVIDENCED BY THE $112.0 MILLION CUT FROM THE 1985/86 FEDERAL BUDGET ALTHOUGH SOME RESTORATION HAS BEEN MADE ($75.0 MILLION) IN 1986/87. CONTINUING CUTBACKS TO THE CBC, CANADA COUNCIL AND OTHER INSTITUTIONS TRANSLATES INTO DIRECT JOB AND ARTIST OPPORTUNITY LOSSES. IT CAN BE STRONGLY ARGUED THAT THE CURRENT LEVEL OF FEDERAL SUPPORT OF SOME $90 MILLION AS OUTLINED IN THE BOVEY REPORT, IS A TOTALLY INADEQUATE BASE AND THAT THE FEDERAL PERCENTAGE SHARE SHOULD BE MUCH HIGHER THAN THE 19 PERCENT PROJECTED BY THE TASK FORCE, FOR THE YEAR 2000.

ALSO THE TASK FORCE MAKES A NUMBER OF TAX RECOMMENDATIONS THAT EMBODY THREE SPECIFIC PRINCIPLES. FIRST, THE TASK FORCE RECOMMENDS TAX CHANGES THAT WOULD ENCOURAGE INCREASED PRIVATE SECTOR SUPPORT OF THE ARTS. SECONDLY, IT IS ASSUMED THAT INCREASED SUPPORT OF THE ARTS WOULD IMPROVE THE ECONOMIC STATUS OF THE ARTISTS IN CANADA. FINALLY, PRIVATE SECTOR SUPPORT OF THE ARTS WOULD ESSENTIALLY RATIONALIZE THE INDUSTRY THROUGH THE BETTER ALLOCATION OF RESOURCES.

THE CONCERN THAT I PERCEIVE IS THAT TAX MECHANISMS TEND TO CHANNEL SUPPORT TO HIGH-PROFILE IMAGE-BANKABLE INSTITUTIONS AND ESTABLISHED FORMS OF ARTISTIC ACTIVITY. THE TAX INCENTIVES. IN THIS CONTEXT. OFFER LITTLE TO THE SMALLER COMMUNITY. TO INDIVIDUAL ARTISTS AND EMERGING FORMS OF ARTISTIC EXPRESSION.

WHAT WE WOULD NOT WANT TO SEE HAPPEN IN CANADA IS A REDUCTION OF DIRECT SUBSIDIES TO THE ARTISTIC COMMUNITY BEING SUPPLANTED INDIRECTLY BY WAY OF TAX INCENTIVE PROVISIONS RESULTING IN UNEQUITABLE DISTRIBUTION OF SUPPORT. MANITOBA IS GENERALLY OPPOSED TO USING TAX EXPENDITURES AS A WAY IN WHICH TO ACHIEVE POLICY OBJECTIVES. A PIECEMEAL APPROACH TO TAX REFORM IS INSUFFICIENT TO RESTORE FUNDAMENTAL EQUITY TO THE TAX SYSTEM AND DOES NOT DEAL WITH THE ISSUE OF CULTURAL WORKER POVERTY.

THE TASK FORCE ON THE STATUS OF THE ARTIST WAS MANDATED TO DEVELOP AN ACTION PLAN TO IMPROVE CONDITIONS FOR CANADIAN ARTISTS IN ALL DISCIPLINES. I CONGRATULATE THE CHAIRPERSONS OF THIS REPORT FOR THE SCOPE AND DEPTH OF RESEARCH AND THE 13 RECOMMENDATIONS THAT OUTLINE A PRIORITY ACTION PLAN. MANITOBA HAS HISTORICALLY BEEN CONSISTENT IN SUPPORTING THE

BASIC RIGHTS OF THE ARTIST TO LEGISLATED RECOGNITION OF THEIR CONTRIBUTIONS AS CREATORS AS WELL AS THE PROTECTION OF THEIR ARTISTIC RIGHTS AND A SHARE OF THE BENIFITS PRODUCED.

IN THIS REGARD MANITOBA SUPPORTS IN PRINCIPLE, THE INTENT AND BASIC RECOMMENDATIONS CONTAINED IN THE REPORT, IN PARTICULAR THOSE RELATED TO STATUS, COLLECTIVE BARGAINING, SOCIAL BENEFITS, HEALTH AND SAFETY, EDUCATION/TRAINING, COPYRIGHT AND THE RIGHTS TO ARTISTIC AND CREATIVE FREEDOM OF EXPRESSION.

IN THE AREA OF HERITAGE, MY DEPARTMENT, IN DEVELOPING NEW HERITAGE LEGISLATION, HAS REVIEWED HERITAGE LEGISLATION FROM ACROSS THE COUNTRY AND UNDERTOOK EXTENSIVE CONSULTATION WITH THE HERITAGE COMMUNITY WITHIN MANITOBA. A NUMBER OF FACTORS BECAME OBVIOUS THROUGH THIS PROCESS.

FIRST, EACH OF THE PROVINCES ARE DEALING WITH THE SAME ISSUES AND HAVE VERY SIMILAR CONCERNS. SECOND, CONTINUED AND INCREASED COMMUNICATION AND SUPPORT BETWEEN THE PROVINCES IS REQUIRED IN ORDER TO EFFECTIVELY AND EFFICIENTLY PRESERVE AND COMMEMORATE OUR HERITAGE. THIRD, THERE ARE IMPORTANT ROLES WHICH THE FEDERAL GOVERNMENT COULD AND SHOULD BE FILLING IN PRESERVING CANADA'S HERITAGE.

ON THIS LATTER POINT, THE FEDERAL HERITAGE LEGISLATION REQUIRES PROMPT REVIEW AND REVISION. ALSO, THE FEDERAL GOVERNMENT MUST INTRODUCE CLEAR AND STRONG PROVISIONS FOR PROTECTING HERITAGE SITES, BUILDINGS AND OBJECTS WHICH ARE OWNED BY THE FEDERAL GOVERNMENT OR WHICH ARE CONTROLLED UNDER FEDERAL LEGISLATION.

A FINAL AREA FOR WHICH I HAVE CONSIDERABLE CONCERN, IS THAT OF THE REDUCTION OF FEDERAL FUNDING UNDER THE MUSEUMS ASSISTANCE PROGRAMMES. LAST MONTH I WROTE TO THE FEDERAL MINISTER OF COMMUNICATIONS WITH MY CONCERNS. THE MUSEUMS ASSISTANCE PROGRAMMES HAVE NEVER ACHIEVED THE TARGETS SET FOR THEM WHEN THE PROGRAMME WAS ANNOUNCED IN 1972. BETWEEN 1979 AND 1985, GRANTS TO MANITOBA'S MUSEUMS BY NATIONAL MUSEUMS CANADA INCREASED BY LESS THAN THE RATE OF INFLATION FOR CORE-FUNDING OF ASSOCIATE MUSEUMS AND DECREASED BY AN AVERAGE OF 50% FOR THE OTHER PROGRAMMES SUCH AS UPGRADING AND ASSISTANCE AND SPECIAL ACTIVITIES ASSISTANCE. AT THIS SAME TIME, MANITOBA'S SUPPORT FOR MUSEUMS INCREASED BY 250%.

ON OUR AGENDA AT THIS CONFERENCE IS A REVEIW OF THE PROGRESS BEING MADE IN THE AREA OF CULTURAL INDUSTRIES. IN PARTICULAR, FILM AND PUBLISHING. IT IS DIFFICULT TO TALK ABOUT

THESE INDUSTRIES WITHOUT REFERENCE TO THE ISSUE OF A BILATERAL TRADE AGREEMENT WITH THE UNITED STATES.

THE TASK FORCE REPORT ON THE FILM INDUSTRY AND OTHER STUDIES DOCUMENT THAT OUR CULTURAL INDUSTRIES ARE DOMINATED BY AMERICAN-OWNED MULTINATIONAL FIRMS THAT CONTROL BOTH THE CULTURAL PRODUCT AND ITS DISTRIBUTION. THIS CONTROL HINDERS OUR LOCAL PRODUCERS AND DISTRIBUTORS FROM HAVING ACCESS TO OUR OWN CANADIAN MARKET, AND CHANNELS MUCH OF THE PROFITS OUT OF THE COUNTRY. IT IS MANITOBA'S POSITION THAT CULTURAL INDUSTRY SUPPORTS, SUCH AS GRANTS AND LEGISLATION, ARE VITAL IN PROTECTING OUR CULTURAL INDUSTRIES WHICH, IN TURN, ENSURE OUR CULTURAL SOVEREIGNTY. HOWEVER, IN ORDER EFFECTIVELY TO PRESERVE CULTURAL SOVEREIGNTY AND IDENTITY, IT WILL BE NECESSARY TO DO MORE THAN MERELY "KEEP CULTURE OFF THE TABLE". GIVEN THE COMPREHENSIVE NATURE OF THESE NEGOTIATIONS, IT IS POSSIBLE THAT CULTURAL INDUSTRIES COULD BE ADVERSELY AFFECTED BY PROVISIONS NOT DIRECTLY AIMED AT THEM.

I WOULD MAKE THE POINT THAT EXCLUSION OF CULTURAL INDUSTRIES DOES NOT MEAN THAT WE DO NOT SUPPORT THE EXCHANGE OF TALENT AND IDEAS. IN THIS REGARD WE STRONGLY OBJECT IN PRINCIPLE TO THE USE OF RETALIATORY TARIFFS. THE RECENT (JUNE, 1986) 10% TARIFF IMPOSED

ON IMPORTED BOOKS INTO CANADA (IN RETALIATION TO THE 35% AMERICAN TARIFF ON CEDAR SHAKES) NOT ONLY IS HAVING A NEGATIVE EFFECT ON THE PUBLISHING INDUSTRY BUT IS SENDING CONTRARY SIGNALS TO THE AMERICANS AS TO THE STATUS OF CULTURAL INDUSTRIES IN TRADE NEGOTIATIONS. THE ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS HAS ESTIMATED THAT DIRECT LOSSES TO CANADIAN BOOK PUBLISHERS IN ONE YEAR AS A RESULT OF THE DUTY, WILL BE IN EXCESS OF $10.0 MILLION. THIS TARIFF, IN EFFECT, NEGATES THE FEDERAL GOVERNMENT'S POSITIVE INITIATIVES AND POLICIES TO STRENGTHEN THE CANADIAN PUBLISHING INDUSTRY.

SIMILAR FEDERAL MEASURES SUCH AS THE 15% "WITHHOLDING TAX" (JAN. 1.1986) ON EARNINGS OF U.S. ACTORS DOING FILM WORK IN CANADA AND THE IMMIGRATION FEE POLICY (FEB. 3. 1986). THAT APPLIES A $50.00 FEE PAYABLE BY INDIVIDUAL FOREIGN ARTISTS ENTERING CANADA TO PERFORM. IS HAVING A SERIOUS EFFECT ON THE FILM AND MUSIC INDUSTRY BY LIMITING THE FLOW OF ARTISTIC SKILLS AND THE DOLLARS THEY GENERATE IN CANADA. I CALL ON THE FEDERAL GOVERNMENT TO RE EXAMINE THE TARIFF MEASURES AND RESTRICTIVE POLICIES THAT CONTINUE TO HURT OUR CULTURAL INDUSTRIES.

I UNDERSTAND THAT THE TASK FORCE ON BROADCASTING REPORT IS SCHEDULED TO BE RELEASED AT ANY TIME DEALING WITH IMPROVEMENTS AND NEW DIRECTIONS FOR CANADIAN BROADCASTING. THIS

IS AN IMPORTANT REPORT THAT WILL SHAPE CANADIAN BROADCASTING FOR YEARS TO COME AND WILL IMPACT DIRECTLY ON CANADIAN ARTS AND CULTURE. PROVINCIAL GOVERNMENTS HAVE EXPRESSED A CONSIDERABLE INTEREST IN THE BROADCASTING ISSUE BUT TO DATE NEITHER MINISTERS OF CULTURE NOR MINISTERS RESPONSIBLE FOR TELECOMMUNICATIONS HAVE PLANNED ARRANGEMENTS TO DISCUSS BROADCASTING POLICY ON A FEDERAL/PROVINCIAL BASIS. WE SHOULD TAKE THE OPPORTUNITY AT THIS CONFERENCE TO ESTABLISH A CONSENSUS AS TO THE REPRESENTATION AND PROCESS IN ADDRESSING THE BROADCASTING REPORT.

AS INDICATED IN MY OPENING REMARKS I FEEL THAT THIS IS AN OPPORTUNE TIME FOR REVIEW, DIALOGUE AND DECISION MAKING. WE ARE FACED WITH A GREAT NUMBER OF IMPORTANT INITIATIVES AND ISSUES THAT WILL SHAPE OUR ARTISTIC AND CULTURAL FUTURE AND SOLIDIFY OUR IDENTITY AS A NATION. I LOOK FORWARD TO WORKING WITH THE NEW FEDERAL MINISTER, THE HONOURABLE FLORA McDONALD, AS WELL AS ALL OF MY PROVINCIAL COUNTERPARTS IN SHAPING THE FUTURE OF OUR CULTURE AND HERITAGE.

DOCUMENT: 830-226/008

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES



Heritage Statement

Ontario

Calgary, Alberta
September 11-12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

MINISTRY OF CITIZENSHIP AND CULTURE

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET CULTURELLES DE L'ONTARIO

HERITAGE STATEMENT

FOR

THE HONOURABLE LILY MUNRO

MINISTER OF CITIZENSHIP AND CULTURE

AT
THE FEDERAL/PROVINCIAL CULTURE MINISTER'S CONFERENCE

SEPTEMBER, 1986
CALGARY, ALBERTA

LADIES AND GENTLEMEN:

IN THE 15 MONTHS THAT I HAVE SERVED AS ONTARIO MINISTER OF CITIZENSHIP AND CULTURE, I HAVE CONSISTENTLY REGARDED HERITAGE ISSUES AS MATTERS OF HIGH PRIORITY.

IT HAS BEEN WITH GREAT PRIDE, THAT I HAVE BOASTED MANY TIMES TO MANY AUDIENCES, INCLUDING MY FEDERAL COLLEAGUES, ABOUT ONTARIO'S EXCELLENT TRACK RECORD IN HERITAGE CONSERVATION. I AM PARTICULARLY PROUD OF THE HIGH LEVEL OF PUBLIC AWARENESS AND CONCERN FOR OUR PROVINCE'S HERITAGE THAT THE PEOPLE OF ONTARIO CONSISTENTLY DEMONSTRATE.

IN ONTARIO, HERITAGE POLICY, AS ARTICULATED IN THE ONTARIO HERITAGE ACT, COMPRISES PROPERTY LAWS, ENABLING LEGISLATION, REGULATORY REQUIREMENTS AND FUNDING AUTHORITY. ONE REASON FOR THE SUCCESS WE HAVE SO FAR ENJOYED REGARDING OUR HERITAGE CONSERVATION GOALS IS THE CLOSE PARTNERSHIP WE HAVE WITH MUNICIPALITIES, THE PRIVATE AND THE VOLUNTARY SECTOR.

ONTARIO'S HERITAGE ACT IS 11 YEARS OLD. WE ARE NOW ENTERING A NEW PHASE AS WE MEET THE CONTINUING CHALLENGES IN AN ERA OF CHANGING PRIORITIES AND NEW ACTIVITIES. IN ORDER TO DO THIS, WE MUST ENSURE THAT HERITAGE POLICY BUILDS UPON PAST SUCCESSES AND REFLECTS CURRENT NEEDS AND VALUES. OUR HERITAGE POLICY MUST REFLECT THE MULTICULTURAL REALITY OF TODAY'S ONTARIO. OUR POLICY MUST ACKNOWLEDGE THE SPECIALIZED DIMENSIONS AND AREAS OF NEW EMPHASIS IN HERITAGE CONSERVATION.

OUR MECHANISM FOR ACHIEVING THIS IS THROUGH A COMPLETE REVIEW OF ONTARIO'S HERITAGE POLICIES, WITH THE ACTIVE PARTICIPATION AND INVOLVEMENT OF THE HERITAGE COMMUNITY AND ALL INTERESTED PARTIES.

THE FIRST STEP IN OUR REVIEW PROCESS WILL FOCUS ON THE ONTARIO HERITAGE FOUNDATION, ITS PROGRAMS, POLICIES AND PRIORITIES. THE SECOND STEP WILL BE A BROAD, PUBLIC CONSULTATION OF THE RANGE OF PROGRAMS AND POWERS STEMMING FROM, OR POTENTIALLY TO BE CONSIDERED UNDER THE UMBRELLA OF THE ONTARIO HERITAGE ACT. EARLY THIS WINTER, A MAJOR DISCUSSION PAPER WILL BE RELEASED. THEN, BASED ON THE INPUT OF ALL CONCERNED PARTIES, WE WILL BE ABLE TO TAILOR A HERITAGE POLICY FOR THE NEXT DECADE--A POLICY THAT WILL KEEP ONTARIO IN THE FOREFRONT OF HERITAGE ACTIVITY AND THAT WILL BE RELEVANT FOR YEARS TO COME.

WE ANTICIPATE THAT THE REVIEW WILL PROVIDE;

-A CLEARER DEFINITION OF LEGISLATIVE RESPONSIBILITIES BETWEEN THE PROVINCE AND MUNICIPALITIES.

-A CAREFUL TARGETING OF OUR PROGRAMS AND RESOURCES TO MEET PRIORITY NEEDS EFFECTIVELY.

-THE INCLUSION OF SPECIALIZED HERITAGE INTERESTS IN THE SPECTRUM OF PRIORITIES.

IT IS ONLY RIGHT THAT A REVIEW OF THIS SCOPE BE ALLOTTED ENOUGH TIME AND RESOURCES TO BE DONE THOROUGHLY AND COMPLETELY. THIS IS A MAJOR UNDERTAKING WHICH WE ANTICIPATE WILL TAKE AT LEAST TWO YEARS TO COMPLETE. I WANT TO ASSURE MY COLLEAGUES IN EACH PROVINCE AND AT THE FEDERAL LEVEL THAT WE WILL BE HAPPY TO SHARE THE RESULTS OF OUR PROGRESS.

THE ROLE OF THE FEDERAL GOVERNMENT IN HERITAGE POLICY IS A REAL CONCERN, NOT ONLY TO US IN ONTARIO, BUT TO MANY SECTORS OF THE HERITAGE COMMUNITY IN OTHER PROVINCES. IT IS WIDELY ACKNOWLEDGED THAT HERITAGE ACTIVITY IS LARGELY A PROVINCIAL AND MUNICIPAL RESPONSIBILITY. THE FEDERAL GOVERNMENT, HOWEVER, CAN PLAY AN IMPORTANT ROLE, BOTH IN ITS OWN JURISDICTION AND AS A SUPPORTING PLAYER.

WE ARE CONCERNED AT THE FRAGMENTATION OF HERITAGE ROLES AND RESPONSIBILITIES AT THE FEDERAL LEVEL. WE WOULD WELCOME DIRECTION AND LEADERSHIP FROM THE FEDERAL LEVEL IN DEFINING ITS ROLES AND RESPONSIBILITIES. IT IS VITALLY IMPORTANT TO THE HEALTH OF THE HERITAGE SECTOR THAT FEDERAL SERVICES IN THIS AREA ARE GEARED TO WORKING COOPERATIVELY WITH THE PROVINCES. IT IS ESSENTIAL THAT NO OVERLAPS, DUPLICATION OF EFFORTS OR GLARING OMISSIONS EXIST IN CANADA'S HERITAGE EFFORTS. IN SHORT, HERITAGE ACTIVITY MUST BE BASED ON WELL-COORDINATED, STUDIED STRATEGIES DEVELOPED WITH ALL THE PARTNERS INVOLVED.

I ALSO WANT TO TAKE A MOMENT TO TALK ABOUT NEW FRONTIERS AND NEW DIRECTIONS IN HERITAGE. IN THE PAST FEW YEARS, ARCHAEOLOGY AND NATURAL HERITAGE HAVE COME INTO THE FOREFRONT OF HERITAGE ACTIVITIES AND INTERESTS. IN ONTARIO ALONE, THERE ARE MORE THAN 10,000 KNOWN ARCHAEOLOGICAL SITES.

STUDYING THESE SITES IS A TREMENDOUS OPPORTUNITY TO EXPLORE OUR PAST AND LEARN FOR OUR FUTURE. WHENEVER I THINK OF THE IMPORTANCE OF KNOWING OUR PAST, I REMEMBER THE WORDS OF GEORGE SANTAYANA. HE ONCE SAID, "THOSE WHO CANNOT REMEMBER THE PAST ARE CONDEMNED TO REPEAT IT."

ONE OF ONTARIO'S NEW INITIATIVES IS THE ARCHAEOLOGY COMPONENT OF OUR COMMUNITY FACILITIES IMPROVEMENT PROGRAM, KNOWN AS CFIP. THE ARCHAEOLOGY SEGMENT OF THE PROGRAM HAS RESULTED IN SEVERAL COMMUNITY ARCHAEOLOGY RESOURCE CENTRES BEING DEVELOPED ACROSS THE PROVINCE.

NATURAL HERITAGE IS THE OTHER KEY GROWTH AREA IN HERITAGE ACTIVITY IN ONTARIO. BY NATURAL HERITAGE, I MEAN THE RECOGNITION OF GEOLOGICAL FEATURES AND THE RELATIONSHIP THEY HAVE TO CERTAIN HISTORICAL SITES. ONTARIO HAS BEEN A LEADER IN THIS AREA, AND WITH GOOD REASON.

THE PROTECTION OF NATURAL HERITAGE MAKES IT POSSIBLE TO PRESERVE NATURAL RESOURCES FOR THE FUTURE. IT HELPS MAINTAIN AGRICULTURAL PRODUCTIVITY AND IT HAS ECONOMIC BENEFITS IN TERMS OF INCREASED TOURISM AND RECREATIONAL BENEFITS. ANYONE WHO HAS SEEN THE MANITOU MOUNDS NEAR FORT FRANCES, TORONTO'S EXQUISITE RAVINES, OR THE NIAGARA ESCARPMENT CAN VOUCH FOR THE BEAUTY AND APPEAL OF THESE SITES.

FOUR YEARS AGO, THE ONTARIO HERITAGE FOUNDATION ESTABLISHED A NEW COORDINATING MECHANISM TO IDENTIFY, PROTECT AND MANAGE NATURAL AREAS IN ONTARIO. THE BODY IS CALLED THE NATURAL HERITAGE LEAGUE, AND IT IS LED BY THE CHAIRMAN OF THE OHF. THE NATURAL HERITAGE LEAGUE ENJOYS THE PARTICIPATION OF THE VAST MAJORITY OF PROVINCIAL ORGANIZATIONS INVOLVED IN NATURAL HERITAGE. AS WELL, MY MINISTRY AND THE MINISTRY OF NATURAL RESOURCES TAKE PART IN THIS IMPORTANT PROJECT.

THE LEAGUE HAS SUCCESSFULLY PILOT-TESTED TWO MAJOR INITIATIVES WHICH ARE NOW BEING IMPLEMENTED ON A LARGER SCALE.

THE FIRST IS THE LAND-OWNER CONTACT PROJECT. THIS PROGRAM AIMS TO FOSTER LONG-TERM CONSERVATION OF ONTARIO'S NATURAL RESOURCES BY ENCOURAGING PRIVATE STEWARDSHIP. REPRESENTATIVES OF THE PROJECT, FUNDED BY THE LEAGUE, CONSULT IN DEPTH WITH OWNERS ABOUT THE HISTORY, VALUE AND GEOLOGY OF THEIR PROPERTY. THIS EXCHANGE OF IDEAS INSTILLS PRIDE OF OWNERSHIP IN THE LAND AND MAKES REALISTIC PROTECTION STRATEGIES ATTAINABLE FOR EACH PARCEL OF LAND. ABOUT 150 OWNERS OF SOME 35 SITES WERE INVOLVED IN THE PILOT PROJECT. ALSO, THE NATURAL HERITAGE LEAGUE HAS DEVELOPED A VOLUNTARY STEWARDSHIP PROGRAM AND A NATURAL HERITAGE STEWARDSHIP AWARD PROGRAM.

THE SECOND INITIATIVE IS IN THE AREA OF PROPERTY TAXES. MY MINISTRY, IN CONJUNCTION WITH THE MINISTRIES OF REVENUE AND TREASURY, IS DEVELOPING A SYSTEM OF PROPERTY TAX RELIEF AND INCENTIVES FOR LAND-OWNERS WHO WANT TO MAKE A COMMITMENT TO PRIVATE STEWARDSHIP OF SIGNIFICANT HERITAGE LANDS. ONE ELEMENT OF THE INCENTIVES MAY BE A NEW CATEGORY OF 'NATURAL LANDS' ASSESSMENTS.

IT IS SIMPLY NOT FEASIBLE FOR THE PROVINCIAL GOVERNMENT TO PRESERVE NATURAL HERITAGE SITES THROUGH DIRECT ACQUISITION. THIS INITIATIVE, THEREFORE, IS ANOTHER EXERCISE IN PARTNERSHIP. ITS SUCCESS WILL MEAN A FAR MORE EFFECTIVE AND COOPERATIVE ATTITUDE REGARDING NATURAL HERITAGE. WE CALL THE CONCEPT 'UNTAXING NATURE', AND I AM CONVINCED IT IS AN ABSOLUTELY NECESSARY STEP TOWARD ACHIEVING OUR LONG-TERM OBJECTIVES IN THIS AREA.

AS IS EVIDENT, HERITAGE ACTIVITIES IN ONTARIO ARE THRIVING. WE HAVE A LARGE AGENDA WITH MANY CHALLENGES. I HAVE EVERY CONFIDENCE THAT OUR COMBINED EFFORTS WILL MEET THESE CHALLENGES WITH STRIKING SUCCESS. AND I AM ABSOLUTELY CERTAIN THAT OUR CULTURAL AND HERITAGE LEGACY DEPENDS ON IT.

THANK YOU.

-30-

CA1
Z1
-52

DOCUMENT: 830-226/007

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES

Statement on the Imposition of Federal Retaliatory Tariffs on Books and Periodicals

Ontario

Calgary, Alberta
September 11-12, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.



MINISTRY OF CITIZENSHIP AND CULTURE

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET CULTURELLES DE L'ONTARIO

STATEMENT

BY

THE HONOURABLE LILY MUNRO

MINISTER OF CITIZENSHIP AND CULTURE

ON THE

IMPOSITION OF FEDERAL RETALIATORY TARIFFS

ON BOOKS AND PERIODICALS

CALGARY, ALBERTA

SEPTEMBER, 1986.

THE RECENT IMPOSITION BY THE FEDERAL GOVERNMENT OF A 10 PERCENT TARIFF ON IMPORTED BOOKS AND PERIODICALS HAS DEEPLY CONCERNED MY MINISTRY AND THE GOVERNMENT OF ONTARIO.

TIME AND AGAIN, THE PREMIER AND I HAVE SAID THAT CANADA'S CULTURAL INDUSTRIES ARE NOT NEGOTIABLE. YET, THIS TARIFF -- IMPOSED IN RETALIATION AGAINST THE AMERICAN GOVERNMENT'S 35 PERCENT DUTY ON IMPORTED SHAKES AND SHINGLES -- DEFIES OUR STAND AND DRAGS BOOKS AND PERIODICALS RIGHT TO THE CENTRE OF THE FREE TRADE BARGAINING TABLE.

THE PROBLEM OF THIS FEDERAL ACTION IS THAT CANADIAN CONSUMERS, BOOK PUBLISHERS AND BOOKSELLERS -- NOT THE AMERICAN GOVERNMENT OR AMERICAN INDUSTRY -- ARE THE LOSERS.

CANADIAN CONSUMERS AND PUBLISHERS IN ONTARIO WILL BEAR THE BRUNT OF THIS TAX, SINCE 85 PERCENT OF THE ENGLISH LANGUAGE PUBLISHING SECTOR IS LOCATED IN THIS PROVINCE.

NOW, CANADIANS WILL PAY MORE, RETAILERS WILL LOSE THEIR MARKET SHARE AND PUBLISHERS' COSTS WILL BE HIGHER. CANADIAN-OWNED AND FOREIGN-OWNED PUBLISHERS IN CANADA WILL SUFFER EQUALLY.

THE INDUSTRY ESTIMATES THAT THE COST OF THE TARIFF TO CANADIANS WILL BE $30 MILLION A YEAR: $15 MILLION TO CANADIAN PUBLISHERS AND ANOTHER $15 MILLION IN HIGHER BOOK PRICES TO THE CANADIAN CONSUMER.

A RECENT STUDY CARRIED OUT BY THE INDUSTRY, AT THE REQUEST OF THE FEDERAL GOVERNMENT, FINDS THAT MANY PUBLISHERS HAVE INCREASED THE PRICE OF THEIR BOOKS; BOOKSELLERS ARE BUYING FEWER COPIES AND FEWER TITLES AND THE CASH FLOW OF PUBLISHERS IS BEING REDUCED.

THIS TARIFF DIRECTLY CONTRADICTS CANADA'S -- AND ESPECIALLY ONTARIO'S -- LONG TRADITION OF THE FREE EXCHANGE OF IDEAS ACROSS BORDERS. IT SINGLES OUT AND PENALIZES ANYONE WHO READS AND ENJOYS ENGLISH LANGUAGE LITERATURE.

IT GIVES CANADA THE DUBIOUS DISTINCTION OF BEING THE ONLY CIVILIZED NATION TO TAX READING, TO TAX IDEAS AND THE EXCHANGE OF INTELLECTUAL INFORMATION AND CREATIVITY.

SPECIFICALLY, FOR THE FIRST TIME IN HISTORY, A TARIFF WILL BE CHARGED ON THE IMPORTING OF BRITISH BOOKS INTO CANADA. THIS IS A CLEAR REBUTTAL OF ANOTHER LONG TRADITION.

THE PUBLISHERS' ASSOCIATION IN LONDON, ENGLAND HAS PROTESTED THIS UNFAIR PUNISHMENT OF BRITISH PUBLISHERS TO THE HIGH COMMISSIONER IN LONDON, TO THE CANADIAN MINISTER OF FINANCE AND TO THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY.

CO-PRODUCTION AGREEMENTS WHICH HAVE ASSISTED CANADIAN PUBLISHERS IN DEVELOPING CANADIAN RIGHTS MARKETS WILL BE JEOPARDIZED. PUBLISHERS WILL BE FORCED TO ABSORB LARGE COSTS FOR IMPORTING THEIR OWN BOOKS. THOSE COSTS CANNOT BE REALISTICALLY PASSED ON TO THE CONSUMER.

THE CURRENT MARKET SHARE FOR ENGLISH LANGUAGE CANADIAN BOOKS IS UNDER 20 PERCENT, AS WE KNOW. THIS TARIFF IS LIKELY TO ERODE THIS FRAGILE MARKET AND DECREASE THAT SHARE.

AS WELL, MANY CANADIAN BOOK MANUFACTURERS -- ABOUT HALF OF THE MEMBERS OF THE CANADIAN BOOK PUBLISHERS COUNCIL -- EXPORT BOOKS, LARGELY BECAUSE OF THE LOW VALUE OF THE CANADIAN DOLLAR. OBVIOUSLY, THEY WILL SUFFER FROM THIS TARIFF.

CONTRARY TO THE OTHER CULTURAL POLICIES OF THE FEDERAL GOVERNMENT, THIS IS NOT A POSITIVE INTERVENTION IN SUPPORT OF THE CANADIAN BOOK INDUSTRY.

HAVING WORKED CLOSELY WITH MY FEDERAL COLLEAGUE'S PREDECESSOR DURING THE PAST YEAR TO DEVELOP AND REFINE POSITIVE PUBLIC INTERVENTIONS TO STRENGTHEN THE CANADIAN CULTURAL INDUSTRIES, I FIND THIS TARIFF DECISION TOTALLY CONTRADICTORY.

NOW THAT THE U.S. MANUFACTURING CLAUSE HAS BEEN ALLOWED TO EXPIRE, CANADA'S TARIFF ON U.S. BOOKS IS TOTALLY INAPPROPRIATE.

I WANT ASSURANCE FROM THE FEDERAL GOVERNMENT THAT WHEN THE CLAUSE IS FORMALLY REPEALED, THE BOOK TARIFF WILL BE IMMEDIATELY REVOKED. AT BEST, THIS WILL MINIMIZE THE DISRUPTION TO THE CANADIAN PUBLISHING INDUSTRY.

THE FEDERAL GOVERNMENT MUST CONTINUE TO LISTEN TO ALL SECTORS OF THE PUBLISHING INDUSTRY INCLUDING PUBLISHERS, BOOK SELLERS, LIBRARIANS AND PRINTERS WHICH HAVE UNITED IN OPPOSITION TO THIS TARIFF.

LIKE THIS IMPORTANT CULTURAL INDUSTRY SECTOR, ONTARIO CANNOT SUPPORT THE DEVELOPMENT OF CULTURAL POLICIES WHICH ARE AS REGRESSIVE AS THIS FEDERAL RETALIATORY TARIFF.

DOCUMENT: 830-226/006

CONFÉRENCE FÉDÉRALE PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CULTURE ET DES RICHESSES HISTORIQUES

Déclaration d'ouverture

Quebec

Calgary, Alberta
Le 11 septembre 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CONFERENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRTORIALE DES

MINISTRES RESPONSABLES DE LA CULTURE

CALGARY, 11 ET 12 SEPTEMBRE 1986

DÉCLARATION D'OUVERTURE

DE MADAME LISE BACON

VICE-PREMIERE MINISTRE

ET MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES

DU QUÉBEC

CALGARY, LE 11 SEPTEMBRE 1986

CHERS COLLÈGUES,

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'OUVERTURE DE CETTE CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE EST L'OCCASION NON SEULEMENT DE MESURER LE CHEMIN PARCOURU PAR LA CULTURE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, MAIS ÉGALEMENT D'OBSERVER LES CHANGEMENTS IMPORTANTS QUI S'OPÈRENT DANS NOS SOCIÉTÉS, CHANGEMENTS AUXQUELS, DU RESTE, LES ACTEURS CULTURELS NE SONT PAS ÉTRANGERS. JE DIRAI ÉGALEMENT UN MOT DES DÉFIS QUI NOUS CONFRONTENT TOUS, CAR LE SIMPLE FAIT D'INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR, PAR L'EXAMEN DU RAPPORT BOVEY, LA QUESTION DU FINANCEMENT DES ARTS, DÉMONTRE BIEN QUE NOUS AURONS À OPÉRER DES CHOIX DIFFICILES AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.

L'OCCIDENT EST EN MUTATION; NOUS SOMMES PARTIE PRENANTE DE CES TRANSFORMATIONS. TRANSFORMATIONS DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES, DÉPLACEMENTS DES CENTRES D'INFLUENCE ÉCONOMIQUE, CROISSANCE FAIBLE ET PRESSIONS SUR L'EMPLOI, TRANSFORMATION RAPIDE DES VALEURS, SONT AUTANT DE PHÉNOMÈNES QUI NOUS SONT DÉSORMAIS FAMILIERS.

.../2

DE MÊME, LA MONTÉE DU LIBÉRALISME S'ACCOMPAGNE D'UN PASSAGE OBLIGÉ POUR LES ETATS, CELUI DE LA RÉVISION DE LEURS INTERVENTIONS DANS LA VIE DES CITOYENS. POURTANT, - ET CELA PREND L'ALLURE D'UN PARADOXE DÉCHIRANT POUR NOUS QUI SOMMES À LA BARRE DANS LE CHAMP CULTUREL - PENDANT LA MÊME PÉRIODE, ON NOTE QUE LA MONTÉE DE LA CULTURE EST FULGURANTE. ELLE EXIGE AINSI DE NOUS UN SUPPORT STRATÉGIQUE POUR ATTEINDRE DES SOMMETS QU'IL NOUS EST ENCORE DIFFICILE D'IMAGINER.

TOUT CE CONTEXTE N'EST PAS SANS NOUS RAPPELER À UN EXAMEN DE NOS MISSIONS FONDAMENTALES ET IL EST ALORS UTILE DE REMONTER SOMMAIREMENT DANS LE PASSÉ POUR IDENTIFIER NOS TRAJECTOIRES SPÉCIFIQUES.

AU QUÉBEC, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES A AUJOURD'HUI 25 ANS D'EXISTENCE. SI UN QUART DE SIÈCLE NE PÈSE PAS LOURD DANS L'HISTOIRE D'UN PEUPLE, EN REVANCHE IL S'AGIT D'UNE PÉRIODE SUFFISAMMENT LONGUE POUR MARQUER UNE CONTINUITÉ QUI PREND TOUT UN SENS. JE N'AI PAS À VOUS RAPPELER LE CARACTÈRE SINGULIER DE LA CULTURE FRANCOPHONE AU CANADA, VOUS EN CONNAISSEZ AUSSI BIEN QUE MOI TOUTES LES PÉRIPÉTIES DEPUIS LES DEUX DERNIERS SIÈCLES.

LA TRAJECTOIRE DE CES 25 ANNÉES EST LIMPIDE: ELLE ÉVOLUE SUR UN AXE OÙ LANGUE ET CULTURE ONT TOUJOURS ÉTÉ ÉTROITEMENT ASSOCIÉES ET OÙ LE PIVOT DE CET AXE, C'EST L'EXISTENCE D'UN MINISTÈRE QUI INTERVIENT DE DIVERSES MANIÈRES EN FAVORISANT L'IMPLANTATION DE POLITIQUES, EN RÉGULANT ET RÉGLEMENTANT DANS LE CHAMP CULTUREL, AVEC L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE. CELA AURA ÉTÉ: CRÉATION D'INSTITUTIONS NATIONALES, SUPPORT ÉTENDU AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS.

CETTE TRAME PROFONDE NE SAURAIT S'ATROPHIER PARCE QUE DÉSORMAIS NOTRE CONTEXTE SE MODIFIE. DANS UN MONDE DE COMMUNICATIONS INSTANTANÉES OÙ LES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES NE SONT PLUS AU PLAN CULTUREL QU'UN TRAIT SUR UNE CARTE, LA LIBRE CIRCULATION DES IDÉES PREND TOUT SON SENS. AUTANT LES MODES VESTIMENTAIRES APPARAISSENT PARTOUT DE LA MÊME MANIÈRE, AUTANT LES HABITUDES ALIMENTAIRES S'INTERNATIONALISENT, AUTANT LES COURANTS DE PENSÉE PÉNÈTRENT NOS ESPRITS QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OÙ NOUS NOUS TROUVIONS SUR LA PLANÈTE.

N'EST-CE PAS CE DONT TOUT HUMANISTE POUVAIT RÊVER NAGUÈRE, DE CETTE LIBRE ET ABSOLUE CIRCULATION DES IDÉES, DE

CE VILLAGE PLANÉTAIRE ET GLOBAL, SI VOUS ME PERMETTEZ L'EMPRUNT DE CETTE EXPRESSION DU CANADIEN MARSHALL MCLUHAN? MAIS VOILÀ, LE COROLLAIRE EN EST LA FRAGILITÉ DES IDENTITÉS NATIONALES, LÀ OÙ S'ÉMEUT CHACUN D'ENTRE NOUS, TOUCHÉ QU'IL SE SENT DANS SA PROPRE EXISTENCE. BIEN QUE CETTE FRAGILITÉ NE SOIT PAS ENCORE AUSSI GRANDE QUE DANS LES PAYÉS EUROPÉENS - OÙ ELLE SE TROUVE ACCENTUÉE PAR UN AFFAISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET UNE IMMIGRATION SOUTENUE -, ELLE N'EN N'EST PAS MOINS RÉELLE. CECI DIT, IL FAUT PAR AILLEURS PRENDRE GARDE, SOUS CE MOTIF LÉGITIME DE PROTECTION DE L'IDENTITÉ NATIONALE, DE NOUS FIGER DANS DES VALEURS DU PASSÉ, DANS UN STATISME DÉPLORABLE À LA CRÉATIVITÉ CONTEMPORAINE, C'EST-À-DIRE À CELLE QUE DEMAIN NOUS CONSIDÉRERONS COMME NOTRE PATRIMOINE NATIONAL.

CAR LA CRÉATIVITÉ AUJOURD'HUI N'EST PLUS LE PROPRE EXCLUSIF DE LA CULTURE NI LE PRIVILÈGE DES SEULS ARTISTES. CRÉATIVITÉ ET INNOVATION DEVIENNENT LE COEUR ET LE POUMON DE TOUTE SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE. L'IRRIGATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE NE SE FAIT DÉSORMAIS, DANS DES RAPPORTS DE COMPÉTIVITÉ ACCRUE, QUE PAR LA CAPACITÉ À INNOVER, À ÊTRE AUSSI BON SINON MEILLEUR QUE LES MEILLEURS DES SOCIÉTÉS CONCURRENTES. C'EST AINSI, POUR DES RAISONS PROPRES À L'ÉCONOMIE, QUE LES RAPPRO-

CHEMENTS CULTURE ET ENTREPRISE SE FONT JOUR. CE N'EST CERTES PAS PAR HASARD QUE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LE BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL METTENT SUR PIED UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DES ARTS À MONTRÉAL. IL Y A LÀ UN SIGNE ÉVIDENT D'UN POTENTIEL DE RENTABILITÉ POUR LES ENTREPRISES. MOI-MÊME, J'AI L'INTENTION D'ÉCRIRE PROCHAINEMENT AUX CHEFS D'ENTREPRISES, AFIN DE LES SENSIBILISER À CE CHANGEMENT DE CAP ET DE LES ENCOURAGER À ADOPTER UNE NOUVELLE ATTITUDE.

CAR C'EST UN FAIT INDÉNIABLE, ET VOUS TOUS POUVEZ SÛREMENT EN TÉMOIGNER À VOTRE MANIÈRE, QUE LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EST UNE AFFAIRE CRUCIALE POUR TOUS ET CHACUN DES ARTISTES ET CRÉATEURS. NON SEULEMENT SERAIT-IL MALSAIN QU'ON MAINTIENNE UNE CONCENTRATION DU FINANCEMENT DES ARTS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES DANS LES MAINS DE L'ÉTAT, MAIS CELUI-CI, MÊME S'IL LE VOULAIT, NE POURRAIT PLUS PRÉTENDRE À CE RÔLE EXCLUSIF DE MÉCÈNE PUBLIC POUR DES RAISONS MANIFESTES. AINSI DONC, LORS MÊME QUE LES MANIFESTATIONS CULTURELLES SE MULTIPLIENT, QUE L'ACTIVITÉ CULTURELLE PRATIQUÉE PAR LE CITOYEN PEUT SERVIR DE CONTREPOIDS AU TERRIBLE STRESS QUOTIDIEN, L'ÉTAT SE DOIT DE CONSTATER QU'IL DOIT TRANSFORMER UNE PARTIE DE SES RÉGIMES UNIVERSELS DE CONTRIBUTIONS EN "CAPITAUX" INVESTIS SUIVANT UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE POINTE. (LA MODERNISATION DE NOS PROGRAMMES EST DES LORS UNE TACHE PRIORITAIRE.)

MAIS, CE VIRAGE, LES ÉTATS NE SAURAIENT L'AMORCER SANS ÉTABLIR AU PRÉALABLE UN DOUBLE CONSTAT: CELUI QUE LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN MATIÈRE DE CULTURE DOIT POUVOIR COMPTER SUR UNE CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS MUNICIPAUX ET QUE LES REVENUS AUTONOMES DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES CULTURELS DOIVENT OBTENIR DAVANTAGE DU SECTEUR PRIVÉ, ENTREPRISES, INDIVIDUS ET FONDATIONS, CAR LES REVENUS DE GUICHET NE SAURAIENT SUFFIRE À ASSURER LEUR AUTONOMIE. (UN PARTNERSHIP ÉTROIT EST AINSI A IMAGINER.)

PLUS PRÈS DE NOUS, ET JE CONCLURAI LÀ-DESSUS, IL Y A L'ORDRE DU JOUR DE NOTRE CONFÉRENCE. LARGE À SOUHAIT, CET ORDRE DU JOUR QUE NOUS AVONS VOULU AINSI EXIGE DE NOUS NON SEULEMENT UNE BONNE DOSE DE SOUPLESSE, MAIS ÉGALEMENT UNE LARGEUR DE VUE QUI NE DOIT PAS NOUS FAIRE PERDRE L'HORIZON DE NOTRE MISSION ESSENTIELLE À NOUS, MINISTRES PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

J'AURAI CERTAINEMENT DES INTERVENTIONS AD HOC SUR PLUS D'UN ÉLÉMENT DE CET ORDRE DU JOUR. MAIS PERMETTEZ-MOI POUR L'INSTANT D'INSISTER SUR LA QUESTION CRUCIALE À MES YEUX, CELLE DU <u>STATUT DE L'ARTISTE.</u> VOILÀ UNE QUESTION COMPLEXE

QUI VIENT TARD DANS LA HIÉRARCHIE DE NOS PRIORITÉS ANTÉRIEURES ET ACTUELLES; MAIS NOTRE MISSION FONDAMENTALE NOUS OBLIGE DÈS À PRÉSENT À Y FAIRE FACE. EN DÉPIT DE LA COMPLEXITÉ DE L'ENCHEVÊTREMENT DES LÉGISLATIONS ET DES RÉGLEMENTATIONS DE TOUTES NATURES, NOUS NOUS DEVONS, AU COURS DES PROCHAINS MOIS, DE TIRER LA LIGNE SUR DES INJUSTICES QUI NE PEUVENT SE PERPÉTUER. S'IL NE NOUS EST PLUS POSSIBLE D'ÊTRE AUSSI GÉNÉREUX POUR LES ARTISTES QUE NOUS AVONS PU L'ÊTRE DANS LE PASSÉ POUR D'AUTRES TRAVAILLEURS, S'IL NE SAURAIT ÊTRE QUESTION DE SUSCITER UNE DÉPENDANCE ENVERS L'ÉTAT - ET CE, LES ARTISTES LE SAVENT TRÈS BIEN -, IL N'EST PLUS POSSIBLE QUE LES QUESTIONS DE DROITS D'AUTEURS, DE FISCALITÉ , DE RELATIONS DE TRAVAIL, DE REDEVANCE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE SOIENT ENCORE, OU PASSÉES SOUS SILENCE, OU ENROBÉES DANS DE BONNES INTENTIONS. IL N'Y A QU'UN MOT POUR DÉCRIRE NOS RESPONSABILITÉS EN CETTE MATIÈRE: AGIR. LE QUÉBEC IRA DE L'AVANT SUR CETTE QUESTION, POUR LES ASPECTS QUI LE CONCERNENT.

CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS, JE VOUS REMERCIE DE VOTRE BIENVEILLANTE ATTENTION.

LISE BACON

DOCUMENT: 830-226/006

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINSTERS
RESPONSIBLE FOR CULTURE HISTORICAL RESOURCES

Opening Address

Quebec

Calgary, Alberta
September 11, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

MINISTERS' OF CULTURE CONFERENCE

SEPTEMBER 11 - 12, 1986, CALGARY

OPENING ADDRESS

BY MRS. LISE BACON

DEPUTY PRIME MINISTER

AND MINISTER OF CULTURAL AFFAIRS

OF QUÉBEC

Calgary, September 11, 1986

DEAR COLLEAGUES;
LADIES AND GENTLEMEN;

The opening of this conference of the ministers' of culture is an occasion not only to gauge the progress made by culture over the past few years, but also to observe the important changes that have taken place in our societies, changes with which we as cultural players are quite familiar. I will also have a few words to say about the challenges that lie before us seeing that the art funding issue has been included in our agenda in connection with the examination of the Bovey Report. This is a clear indication that we will be faced with difficult choices over the next few years.

The West is in a transitional phase and we are actively involved in these changes. We are all very familiar with these phenomena: changes in economic structures, a shifting of the centres of economic influence, slow growth and employment woes, and rapidly changing values.

Meanwhile, the rise of liberalism has led governments to re-examine their interventions in the life of citizens. Yet, during this same period - and this seems paradoxical for those of us who are at the helm in the cultural field - the rise of culture has been truly astounding. Thus, our strategic support is required to enable culture to reach never before imagined heights.

Given this context, we must review our basic missions, and take a brief look at our respective pasts to identify the specific courses we have chosen.

In Québec, the ministère des Affaires culturelles is now 25 years old. While a quarter of a century does not weigh much in the history of a people, it is a sufficiently long period of time to establish a meaningful continuity. I do not need to remind you of the singular character of Canada's French-speaking culture; you are all aware of its many ups and downs over the past two centuries.

The course we have followed over these last 25 years is crystal clear: it has evolved along an axis where language and culture are closely related and where the pivot of this axis lies in the existence of the Department which intervenes in various ways, fostering the implementation of policies, and orienting and regulating activities in the cultural sphere, all the while being accountable to the National Assembly. This course centers around the creation of "national" institutions, and the providing of extensive support for the development of cultural activities and the creation of cultural facilities.

This guiding framework is not about to disintegrate just because our context has begun to change. In a world of instantaneous communication where geographical borders are but lines on a map from a cultural standpoint, the unhindered flow of ideas takes on all its true meaning. Just as clothing fashions appear everywhere in the same manner, just as eating habits become international, general thought trends affect us wherever we might be on this planet.

But isn't that exactly what humanists have always dreamed of - this free and absolute flow of ideas, this planetary and global village to borrow the phrase coined by Marshall McLuhan? Yet, the corollary to this is the fragile nature of national identities - an area where we all feel threatened as it involves our very existence. While this fragility is not as noticeable as in the European countries - where it is accentuated by a demographic decline and sustained immigration -, it is no less real. Having said this, we must guard ourselves against, on the legitimate grounds of protecting our national identity, becoming caught up in values of the past,

in a state of stagnation that impedes contemporary creativity, that same creativity that we will consider our national heritage tomorrow.

Today's creativity is no longer exclusive to culture, nor is it the sole privilege of artists. Creativity and innovation have become the heart and lungs of every contemporary society. Within the framework of increased competitiveness, economic and social vitality can only be insured by the ability to innovate, to be as good as, if not better, than the best of competing societies. Thus, for economical reasons we are beginning to witness the reconciliation of culture and business. It is certainly not by chance that the Montréal Chamber of Commerce and Commerce Board are in the process of setting up a task force on art funding in Montréal. There we have a clear sign of a viability potential for businesses. I myself intend to write to business leaders in the weeks to come to make them aware of this change in direction and to encourage them to adopt this new attitude.

For it is an undeniable fact - a fact to which you all surely can bear witness in your own way - that cultural funding is crucial for each and every artist and creator. Not only would it be unhealthy to continue to concentrate the funding of art and cultural industries in the hands of government, it would also be unthinkable as the latter is unable to continue to lay claim to the exclusive role of public patron for evident reasons. Thus, while cultural events continue to grow in number, while cultural activities practised by individual citizens may serve as a counterweight to the terrible daily stress they must face, the government must realize that it has to transform part of its universal contribution plans into invested capital in accordance with a ultra-modern development strategy. (MODERNIZATION OF OUR PROGRAMS IS THEREFORE A TOP PRIORITY.)

But before governments can undertake this reorientation, they must come to terms with two important facts: growth in public investments in the cultural area must be able to count on growth in municipal investments, and cultural organizations and undertakings must obtain more revenues from the private sector - businesses, individuals and foundations

- as box-office receipts are not enough to insure their autonomy. (A CLOSE PARTNERSHIP IS A SOLUTION WORTH ENVISAGING.)

Closer to home, and I will conclude on this point, there is the agenda of our conference. As the agenda is quite broad, we must show a great deal of flexibility, yet at the same time not lose sight of our basic mission as provincial and federal ministers responsible for cultural development.

I will undoubtedly have ad hoc interventions to make on more than one item in this agenda. But let me for now underscore what I consider a crucial issue, that of the status of artists. Here we have a complex issue that is a late-comer in the hierarchy of our past and present priorities; yet our mission is such that we must now confront it. Despite the complexity and the entanglement of legislation and regulations of every sort, we must, in the next few months, draw the line on injustices which must not be allowed to continue. While it is no longer possible for us to be as generous towards artists as we have been to other workers in the past, we can no longer allow issues such as copyright, taxation, labour relations, royalties and social security to go unaddressed or limit ourselves to just having good intentions. This does not mean that we must lead artists to become dependent on the state - artists themselves are aware of this danger. OUR RESPONSIBILITIES IN THIS AREA CAN BE SUMMED UP IN ONE SHORT SENTENCE: WE MUST ACT. Québec has decided to go ahead on this issue regarding those aspects that concern the province.

Ladies and Gentlemen, Colleagues, thank you for your attention.

LISE BACON

DOCUMENT:

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CULTURE

CALGARY, 11 ET 12 SEPTEMBRE 1986

DÉCLARATION SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

DE MADAME LISE BACON
VICE-PREMIERE MINISTRE
ET
MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES
DU QUÉBEC

CALGARY, LE 11 SEPTEMBRE 1986

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CHERS COLLEGUES, MESDAMES ET MESSIEURS

L'accroissement rapide depuis quelques décennies de la richesse des pays occidentaux a donné aux individus plus de moyens pécuniaires que ceux requis pour satisfaire aux stricts besoins primaires de l'existence. Sont apparus alors de nouveaux produits et services, dont le nombre a connu une croissance parallèle à l'augmentation des ressources individuelles. C'était le départ de ce que les économistes ont appelé le secteur tertiaire.

Ce secteur a maintenant une importance économique considérable dans les sociétés occidentales en général, et au Canada en particulier, parce qu'il commande aux autres secteurs toute une gamme de produits dont il a besoin pour son fonctionnement (le matériel audio et vidéo, les satellites, l'informatique...).

TOUT COMME L'INDUSTRIALISATION A REFAIT LA CARTE DES PAYS DÉVELOPPÉS AU SIECLE DERNIER, C'EST LE SECTEUR TERTIAIRE QUI EST EN TRAIN DE METTRE A JOUR LA CARTE DU DÉVELOPPEMENT.

Mais si les activités de ce secteur sont importantes au plan économique et essentielles en matière de culture, elles sont également fragiles. C'est l'univers de la création et de l'innovation où jamais rien n'est acquis. Les idées, les modes, les nouveaux concepts circulent très vite d'un pays à un autre ou entre les continents. On voit certains produits, culturels par exemple, se répandre à l'échelle planétaire en quelques mois seulement et entraîner pour leurs auteurs et producteurs des retombées colossales et souvent inattendues.

L'objet de la présente Conférence n'est pas le secteur tertiaire, je le sais bien. Mais nous sommes responsables de ministères au Canada qui se préoccupent de la création et de l'innovation en

général, du respect des créateurs, de leurs conditions socio-économiques et, si je puis dire, de leur démographie. Ce sont des ministères-clés pour le développement de chacune de nos provinces et du Canada tout entier. Les clientèles de nos ministères sont celles qui s'intéressent notamment à la Loi sur le droit d'auteur, et qui, au Canada, ont largement lancé le débat de sa remise à jour. C'est cette loi qui assure à la création et à l'innovation un environnement propice, fertile, qui fixe le niveau de respect des oeuvres de l'esprit en général et s'étend par conséquent à de multiples champs d'activités. C'est donc de cette loi que dépendent une très grande majorité de créateurs du secteur tertiaire.

Dès lors, les ministères qui s'intéressent à cette loi ou s'inquiètent de son devenir sont responsables de la matière première du secteur tertiaire, rien de moins. Nous, les ministres réunis ici, sommes donc en grande partie imputables du bien-être futur des Canadiens, tant par la création des produits culturels que nos politiques pourront susciter dans ce secteur , que par les emplois de tous les secteurs s'y rattachant.

Depuis quelques années les titulaires de droits et principalement les créateurs ont mené de nombreuses campagnes, que ce soit pour obtenir une nouvelle Loi sur le droit d'auteur, ou pour que l'on reconnaisse enfin leur apport au développement économique et culturel en leur accordant le statut qu'ils méritent. Statut qui doit s'incarner dans les dossiers de la fiscalité, des relations de travail, de la sécurité du revenu, de la santé et de la sécurité du travail.

Aussi, afin de donner aux artistes et au milieu des arts l'occasion de parler directement et publiquement à des élus, j'ai convo-

qué en mai dernier une Commission parlementaire sur le statut de l'artiste. Près de quarante groupes du milieu des arts sont venus exposer leurs problèmes et leurs attentes.

Tel est le sujet dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui, parce que la vitalité des arts m'intéresse à titre de ministre des Affaires culturelles, mais également parce que les améliorations que nous pourrons apporter au statut socio-économique et juridique des artistes, déborderont le milieu des arts, et influenceront toute l'économie canadienne.

On peut regrouper en quatre grandes familles les problèmes qui demandent des correctifs tombant dans des champs de compétence partagés, ou relevant exclusivement du fédéral: le droit d'auteur, la fiscalité, la sécurité sociale et les relations de travail. Comme les mesures demandées par les artistes amèneraient des changements à certaines lois fédérales et provinciales, la présente Conférence est donc toute désignée pour aborder ces sujets. De plus, tout indique que les problèmes des artistes au Québec sont, en majorité, identiques à ceux que l'on identifie dans les autres provinces.

DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Québec s'intéresse au droit d'auteur depuis de nombreuses années déjà et l'a démontré à maintes reprises.

Il y eut d'abord l'énoncé de politique gouvernementale du droit d'auteur qui fut connu sous le titre de La juste part des créateurs (To give talent its due). Le Service gouvernemental de

la propriété intellectuelle fut ensuite créé pour effectuer des recherches et réviser les politiques gouvernementales en matière de droits d'auteur, informer le public et conseiller les associations professionnelles dans leurs démarches en général. Depuis, ce service a publié dix-sept études à caractère pratique sur le droit d'auteur et mené une foule d'actions concrètes qui permettent d'affirmer que la connaissance du droit d'auteur a sensiblement progressé au Québec.

Parmi les actions les plus significatives je citerai la convention concernant la reprographie d'oeuvres imprimées dans les établissements scolaires qui accordera aux auteurs et éditeurs du Québec une somme de 5 000 000 $ sur une période de cinq ans. Dans le domaine de l'audio-visuel, un protocole d'entente avec la Société pour l'avancement des droits en audio-visuel (SADA) a accordé un premier montant de 1 250 000 $ pour les reproductions non autorisées dans le passé et prévoit un montant de 2 500 000 $ pour les titulaires de droits dans ce domaine au cours des 5 prochaines années.

Le ministère des Communications du Québec a adopté une politique concernant la reprographie d'oeuvres protégées par la Loi sur le droit d'auteur, politique qui s'applique dans tous les centres de reprographie du gouvernement du Québec.

Dans le débat entourant la révision de la Loi sur le droit d'auteur, le Québec a pris une part active en faisant connaître la Position du gouvernement du Québec à propos du Livre blanc sur le droit d'auteur De Gutenberg à Télidon. Et récemment j'ai fait parvenir au ministre Marcel Masse le Supplément à la Position du gouvernement du Québec à propos du Livre blanc sur le droit d'auteur De Gutenberg à Télidon.

Ce sont là quelques-unes des principales actions menées par mon ministère et le gouvernement du Québec dans le dossier du droit d'auteur et cela en concertation soutenue avec les associations d'artistes et les sociétés de perception de droits d'auteur.

Incidemment, les regroupements de créateurs et les sociétés de perception de droits d'auteur que nous avons entendus en Commission parlementaire, ont appuyé sans réserve les valeurs défendues dans la "Position du gouvernement du Québec à propos du Livre blanc sur le droit d'auteur de Gutenberg à Télidon", et nous ont demandé unanimement de faire pression pour hâter l'adoption d'une nouvelle Loi sur le droit d'auteur qui tienne compte des représentations des créateurs.

Avant de terminer sur ce sujet, permettez-moi d'exprimer mon inquiétude devant l'absence de mesures de compensation pour les pertes encourues par les ayants droit dues au fait de la reproduction à domicile des oeuvres sonores et visuelles. Il est urgent que l'on corrige cette injustice historique et que l'on instaure au Canada un système de redevances basé sur la vente du matériel d'enregistrement audio et vidéo comme beaucoup de pays l'ont déjà fait.

Je résumerai donc mon intervention sur le droit d'auteur en une seule proposition. Le programme de révision de cette loi a été lancé en 1952. Depuis environ deux ans, le gouvernement fédéral y travaille d'une façon plus particulière et les travaux sont très avancés. Je crois par conséquent qu'il faut fixer un échéancier, et à cet égard je lui propose de déposer dans les prochains mois le projet de loi à la Chambre des Communes, en espérant son adoption le plus rapidement possible. J'invite donc notre collègue, dont l'influence est certaine au sein du Conseil des ministres du gouvernement fédéral, à reagir sur cette proposition d'échéancier.

LE STATUT DE L'ARTISTE

On a l'habitude de diviser le débat concernant les artistes en deux grands chapitres: le droit d'auteur et le statut de l'artiste. Il s'agit bien sûr d'une simple habitude puisque l'on pourrait tout ranger sous cette dernière rubrique, tellement elle est vaste.

Nous reconnaissons la nécessité du rôle de l'artiste dans notre société, et nous voulons lui garantir un espace sociétal auquel il a droit. Aussi un des services de mon ministère s'est vu confier un mandat spécifique à cet effet.

Nous vivons présentement en pleine contradiction. D'une part, le volume d'affaires des industries culturelles n'a jamais été aussi élevé; il ne s'est jamais consommé autant de biens ou services culturels qu'aujourd'hui et, d'autre part, les statistiques de tous les pays nous apprennent que le nombre d'artistes professionnels vivant de leur discipline n'a jamais été aussi bas qu'actuellement.

Semblable constat nous invite à nous arrêter aux divers aspects de la condition de l'artiste pour voir les réaménagements à opérer.

FISCALITÉ

Parmi les sujets qui ont été privilégiés lors de notre Commission parlementaire on retrouve la fiscalité.

Des gestes marquants ont déjà été posés par le gouvernement fédéral dans ce dossier. A la suite du dépôt en mai 1984 du rapport du Sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture sur l'imposition des créateurs et des interprètes, des réaménagements ont été faits par Revenu Canada et Revenu Québec, notamment au niveau de l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu. Plusieurs groupes y ont vu l'amorce d'une reconnaissance de leurs conditions d'exercice de leur discipline artistique, mais ils ont formulé d'autres demandes que l'on peut diviser en deux grandes catégories de mesures: une première visant les artistes eux-mêmes et une seconde visant le milieu des arts en général.

Il serait long d'exposer ici les demandes de cette première catégorie, soit celles visant les artistes eux-mêmes, mais je puis au moins en énumérer quelques-unes à titre indicatif.

J'aimerais signaler préalablement que plusieurs groupes, ayant compris l'importance de définir les catégories d'individus auxquelles on veut accorder des avantages fiscaux par exemple, ont demandé que des critères de professionnalisme soient élaborés.

On a demandé un statut fiscal particulier pour les disciplines artistiques, on a suggéré un montant forfaitaire de déductions, le retour de l'ancienne formule d'étalement du revenu et le droit d'utiliser une comptabilité d'exercice modifiée, etc.

Dans la catégorie des demandes concernant le financement des arts en général, on a fait une foule de suggestions. Bien que je ne veuille pas me prononcer immédiatement sur chacune des mesures qui nous ont été proposées, j'avoue toutefois qu'il y a là des pistes à explorer avec intérêt.

On souhaite par exemple la déductibilité du montant des achats d'oeuvres d'art et de biens culturels, que les dons et même les investissements des particuliers et des sociétés soient déductibles, que les artistes bénéficient des mêmes avantages fiscaux que les collectionneurs, etc.

Enfin, le secteur des arts voudrait entretenir une communication permanente avec les fonctionnaires du Revenu afin de débattre des problèmes créés par l'application ou l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu.

SÉCURITÉ SOCIALE

Les organismes qui ont participé à la Commission parlementaire ont été nombreux à réclamer ou bien l'accès aux différents programmes de sécurité sociale, dont l'assurance-chômage en tout premier lieu, ou bien la création de régimes similaires qui tiennent compte des particularités de leur situation. Le fait qu'ils en soient exclus leur apparaît à juste titre comme une non-reconnaissance de leur statut de travailleur "utile" à la société.

En ce qui concerne le domaine de la sécurité sociale, il est évident que les solutions ne sont pas faciles compte tenu des particularités de leur travail, mais on constate suffisamment d'écarts entre la situation des artistes et celle des autres catégories de travailleurs pour justifier que nous fassions preuve d'imagination et de courage sur cette question.

RELATIONS DE TRAVAIL

J'en viens maintenant à une question fort complexe et délicate, celle des relations de travail. Je la résumerai en deux préoccupations principales.

. la reconnaissance juridique d'une ou de plusieurs associations, selon les secteurs, et l'obligation des employeurs à négocier tout contrat de travail avec l'association professionnelle représentant la discipline impliquée;

. l'établissement et la reconnaissance de contrats types adaptés aux différents secteurs.

L'absence ou la faiblesse des dispositions légales auxquelles peuvent recourir les artistes dans leurs relations de travail, souligne une fois de plus les particularités de leur condition et invite les gouvernements à étudier cette question.

CONCLUSION

La tenue de la Commission parlementaire en mai dernier m'a permis d'amorcer un dialogue que je veux maintenir avec le milieu des arts. J'ai demandé que l'on effectue une synthèse des centaines de recommandations qu'on y a présentées, et cette synthèse a été acheminée à chaque ministère du gouvernement du Québec visé ou susceptible de l'être par l'une ou l'autre d'entre elles.

Les réponses que l'on nous fera seront débattues avec les regroupements d'artistes et le tout se traduira par des propositions que je voudrais soumettre au Conseil des ministres avant la fin de l'année. Voilà pour mon plan de travail au niveau du Québec.

En ce qui a trait aux sujets qui touchent également le fédéral, je souhaite évidemment que nous nous attellions à la tâche dans les meilleurs délais et je souscris à la mise sur pied d'un groupe de travail fédéral-provincial qui se penchera sur toutes les questions concernant le statut juridique et socio-économique de l'artiste québécois et canadien.

Chers collègues, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.

C611
22
-C52

DOCUMENT: 860-192/004
830-226/005

MINISTER'S OF CULTURE CONFERENCE

SEPTEMBER 11 - 12, 1986, CALGARY

STATEMENT ON THE STATUS OF ARTISTS

BY MRS. LISE BACON

DEPUTY PRIME MINISTER

AND MINISTER OF CULTURAL AFFAIRS

OF QUÉBEC

LIBRARY

Calgary, September 11, 1986

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

DEAR COLLEAGUES;
LADIES AND GENTLEMEN;

The rapid growth over the past few decades in the wealth of western countries has provided individual citizens with more financial means than needed to satisfy their strict basic needs. As a result, new products and services appeared whose number grew in proportion to the increase in available individual resources. This signaled the start of what economists have called the tertiary sector.

This sector is now of considerable economic importance in western societies in general and in Canada in particular, as it orders a wide range of products from other sectors, products which it requires to operate (audio and video material, satellites, computers...).

JUST AS INDUSTRIALIZATION COMPLETELY ALTERED THE MAP OF DEVELOPED COUNTRIES IN THE LAST CENTURY, IT IS THE TERTIARY SECTOR THAT IS CURRENTLY UPDATING THE ENTIRE DEVELOPMENT PICTURE.

While the activities of this sector are important from an economic standpoint and essential from a cultural standpoint, they are also fragile. In the universe of creation and innovation, nothing can be taken for granted. Ideas, fashions, new concepts all travel with lightning speed from one country to the next or between continents. Certain products, cultural ones for instance, spread across the entire globe in the span of a few months and bring their authors and producers colossal and often unexpected spinoffs.

I am fully aware that the subject of this conference is not the tertiary sector. But we are responsible for departments in Canada that are concerned

with creation and innovation in general, with the respect of creators, their socioeconomic conditions and, if I may add, their demography. These are key departments in the development of each of our provinces and of Canada as a whole. The clienteles of our departments are those interested in the Copyright Act in particular, and who, in the case of Canada, have sparked the debate on its revision. This Act assures creation and innovation an auspicious and fertile environment; it sets the level of respect for creative work in general and, as a result, extends into numerous activity fields. Hence, a very large majority of tertiary-sector creators are dependent on this Act.

Given this context, departments which are interested in this Act or concerned about its future are responsible for nothing less than the "raw material" of the tertiary sector. As ministers gathered here today, we are thus largely responsible for the future welfare of Canadians, both in terms of the creation of cultural products resulting from our policies and jobs in all related sectors.

Over the past few years copyright holders and creators, in particular, have undertaken numerous campaigns, whether to obtain a new Copyright Act, or to seek the status they deserve in recognition of their contribution to economic and cultural development. This status necessarily involves numerous issues: taxation, labour relations, income security, health and occupational safety.

In order to give artists and artistic circles the opportunity to speak directly and publicly to elected officials, I convened a Parliamentary Commission on the status of artists last May. Nearly forty groups from the

arts sector came to air their problems and state their expectations.

This is the subject that I would like to speak about today first of all because, as Minister of Cultural Affairs, I am deeply interested in the vitality of the arts, and secondly because the improvements that we can make in the socioeconomic and legal status of artists will extend far beyond the arts sector and will affect the Canadian economy as a whole.

There are four main categories of problems that require corrective measures falling under joint jurisdiction or exclusive federal jurisdiction: copyright, taxation, social security and labour relations. As the measures requested by artists would result in changes to certain federal and provincial statutes, this conference is the ideal forum to address these issues. Moreover, everything would indicate that the problems experienced by Québec artists are for the most part identical to those identified in other provinces.

COPYRIGHT

The Québec government has been interested in copyright for several years now and has shown its concern on numerous occasions.

First of all, there was the statement of government policy on copyright made known under the title La juste part des créateurs (To give talent its due). Next the provincial government's Intellectual Property Branch was created to conduct research and to revise government policies on copyright,

to inform the public and to advise professional associations in their undertakings in general. Since being created, this Branch has published seventeen practical studies on copyright and has taken numerous concrete steps which today enable me to say that there has been great progress in Québec in the field of copyright awareness.

Among the most significant steps, I would like to mention the agreement on the reproduction of printed works in school establishments which will give Québec authors and editors a sum of $ 5 million over a five-year period. In the audiovisual field, a protocol agreement with the Société pour l'avancement des droits en audio-visuel (SADA) has granted a preliminary sum of $ 1,250,000. for unauthorized reproductions in the past and provides for a sum of $ 2,500,000. for copyright holders in this field over the next five years.

The Québec ministère des Communications has adopted a policy regarding the reproduction of works protected under the Copyright Act, a policy which applies in all Québec government reproduction centres.

Québec has taken an active role in the debate centering on the revision of the Copyright Act by making known The Position of the Québec Government concerning the White Paper on Copyright; From Gutenberg to Telidon. And recently I sent Minister Marcel Masse the Supplement to the Position of the Québec Government concerning the White Paper on Copyright; From Gutenberg to Telidon.

There you have a few of the main steps taken by my department and the Québec government on the copyright issue in constant cooperation with artistic associations and copyright societies.

In passing, the creative artist groups and copyright societies that we heard at the Parliamentary Commission unhesitatingly supported the values set out in "The Position of the Québec Government concerning the White Paper on Copyright; From Gutenberg to Telidon" and unanimously asked that we apply the necessary pressure to speed up the passing of a new Copyright Act which will take into account creative artists' claims.

Before ending on this subject, allow me to express my concern regarding the absence of compensatory measures for losses incurred by copyright holders as a result of in-home reproductions of visual and sound works. It is urgent that we correct this historic injustice and that we implement in Canada a system of royalties based on the sale of audio and visual recording material, following the lead taken by many other countries.

I will summarize my intervention on copyright in one single proposal. The revision program of this statute began in 1952. For approximately two years now, the federal government has been working more intensely on this revision and work is already at an advanced stage. As a result, I feel that it is time to set a schedule. Accordingly, I propose the tabling of the bill in the House of Commons in the next months hoping it would be adopted immediately. I therefore invite our colleague who is clearly influential in the federal government's ministers council to react upon this schedule proposal.

STATUS OF ARTISTS

There is a tendency to divide the debate on artists into two main areas: copyright and the status of artists. This is, of course, a mere habit as the latter area is so vast that it could be seen as encompassing the former.

We acknowledge the necessity of the artist's role in our society and we want to guarantee the artist the position in society that he/she is fully entitled to. Thus, one of the branches of my department has been entrusted with a specific mandate to that end.

At the present time we find ourselves confronted with an altogether contradictory situation. On the one hand, the volume of business of cultural industries has never been so high; never before have so many cultural goods or services been consumed. On the other hand, statistics from all countries indicate that the number of professional artists living from their artistic endeavours has never been so low.

In view of this paradox, we must take a closer look at the status of artists to see what changes need to be made.

TAXATION

Among the subjects most often brought up at our Parliamentary Commission we find the issue of taxation.

Important steps have already been taken by the federal government in regard to this issue. Following the May 1984 tabling of the report of the Subcommittee of the Standing Committee on Communications and Culture dealing with the taxation of creative artists and performers, adjustments were made by Revenue Canada and Revenu Québec, in particular, regarding the interpretation of the Income Tax Act. Several groups have seen in this move the beginnings of a recognition of the conditions in which they exercise their artistic endeavours. However, they have also formulated other demands that can be divided into two main categories of measures: the first one involving artists themselves and the second involving artistic circles in general.

It would take too much time to list all the demands of this first category, i.e., the one involving artists themselves, but I will however list a few just to give you an idea of what they encompass.

I would like to first of all point out that several groups recognized the importance of defining the categories of individual artists, for example when granting fiscal advantages, and asked that professionalism criteria be established.

A specific fiscal status was requested for artistic disciplines; it was suggested that there be a lump-sum amount for deductions and that we return to the old income averaging formula; the right to use a modified accrual method was also brought up.

A wide array of suggestions was made in the category of general art funding. While I do not want to immediately pass judgment on each of the measures that were proposed, I do admit that there are interesting avenues worth exploring.

For instance, creative artists would like art work or cultural property purchases to be deductible, that donations and even investments by individuals and corporations be deductible, that artists benefit from the same fiscal advantages as collectors, etc.

Finally, the arts sector would like to remain in permanent communication with Revenue officials to discuss problems created by the application or interpretation of the Income Tax Act.

SOCIAL SECURITY

Numerous organizations participating in the Parliamentary Commission requested either access to the various social security programs, unemployment insurance in particular, or the creation of similar plans which would take into account artists' distinctive situation. In their opinion - and rightly so -, the fact that they are excluded from these plans only underscores the non-recognition of their status as "useful" workers in society.

As far as the social security issue is concerned, it is evident that there are no easy solutions given the distinct nature of their work. However, there is so great a discrepancy between the situation of artists and that of other categories of workers as to justify greater imagination and courage on our part when dealing with this issue.

LABOUR RELATIONS

I now come to a very complex and delicate issue: labour relations. I will summarize it in two main concerns:

- the legal recognition of one or more associations, according to the sectors, and the obligation on the part of employers to negotiate all labour contracts with the professional association representing the discipline involved;

- the creation and recognition of standard agreements adapted to the various sectors.

Legal provisions open to artists in the labour relations field are often all but non-existent and lack the necessary force: this situation once again underscores the particular nature of the artists' condition and warrants an indepth examination by government.

CONCLUSION

The holding of a Parliamentary Commission last May enabled me to initiate a dialogue that I would like to maintain with artistic circles. I asked that a synthesis be made of the hundreds of recommendations presented there, and this synthesis has been sent to each department of the Québec government that is affected or likely to be affected by any one of the recommendations.

The responses that we receive will be discussed with artist groups and the results of this discussion will be reflected in proposals that I would like to submit to the Ministers Council before the end of the year. There you have my workplan for Québec.

As for those issues that also involve the federal government, I would obviously like us to get down to work on them as soon as possible. I therefore subscribe to the creation of a federal-provincial task force that would examine all the issues concerning the legal and socioeconomic status of Québec and Canadian artists.

Colleagues, ladies and gentlemen, thank you for your attention.

C111
J2
C52

DOCUMENT: 830-228/007

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Communiqué

Conférence

Le 4 juin 1986
Belleville (Ontario)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Expansion industrielle régionale / Regional Industrial Expansion

COMMUNIQUÉ

Agent		Prière de publier
VERA HOLIAD	(613) 995-9001	SUR RÉCEPTION

Objet

RÉUNION DES MINISTRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

BELLEVILLE (Ontario), le 4 juin 1986 -- M. Don Mazankowski, ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale et M. André Bissonnette, ministre d'État (Petites entreprises), ont rencontré aujourd'hui les ministres provinciaux et territoriaux responsables du développement régional. Les ministres ont discuté des investissements et du commerce interprovincial, de la paperasserie et de la déréglementation en ce qui a trait aux petites entreprises ainsi que de la politique de développement régional.

Au sujet des obstacles au commerce interprovincial, les ministres ont convenu de présenter à leur gouvernement respectif les initiatives suivantes:

- un effort pour instaurer un moratoire général sur les nouveaux obstacles, à moins que des impératifs de développement économique provincial ne les rendent inévitables;
- un mécanisme permanent pour réduire les obstacles;
- un processus pour valider l'inventaire des obstacles;
- une série de principes directeurs pour la réduction des obstacles.

Les ministres ont également convenu de faire rapport sur les résultats de leurs consultations à la prochaine réunion des ministres fédéral et provinciaux du développement économique régional, prévue pour la fin de septembre 1986.

Les ministres reconnaissent que diverses politiques et programmes des gouvernments fédéral et provinciaux peuvent avoir comme résultat, voulu ou non, de nuire aux objectifs nationaux et régionaux de développement économique en entravant les rapports entre les

Canada

provinces. Ils reconnaissent l'importance du commerce interprovincial pour le développement économique de toutes les régions. C'est pourquoi ils croient que tous ont avantage à éviter le recours à de tels obstacles, à identifier ceux qui existent et à y remédier dans la mesure du possible.

En outre, tous les ministres participants ont convenu d'entreprendre des démarches pour obtenir, de leur gouvernement, l'autorisation d'entamer un processus de consultation pour examiner la possibilité de réduire les obstacles actuels au commerce interprovincial.

Les ministres ont examiné les travaux du Groupe de travail portant sur les facteurs qui influent sur les investissements et ils ont convenu que les organismes et ministères responsables devraient poursuivre les discussions sur ce point.

Ils ont également mis en branle une vaste révision de la politique de développement régional et ils ont chargé leurs fonctionnaires d'évaluer les progrès accomplis depuis 20 ans et d'identifier les principales orientations à suivre au cours des années à venir.

Les ministres responsables des petites entreprises se sont penchés sur le travail effectué jusqu'à présent par des groupes de travail fédéraux-provinciaux créés dans chaque province pour trouver des moyens de réduire la paperasserie et les incidences de la réglementation.

"Le travail n'est pas encore terminé, mais nous progressons dans l'identification des secteurs où des améliorations sont possibles", a déclaré M. Bissonnette. "Nous travaillons avec les provinces pour créer un climat économique qui sera plus favorable aux petites entreprises."

Les ministres ont également approuvé les conditions d'une étude conjointe qui sera menée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en collaboration avec l'Association des banquiers canadiens et qui portera sur les façons d'améliorer le financement des petites entreprises. Lors de leur réunion précédente à Banff, en février, les ministres avaient discuté de cette question avec des dirigeants de banques à charte canadiennes.

Pour ce qui est des grands programmes d'approvisionnement du gouvernement fédéral, M. Mazankowski a informé les participants que le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle approche en matière de retombées industrielles. "Nous allons insister moins sur les retombées à court terme sous forme d'activités industrielles compensatoires et davantage sur le développement industriel et régional à long terme, y compris sur des mesures sélectives pour développer les économies régionales" a déclaré M. Mazankowski.

Les ministres responsables du développement régional se rencontrent régulièrement depuis janvier 1985. En juin 1985, les treize gouvernements ont rendu public un Énoncé intergouvernemental dans lequel était formulée une démarche conjointe en matière de développement régional reposant sur neuf principes fondamentaux qui doivent servir à guider les efforts des gouvernements visant à promouvoir le développement économique régional.

- 30 -

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Vera Holiad, (bureau de M. Mazankowski) (613) 995-9001
Anne-Marie Jean, (bureau de M. Bissonnette) (613) 996-3915

DOCUMENT: 830-228/007

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS OF REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT

News Release

Conference

June 4, 1986
Belleville, Ontario

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

Government of Canada / Gouvernement du Canada
Regional Industrial Expansion / Expansion industrielle régionale

NEWS RELEASE

Contact		For release
VERA HOLIAD	(613) 995-9001	IMMEDIATE

Subject

FEDERAL AND PROVINCIAL REGIONAL DEVELOPMENT MINISTERS MEET

BELLEVILLE, ONT., June 4, 1986 -- Don Mazankowski, Acting Minister of Regional Industrial Expansion and André Bissonnette, Minister of State (Small Businesses), met with provincial and territorial regional development ministers today. Ministers discussed investment and interprovincial trade, paperburden and deregulation for small businesses and regional development policy.

On the subject of interprovincial trade barriers, Ministers agreed to present to their respective governments the following initiatives:

- a broad best-efforts moratorium on new barriers subject to compelling considerations of provincial economic development;
- a permanent mechanism to reduce barriers;
- a process to validate an inventory of barriers;
- a set of Guiding Principles for reducing barriers.

Ministers also agreed to report back on the results of their consultations at the next meeting of Federal-Provincial Regional Economic Development Ministers, tentatively scheduled for the end of September, 1986.

Ministers recognize that various policies and programs of the Federal and provincial governments may have the effect, intended or otherwise, of interfering with national and regional economic development goals by imposing barriers between provinces. They recognize the importance of interprovincial trade to the economic development of all regions. Thus, they believe that it is to their mutual advantage to avoid the use of barriers, to identify those which presently exist and to remedy them wherever possible.

Canada

In addition, all Ministers present at the meeting agreed to seek authority from their governments to enter into a consultative process which would consider the possible reduction of existing interprovincial barriers to trade.

Ministers reviewed the work of the Task Force on the factors which influence investment decisions and agreed that further work on this issue should be pursued by the responsible agencies and departments.

They also launched a broad regional development policy review and instructed officials to assess progress made in the past 20 years and identify major thrusts to be pursued in the years to come.

Ministers responsible for small businesses reviewed the work to date of federal-provincial task forces created in each province to find ways to reduce paperburden and the impact of regulations.

"The work is not completed but we are making progress in identifying areas where improvements are possible," said Mr. Bissonnette. "We are working with provinces to create an economic environment which is more supportive of small businesses."

Ministers also approved terms of reference for a joint study by the federal, provincial and territorial governments with the Canadian Bankers Association on ways to improve the financing of small businesses. At their previous meeting in Banff, in February, Ministers had met with senior executives of Canadian chartered banks to discuss this issue.

On the question of major federal procurement activities, Mr. Mazankowski informed the meeting that the federal government was adopting a new approach in terms of seeking industrial benefits. "We are putting less emphasis on seeking short-term benefits in the form of industrial offsets and a greater focus on long-term achievements in industrial and regional development including selective measures to develop regional economies, "said Mr. Mazankowski.

Regional development ministers have been meeting regularly since January 1985. In June of 1985 the thirteen governments issued an Intergovernmental Paper which articulates a joint approach to regional development in the form of nine fundamental principles to guide them in their efforts to foster regional economic opportunities.

- 30 -

FOR FURTHER INFORMATION, CONTACT:

Vera Holiad (Mr. Mazankowski's office) (613) 995-9001
Anne-Marie Jean (Mr. Bissonnette's office) (613) 996-3915

11.06.86

DOCUMENT: 830-228/009

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS
OF REGIONAL INDUSTRIAL DEVELOPMENT

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

BELLEVILLE, Ontario
June 4, 1986

BELLEVILLE (Ontario)
Le 4 juin 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-228/007	Conference	News Release
	Conférence	Communiqué
830-228/009	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

CA1
22
C52

11.07.86

DOCUMENT: 830-227/008

MEETING OF THE COMMITTEE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR COMMUNICATIONS

RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES
RESPONSABLES DES COMMUNICATIONS

VANCOUVER, British Columbia
June 9, 1986

VANCOUVER (Colombie-Britannique)
Le 9 juin 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-227/006	Conference	Press Communiqué
	Conférence	Communiqué de presse
830-227/008	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

DOCUMENT: 830-227/006

RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES RESPONSABLES DES COMMUNICATIONS

Communiqué de presse

Conférence

Le 9 juin 1986
Vancouver (Colombie-Britannique)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

LE 9 JUIN 1986 DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Comité de ministres responsables des communications se rencontre à Vancouver

VANCOUVER -- Le Comité de ministres responsables des communications des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'est réuni aujourd'hui à Vancouver afin de poursuivre les travaux concernant l'élaboration de nouvelles politiques des télécommunications pour le Canada.

Au nom des ministres participants, les coprésidents du Comité, les ministres des Communications du Canada et du Québec, MM. Marcel Masse et Richard French, se sont déclarés très satisfaits de cette séance de travail qui visait à examiner les travaux effectués à ce jour par des fonctionnaires des deux ordres de gouvernement. Parmi les participants à cette rencontre, mentionnons les ministres ou représentants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Le Comité des ministres a par ailleurs pris connaissance des documents de travail qui portent sur les rôles et responsabilités des gouvernements en matière de politiques de télécommunications de même que sur l'interconnexion. Les ministres ont donné des directives d'orientation à leurs fonctionnaires pour élaborer des projets de politiques en vue de leur prochaine rencontre.

Les ministres se sont également entendus pour que la prochaine conférence plénière des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ait lieu en octobre 1986, à Whitehorse (Yukon).

- 30 -

DOCUMENT: 830-227/006

MEETING OF THE COMMITTEE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR COMMUNICATIONS

Press Communiqué

Conference

June 9, 1986
Vancouver, British Columbia

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

JUNE 9, 1986 FOR IMMEDIATE RELEASE

Committee of Communications Ministers meet in Vancouver

VANCOUVER -- The Federal-Provincial-Territorial Committee of Ministers Responsible for Communications met today in Vancouver to continue progress toward the development of new telecommunications policies for Canada.

On behalf of the participating ministers, Canada's Communications Minister Marcel Masse and Quebec Communications Minister Richard French, the co-chairmen of the Committee, expressed their satisfaction with the working session, which reviewed working papers by officials from both levels of government. Participating in the meeting were ministers and representatives from New Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Yukon.

The committee reviewed discussion papers on the roles and responsibilities of governments in telecommunications and on interconnection policies. The ministers established a framework for officials to further develop policy options for the next meeting.

The ministers agreed to hold a plenary Conference of Federal, Provincial and Territorial Ministers in Whitehorse, Yukon, in October 1986.

- 30 -

CA1
EA
-C52

DOCUMENT: 830-226/013

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR CULTURE AND HISTORICAL RESOURCES

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CULTURE ET DES RICHESSES HISTORIQUES

CALGARY, Alberta
September 11-12, 1986

CALGARY (Alberta)
Les 11 et 12 septembre 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-226/005	Quebec	Statement on the Status of Artists
	Québec	Déclaration sur le status de l'artiste
830-226/006	Quebec	Opening Address
	Québec	Déclaration d'ouverture
830-226/007	Ontario	Statement on the Imposition of Federal Retaliatory Tariffs on Books and Periodicals
830-226/008	Ontario	Heritage Statement
830-226/009	Manitoba	Introductory Remarks
830-226/010	Federal	Statement by the Honourable Flora MacDonald
	Fédéral	Notes pour l'allocution de l'honorable Flora MacDonald
830-226/011		Communique
		Communiqué
830-226/013	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

DOCUMENT: 830-223/012

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE
OF MINISTERS OF HOUSING

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES DE L'HABITATION

Vancouver, B.C.
July 10 & 11, 1986

Vancouver (C.-B.)
Les 10 et 11 juillet 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-223/004	Ontario	Remarks by Hon. Alvin Curling Minister of Housing Allocution de l'honorable Alvin Curling, ministre du logement
830-223/010	Conference	Communiqué
	Conférence	Communiqué
830-223/012	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

DOCUMENT : 830-223/010

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'HABITATION

COMMUNIQUÉ

LES 10 ET 11 JUILLET 1986
VANCOUVER (C.-B.)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'HABITATION

À PUBLIER IMMEDIATEMENT

VANCOUVER, LE 10 JUILLET 1986

LES MINISTRES DE L'HABITATION DU CANADA ONT TENU LEUR CONFÉRENCE ANNUELLE À VANCOUVER AUJOURD'HUI.

LA CONFÉRENCE ÉTAIT ORGANISÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET PRÉSIDÉE PAR L'HON. JACK KEMPF, MINISTRE DES TERRES, DES PARCS ET DE L'HABITATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET PAR L'HON. STEWART MCINNES, MINISTRE RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT.

TOUS LES MINISTRES ONT EXPRIMÉ LEUR SATISFACTION CONCERNANT L'ESPRIT PRODUCTIF ET DE COLLABORATION DANS LEQUEL SE SONT DÉROULÉS LES DÉBATS.

L'HONORABLE STEWART MCINNES A DÉCLARÉ QU'IL ÉTAIT HEUREUX DES PROGRÈS RÉALISÉS EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN OEUVRE DES NOUVELLES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR L'HABITATION SOCIALE. CES ENTENTES ÉLARGISSENT LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRRITORIAUX EN CE QUI A TRAIT A LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES D'HABITATION SOCIALE TOUT EN S'ASSURANT QUE L'AIDE FINANCIÈRE SOIT PLUS EFFICACEMENT DIRIGÉE VERS LES PLUS DÉMUNIS.

DIVERS MOYENS VISANT À AMÉLIORER LES PROGRAMMES EN COURS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS ET, CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT QU'ILS ONT PRIS AU CHAPITRE DE LA COLLABORATION ET AFIN D'AVOIR LA PLUS GRANDE FLEXIBILITÉ POSSIBLE DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS, LES MINISTRES ONT DEMANDÉ À LEURS HAUTS FONCTIONNAIRES D'ÉTUDIER UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS IMPORTANTES, NOTAMMENT:

- LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE LOGEMENT DANS TOUT LE CANADA;
- LA DÉFINITION DES PERSONNES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DESDITS PROGRAMMES;
- LE CONTRÔLE DES COÛTS DES LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANTS;
- L'ENTRETIEN ET LA PRÉSERVATION DE CES LOGEMENTS ET
- LA NÉCESSITÉ DE RÉPONDRE A LA DEMANDE CROISSANTE DE LOGEMENTS POUR DES CLIENTÈLES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX EN FONCTION DES PARTICULARITÉS SANS CESSE CHANGEANTES DE LA COLLECTIVITÉ.

OUTRE LA QUESTION DES LOGEMENTS SOCIAUX, LES MINISTRES ONT EXAMINÉ LE MARCHÉ DE L'HABITATION DANS TOUT LE CANADA, ET ONT ÉTÉ ENCOURAGÉS PAR SA PERFORMANCE GÉNÉRALEMENT SOLIDE ET PAR L'AUGMENTATION DES MISES EN CHANTIER DEPUIS LEUR DERNIERE CONFÉRENCE, AUGMENTATION QU'ON ESTIME ÊTRE DE L'ORDRE DE 180 000 NOUVELLES UNITÉS EN 1986 (165 000 EN 1985).

LE MINISTRE FÉDÉRAL A ANNONCÉ LA MISE EN OEUVRE, CET AUTOMNE, DU PROGRAMME DE TITRES AVEC GARANTIE HYPOTHÉCAIRE AFIN D'AUGMENTER LA DISPONIBILITÉ DE FONDS RÉSERVÉS AUX HYPOTHEQUES A LONG TERME, NOUVELLE QUI A ÉTÉ FORT BIEN ACCUEILLIE PAR LES MINISTRES PROVINCIAUX.

LES MINISTRES ONT RÉAFFIRMÉ LEUR APPUI QUANT AU MAINTIEN DU PROGRAMME FÉDÉRAL D'ASSURANCE-PRÊT HYPOTHÉCAIRE. LES DÉBATS ONT PORTÉ SUR LE MOYEN D'AMÉLIORER LA STRUCTURE ET LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME, EN PARTICULIER DE VEILLER A L'ÉGALITÉ D'ACCES POUR TOUS LES CANADIENS.

FINALEMENT, LES MINISTRES ONT ABORDÉ LA QUESTION DE LA DÉCLARATION DES NATIONS-UNIES, C.-A-D. QUE 1987 SERAIT L'ANNÉE INTERNATIONALE DU LOGEMENT POUR LES SANS ABRIS. TOUS LES GOUVERNEMENTS EXAMINENT LES DIVERS MOYENS VISANT A SOULIGNER LE MIEUX POSSIBLE CETTE OCCASION.

LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'HABITATION DE 1987 SE TIENDRA AU QUÉBEC.

- 30 -

DOCUMENT: 830-223/010

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF HOUSING

COMMUNIQUÉ

JULY 10 & 11, 1986
VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF HOUSING

FOR IMMEDIATE RELEASE

VANCOUVER, JULY 10, 1986 -
HOUSING MINISTERS FROM ACROSS CANADA CONCLUDED THEIR ANNUAL CONFERENCE IN VANCOUVER TODAY.

THE CONFERENCE WAS HOSTED BY THE GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA AND CO-CHAIRED BY THE HONOURABLE JACK KEMPF, BRITISH COLUMBIA, MINISTER OF LANDS, PARKS AND HOUSING AND THE HONOURABLE STEWART MCINNES, MINISTER RESPONSIBLE FOR THE CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION.

ALL MINISTERS EXPRESSED THEIR SATISFACTION WITH THE COOPERATIVE AND PRODUCTIVE NATURE OF THE DISCUSSIONS.

THE HONOURABLE STEWART MCINNES STATED HE WAS: "PLEASED WITH THE CONSIDERABLE PROGRESS ACHIEVED IN IMPLEMENTING THE NEW FEDERAL-PROVINCIAL AGREEMENTS IN SOCIAL HOUSING". THESE AGREEMENTS EXPAND THE PROVINCIAL AND TERRITORIAL ROLE IN DELIVERING SOCIAL HOUSING WHILE ENSURING THAT ASSISTANCE IS MORE EFFICIENTLY TARGETTED TO THE NEEDY.

A NUMBER OF METHODS OF IMPROVING CURRENT PROGRAMS WERE TABLED AND IN EVIDENCE OF THEIR CONTINUING COMMITMENT TO COOPERATION AND TO ACHIEVING OPTIMUM FLEXIBILITY IN THE IMPLEMENTATION OF COST-SHARED PROGRAMS, MINISTERS DIRECTED THEIR OFFICIALS TO EXAMINE A RANGE OF IMPORTANT ISSUES, SUCH AS:

- THE EQUITABLE DISTRIBUTION OF HOUSING RESOURCES THROUGHOUT THE COUNTRY;
- THE DEFINITION OF PEOPLE ELIGIBLE FOR THE PROGRAMS;
- THE CONTROL OF COSTS OF EXISTING SOCIAL HOUSING;
- THE PROPER MAINTENANCE AND PRESERVATION OF THE EXISTING SOCIAL HOUSING STOCK; AND
- THE MEANS OF ADDRESSING THE INCREASING DEMAND FOR SPECIALIZED FORMS OF HOUSING TO MEET CHANGING COMMUNITY NEEDS.

IN ADDITION TO SOCIAL HOUSING, MINISTERS REVIEWED THE HOUSING MARKET ACROSS CANADA AND WERE ENCOURAGED BY ITS GENERALLY STRONG PERFORMANCE AND THE INCREASE IN HOUSING STARTS SINCE THEIR LAST CONFERENCE TO AN ESTIMATED 180,000 NEW UNITS IN 1986, (165,000 IN 1985).

THE FEDERAL MINISTER'S ANNOUNCEMENT OF THE START UP IN THE FALL OF THE MORTGAGE BACKED SECURITIES PROGRAM TO FACILITATE THE GREATER AVAILABILITY OF LONG-TERM MORTGAGE FUNDS WAS WELCOMED BY PROVINCIAL MINISTERS.

MINISTERS REAFFIRMED THEIR SUPPORT FOR THE CONTINUATION OF THE FEDERAL MORTGAGE LOAN INSURANCE PROGRAM. DISCUSSIONS FOCUSSED ON WAYS TO IMPROVE THE DESIGN AND OPERATIONS OF THE PROGRAM, IN PARTICULAR, TO ENSURE EQUALITY OF ACCESS TO ALL CANADIANS.

FINALLY, MINISTERS DISCUSSED THE UNITED NATIONS DECLARATION OF 1987 AS THE INTERNATIONAL YEAR OF SHELTER FOR THE HOMELESS. ALL GOVERNMENTS ARE EXAMINING WAYS TO BEST RECOGNIZE THIS OCCASION.

THE 1987 CONFERENCE OF HOUSING MINISTERS WILL BE HOSTED BY THE PROVINCE OF QUEBEC.

CA1
22
-292

DOCUMENT : 830-223/004

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'HABITATION

Allocution de

l'Honorable Alvin Curling

Ministre du logement

Ontario

Les 10 et 11 juillet 1986
Vancouver (C.-B.)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, CHERS COLLÈGUES,

J'AIMERAIS TOUT D'ABORD SOUHAITER LA BIENVENUE À NOTRE ASSOCIÉ FÉDÉRAL, L'HONORABLE STEWART MCINNES. LES RÉALISATIONS REMARQUABLES DE M. MCINNES TANT DANS LE DOMAINE JURIDIQUE QUE DANS LE DOMAINE GOUVERNEMENTAL PRÉSAGENT QU'IL SERA UN MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS EXCEPTIONNEL, RESPONSABLE DE SCHL.

IL Y A JUSTE UN PEU PLUS D'UN AN QUE JE SUIS DEVENU MINISTRE DU LOGEMENT POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO. MOINS D'UNE SEMAINE APRÈS MON ASSERMENTATION, J'AI ASSISTÉ À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES À CALGARY.

AUJOURD'HUI, LORSQUE JE REGARDE AUTOUR DE LA TABLE, JE VOIS NEUF NOUVEAUX VISAGES ET JE RÉALISE QUE JE SUIS DEVENU RAPIDEMENT UN VÉTÉRAN DE LA POLITIQUE PARMI LES MEMBRES DE CE GROUPE ÉMINENT.

J'AIMERAIS FAIRE QUELQUES COMMENTAIRES CONCERNANT LE DÉFI QUE REPRÉSENTE LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS ABORDABLES ET EXPLIQUER LA NOUVELLE ORIENTATION PRISE EN ONTARIO. J'AIMERAIS AUSSI FAIRE CONNAÎTRE LE POINT DE VUE DE L'ONTARIO LORSQUE NOUS ABORDONS DES QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN.

IL Y A UN AN, LA SITUATION HÉRITÉE PAR MON GOUVERNEMENT CONNUT UNE REVITALISATION DU MARCHÉ DES LOGEMENTS DESTINÉS À LA VENTE. TOUTEFOIS, SUR LE MARCHÉ LOCATIF, LES TAUX D'INOCCUPATION EN ONTARIO ÉTAIENT BIEN INFÉRIEURS À 1%, ET LES LOGEMENTS LOCATIFS À PRIX MODIQUE SE TROUVAIENT MENACÉS DE DÉMOLITION OU DE CONVERSION.

POUR REMÉDIER À CETTE SITUATION, J'AI PRÉSENTÉ UNE DOCUMENTATION DÉTAILLÉE SUR LE LOGEMENT EN DÉCEMBRE 1985, INTITULÉE:ONTARIO'S ASSURED HOUSING POLICY. C'EST UNE POLITIQUE QUI EST AXÉE SUR LA FORCE ET LA PARTICIPATION DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS POUR TOUS NOS CITOYENS. NOTRE POLITIQUE A FAIT L'OBJET D'UN LONG PROCESSUS DE CONSULTATIONS AVEC DES GROUPES ONTARIENS QUI ONT DES INTÉRÊTS DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT. PENDANT DEUX MOIS, J'AI RENCONTRÉ DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES, DES PROMOTEURS, DES INVESTISSEURS, DES BANQUIERS, DES REPRÉSENTANTS DE COMPAGNIES DE FIDUCIE, D'ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, AINSI QUE DE NOMBREUX AUTRES PARTICULIERS QUI ONT UN RÔLE À JOUER DANS LE DOMAINE.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION ABOUTIT À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE AXÉE SUR LES PRINCIPES SUIVANTS:

- UN SYSTÈME ÉQUITABLE ET EFFICACE POUR PROTÉGER LES DROITS DES LOCATAIRES

- LE TRAITEMENT ÉQUITABLE DES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS LOCATIFS

- UN GOUVERNEMENT ACTIF PRÊT À S'ATTAQUER AUX BESOINS LAISSÉS EN INSTANCE ET À RÉGLER LES PROBLÈMES SUSCEPTIBLES DE SURGIR À L'AVENIR.

- UNE INDUSTRIE DE CONSTRUCTION PRIVÉE EFFICACE ET DYNAMIQUE.

- UNE COLLABORATION PERMANENTE, D'UNE MANIÈRE TANGIBLE ET PRATIQUE, ENTRE LES PRODUCTEURS, LES CONSOMMATEURS ET LES GOUVERNEMENTS.

OUTRE LES PROJETS PRÉVUS DANS LE CADRE DE CETTE POLITIQUE, L'ON SE RENDIT COMPTE QU'IL Y AVAIT DE NOUVEAUX GROUPES CLIENTS ET QUE LE GOUVERNEMENT NE POUVAIT PAS COMPTER SUR LE SECTEUR PRIVÉ POUR LES SERVIR. JE ME RÉFÈRE À LA SITUATION CRITIQUE DES PERSONNES ÂGÉES, DES SANS ABRIS, DES HANDICAPÉS ET DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES, DES MÈRES CÉLIBATAIRES, DES LOCATAIRES DE GARNIS, DES PENSIONNAIRES ET DES PERSONNES QUI ONT BESOIN D'ÊTRE AIDÉES FINANCIÈREMENT POUR OBTENIR UN LOGEMENT DÉCENT ET DANS LEURS MOYENS.

J'ESPÈRE QU'AUJOURD'HUI ET À L'AVENIR NOUS ALLONS POUVOIR ÉTUDIER LA QUESTION ET PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT EN VUE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE CES GROUPES. POUR CETTE RAISON, J'AI PORTÉ À L'ORDRE DU JOUR LES ARTICLES CONCERNANT LE LOGEMENT SOCIAL DES CLIENTÈLES QUI ONT DES BESOINS SPÉCIAUX, ET L'ANNÉE INTERNATIONALE DU LOGEMENT DES SANS ABRIS (1987).

À TITRE DE MINISTRE DU LOGEMENT POUR L'ONTARIO, IL M'INCOMBE DE TROUVER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LOGER DE FAÇON ADÉQUATE UN NOMBRE SANS CESSE CROISSANT DE CITOYENS À UNE ÉPOQUE OÙ LES FONDS SONT DE PLUS EN PLUS RESTREINTS. MES COLLÈGUES DE CABINET ET MOI-MÊME SOMMES PARTICULIÈREMENT ANXIEUX QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ÉTENDE ET ÉLARGISSE LA PORTÉE DE SON ENGAGEMENT VIS-À-VIS DU LOGEMENT SOCIAL.

EN PLUS D'OBTENIR ULN ENGAGEMENT PLUS IMPORTANT ET D'UNE PLUS LONGUE DURÉE DE LA PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, J'OSE ESPÉRER QUE L'ONTARIO (ET LES AUTRES PROVINCES) PEUVENT CONTINUER À COMPTER SUR LA TENUE DE CONSULTATIONS ENTRE NOUS ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. DEPUIS UN AN, NOTRE PROVINCE A VU SON RÔLE AUGMENTER CONSIDÉRALBEMENT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL. OTTAWA DEVRAIT PRENDRE CE RÔLE EN LIGNE DE COMPTE ET S'ASSURER QUE LES PROVINCES PARTICIPENT DIRECTEMENT À LA PRISE DE DÉCISION. JE CROIS QU'ON NE POURRAIT ÊTRE MIEUX PLACÉ QU'ICI POUR CONTINUER LE PROCESSUS DE CONSULTATIONS, AUJOURD'HUI, PENDANT NOTRE RÉUNION À VANCOUVER.

CH1
22
-C52

Ministry of Housing
Ontario

830-223,004

Remarks by

Hon. Alvin Curling

Minister of Housing

TO

THE FEDERAL/PROVINCIAL

HOUSING MINISTERS' CONFERENCE

VANCOUVER

JULY, 1986.

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

MR. CHAIRMAN, COLLEAGUES:

I WANT TO BEGIN MY REMARKS BY FORMALLY WELCOMING OUR FEDERAL ASSOCIATE, THE HONOURABLE STEWART MCINNES. THE DISTINGUISHED ACHIEVEMENTS OF MR. MCINNES IN BOTH LAW AND GOVERNMENT PROMISE THAT HE WILL BE AN OUTSTANDING MINISTER OF PUBLIC WORKS, WITH RESPONSIBILITY FOR CMHC.

IT WAS JUST OVER A YEAR AGO THAT I BECAME MINISTER OF HOUSING FOR THE PROVINCE OF ONTARIO. LESS THAN A WEEK AFTER I WAS SWORN IN, I ATTENDED THE FEDERAL/PROVINCIAL MINISTERS' CONFERENCE IN CALGARY.

TODAY, AS I LOOK AROUND THE TABLE, I SEE NINE NEW FACES. AND I REALIZE THAT I AM SWIFTLY BECOMING AN ELDER STATESMAN OF THIS DISTINGUISHED GROUP.

I WOULD LIKE TO MAKE A FEW OBSERVATIONS ABOUT THE CHALLENGE OF PROVIDING AFFORDABLE HOUSING, AND OUTLINE THE NEW DIRECTIONS BEING TAKEN IN ONTARIO. I WOULD ALSO LIKE TO PROVIDE ONTARIO'S VIEW AS TO OUR ONGOING DISCUSSIONS ON MATTERS OF MUTUAL CONCERN.

ONE YEAR AGO THE HOUSING SITUATION MY GOVERNMENT INHERITED SAW A REBOUNDING AND STRENGTHENING HOME OWNERSHIP MARKET. HOWEVER, ON THE RENTAL SIDE, VACANCY RATES ACROSS ONTARIO WERE WELL BELOW 1%, AND THE CURRENT STOCK OF LOW COST RENTAL HOUSING WAS UNDER THE THREAT OF DEMOLITION OR CONVERSION.

TO ADDRESS THIS SITUATION I INTRODUCED A COMPREHENSIVE HOUSING PACKAGE IN DECEMBER OF 1985, CALLED ONTARIO'S ASSURED HOUSING POLICY. IT IS A POLICY THAT MELDS THE STRENGTHS AND PARTICIPATION OF THE PRIVATE AND PUBLIC SECTORS IN AN EFFORT TO PROVIDE HOUSING FOR ALL OUR CITIZENS. OUR POLICY EVOLVED THROUGH A LENGTHY PROCESS OF CONSULTATION WITH GROUPS IN ONTARIO WITH AN INTEREST IN HOUSING. OVER A TWO-MONTH PERIOD I MET WITH LANDLORDS AND TENANTS, DEVELOPERS, INVESTORS, BANKERS, TRUST COMPANY REPRESENTATIVES, NON-PROFIT AND CO-OPERATIVE ORGANIZATIONS, AND MANY MORE INDIVIDUALS WHO HAVE A ROLE TO PLAY IN THE PROVISION OF HOUSING.

THE CONSULTATION PROCESS LED TO THE DEVELOPMENT OF A POLICY BASED ON THE FOLLOWING PRINCIPLES:

- A FAIR AND EFFECTIVE SYSTEM FOR PROTECTING TENANTS' RIGHTS
- EQUITABLE TREATMENT FOR RENTAL PROPERTY OWNERS
- AN ACTIVE GOVERNMENT PREPARED TO TACKLE THE BACKLOG OF UNMET NEED AND EMERGING PROBLEMS OF THE FUTURE
- A DYNAMIC, EFFICIENT PRIVATE BUILDING INDUSTRY
- ONGOING CO-OPERATION IN TANGIBLE, PRACTICAL WAYS AMONG PRODUCERS, CONSUMERS AND GOVERNMENTS.

IN ADDITION TO THESE POLICY INITIATIVES CAME THE RECOGNITION THAT NEW CLIENT GROUPS HAVE EMERGED WHICH GOVERNMENT COULD NOT RELY ON THE PRIVATE SECTOR TO ADEQUATELY SERVE. I REFER TO THE PLIGHT OF SENIOR CITIZENS, THE HOMELESS, THE HANDICAPPED AND THE IMPOVERISHED, THE SINGLE MOTHERS, THE ROOMERS AND BOARDERS, AND TO THOSE INDIVIDUALS WHO REQUIRE ASSISTANCE TO OBTAIN DECENT AND AFFORDABLE HOUSING.

IT IS MY HOPE THAT TODAY AND IN THE FUTURE WE COULD DISCUSS AND PLAN ACTION TO ADDRESS THE NEEDS OF THESE GROUPS. FOR THAT REASON I HAVE PLACED ON OUR AGENDA ITEMS ON SOCIAL HOUSING FOR SPECIAL NEEDS GROUPS, AND THE INTERNATIONAL YEAR OF SHELTER FOR THE HOMELESS IN 1987.

AS MINISTER OF HOUSING FOR ONTARIO, IT IS MY CHALLENGE TO FIND THE RESOURCES TO ADEQUATELY HOUSE A GROWING CONSTITUENCY OF CITIZENS, AT A TIME WHEN RESOURCES ARE INCREASINGLY SPARSE. MY CABINET COLLEAGUES AND I ARE PARTICULARLY CONCERNED THAT THE FEDERAL GOVERNMENT EXTEND AND EXPAND ITS COMMITMENT TO SOCIAL HOUSING.

IN ADDITION TO OBTAINING A LONGER TERM AND EXPANDED COMMITMENT FROM THE FEDERAL GOVERNMENT, I WOULD HOPE THAT ONTARIO (AND OTHER PROVINCES) COULD COUNT ON CONTINUING CONSULTATION BETWEEN OURSELVES AND THE FEDERAL GOVERNMENT. OVER THE PAST YEAR OUR PROVINCE HAS SEEN ITS INVOLVEMENT IN SOCIAL HOUSING GROW DRAMATICALLY. THIS INVOLVEMENT SHOULD BE RECOGNIZED BY OTTAWA BY ENSURING THAT THE PROVINCES HAVE A DIRECT ROLE IN THE DECISION-MAKING PROCESS. I BELIEVE THERE IS NO BETTER PLACE TO CONTINUE THIS PROCESS THAN HERE TODAY DURING OUR MEETING IN VANCOUVER.

CH1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-211/010

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DES COOPÉRATIVES

Communiqué

Ottawa (Ontario)
Le 11 avril 1986

LE 11 AVRIL 1986

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES RESPONSABLES DES COOPÉRATIVES

OTTAWA - RÉUNIS À OTTAWA, LES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX RESPONSABLES DES COOPÉRATIVES ONT CONVENU QU'IL FAUDRAIT METTRE DAVANTAGE LES COOPÉRATIVES EN ÉVIDENCE AU SEIN DU GOUVERNEMENT. LES PARTICIPANTS ONT EXAMINÉ DIVERSES FAÇONS D'Y PARVENIR, DANS LE CONTEXTE DU SUIVI À DONNER AU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT COOPÉRATIF CANADIEN. L'HÔTE DE LA RÉUNION ÉTAIT L'HONORABLE CHARLES MAYER, MINISTRE D'ÉTAT À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ ET MINISTRE FÉDÉRAL RESPONSABLE DES COOPÉRATIVES.

LA SASKATCHEWAN A SOULIGNÉ DANS SON EXPOSÉ LA NÉCESSITÉ D'INCLURE EXPRESSÉMENT LES COOPÉRATIVES DANS DES LOIS ET DES PROGRAMMES, ET LES MINISTRES ONT CONVENU QU'IL Y AURAIT LIEU DE MIEUX FAIRE COMPRENDRE LE CARACTÈRE ET L'IMPORTANCE UNIQUES DES COOPÉRATIVES. QUATRE CANADIENS SUR DIX SONT MEMBRES DE L'UNE OU L'AUTRE DES COOPÉRATIVES QUI COMPTENT PLUS DE 70 000 EMPLOYÉS.

L'EXPOSÉ DU MANITOBA SUR L'IMPORTANCE CROISSANTE DES COOPÉRATIVES D'EMPLOYÉS ET SUR LA NÉCESSITÉ D'APPUYER LEUR ÉVOLUTION A SUSCITÉ BEAUCOUP DE DISCUSSIONS. LES DÉLÉGUÉS ONT CONVENU DE CONSTITUER UN COMITÉ COMPOSÉ DE FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX AINSI QUE DE REPRÉSENTANTS DES COOPÉRATIVES ET CHARGÉ DE COORDONNER LES MESURES PRISES RELATIVEMENT AUX QUESTIONS SOULEVÉES.

LE QUÉBEC A PRÉSENTÉ UN DOCUMENT DANS LEQUEL IL DÉCRIT SON PROGRAMME INNOVATEUR D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF VISANT À ENCOURAGER LA CAPITALISATION DES COOPÉRATIVES ADMISSIBLES. LE COMITÉ MENTIONNÉ CI-DESSUS A ÉTÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER CETTE QUESTION.

IL A ÉGALEMENT ÉTÉ QUESTION DE LA PARTICIPATION DES COOPÉRATIVES AU COMMERCE EXTÉRIEUR. M. MAYER A SOULIGNÉ L'IMPORTANCE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ACCORDE À CETTE QUESTION ET A DONNÉ DES DÉTAILS DE LA MISSION QU'IL A RÉCEMMENT EFFECTUÉE AU JAPON SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE COOPÉRATIVES. IL A ÉGALEMENT ÉTÉ CONVENU QUE DES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR COOPÉRATIF SERAIENT INCLUS DANS LES MESURES PRISES À L'AVENIR PAR LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX EN MATIÈRE D'ÉCHANGES COMMERCIAUX. LE SALON DE L'ALIMENTATION DU PACIFIQUE DE 1986 QUI SE TIENDRA À VANCOUVER EN AOÛT EST UN BON EXEMPLE DES TENTATIVES POUR ACCROÎTRE LES LIENS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX QUI EXISTENT DÉJÀ. LES REPRÉSENTANTS DES COOPÉRATIVES ONT FAIT PART DES MESURES QU'ILS PRENNENT ACTUELLEMENT DANS LE SECTEUR DES ÉCHANGES COMMERCIAUX.

NEUF PROVINCES ÉTAIENT REPRÉSENTÉES À LA RÉUNION, SOIT TERRE-NEUVE, LA NOUVELLE-ÉCOSSE, LE NOUVEAU-BRUNSWICK, LE QUÉBEC, L'ONTARIO, LE MANITOBA, LA SASKATCHEWAN, L'ALBERTA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

DES DIRIGEANTS DE LA COOPERATIVE UNION OF CANADA ET DU CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION Y ASSISTAIENT ÉGALEMENT.

CA1
Z 2
-C 52

DOCUMENT: 830-211/010

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR CO-OPERATIVES

Communiqué

Ottawa, Ontario
April 11, 1986

APRIL 11, 1986

FOR IMMEDIATE RELEASE

CO-OP MINISTERS HOLD SECOND MEETING

OTTAWA -- FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR CO-OPERATIVES, MEETING IN OTTAWA, AGREED THAT A HIGHER PROFILE FOR CO-OPS WITHIN GOVERNMENT IS REQUIRED. PARTICIPANTS DISCUSSED THE ALTERNATIVE METHODS BY WHICH THIS COULD BE ACHIEVED, WITHIN THE CONTEXT OF THE FOLLOW-UP TO THE NATIONAL TASK FORCE REPORT ON CO-OPERATIVE DEVELOPMENT. THE MEETING WAS HOSTED BY THE HONOURABLE CHARLES MAYER, MINISTER OF STATE (CANADIAN WHEAT BOARD) AND FEDERAL MINISTER RESPONSIBLE FOR CO-OPERATIVES.

A PRESENTATION BY SASKATCHEWAN EMPHASIZED THE NEED FOR LEGISLATION AND PROGRAMS TO SPECIFICALLY INCLUDE CO-OPERATIVES. MINISTERS AGREED THAT THERE NEEDS TO BE A BETTER UNDERSTANDING OF THE UNIQUE CHARACTER AND IMPORTANCE OF CO-OPERATIVES. FOUR OUT OF TEN CANADIANS ARE MEMBERS OF CO-OPERATIVES AND THEY EMPLOY OVER 70,000.

MANITOBA'S PRESENTATION ON THE INCREASING IMPORTANCE OF WORKER COOPS AND THE NEED TO SUPPORT THEIR DEVELOPMENT GENERATED CONSIDERABLE DISCUSSION. THE CONFERENCE DELEGATES AGREED TO ESTABLISH A COMMITTEE OF OFFICIALS OF PROVINCIAL AND FEDERAL GOVERNMENTS AND COOPERATIVE REPRESENTATIVES TO COORDINATE ACTIONS IN RESPONSE TO ISSUES IDENTIFIED.

A PAPER PRESENTED BY QUEBEC OUTLINED AN INNOVATIVE CO-OPERATIVE INVESTMENT PROGRAM DESIGNED TO ENCOURAGE THE CAPITALIZATION OF ELIGIBLE CO-OPERATIVES. THE ABOVE-MENTIONED COMMITTEE WAS CHARGED WITH THE RESPONSIBILITY TO DEAL WITH THIS ISSUE.

THE INVOLVEMENT OF CO-OPERATIVES IN INTERNATIONAL TRADE WAS DISCUSSED. MR. MAYER EMPHASIZED THE IMPORTANCE THE FEDERAL GOVERNMENT PLACES ON THIS AND GAVE DETAILS OF HIS RECENT CO-OP TO CO-OP TRADE MISSION TO JAPAN. THERE WAS ALSO AGREEMENT TO INCLUDE COOP SECTOR REPRESENTATIVES IN FUTURE TRADE INITIATIVES BY THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. FOOD PACIFIC '86, SCHEDULED FOR LATE AUGUST, IN VANCOUVER, IS AN EXAMPLE OF EXPANDING EXISTING INTERNATIONAL TRADING LINKS. CO-OPERATIVE REPRESENTATIVES DESCRIBED THEIR CURRENT TRADE INITIATIVES.

NINE PROVINCES WERE REPRESENTED: NEWFOUNDLAND, NOVA SCOTIA, NEW BRUNSWICK, QUEBEC, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA AND BRITISH COLUMBIA.

LEADERS OF THE CO-OPERATIVE UNION OF CANADA AND THE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION WERE ALSO IN ATTENDANCE.

- 30 -

Government Publications

DOCUMENT: 830-211/012

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS

RESPONSIBLE FOR CO-OPERATIVES

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES

RESPONSABLES DES COOPÉRATIVES

April 11, 1986 — Le 11 avril 1986

Ottawa

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS — LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-211/010		Communique Communiqué
830-211/012	Secretariat Secrétariat	List of Public Documents Liste des documents publics

LIBRARY MAY 2 2 1986 University of Toronto

GRAND & TOY
L26-320-2